



HAL
open science

”En pur et vray don”

Stéphanie Roussel

► **To cite this version:**

Stéphanie Roussel. ”En pur et vray don” : donateurs et donations pieuses aux Célestins de Paris à la fin du Moyen âge. Sciences de l’Homme et Société. Ecole nationale des chartes, 2008. Français. hal-04085553

HAL Id: hal-04085553

<https://enc.hal.science/hal-04085553>

Submitted on 29 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

STÉPHANIE ROUSSEL

Diplômée d'un Master II en histoire médiévale

« EN PER ET VRAY DON »

Donateurs et donations pieuses aux Célestins de Paris

à la fin du Moyen Âge

Thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe

2008

À M. Paul C.

À l'heure de mettre un point final à un travail de deux années, il m'est agréable de reconnaître mes dettes et de procéder à de traditionnels mais néanmoins sincères remerciements.

Je tiens à remercier ici M. Olivier Guyotjeannin pour sa constante disponibilité, ses relectures attentives et le précieux enseignement qu'il dispense à ses élèves et sans qui ce sujet n'aurait pas vu le jour, ainsi que Mme Claude Gauvard pour avoir accepté de me suivre dans cette entreprise et pour l'énergie et la passion de la recherche qu'elle transmet à ses élèves.

Que soit également remerciée M^{me} Anita Guerreau-Jalabert pour ses fructueuses discussions et relectures, ainsi que plus généralement l'ensemble des professeurs de l'École des chartes. Merci à Mme Françoise Bérard de m'avoir laissé consulter sa thèse d'École des chartes et en avoir discuté avec moi. Merci également aux conservateurs des Archives nationales, et particulièrement à M. Ghislain Brunel, qui a souvent facilité mes recherches.

Je remercie en outre mes parents, sœurs et amis d'avoir supporté patiemment de longues conversations sur les Célestins, notamment Mariette et Sophie. Merci à Julien pour ses relectures aussi bienveillantes qu'attentives.

Merci enfin à Joël. Je suis la seule à savoir que cette thèse te doit autant qu'à moi mais je ne l'oublie pas.

INTRODUCTION

Il n'est pas facile aujourd'hui pour le chercheur débutant de trouver un terrain à la fois suffisamment vierge et balisé pour trouver sa place au sein de la communauté scientifique. Cela vaut particulièrement pour l'histoire du monachisme médiéval : en effet, les chartriers monastiques, généralement bien conservés grâce aux soins dévoués et à la culture de leurs propriétaires, ont très tôt fasciné les historiens, dans la mesure où ils représentaient des sources prestigieuses, complètes, accessibles. C'est pourquoi, les grands ordres comme Cluny ou Cîteaux mais aussi les ordres Mendiants ont fait, depuis longtemps, l'objet de travaux riches et abondants.

Pour travailler sur le monachisme médiéval, il importait donc de trouver un terrain propice et encore à défricher. Ce sont les conseils de M. Guyotjeannin qui m'ont mise sur la piste d'un couvent oublié, ou peu s'en faut, de l'Histoire et pourtant documenté de façon remarquable : celui des Célestins de Paris.

Le couvent des Célestins de Paris présente en effet ce paradoxe difficilement compréhensible de livrer au chercheur des sources abondantes et relativement variées et d'avoir été très peu étudié alors que, dernière maison monastique à s'être implantée dans la capitale du royaume de France au Moyen Âge, son succès semble avoir été considérable dès le XIV^e siècle et ne pas s'être démenti au XV^e. Ordre en mal d'histoire, les Célestins de Paris se sont donc assez rapidement imposés comme substrat de ma recherche, encore fallait-il définir une problématique, un fil conducteur qui évitât de se perdre dans les méandres d'un chartrier trop vaste pour un travail de deux ans.

Plusieurs hypothèses sont alors venues se conjuguer. Dans un premier temps, les rares auteurs contemporains évoquant les Célestins parlaient d'un ordre favorisé de la royauté, proche de la cour et des arcanes du pouvoir, sans que leurs études soient systématiquement argumentées. Il semblait donc prometteur d'approfondir cette question en essayant de mieux situer le couvent au sein de la société parisienne, en particulier *via* l'étude des donateurs et bienfaiteurs. Sans mener une étude prosopographique détaillée, on pourrait déjà tirer de listes de noms des renseignements substantiels sur les réseaux gravitant autour du couvent.

Partant de là, un premier survol du chartrier a montré que les sources sur le sujet étaient non seulement abondantes mais variées, tandis que des études récentes¹ soulignaient la place occupée par le souci des morts chez les Célestins, une problématique d'ailleurs en vogue pour la période des deux derniers siècles du Moyen Âge². Il a dès lors semblé dommage de ne se limiter qu'aux donateurs sans se soucier de leurs donations. Quelques recherches bibliographiques ayant montré que la question de la donation pieuse était en outre peu ou pas traitée pour cette période historique, le deuxième volet de cette recherche s'est rapidement défini : étudier les pratiques de la donation aux Célestins de Paris à la fin du Moyen Âge et, sans prétendre parvenir à des conclusions théoriques fermes, au moins apporter des faits concrets au moulin de cette vaste enquête déjà bien entamée pour les X^e-XIII^e siècles.

Définis le champ d'étude et les hypothèses, restait à préciser le substrat documentaire et le protocole expérimental. La constitution du corpus a été longue et a nécessité, après l'établissement d'une liste détaillée des sources célestines, le dépouillement de l'ensemble de celles-ci. Elle a finalement abouti à définir un corpus original par sa variété mais néanmoins cohérent : j'ai souhaité en effet prendre en compte le plus large éventail typologique possible tout en plaçant au centre de mon étude le geste de la donation.

Quant à la méthodologie appliquée aux documents, ce que j'appellerai le protocole expérimental, elle ne s'est pas imposée d'elle-même : le choix d'élaborer une base de données dans l'optique d'un travail à brève échéance a dû être minutieusement pesé. Maîtriser un logiciel adapté, apprendre son langage particulier, concevoir *ex nihilo* une structure capable d'accueillir des documents aussi variés qu'une mention de document nécrologique, une mention comptable, un testament ou une charte de donation, exploiter ce réservoir d'information étaient autant de temps qui ne serait pas consacré à d'autres aspects de ma recherche. Mais ces défis chronophages étaient aussi

¹ Sonia Comte est la seule historienne française à travailler sur les Célestins. Elle a écrit plusieurs articles à ce sujet (97 à 102). Récemment a été publiée une monographie tout à fait précieuse sur les Célestins : BORCHARDT (Karl), *Die Cölestiner...* (41).

² CHIFFOLEAU (Jacques), *La comptabilité de l'au-delà* (84), LAUWERS (Michel), *La mémoire des ancêtres* (244).

riches de promesses qui ont d'ores et déjà été tenues et donneront dans l'avenir, je l'espère, encore des résultats³.

Ce travail se divise donc en trois parties. La première partie est consacrée à l'étude du substrat de cette recherche : brève histoire des Célestins depuis leur création par Pierre de Morone en Italie jusqu'à leur implantation à Paris par Charles V, présentation détaillée du corpus des sources et de la base de données, bibliographie commentée du sujet. Insister sur la méthodologie m'a paru essentiel dans la mesure où il est certain qu'à l'heure des nouvelles technologies, les bases de données font partie des progrès les plus significatifs pour l'historien en matière d'outil aussi bien matériel qu'intellectuel. J'ai surtout voulu ici expliquer ma démarche et la rendre plus transparente afin de garantir davantage de fiabilité à mes résultats et de mieux faire comprendre d'où ils venaient.

La deuxième partie est entièrement consacrée aux donateurs des Célestins de Paris et comporte trois facettes. J'ai d'abord procédé à une étude statistique globale du groupe introduisant à la collection des fiches prosopographiques détaillées que l'on trouvera en annexes et traçant un profil-type du donateur le plus fréquent. Dans un deuxième temps, j'ai cherché à détailler les réseaux qui gravitaient autour du couvent afin de mieux connaître la place tenue par les Célestins dans la société parisienne. Enfin, la troisième facette est destinée à prendre du recul par rapport au discours des sources, tout en essayant de saisir les mécanismes mémoriels qui sont à l'œuvre chez les Célestins.

La troisième partie enfin est vouée à l'étude de la donation avec en premier lieu une réflexion sur les formes documentaires. Cette réflexion ayant mené à l'idée qu'à la multiplicité des formes correspond une multiplicité des pratiques, les deux derniers chapitres seront consacrés l'un à l'étude détaillée du processus de la donation mise en acte, depuis la décision du donateur jusqu'à l'état de la donation plusieurs dizaines d'années après, l'autre à la description d'un type de donation, moins solennel, plus immédiat mais pourtant très pratiqué, celui que l'on peut éclairer *via* les mentions comptables.

³ Le travail présenté ici est le résultat d'une première exploitation de la base de données constituée à cet effet. Le temps m'a manqué pour aller plus avant, notamment dans l'apprentissage de méthodes statistiques plus approfondies. Je compte mener ce travail dans une future thèse de doctorat.

INTRODUCTION

Voici donc le résultat de deux trop brèves années de travail. Écrire l'Histoire n'est pas chose aisée, travailler sur un concept aussi complexe que celui du don l'est encore moins et je crains que l'ampleur du sujet ne m'ait quelque peu dépassée. Je suis bien consciente des lacunes de ce travail et du manque de maturation dont il souffre. J'espère pouvoir y remédier dans une future thèse de doctorat. On trouvera néanmoins ici une collection de données concrètes abondantes et prêtes à subir des analyses plus approfondies que celles dont je me suis contentée pour le moment.

ABRÉVIATIONS

Institutions :

Arch. nat. : Archives nationales de France

Bibl. Ars. : Bibliothèque de l'Arsenal

Bibl. Maz. : Bibliothèque Mazarine

Bibl. nat. Fr. : Bibliothèque nationale de France

Monnaies :

£ : livres

s. : sous

d. : deniers

p. : parisis

t. : tournois

Autres :

ms. : manuscrit

f^o : folio

v. : verso

Notes infrapaginales :

Dans les notes infrapaginales, les numéros entre parenthèses renvoient aux notices bibliographiques du chapitre III ; les numéros dits de notice renvoient aux notices prosopographiques présentées dans le volume II ; les numéros dits de dossiers font référence au détail des dossiers de donations entrés dans la base de données et présentés également au volume II. Les numéros dits de mentions renvoient aux mentions comptables présentées dans les notices prosopographiques. Enfin, les numéros dits d'éditions correspondent aux éditions du volume II.

PREMIÈRE PARTIE

LE SUBSTRAT

CHAPITRE PREMIER

QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES SUR LES CÉLESTINS DE PARIS

Avant d'entamer l'étude des donateurs et des donations, il est nécessaire de s'arrêter dans un premier temps sur l'ordre des Célestins, afin de le replacer à la fois dans le contexte historique et dans le contexte religieux des deux derniers siècles du Moyen Âge. Il s'agit en effet d'un ordre trop méconnu des historiens pour que l'on puisse se passer de cette rapide présentation.

Ce chapitre se veut une synthèse de l'historiographie actuelle — composée essentiellement d'articles dispersés dans de nombreuses revues d'histoire locale et d'articles de dictionnaires et d'encyclopédies — encore bien maigre et très répétitive, comme je le montrerai au chapitre III en présentant la bibliographie qui a servi de support à cette étude. Il faut toutefois noter que l'on dispose depuis 2006 d'une véritable somme sur les Célestins due à Karl Borchardt⁴, incontournable car unique en son genre. Je m'appuierai largement sur ce travail, dans la mesure où il est le seul à mettre en parallèle les Célestins d'Italie et ceux de France et à revenir avec précision sur les circonstances des diverses fondations dans chacun des deux pays. Il accumule qui plus est une masse d'informations sans précédent concernant l'ordre qui servira de substrat à mon étude du don à la fin du Moyen Âge.

⁴ BORCHARDT (Karl), *Die Cölestiner...* (41).

I. LES CÉLESTINS, UNE CRÉATION ITALIENNE

1. *Le fondateur*

L'histoire des Célestins commence avec celle de leur fondateur, Pierre de Morone⁵. Le futur pape Célestin V est né en 1209 ou 1210, d'une famille paysanne de la région de Molise au sud des Abruzzes⁶ actuelles, terre aride et propice à l'érémisme. Sous la pression de sa mère, il entre précocement au monastère bénédictin Sainte-Marie-de-Fayfolis, mais dès 1231 se manifeste sa vocation érémitique et il décide alors d'aller se faire consacrer prêtre à Rome par le pape. Il passe plusieurs années sur la route, de monastère en monastère, et arrive dans la Ville Éternelle en 1233 ou 1234, où il est consacré mais peu probablement par le pape.

Après plusieurs années d'errance, il se fixe sur le mont Morone, au diocèse de Sulmone⁷, où, pendant plusieurs années, il vit dans une grotte. Sa réputation de sainteté s'étend rapidement et dès cette époque il attire une population nombreuse, composée, pour beaucoup, de femmes. Afin de fuir cet afflux de visites, il part alors plus à l'est, sur le mont de la Maiella, plus difficile d'accès, où il fonde un ermitage avec les quelques disciples qui l'ont suivi depuis Morone. L'ermitage est dédié au Saint-Esprit-de-Maiella (1240). En 1259, il obtient l'autorisation de faire construire une église au pied du mont Morone : l'église Sainte-Marie.

⁵ Les travaux de P. Herde sur ce pape font désormais référence. Voir notamment HERDE (Peter), *Cölestin V.* (215).

⁶ Région montagneuse du centre de l'Italie, dans l'Apennin.

⁷ Sulmone (Italie, rég. Abruzzes, prov. L'Aquila) : au nord de la région de Molise.

2. La naissance d'un ordre

L'origine des Célestins se situe donc là : un petit groupe d'ermites vivant en communauté sous la direction spirituel d'un homme à la réputation de sainteté. Quoique Pierre de Morone ne semble pas avoir eu l'intention de créer un nouvel ordre, outre le fait que cela était interdit depuis le quatrième concile du Latran (1215), une nouvelle communauté était naturellement née. Très vite, sa renommée grandit et fait affluer les premières donations, d'autant que les ermites restent alors hors des rivalités de pouvoir qui déchirent la région.

Entre 1252 et 1263, la communauté se développe et tend à se structurer. Pour clarifier la situation, répondre aux critiques qui commencent à naître et éviter notamment un conflit avec l'évêque local, Pierre décide d'user de son prestige spirituel pour s'adresser directement au pape au sujet du statut de la communauté. Il se met en route à pied, avec deux frères, en direction de Lyon, où se tient le concile. Ses efforts portent leurs fruits et la communauté, déjà approuvée par le pape Urbain IV le 1^{er} juin 1263, est confirmée par le pape Grégoire X au concile de Lyon en 1274, à condition qu'elle accepte de suivre la règle bénédictine. Elle obtient les privilèges traditionnellement dévolus aux bénédictins.

3. Une première expansion italienne

Dès ce moment, l'ordre connaît un afflux de donations en provenance du Saint-Siège et des cardinaux de la Curie. Au retour de Lyon se tient une première réunion de la communauté, réunion qui sera plus tard tenue pour le premier chapitre général. Elle reconnaît l'adoption de la règle bénédictine et le fait que les frères doivent vivre du travail de leurs mains, dans l'humilité et l'ascèse, voire la mortification. En 1276, il semble que Pierre de Morone soit élu abbé de Sainte-Marie-de-Fayfolis mais K. Borchardt émet des doutes à ce sujet.

L'ordre se met alors à essaimer et rencontre un vif succès, essentiellement grâce à l'action de Pierre qui sillonne largement le sud de la péninsule italienne. Il part en premier lieu pour San Giovanni in Panio où il restaure la communauté, dont il devient abbé en 1279. Il développe en outre un système de granges et fait de l'élevage l'activité principale des frères. Toujours selon K. Borchartt, c'est le rôle de ces granges et des communautés sur les parcours de la transhumance qui explique en grande partie le succès des Célestins.

Cela n'empêche pas Pierre de continuer à bouger et à réformer ou créer de nombreuses communautés. Il est par exemple en 1285 au monastère de San Pietro de Vallebona. En 1287, il s'occupe de l'église Santa Maria di Collemaggio. Mais la communauté a besoin de stabilité et se cherche à la fois un abbé et un centre. Après de nombreuses rivalités, vers 1292, c'est le Saint-Esprit de Sulmone qui devient le centre de la congrégation et la seule abbaye de l'ordre, toutes les autres communautés n'étant que des prieurés.

Un événement bouleverse alors la vie d'ermite que menait jusque là Pierre de Morone : son élection à la tête de la chrétienté, sous l'influence de Charles II d'Anjou, agacé par l'interrègne pontifical interminable dû aux rivalités entre Colonna et Orsini. Nous ne nous étendrons pas ici sur les circonstances de l'élection ni sur le pontificat de Pierre de Morone, ermite sans pratique de la Curie et ne souhaitant certainement rien d'autre que le retour à la vie solitaire, si ce n'est pour souligner qu'il profita de sa situation au sommet de l'église pour donner à son ordre nombre de privilèges, une indépendance accrue et créer de nouvelles maisons. Les Célestins, ainsi nommés en référence au nom pontifical choisi par Pierre de Morone, obtiennent notamment l'exemption de la juridiction épiscopale, le droit de sépulture, l'exemption de la dîme, le privilège de donner les sacrements même quand le monastère se situe sur une terre frappée d'interdit, etc. Parallèlement, l'ordre se structure avec la mise en place du chapitre général et le règlement des rapports entre les prieurs et les frères qui reçoivent une liberté accrue. Malgré son pontificat, Célestin V continue à mener une vie

itinérante : il réforme de nombreux cloîtres sur son chemin et en crée de nouveaux, notamment vers le sud de l'Italie, dans le royaume de Naples.

Cependant, au terme de cinq mois d'un pontificat chaotique, Célestin V abdique puis meurt de vieillesse quelques mois plus tard, enfermé par son successeur Boniface VIII dans le château de Fumone, entre Alatri et Ferentino⁸. Sous la pression de Philippe le Bel, il est canonisé par Clément V le 5 mai 1313 en la cathédrale d'Avignon sous le nom de Pierre de Morone (et non de Célestin V), sa fête étant fixée au 19 mai.

L'ordre connaît alors une première crise. Certains frères quittent la congrégation, tandis que les attaques envers l'ordre se multiplient, notamment à cause des privilèges obtenus durant le pontificat de Célestin V. En outre, la rivalité entre les Célestins et les spirituels franciscains s'exacerbe et tend à diviser la jeune communauté. Malgré tout, celle-ci finit par s'affirmer et l'on compte au début du XIV^e siècle une centaine de maisons célestines dans la péninsule italienne. Une bonne partie d'entre elles se trouve dans le royaume de Naples, sous la protection des souverains d'Anjou. Les Célestins témoignent également d'une certaine prédilection pour les implantations citadines : Rome, Florence, Bologne, Naples, Palerme entre autres voient l'arrivée des frères.

Pour Karl Borchardt⁹, Pierre de Morone a tenté la mise en cloître de la vie érémitique avec un certain succès, dû principalement à sa personnalité exceptionnelle et à ses talents de réformateur. Toutefois, si les Célestins ont réussi à survivre à la crise qui suit la mort de leur fondateur, ils vont assez rapidement dévier de l'idéal ascétique originel, condition *sine qua non* de leur expansion et de leur survie : « Von den asketischen und eremetischen Idealen des Gründers und seiner engeren Gefolgsleute

⁸ Italie centrale, région du Latium.

⁹ BORCHARDT (Karl), *op. cit.*, p. 47 et suiv.

blieb bald nicht mehr viel, doch galt die neue Mönchsgemeinschaft als vergleichsweise streng, was ihre Ausbreitung im späteren Mittelalter förderte¹⁰ ».

4. Devenir de la communauté italienne

Il n'entre pas dans mon propos d'étudier de façon détaillée le développement de la branche italienne des Célestins, je me contenterai donc de donner ici quelques pistes qui pourront servir de point de comparaison avec la province de France que nous verrons ensuite, le visage de l'une et de l'autre présentant à la fois des traits communs et un certain nombre de différences remarquables.

Après la mort de Célestin V, les frères d'Italie gardent des protecteurs influents qui vont leur permettre de poursuivre l'expansion entamée par leur fondateur. Le royaume de Naples est, nous l'avons vu, l'un des points d'ancrage des Célestins les plus importants. Le lien entre les Célestins et les souverains de Naples est particulièrement fort et ceux-ci sont à l'origine de l'érection de plusieurs couvents. Les frères gardent en outre un certain nombre de bienfaiteurs à la Curie, même après l'élection de Boniface VIII. Cela permet aux frères de s'étendre également vers le Nord et dans les diverses régions où les cardinaux sont influents. Ainsi, de la mort de Pierre de Morone aux années 1360, ce sont dix-huit monastères qui sont fondés hors des Abruzzes¹¹.

Malgré cette expansion, les principales fondations demeurent celles des Abruzzes, qui connaissent un succès non démenti et un afflux régulier de donations. Toujours selon K. Borchardt, neuf monastères possèdent une constitution en 1340¹². Ce succès est en partie dû à la personnalité de Robert de Salle († 1341), l'un des principaux disciples de Pierre de Morone. Toutefois, ce développement ne se fait pas toujours sans

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ BORCHARDT (Karl), *op. cit.*, p. 62.

¹² *Ibid.*, p. 103.

mal et l'autorité de l'abbaye-mère, le Saint-Esprit de Morone est régulièrement contestée par les autres prieurés.

Le XV^e siècle est donc, pour les Célestins d'Italie, le siècle des crises et des réformes. Le schisme est tout d'abord le facteur déclencheur de la séparation des provinces de France et d'Italie, comme nous le verrons plus loin. Mais c'est aussi que la province d'Italie ressent le besoin de se réformer, même si les Célestins font figure d'exemple pour les courants réformateurs qui se manifestent lors des conciles de Constance (1414-1418) et de Bâle-Florence-Ferrare (1431-1449). Les tensions entre les deux provinces s'exacerbent d'ailleurs à cette occasion, le courant de l'observance célestine se développant plutôt en France. On ne s'attardera pas davantage sur cette période marquée à la fois par l'importance des personnalités des abbés et par l'étroite imbrication de la situation des prieurés dans les enjeux politiques et économiques.

Des enjeux économiques puisqu'en effet les Célestins italiens ont développé une activité tout à fait particulière, en lien étroit avec les transhumances. Les cloîtres célestins constituent ainsi un maillage qui permet aux bergers de faire des haltes, d'être soignés et d'obtenir l'eau et le sel pour leurs animaux. Le prestige religieux des frères fait aussi que les monastères sont des havres de paix en dehors des luttes politiques, ainsi que des points d'échange des informations. Ils ont par ailleurs obtenu des privilèges en rapport avec cette activité très importante pour l'économie locale. La transhumance va ainsi demeurer un aspect privilégié de l'activité des Célestins d'Italie jusqu'au XVIII^e siècle. Il est possible que les Célestins aient gardé ce trait distinctif à leur arrivée en France, au moins dans leurs premières fondations, situées en forêt et/ou en milieu rural (Ambert, Châtres). C'est en revanche un aspect que l'on ne retrouve guère chez les Célestins de Paris.

II. LES CÉLESTINS DE FRANCE

1. *L'arrivée des Célestins : Philippe le Bel contre Boniface VIII ?*

De façon curieuse mais significative, l'ordre des Célestins échoua à s'implanter durablement dans les autres pays que l'Italie et la France, où son établissement s'inscrit dans un contexte particulier, et ce malgré quelques tentatives en Bohême, en Aragon et en Angleterre¹³.

Nous ne reviendrons pas ici sur les détails de la lutte entre Philippe le Bel et Boniface VIII, mais, assurément, la décision du roi de France d'implanter dans le royaume l'ordre des Célestins fut un acte de provocation envers le pape soupçonné d'avoir forcé son prédécesseur à abdiquer. Protéger les Célestins, c'était, pour le roi de France, s'inscrire en faux contre les prétentions et la politique bonifaciennes.

C'est pourquoi, au début de l'année 1300, le roi de France envoie le chantre de l'église d'Amiens, Pierre de Sornac, auprès de l'abbé général des Célestins au monastère du Saint-Esprit-de-Sulmone, afin de faire venir quelques moines en France. En 1304, douze moines célestins italiens s'installent donc à Chanteau¹⁴ puis à Ambert¹⁵, dans un ancien cloître victorain, en forêt d'Orléans, richement dotés par le roi. Dès 1308, Philippe le Bel fonde un deuxième monastère au Mont de Châtre^s dans le diocèse de Soissons, sous le vocable de Saint-Pierre. Le mouvement des fondations était lancé et allait se poursuivre pendant deux siècles.

Philippe le Bel a fait entrer les Célestins en France. Néanmoins, il faut garder à l'esprit que ce roi, dans la continuité de saint Louis, a fait bien d'autres fondations pieuses : ces deux fondations célestines sont tout autant un geste politique qu'un moyen de sauver son âme. On aurait donc tort de survaloriser la dimension politique de l'installation des Célestins en France.

¹³ Pour plus de détails, se reporter à BORCHARDT (Karl), *op. cit.*, p. 94-102.

¹⁴ Chanteau (départ. Loiret, arr. Orléans, cant. Fleury-les-Aubrais).

¹⁵ Départ. Loiret, cant. d'Orléans, comm. de Chanteau.

Après Philippe le Bel, les rois se désintéressent des Célestins jusqu'à Charles V, mais, entre temps, les moines ont gagné quelques appuis à la cour de France et, bien qu'être bienfaiteur des Célestins demeure alors une exception, on observe quelques fondations, comme celle du cloître d'Offémont-Sainte-Croix¹⁶ par Jean de Nesle. À cette époque de leur implantation en France, les Célestins ont la réputation d'être un ordre sévère et particulièrement rigoureux quant à son mode de vie, réputation dont ils vont jouir pendant longtemps. Tous les monastères se trouvent alors en forêt, ce qui leur permet de préserver l'idéal érémitique de leur fondateur et de continuer à s'occuper d'élevage comme leurs frères des Abruzzes¹⁷.

2. L'apogée à la faveur du Schisme et l'indépendance de la province de France

a. Un double soutien : royauté et papauté

Pendant la première moitié du XIV^e siècle, on compte en tout six fondations de monastères célestins : Ambert et Châtres par le roi de France, Offémont, Notre-Dame-des-Ternes¹⁸ par Robert le Fort, ancien évêque d'Orléans en 1338 (diocèse de Limoges), Gentilly¹⁹ fondé en 1356 par Guy de Boulogne et François degli Atti, exécuteurs testamentaires du cardinal Annibal de Ceccano († 1348), Notre-Dame-de-Colombier²⁰ enfin, dans le diocèse de Vienne, créé en 1363, par Pierre du Colombiers, cardinal-évêque d'Ostie.

La branche française des Célestins bénéficie en outre à partir du XIV^e siècle d'un double soutien : d'une part celui de la royauté, d'autre part celui de la papauté d'Avignon, ville en laquelle fut d'ailleurs fondé un monastère en grande pompe en 1393

¹⁶ Dépt. Aisne, cant. d'Attichy, comm. de Saint-Crépin-aux-Bois.

¹⁷ BORCHARDT (Karl), *op. cit.*, p. 75.

¹⁸ Dépt. Creuse, cant. d'Ahun, comm. de Pionnat.

¹⁹ Dépt. Allier, ch.-l. d'arr.

²⁰ Colombier-le-Cardinal, dépt. Ardèche, cant. de Serrières.

sur la tombe du jeune et saint cardinal Pierre de Luxembourg²¹. Concernant les monastères du Midi, le Sacré Collège semble avoir été un pôle important du recrutement des donateurs²² et, en tout cas, la faveur pontificale s'y est nettement faite sentir.

Cependant, la véritable apogée des fondations de monastères célestins en France se situe sous les règnes de Charles V et Charles VI. Les Célestins occupent alors une place significative dans les relations politico-religieuses entre les rois de France et les papes d'Avignon, tandis que les moines conservent un prestige intact quant à leurs pratiques ascétiques. Pour K. Borchardt, c'est à ce moment que les Célestins de France connaissent un tournant dans leur histoire : d'une part, ils intègrent la ville (à Paris, Rouen, Lyon, Avignon, etc.) ; d'autre part, ils abandonnent l'ascèse et la vie simple pour se consacrer à une liturgie plus fastueuse et à la prière pour les morts : « Die Konsequenzen dieser neuen Rolle für die Cölestiner kann man kaum überschätzen. Askese und einfaches Leben traten zurück gegenüber dem genauen, zugleich prunkvollen Vollzug der Liturgie und der Fürbitten für die Stifter²³ ».

Nous verrons par la suite que ces propos, tout comme l'idée selon laquelle les Célestins devinrent des intellectuels pour mieux dialoguer avec une population urbaine, sont probablement exagérés, au moins pour les moines de Paris.

b. Les monastères célestins de la province de France

Ce sont Robert de Jussy puis Charles V qui font venir les Célestins à Paris en 1352. Sur le modèle royal, les fondations se multiplient. Le roi est à l'origine d'un deuxième cloître à Mantes en 1377. La noblesse et la haute bourgeoisie imitent l'exemple royal, dans tout un chapelet de fondations : le monastère de Notre-Dame-de-

²¹ Ce monastère, ainsi que celui de Gentilly, a été étudié par Sonia Comte dans son mémoire de DEA (1993) (100).

²² COMTE (Sonia), « Les Célestins du Midi... » dans *Cahiers de Fanjeaux* (98) et « Les Célestins, le roi et le pape » dans *Provence historique* (99).

²³ BORCHARDT (Karl), *op. cit.*, p. 75-76.

Sens²⁴ est fondé en 1366 par Jean de Mézières et son épouse Isabelle Biloard, des couvents sont fondés à Metz, Tours, etc. Sous le règne de Charles VI, six fondations ont lieu dans l'orbite royale : Amiens²⁵ en 1385 à l'occasion du mariage de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, Marcoussis²⁶ en 1404, par Jean de Montaigu, Villeneuve-lès-Soissons²⁷ en 1390 par Enguerrand de Coucy, Vichy²⁸ par Louis II de Bourbon (1410), Avignon sur la tombe de Pierre de Luxembourg (1393) et Lyon enfin par Amédée de Savoie (1407).

Au total, ce sont seize monastères qui sont fondés en France entre 1338 et 1474, ce qui est considérable pour un ordre étranger et, qui plus est, implanté de façon assez artificielle au départ. L'implantation géographique des Célestins à la fin du Moyen Âge peut donc être résumée comme suit : une première zone s'étend autour de Paris, quelques fondations se situent plus au nord et à l'est de la capitale, la vallée du Rhône enfin est une autre zone d'implantation. Hors de France, mais dans son orbite, on trouve des monastères célestins en Belgique, en Savoie et dans le Comtat Venaissin.

c. L'indépendance par rapport à l'Italie

La période du Grand Schisme est une période de prospérité pour la branche française de l'ordre : elle est notamment mise à profit pour acquérir l'indépendance envers la province d'Italie. La date exacte de l'érection de la province de France est peu claire. Il semble que dès la première décennie du XIV^e siècle, pour des raisons pratiques liées aux visites des abbés, les Célestins aient été divisés en provinces (quatre pour l'Italie, une pour la France, une pour la Lombardie et une pour Romagne et Spolète). Mais jusque dans les années soixante-dix de ce siècle, les provinciaux de France sont des moines italiens.

²⁴ Dépt. Yonne, ch.-l. d'arr.

²⁵ Dépt. Somme, ch.-l. de dépt.

²⁶ Dépt. Essonne, arr. de Palaiseau, cant. de Montlhéry, anciennement Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Limours.

²⁷ Dépt. Aisne, cant. de Soissons.

²⁸ Dépt. Allier, ch.-l. d'arr.

C'est seulement en 1378 que les Célestins français obtiennent de Clément VII, au motif de l'insécurité du chemin jusqu'en Italie, la dispense de se rendre au chapitre général. À la faveur de la papauté d'Avignon, les Célestins obtiennent ensuite de plus en plus de droits et de privilèges, jouant de leur position intermédiaire entre la royauté et la papauté. Le schisme de l'Église résolu, Martin V tente de réunifier l'ordre mais les Célestins de France veillent à conserver leur indépendance, au motif de l'observance de la règle, plus rigoureuse, selon eux, en France qu'en Italie, tandis que se met en place progressivement l'organisation de la province française. Contrairement à la majorité des autres ordres monastiques, les Célestins échouent donc à se réunifier après le schisme.

Ces dispositions sont confirmées en 1417 par un concordat avec l'ordre italien qui introduit toutefois l'obligation supplémentaire pour le prieur provincial de participer tous les six ans au chapitre général de l'ordre, qui se tient en Italie, sous peine de l'envoi d'un visiteur italien pour corriger les monastères français. La province de France reçut, outre tous les privilèges de l'ordre italien, le droit d'augmenter ces privilèges comme elle l'entendrait, contre le paiement tous les trois ans de vingt ducats au monastère du Saint-Esprit-de-Morone. Assurément, le schisme avait fortifié la congrégation française des Célestins.

III. L'IMPLANTATION PARISIENNE

Mais revenons maintenant au monastère qui nous intéresse le plus : celui de Paris. Je retracerai brièvement ici son histoire, ou tout au moins ce que l'on peut en savoir en récoltant quelques renseignements ici et là, dans une bibliographie plus que clairsemée²⁹.

²⁹ Cf. le commentaire d'introduction à la bibliographie au chapitre III.

1. Une double fondation réussie

a. La confrérie des notaires et secrétaires du Roi

L'arrivée à Paris des Célestins n'est pas due, comme on le lit souvent, à la volonté du dauphin Charles, futur Charles V, mais à la nécessité pour les notaires et secrétaires du roi de trouver un ordre et un lieu susceptibles d'accueillir leur confrérie. Les premiers moines célestins viennent ainsi s'installer dans la capitale en 1352 à l'initiative de Robert de Jussy³⁰, ancien novice des Célestins de Châtres et secrétaire du roi Jean le Bon. Il réussit à convaincre Garnier Marcel, cousin du célèbre prévôt des marchands Étienne Marcel, de donner aux Célestins l'ancien couvent des Carmes, dit Hôtel des Barrés³¹, dans lequel il avait fondé deux chapelles desservies par deux chapelains³².

Six moines de Châtres furent alors implantés dans le couvent situé au bord de la rive droite de la Seine non loin de la Bastille. On lit parfois que Charles V choisit d'installer les Célestins à proximité de sa nouvelle demeure, l'hôtel Saint-Paul. Or celui-ci fut construit entre 1361 et 1364, soit neuf ans après l'arrivée des Célestins à Paris. En réalité, c'est seulement à partir de 1364, avec l'installation de Charles V à l'hôtel Saint-Paul, que les Célestins se retrouvent géographiquement proches du centre du pouvoir. Voici, à titre d'illustration, le plan figuré du couvent donné par l'*Épitaphier du vieux Paris*³³ :

³⁰ Je reviendrai abondamment sur le personnage de Robert de Jussy et sur le lien entre les Célestins et la confrérie des notaires et secrétaires du roi au chapitre IV.

³¹ Les Carmes portaient un habit rayé, d'où ce surnom fréquent de « barrés ».

³² Arch. nat. S 3743^A, ce carton rassemble toutes les chartes de la fondation primitive.

³³ RAUNIÉ (Émile), *Épitaphier du vieux Paris* (337), p. 302.

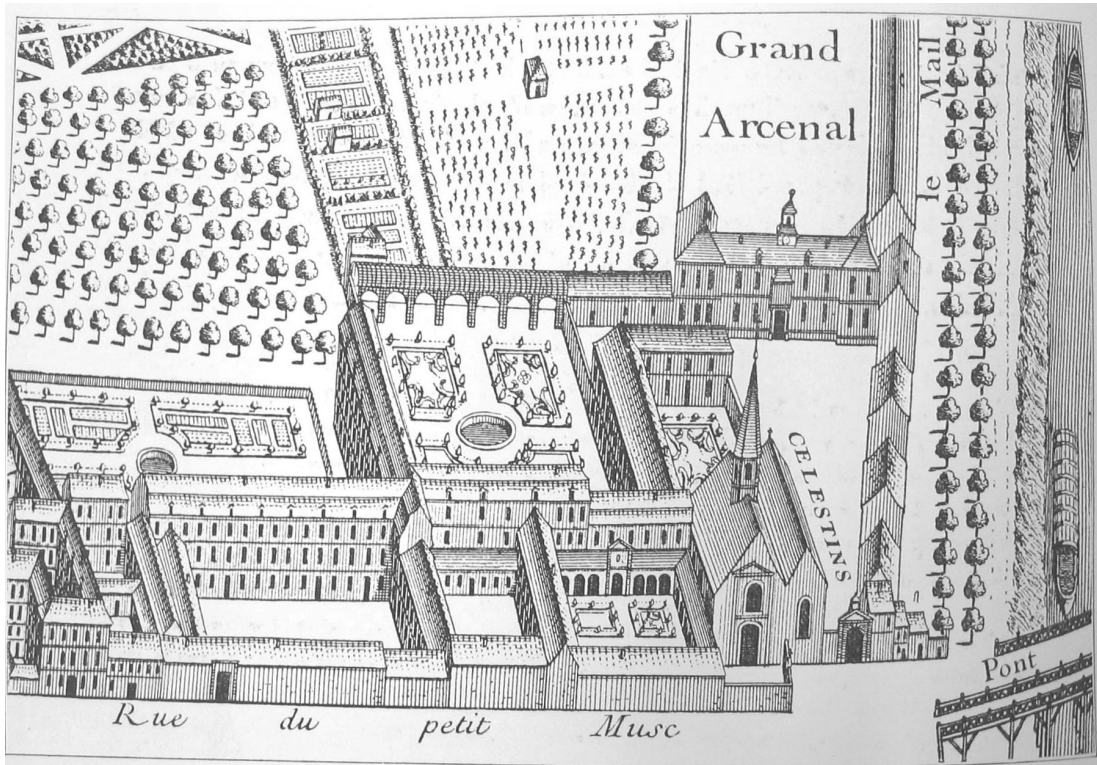


Figure 1 : Plan figuré du monastère des Célestins de Paris

Le lien entre les notaires et secrétaires et les Célestins va se révéler tout à la fois durable et profitable, nous aurons l'occasion d'y revenir. La confrérie dispose en effet de ses entrées au monastère, dans lequel elle fête annuellement la Saint-Jean-Porte-Latine, tandis que les Célestins célèbrent pour elle diverses messes et services. Elle est aussi, de façon directe ou indirecte, une source de donations non négligeable au bénéfice du couvent, tandis que les Célestins reçoivent, au même titre que les notaires et secrétaires, une bourse de Chancellerie mensuelle. Il faut donc bien voir que la jonction entre la confrérie et le couvent a indiscutablement permis à la toute jeune fondation monastique de survivre dans un premier temps et de s'épanouir ensuite.

b. Un fondation reprise par le roi : l'action de Charles V

La fondation du monastère de Paris n'est donc pas royale à proprement parler. Toutefois, Robert de Jussy était un proche de Charles V, et gravitait dans le cercle des conseillers royaux. Il semble que ce soit lui qui, le premier, ait fait la promotion auprès du dauphin de l'ordre qui l'avait accueilli dans sa jeunesse, faisant ainsi le trait d'union entre un ordre installé jusque là en des endroits reculés loin de la capitale et le futur plus grand bienfaiteur de l'ordre.

Encore dauphin, Charles fut donc de bonne heure un fervent partisan de l'ordre naissant. C'est lui en effet qui octroie la bourse de Chancellerie aux frères alors que Jean le Bon, son père, est en captivité. Mais c'est une fois roi que Charles V se montre le plus généreux envers les Célestins de Paris, dont il cherche à s'attribuer la fondation. C'est ainsi lui qui, en 1367, pose la première pierre du nouveau monastère puis il leur assure les moyens de leur subsistance et de leur développement : il donne par exemple 10 000 £ et les droits sur douze arpents de bois en forêt de Monet pour la construction de l'église. Lors de la consécration de la nouvelle église, le 15 septembre 1370, le roi et la reine Jeanne de Bourbon donnent entre autres choses des vêtements liturgiques, une riche vaisselle d'argent, un missel, une grande croix et une statue de la Vierge en argent³⁴. Très vite, le portail de l'église est encadré d'une statue du roi et de son épouse avec l'inscription *Karolus quintus, fundator hujus ecclesie*. Ce portail, on le trouve représenté par une gravure dans le livre de Millin³⁵, reproduite ci-dessous. La faveur royale, pieusement poursuivie par Charles VI, avait tôt fait d'éclipser la fondation de Robert de Jussy.

³⁴ Arch. nat. S 3743^A.

³⁵ MILLIN (Aubin-Louis), *Antiquités nationales* (307), pl. II, p. 10.

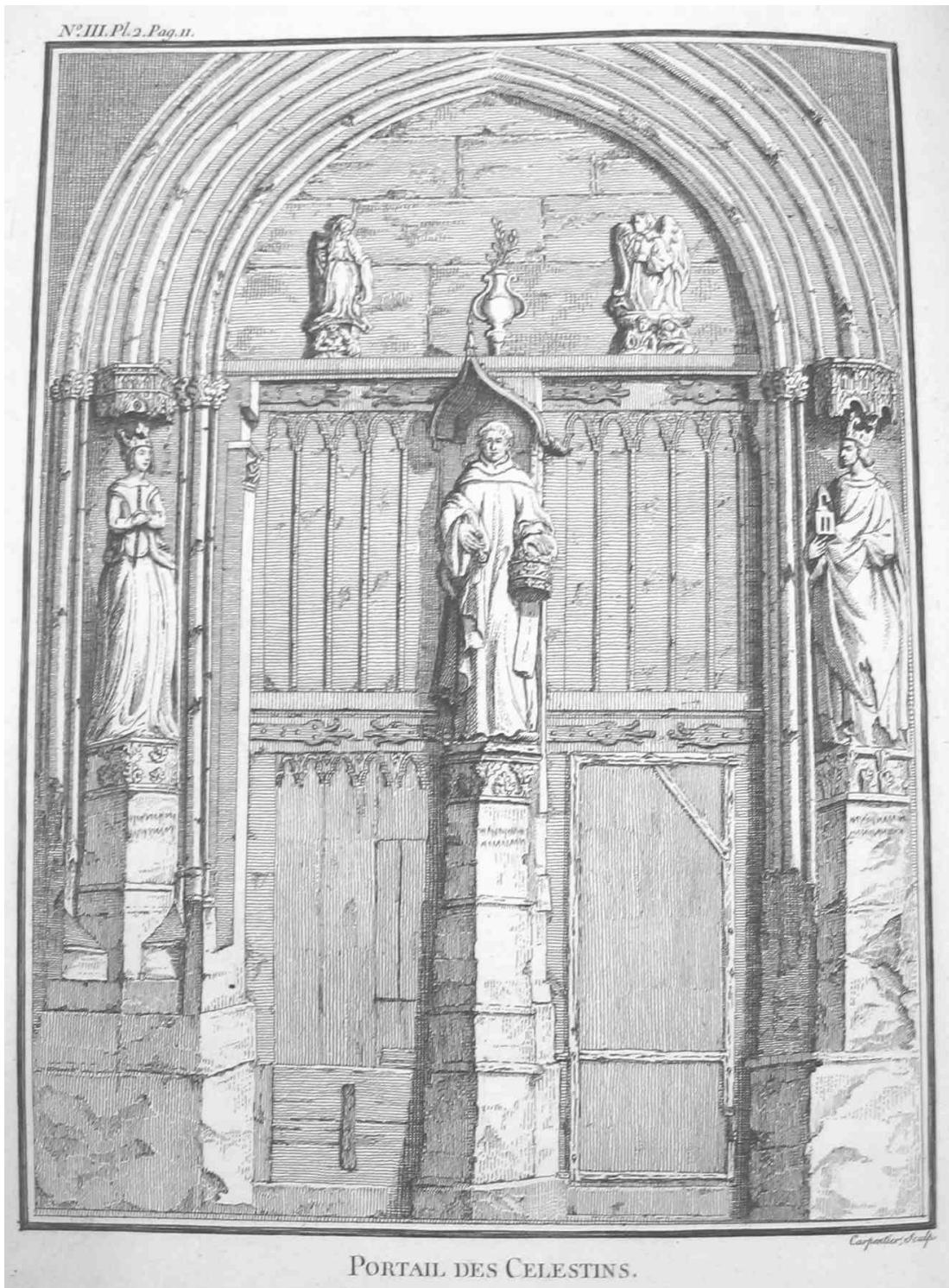


Figure 2 : Portail de l'église de Célestins selon A. L. Millin

c. Le mécénat royal et princier : un ordre privilégié

La faveur royale n'est cependant pas l'unique cause du succès de l'implantation parisienne des Célestins et il faut y ajouter un certain engouement des princes et d'une partie de la population de la capitale du royaume. La figure la plus importante de ce point de vue est sans conteste celle de Louis d'Orléans, qui témoigna d'une faveur toute particulière pour le couvent qu'il combla de bienfaits et dont il chercha à faire la nécropole de son lignage. Tout comme Charles V, il assistait souvent à l'office en l'église des Célestins. Parmi ses nombreux dons figure une bible enluminée d'une grande valeur.

Philippe de Mézières est également un soutien constant de l'ordre auquel il lègue la quasi-totalité de ses biens et au sein duquel il passe les derniers mois de sa vie, dans une retraite propice à l'écriture et à la méditation. Nous reviendrons d'abondance sur le portrait de ces donateurs et bienfaiteurs prestigieux au cours des chapitres IV et V.

2. Vie matérielle du couvent

a. Les revenus : un ordre riche ?

Dans la plupart des sources, le monastère des Célestins de Paris passe pour un ordre riche³⁶, au moins en ce qui concerne la période des XIV^e-XV^e siècles. La quantité de sources ayant trait à leurs nombreuses propriétés ne le dément pas *a priori*, mais cette question mérite d'être approfondie, bien qu'elle ait été en partie traitée par O. McIntyre Holloway dans sa thèse³⁷. À y regarder de plus près en effet, il semble que les propriétés des Célestins, quoique nombreuses, aient surtout été minuscules et très

³⁶ C'est ce que l'on peut lire dans toutes les compilations qui, pour la plupart trouvent leur origine dans BEURRIER (Louis le P.), *Histoire du monastère et convent des pères célestins de Paris*, Paris : Vve Pierre Chevalier, 1634, 429 p.

³⁷ MCINTYRE HOLLOWAY Olivia, *The Celestines of Paris...* (294). Toutes les informations que nous donnons ici proviennent de cette source.

éclatées, à cause notamment de la date tardive de leur implantation dans les campagnes du bassin parisien.

Les donations et leur réinvestissement dans la propriété foncière de façon quasi-exclusive, semble-t-il, ont constitué le principal pôle de revenus du couvent, tout en obligeant les frères à adopter une vraie politique de gestion des terres³⁸. Toutefois, les revenus dégagés par cette masse de propriétés sont difficiles à évaluer et par ailleurs très variables au cours de la période étudiée. En effet, en nombre, les droits que les frères perçoivent sont très nombreux, mais quand on regarde les sommes réellement payées, ce ne sont que quelques sous, parfois quelques deniers, rarement plus de trois ou quatre livres. On ne peut donner ici que des estimations qu'il faudrait conforter par une étude rigoureuse et sérielle des documents, très abondants sur ces questions. Du survol de quelques-uns de ces documents, il semble que les revenus des Célestins aient principalement été des rentes et des cens, payés en argent ou en nature. Ils devaient également posséder quelques seigneuries sur lesquelles ils jouissaient de droits seigneuriaux.

Il semble également, mais cela reste encore largement à approfondir, que les Célestins se livraient à quelques activités commerciales pour vendre le surplus de leurs productions agricoles (poisson et vin notamment) : on sait par exemple qu'ils tenaient une taverne près des Halles à Paris. Ces activités s'expliquent assez logiquement par le simple fait qu'une part des revenus fonciers se faisait en nature et qu'ils étaient parfois supérieurs aux besoins des frères.

Enfin, l'étude des livres de comptes montrera par la suite que les célébrations de messes et l'aumône étaient aussi des sources de revenus qui permettaient de subvenir aux besoins quotidiens et aux menues dépenses du couvent (travaux de réfection du monastère, achat de cire, achat de vêtements, etc.).

³⁸ Politique sur laquelle les études font défaut et que je souhaite étudier dans ma thèse de doctorat, sur le modèle des travaux de P. Bertrand au sujet de la vie économique des couvents mendiants de Liège.

b. L'implantation foncière

O. McIntyre Holloway s'est également intéressée à la question de l'implantation foncière du couvent à Paris et dans la région parisienne. Elle n'a malheureusement étudié qu'une petite partie des sources et pas de façon systématique. La masse des documents concernant ce sujet nécessiterait là encore une étude systématique.

Pour une première approche, on peut toutefois s'appuyer sur ses conclusions. Au sujet des aires d'implantation tout d'abord, il semble que les propriétés des Célestins puissent se regrouper en quatre lieux d'implantation principaux :

A Paris, ils possèdent des maisons isolées sur la rive gauche ou l'île de la Cité mais la plupart de celles-ci se situent rive droite, autour du monastère, rue Saint-Antoine, rue de la Verrerie, rue de la Mortellerie, rue de la Vannerie et près des Halles. L'importance de ces possessions est très variable, puisque cela va de très grands hôtels à des masures parfois en ruine.

Les frères sont également implantés dans les environs immédiats de Paris, où leurs possessions sont en partie de type rural, en partie de type urbain.

Leur présence la plus importante de ce point de vue se trouve au nord de Paris avec notamment la seigneurie d'Attainville (Val d'Oise) qu'ils ont reçue de Louis d'Orléans au début du XV^e siècle. Ils y ont un manoir, plusieurs maisons et pièces de terre, des droits de justice et perçoivent un certain nombre de cens et rentes. À part Attainville, ils sont présents dans ce secteur en quelques endroits assez isolés comme Viarmes et le Petit-Plessis.

Un second îlot rural se situe en Brie, à l'est de Meaux, et près de Melun-en-Gastinois (Seine-et-Marne), avec huit espaces d'implantations principaux, qui sont : Mémorant (où les censiers devaient tenir de façon permanente un logement à disposition des religieux en visite), Bourray, Corbeil, Verno, Mormans, Cerneux, Sarres et Hondevilliers, qui incluait le Jarriel. On a ainsi deux pôles géographiquement équilibrés de l'implantation foncière célestine : Attainville au nord de la capitale, et le triangle Jarriel-Hondevilliers-Lisle au sud.

Enfin, au sud-ouest de Paris, vers Versailles, les Célestins possèdent plusieurs rassemblements de terre, qui apportent des revenus importants, grâce entre autres, à la pêcherie de Porchefontaines.

Toujours selon O. McIntyre Holloway, la géographie de l'implantation des Célestins s'explique par leur arrivée tardive à Paris, qui ne leur a pas laissé beaucoup de choix : les terres les plus proches de la capitale étant déjà occupées et exploitées. Les frères ont donc dû se contenter de terres plus éloignées et éclatées. Cette implantation est par ailleurs à mettre en lien avec la localisation des donations, ce que je m'attacherai à éclaircir dans de futurs travaux. Par ailleurs, la question de savoir s'il y a eu une réelle politique d'implantation demeure en suspens, même s'il apparaît assez nettement au vu des premiers dépouillements, que les Célestins ont cherché sans cesse à regrouper leurs possessions par des achats et des échanges. J'apporterai quelques éléments de réponse dans la troisième partie de cette thèse.

3. Rayonnement intellectuel du couvent de Paris

Nous allons étudier dans la suite de ce chapitre l'organisation d'un monastère et la vie quotidienne des Célestins d'un point de vue général. Il ne devait pas en aller autrement chez les Célestins de Paris, bien que les sources soient presque entièrement muettes à ce sujet. Je reviendrai donc dans ce paragraphe sur deux aspects plus spécifiques au monastère parisien : les quelques figures de moines ayant laissé des écrits d'une part, la bibliothèque du couvent d'autre part.

On a peu de renseignements sur les activités intellectuelles des moines qui ne semblent pas avoir eu un rayonnement exceptionnel. Un certain nombre d'entre eux ont écrit des ouvrages spirituels et d'édification morale qui sont généralement restés non édités et à destination presque exclusive des autres moines célestins. Les manuscrits autographes étaient conservés à la bibliothèque du monastère et n'en sont probablement que rarement sortis. Bon nombre d'entre eux ont dû être détruits ou ont disparu au moment de la Révolution française, ce qui fait qu'il est très difficile aujourd'hui de

reconstituer la vie intellectuelle des Célestins de Paris au Moyen Âge. Au XVI^e siècle, les plus célèbres furent Pierre Bard et Antoine Pocquet³⁹, et certains eurent un contact suivi avec les humanistes, comme Jean Lefranc correspondant régulier de Lefèvre d'Étaples, qui a recommandé dans plusieurs de ses lettres à Guillaume Briçonnet la rigoureuse observance des Célestins.

D'autres en revanche, comme Denis Lefèvre, Claude Bourdan, Michel Le Blanc, Claude Firmin ou Gilbert Tavernier, n'ont pas vu leur renommée dépasser les murs du couvent, même si certains ont voulu s'adresser à un public plus large que celui du couvent (Innocent Guernot, Simon du Corroy, Pierre Crespet).

Toutefois, l'étude ne devait pas être totalement absente de la vie monastique car, comme l'a montré F. Bérard dans sa thèse d'École des chartes⁴⁰, la bibliothèque des Célestins était riche et réputée, grâce aussi bien aux dons qu'aux achats. Les dons et legs venant de prélats ou de grands personnages furent en effet abondants dès les premiers temps de la fondation. Les frères pouvaient également faire des dons de livres au moment de leur profession. En 1722, la bibliothèque comptait ainsi plus de 12 000 volumes⁴¹, dont plusieurs incunables très précieux et beaucoup de manuscrits du XV^e siècle mais très peu de manuscrits du XIV^e siècle. La composition du fonds était essentiellement faite des grands textes de la vie monastique, de livres liturgiques nécessaires à l'office, etc. La bibliothèque faisait l'objet de règlements très précis et était exclusivement destinée aux frères qui n'avaient par ailleurs par le droit d'emporter de livres dans leur cellule. Enfin, le couvent est également doté d'un *scriptorium*, comme l'indique F. Bérard⁴² :

« Le *scriptorium* du couvent n'est pas inactif à la fin de l'époque médiévale. On connaît aujourd'hui des manuscrits écrits chez les Célestins de Paris à partir du second quart du XV^e siècle (...). Après 1450, la bibliothèque du couvent connaît un important essor grâce à Guillaume Romain, mort en 1475.

³⁹ Dont les sermons ont été étudiés par O. Mc Intyre Holloway dans sa thèse (*op. cit.*)(294).

⁴⁰ BÉRARD (Françoise), *La bibliothèque des Célestins de Paris...* (31).

⁴¹ FRANKLIN (Alfred), *Les anciennes bibliothèques de Paris...* (164).

⁴² BÉRARD (Françoise), *op. cit.*, p. 64.

Profès à Paris en 1435, orateur jouissant d'une grande réputation d'éloquence, confesseur de Louis XI, il n'a laissé, dit le P. Becquet, aucun écrit qui puisse lui être attribué avec certitude ; mais il fait copier des manuscrits pour le couvent des Célestins de Paris dont il est deux fois prieur (de 1459 à 1462 et de 1468 à 1471) (...). C'est surtout dans cette seconde moitié du XV^e siècle que les témoignages sont nombreux. Pierre de Cuno n'est pas encore entré chez les Célestins lorsqu'il achève le 15 juillet 1460 la copie de la troisième partie de la *Somme* de saint Thomas, qu'il a peut-être donnée au couvent avant sa profession. »

4. Le couvent : quelques considérations archéologiques et d'histoire de l'art

L'histoire du monastère de Paris, passée la période faste des XIV^e-XV^e siècles manque à la fois de sources et d'études. Sans être inactif, le couvent n'est plus, à la période moderne, dans les faveurs de la monarchie et ses jours semblent s'écouler tranquillement. Pour terminer sur le monastère parisien, je m'attacherai donc à donner quelques considérations archéologiques et d'histoire de l'art.

Comme on l'a dit, le couvent n'a pas été construit sur un terrain vierge mais s'est installé sur l'ancien emplacement du petit couvent des Carmes. Toutefois, du couvent carmélite, il ne restait que des ruines, ces religieux ayant eu l'autorisation d'emporter les pierres de leur couvent pour en reconstruire un nouveau place Maubert, sur la rive gauche de la Seine. Les bâtiments et l'église furent donc entièrement construits de neuf. Les témoignages du début du XIX^e siècle sont notre unique source pour connaître un peu mieux l'architecture et la disposition des bâtiments du monastère, nous y reviendrons au chapitre VI. Sans rien de remarquable d'extérieur, l'église abondait toutefois de richesses à l'intérieur et possédait un certain nombre de pièces d'orfèvrerie remarquables, ainsi que plusieurs sculptures dues à Germain Pilon. Elle contenait par ailleurs un très grand nombre de tombes de personnages célèbres, ce qui faisait la fierté du monastère, nous reviendrons également plus loin sur ce point.

Les bâtiments furent construits dans la première moitié du XIV^e siècle, avec l'adjonction de différentes chapelles au fil du temps. Le cloître fut entièrement reconstruit au XVI^e siècle par Pierre Hanon. Sur un des côtés, à l'étage, se trouvait la bibliothèque, au-dessus des cellules des frères⁴³. Le « clos » a quant à lui été constitué par les premières donations faites au couvent. Dès la fin du XIV^e siècle, il fut entouré par les murs de la nouvelle fortification de Charles V⁴⁴.

De tout cela, il ne reste aujourd'hui plus rien que quelques objets d'arts conservés au Louvre et au musée du Moyen Âge, le couvent ayant été totalement rasé à la fin du XIX^e siècle.

IV. LA VIE DES CÉLESTINS

1. Règles et constitutions de l'ordre

a. La règle originelle et les constitutions

La fondation de Pierre de Morone était au départ orientée vers une forme de pauvreté totale sans vie commune, mais très vite les ermites se regroupèrent, finirent par vivre ensemble et par accepter dons et aumônes. Toutefois, le concile de Latran IV ayant, comme on l'a dit, interdit l'établissement de nouveaux ordres religieux, les Célestins durent choisir une règle et ce fut celle de saint Benoît. Au sens strict, les Célestins ne sont donc pas un ordre, mais seulement une branche de l'ordre bénédictin.

Les Célestins ont dès le début adopté un mode de vie assez semblable à celui des Spirituels franciscains, dont Pierre de Morone avait été très proche, et des Camaldules.

⁴³ Une étude archéologique du couvent a été menée par DI CARLO (Stefania), *I Celestini di Parigi...* (122).

⁴⁴ Pour une description du couvent, cf. ISAAC (Françoise), « Les Célestins de Paris : étude historique et archéologique » dans *Positions des thèses de l'École des chartes* (230).

Leur organisation est inspirée de l'organisation cistercienne et on les compare assez souvent aux chartreux pour la rigueur de leur vie. L'ordre présente donc une originalité réelle en même temps qu'une sorte de synthèse des différents courants religieux du moment, ce qui semble concorder assez bien avec les attentes spirituelles de la fin du Moyen Âge⁴⁵.

K. Borchardt a étudié de façon très détaillée et très précise les différents manuscrits des constitutions successives⁴⁶ ; nous ne retiendrons ici que quelques grands traits d'une histoire assez complexe. Une première règle doit vraisemblablement avoir été rédigée par Pierre de Morone entre 1274 et 1294. Très rigoureuse, elle prévoyait l'abstinence perpétuelle avec des jeûnes prolongés, de rudes mortifications, des punitions corporelles sévères et l'office de nuit. Cette règle primitive, assez peu détaillée, notamment quant au quotidien des frères, est promulguée par Célestin V le 27 septembre 1294. Elle est ensuite enrichie par les Constitutions d'Italie rédigées à la mi-XIV^e siècle en vingt-cinq chapitres. Ces constitutions resteront en vigueur jusque dans les années 1630.

Pour prendre en compte ses différences d'avec la province d'Italie, la province de France se dote elle-même de constitutions spécifiques, qui connaissent trois rédactions successives : la première a lieu dans les années 1350-1380. Au début du XVI^e siècle, une deuxième version met à jour les décisions capitulaires, lors d'une révision menée par Claude Pluyette et imposée au chapitre général de 1513 qui aboutit à un livre de trente chapitres répartis équitablement entre discussions sur le gouvernement de l'ordre, considérations sur l'état monastique et description de la discipline monastique. Cette révision reste en vigueur jusqu'en 1670, date à laquelle elle est considérablement revue et allégée⁴⁷.

⁴⁵ LE GALL (Jean-Marie), *Les moines au temps des réformes...* (248), qui traite de la première moitié du XVI^e s. mais remonte en fait bien en amont.

⁴⁶ BORCHARDT (Karl), op. cit. (41). Voir particulièrement les tableaux p. 173-174 et p. 176 à 179.

⁴⁷ L'étude des constitutions des Célestins de France est l'objet principal de la thèse d'École des chartes de C. Sustrac (367).

b. Organisation générale de l'ordre

Au temps de Pierre de Morone, il n'y avait qu'un prieur à la tête de la communauté et pas d'abbé général, mais une telle situation était trop instable : quand les fondations commencèrent à se multiplier, le prieur du Saint-Esprit-de-Morone fut nommé prieur général. Toutefois, certaines des maisons réformées par Pierre de Morone et absorbées par l'ordre avaient à leur tête des abbés et Célestin V dut finir par tirer les choses au clair en décidant que le Saint-Esprit-de-Morone serait désormais la seule abbaye de l'ordre, les autres fondations étant des *monasteria* pour les plus grandes, des *loci* pour les plus petites, elles-mêmes divisées en *loci conventuales* et *loci non conventuales*.

L'abbé est chargé de visiter les différentes maisons de l'ordre, avec l'aide de visiteurs. À partir du moment où l'ordre est structuré en provinces, les provinciaux représentent l'abbé. L'abbé est élu par le chapitre général de l'ordre réuni tous les trois ans, il est lui-même visité par les trois prieurs les plus importants (*i. e.* les plus anciens) de façon régulière. Le chapitre général se réunit d'abord annuellement puis, à partir de 1320-1321, tous les trois ans, à Sulmone. Il dure trois jours, au printemps ou à l'automne.

c. Organisation de la province de France

La province de France forme une congrégation de maisons théoriquement égales et indépendantes les unes des autres, mais, assez rapidement, les monastères de Paris et Avignon, les plus riches et les plus puissants, tendent à en prendre la tête. Dès 1462, le monastère de Paris devient la maison du prieur provincial ainsi que le siège du chapitre général. C'est encore lui qui donne le ton spirituel au reste de la congrégation.

La congrégation est dirigée par un chapitre général triennal, composé de tous les prieurs de l'ordre et d'un délégué, le discrétionnaire, envoyé par chaque maison. Le chapitre général se tient peu après Pâques et dure trois jours : le premier jour est choisi

le nouveau provincial, le deuxième jour le provincial choisit ses aides, le troisième jour, il nomme les procureurs généraux. Le prieur est chargé d'effectuer des visites dans les différents monastères de l'ordre afin d'assurer la cohésion spirituelle et de corriger les déviations. C'est aussi lui qui nomme les prieurs et juge des affaires les plus importantes de la province. Il est lui-même visité de façon régulière par les prieurs des monastères d'Ambert, Châtres et Mantes.

d. Organisation interne d'un monastère

Au sein de chaque maison, le chapitre conventuel se réunit chaque jour sous la direction du prieur ou du sous-prieur, après laudes ou prime. C'est le chapitre qui décide des questions spirituelles et de la gestion matérielle du monastère. Il élit également ceux qui sont chargés des offices claustraux, au nombre de douze, plus le provincial.

Sept de ces offices sont renouvelés tous les ans ou tous les trois ans, ce sont les plus importants au sein du couvent : le prieur qui dirige le couvent en temps normal, le sous-prieur qui prend la tête de la communauté lorsque le prieur est absent, le chantre, le sous-chantre, préposé aux chants et aux livres liturgiques, le sacristain, chargé de la bonne tenue de l'église et des ornements liturgiques et l'infirmier. L'élection des prieurs semble avoir été assez peu influencée par l'extérieur et donne l'impression d'un véritable choix en faveur de la compétence.

Cinq autres offices changent chaque semaine : l'*ebdomarius misse*, un prêtre qui dit tous les jours la première messe et, dans la semaine suivant sa nomination, la seconde ; l'*ebdomarius invitatorii*, chargé des chants liturgiques ; l'*ebdomarius minister altariis*, chargé de la bonne tenue des autels de l'église et du vin des repas ; l'*ebdomarius lector*, qui fait les lectures à l'église et à table ; l'*ebdomarius minister mense* enfin est chargé de servir ses frères lors des repas. On trouve en outre au sein du monastère un procureur chargé des affaires temporelles, deux dépositaires et un *expensor* dévoué aux affaires économiques. Les oblats et procureurs assuraient quant à eux la vie matérielle du couvent, au moins en

théorie, et faisaient le lien entre le couvent et le monde extérieur. Enfin, les moines étaient aidés par des serviteurs, qui ne dormaient généralement pas au monastère.

Les frères ont été plus ou moins nombreux selon les époques, mais leur nombre exact reste difficile à déterminer et une prosopographie des frères couvent par couvent est encore à faire. Selon les constitutions, le nombre de frères par monastère est de douze, sans prescription quant à la répartition entre clercs et laïcs. Il y a en outre des convers et des oblats. Seules les plus grosses maisons, selon K. Borchardt⁴⁸, comptent douze moines (en France : Paris, Lyon, Marcoussis, Amiens, Avignon), les plus petites comptent, elles, entre deux et trois moines. Comme dans tous les ordres de cette époque, la proportion de prêtres doit être forte. Toujours selon K. Borchardt, le nombre total de Célestins a dû être d'environ 2 000 dans la deuxième moitié du XIV^e siècle puis diminuer ensuite jusqu'au début du XV^e siècle, remonter légèrement et se stabiliser au XVI^e siècle autour de 500 à 1 000 personnes⁴⁹.

Quant à la vie économique des couvents, elle est elle aussi très difficile à évaluer vu le manque d'études sur le sujet. La propriété personnelle est strictement interdite par les constitutions, avec des peines prévues proportionnelles à la somme détenue. Au sein du couvent, ce sont, comme on l'a dit, les procureurs (qui ne sont pas des frères) qui gèrent les affaires économiques du couvent sous la direction du prieur. Les acquisitions immobilières sont soumises à l'autorisation écrite de l'abbé, les acquisitions mobilières au prieur avec l'assentiment du chapitre. Les revenus des différentes maisons sont également difficiles à déterminer. K. Borchardt se contente de donner les chiffres suivants pour le XVIII^e siècle : Paris, 20 moines, revenu annuel de 78 441 £ ; Lyon, 16 moines, revenu annuel de 30 895 £ ; Marcoussis, 15 moines, revenu annuel de 24 256 £ ; Rouen, 12 moines, revenu annuel de 21 052 £.

⁴⁸ BORCHARD (Karl), *op. cit.*, p. 263.

⁴⁹ *Ibid.*

Au vu de ces quelques lignes, on peut donc conclure avec K. Borchardt que les Célestins ont une organisation très moderne, ils semblent en tout cas avoir adopté les formes de la vie communautaire les plus en vogue : « Zweifellos gehören die Mönche des Peter vom Morrone dadurch wie die Franziskaner zu einem im 13. Jahrhundert « modernen » Ordentyp. Doch ist dies wie gezeigt ein isoliertes Merkmal, das sich vielleicht besser durch die eremetischen Neigungen des Ordensgründers erklärt, der weder als Ordensoberhaupt noch als Papst ein Amt auf Lebenszeit annahm⁵⁰ ».

2. Le quotidien des Célestins

a. La vie régulière

Les activités des moines sont peu détaillées dans la règle de Pierre de Morone et on a globalement peu d'indications sur ce point. Pour tenter de reconstituer la vie quotidienne du couvent, on ne dispose que des constitutions évoquées ci-dessus : c'est donc davantage un mode de vie idéal que la réalité quotidienne des frères que l'on peut appréhender⁵¹.

- Messes et prières

La vie régulière est très nettement dominée par la liturgie et la prière pour les morts. Parmi les officiers que nous avons énumérés ci-dessus, sept occupent un office liturgique, ce qui souligne l'importance du service divin au sein des activités du couvent. Deux messes au minimum sont célébrées chaque jour. Au début, les couvents avaient autant de frères lais que de prêtres mais le nombre de ces derniers n'a cessé d'augmenter jusqu'à devenir prédominant. Chaque couvent a ensuite ses propres messes à célébrer.

⁵⁰ BORCHARDT (Karl), *op. cit.*, p. 196.

⁵¹ *Ibid.*, p. 219.

À Paris par exemple, la réduction des messes de 1414 nous apprend ainsi que l'on célébrait chaque jour et dans cet ordre : une messe pour les notaires et secrétaires du Roi, une messe pour Charles V, deux messes fondées par Louis d'Étampes, une messe pour Louis d'Orléans et une messe pour Jean Auclou et son épouse. En outre, aux quatre temps de l'année, il fallait dire quarante messes hautes avec office des morts (dix pour les parents des frères, dix pour les bienfaiteurs de l'ordre et vingt pour tous les frères défunts). Enfin, lors de la mort d'un frère, on disait dans son couvent une messe solennelle avec vigile, trois messes dites par un autre frère, les autres clercs récitant deux psaumes et certains oblats un Notre-Père et un Ave Maria. Dans les autres monastères, on célébrait à la mémoire du défunt une messe et les clercs devaient dire un psaume.

La prière d'intercession et la mémoire des morts semblent avoir joué dans tout l'ordre un grand rôle, comme le laisse sous-entendre K. Borchardt : « Bei den Messen und dem Stundengebet wurde großes Gewicht gelegt auf Fürbitten für lebende und Tode ; das Totengedächtnis spielte eine wichtige Rolle als ein Hauptmotiv für die Tätigkeit der Cölestiner »⁵².

- Le soin des malades

Le soin des frères malades semble avoir également été très recommandé et particulièrement valorisé chez les Célestins. Au couvent de Paris, l'infirmerie est d'ailleurs un bâtiment important dont il est régulièrement fait mention dans les sources. Les malades devaient se confesser avant d'entrer à l'infirmerie puis bénéficiaient d'une règle aménagée en fonction de leurs capacités réduites. Lorsqu'un malade mourrait, les frères se réunissaient autour de lui pour chanter des prières.

⁵² *Ibid.*, p. 231.

- La vie matérielle

Comme dans les autres communautés, les Célestins font deux repas par jour. Durant ces repas qui se prennent en communauté sont lus prières et textes liturgiques. Les moines pratiquent en outre le jeûne de façon très sévère : le vendredi, le samedi, et, dans certains monastères, le mercredi, sont des jours de jeûne obligatoires toutes les semaines. S'y ajoutent les nombreux jeûnes des jours particuliers. Le jeûne consiste en pain et en eau. De façon générale, les Célestins ne mangent pas de viande.

Pendant le chapitre quotidien, chaque frère accuse ses fautes et les frères peuvent s'accuser entre eux. La confession est obligatoire une fois par mois. Aux différentes fautes correspond une échelle des peines qui va du jeûne supplémentaire à l'exclusion de l'ordre en passant par le séjour au cachot.

Les Célestins sont vêtus d'étoffe de laine noire et blanche. Ils ont deux tenues : une pour l'hiver et une pour l'été. La forme de leur tonsure varie selon qu'ils sont prêtres ou non. Les moines dorment en dortoir commun, même si, peu à peu, des cellules indépendantes ont pu être aménagées. On trouve à ce sujet cette gravure de Millin⁵³ :

⁵³ MILLIN (Aubin-Louis), *Antiquités nationales* (307), notice III, pl. I, p. 7.



Figure 3 : Costume des Célestins (selon A. L. Millin)

La vie régulière des Célestins a donc peu à peu abandonné l'idéal érémitique primitif de son fondateur pour se tourner progressivement vers une liturgie plus

développée, particulièrement en ce qui concerne la prière pour les morts. C'est en tout cas ce que conclue Borchardt :

« Nach diesem Überblick bleiben zwei Feststellungen : die asketisch-eremitische Tradition des Peter vom Morrone lebte in den allgemeinen Vorschriften seiner Mönchsgemeinschaft kaum weiter, denn selbst die große Einfachheit und Strenge des Alltags galten für alle spätmittelalterlich hochangesehen Orden von des Kartäusern bis zu den reformierten Bettelorden ; voluntaristische Elemente des Eremitenlebens wie der durch Peter-Cölestin mehrfach praktizierte Amtsverzicht wurden von der Ordenstradition ungesetzgebung nicht ermutigt. Die französischen Reformer bei den Cölestinern zeichneten sich keineswegs durch größere Strenge aus, sondern eher durch größeres Gewicht auf würdiges und wirkmächtiges Totengedächtnis, was allerdings einer Hauptforderung spätmittelalterlicher Frömmigkeit entsprach⁵⁴. »

b. Recrutement et formation intellectuelle

Concernant la France, des conclusions sur l'origine sociale et géographique des frères sont extrêmement difficiles à tirer vue l'absence d'étude systématique sur le sujet. Pour K. Borchardt⁵⁵, le recrutement des Célestins en France se fait d'une part dans la noblesse et la haute bourgeoisie, d'autre part dans un cercle géographique restreint. Il semble en outre que beaucoup de Célestins soient venus d'autres ordres.

Le noviciat dure un an, avant la prononciation solennelle des vœux. L'âge d'entrée au couvent est variable mais se situe généralement entre quatorze et vingt ans. Le novice suit la règle mais il vit à l'écart des profès, sous la tutelle d'un maître. Au bout d'un an, il est admis à prononcer ses vœux et, à l'issue d'une cérémonie, il reçoit la coule qui le fait devenir profès. Les vœux prononcés sont la stabilité, la pauvreté, la

⁵⁴ BORCHARDT (Karl), *op. cit.*, p. 249.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 286.

chasteté et l'obéissance. Les frères sont en outre obligés d'observer le silence dans le chœur, le cloître, le réfectoire et le dortoir.

Toujours selon K. Borchardt⁵⁶, chaque monastère avait une école pour former les frères à la grammaire, à la dialectique, à la philosophie, à la musique, à la théologie et au droit canon, ainsi qu'une bibliothèque qui contenait des textes pour la formation des moines, la liturgie et la construction spirituelle. Je n'ai pas trouvé dans les sources du couvent parisien de trace d'une éventuelle école, mais la bibliothèque est assez bien connue, comme on l'a vu ci-dessus.

Les Célestins recrutent également des oblats, hommes et femmes, laïcs, sans enfants. Ils doivent obéissance au prieur, font vœu de pauvreté et, s'ils ne sont pas mariés, font aussi vœu de chasteté. Ils sont punis comme les frères mais ont aussi les mêmes privilèges. Ils mangent en revanche de la viande et ne prennent pas leurs repas avec les frères.

c. Les Célestins en-dehors du cloître

La vie des Célestins à l'extérieur de leur monastère est également réglementée par les Constitutions. Ils ont la permission de voyager, mais uniquement pour des raisons graves et toujours par deux, afin de se surveiller mutuellement. Le visiteur général fait exception à cette règle de par sa fonction. L'interdiction est formelle d'entrer dans des cloîtres féminins sauf autorisation spéciale, ils ne peuvent en outre recevoir ni cadeaux, ni lettres, ni aliments. Ils ne participent en théorie pas aux affaires du monde, sauf pour les rois et les cardinaux auxquels ils peuvent rendre des services, à condition d'en référer au prieur.

C'est le cas par exemple de Pierre Pocquet, développé par K. Borchardt⁵⁷. Venu de Bourgogne, Pocquet est profès à Paris en 1369 puis prieur de Mantes et provincial en 1380, très bien placé à la cour, au Parlement et à l'Université de Paris. Il est en effet

⁵⁶ *Ibid.*, p. 252.

⁵⁷ P. 258

confesseur du cardinal Pierre de Luxembourg et de Philippe de Mézières et exécuteur testamentaire de Louis d'Orléans. Pour Jean Gerson, dans une lettre à Jean de Berry, Pierre Pocquet est l'une des personnalités les plus significatives de son temps et il lui demande de l'assister sur son lit de mort en 1429.

d. La question de l'observance et des réformes

Dans son livre *Les moines au temps des réformes*⁵⁸, J.-M. Le Gall ne parle pas d'une quelconque réforme concernant les Célestins, bien qu'il n'ignore pas ces frères, puisqu'il rappelle que la dernière fondation parisienne avant 1480 est celle du couvent des Célestins. Il est vrai qu'à lire ce livre, on est frappé par la similitude entre le portrait du moine réformé et celui des Célestins que l'on vient de tracer. Les Célestins semblent par exemple pratiquer dès le XIV^e siècle la messe quotidienne ou hebdomadaire célébrée par un seul moine devant un autel ou dans une chapelle latérale, tout comme l'accueil des sépultures laïques au sein du monastère⁵⁹.

Il semble que l'on puisse attribuer cette absence de réforme à un mouvement d'observance très fort chez les Célestins de France dès l'origine, alors que leurs frères d'Italie auraient eu tendance à mener une vie plus relâchée. Au XV^e siècle, les français s'efforceront d'ailleurs de réformer leurs frères ultramontains⁶⁰, avant qu'eux-mêmes ne se voient confier des monastères à réformer.

Il est vrai que leur création tardive a permis aux Célestins d'adopter dès leurs débuts les aspects les plus modernes du monachisme médiéval : gouvernement par chapitre et élection des prieurs, place importante de la liturgie des morts dans les pratiques liturgiques, clôture stricte, etc. Cela leur a permis de ne pas être à bout de souffle et dépassés quand ont commencé à surgir des critiques envers le monachisme traditionnel. Les Célestins ont donc été dès leur origine des participants des

⁵⁸ LE GALL (Jean-Marie), *op. cit.* (248).

⁵⁹ J.-M. Le Gall décrit toutes ces pratiques comme des axes de la réforme monastique (chap. VIII).

⁶⁰ BORCHARDT (Karl), *op. cit.*, p. 125.

mouvements de réforme et de renouveau, au moins, en tout cas, jusqu'au début du XVI^e siècle.

V. LES CÉLESTINS À L'ÉPOQUE MODERNE

1. Un ordre dynamique au XVI^e siècle

Les critiques de la Réforme visent avant tout les ordres monastiques traditionnels et les Célestins ne semblent pas avoir été attaqués directement. Ils ont plutôt servi, selon K. Borchardt⁶¹, d'argument et de modèle aux catholiques contre les réformés. Ce sont plutôt les conséquences de la Réforme qui les touchent violemment : diminution du recrutement de par le déclin du prestige du monachisme traditionnel, tarissement ou tout au moins ralentissement des fondations, etc. Les deux couvents de l'ordre en Bohême ne résistent pas et sont supprimés à cette période.

Malgré tout, les Célestins persistent et ne sont pas encore totalement en perte de vitesse : les cœurs de Henri II et François II sont aux Célestins de Paris, le cloître de cette maison est entièrement et magnifiquement reconstruit au début du XVI^e siècle et de nouvelles maisons sont fondées comme Esclimont en 1546. En Italie en revanche, les Célestins perdent de leur influence dès ce moment.

2. La réforme manquée du XVII^e siècle

La rupture a en fait lieu dans les premières années du XVII^e siècle. Le renouveau catholique touche aussi les communautés monastiques et les Célestins ne sont plus en phase avec ce que la société attend du monachisme, dont le renouveau est incarné par les

⁶¹ *Ibid.*, p. 320.

Jésuites. En outre la faveur royale, notamment à partir d'Henri IV a fortement tendance à se tarir.

L'ordre demeure tout de même bien vivant et c'est la période où se réalisent un certain nombre de travaux dans le domaine de la liturgie ainsi que des recherches sur les origines et l'histoire de l'ordre, en Italie comme en France, nous aurons l'occasion de revenir sur ce point.

En 1613, le père Charles Campigny est choisi comme provincial pour la France. C'est un réformateur qui partage les idées du cardinal Bellarmin, mais il est confronté à l'opposition des moines et doit abandonner son projet de réforme dès 1615. La réforme de la branche française de l'ordre avait donc échoué.

3. Le XVIII^e siècle : vers la suppression

Bien que les Célestins ne soient pas totalement en reste sur le plan intellectuel au XVIII^e siècle⁶², la période des Lumières n'est pas favorable au monachisme contemplatif, perçu comme inutile. L'ordre connaît par ailleurs une véritable crise existentielle avec la multiplication des différends en son sein et la fuite d'une partie des moines vers d'autres ordres plus rigoureux.

Les Célestins ne peuvent donc pas résister à la Commission des réguliers mise en place à partir de 1766, qui leur demande, en vain, de se réunir en chapitre général et de se réformer. Les Célestins sont officiellement supprimés le 5 avril 1778. La plupart des frères se retire alors avec des pensions et des biens et se retrouve unie par les évêques à divers établissements ou communautés.

Une partie de la bibliothèque du monastère parisien est vendue au marquis de Paulmy et rejoint ensuite l'actuelle bibliothèque de l'Arsenal, une partie est aussi pillée lors de la suppression du couvent. Ce qui reste à la Révolution est dispersé entre la bibliothèque de l'Arsenal, la bibliothèque Mazarine et la bibliothèque nationale. Les

⁶² BORCHARDT (Karl), *op. cit.*, p. 342.

bâtiments sont alors affectés à une école de sourds-muets avant d'être transformés en caserne. Ils subirent de nombreuses dégradations, à commencer par un grave incendie en 1795. En 1801 pourtant, A. Lenoir écrivait au ministre de l'intérieur Chaptal :

« Ce monument [le cloître], orné de 250 colonnes de 5 pieds de proportion et d'ordre corinthien, est d'une architecture élégante et délicate. Il est un des plus réguliers de ceux que nous possédons à Paris de cet âge, brillant pour les arts du dessin... (...) »

Permettez-moi, citoyen ministre, de vous demander, au nom des arts, l'autorisation suffisante pour que les colonnes et tout ce qui mérite d'être conservé dans ce cloître précieux, qui nous rappelle les charmantes constructions de Florence, soient mis à ma disposition. L'intérieur du cloître du Musée se trouve dans la mesure juste et convenable pour recevoir ce chef-d'œuvre⁶³. »

Les demandes de Lenoir n'eurent cependant pas l'effet escompté et le bâtiment fut peu à peu démantelé avant d'être définitivement rasés au milieu du XIX^e s.

De ce rapide survol de l'histoire célestine, nous retiendrons ici plusieurs éléments pour la suite de l'étude. Dans un premier temps, rappelons la place remarquable qu'occupent la liturgie des morts et la prière d'intercession dans la vie quotidienne des Célestins. Il semble bien que l'on tienne là la clé du succès de l'implantation de cet ordre, particulièrement en France. Cela en fait donc un substrat tout à fait privilégié pour l'étude du don à la fin du Moyen Âge, tout comme la communauté clunisienne est un substrat exceptionnel pour cette même étude quelques siècles plus tôt.

⁶³ Cité dans RAUNIE (Émile), *Épitaphier du vieux Paris*, t. II, p. 316.

Cependant, on n'oubliera pas de replacer les Célestins dans le contexte monastique des XIV^e-XV^e siècles : un ordre assez particulier, créé tardivement et moderne par bien des aspects. Les Célestins font en quelque sorte la synthèse des innovations religieuses de l'époque, puisqu'ils conjuguent la pauvreté et l'humilité des mendiants, l'organisation institutionnelle des cisterciens et l'ascèse des chartreux, tout en répondant aux demandes de la société en matière d'intercession et de prière pour les morts. On prendra donc soin de garder à l'esprit ce caractère très particulier des Célestins dans le paysage monastique de la fin du Moyen Âge.

CHAPITRE II

LE CORPUS ET SON EXPLOITATION

Toute étude historique se fonde sur un corpus de sources. Je consacrerai donc ce chapitre à la présentation du matériau que j'ai utilisé pour cette thèse et à la méthodologie que j'ai suivie pour l'exploiter. En préalable à mon travail sur les donations, il m'a d'abord été nécessaire de procéder à un repérage général des sources ayant trait aux Célestins de Paris, une sorte de reconstitution virtuelle du chartrier de ce couvent. Ce travail a pour partie été consigné dans mon mémoire de Master II, je souhaiterais en tirer un guide des sources célestines qui puisse éventuellement être exploitable par d'autres chercheurs.

Ce deuxième chapitre sera donc exclusivement consacré aux sources retenues pour l'étude des donateurs et des donations. Je les ai regroupées en quatre corpus auxquels je ferai régulièrement référence tout au long des chapitres qui suivent, c'est donc selon ce découpage que je les présenterai ici. Enfin, j'ai préféré répartir la critique de ces documents et leur présentation diplomatique détaillée tout au long de mon texte, ce qui explique que cet aspect ne figure pas ici.

I. ÉTAT DES SOURCES

1. Corpus « Donations actées »

Le corpus des donations actées — ou donations mises en acte — concerne toutes les donations faites aux Célestins de Paris entre 1352 et 1520 et ayant fait l'objet d'un acte, que cet acte soit conservé ou non (par exemple, un inventaire résumant un acte de donation par ailleurs perdu est considéré comme documentant une donation actée). Chaque donation a fait l'objet d'un dossier regroupant tous les documents se rapportant à celle-ci. On peut par exemple trouver dans un même dossier une charte de donation, une copie de cette charte dans un registre et un inventaire en faisant mention. J'ai ainsi pu constituer 77 dossiers, dont le détail est présenté dans le volume d'annexes II.

Les deux principaux types d'acte documentant des donations actées dans le chartrier des Célestins de Paris sont les chartes de donation⁶⁴ d'une part et les testaments d'autre part. Il faut y ajouter les copies de ces actes, contemporaines ou postérieures, intégrales ou partielles, ainsi que d'éventuels *vidimus*. D'autres documents viennent aussi compléter ce corpus : ce sont par exemple les accords de donation délivrés par le couvent, les quittances de paiement, les exécutions testamentaires, etc. Enfin, entrent également dans ce corpus les mentions ou les analyses d'actes de donation qu'on trouve dans les inventaires d'archives célestins, les censiers et autres registres.

Les documents qui ont trait à des donations actées proviennent tous des Archives nationales. Ils se trouvent dans les séries S, K et LL. En voici le détail (pour chaque cote on a indiqué le numéro du carton suivi entre parenthèses du numéro de la liasse et numéro de la pièce à l'intérieur de la liasse, les registres sont précédé d'une astérisque, le numéro qui les suit indique alors le folio).

⁶⁴ Les chartes de donation feront l'objet d'une étude diplomatique détaillée au chapitre VII.

a. *Chartes de donation (inclus copies et vidimus)*

Arch. nat. S 3743^A (1, 1), (2, 6), (3, 3), (4, 7)

Arch. nat. S 3743^B (6, 1): cahier contenant des copies d'acte dont quatre donations

Arch. nat. S 3752^A (1, 4)

Arch. nat. S 3752^B (2, 1)

Arch. nat. S 3754 (2, 4) et (3, 1)

Arch. nat. S 3755^B (1, 1), (3, 9), (11, 3)

Arch. nat. S 3761^A (1, 3)

Arch. nat. S 3761^B (2, 8)

Arch. nat. S 3764^A (1, 12), (1, 14), (1, 24)

Arch. nat. S 3772^A (2, 7)

Arch. nat. S 3773^B (1, 8)

Arch. nat. S 3776^A (1, 2)

Arch. nat. S 3780 (1, 5) et (1, 14)

Arch. nat. S 3790^B (1, 6) et (1, 7)

Arch. nat. S 3795^B (1, 3) et (1, 9)

Arch. nat. S 3796^A (2, 24)

Arch. nat. *S 3808 f^o 16 et 18

Arch. nat. *S 3817 f^o 1

Arch. nat. *S 3819 f^o 15

Arch. nat. *S 3823 f^o 78

Arch. nat. *LL 1505 f^o 1, 43, 60, 207, 239, 243, 246, 488, 491

Arch. nat. K 179, pièce n^o 141

Arch. nat. MC, ét. XIX, 18⁶⁵

b. Testaments (inclus copies et vidimus)

Arch. nat. S 3747 (1, 17)

Arch. nat. S 3749^A (3, 4), (3, 9) et (3, 11)

Arch. nat. S 3750^A (3, 11)

Arch. nat. S 3754 (1, 6) et (5, 1)

Arch. nat. S 3755^B (6, 1)

Arch. nat. *LL 1505, f^o 9, 21, 51, 231

c. Accords du couvent

Arch. nat. *LL 1505, f^o 36, 39, 45, 65, 199, 203

d. Autres documents concernant des donations

Arch. nat. S 3743^A (1, 4) et (1, 5)

Arch. nat. S 3743^B (6, 1)

Arch. nat. S 3748^B (1, 8)

Arch. nat. S 3749^A (1, 7)

⁶⁵ Je dois aux cours de M. Guyotjeannin d'avoir découvert cet acte, dont il a proposé plusieurs éditions à ces élèves. Néanmoins, pour une plus grande cohérence, les passages de cet acte cités dans la suite de ce travail ont été transcrits d'après la copie qui s'en trouve dans LL 1505. Concernant le minutier central, le dépouillement du guide des sources de BÉCHU (Claire), GREFFE (Florence), PÉBAY (Isabelle) *Minutier central des notaires de Paris : minutes du XV^e siècle de l'étude XIX, inventaire analytique*, Paris : Archives nationales, 1993, 890 p. n'ayant rien donné quant aux donations, je n'ai pas poursuivi au-delà les recherches dans les archives notariales.

Arch. nat. S 3752^B (2, 8)

Arch. nat. S 3764^A (1, 2)

Arch. nat. S 3777^B (4, 8)

Arch. nat. S 3782 (1, 3)

Arch. nat. S 3787^B (3, 55)

Arch. nat. *S 3808, f^o 6

Arch. nat. *S 3819, f^o 14

Arch. nat. K 179, pièce 136

Arch. nat. K 180, pièce 15

Arch. nat. *LL 1505, f^o 43, 45, 51, 59, 67, 195, 215, 219

e. Mentions et analyses d'inventaire

Arch. nat. *S 3801 (34 mentions)

Arch. nat. *S 3815 (3 mentions)

Arch. nat. *S 3820 (1 mention)

Arch. nat. *S 3821 (2 mentions)

Arch. nat. *S 3822 (1 mention)

Arch. nat. *S 3823 (2 mentions)

2. Corpus « Mentions comptables »

À côté des donations actées, deux livres de comptes des Célestins répertorient les menues recettes et dépenses du couvent. À côté des achats de cire, du produit de la vente de vin ou de poissons, on trouve les revenus issus des diverses messes, prières,

offrandes, etc. Les deux livres ont été intégralement dépouillés pour y relever l'ensemble de ces dernières mentions. Celles-ci ont été répertoriées dans le volume d'annexes en dessous du donateur auquel elles se rapportent. Les cotes des deux livres de compte sont les suivantes :

Arch. nat. *H⁵ 3935 (18 mentions pour l'année 1409)

Arch. nat. *H⁵ 3936 (574 mentions pour la période allant de novembre 1459 à décembre 1505)

3. Corpus « Mémoire »

Le corpus « Mémoire » se compose des documents produits par les frères pour gérer les donations et entretenir le souvenir des donateurs. On peut y distinguer trois grands ensembles.

a. Documents nécrologiques

On conserve peu de documents nécrologiques pour le couvent des Célestins. Je reviendrai d'abondance sur leur composition au chapitre VI et sur leur description codicologique au volume II⁶⁶. Les cotes sont les suivantes⁶⁷ :

Bibl. Ars., ms. 930 : nécrologe (*Répertoire*, 1259)

Bibl. Ars., ms. 1148 : obituaire (*Répertoire*, 1258)

Bibl. nat. Fr., coll. Baluze, vol. 135, f^o 176-177 v. (*Répertoire*, 1262)

Bibl. Maz., ms. 359 : bréviaire avec additions à caractère nécrologique (*Répertoire*, 1261)

⁶⁶ p. 869-872.

⁶⁷ Entre parenthèses, les numéros de notices sous lesquels sont référencés ces documents par le *Répertoire des documents nécrologiques français* (272).

Bibl. Maz., ms. 3329 : obituaire (*Répertoire*, 1257)

N.B. : Lorsqu'une mention de document nécrologique concernait une donation déjà existante dans le corpus précédent, je me suis contentée de préciser dans la « fiche personne⁶⁸ » que l'individu se trouvait dans tel ou tel obituaire ou nécrologe. En revanche, lorsqu'une mention documentait une donation inconnue par ailleurs, on a créé un nouveau dossier à partir de cette mention. Cela explique que le nombre total de dossiers « Donations actées » soit de 156 et qu'un certain nombre de ces dossiers soit caractérisé d'un « Donation inconnue » ou « Donation allusive ». Dans le premier cas, c'est que l'on sait qu'il y a eu donation puisqu'un obituaire ou un nécrologe y fait référence mais sans aucune autre précision ; dans le deuxième, il en va de même, sauf que l'obituaire ou le nécrologe donne quelques indications sur la donation en question.

b. Listes de bienfaiteurs

On possède une liste des bienfaiteurs du couvent rédigée au XVII^e siècle. Il s'agit de :

Bibl. Ars., ms. 3831

N.B : les donateurs qui s'y trouvent figuraient tous dans la base, une case à cocher a donc simplement été ajoutée dans la fiche « personnes ».

c. Réductions de messes et de fondations

À deux reprises, en 1414 et en 1436 les Célestins de Paris ont procédé à une réduction des messes du couvent. Ces réductions sont documentées par les sources suivantes :

⁶⁸ Cf. *infra*.

Réduction de 1414

a. Arch. nat. S 3743^B, pièce G¹ (original)

b. Arch. nat. *LL 1505, f^o 89 (copie sur a.) (*Répertoire*, 1263)

Réduction de 1436

A. Bibl. Maz., ms. 3330 (original) (*Répertoire*, 1260)

B. Arch. nat., *LL 1505, p. 147 (copie sur A.)

ÉDITÉ : MOLINIER (Auguste), *Les obituaires français au Moyen Âge*, Paris : Impr. nationale, 1890, p. 300-325 (édition sur A.)

ÉDITÉ : LEBEUF (Jean, abbé), COCHERIS (Hippolyte) (éd.), *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Paris : A. Durand, 1863-1870, vol. 3, p. 453-460 (édition partielle).

ÉDITÉ : LEBIGUE (Jean-Baptiste), « Réduction des fondations du couvent des Célestins de Paris (Paris, Bibliothèque Mazarine, ms. 3330) », dans *Catalogue de manuscrits liturgiques médiévaux et modernes*, éd. par J.-B. Lebigue et B. Suc, Orléans : Institut de recherche et d'histoire des textes, 2006. (« *Ædilis*, Publications scientifiques », 7). [en ligne] <http://www.cn-telma.fr/liturgie/notice44/>. Édition revue et corrigée de Molinier.

Il faut ajouter à ces deux réductions un traité du XVI^e siècle écrit par un Célestin, le P. Rapine, au sujet des réductions de messes et des conjonctions d'obits :

Bibl. Maz., ms. 1067 (f. 202 à 208)

ÉDITÉ : MOLINIER (Auguste), *Les obituaires français au Moyen Âge*, Paris : Impr. nationale, 1890, p. 325-339.

d. *Décharges de messes*

En lien avec les réductions et pour désengorger le monastère parisien, certaines fondations ont été, au XV^e siècle, déchargées sur d'autres couvents de la province de

France qui se sont alors vus confier le ou les services fondés avec des contreparties matérielles. Deux documents font mention de ces décharges :

Arch. nat. *S 3801, f° 24 à 30 (Messés et obits fondés et distribués)

Arch. nat. *LL 1505, f° 119, 127, 128, 129, 130, 132, 133, 135, 136, 138, 139, 144, 146, 183, 184, 187⁶⁹.

4. Corpus « Sépultures »

Le monastère des Célestins de Paris étant réputé pour les nombreuses sépultures qu'il contenait, il m'a semblé utile de les étudier. Les sources de ce corpus sont toutes imprimées. Elles documentent aussi bien la liste des sépultures que les aspects iconographiques, il s'agit, par ordre chronologique, de :

BEURRIER (Louis le P.), *Histoire du monastère et convent des pères célestins de Paris*, Paris : Vve Pierre Chevalier, 1634, 429 p.

BEURRIER (Louis le P.), *Sommaire des royales sépultures (...)*, [s.l.n.d.], in-fol.⁷⁰

LE LABOUREUR (Jean), *Les tombeaux des personnes illustres, avec leurs éloges, généalogies, armes et devises*, Paris, 1642.

SAUVAL (Henri), *Histoire et recherche des antiquités de la ville de Paris*, Paris : C. Moette, 1724, p. 457-461.

MILLIN (Aubin-Louis), *Antiquités nationales ou Recueil de monuments pour servir à l'histoire générale et particulière de l'empire françois*, Paris : Drouin, 1790, t. I, notice III.

LENOIR (Albert), *Statistique monumentale de Paris*, Paris : Impr. impériale, 1867, t. I, p. 171-189 et t. II, 17 planches.

LEBEUF (Jean), COCHERIS (Hippolyte), *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Paris : A. Durand, 1863-1870, vol 3, p. 452-474.

⁶⁹ Voir le tableau avec le détail de ces actes, p. 415- 417.

⁷⁰ Consultable à la Bibl. nat. Fr. sous la cote ms. fr. 3611.

GUILHERMY (F. de), LASTEYRIE (R. de), *Inscriptions de la France du V^e siècle au XVIII^e*, Paris : impr. nat., 1873-1893, t. I, p. 432-482.

RAUNIÉ (Emile), *Épithier du vieux Paris*, Paris : impr. nationale, 1890, t. II, p. 303-430.

BOUCHOT (Henri), *Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières*, Paris : Plon, 1891, 2 vol. (XXVIII-506, 565 p.).

5. Corpus « Cas particuliers »

Enfin, un certain nombre de cas n'ont pas été entrés dans la base de données mais présentent néanmoins un intérêt certain pour mieux comprendre les mécanismes de la donation, en voici quelques-uns. Il est à noter que, si, pour tous les corpus précédents, le dépouillement se veut exhaustif, il ne s'agit ici que d'échantillons à valeur exemplaire.

a. Dons anonymes

J'entends par dons anonymes les dons récupérés par les Célestins *via* les troncs disposés dans l'église, les offrandes faites lors des messes, les offrandes faites aux reliques, etc⁷¹. Ces dons sont documentés par le livre de compte :

Arch. nat. *H⁵ 3936 (134 mentions)

b. Offrandes lors des entrées en religion

Lors de la première messe d'un frère ou lors de la profession d'un novice, les parents et la famille du nouveau frère pouvaient faire un don. On en trouve trace dans les deux livres de comptes susmentionnés :

⁷¹ Cf. *infra*, chap. IX.

Arch. nat. *H⁵ 3935 (1 mention)

Arch. nat. *H⁵ 3936 (20 mentions)

c. Donations-ventes

Les donations ne sont pas toujours faciles à distinguer des ventes, nous aurons l'occasion d'y revenir. Un cas est particulièrement révélateur, celui de Marguerite Paillard. Il s'agit de :

Arch. nat. S 3751^A (1, 6)

d. Amortissements

J'ai choisi de ne pas assimiler les amortissements à des donations, pour un certain nombre de raisons que je développerai au chapitre VIII. On trouvera quelques exemples d'amortissements sous les cotes suivantes :

Arch. nat. S 3744^A, liasse 1 (13 pièces relatives à des amortissements royaux)

Arch. nat. S 3750^A (1, 18)

Arch. nat. S 3752^B (4, 3)

Arch. nat. S 3754 (6, 2)

Arch. nat. S 3764^A (1, 4)

Arch. nat. S 3773^A (2, 2)

Arch. nat. S 3776^A (1, 1) et (1, 9)

Arch. nat. S 3787^B (1, 58)

e. Documents épars

Bibl. Maz., ms 4311 : pièce unique dans un recueil.

Le frère Jean Bertaud, abbé de Sulmone, accorde des prières à Jean Delebrest et à son épouse (1454).

Arch. nat. *H⁵ 3936 (f^o non numéroté) : un frère raconte, au détour d'une mention comptable, l'enterrement du cardinal d'Épinay.

II. MÉTHODOLOGIE ET STRATÉGIE DOCUMENTAIRE : UNE BASE DE DONNÉES HEURISTIQUE

À l'origine, la base de données n'est pas un outil conçu pour l'historien. Cela dit, depuis quelques décennies, les chercheurs en sciences sociales et particulièrement en histoire ont bien vu l'intérêt qu'ils pouvaient avoir à entrer les informations qu'ils collectaient pour leurs travaux dans des bases de données plutôt que sur papier. La base de données n'est pas autre chose que l'expression informatisée des anciennes collections de fiches papier que se constituait tout chercheur lors du dépouillement des matériaux de son étude.

Si j'ai choisi de constituer ma propre base de données afin de mener à bien l'étude des donateurs et donations pieuses aux Célestins de Paris à la fin du Moyen Âge, c'est que j'y ai trouvé plus d'avantages que d'inconvénients. Cela dit, la constitution de la base et la maîtrise du logiciel sont chronophages et méritent une vraie réflexion sur les possibilités offertes et les exploitations possibles, avant de s'y lancer. Je commencerai donc par présenter le cheminement de cette réflexion avant de présenter la base que j'ai créée sous le logiciel Access[®] et les exploitations qu'elle permet.

1. Une base de données relationnelle : le pour et le contre

a. *Morceler, classer, normaliser et lier l'information*

Les avantages que présente la saisie de données historiques dans une base de données ont été depuis longtemps mis en valeur par les historiens, au moins en ce qui concerne la prosopographie. Pour ma part, je retiendrai ici trois avantages majeurs par rapport à un dépouillement traditionnel sous forme de fiches papier ou même de tableur informatique.

La base de données oblige tout d'abord le chercheur à une rigueur que ne lui imposent pas les autres méthodes de dépouillement. Il est en effet invité par la base de données à mener une réflexion en profondeur sur les informations que lui livrent les sources qu'il consulte et à la façon dont ces informations s'agencent entre elles, le principe de la base de données étant de morceler, de classer et de normaliser les informations, tout en conservant la structure du lien existant entre elles.

Morceler. Comme un tableur classique, la base de données fonctionne selon un principe de champs à remplir. Pour que la base fonctionne et, surtout, puisse être exploitée, chaque champ ne doit contenir qu'une et une seule information. Il faut donc veiller à ce que chacun d'entre eux contienne la plus petite unité informative possible. Ce principe ne paraît simple qu'en théorie. On le conçoit assez facilement pour la description d'un document pour lequel on va indiquer sa cote, sa date, son support, ses dimensions, etc. La description d'une fondation de messe est cependant beaucoup plus complexe : il faudra par exemple prévoir d'indiquer le type de messe, sa fréquence, sa durée, ses variantes dans les sources, etc. Il en va de même pour la description d'un individu.

Classer. Une fois morcelée, l'information doit être classée et hiérarchisée sous forme de « tables ». Une table n'est rien d'autre qu'un ensemble de champs regroupés de façon thématique. Chacune d'entre elles se rapporte donc à un aspect de l'information. On prévoira par exemple une table pour la description physique du

document, une autre table pour la description des personnes apparaissant dans ce document. La principale difficulté de l'élaboration des tables tient au principe selon lequel, dans une base de données correcte, chaque information doit être entrée une seule et unique fois et dans une seule table. Règle qui, là encore, n'est pas aisée à mettre en pratique. Pour plus de clarté, dans la suite de cet exposé, j'appellerai « table » la structure vide de l'ensemble des champs et « fiche » une table remplie, le « fichier » étant l'ensemble des fiches pour une table donnée.

Normaliser. À mes yeux, l'avantage majeur de la base de données informatisée est l'obligation qu'elle impose à son utilisateur de normaliser l'information s'il veut pouvoir l'exploiter correctement. C'est un aspect bien connu des utilisateurs de catalogues de bibliothèques qui doivent recourir à un langage uniformisé pour pouvoir interroger le catalogue, ce qui se manifeste par la constitution de *thesaurus* et de listes d'autorités qui font référence dans l'expression de l'information. On pourrait se dire que, pour l'utilisateur unique d'une base de données, cette étape n'est pas nécessaire puisque cet utilisateur sait *a priori* quel mot il a employé pour désigner telle chose. Or, cela est peut-être vrai pour les cinq premières fiches saisies dans la base mais au bout de la centième et de six ou huit mois de travail, la façon d'appréhender les documents se modifie de plus en plus, tout comme le vocabulaire employé. Il est donc impératif de créer ses propres autorités au préalable et de les utiliser de façon systématique. C'est la condition *sine qua non* pour exploiter ensuite l'information de façon statistique. Pour ma part, j'ai traduit ces listes sous forme de menus déroulants apparaissant dans les champs concernés, cela permettait de sélectionner le terme approprié dans une liste de choix.

Lier. Enfin, ce n'est pas parce que l'information est morcelée qu'elle ne conserve pas une structure cohérente. Les différentes tables, et donc les différents fichiers constitués, sont en effet mis en rapport les uns avec les autres par ce que l'on appelle des « relations ». Celles-ci sont de plusieurs types. Imaginons un dossier de donation constitué de trois documents. On aura d'un côté une fiche unique avec les informations concernant la donation et de l'autre trois fiches « document » s'y rattachant. Le lien entre les deux tables est alors dit « de un à plusieurs », parce qu'à une fiche « donation » peuvent correspondre X fiches « document ». Si l'on considère en revanche qu'une

donation peut comporter plusieurs donateurs (le mari et son épouse par exemple) mais que, inversement, un même donateur peut avoir fait plusieurs donations, il faudra alors créer un lien de « plusieurs à plusieurs » entre la table « personnes » et la table « donation », ainsi qu'une table dite « de relation » pour faire le lien entre les deux tables.

La base de données est donc avant tout une structure qui, par sa rigidité, oblige d'une part le chercheur à une reconstruction intellectuelle au plus près de l'information sur laquelle il travaille et d'autre part à être extrêmement rigoureux dans la saisie de l'information, deuxième étape du travail.

b. Saisir l'information et l'exploiter

Le formulaire de saisie. Une fois la structure de la base conçue, on peut procéder à la saisie des données. Pour cela, deux moyens s'offrent au chercheur. Soit il saisit l'information directement dans les tables qui se présentent alors sous forme de tableaux avec en colonne les champs de la table, chaque ligne correspondant donc à une fiche, mais cela n'est pas des plus pratiques, car il faut alors veiller à n'oublier aucun champ ni aucune table et naviguer entre différents tableaux qui peuvent vite atteindre plusieurs dizaines de colonnes et plusieurs centaines de lignes. L'autre solution est donc de créer un formulaire de saisie (aussi appelé masque de saisie) comportant l'ensemble des champs, dans lesquels l'utilisateur entre les informations qui sont automatiquement redistribuées dans les tables par le logiciel. Il ne s'agit pas d'autre chose que d'une interface qui facilite et agrémente la saisie des données. Le formulaire n'est donc pas une étape indispensable, mais il permet d'une part de rendre l'environnement de travail plus agréable et d'autre part d'accélérer et de rendre plus efficace la saisie des données.

L'exploitation de la base de données. Je reviendrai plus loin sur les méthodes statistiques que j'ai utilisées pour l'exploitation de ma propre base de données. Je voudrai simplement souligner ici que ce type d'outil permet des calculs qui sont

impossibles sur des fiches papier et même sur un tableur traditionnel. En effet, le fait que les fiches soient liées entre elles permet d'étudier les relations des différents facteurs entre eux et pas seulement indépendamment les uns des autres. Pour ce faire, il faut interroger la base au moyen de requêtes, puis procéder à des traitements statistiques soit sous tableur traditionnel, soit directement dans la base, notamment sous forme de tableau croisé dynamique.

On voit donc que, si la structure de la base a été mûrement réfléchie, la saisie et l'exploitation des données en sont grandement facilitées et permettent au chercheur d'obtenir une grande unité dans l'ensemble de son travail. Je n'ai pas précisé, mais cela va de soi, que la base de données est aussi extrêmement utile pour retrouver rapidement une information dont on ne se souvient pas exactement et bien plus rapide que l'examen d'une pile de fiches papier.

c. Des difficultés à ne pas négliger

Malgré cette série d'avantages offerts par la base de données pour un travail rigoureux et efficace, il faut être aussi conscient de ses inconvénients et de ses limites. J'en exposerai deux principaux.

J'ai beaucoup insisté sur la nécessité d'une bonne réflexion sur la structure de la base, à réaliser au besoin sur papier, en préalable au dépouillement. Or, lorsque l'on commence une recherche, ce que l'on ignore, c'est bien, justement, ce que l'on va trouver. Même à partir de sondages effectués dans les dépouillements prévus, il est très difficile de créer cette structure à l'aveugle, surtout pour un chercheur débutant. La base de données est donc chronophage dans la mesure où il faut sans cesse la modifier, l'améliorer au gré des trouvailles faites dans les archives. Et ce d'autant plus quand on ne maîtrise pas le logiciel à l'avance et que l'on découvre seulement progressivement ses capacités. Passer d'un tableur ou d'un traitement de texte à une base de données équivaut en quelque sorte au passage d'un monde en deux dimensions à un monde en

trois dimensions : les possibilités sont démultipliées mais l'appréhension intellectuelle n'est ni immédiate, ni intuitive et se modifie en fonction de l'avancée à la fois dans la maîtrise des documents et dans la maîtrise du logiciel.

Si j'ai identifié séparément ci-dessus les deux premières phases du travail (conception de la structure de la base / saisie des données), il faut savoir qu'elles influent en fait l'une sur l'autre et que l'on est sans cesse en train de modifier la structure pour mieux l'adapter aux données que l'on a à saisir. Il faut toujours garder à l'esprit que l'important est de faire correspondre la base le mieux possible aux documents et non l'inverse. Ceci explique que la base de données que j'utilise actuellement a connu au moins six versions antérieures, plus ou moins différentes de celle que j'utilise aujourd'hui. Il est donc impératif, avant de se lancer dans ce genre de travail, d'évaluer clairement ses besoins et l'utilisation que l'on pourra faire de la base en terme d'exploitation des résultats.

La deuxième difficulté tient à la normalisation obligatoire des données déjà mentionnée, tout en rejoignant le problème que nous venons d'évoquer. Nous avons vu la nécessité de constituer des *thesaurus* sous peine de ne pouvoir exploiter la base. Or, comment constituer ces typologies de termes en amont du dépouillement ? Il est donc nécessaire de prévoir des champs dits « mémo » où l'on pourra entrer du texte libre, tout en sachant que ce texte libre ne sera pas exploitable statistiquement. Ces champs ont deux utilités : ils permettent en premier lieu de contourner la rigidité de la base en donnant des détails, des nuances, que l'on ne peut « mettre en cases » mais que l'on veut tout de même conserver, ils sont également une solution d'attente qui permet de créer une typologie *a posteriori*, si le besoin s'en fait sentir. Le problème du traitement informatique des données est donc de garder un équilibre entre une normalisation nécessaire et la diversité multiforme des données historiques. Passons maintenant à la pratique.

2. Structure de la base de données « Donations »

La base de données que j'ai créée pour traiter les sources célestines documentant des donations s'appelle « Donations ». Elle fonctionne sur ce que nous appellerons des dossiers. Chaque dossier a été ouvert à partir d'une donation unique faite par un ou plusieurs individus à une certaine date. La fiche « donation » est donc la pièce maîtresse du dossier, celle à laquelle sont reliées toutes les autres fiches. Le dossier rassemble l'ensemble des fiches en lien avec cette donation (une ou plusieurs fiches « personnes », une ou plusieurs fiches « document », une ou plusieurs fiches « don », une ou plusieurs fiches « fondations »). Un donateur peut être partie prenante dans plusieurs dossiers. Ainsi, si un couple donne une terre puis, dix ans plus tard, lègue une rente par testament, cela constituera deux dossiers distincts. En revanche, si un testament mentionne un legs et qu'un autre document, émanant des héritiers du testateur, confirme ce legs ou procède à l'exécution du testament, cela ne constitue qu'un seul et même dossier. Par extrapolation, j'ai choisi de traiter les mentions comptables de la même façon, chaque mention constituant elle-même un dossier.

La base « Donations » comporte sept tables au total, soit sept fichiers : une table « Donation », une table « Document », une table « Fondation », une table « Don » et une table « Personnes » reliée à la table principale par une table de lien. Une table « Personnes enterrées » enfin, fonctionne de façon indépendante. La structure de la table est la suivante :

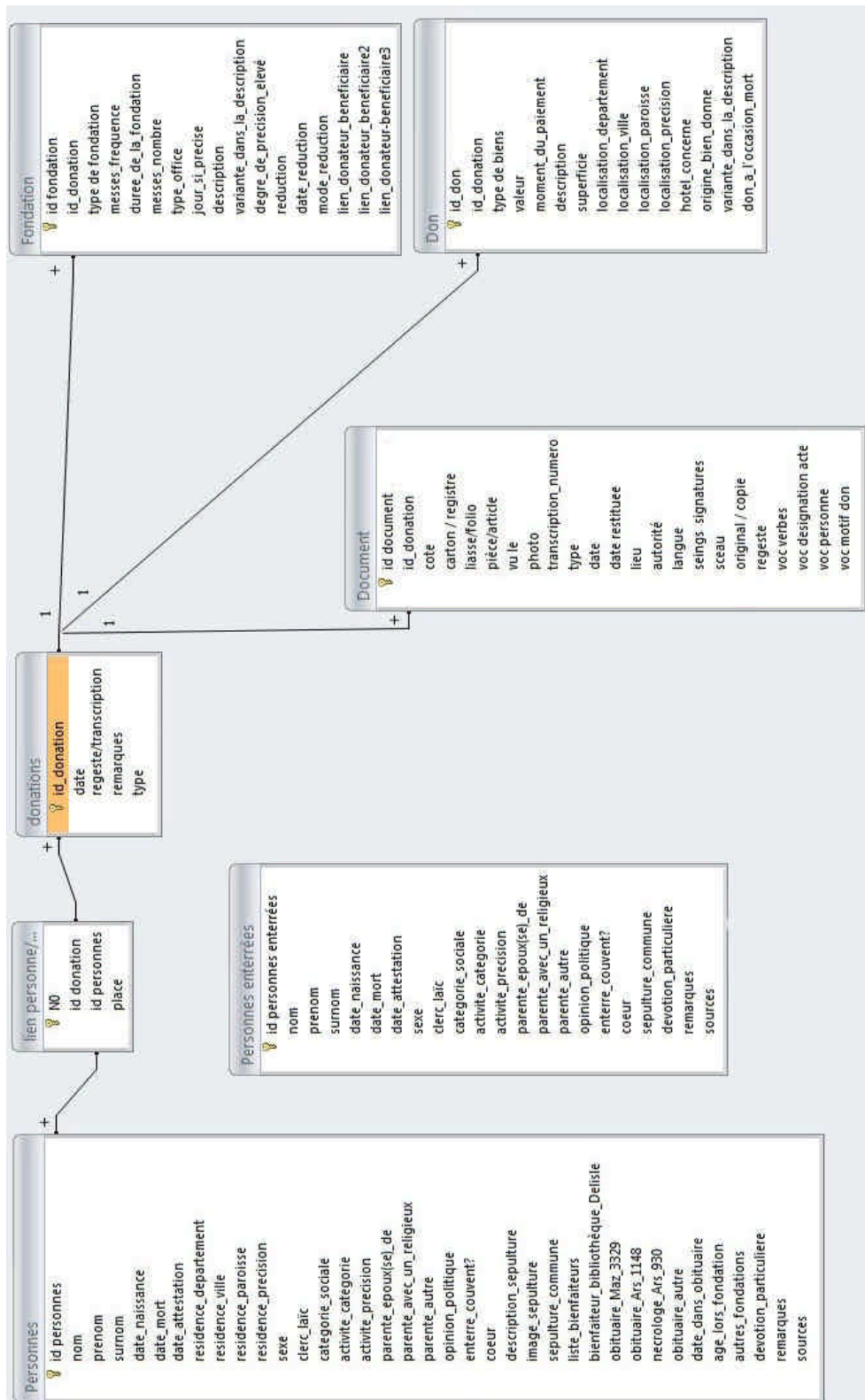


Figure 4 : Table des relations de la base de données (copie d'écran)

Table « Donations ». C'est la table principale, à laquelle toutes les autres tables sont reliées. Comme je l'ai dit, chaque fiche de cette table correspond à un dossier de donation. Elle comporte cinq champs :

- un numéro d'identification, appelé « id_donation » et attribué automatiquement par le logiciel,
- la date du dossier, c'est-à-dire la date du principal document constituant le dossier (celle du testament par exemple dans le cadre d'une exécution testamentaire et non la date de l'exécution du testament),
- une analyse rapide du dossier ou la transcription quand il s'agit d'une mention comptable,
- le champ « remarques » sert de pense-bête pour noter des informations variées,
- le champ « type » est un menu déroulant qui propose la typologie suivante : mention comptable, donation actée, donation allusive (la donation est connue par une mention de document nécrologique ou par une analyse d'inventaire), donation inconnue (la personne se trouve dans les documents nécrologiques mais sa donation n'est pas connue).

Le fichier « Donations » comporte actuellement 747 fiches (593 mentions comptables qui comptent chacune pour un dossier et 154 dossiers documentés par des chartes de donations, testaments, etc.).

Table « Fondation ». Elle est reliée à la table « Donations » par une relation de un à plusieurs. J'entends par « fondation » le service spirituel demandé aux frères. Un même dossier de donation peut comporter plusieurs fondations (par exemple, la sépulture dans l'église et une messe anniversaire), mais chaque fondation ne se rapporte qu'à un dossier de donation (une messe n'étant en principe fondée qu'une seule fois). À la fiche principale « Donations » peuvent donc être reliées plusieurs fiches « Fondation », d'où une relation de un à plusieurs. La table « Fondation » comporte dix-sept champs :

- le numéro d'identification de la fondation (id_fondation) attribué automatiquement et le numéro d'identification de la donation à laquelle se rapporte cette fondation ;

- le champ « type de fondation » est un menu déroulant que j'ai composé comme suit : messe du vivant du donateur, messe après la mort du donateur, messe anniversaire, messe pour un parent/ami, service funèbre (le jour du décès), sépulture dans l'église, épitaphe, association aux prières/bienfaits, prières, offrande/aumône, religieux, chapelle, inscription au martyrologe, autre, inconnue ;

- le champ « messe_fréquence » est lui aussi un menu déroulant, il ne concerne que les fondations de messes et n'est donc pas rempli de façon systématique. La messe peut être : annuelle, mensuelle, hebdomadaire, bihebdomadaire, trihebdomadaire, quadrihebdomadaire, quintihebdomadaire, quotidienne ;

- le champ « durée_de_la_fondation » fonctionne sur le même principe et propose le menu déroulant suivant : ponctuelle, 1 mois, 2 à 3 mois, 4 à 6 mois, 6 mois, 6 mois à 1 an, 1 an, 1 à 2 ans, 2 ans, plus de 2 ans, perpétuelle ;

- le champ « messes_nombres » est un champ numérique qui concerne essentiellement les demandes de messes dans les comptes où le nombre de messes demandées est souvent précisé ;

- le champ « type_office » se remplit avec du texte libre lorsque l'office est précisé par le donateur (une messe de requiem, tel ou tel psaume, messe chantée, messe basse, etc.), car les informations dont je dispose sont trop éparses pour créer une typologie qui ait du sens ;

- le champ « jour_si_precisé » est un menu déroulant avec les jours de la semaine, qui sert à indiquer le jour auquel le donateur souhaite que sa messe soit célébrée (quand, là encore, cette information est précisée) ;

- les champs « description » et « variante_dans_la_description » sont également saisis avec du texte libre pour décrire les fondations qui ne sont pas des messes (description de la sépulture par exemple, du luminaire pour la cérémonie d'enterrement, de la chapelle fondée, etc.), ainsi que les variantes de la fondation que l'on peut trouver lorsqu'une donation est informée par des documents multiples ;

- le champ « degré_de_précision_élevé » est une case à cocher (vrai/faux) qui indique lorsque la fondation est décrite avec minutie ;

- les trois champs suivants concernent les réductions qui sont observées lors des réductions de messes présentées plus haut en indiquant si la fondation a été réduite (case vrai/faux), la date de réduction le cas échéant, et la façon dont s'est produite la réduction (fusion avec telle ou telle fondation, suppression pure et simple, etc.) ;

- les trois derniers champs indiquent, sous forme de menu déroulant, le lien, de parenté ou d'amitié, qui existe entre le donateur et le bénéficiaire de la fondation. De façon arbitraire, je me suis limitée aux trois premiers liens indiqués (il n'y en a que très rarement plus de trois). Les choix possibles sont les suivants : donateur (le donateur fonde pour lui-même), parents: indéterminé (le donateur fonde pour un parent dont on ignore le lien avec le donateur), parent(s): époux/se (le donateur fonde pour son conjoint), parent(s): père/mère, parent(s): fils/fille, parent(s): frère/sœur, parent(s): autre (oncle, tante, cousin, etc.), ami(s)/collègue(s), inconnu/indéterminé.

Ce fichier « Fondation » est l'un des plus volumineux de la base puisqu'il contient 800 fiches. Cela s'explique par le fait qu'une donation comporte souvent plusieurs fondations, qui constituent dans la base autant de fiches distinctes.

Table don. Cette table fonctionne sur le même principe que la table « fondation ». Elle est reliée à la table « Donations » par un lien de un à plusieurs et comporte quinze champs :

- les numéros d'identification du don et de la donation ;
- le type de bien donné, défini par le menu déroulant suivant : espèces, terre, vigne, immeuble, droits seigneuriaux, rente, objet liturgique, livre, don personnel (le donateur se donne au monastère), autre ;

- la valeur du bien donné lorsqu'elle est connue (la somme lorsqu'il s'agit d'un don en espèces, la valeur monétaire d'une terre quand elle est parfois précisée, etc.) ;

- le moment du paiement : ce champ ne sert que dans le cas des mentions comptables et propose le menu déroulant suivant : antérieur à la fondation, en cours, postérieur à la fondation, inconnu ;

- la description du bien donné (texte libre) et ses éventuelles variantes (champ « variante dans la description ») ;

- la superficie (lorsqu'il s'agit d'une terre ou d'une vigne qui est donnée) ;
- la localisation du bien, avec des champs pour indiquer : le département, la ville, la paroisse, des précisions (rue, proximité, etc.) et le nom de l'hôtel concerné lorsque c'est un immeuble qui est donné ;
- l'origine de ce bien quand elle est connue est précisée à l'aide du menu déroulant suivant : acheté à l'occasion du don, bien hérité, bien appartenant à la dot de l'épouse, inconnue ;
- enfin, une case vrai/faux indique si le don a été fait à l'occasion de la mort du donateur.

Table « Document ». Elle est elle aussi reliée à la table principale par une relation de « un à plusieurs ». Comme on l'a vu en effet une donation peut être connue par plusieurs documents. En revanche, un document ne concerne qu'une seule donation. Dans le cas des mentions comptables, chaque mention a été considérée comme un seul document. Cette table est essentiellement une table informative et ne va subir d'exploitation statistique que pour la partie concernant le vocabulaire. Elle comporte les vingt-trois champs suivants, que l'on peut regrouper comme suit :

- les numéros d'identification (document / donation) attribués automatiquement par la base,
- l'identification matérielle du document (cote, carton / registre, liasse / folio, pièce / article), la date du dépouillement, le lien hypertexte vers une reproduction numérique si elle a pu avoir lieu et/ou vers une transcription ou une édition lorsque j'en ai réalisé une (il suffit alors de cliquer sur le lien pour que la photo ou l'édition apparaissent à l'écran dans une nouvelle fenêtre),
- quelques considérations diplomatiques : la date de temps (au format jj/mm/aaaa), la date restituée (en texte libre), la date de lieu, l'autorité productrice (prévôté, roi, Célestins...), la langue (français, latin, les deux), les signes de validation, s'il s'agit d'un original, d'une copie ou d'un vidimus,
- un regeste, assez bref, accompagne les documents qui ne sont pas des mentions comptables,

- un relevé de vocabulaire est fait lorsqu'il est pertinent (soit sur les actes ou copies d'actes, à l'exclusion des analyses d'inventaire, mentions comptables, documents nécrologiques) pour les verbes de la donation, la désignation de l'acte, la désignation du donateur, le motif du don.

Le fichier « Documents » est composé de 808 fiches.

Tables « Personnes », « Lien Personnes / Donation », « Personnes enterrées ». Plusieurs personnes peuvent être les acteurs d'une même donation et une même personne peut faire plusieurs donations : le lien entre les deux tables « Personnes » et « Donations » est donc un lien de « plusieurs à plusieurs ». Ce lien se matérialise par la constitution d'une table de lien qui ne fait en réalité que mettre en relation les numéros d'identification de la donation et de la personne. Comme une même personne peut être donateur lors d'une première donation et bénéficiaire d'une autre donation, j'ai ajouté sur cette table de lien une case « place » qui définit la place de la personne dans la donation (cela vaut essentiellement pour les mentions comptables) selon le menu déroulant suivant : le donateur peut-être « donateur seul, bénéficiaire seul, donateur et bénéficiaire, donateur *post mortem*, bénéficiaire *post mortem*, donateur et bénéficiaire *post mortem* ». Je précise que seuls les donateurs et les bénéficiaires de dons sont entrés dans la base à l'exclusion des exécuteurs testamentaires, des payeurs physiques, des témoins d'un acte, des notaires, etc. En effet, bien que cela eût pu avoir un intérêt de voir si tel exécuteur testamentaire était ensuite donateur, la charge de travail était trop importante pour être réalisée dans le temps imparti à la thèse d'École des chartes.

La table « Personnes » est la plus détaillée de la base, elle comporte trente-sept champs à remplir, qui peuvent se regrouper comme suit :

- le numéro d'identification (« id_personnes ») attribué de façon automatique par la base,

- l'état civil du donateur, dans la mesure où on le connaît : nom, prénom, surnom, date de naissance, date de mort ou, à défaut, date à laquelle il est attesté, lieu de résidence (département, ville, paroisse, précision), sexe ;

- son état socio-professionnel : état (clerc / laïc) ; catégorie sociale (menu déroulant : noble, bourgeois, monde de l'Église, monde des métiers, monde des campagnes, autre, inconnu) ; catégorie d'activité (menu déroulant : roi / reine, haute noblesse (prince, duc, etc.), dignitaire (cardinal, archevêque, évêque, abbé), religieux, chanoine, petit clerc (prêtre, diacre, etc.), officier du Parlement, officier de la chambre des comptes, notaire et secrétaire, officier autre, universitaire, marchand, paysan, artisan, épouse, autre, inconnu) ; précisions sur cette situation socio-professionnelle ; l'opinion politique de la personne quand elle est connue ;

- la parenté (nom de l'époux ou de l'épouse (et son numéro d'identification si il ou elle se trouve dans la base), parenté éventuelle avec un célestin, autres éléments de parenté) ;

- les informations relatives à la mort de la personne (si elle est enterrée au monastère (case vrai/faux) ou si son cœur s'y trouve, la description de sa sépulture si on la connaît, un lien hypertexte si une reproduction numérique d'une image de cette sépulture est disponible, l'indication d'une éventuelle sépulture commune avec une autre personne de la base) ;

- par des cases vrai/ faux, on indique ensuite dans quels documents nécrologiques la personne est recensée (selon un menu déroulant qui précise les cotes ci-dessus mentionnées), la date à laquelle est mentionnée la personne dans les obituaires ;

- quelques critères sur l'attitude religieuse de la personne : son âge lors de la fondation, si d'autres fondations lui sont connues (hors des Célestins), des dévotions particulières ;

- un champ « remarques » qui a la même fonction que le champ « remarques » de la table « donations » ;

- un champ « sources » permet d'indiquer les références bibliographiques consultées pour compléter la fiche sous forme d'abréviations dont la liste se trouve en tête du deuxième volume d'annexes ;

J'aurai l'occasion de revenir sur les typologies choisies pour définir l'activité socio-professionnelle de la personne considérée dans le chapitre IV, je ne m'attarde donc pas ici. Le fichier « Personnes » comporte à ce jour 465 fiches.

La table « Personnes enterrées » enfin est indépendante, c'est-à-dire qu'elle n'est liée à aucune des autres tables. N'ayant entré dans la table « Personnes » que les donateurs ou bénéficiaires de dons, il m'a semblé nécessaire d'indiquer aussi dans la base, les personnes qui avaient pu être repérées comme inhumées dans l'église *via* le corpus sépulture décrit plus haut. Ces personnes n'étant reliées à aucune donation, la table est indépendante et ne vient donc en rien fausser les statistiques portant uniquement sur les donateurs. Elle est construite sur la même matrice que la table « Personnes », c'est pourquoi je ne reviens pas sur les différents champs qui la composent. Ce fichier indépendant totalise 78 fiches.

La base comporte donc au total 120 champs, ce qui peut paraître beaucoup. Cela est dû au morcellement nécessaire de l'information déjà évoqué mais également à la nécessité de décrire des objets qui peuvent être très différents (une messe et une sépulture par exemple). Or, le degré de description ainsi que les objets à décrire sont très variables d'une donation à l'autre et les champs ne sont remplis qu'en fonction de ce degré de précision. Pour certaines personnes par exemple, on ne connaît que leur nom et la date d'attestation, alors que pour d'autres tous les champs de la table sont remplis. Afin d'illustrer mon propos, je vais maintenant présenter le formulaire de saisie des données et la façon de le remplir en prenant l'exemple du traitement d'une charte de donation.

3. Formulaire de dépouillement et exemples

a. Formulaire vide

Le nombre de tables et de champs étant assez élevé, j'ai choisi de réaliser un formulaire pour optimiser le dépouillement, dont voici une copie d'écran :

PREMIÈRE PARTIE : LE SUBSTRAT

The image displays three distinct data entry forms from a database application, each with a decorative header and a search bar at the bottom.

- Document Form:** Features fields for 'id_donation' (with a 'Nc' indicator), 'date', and 'type'. It includes a large text area for 'registre/transcription' and another for 'remarques'.
- Personne Form:** Contains a wide range of personal and administrative data, including 'cote', 'carton / registre', 'liasse/folio', 'pièce/article', 'vu le', 'photo', 'transcription', 'type', 'original / copie', 'langue', 'date', 'date restituee', 'lieu', 'autorité', 'seings signatures', 'sceau', 'registre', 'voc verbes', 'voc designation acte', 'voc personne', and 'voc motif don'. It also includes checkboxes for 'enterrer couvert?', 'coeur', and 'devotion particuliere'.
- Fondation Form:** Focuses on donation details with fields for 'id_fondation', 'type de fondation', 'duree_de_la_fondation', 'messes_frequence', 'messes_nombre', 'type_office', 'jour_si_precise', 'description', 'variante dans la description', 'degre_de_precision_eleve', 'lien_donateur_beneficiaire', 'lien_donateur_beneficiaire2', 'lien_donateur_beneficiaire3', 'reduction', 'date_reduction', and 'mode_reduction'.
- Don Form:** Details the specific donation with fields for 'id_biens', 'type de biens', 'valeur', 'moment_du_paiement', 'description', 'variante', 'superficie', 'localisation_departement', 'localisation_ville', 'localisation_paroisse', 'localisation_precision', 'hotel_concerne', 'origine_bien_donne', and 'don à l'occasion de la mort?'.

Figure 5 : Formulaire général de la base de données (copie d'écran)

Le formulaire reprend la structure de la base de données : chaque cadre bleu correspond à une table. La table « Personnes enterrées » n'étant pas liée, elle n'apparaît pas dans ce formulaire et a été remplie directement, sans passer par un formulaire, dans la table. La table de lien entre « Donations » et « Personnes » apparaît en haut de l'encadré « Personnes ». Les menus déroulants apparaissent sous la forme de petites flèches en bout de champ, il suffit de cliquer dessus pour les faire apparaître et de sélectionner le terme souhaité là encore par un clic de souris. Enfin, la ligne qui termine chaque encadré et qui commence par « Enr : » indique le nombre de fiches relié à la fiche principale et de quelle fiche il s'agit. Par exemple, une donation comportant deux fondations, comportera deux fiches, la première sera notée « 1 sur 2 » et la deuxième « 2 sur 2 ».

b. Exemple : dépouillement d'une charte de donation

Voyons maintenant un exemple d'utilisation du formulaire et de la base avec le dossier n° 16 et la donation de Jean et Jeanne Culdoe.

La fiche dossier est remplie comme suit :

Figure 6 : Saisie des données (I) – Fiche dossier

On connaît cette donation par deux documents, on a donc rempli deux fiches :

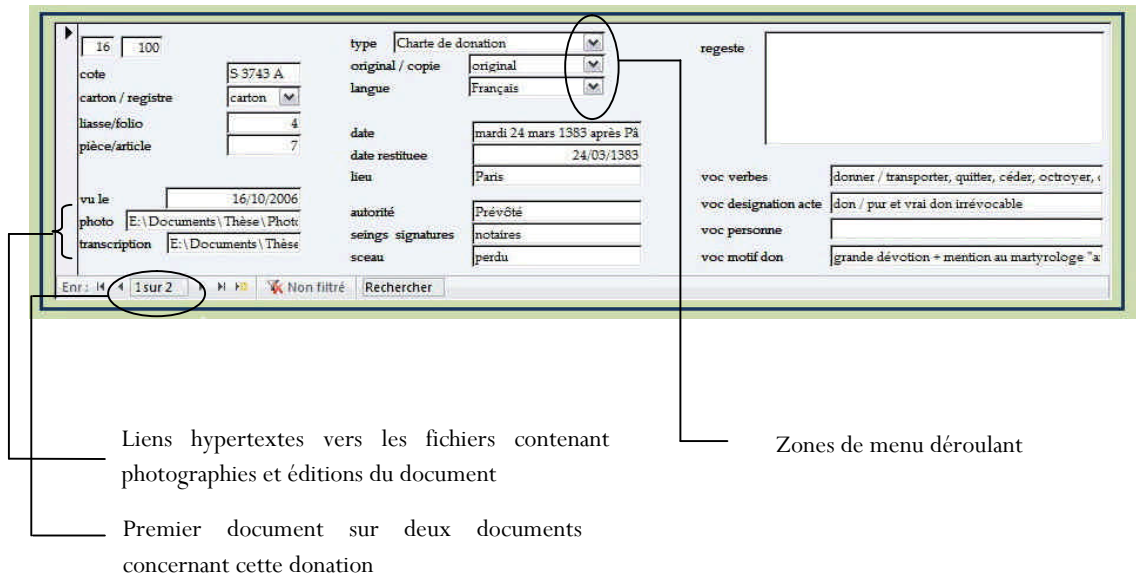


Figure 7 : Saisie des données (II) – Fiche « Document » n° 1

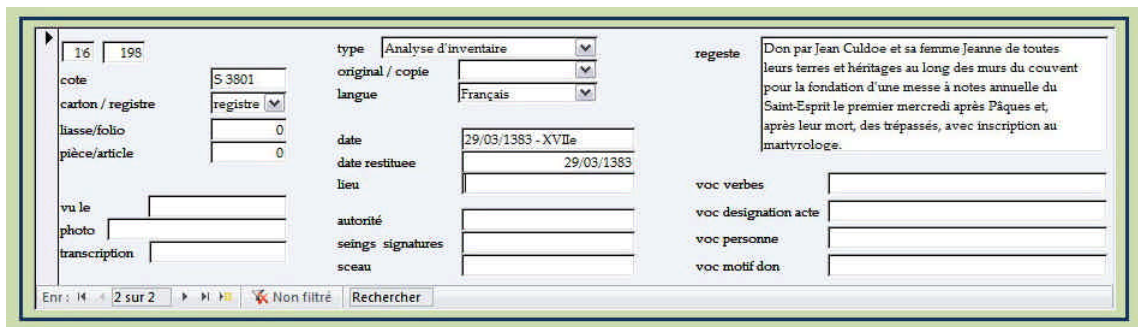


Figure 8 : Saisie des données (III) – Fiche « Document » n° 2

Deux personnes interviennent dans la donation (chacun des deux époux), d'où, ici encore, deux fiches :

16 143 place Donateur et bénéficiaire

143 termine identifié

nom Culdoé

epoux(se)_de Culdoé, Jeanne (144)

avec_un_religieux

clerc_laïc Laïc

premier Jean

parente_autre

categorie_sociale Bourgeois de Paris

activite_categorie Officier autre

activite_precision général, maréchal des monnaies du roi

sexe Homme

residence_departement

residence_ville

residence_paroisse

residence_precision

naissance 0

mort 0

reperes_chrono vivant en 1383

age_lors_fondation 0

autres_fondations

necrologe_Ars_930

obituaire_Ars_1148

obituaire_Max_3329

obituaire_autre

date_dans_obituaire 03/04

enterre_couvent?

coeur

description_sepulture

opinion_politique

devotion_particuliere

image_sepulture

sepulture_commune

epitaphe

remarques fils de Gobain Culdoé?

sources

liste_bienfaiteurs

bienfaiteur_bibliotheque

Enr: 1 sur 1 Rechercher

Enr: 1 sur 2 Rechercher

Figure 9 : Saisie des données (IV) – Fiche « Personne » n° 1

16 144 place Donateur et bénéficiaire

144 termine identifié

nom Culdoé

epoux(se)_de Culdoé, Jean (143)

avec_un_religieux

clerc_laïc Laïc

premier Jeanne

parente_autre

categorie_sociale Bourgeois de Paris

activite_categorie Epouse

activite_precision

sexe Femme

residence_departement

residence_ville

residence_paroisse

residence_precision

naissance 0

mort 0

reperes_chrono vivante en 1383

age_lors_fondation 0

autres_fondations

necrologe_Ars_930

obituaire_Ars_1148

obituaire_Max_3329

obituaire_autre

date_dans_obituaire 03/04

enterre_couvent?

coeur

description_sepulture

opinion_politique

devotion_particuliere

image_sepulture

sepulture_commune

epitaphe

remarques

sources

liste_bienfaiteurs

bienfaiteur_bibliotheque

Enr: 1 sur 1 Rechercher

Enr: 2 sur 2 Rechercher

Figure 10 : Saisie des données (V) – Fiche « Personne » n° 2

Le couple fait trois fondations qui donnent lieu aux trois fiches suivantes :

The figure displays three screenshots of a data entry form for 'Fondation' records. Each screenshot shows a different record with its specific data filled in.

Record 1 (Top Left): id_fondation: 72, id_donation: 16. type de fondation: Messe du vivant du donateur. duree_de_la_fondation: Perpétuelle. messes_frequence: Annuelle. messes_nombre: 1. type_office: Messe du Saint-Esprit à notes. jour_si_precise: [empty]. description: à célébrer le mercredi suivant Pâques puis, après leur mort, en anniversaire. variante dans la description: 1 haute messe des morts, à célébrer aux 4 termes et après l'octave de. degre_de_precision_elevé: [checked]. lien_donateur_beneficiaire: donateur. lien_donateur_beneficiaire2: [empty]. lien_donateur_beneficiaire3: [empty]. reduction: [checked]. date_reduction: 1414 / 1436. mode_reduction: "non quodam sufficiter fundata", fondue avec beaucoup d'autres. Fondue avec 85.

Record 2 (Top Right): id_fondation: 73, id_donation: 16. type de fondation: Association aux prières. duree_de_la_fondation: [empty]. messes_frequence: [empty]. messes_nombre: 0. type_office: [empty]. jour_si_precise: [empty]. description: [empty]. variante dans la description: [empty]. degre_de_precision_elevé: [unchecked]. lien_donateur_beneficiaire: donateur. lien_donateur_beneficiaire2: parent(s): époux/se. lien_donateur_beneficiaire3: parents: indéterminé. reduction: [unchecked]. date_reduction: [empty]. mode_reduction: [empty].

Record 3 (Bottom): id_fondation: 831, id_donation: 16. type de fondation: Inscription au martyrologe. duree_de_la_fondation: [empty]. messes_frequence: [empty]. messes_nombre: 0. type_office: [empty]. jour_si_precise: [empty]. description: de sa fondation. variante dans la description: [empty]. degre_de_precision_elevé: [unchecked]. lien_donateur_beneficiaire: donateur. lien_donateur_beneficiaire2: [empty]. lien_donateur_beneficiaire3: [empty]. reduction: [unchecked]. date_reduction: [empty]. mode_reduction: [empty].

Figure 11 : Saisie des données (VI) – Fiches « Fondation » n° 1, 2 et 3

Enfin, pour cela, un bien est donné, décrit comme suit :

id biens	64	id_donation	16
type de biens	Terre		
valeur			
moment du paiement			
description	terres au pont Perrin à Paris, le long des murs de leurs vignes		
variante			
superficie			
localisation_departement			
localisation_ville	Paris		
localisation_paroisse			
localisation_precision	Pont-Perrin (doit jouxter le couvent)		
hotel_concerne			
origine_bien_donne	bien appartenant à la dot de l'épouse		
don à l'occasion de la mort?	<input type="checkbox"/>		

Enr.: 14 1 sur 1 Rechercher

Figure 12 : Saisie des données (VIII) – Fiche « Don » n° 1

Bien qu'elles soient plus brèves et donc moins riches d'informations, les mentions comptables ont subi le même traitement et la même décomposition : renseignement du dossier, fiche document, fiche(s) personne, fiche(s) fondation et fiche(s) don. Il est à noter que, pour une plus grande simplicité, chaque mention a fait l'objet d'une fiche document, tout comme des chartes de donation copiées dans un même registre ont fait l'objet d'autant de fiches « Documents » que de copies. En effet, chaque mention possède du point de vue documentaire un certain nombre de caractéristiques qui lui sont propres (numéro du folio, langue puisque l'un des registres de compte est bilingue, lien hypertexte vers la photographie) et il aurait été impossible de consigner tout cela dans une fiche document unique pour l'ensemble du registre. Cela revient à démembler chaque registre virtuellement, afin de faciliter le repérage dans les sources.

4. *Exploitation*

Une fois conçue et remplie avec minutie la base de données vient le moment le plus intéressant, celui où la base va enfin révéler toute son efficacité en même temps qu'elle va produire des résultats scientifiques. Mais prenons garde : la base de données sans l'historien n'est pas ! Les calculs ne doivent pas être lancés dans le vide mais répondre à un certain nombre d'hypothèses de travail et de questions clairement établies au préalable.

Pour chaque hypothèse, l'exploitation se fait en deux étapes bien distinctes : l'interrogation de la base d'une part, le traitement statistique des résultats, soit directement dans la base, soit au moyen d'un tableur, d'autre part. Voyons plus en détail chacune de ces étapes.

a. Interrogation de la base

L'interrogation de la base s'effectue au moyen de requêtes. Les requêtes peuvent porter sur une seule table ou sur plusieurs d'entre elles afin de croiser les informations. Les requêtes fonctionnent par colonnes : dans chaque colonne figure l'un des éléments de la question. On peut lui appliquer différentes opérations mathématiques (tri, compte, regroupement, etc.) ou lui demander d'effectuer des tris *via* un certain nombre de formules spécifiques. Une fois la question bien posée, il suffit de cliquer sur le « Mode feuille de données » pour afficher les résultats.

Prenons un exemple portant sur plusieurs tables. On cherche à connaître la répartition des donateurs à l'origine d'une donation mise en acte selon leur catégorie professionnelle. La requête va donc porter sur la table « Personnes » et sur la table « Donations » et se présenter comme suit :

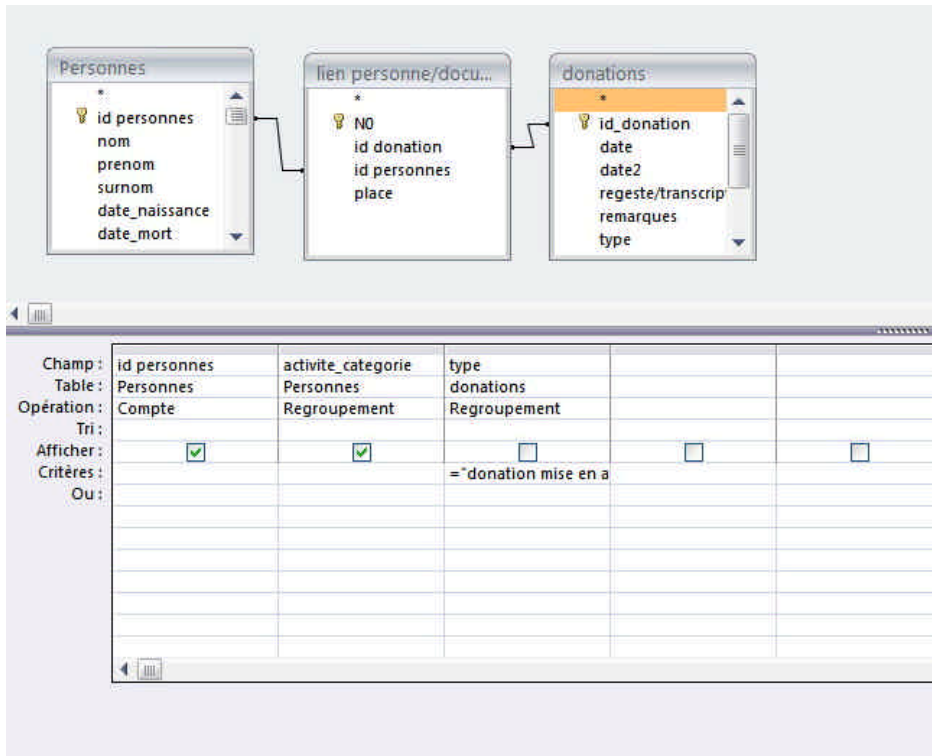


Figure 13 : Interrogation de la base de données (I) – Requête

Dans la partie supérieure du cadre, on fait apparaître les tables concernées avec les liens qui les relie. Ici les deux tables « Personnes » et « Donations » sont, comme on l’a vu précédemment, liées par une table de lien. Il est donc nécessaire de la faire apparaître. Dans la partie inférieure, chaque colonne correspond à un élément de la question. Dans la première colonne, au moyen de l’opération « Compte », on demande à la base de compter le nombre d’identifiants personnes. Dans la deuxième colonne, on lui demande de trier ces identifiants selon leur catégorie professionnelle (opération « Regroupement »). Enfin, dans la dernière colonne, on précise que la demande ne porte que sur les donateurs qui ont fait une donation dont le type est « Donation mise en acte ». Dans ce dernier cas, on peut alors décocher la case « Afficher » ce qui évite de surcharger le tableau des résultats en ne faisant pas apparaître ce critère.

Les résultats apparaissent alors sous la forme suivante :

CompteDeid pers	activite_categorie
1	Petit clerc (prêtre, diacre, etc.)
1	Autre
3	Religieux
4	Officier du Parlement
4	Chanoine
5	Officier de la chambre des comptes
5	Artisan
6	Universitaire
7	Marchand
8	Paysan
9	Roi / reine
10	Haute noblesse (prince, duc, etc.)
12	Notaire et secrétaire
17	Dignitaire (cardinal, archevêque, évêque, abbé)
25	Epouse
29	Officier autre
51	Inconnu

Figure 14 : Interrogation de la base de données (II) – Résultat de la requête

On peut alors grâce à l'une des fonctionnalités du logiciel, exporter ces résultats dans un tableur afin de les exploiter.

b. Exploitation statistique

Une fois réalisée cette étape et obtenue une requête correspondant parfaitement à la question initialement posée s'impose le traitement statistique des données accompagné d'une éventuelle représentation graphique.

Je suis bien consciente d'être, pour le moment, loin d'avoir exploré l'ensemble des possibilités d'exploitation offertes par la base de données que j'ai conçue. Le temps m'a manqué pour apprendre à maîtriser un certain nombre d'outils qui seront la clé de résultats plus approfondis que ceux qui figurent ici (analyse factorielle notamment). Je dirais que les exploitations que j'ai menées pour le moment peuvent se regrouper en trois types principaux : l'élaboration de listes, une série tris simples puis des tris croisés.

- Listes

L'exploitation la plus simple de la base de données consiste à établir des listes que l'on peut comparer entre elles. Je pense par exemple à l'élaboration des différentes listes de donateurs présents dans tel ou tel document nécrologique qui permettent de voir qui est présent à quel endroit et qui est absent. On a pu également comparer de la sorte les listes d'hôtels parisiens ayant fait l'objet de donation ou encore établir la liste des documents consultés. Ces requêtes donnent des résultats directement exploitables et précieux, qu'il n'est pas nécessaire de transférer dans un tableur.

- Tris simples

Le tri simple consiste à étudier les différentes valeurs que peut prendre un paramètre. C'est la première étape de l'étude statistique, la plus simple également, mais qui n'en apporte pas moins des données essentielles. Pour la plupart des paramètres étudiés dans la suite de ce travail, j'ai effectué cette opération de tri, mais je n'ai que dans quelques rares cas eu le temps d'aller plus loin. En termes d'exemple, le cas étudié plus haut de la répartition des donateurs en fonction de leur activité est un tri simple. Bien entendu, on peut étudier plusieurs valeurs pour un même paramètre, sans que l'on cesse pour autant d'être dans le tri simple. On peut par exemple considérer au sein des donateurs uniquement les clercs et chercher à savoir combien parmi eux sont enterrés au couvent.

L'étude statistique n'est applicable aux tris simples que si les valeurs ont au préalable fait l'objet d'une typologie. La requête permet de compter le nombre de personnes correspondant à telle ou telle valeur. Si l'on transfère ensuite les données dans un tableur, il est aisé de passer de chiffres à des pourcentages.

On peut ensuite appliquer des représentations graphiques variées à ces séries de données, qu'il s'agisse d'histogrammes, de graphiques de répartition dits traditionnellement « en camembert » ou de courbes. On verra au cours des chapitres suivants plusieurs exemples de ces représentations graphiques.

- Tris croisés

Autre étape de l'étude statistique menée dans le cadre de cette thèse : le croisement de différents paramètres au sein de tableaux croisés dynamiques. Il s'agit de tester le lien de deux paramètres entre eux. Le logiciel Access[®] permet d'y procéder directement, sans passer par l'aide d'un tableur, qui pourrait néanmoins également satisfaire à cet usage.

J'ai réalisé plusieurs tests de ce type d'exploitation statistique mais le temps m'a manqué pour les approfondir et parvenir à des résultats satisfaisants. Je réserverai donc les explications concernant cet aspect de l'étude à de futurs travaux.

5. *En dehors de la base de données et des statistiques*

Je l'ai dit, la base de données est un cadre assez rigide. Or les documents historiques ne se réduisent pas à une structure et ne se prêtent pas tous, loin de là, au découpage de l'information que nécessite la base. Au fil de mes recherches, j'ai trouvé un certain nombre de textes (préambules des réductions de messe, traité du P. Rapine, etc.) ou de fragments de documents qui m'ont semblé essentiel pour mieux éclairer le processus de donation. Je n'ai pas renoncé à ces documents que j'ai exploités en parallèle d'une façon plus traditionnelle, *via* un commentaire approfondi.

Dans la même direction, je me suis efforcée de me familiariser le plus possible avec les documents sans me contenter de la médiation de la base de données. Même une fois saisi dans la base, il m'a semblé essentiel de revenir de nombreuses fois au texte, au document, notamment grâce à la photographie quasiment intégrale du corpus que j'ai étudié. On trouvera un reflet de ce travail au fil des pages, mais également dans les éditions du volume II.

En présentant dans un même chapitre un état thématique des sources qui ont servi à cette thèse et la méthodologie que je leur ai appliquée, j'ai cherché à expliciter au

mieux la démarche scientifique dans laquelle j'ai inscrit mon travail, afin de donner plus de poids aux chapitres qui suivront. Toute étude historique demande une grande rigueur, la base de données en impose une plus grande encore dans la mesure où chaque parcelle de l'information saisie dans la base doit trouver sa place dans un cadre préalablement établi. Le corpus de mes sources étant volontairement varié et ce afin de multiplier les points de vue sur le sujet, la base de données m'a permis de conserver une unité et un fil directeur à travers la masse des documents, ce qui explique qu'elle soit au cœur de ce travail.

CHAPITRE III

BIBLIOGRAPHIE COMMENTÉE

La bibliographie utilisée pour cette thèse a été rassemblée selon trois axes principaux : la bibliographie concernant les Célestins a été traitée de la façon la plus exhaustive possible, malgré la difficulté de son élaboration ; le don au Moyen Âge est le deuxième axe qui m'a guidée, il a été envisagé d'un point de vue aussi bien historique qu'anthropologique ; la mort, la spiritualité de la mort et les pratiques funéraires composent le dernier axe. La bibliographie sur ce dernier sujet tendant à s'allonger, je me suis contentée ici des références indispensables et des ouvrages qui portaient plus spécifiquement sur la période de la fin du Moyen Âge. Ce sont ces trois axes que je commenterai brièvement en guise d'introduction à la bibliographie proprement dite, numérotée et présentée par ordre alphabétique d'auteur.

I. LES CÉLESTINS : UNE HISTORIOGRAPHIE EN POINTILLÉS MAIS PAS TOTALEMENT INEXISTANTE

1. Les historiographes célestins (XVI^e-XVIII^e siècles)

On l'a vu dans le premier chapitre, les Célestins n'ont pas produit de figure intellectuelle majeure. Toutefois, l'ordre ne s'est pas pour autant complètement détourné de son histoire et a eu, dès le XV^e siècle, mais surtout au XVII^e siècle, ses propres historiographes. La plupart de leurs ouvrages sont restés manuscrits, pas ou peu

copiés et n'ont donc eu quasiment aucune diffusion en dehors de l'ordre. Je les passerai rapidement en revue ici, en m'appuyant sur la thèse d'École des chartes de C. Sustrac⁷² qui les a remarquablement recensés.

Les plus anciennes histoires de l'ordre que C. Sustrac ait pu repérer datent du XV^e siècle et concernent les maisons de Metz et de Villeneuve-lès-Soissons. Les deux textes sont anonymes, il s'agit d'une *Chronographie du monastère des Célestins de Metz* et d'une *Historia monasterii Coelestinorum Ville Nove*.

En réalité, c'est au XVI^e siècle que commence réellement le mouvement historiographique célestin. Le frère Berchier, profès au couvent de Lyon, écrit dans les années 1530-1540 une histoire de *La fondation du monasteyre des Celestins de Lyon* éditée en 1882 avec l'obituaire du couvent et un opuscule sur les *Bienfaiteurs après l'incendie de 1501 et les réparateurs du monastère*. Dans ces mêmes années, le P. Claude Firmin († 1558), frère à Paris, écrit des *Vitae patrum ordinis Coelestinorum*. Un autre profès de Paris, le Père Crespet fut, selon Becquet, un écrivain fécond, dont on ne possède cependant plus de traces aujourd'hui. Enfin, un anonyme entreprend à la mi-XVI^e siècle une histoire de la congrégation depuis ses origines intitulée *De ortu et origine Coelestinorum*. Cet ouvrage dut avoir une certaine importance car on en connaît aujourd'hui cinq manuscrits.

Sans conteste cependant c'est le XVII^e siècle qui est le plus fécond en historiographes. Il faut souligner d'ailleurs que ces derniers sont issus de tous les couvents célestins et pas uniquement celui de Paris. Les frères écrivent souvent sur leur propre monastère, mais leur œuvre va parfois au-delà. C. Sustrac en a recensé une dizaine parmi lesquels le P. Gonton, qui a écrit sur son monastère de Lyon, le P. Grasset sur celui du Colombier, ou encore le P. Nicolas Bernard, qui a rédigé un opuscule intitulé *La vérité sur les pères célestins*, destiné à démentir quelques calomnies circulant sur l'ordre. C'est le P. Louis Beurrier qui est sans conteste le plus célèbre avec son *Histoire du monastère et convent des pères célestins de Paris* abondamment réutilisée par les quelques historiens qui se sont intéressés à l'ordre et ce bien qu'il s'agisse avant tout d'une apologie, à critiquer donc comme telle. Le P. Mathieu de Goussencourt, religieux à

⁷² SUSTRAC (Charles), *Les Célestins de France...*(367).

Rouen, Lyon, le Colombier puis Paris, a eu le projet d'écrire une histoire complète de la congrégation d'après les sources originales et a pour ce faire rassemblé un matériau considérable mais resté à l'état de brouillon, consultable encore aujourd'hui dans un volume relié de la bibliothèque de l'Arsenal. Le P. N. Delleville a quant à lui écrit sur le cloître d'Héverlé, le P. Malet sur les bienfaiteurs des Célestins et sur le couvent de Soissons, le P. Bauduy a rédigé des tables chronologiques de l'histoire de la congrégation, etc.

Le mouvement retombe toutefois au XVIII^e siècle, puisque l'on ne connaît que deux frères s'étant intéressés à l'histoire de leur ordre à cette époque : le P. Becquet (1654-1730) a longtemps été bibliothécaire des Célestins de Paris et s'est consacré à l'histoire des écrivains célèbres de son ordre, pour laquelle il a fait énormément de recherches et a rédigé plusieurs versions. Le P. Hugonnet enfin a écrit une *Histoire abrégée de la congrégation des Célestins de France*.

Les Célestins ont donc produit un nombre non négligeable d'ouvrages sur leur propre histoire, mais le fait que la plupart de ceux-ci soit restée à l'état manuscrit et le peu de textes de synthèse sur l'ordre en général contribuent probablement à expliquer en partie leur absence de diffusion et la méconnaissance générale de l'ordre après sa suppression. Ainsi, les rares historiens qui ont eu besoin de retracer brièvement l'histoire du couvent se sont généralement contentés de compiler le P. Beurrier, parfois le P. Becquet sans aller au-delà.

2. Au XIX^e siècle, un ordre oublié

Le XIX^e siècle est sans conteste le parent pauvre de l'historiographie célestine. Une fois le couvent supprimé peu avant la Révolution, son souvenir tombe peu à peu dans l'oubli et il n'y a guère d'auteur pour le raviver. On trouve bien ici et là quelques

études ou écrits ponctuels, comme ceux de F. M. Bruyère (63)⁷³, C. Gérin (181), V. A. Malte-Brun (283) et C. Baurepaire (24), mais c'est à peu près tout.

La situation du monastère parisien est cependant un peu différente et prête parfois à littérature notamment au moment de la destruction des bâtiments. On signalera les longues descriptions de A. L. Millin (307), de belles reproductions dans la *Statistique monumentale* d'A. Lenoir (274), l'article de l'*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* (258), le rapport des fouilles archéologiques (371) et quelques articles ou opuscules isolés (A. Balleydier (19), P. Bonnefon (40)). Au XIX^e siècle, c'est donc davantage le souci de préserver le patrimoine architectural qui pousse quelques érudits à s'intéresser au monastère célestin de Paris qu'un réel intérêt pour l'histoire de l'ordre, exception faite à la toute fin du siècle de la thèse de C. Sustrac (367), dont on reparlera plus loin.

3. Au XX^e siècle, un sujet d'histoire locale

Au début du XX^e siècle, la tendance évolue assez peu et, si l'on trouve nombre d'articles en rapport avec les Célestins dans les revues d'histoire locale, ceux-ci concernent en général des aspects très particuliers d'un passé dont on a perdu la trace et faisant désormais partie du patrimoine local. Ces articles s'intéressent par incidence aux Célestins en étudiant par exemple un manuscrit isolé (cf. A. Dérolez (121), G. Ouy (322), P. Rézeau (342), A. Thibault (370)). On trouve donc essentiellement des œuvres d'érudits locaux traitant d'histoire de l'art (W. Cahn (65), J. R. Gaborit (167), P. Martin-Civat (288)), d'héraldique (G. de Loÿe (279)), d'architecture (P. Biscop (56), L. Bresson (59), P. Lefébure (263), A. R. Verbrugge (376)) ou d'histoire locale (D. Cailleaux (68), P. Gache (168), L. H. Labande (240), A. Pomier (330), R. Roussel (350)). La quantité de ces articles n'est pas négligeable, mais, même mis en série, les perspectives divergent trop et les angles d'attaques sont trop ponctuels pour pouvoir

⁷³ Les numéros entre parenthèses renvoient aux numéros des notices bibliographiques présentées à la suite de ce commentaire.

servir à des études d'envergure et à une synthèse. Quant aux renseignements sur l'histoire de l'ordre en général, ces articles se contentent pour la plupart de compiler les articles de dictionnaires ou d'encyclopédie comme celui du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques* (23), celui de P. et M.-L. Biver dans *Abbayes, monastères et couvents de Paris...* (37), ou celui de V. Cattana dans le *Dizionario degli istituti di perfezione* (71), qui se répètent eux-mêmes les uns les autres. En fait, il faut attendre la fin du XX^e siècle pour que les historiens commencent à s'intéresser à l'ordre, même si un précédent chartiste avait pu être créé.

4. Vers une réhabilitation

a. Une « tradition » chartiste

L'expression est d'O. McIntyre Holloway et n'est pas injustifiée, bien qu'il ne faille tout de même rien exagérer. En effet, au XX^e siècle, à côté des études que nous avons mentionnées ci-dessus, plusieurs thèses d'École des chartes portant sur les Célestins ont vu le jour. En 1899, Charles Sustrac consacrait ainsi sa thèse (366, 367)⁷⁴ aux *Célestins de France : essai sur leur histoire et leurs constitutions (1300-1789)*, en s'appuyant essentiellement sur les différentes constitutions d'une part et les obituaires d'autre part afin de retracer l'histoire de l'ordre en France.

Plus d'un demi-siècle plus tard, deux autres thèses d'École des chartes sont consacrées aux Célestins, et, plus spécifiquement cette fois, aux Célestins de Paris: celle de F. Isaac⁷⁵, en 1965, *Les Célestins de Paris, étude historique et archéologique* (230) et celle

⁷⁴ La thèse est consultable à la Réserve de la Bibliothèque Sainte-Geneviève dont C. Sustrac fut conservateur.

⁷⁵ Cette thèse est conservée aux Archives nationales sous la cote AB XVIII 384. Je n'ai pas pu la consulter malgré des demandes répétées auprès de l'auteur et des Archives nationales.

de F. Bérard⁷⁶, en 1979, *La bibliothèque des Célestins de Paris d'après le catalogue collectif du Père Daire (vers 1767-1776) et les manuscrits retrouvés* (30, 31).

Malgré tout, ces travaux demeurent inédits et n'ont pas, mis à part la thèse de F. Isaac, pris en compte les nombreuses archives de la série S des Archives nationales (C. Sustrac a essentiellement travaillé sur les constitutions de l'ordre et F. Bérard sur la bibliothèque des Célestins). Ils créent néanmoins des précédents favorables à la poursuite de travaux sur l'ordre.

b. Les travaux sur Célestin V, un regain d'intérêt du côté de l'Italie et de l'Allemagne

Ce sont surtout les travaux sur le pape Célestin V qui ont réintroduit les Célestins dans l'historiographie. Dès les années vingt du XX^e siècle ont été rassemblées les sources sur l'histoire de ce pontificat, mais c'est surtout à partir des années 1980 qu'il a vraiment fait l'objet de travaux historiques approfondis (W. Imkamp (224)). La bibliographie sur ce pape est aujourd'hui fournie. C'est pourquoi je n'ai cité ici que quelques références, dont les travaux de P. Herde (213, 214, 215, 216 et 217), les plus récents, et qui font désormais autorité en la matière, ainsi que quelques ouvrages et articles qui s'intéressent plus spécifiquement aux relations entre Célestin V et le monachisme (M. Grazia del Fuoco (191), W. Einchhorn (142), A. Saladino (253), F. X. Seppelt (360)).

Ces recherches sur Célestin V ont entraîné un regain d'intérêt porté à l'ordre des Célestins, d'abord en Italie, puis en Allemagne. Des colloques sont désormais régulièrement organisés à L'Aquila (dans les Abruzzes), tandis qu'une série de travaux a été menée, dont je ne citerai ici que quelques exemples (F. Accrocca (1), W. Capezzali (69)). Deux ouvrages très récents vont assurément faire date dans l'historiographie célestine : le guide des sources concernant les Célestins dans les archives vaticanes d'U. Paoli (325) et la somme de K. Borchardt (41) sur l'ensemble de l'ordre des Célestins

⁷⁶ Je remercie M^{me} Bérard d'avoir bien voulu m'accorder l'autorisation de consulter sa thèse conservée aux Archives nationales sous la cote AB XXVIII 693 ainsi que d'avoir pris le temps d'en discuter avec moi.

parue en allemand en 2006 et qui fait le point sur les connaissances actuelles tout en les approfondissant.

c. Les travaux sur l'ordre en France

À ma connaissance, un seul chercheur travaille actuellement en France sur les Célestins : il s'agit de S. Comte qui effectue une thèse de doctorat sous la direction de D. Le Blévec⁷⁷. Elle a déjà consacré deux mémoires (97, 100) à des couvents du midi et publié quelques articles (98, 99, 102). On citera également l'édition par J. L. Lemaitre du livre du chapitre des Célestins de Marcoussis (267).

Les Célestins de Paris ont de plus suscité quelques travaux épars, outre les thèses d'École des chartes précédemment citées : la thèse d'O. Mc Intyre Holloway en 1985 (294) et l'étude archéologique de S. Di Carlo en 2003 (122).

L'histoire des Célestins reste donc encore largement à écrire. L'étude de K. Borchardt a le mérite de lancer une multitude de pistes à approfondir et des éléments précis pour mener des monographies sur les grands couvents de l'ordre. Le désintérêt des historiens pour les Célestins est difficile à expliquer, hormis par le fait que l'ordre a totalement disparu à la fin du XVIII^e siècle. Les Célestins ont joué aux XIV^e-XV^e siècles un rôle non négligeable quoiqu'encore à déterminer précisément et leur originalité fait qu'ils auraient pu susciter davantage de travaux, d'autant que les sources conservées, à tout le moins pour le monastère parisien, sont relativement abondantes.

⁷⁷ Le sujet a été déposé en 1994 mais la thèse n'a pas encore été déposée.

II. LE DON : UNE BIBLIOGRAPHIE RICHE MAIS ÉCLATÉE

Depuis M. Mauss et son *Essai sur le don* (292) publié en 1924, le concept de don continue à être traité, aussi bien par les anthropologues que par les historiens, sans que le sujet ne soit épuisé et sans que l'on puisse, comme le prétendait Mauss et le souhaiteraient encore un certain nombre d'anthropologues, parvenir à un schéma d'explication unique applicable à toutes les sociétés quelle que soit l'époque et le lieu considérés. Pour travailler sur le concept de don en histoire, on ne peut se passer des travaux, fondamentaux, de l'anthropologie, c'est pourquoi je leur consacrerai une place ici, sans prétendre faire le tour d'une bibliographie aussi riche que complexe. On verra dans un deuxième temps ce qu'il en est des études sur le don en histoire, en insistant sur le fait que certaines périodes concentrent toute l'attention des historiens au mépris quasi-total des autres. Enfin, puisque cette thèse est consacrée aux XIV^e-XV^e siècles, on verra sur quels travaux il est possible de s'appuyer pour l'étude du don à cette période.

1. Aux origines, l'anthropologie

Je l'ai dit, l'origine des travaux sur le don remonte à M. Mauss, le plus souvent lu d'ailleurs à travers l'*Introduction à l'œuvre de M. Mauss* par C. Lévi-Strauss (276). M. Mauss lui-même s'était inspiré de travaux contemporains, notamment de ceux de B. Malinowski (282). Le XX^e siècle a été riche en travaux anthropologiques dans la lignée de Mauss, il est hors de question de tous les citer ici. On retiendra surtout les travaux d'A. Weiner qui introduisent un nouveau concept permettant d'éclairer un certain nombre de zones d'ombre laissées par Mauss, le *keeping-while-giving* (389).

En France, les dernières décennies du XX^e siècle ont été importantes dans ce domaine : la relecture de Mauss par M. Godelier (185) a fait date, tout comme celles d'A. Caillé (66, 67) ou de J. Godbout (183), dans une optique plus sociologique et sur un terrain d'observation contemporain. Dans le domaine sociologique également, on

citera les travaux, plus anciens, d'É. Benvéniste (29) sur le vocabulaire du don, ainsi que ceux de P. Bourdieu (49, 50, 51). Même si la plupart de ces travaux sont très éloignés du sujet qui est le mien, leur lecture permet de multiplier les points de vue et les angles d'attaque d'une question aux multiples facettes et qui ne se laisse pas facilement appréhender.

Certains anthropologues et sociologues font néanmoins le lien avec l'histoire : B. Clavero pour l'époque moderne (90), I. F. Silber pour le Moyen Âge (361, 362).

2. Chez les historiens, une problématique qui ne dépasse pas le XIII^e siècle

Les historiens ont modifié et adapté le concept de don en l'appliquant à un unique sujet : les donations de terres des aristocrates aux églises. Mis à part les importants travaux de P. Veyne sur l'évergétisme antique (378), l'étude du don se concentre essentiellement sur la période médiévale, et, en particulier, sur les X^e-XII^e siècles avec un poids considérable accordé à l'historiographie clunisienne. L'ouvrage de P. Jobert (236) est l'un des seuls à chercher à faire un lien entre l'Antiquité et le Moyen Âge classique, bien que son étude soit très orientée sur les textes normatifs (lois et écrits des Pères de l'Église). On peut y ajouter la table ronde de l'École française de Rome sur les transferts patrimoniaux en Europe aux VIII^e-X^e siècles (374), qui traite cependant la question d'un point de vue bien ciblé.

En réalité, chez les historiens, l'âge d'or du don, c'est, pour être large, les X^e-XIII^e siècles. L'abbaye de Cluny y occupe une place centrale depuis longtemps (cf. G. Chevrier (81)) dans la mesure où le système de société mis en place par l'abbaye est en partie fondé sur la charte de donation. Le don est en effet la clé de voûte explicative des relations entre Cluny et l'aristocratie depuis les travaux de B. Rosenwein (347, 348) et l'abbaye bourguignonne est ainsi devenue le centre de toutes les attentions. Recenser de façon exhaustive l'historiographie clunisienne consacrée au don est difficile, c'est pourquoi je ne citerai ici que les travaux qui m'ont semblé les plus importants et les plus significatifs de ce point de vue très particulier, comme ceux de H. D. Barendrecht-

Beumkes (20), C. B. Bouchard (46), D. Méhu (299), D. Iogna-Prat (229) ou E. Magnani Soares-Christen (281).

À côté de la concentration de chercheurs travaillant sur le monachisme clunisien, on trouve néanmoins d'autres travaux, plus ponctuels, portant sur cette même période : ceux de G. Chevrier (82), H. Couderc-Barraud (194), L. Génicot (179) (qui portent, une fois n'est pas coutume, sur des régions septentrionales : le diocèse de Namur jusqu'au XIV^e siècle), R. Keyser (237), V. Stauner (364), S. Weinberger (388) et surtout ceux de S. D. White sur la *laudatio parentum* (390). Bien qu'elles soient géographiquement plus éloignées de Cluny, les problématiques qui sous-tendent ces recherches sont sensiblement les mêmes : le don comme créateur de lien social entre la communauté des moines et la société des laïcs, l'importance du don comme acte social impliquant une parenté plus ou moins élargie, des alliés, des amis, etc.

Tous ces travaux sont ponctuels et peu de chercheurs ont tenté des synthèses en même temps qu'ils s'interrogeaient sur la pertinence des concepts empruntés à l'anthropologie et leur adaptation à la discipline historique. Deux articles permettent une synthèse historiographique : ceux de L. S. Benkmann (28) et de A. J. Bijsterveld (34). Cependant, s'ils analysent assez finement les travaux anglo-saxons et parfois allemands, l'un comme l'autre méconnaissent presque totalement l'historiographie française qu'ils passent sous silence ou mentionnent brièvement, ce qui leur donne une vision très partielle de l'état de la question. En France, seuls les articles d'A. Guerreau-Jalabert (200, 202, 203) permettent d'avoir une vue synthétique sur la question et de s'interroger sur l'articulation entre anthropologie et histoire en matière de don.

3. *À la fin du Moyen Âge, un thème peu abordé pour lui-même*

Passés les XIV^e-XV^e siècles, la problématique du don ne semble plus intéresser les historiens pour elle-même. En effet, quand le don est abordé à cette période, c'est toujours au détour d'autres thèmes, comme l'économie des couvents (P. Bertrand (32)), l'assistance aux pauvres (D. Le Blévec (246), F. O. Touati (373), C. Giraudet

(182)), les confréries (C. Vincent (381, 382)), la noblesse (R. Boutruche (53, 54)) ou la bourgeoisie B. Bove (55, 56, 57)), mais la donation elle-même ne suscite plus de recherche. Un seul ouvrage portant sur une période légèrement postérieure, le XVI^e siècle, est entièrement consacré au don sous toutes ses formes, laïc ou religieux, celui de N. Z. Davis (110), qui montre incidemment la pertinence d'une étude de la donation à la période précédente.

Le thème d'approche privilégié dans l'étude du don à la fin du Moyen Âge est sans conteste la mort. La soi-disant disparition de la charte de donation au profit du testament explique probablement pourquoi le phénomène du don pieux à partir du XIII^e siècle et jusqu'à la fin du Moyen Âge est souvent abordé au détour de ce type de travaux. À en croire la bibliographie, il n'y aurait en effet plus de don possible aux XIV^e-XV^e siècles qu'à l'approche de la mort, lorsque le défunt, souhaitant pourvoir à son salut, distribue une part mesurée de ses biens aux institutions religieuses selon une stratégie définie.

III. LA MORT, UNE BIBLIOGRAPHIE RICHE MAIS DIFFICILE À APPRÉHENDER

Une troisième partie de cette bibliographie sera donc consacrée à la mort à la fin du Moyen Âge. Le sujet a déjà largement été traité et a donné lieu à bon nombre d'ouvrages. En dresser une liste exhaustive serait, là encore, une tâche difficile. Je me suis concentrée pour ma part sur les ouvrages orientés vers la spiritualité de la mort et ses représentations, dans le cadre d'une histoire des mentalités, puisque la donation appartient aussi et surtout à l'histoire des mentalités. Plusieurs colloques (313, 314, 315, 358) ont été consacrés à différents aspects de la question de la mort, ce qui témoigne du succès de ce sujet.

Les années 70 du vingtième siècle ont vu une appropriation du thème de la mort par les historiens et de grands travaux, tels ceux de P. Ariès (7, 8), P. Chaunu (79), M. Vovelle (386, 387) ont permis, selon les termes d'E. Leroy-Ladurie (257), d'écrire

« une nouvelle histoire de la mort ». Depuis, l'approche de la mort a été renouvelée, notamment par les ouvrages de D. Alexandre-Bidon (4), J. Chiffolleau (84, 86, 87) et J. Le Goff (252) qui ont les uns et les autres traité de la mort à travers des aspects bien spécifiques (les testaments et la comptabilité de l'au-delà pour J. Chiffolleau, la naissance du Purgatoire pour J. Le Goff, le thème du Purgatoire ayant d'ailleurs également été travaillé par M. Fournié (161)). Il faut également mentionner l'ouvrage de J.-C. Schmitt (356) sur les relations entre les vivants et leurs morts.

Au-delà, un certain nombre d'historiens se sont attachés à décrire la mort dans tel ou tel groupe social. Au-delà des articles d'A. Erlande-Brandenburg (145) et de P. Contamine (103), nobles et rois ont par exemple alimenté un article de C. Beaune (25) puis les travaux de M. Gaude-Ferragu (171, 172, 173). D. Courtemanche s'est consacrée aux clercs du roi et à la construction de leur identité à travers la mort (106, 107). On trouve ici et là des articles ponctuels consacrés à ce sujet, comme ceux de B. Bove (57), S. Le Clech-Chartron (247), P. Pegeot (326).

Parallèlement, les travaux de J.-L. Lemaître (264 à 271) ont permis de remettre à l'honneur les documents nécrologiques comme source historique. Reprenant les travaux d'A. Molinier (310, 311), il a entre autres choses permis la naissance d'un nouveau et précieux *Répertoire des documents nécrologiques français* (272), tandis que ses travaux l'ont porté à exploiter ces documents dans de nombreuses directions.

Moines puis chanoines ont eu têt partie liée avec l'encadrement de la mort et la mémoire des morts. Bon nombre d'articles de la bibliographie ont donc trait à ce sujet, qu'il s'agisse de la mort des laïcs encadrée par les moines ou de la mort des moines eux-mêmes. Les articles sur ce sujet sont ceux de M. Fol (160), L. Gougaud (189), P. Hofmeister (221), D. Iogna-Prat (277, 278), J. Leclercq (260, 261), A. Baud (22) et J. Wollasch (393, 394).

Outre les trois thèmes que je viens d'évoquer, la bibliographie comprend également un certain nombre d'ouvrages qui ont servi à documenter les fiches

prosopographiques des donateurs des Célestins de Paris⁷⁸. Les autres références sont plus éparses et seront amenées à être complétées pour de futurs travaux : on trouvera des ouvrages traitant de l'histoire de Paris au Moyen Âge, des livres abordant la question de l'économie et du système foncier médiéval, notamment en ce qui concerne le patrimoine ecclésiastique, quelques généralités incontournables sur la période et enfin quelques usuels traditionnels (encyclopédies du Moyen Âge, dictionnaires bibliographiques, ouvrages de méthodologie, etc.).

⁷⁸ Voir la présentation de cette liste et des abréviations utilisées dans les fiches prosopographiques en tête du volume II.

IV. BIBLIOGRAPHIE NUMÉROTÉE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE D'AUTEUR

1. ACCROCCA (Felice), « Ancora sui “Pauperes eremite Domini Celestini” », dans *Archivum Franciscanum historicum*, 84, 1991, p. 273-278.
2. ADAM (Paul), *La vie paroissiale en France au XIV^e siècle*, Paris : Sirey, 1964, 328 p. (« Histoire et sociologie de l'Église », 3).
3. ADHÉMAR (Jean), « Les tombeaux de la collection Gaignières : dessins d'archéologie du XVII^e siècle », dans *La gazette des Beaux Arts*, 1974, 3 vol.
4. ALEXANDRE-BIDON (Danièle), *La mort au Moyen Âge (XIII^e-XVI^e siècles)*, Paris : Hachette littératures, 1998, 333 p.
5. ANSELME DE SAINTE-MARIE (LE P.), *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne et de la Maison du Roy et des anciens barons du royaume*, Paris : Compagnie des Libraires, 1726-1733, 10 vol.
6. — *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France et des grands officiers de la couronne et de la Maison du Roy*, Paris : H. Charpentier, 1712, 2 vol.
7. ARIÈS (Philippe), *Essais sur l'histoire de la mort en Occident : du Moyen Âge à nos jours*, Paris : Seuil, 1975, 222 p.
8. — *L'homme devant la mort*, Paris : Seuil, 1977, 641 p. (« L'univers historique »).
9. *Au cloître et dans le monde : femmes, hommes et sociétés (IX^e-XV^e siècles), mélanges en l'honneur de Paulette L'Hermitte-Leclercq*, sous la dir. de P. Henriot et A.-M. Legras, Paris : Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2000, 393 p. (« Cultures et civilisations médiévales », 23).

10. AUBERT DE LA CHESNAYE DES BOIS (François-Alexandre), *Dictionnaire de la noblesse contenant les généalogies, l'histoire et la chronologie des familles nobles de la France, l'explication de leurs armes, etc.*, Paris : Schlesinger frères, 3^{ème} édition, 1863, 19 vol.
11. AUBRUN (Michel), *Moines, paroisses et paysans*, Clermont-Ferrand : Université Blaise Pascal, 2000, 294 p. (« Histoires croisées »).
12. AUTRAND (Françoise), *Charles V : le Sage*, Paris : Fayard, 1994, 909 p.
13. — *Charles VI : la folie du roi*, Paris : Fayard, 1986, 647 p.
14. — « De l'Enfer au Purgatoire : la Cour à travers quelques textes français du milieu du XIV^e à la fin du XV^e siècle », dans *L'État et les aristocraties : France, Angleterre, Écosse XII^e-XVII^e siècles : actes de la table ronde, maison française d'Oxford, 26 et 27 septembre 1986, organisée par le CNRS, sous la dir. de P. Contamine*, Paris : Presses de l'École normale supérieure, 1989, p. 51-78.
15. — *Naissance d'un grand corps de l'État : les gens du Parlement de Paris, 1345-1454*, Paris : Publications de la Sorbonne, 1981, 459 p. (« Publications de la Sorbonne, Série N. S. Recherche », 46).
16. — « Le personnel du Parlement de Paris : traitement automatique d'une prosopographie en vue d'une étude sociale », dans *Informatique et histoire médiévale : actes du colloque de Rome, 20-22 mai 1975*, sous la dir. de L. Fossier, A. Vauchez et C. Violante, Rome : École française de Rome, 1977, 436 p. (« Collection de l'École française de Rome », 31).
17. — « Vie sociale et municipale de Paris aux XIV^e et XV^e siècles », dans *Journal of the British Institute in Paris*, 17, 1994, p. 65-75.
18. BAILEY (Michael D.), « Religious poverty, Mendicancy, and Reform in the late middle ages », dans *Church history : studies in christianity and culture*, 72 / 3, 2003, p. 457-483.

19. BALLEYDIER (Alphonse), *Le couvent et la caserne des Célestins*, Paris : chez tous les marchands de nouveauté, 1849, 30 p.
20. BARENDRECHT-BEUMKES (H. D.), « Les données concernant la spiritualité dans les actes de donation durant l'abbatit de saint Hugues », dans *Le gouvernement d'Hugues de Semur à Cluny : actes du colloque scientifique international, Cluny, septembre 1988*, Cluny : Musée Orchier, 1990, p. 537-550.
21. BARTIER (John), *Légistes et gens de finances au XV^e siècle : les conseillers des ducs de Bourgogne, Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, Bruxelles : Palais des Académies, 1955, 451-476 p.
22. BAUD (A.), « La place des morts dans l'abbaye de Cluny : état de la question », dans *Archéologie médiévale*, 29, 1999, p. 99-114.
23. BAUDRILLART (Alfred) (dir.), Article « Célestins » par P. Schmitz dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris : Letouzey et Ané, 1953, t. 12., p. 102-103.
24. BAUREPAIRE (Charles de), « Fondations pieuses du duc de Bedford à Rouen », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 34, 1873, p. 343-386.
25. BEAUNE (Colette), « Mourir noblement à la fin du Moyen Âge », dans *La mort au Moyen Âge, colloque de l'Association des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public (1975)*, Strasbourg : Istra, 1977, p. 125-143.
26. — *Naissance de la nation France*, Paris : Gallimard, 1985, 431 p.
27. BEAUNIER (Charles dom), BESSE (Jean-Martial-Léon) (collab.), *Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France; tome 1 : province ecclésiastique de Paris*, Paris : Vve C. Poussielgue, 1905, XXIV-394 p. (« Archives de la France monastique »).
28. BENKMANN (Lorenz Sebastian), « Schenken als historisches Phänomen. Gewandelte Sichtweisen zum mittelalterischen Schenken im Gang der Forschung », dans *Moderne*

- Mediävistik. Stand und Perspektiven der Mittelalterforschung*, sous la dir. de H.-W. Goetz, Darmstadt : Primus Verlag, 1999, p. 206-212.
29. BENVENISTE (Emile), « Don et échange dans le vocabulaire indo-européen », dans *Problèmes de linguistique générale*, Paris : Gallimard, 1966, t. 1, p. 315-326 (« Tel »).
30. BÉRARD (Françoise), « La bibliothèque des Célestins de Paris d'après le catalogue collectif du Père Daire (vers 1767-1776) et les manuscrits retrouvés », dans *Positions des thèses de l'École nationale des chartes*, 1979, p. 9-18.
31. — *La bibliothèque des Célestins de Paris d'après le catalogue collectif du Père Daire (vers 1767-1776) et les manuscrits retrouvés*, Thèse d'École des chartes dactylographiée, 1979⁷⁹.
32. BERTRAND (Paul), *Commerce avec dame pauvreté : structures et fonctions des couvents mendiants à Liège (XIII^e-XV^e s.)*, Genève : Droz, 2004, XIII-638-15 p. (« Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège », 285).
33. BERTY (Adolphe), *Topographie historique du vieux Paris*, Paris : Impr. nationale, 1866-1887, 6 vol. (« Histoire générale de Paris, collection de documents »).
34. BIJSTERVELD (Arnoud-Jan), « The medieval gift as agent of social bonding and political power : a comparative approach », dans *Medieval transformations : texts, power and gifts in context*, sous la dir. d'E. Cohen et M. de Jong, Leiden / Boston / Köln : Brill, 2001, p. 123-156 (« Cultures, beliefs and traditions », 11).
35. BINSKI (Paul), *Medieval death : ritual and representation*, Ithaca (N.Y) : Cornell University Press, 1996, 224 p.
36. BISCOP (Pierre), « Église des Célestins (à Avignon) », dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, série 6, t. 5, 1971, p. 33-35.
37. BIVER (Paul), BIVER (Marie-Louise), CHRIST (Yann) (collab.), *Abbayes, monastères et*

⁷⁹ Je tiens à remercier Françoise Bérard de m'avoir autorisée à consulter sa thèse d'École des chartes conservée aux Archives nationales.

- couvents de Paris : des origines à la fin du XVIII^e siècle*, Paris : Nouvelles éd. latines, 1970, p. 46-59.
38. BLAISE (Albert), DUMAS (Antoine) (collab.), *Le vocabulaire latin des principaux termes liturgiques*, Turnhout : Brepols, 1966, 639 p.
39. BOINET (Amédée), *Les églises parisiennes, tome 1 : Moyen Âge et Renaissance*, Paris : Éditions de Minuit, p. 1958-1964.
40. BONNEFON (Paul), « La bibliothèque de l'Arsenal (le couvent des Célestins) », dans *Le monde moderne*, 46, 1898, p. 507-524.
41. BORCHARDT (Karl), *Die Cölestiner : eine Mönchgemeinschaft des späteren Mittelalters*, Husum : Matthiesen, 2006, 602 p. (« Historische Studien », 488).
42. BORDEAUX (Michèle), *Aspects économiques de la vie de l'Église aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1969, II-405 p. (« Bibliothèque d'histoire du droit et droit romain », 16).
43. — *Le patrimoine ecclésiastique à la fin du Moyen Âge, évolution économique des diocèses et abbayes de France aux XIV^e-XV^e siècles*, Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1969, 405 p.
44. BOSSY (John), « The mass as a social institution, 1200-1700 », dans *Past and present : a journal of scientific history*, 100, 1983, p. 29-61.
45. BOÛARD (Alain de), *Études de diplomatique sur les actes des notaires du Châtelet de Paris*, Paris : H. Champion, 1910, XV-189 p. (« Bibliothèque de l'École des hautes études, Sciences historiques et philologiques », 186).
46. BOUCHARD (Constance Brittain), *Sword, miter, and cloister : nobility and the church in Burgundy, 980-1198*, Ithaca / London : Cornell University Press, 1987, 463 p.
47. BOUCHOT (Henri), *Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières et conservés aux départements des estampes et des manuscrits*, Paris : Plon, 1891, 2 vol. (XXVIII-506 p.,

565 p.)

48. BOUILLET (Marie-Nicolas), *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie; refondu sous la direction de L.-G. Gourraigne*, 31^{ème} édition, Paris : Hachette, 1893, x-2101 p.
49. BOURDIEU (Pierre), « La double vérité du don » dans *Méditations pascaliennes*, Paris : Seuil, 1997, p. 229-240 (« Liber »).
50. — « Le sens de l'honneur », dans *Esquisse d'une théorie de la pratique, précédé de trois études d'ethnologie kabyle*, rééd. Seuil, 2000 (éd. or. 1972), p. 19-60.
51. — *Le sens pratique*, Paris : Éditions de Minuit, 1980, 475 p. (« Le sens commun »).
52. BOURNON (Fernand Auguste Marie), *La Bastille : histoire et description des bâtiments, administration, régime de la prison, évènements historiques*, Paris : Impr. nat., 1893, 364 p. (« Histoire générale de Paris, collection de documents »).
53. BOUTRUCHE (Robert), « Aux origines d'une crise nobiliaire : donations pieuses et pratiques successorales en Bordelais du XIII^e au XVI^e siècle », dans *Annales d'histoire économique et sociale*, 1, Paris : Colin, 1939, p. 162-177 et 257-277.
54. — *La crise d'une société : seigneurs et paysans du Bordelais pendant la guerre de Cent Ans*, Paris : Belles-Lettres, 1947, LI-596 p. (« Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg », 110).
55. BOVE (Boris), « Espace, piété et parenté à Paris aux XIII^e-XIV^e siècles d'après les fondations d'anniversaires des familles échevinales », dans *Religion et société urbaine au Moyen Âge : études offertes à Jean-Louis Biget par ses anciens élèves*, sous la dir. de P. Boucheron et J. Chiffolleau, Paris : Publications de la Sorbonne, 2000, p. 253-281 (« Histoire ancienne et médiévale », 60).
56. — *Dominer la ville : prévôts des marchands et échevins parisiens de 1260 à 1350*, Paris : CTHS, 2004, 720 p. (« CTHS-histoire », 13).
57. — « Vie et mort d'un couple de marchands-drapiers parisiens, d'après les

- testaments de Jeanne et Etienne Haudri (1309, 1313) », dans *Paris et Île-de-France, mémoires publiés par la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, 52, 2001, p. 19-81.
58. BOZZOLO (Carla), LOYAU (Hélène), *La Cour amoureuse dite de Charles VI : édition critique des sources manuscrites, armoiries et notices biographiques*, Paris : Le Léopard d'Or, 1982, 3 vol.
59. BRESSON (Lucien), « Le prieuré de la Sainte-Trinité et l'église Sainte-Christine de Limay : recherches sur une fondation mantoise de Charles V », dans *Annales historiques du Mantois*, 6, 1979, p. 43-63.
60. BRICE (Germain), *Description de la ville de Paris et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable*, 9^{ème} édition, Genève / Paris : Droz / Minard, 1971, 561 p. (« École pratique des hautes études, IV^e section, sciences historiques et philologiques », 12).
61. BROWN (Elizabeth A.), « Death and the human body in the later middle ages : the legislation of Boniface VIII on the division of corpse », dans *Viator : medieval and renaissance studies*, 12, 1981, p. 221-270.
62. BRUNEL (Georges), DESCHAMPS-BOURGEON (Marie-Laure), GAGNEUX (Yves), *Dictionnaire des églises de Paris : catholique-orthodoxe-protestant*, Paris : Hervas, 1995, 435 p.
63. BRUYÈRE (François-Marc), *Les Célestins à Gentilly et à Avignon*, Avignon, 1873.
64. CABY (Cécile), *De l'éremitisme rural au monachisme urbain : les Camaldules en Italie à la fin du Moyen Âge*, Rome : École française de Rome, 1999, 885 p. (« Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome », 305).
65. CAHN (Walter), « The angelic pope and the portal of the Paris Célestins », dans *Wiener Jahrbuch für Kunstgeschichte*, 46-47, 1993-1994, p. 131-139 et ill. p. 401-402.
66. CAILLÉ (Alain), *Anthropologie du don. Le tiers paradigme*, Paris : Desclée de Brouwer, 2000, 277 p. (« Sociologie économique »).

67. — « Marcel Mauss et le paradigme du don », dans *Sociologie et sociétés*, 36-2, 2004, p. 141-176.
68. CAILLEAUX (Denis), « Un chantier de construction sénonais à la fin du Moyen Âge : les nouveaux bâtiments des Célestins, 1477-1482 », dans *Bulletin de la société archéologique de Sens*, 27, 1984, p. 27-30.
69. CAPEZZALI (Walter), « Pauperes Eremita Domini Celestini », dans *Celestino V Papa evangelico*, L'Aquila, 1988, p. 95-120.
70. *Catholicisme hier, aujourd'hui, demain : encyclopédie*, sous la dir. de G. Jacquemet, Paris : Letouzey et Ané, 1950.
71. CATTANA (Valerio), « Article "Celestini" », dans *Dizionario degli istituti di perfezione*, Rome, 1975, p. 732-735.
72. CAZELLES (Raymond), « Étienne Marcel au sein de la haute bourgeoisie d'affaires », dans *Journal des savants*, 1965, p. 413-427.
73. — *Étienne Marcel : champion de l'unité française*, Paris : Tallandier, 1984, 376 p. (« Figures de proue »).
74. — *Nouvelle Histoire de Paris : de la fin du règne de Philippe Auguste à la mort de Charles V (1223-1380)*, Paris : Hachette, 1972, 470 p.
75. — *Société politique, noblesse et couronne sous les règnes de Jean le Bon et Charles V*, Genève / Paris : Droz, 1982, 625 p. (« Mémoires et documents de l'École des chartes », 28).
76. *I Celestini in Abruzzo : figure, luoghi, influssi religiosi, culturali e sociali : atti del convegno (Aquila, 19-20 maggio 1995)*, sous la dir. de W. Capezzali et Deputazione di storia patria per l'Abruzzo, Aquila : Colacchi, 1996, 334 p.
77. CHAMPION (Pierre), *Vie de Charles d'Orléans (1394-1465)*, Paris : H. Champion, 1911, XV-713 p. (« Bibliothèque du XV^e siècle », 13).

78. CHAMPOLLION-FIGEAC (Aimé Louis), *Louis et Charles, ducs d'Orléans : leur influence sur les arts, la littérature et l'esprit de leur siècle*, Paris : Comptoir des imprimeurs, 1844, XI-416 p.
79. CHAUNU (Pierre), *La mort à Paris : XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris : Fayard, 1978, 534 p.
80. CHEVALIER (Ulysse), *Répertoire des sources historiques du Moyen Âge : bio-bibliographies*, Paris : A. Picard, 1877-1886, 2 vol.
81. CHEVRIER (G.), « Évolution de la notion de donation dans les chartes de Cluny du IX^e à la fin du XII^e siècle », dans *À Cluny, congrès scientifique, fêtes et cérémonies liturgiques en l'honneur des saints abbés Odon et Odilon, 9-11 juillet 1949*, Dijon : Société des Amis de Cluny, 1950, p. 203-209.
82. — « Remarques sur la distinction de l'acte à titre onéreux et de l'acte à titre gratuit d'après les chartes de Rouergue au XII^e siècle », dans *Annales de la Faculté de droit d'Aix*, 43, 1950, p. 67-79.
83. CHIFFOLEAU (Jacques), « Les confréries, la mort et la religion en Comtat Venaissin à la fin du Moyen Âge », dans *Mélanges de l'École française de Rome*, 91, Rome / Paris : École française de Rome / De Boccard, 1979, p. 785-825.
84. — *La comptabilité de l'au-delà : les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge (vers 1320-vers 1480)*, Rome / Paris : École française de Rome, 1980, p. X-494 (« Collection de l'École française de Rome », 47).
85. — « Pour une histoire de la religion et des institutions médiévales du XII^e-XV^e siècles », dans *Cahiers d'Histoire*, 36, 1991, p. 3-21.
86. — « Les testaments provençaux et comtadins à la fin du Moyen Âge, richesse documentaire et problèmes d'exploitation », dans *Private acts of the late Middle Ages : sources of social history [papers of the colloquium, Rome, 16-18 juin 1980]*, sous la dir. de P. Brezzi et E. Lee, Toronto : Pontifical institute of Mediaeval studies, 1984, p.

- 131-152 (« Papers in medieval studies », 5).
87. — « Sur l'usage obsessionnel de la messe pour les morts à la fin du Moyen Âge », dans *Faire croire : modalités de la diffusion et de la réception des messages religieux du XII^e au XVI^e siècle, table ronde organisée par l'École française de Rome en collaboration avec l'Institut d'histoire médiévale de l'Université de Padoue (Rome, 22-23 juin 1979)*, Rome : École française de Rome, 1981, p. 235-256 (« Collection de l'École française de Rome », 51).
88. CHRIST (Yann), *Les églises parisiennes, actuelles et disparues*, Paris, 1947.
89. CLAUS (Sylvie), « Religion, pouvoir et sociabilité : les confréries parisiennes aux derniers siècles du Moyen Âge », dans *Positions des thèses de l'École nationale des chartes*, 1996, p. 65-69.
90. CLAVERO (Bartolomé), SCHAUB (Jean-Frédéric) (trad.), *La grâce du don : anthropologie catholique de l'économie moderne*, Paris : Albin Michel, 1996, XVII-287 p. (« L'évolution de l'humanité »).
91. *Die Cluniazenser in ihrem politisch-sozialen Umfeld : actes du colloque international de Stolpen (Allemagne), 9-12 septembre 1996*, sous la dir. de G. Constable, G. Melville, J. Oberste, Münster : LIT, 1998, 594 p. (« Vita regularis : Ordnungen und Deutungen religiösen Lebens im Mittelalter », 7).
92. COCKSHAW (Pierre), *Le personnel de la chancellerie de Bourgogne-Flandre sous les ducs de Bourgogne de la Maison de Valois : 1384-1477*, Kortrijk / Heute : UGA, 1982, XLVI-245 p. (« Anciens pays et assemblées d'États, Standen en landen », 79).
93. COLLAS (Emile), *Valentine de Milan, duchesse d'Orléans*, Paris : Plon-Nourrit, 1911, III-441 p.
94. COMMISSION DES TRAVAUX HISTORIQUES DE LA VILLE DE PARIS, *Histoire générale de Paris : collection de documents*, Paris : Impr. impériale, 1866, 222 p.

95. COMMISSION INTERNATIONALE DE DIPLOMATIQUE, « La tradition de l'ombre, les actes sous le regard des archivistes médiévaux (Saint-Denis, XII^e-XV^e s.) », dans *Charters, cartularies, and archives : the preservation and transmission of documents in the medieval west*, colloque de la Commission internationale de diplomatie, Princeton and New-York, 16-18 septembre 1999, Toronto : Pontifical Institute of medieval studies, 2002, x-185 p.
96. *Comptes du domaine de la Ville de Paris*, éd. par le Service des travaux historiques de la Ville de Paris, Paris : Impr. nationale, 1948, 2 vol. (XXII-1154 col., LI-698 col.) ("Histoire générale de Paris, collection de documents").
97. COMTE (Sonia), *Les célestins d'Avignon et leurs bienfaiteurs (de la fondation du monastère aux premières années du XVI^e s.)*, mémoire de maîtrise dactylographié, Montpellier : Université P. Valéry, 1992.
98. — « Les Célestins du Midi, une antenne de la cour de France à Avignon ? », dans *Cahiers de Fanjeaux : collection d'histoire religieuse du Languedoc au XIII^e et au début du XIV^e siècle*, 39, 2004, p. 175-202.
99. — « Les Célestins, le roi et le pape : les monastères d'Avignon et de Gentilly et le pouvoir », dans *Provence historique*, 46, fasc. 184, 1996, p. 229-251.
100. — *Le monastère des Célestins de Gentilly (de sa fondation en 1356 à sa destruction en 1562)*, Mémoire de DEA dactylographié, Montpellier : Université P. Valéry, 1993.
101. — *L'ordre des Célestins en France et leurs bienfaiteurs à la fin du Moyen Âge*, thèse de doctorat en cours (sujet déposé en 1994), Montpellier : Université P. Valéry.
102. — « Une implantation tardive en milieu urbain : les Célestins à Avignon à la fin du Moyen Âge », dans *Actes du colloque de Lille « Les moines dans la ville », 31 mars-1^{er} avril 1995*, sous la dir. de H. Platelle et F. Rapp publiés dans *Histoire et archéologie*, 7, 1996, p. 157-170.

103. CONTAMINE (Philippe), « La piété quotidienne dans la haute noblesse à la fin du Moyen Âge : l'exemple de Charles d'Orléans (1463-1465) », dans *Horizons marins. Itinéraires spirituels (V^e-XVIII^e siècles), 1. Mentalités et Sociétés*, sous la dir. de H. Dubois, J.-C. Hocquet, A. Vauchez, Paris : Publications de la Sorbonne, 1987, p.35-42 (« Histoire ancienne et médiévale », 20-21).
104. COUDERC-BARRAUD (Hélène), « Donation pieuse et contrôle familial : le cas de l'église Saint-Martin de Magrens, fin du X^e siècle-début du XII^e siècle », dans *Cahiers de civilisation médiévale X^e-XII^e siècles*, 45, 2002, p. 217-236.
105. *Courants religieux et humanisme à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle : actes du colloque de Strasbourg, 9-11 mai 1957*, Paris : PUF, 1959, 144 p. (« Bibliothèque des Centres d'études spécialisés, travaux du Centre d'études supérieures spécialisé d'Histoire des religions de Strasbourg »).
106. COURTEMANCHE (Danielle), « Une institution scolaire dans le Paris occupé : le collège de Dormans au XV^e siècle », dans *Villes, Histoire et civilisation*, 1997, t. 2-3, p. 35-51.
107. — *Œuvrer pour la postérité : les testaments parisiens des gens du roi au début du XV^e siècle*, Paris : L'Harmattan, 1997, 247 p. (« Villes, histoire, culture et société »).
108. COYECQUE (Ernest), *L'hôtel-Dieu de Paris au Moyen Âge, tome 1 : histoire de l'hôtel-Dieu, documents (1316-1552)*, Paris : H. Champion, 1889-1891, 2 vol. (« Publication de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France »).
109. — *Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs au XVI^e siècle*, Paris : Impr. nationale, 1905-1923, 2 vol. (XL-932; LXXVII-832 p.), ("Histoire générale de Paris, collection de documents").
110. DAVIS (Natalie Zemon), *The gift in Sixteenth century France*, Madison / London : The University of Wisconsin Press, 2000, 185 p.

111. DAVRIL (Anselme, dom), PALAZZO (Eric) (collab.), *La vie des moines au temps des grandes abbayes*, Paris : Hachette littératures, 2000, 344 p. (« La vie quotidienne »).
112. DE FONETTE (F.), *Recherches sur la pratique de la vente immobilière dans la région parisienne au Moyen Âge*, Paris **Erreur ! Signet non défini.**, 1957.
113. DELACHENAL (Roland), *Histoire de Charles V*, Paris **Erreur ! Signet non défini.**, 1909-1931, 5 vol.
114. — *Histoire des avocats au Parlement de Paris : 1300-1600*, Paris : Plon-Nourrit, 1885, XXVIII-476 p.
115. DELARUELLE (Étienne), *La piété populaire au Moyen Âge*, fac sim. d'articles extraits de diverses revues et publications, 1955-1969, Turin : Bottega d'Erasmus, 1975, XXVIII-563 p.
116. DELISLE (Léopolod) (éd.), *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale : étude sur la formation de ce dépôt comprenant les éléments d'une histoire de la calligraphie de la miniature, de la reliure, et du commerce des livres à Paris avant l'invention de l'imprimerie*, Paris : impr. impériale, 1868-1881, t. 2, p. 248-251.
117. — *Mandements et actes divers de Charles V, 1364-1380 : recueillis dans les collections de la Bibliothèque nationale*, Paris : Impr. nationale, 1874, XII-1036 p. (« Collection de documents inédits sur l'histoire de France, première série : histoire politique »).
118. DELUMEAU (Jean), *La peur en Occident, XIV^e-XVIII^e siècles : une cité assiégée*, Paris : Fayard, 1978, 486 p.
119. DEMURGER (Alain), « Guerre civile et changement du personnel administratif dans le royaume de France de 1400 à 1418 : l'exemple des baillis et sénéchaux », dans *Francia*, 6, 1978, p. 151-298.
120. — *Temps de crises, temps d'espoir : XIV^e-XV^e siècles*, Paris : Seuil, 1990, 380 p. (« Points, Histoire », 205).

121. DÉROLEZ (Albert), « Fragment d'un catalogue médiéval de la bibliothèque des Célestins de Paris », dans *Scriptorium : revue internationale des études relatives aux manuscrits*, 40 / 2, 1986, p. 184-201.
122. DI CARLO (Stefania), *I celestini di Parigi : spiritualità e mondanità*, L'Aquila : éd. Spazio Arte, 2003, 191 p.
123. *Dictionnaire de théologie catholique contenant l'exposé des doctrines de la théologie catholique, leurs preuves et leur histoire*, sous la dir. de A. Vacant et E. Amann, Paris : Letouzey et Ané, 1926-1950, 15 t.
124. *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, sous la dir. de A. Vauchez et C. Vincent, Paris : Éd. du Cerf, 1997, 2 vol. (XXVIII-1692 p.-[12] p. de pl).
125. DIGARD (Georges), *Philippe le Bel et le Saint-Siège de 1285 à 1304*, Paris : Sirey, 1936, 2 vol.
126. *Dizionario degli istituti di perfezione*, sous la dir. de G. Pellicia et G. Rocca, Roma : Paoline, 1974-2003, 10 vol.
127. *Le don [théologie, philosophie, psychologie, sociologie] : actes du colloque interdisciplinaire, Lyon, 24-25 novembre 2001*, sous la direction de J.-N. Dumont, Lyon : L'Emmanuel, 2001, 188 p.
128. DOUËT D'ARCQ (Louis-Claude) (éd.), *Collection de sceaux*, Paris : Plon, 1863-1868, t. III, nn. 9687-9692.
129. — *Comptes de l'Hôtel des rois de France aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris : J. Renouard, 1865, XLII-439 p.
130. DOYEN (Bénédicte), « Le rôle des monastères dans la mise en valeur des terroirs de Thiérarche : l'exemple de l'abbaye cistercienne de Foigny (XII^e-XVI^e s.) », dans *Mélanges de science religieuse*, 60 / 3, 2003, p. 45-62.
131. DUBOIS (Gérard, le P.), *Historia ecclesiae Parisiensis*, Paris : Muguet, 1690-1710, 2

vol.

132. DUBY (Georges), *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval (France, Angleterre, Empire, IX^e-XV^e siècles) : essai de synthèse et perspectives de recherches*, Paris : Aubier, 1962, 2 vol. (« Collection historique »).
133. — *Guerriers et paysans, VIII^e-XII^e siècles, premier essor de l'économie européenne*, Paris : Gallimard, 1973, 308 p. (« Bibliothèque des histoires »).
134. DUPONT-FERRIER (Gustave), *Les Avocats à la Cour du trésor de 1401 à 1515*, extr. de *Bibliothèque de l'École des chartes*, XCVII, 1936, Paris : [s. n.], 1936, 139 p.
135. — *Études sur les institutions financières de la France à la fin du Moyen Âge*, Paris : Firmin-Didot, 1930-1932, 2 t. (301-454 p.)
136. — *Gallia regia ou état des officiers royaux des bailliages et des sénéchaussées de 1328 à 1515*, Paris : Impr. nationale, 1942-1961, 6 vol.
137. — *Nouvelles études sur les institutions financières de la France à la fin du Moyen Âge : les origines et le premier siècle de la Chambre ou Cour des aides de Paris*, Paris : E. de Boccard, 1933, 271 p.
138. — *Le Personnel de la Cour du Trésor, 1390-1520*, extr. de *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1935, Paris : [s. n.], 1937, 185 p.
139. — *Le Personnel de la Cour ou Chambre des aides de Paris, des origines à 1483*, extr. de *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1931, Paris : [s. n.], 1935, 247 p.
140. *L'Église et la mémoire des morts dans la France médiévale : communications présentées à la table ronde du CNRS, le 14 juin 1982*, sous la dir. de J.-L. Lemaître, Paris : Études augustiniennes, 1986, 157 p.
141. *L'État moderne et les élites XIII^e-XVIII^e siècles : apports et limites de la méthode prosopographique, actes du colloque international CNRS-Paris I, 16-19 octobre 1991*, sous la

- direction de J.-Ph. Genet et G. Lottes, Paris : Publications de la Sorbonne, 1996, 488 p. (« Histoire moderne », 36).
142. EICHHORN (W.), « Papst Cölestin V. und der Benediktinerordens », dans *Studien und Mitteilungen zur Geschichte des Benediktinerordens und Seiner Zweige*, 79, 1968, p. 54-65.
143. ELIAS (Norbert), KAMNITZER (Pierre) (trad.), *La société de cour*, Paris : Calmann-Lévy, 1974, 323 p. (« Archives des sciences sociales »).
144. *Les élites urbaines au Moyen Âge : actes du XXII^e congrès de la Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public (Rome 23-25 mai 1996)*, Rome / Paris : École française de Rome / Publications de la Sorbonne, 1997, 461 p. (« Collection de l'École française de Rome », 238 / « Histoire ancienne et médiévale », 46).
145. ERLANDE-BRANDENBURG (Alain), *Le Roi est mort : étude sur les funérailles, les sépultures et les tombeaux des rois de France jusqu'à la fin du XIII^e siècle*, Paris / Genève : Arts et métiers graphiques / Droz, 1975, 214 p.-XLV f. de pl. (« Bibliothèque de la Société française d'archéologie », 7).
146. *État et Église dans la genèse de l'État moderne : actes du colloque du CNRS et de la Casa de Velázquez, Madrid, 30 novembre et 1^{er} décembre 1984*, sous la dir. de J.-P. Genet et B. Vincent, Madrid : Casa de Velázquez, 1986, 312 p. (« Bibliothèque de la Casa de Velázquez », 1).
147. ÉTIENNE (Geneviève), « Étude topographique sur les possessions de la Maison du Temple à Paris (XII^e-XIV^e siècles) », dans *Positions des thèses de l'École nationale des chartes*, 1974, p. 83-90.
148. ETTORE (G. Marini), « Sinopsi storica dell'Ordine di Celestino V », dans *Celestino V ed il VI centenario della sua incoronazione*, L'Aquila, 1894, p. 371-380.
149. EUBEL (Conrad), *Hierarchia catholica medii aevi sive summorum pontificum, S. R. E. cardinalium, ecclesiarum antistitum series (vol. I, ab anno 1198 usque ad annum 1431, et*

- vol. II, ab anno 1431 usque ad annum 1503*), Monasterii : Sumptibus et typis librariae regensbergianae, 1910, VIII-582 p. et 108 p.
150. FABRIS (Cécile), *Étudier et vivre à Paris au Moyen Âge : le collège de Laon, XIV^e-XV^e siècles*, Paris : École des chartes, 2005, III-504 p. ("Mémoires et documents de l'École des Chartes", 81).
151. *Fasti ecclesiae gallicanae : 1200-1500*, sous la dir. de H. Millet, Turnhout : Brepols, 9 vol.
152. FAVIER (Jean), *Les contribuables parisiens à la fin de la guerre de Cent ans : les rôles d'impôt de 1421, 1423 et 1438*, Genève / Paris : Droz, 1970, 365 p. (« École pratique des hautes études, IV^e section, sciences historiques et philologiques », 11).
153. — *Nouvelle histoire de Paris : Paris au XV^e siècle, 1380-1500*, Association pour la publication d'une Histoire de Paris, Paris : Hachette, 1974, 486 p.
154. — *Philippe le Bel*, Paris : Fayard, 1978, V-587 p.
155. FEBVRE (Lucien), *Au cœur religieux du XIV^e siècle*, recueil d'articles, Paris : Sevpen, 1957, 358 p. (« Bibliothèque générale de l'École pratique des hautes études, VI^e section »).
156. FÉLIBIEN (Michel), *Histoire de la ville de Paris* **Erreur ! Signet non défini.**, Paris : G. Desprez et J. Desessartz, 1725, vol 3, p. 479-480.
157. FENESTRA (R.), « L'histoire des fondations », dans *Revue historique de droit français et étranger*, 24, 1956, p. 380-448.
158. FÉVRIER (Paul-Albert), « Quelques aspects de la prière pour les morts », dans *La prière au Moyen Âge (littérature et civilisation) : colloque du Centre universitaire d'études et de recherches médiévales, Aix-en-Provence, mars 1980*, publié dans *Sénéfiance*, 10, 1981, p. 253-282.
159. FIERRO (Alfred), *Histoire et dictionnaire de Paris*, Paris : R. Laffont, 1996, 1517 p.

(« Bouquins »).

160. FOL (Michel), « Les chanoines, les comptes et la mort : regards sur la comptabilité de la collégiale de Sallanches à la fin du Moyen Âge (v. 1419-v. 1521) », dans *Recherches sur l'économie ecclésiastique à la fin du Moyen Âge : autour des collégiales de Savoie, actes de la table ronde internationale d'Annecy, 26-28 avril 1990*, Annecy : Académie salésienne, 1991, p. 69-92 (« Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne », 97).
161. FOURNIÉ (Michelle), *Le Ciel peut-il attendre ? Le culte du Purgatoire dans le Midi de la France (1320 env.-1520 env.)*, Paris : Cerf, 1997, 600 p.
162. FOURQUIN (Guy), *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge : du milieu du XIII^e siècle au début du XVI^e siècle*, Paris : PUF, 1964, 585 p. (« Publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris-Sorbonne, série Recherches », 10).
163. *La France de la fin du XV^e siècle, renouveau et apogée : économie, pouvoir, arts, culture et conscience nationales, colloque de Tours, Centre d'études supérieures de la Renaissance, 3-6 octobre 1983*, sous la direction de P. Contamine et B. Chevalier, Paris : CNRS, 1985, X-352 p.
164. FRANKLIN (Alfred), *Les anciennes bibliothèques de Paris : églises, monastères, collèges...*, Paris : impr. impériale, 1867-1873, 3 vol. (« Histoire générale de Paris, collection de documents »).
165. FRÉMAUX (A.), « La famille d'Étienne Marcel, 1250-1397 », dans *Mémoires de la société de l'histoire de Paris et de l'Île de France*, 20, 1903, p. 175-242.
166. FRUGONI (Arsenio), *Celestiniana*, Roma : Istituto storico italiano per il medioevo, 1991, XXII-189 p. (« Nuovi studi storici », 16).
167. GABORIT (Jean-René), « Les statues de Charles V et de Jeanne de Bourbon du Louvre : une nouvelle hypothèse », dans *La revue du Louvre et des Musées de France*, 30 / 4, 1981, p. 237-245.

168. GACHE (Paul), « Rentes et revenus des Célestins de Notre-Dame de Sens à Montargis (1418) », dans *Société d'émulation de l'arrondissement de Montargis, bulletin de ses travaux*, 6, juin 1969, p. 10-14.
169. GAMS (Pius Bonifacius), *Series episcoporum ecclesiae catholicae quotquot innotuerunt a beato Petro apostolo a multis adjutus*, Ratisbonne : G. J. Manz, 1873, XXIV-963 p.
170. GANE (Robert), *Le chapitre de Notre-Dame de Paris au XIV^e siècle : étude sociale d'un groupe canonial*, Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1999, 431 p. ("Travaux et recherches, CERCOR", 11).
171. GAUDE-FERRAGU (Murielle), « Le corps du prince : le testament de Louis d'Orléans (1403), miroir de sa spiritualité », dans *Il cadavere, Micrologus (Certosa del Galluzzo)*, 7, 1999, p. 319-344.
172. — « Les dévotions princières à la fin du Moyen Âge : les testaments des ducs de Bourgogne et de leur famille (1386-1477) », dans *Revue du Nord*, t. 86 / 354, 2004, p. 7-23.
173. — *D'or et de cendres : la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 2005, 395 p. (« Histoire et civilisations », 924).
174. GAUSSIN (Pierre-René), « Les conseillers de Charles VII (1418-1461) : essai de politologie historique. », dans *Francia*, 10, 1982, p. 67-130.
175. GAUVARD (Claude), *Crime, État et Société en France à la fin du Moyen Âge : « de grace especial »*, Paris : Publications de la Sorbonne, 1991, 2 vol. (« Histoire ancienne et médiévale », 24).
176. GAUVARD (Claude) (dir.), LIBERA (Alain de) (dir.), ZINK (Michel) (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris **Erreur ! Signet non défini.** : PUF, 2002, L-1548 p. (« Quadrige », 386).
177. GEARY (Patrick), « Échanges et relations entre les vivants et les morts dans la

- société du haut Moyen Âge », dans *Droit et cultures : revue semestrielle d'anthropologie et d'histoire*, 12, 1986, p. 3-17.
178. GENET (Jean-Philippe), *La mutation de l'éducation et de la culture médiévales : Occident chrétien (XII^e siècle- milieu du XV^e siècle)*, Paris : S. Arslan, 1999, 2 vol. (« Histoire, cultures et sociétés »).
179. GÉNICOT (Léopold), « L'évolution des dons aux abbayes dans la communauté de Namur du X^e au XIV^e siècle », dans *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, 1936, p. 133-148.
180. GERHARDS (Agnès), LE GOFF (Jacques) (collab.), *Dictionnaire historique des ordres religieux*, Paris : Fayard, 1998, 622 p.
181. GÉRIN (Charles), « Les Bénédictins français avant 1789, d'après les papiers inédits de la commission des réguliers : les Célestins », dans *Revue des questions historiques*, 19, 1876, p. 509-512.
182. GIRAUDET (Christophe), « L'administration de l'hôtel-Dieu de Bourges à la fin du XV^e siècle : enquête sur la gestion du maître Jacques Pascheau », dans *Fondations et œuvres charitables au Moyen Âge : actes du 121^{ème} congrès national des sociétés historiques et scientifiques, section d'histoire médiévale et de philologie, Nice, 26-31 octobre 1996*, sous la direction de J. Dufour et H. Platelle, Paris : CTHS, 1999, p. 239-250.
183. GODBOUT (Jacques), CAILLÉ (Alain) (collab.), *Le don, la dette et l'identité : homo donator versus homo oeconomicus*, Paris : La Découverte, 2000, 190 p.
184. — *L'esprit du don*, Paris : La Découverte, 2000, 356 p. (« Découverte-poche, sciences humaines et sociales », 86).
185. GODELIER (Maurice), *L'énigme du don*, Paris : Fayard, 1997, rééd. Flammarion, 2002, 315 p. (« Champs »).
186. GONZALEZ (Elizabeth), *Un prince en son hôtel : les serviteurs des ducs d'Orléans au XV^e siècle*, Paris : Publications de la Sorbonne, 2004, 393 p. + cédérom (« Histoire

- ancienne et médiévale », 74).
187. GOROCHOV (Nathalie), *Le collège de Navarre : de sa fondation, 1305, au début du XV^e siècle, 1418 : histoire de l'institution, de sa vie intellectuelle et de son recrutement*, Paris : H. Champion, 1997, 753 p. (« Études d'histoire médiévale », 1).
188. — « La notion de pauvreté dans les statuts de collèges fondés à Paris de Louis IX à Philippe le Bel », dans *Fondations et œuvres charitables au Moyen Âge : actes du 121^{ème} congrès national des sociétés historiques et scientifiques, section d'histoire médiévale et de philologie, Nice, 26-31 octobre 1996*, sous la dir. de J. Dufour et H. Platelle, Paris : CTHS, 1999, p. 119-128.
189. GOUGAUD (Louis), « Anciennes coutumes claustrales : la mort du moine », dans *Revue Mabillon*, 19, 1929, p. 281-302.
190. GRAVES (Frances Marjorie), *Quelques pièces relatives à la vie de Louis I^{er}, duc d'Orléans et de Valentine Visconti, sa femme*, Paris : H. Champion, 1913, XII-310 p.
191. GRAZIA DEL FUOCO (Maria), PELLEGRINI (Luigi), *Da Celestino V all'ordo celestinorum*, L'Aquila : Libreria Colacchi, 2005, 369 p.
192. GROEBNER (Valentin), « Accountancies and Arcana : registering the gift in late medieval cities », dans *Medieval transformations : texts, power and gifts in context*, sous la dir. de E. Cohen et M. de Jong, Lyon : Presses universitaires de Lyon, 2001, p. 219-244 (« Cultures et civilisations médiévales », 11).
193. — *Liquid assets, dangerous gifts : presents and politics at the end of the Middle Ages*, Version originale en allemand « Gefährliche Geschenke » trad. par Pamela E. Selwyn, Philadelphia : University of Pennsylvania Press, 2002, 248 p. (« The Middle Ages series »).
194. GUENÉE (Bernard), *Entre l'Église et l'État : quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècles)*, Paris : Gallimard, 1987, 508 p. (« Bibliothèque des histoires », 64).

195. — *Un meurtre, une société : l'assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, Paris : Gallimard, 1992, 350 p. (« Bibliothèque des histoires »).
196. — « Paris et la cour du roi de France au XIV^e siècle », dans *Villes, bonnes villes, cités et capitales : études d'histoire urbaine (XII^e-XVIII^e siècle) offertes à Bernard Chevalier*, sous la dir. de M. Bourin, Tours : Université de Tours, 1989, p. 259-265 (« Varia »).
197. — « Le roi, ses parents et son royaume en France au XIV^e siècle », dans *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano per il Medio Evo e Archivio Muratoriano*, 94, 1988, p. 439-470.
198. GUERREAU (Alain), « Avant le Marché, les marchés : en Europe, XIII^e-XVIII^e siècles », dans *Annales HSS*, 2001 / 6, p. 1129-1175.
199. — « Compte-rendu de B. Rosenwein : *To be neighbour of Saint Peter. The social meaning of Cluny's property (909-1049)* », dans *Annales Économies, Sociétés, Civilisations*, 45 / 1, 1990, p. 96-101.
200. GUERREAU-JALABERT (Anita), « Caritas y don en la sociedad medieval occidental », dans *Hispania*, 60 / 1, 204, 2000, p. 27-62.⁸⁰
201. — « Compte-rendu de Stephen D. White : *Customs, Kinship and gifts to Saints. The Laudatio Parentum in Western France (1050-1150)* », dans *Annales Économies, Sociétés, Civilisations*, 45 / 1, Paris : Armand Colin, 1990, p. 101-105.
202. — « Formes et conceptions du don : problèmes historiques, problèmes méthodologiques » : *Conclusion des journées d'études « Don et sciences sociales » des 27 et 28 janvier 2006, centre d'études médiévales d'Auxerre*. Inédit.
203. — « *Spiritus et caritas : le baptême dans la société médiévale* », dans *La parenté spirituelle*, sous la dir. de F. Héritier-Augé, E. Copet-Rougier, Paris / Bâle : édition des archives contemporaines, 1995, p. 133-203.

⁸⁰ Je remercie M^{me} Anita Guerreau-Jalabert de m'avoir fourni la version originale en français de cet article, ainsi que le texte, encore inédit, de sa contribution à la journée d'études Don et sciences sociales (*infra*).

204. GUILHERMY (F. de), LASTEYRIE (R. de), *Inscriptions de la France du V^e siècle au XVIII^e siècle*, Paris : Impr. nationale, 1873-1883, t. I, p. 432 et suiv.
205. GUILLEMAIN (Alice), « Le Testament de Philippe de Mézières », dans *Mélanges de littérature du Moyen Âge au XX^e siècle offerts à Mademoiselle Jeanne Lods... par ses collègues, ses élèves et ses amis*, Paris : École normale supérieure de jeunes filles, 1978, vol. 1, p. 297-322 (« École normale supérieure de jeunes filles », 10).
206. GUYOTJEANNIN (Olivier), *Les sources de l'histoire médiévale*, Paris : Librairie générale française, 1998, 383 p. (« Le livre de poche, références : histoire »).
207. GUYOTJEANNIN (Olivier), PYCKE (Jacques), TOCK (Benoît-Michel), *Diplomatique médiévale*, Turnhout : Brepols, 2006 (3^e édition revue et corrigée), 486 p. (« L'Atelier du médiéviste », 2).
208. HARSGOR (Michel), *Recherches sur le personnel du Conseil du Roi sous Charles VIII et Louis XII*, Lille, 1981, 4 t.
209. HEERS (Jacques), *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles, aspects économiques et sociaux*, Paris : PUF, 1993, 425 p. (« Nouvelle Clio, l'histoire et ses problèmes »).
210. HEIMBUCHER (Max), *Die Orden und Kongregationen des katholischen Kirche*, Paderborn, München, Vienne : F. Schöningh, 1980, vol. 1, p. 212-214.
211. HÉLYOT (Pierre), *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires, et des congregations seculieres de l'un et l'autre sexe, qui ont esté establies jusqu'à present...*, Paris : Jean-Baptiste Coignard, 1714-1719, vol 6, p. 180-191.
212. HENNEMAN (J. B.), « Who were the Marmousets? », dans *Medieval prosopography*, 5, 1984, p. 19-63.
213. HERDE (Peter), « Article *Celestino V, santo* », dans *Enciclopedia dei papi*, Roma : Istituto della Enciclopedia italiana, 2000, vol. 2, p. 460-472.

214. — « Celestino V e Bonifacio VIII di fronte all'eremitismo francescano », dans *Eremitismo nel francescanesimo medievale : atti del XVII convegno internazionale, Assisi, 12-13-14 ottobre 1989, Società internazionale di studi francescani, Assise : Università degli studi di Perugia-Centro di studi francescani, 1991, 232 p.*
215. — *Cölestin V. (1294), Peter von Morrone : der Engelpapst, mit einem Urkundenanhang und Edition zweier Viten*, Stuttgart : A. Hiersemann, 1981, XII-447 p. (« Päpste und Papsttum », 16).
216. — « Die Herkunft Papst Cölestin V. », dans *Grundwissenschaften und Geschichte : Festschrift für Peter Acht*, Kallmünz : M. Lassleben, 1976, p. 169-188.
217. — « Papst Cölestin V. und die franziskanische Spiritualität », dans *Aus Kirche und Reich : Studien zu Theologie, Politik und Recht im Mittelalter. Festschrift für Friedrich Kempf zu seinem fünfundsiebzigsten Geburtstag und fünfzigjährigen Doktorjubiläum*, sous la dir. de H. Mordek, Sigmaringen : J. Thorbecke, 1983, p. 405-418.
218. *Histoire de la France religieuse. t.1 : Des Dieux de la Gaule à la papauté d'Avignon par Paul-Albert Février et t. 2 : Du christianisme flamboyant à l'aube des Lumières par Jacques Chiffolleau*, Paris : Seuil, 1988-1992, 572 / 575 p. (« L'univers historique »).
219. *L'histoire des moines, chanoines et religieux au Moyen Âge. Guide de recherche et documents*, sous la dir. de A. Vauchez et C. Caby, Turnhout : Brepols, 2003, 372 p. (« L'Atelier du médiéviste », 9).
220. *Histoire du Christianisme des origines à nos jours, tome VII : de la Réforme à la Réformation, 1430-1530*, sous la dir. de J.-M. Mayeur, C. Pietri, A. Vauchez, Paris : Desclée, 1993, 926 p.
221. HOFMEISTER (Philipp), « Das Totengedächtnis in officium capituli », dans *Studien und Mitteilungen zur Geschichte des Benediktinerordens und Seiner Zweige*, 70, 1959, p. 189-200.

222. HURTAUT (Pierre-Thomas-Nicole), MAGNY (Pierre), *Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs*, reprod. en fac-sim. de l'éd. de Paris, Moutard, 1779, Genève : Minkoff reprint, 1973, 4 vol.
223. IBANÈS (Jean), *La Doctrine de l'Église et les réalités économiques au XIII^e siècle : l'intérêt, les prix et la monnaie*, Paris : PUF, 1967, VIII-112 p. (« Travaux et recherches de la Faculté de droit et des sciences économiques de Paris, série Sciences historiques », 4).
224. IMKAMP (W.), « Cölestin V. ein Papst zwischen historischer Realität und kirchenpolitischer Legende », dans *Römische Quartalschrift*, 78, 1983, p. 127-133.
225. *Informatique et prosopographie, table ronde du CNRS, Paris, 25-26 octobre 1984*, sous la dir. de H. Millet, Paris : CNRS, 1985, 360 p.
226. IOGNA-PRAT (Dominique), « Cluny, 909-1910, ou l'instrumentalisation de la mémoire des origines », dans *Revue Mabillon*, 72, 2000, p. 161-185.
227. — « The dead in the celestial bookkeeping of the cluniac monks around the year 1000 », dans *Debating the middle ages : issues and readings*, sous la dir. de L. K. Little and B. H. Rosenwein, Malden, 1998, p. 340-362.
228. — « Les morts dans la comptabilité céleste des Clunisiens de l'an Mil », dans *Religion et culture autour de l'an Mil, royaume capétien et Lotharingie, actes du colloque Hugues Capet 987-1987 : la France de l'an Mil, Auxerre, juin 1987, Metz, septembre 1987*, sous la dir. de D. Iogna-Prat et J.-C. Picard, Paris : Picard, 1990, p. 55-70.
229. — *Ordonner et exclure : Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, le judaïsme et l'islam (1000-1150)*, Paris, 1998, 508 p. (« Collection historique »).
230. ISAAC (Françoise), « Les Célestins de Paris, étude historique et archéologique », dans *Positions des thèses de l'École nationale des chartes*, 1965, p. 43-50.

231. JAILLOT, *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris reproduites en fac-similé, accompagnées des Lettes de Jaillot (1778 et 1779) et des 25 plans des quartiers de Paris*, Paris : Berger-Levrault, 1877, quartier XII, p. 25-29.
232. JARRY (Eugène), *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans : 1372-1407*, Paris / Orléans : A. Picard / H. Herluison, 1889, XX-486 p.
233. JASSEMINE (Henri), *La Chambre des comptes de Paris au XV^e siècle, précédé d'une étude sur ses origines*, Paris : A. Picard, 1933, LXVII-353 p.
234. JEHANNO (Christine), « Les comptes de l'Hôtel-Dieu de Paris à la fin du Moyen Âge : documents pour servir à l'histoire économique et sociale », dans *Études et documents*, 9, 1997, p. 503-527.
235. — « *Sustenter les povres malades* » : *alimentation et approvisionnement à la fin du Moyen Âge : l'exemple de l'hôtel-Dieu de Paris*, thèse de doctorat d'histoire dactylographiée sous la dir. de C. Gauvard, Université Paris I, soutenu en déc. 2000.
236. JOBERT (Philippe), *La notion de donation. Convergences, 630-750*, Paris : les Belles-Lettres, 1977, 235 p. (« Publications de l'Université de Dijon », 49).
237. KEYSER (Richard), « La transformation de l'échange des dons pieux : Montier-la-Celle, Champagne, 1100-1350 », dans *Revue historique*, 305, 2003, p. 793-816.
238. KRAUS (Michael J.), « Patronage and reform in the France of the Prereform : the case of Clichtove », dans *Canadian journal of History*, 6 / 1, 1971, p. 45-68.
239. LA SELLE (Xavier de), *Le service des âmes à la cour : confesseurs et aumôniers des rois de France du XIII^e au XV^e siècle*, Paris : École des chartes, 1990, 364 p. (« Mémoires et documents de l'École des Chartes », 43).
240. LABANDE (Léon-Honoré), « La dernière fondation des papes d'Avignon : le couvent des Célestins », dans *L'art*, p. 770-775.
241. LAPEYRE (André), SCHEURER (Rémy), *Les notaires et secrétaires du roi sous les règnes de*

- Louis XI, Charles VIII et Louis XII, 1461-1515 : notices personnelles et généalogies*, Paris : Bibliothèque nationale, 1978, 2 t. en 1 vol., 320 p. (« Collection de documents inédits sur l'histoire de France »).
242. LAPRADELLE (Albert Geouffre de), *Théorie et pratique des fondations perpétuelles, histoire, jurisprudence, vues critiques, droit français et étranger*, Paris : V. Giard et E. Brière, 1895, 476 p. et les errata.
243. LASSABATÈRE (Thierry), « Théorie et pratique de la charité individuelle à la fin du Moyen Âge : l'exemple d'Eustache Deschamps », dans *Fondations et œuvres charitables au Moyen Âge : actes du 121^{ème} congrès national des sociétés historiques et scientifiques, section d'histoire médiévale et de philologie, Nice, 26-31 octobre 1996*, sous la dir. de J. Dufour et H. Platelle, Paris : CTHS, 1999, p. 129-142.
244. LAUWERS (Michel), *La mémoire des ancêtres, le souci des morts : morts, rites et société au Moyen Âge (diocèse de Liège, XI-XIII^e siècles)*, Paris : Beauchesne, 1997, XX-537 p. (« Théologie historique », 103).
245. — *Naissance du cimetière : lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris : Aubier, 2005, 393 p. (« Collection historique »).
246. LE BLÉVEC (Daniel), « Fondations et œuvres charitables », dans *Fondations et œuvres charitables au Moyen Âge : actes du 121^{ème} congrès national des sociétés historiques et scientifiques, section d'histoire médiévale et de philologie, Nice, 26-31 octobre 1996*, sous la dir. de J. Dufour et H. Platelle, Paris : CTHS, 1999, p. 7-22.
247. LE CLECH CHARTON (Sylvie), « La spiritualité des officiers royaux au début du XVI^e siècle : Antoine Robert, bourgeois de Paris et secrétaire du Roi de Louis XI à François I^{er} », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, 77 / 198, Paris : Letouzey et Ané, 1991, p. 103-123.
248. LE GALL (Jean-Marie), *Les moines au temps des réformes, France (1480-1560)*, Seyssel : Champ Vallon, 2001, 642 p. (« Époques »).

249. — « Les moines et la ville : l'exemple de Paris au début du XVI^e siècle », dans *Moines et monastères dans les sociétés de rite grec et latin : colloque international, Paris, Palais du Luxembourg, 11-13 septembre 1995*, sous la dir. de J.-L. Lemaitre, M. Dmitriev, P. Gonneau, Genève : Droz, 1996, p. 255-270 (« École pratique des hautes études, IV^e section, sciences historiques et philologiques », 76).
250. LE GOFF (Jacques), « Apostolat mendiant et fait urbain : l'implantation géographique et sociologique des ordres mendiants (XIII^e-XV^e siècles) », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, 54, 1968, p. 69-76.
251. — *La civilisation de l'Occident médiéval*, Paris : Arthaud, 1967, 692 p.
252. — *La naissance du Purgatoire*, Paris : Gallimard, 1981, 509 p. (« Bibliothèque des histoires »).
253. — « Ordres mendiants et urbanisation dans la France médiévale », dans *Annales Économies, Sociétés, Civilisations*, 25, 1970, p. 924-946.
254. — « Le rituel symbolique de la vassalité », dans *Pour un autre Moyen Âge*, Paris : Gallimard, 1977, p. 349-420.
255. LE LABOUREUR (Jean), *Les tombeaux des personnes illustres, avec leurs éloges, généalogies, armes et devises*, Paris, 1642.
256. LE MARESQUIER-KESTELOTT (Yvonne-Hélène), *Recherches sur les officiers municipaux de la ville de Paris au XV^e siècle : le personnel chargé de l'exécution et du contrôle des opérations commerciales*, thèse de doctorat 3^{ème} cycle, inédite, 1982, 2 vol.
257. LE ROY LADURIE (Emmanuel), « Chaunu, Lebrun, Vovelle : la nouvelle histoire de la mort » dans *Le territoire de l'historien*, Paris : Gallimard, 1973-1978, p. 393-403 (« Bibliothèque des histoires »).
258. LEBEUF (Jean, abbé), COCHERIS (Hippolyte) (éd.), *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Paris : A. Durand, 1863-1870, vol 3, p. 452 et suiv.

259. LEBLANC (Olivier), « Origines et développement de l'abbaye cistercienne du Paraclet au XIII^e siècle », dans *Mélanges de science religieuse*, 60 / 3, 2003, p. 23-34.
260. LECLERCQ (Jean), « Documents sur la mort des moines », dans *Revue Mabillon*, 45, 1955, p. 165-180.
261. — « La mort d'après la tradition monastique au Moyen Âge », dans *Studia missionaria*, 31, 1982, p. 71-77.
262. LECLERCQ (Jean), VANDENBROUCKE (François) (collab.), BOUYER (Louis) (collab.), *La spiritualité du Moyen Âge*, Paris : Aubier, 1961, 718 p. (« Histoire de la spiritualité chrétienne », 2).
263. LEFÉBURE (Paul), « Le monastère des Célestins de Limay », dans *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin*, 44, 1935, p. 93-116.
264. LEMAITRE (Jean-Loup), « La commémoration des défunts et les obituaires de l'Occident chrétien », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, 71, 1985, p. 131-145.
265. — *Les documents nécrologiques, mise à jour*, Turnhout : Brepols, 1985 (« Typologie des sources du Moyen Âge occidental », 4).
266. — « La gestion des anniversaires dans les abbayes et les chapitres au Moyen Âge », dans *Croyances et gestion, actes des huitièmes rencontres, 25 et 26 novembre 1999*, Toulouse : Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, 2000, p. 81-88 (« Histoire, gestion, organisations », 8).
267. — *Le livre du chapitre des Célestins de Marcoussis*, Paris : Académie des inscriptions et belles-lettres, diff. de Boccard, 1999, VIII-170 p. (« Recueil des historiens de la France », 4).
268. — *Mourir à Saint-Martial : la commémoration des morts et les obituaires à Saint-Martial de Limoges du XI^e au XIII^e siècle*, Paris : de Boccard, 1989, IX-794 p.

269. — « Les obituaires français : deux siècles de recherches et d'édition » dans *Annali del Dipartimento di Scienze storiche e sociali*, 1, 1982, p. 28-65.
270. — « Les obituaires français : perspectives nouvelles », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, 172, 1978, p. 70-82.
271. — « Les obituaires, témoins d'une mutation » dans *L'Europa dei secoli XI e XII fra novità e tradizione : sviluppi di una cultura, atti della decima settimana internazionale di studio, Mendola, 25-29 agosto 1986*, Milano : Vita e Pensiero, 1989, p. 37-56.
272. LEMAITRE (Jean-Loup), MAROT (Pierre) (dir.), *Répertoire des documents nécrologiques français. t. 1: Introduction, provinces de Lyon, Rouen, Tours, Sens, Trèves*, Paris : Impr. nationale, 1980, p. 571-573 (« Recueil des historiens de la France », 7).
273. LEMARIGNIER (Jean-François), *La France médiévale : institutions et société*, Paris : A. Colin, 1992, 415 p. (« U, Histoire médiévale »).
274. LENOIR (Albert), *Statistique monumentale de Paris*, Paris : Impr. nat., 1867, 2 vol. (« Collection de documents inédits sur l'histoire de France », 11).
275. LESNE (Emile), *Histoire de la propriété ecclésiastique en France, tome VI : Les églises et les monastères, centres d'accueil, d'exploitation et de peuplement*, Lille : Facultés catholiques, 1943, 462 p. (« Mémoires et travaux publiés par les professeurs des facultés catholiques de Lille », 53).
276. LÉVI-STRAUSS (Claude), « Introduction à l'œuvre de M. Mauss », dans MAUSS (Marcel), *Sociologie et anthropologie*, Paris : PUF, 1950, p. I-LII.
277. LOBRICHON (Guy), « Le religieux dans le système de la féodalité occidentale, XI^e-XII^e siècles », dans *Regards croisés sur l'œuvre de Georges Duby : femmes et féodalité*, sous la dir. de A. Bleton-Ruget, M. Pacaut, M. Rubellin, Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 2000, p. 87-98.
278. LOPEZ (Élisabeth), « L'observance franciscaine et la politique religieuse des ducs de Bourgogne », dans *Annales de Bourgogne : revue historique*, 72 / 1 et 2, Dijon : Annales

- de Bourgogne, 2000, p. 57-103 et p. 177-236.
279. LOÏE (Georges de), « L'héraldique du prieuré des Célestins d'Avignon à la fin du Moyen Âge », dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, septième série, t. III, 1982, p. 103-142.
280. MAGNANI SOARES-CHRISTEN (Eliana), « Le don au Moyen Âge : pratique sociale et représentations. Perspectives de recherche », dans *Revue du MAUSS*, 19 / 1, 2002, p. 309-322, version remaniée de l'essai publié dans *CEM (bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre)*, 4, 2000, p. 62-74.
281. — *Monastères et aristocratie en Provence, milieu X^e-début XII^e siècle*, thèse d'histoire révisée, Münster : LIT, 1999, XIX-610 p. (« Vita regularis : Ordnungen und Deutungen religiösen Lebens im Mittelalter », 10).
282. MALINOWSKI (Bronislaw), *Les Argonautes du Pacifique occidental*, 1^{ère} éd. anglaise, 1922, trad. A. et S. Devyer, Paris : Gallimard, 1989, VIII-606 p. (« Tel », 145).
283. MALTE-BRUN (Victor-Adolphe), *Histoire de Marcoussis, de ses seigneurs et de son monastère*, Paris : A. Aubry, 1867, 418 p.
284. MANVILLE (Sylvain), « Les notaires et secrétaires du roi sous le règne de Charles VI : les hommes et leurs fonctions », dans *Positions des thèses de l'École nationale des chartes*, 1997, p. 117-121.
285. — *Les notaires et secrétaires du roi sous le règne de Charles VI : les hommes et leurs fonctions*, Thèse d'École des chartes, 1997⁸¹.
286. *Le marché de la terre au Moyen Âge : actes des rencontres de Treilles, 19-25 juin 1999, et de Saint-Lambert-des-Bois, 15-17 juin 2001*, sous la dir. de L. Feller et C. Wickham, Rome : École française de Rome, 2005, XII-670 p. (« Collection de l'École française de Rome », 350).

⁸¹ Je tiens à remercier M. S. Manville qui m'a autorisée à consulter sa thèse d'École des chartes conservée aux Archives nationales.

287. MARTÈNE (Edmond, dom), DURAND (Ursin, dom), *Historia foundationis monasterii Caelestinorum Suessionensium in Veterum scriptorum et monumentorum historicorum, dogmaticorum, moralium : amplissima collectio*, New-York : B. Franklin, 1968, 9 vol. (« Essays in history, economics and social science », 26 / « Burt Franklin research and source works series », 276).
288. MARTIN-CIVAT (Pierre), *Tombeaux et vitraux des Valois aux Célestins de Paris*, Poitiers : [s.n.], 1966, 10 p.
289. MATTÉONI (Olivier), « Une base de données informatisée pour l'étude prosopographique », dans *Medieval prosopography*, 19, 1998, p. 99-109.
290. — *Servir le prince : les officiers des ducs de Bourbon à la fin du Moyen Âge (1356-1523)*, Paris : Publications de la Sorbonne, 1998, 507 p. (« Histoire ancienne et médiévale », 52).
291. MAUGIS (Édouard), *Histoire du Parlement de Paris de l'avènement des rois Valois à la mort d'Henri IV, tome I : Période des rois Valois*, Paris : A. Picard, 1913, xxvii-734 p.
292. MAUSS (Marcel), « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », dans *Sociologie et anthropologie*, Paris : PUF, 1950 (rééd. 2003), p. 145 à 284 (« Quadrige »).
293. MCGUIRE (Brian), « Purgatory, the communion of saints and medieval change », dans *Viator : medieval and renaissance studies*, 20, 1989, p. 61-84.
294. MCINTYRE HOLLOWAY (Olivia), *The celestines of Paris : monastic life and thought in the sixteen century*, Ann Arbor (Mich.) : University Microfilms International, 1985, 3 microfiches⁸².
295. MÉHU (Didier), « Les cercles de la domination clunisienne », dans *Annales de Bourgogne : revue historique*, 72 / 3, 2000, p. 337-396.
296. — « Chapelles, églises et paroisses de Cluny », dans *Dossiers d'archéologie : Cluny ou*

⁸² Consultables à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

- la puissance des moines, histoire de l'abbaye et de son ordre, 910-1790*, 269, déc. / janv. 2002, p. 122-128.
297. — « Le domaine de l'abbaye de Cluny », dans *Dossiers d'archéologie : Cluny ou la puissance des moines, histoire de l'abbaye et de son ordre, 910-1790*, 269, déc. / janv. 2002, p. 114-199.
298. — « Des moines et des morts », dans *Dossiers d'archéologie : Cluny ou la puissance des moines, histoire de l'abbaye et de son ordre, 910-1790*, 269, déc. / janv. 2002, p. 92-95.
299. — *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny (X^e-XV^e siècle)*, Lyon : Presses universitaires de Lyon, 2001, 636 p. (« Collection d'histoire et d'archéologie médiévale », 9).
300. — « Rapports concrets et idéal social : l'abbé de Cluny et ses bourgeois au XII^e siècle », dans *Regards croisés sur l'œuvre de Georges Duby : femmes et féodalité*, sous la dir. de A. Bleton-Ruget, M. Pacaut, M. Rubellin, Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 2000, p. 141-155.
301. — « Le réseau clunisien au Moyen Âge », dans *Dossiers d'archéologie*, 275, 2002, p. 4-11.
302. MÉZIÈRES (Philippe de), COOPLAND (G.W.) (éd.), *Le songe du vieil pèlerin*, Cambridge : The University press, 1969, 2 vol.
303. MICHAUD (Hélène), « Les bibliothèques des secrétaires du Roi », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 126, 1968, p. 333-376.
304. — *La Grande chancellerie et les écritures royales au XVI^e s. (1515-1589)*, Paris : PUF, 1967, 420 p.
305. MILIS (Ludo), *Les moines et le peuple dans l'Europe du Moyen Âge*, Paris : Belin, 2002, 160 p. (« Europe et histoire »).
306. MILLET (Hélène), *Les chanoines du chapitre cathédral de Laon : 1272-*

- 1412, Rome **Erreur ! Signet non défini.** : École française de Rome, 1982, 548 p. (« Collection de l'École française de Rome », 56).
307. MILLIN (Aubin-Louis), *Antiquités nationales ou Recueil de monumens pour servir à l'histoire générale et particulière de l'empire françois*, Paris : Drouin, 1790, t. I, notice III.
308. MIROT (Léon), BABELON (Jean-Pierre), *Hommages rendus à la Chambre de France*, Paris : Archives nationales, 1982, 3 t. en 1 vol. (xxx-852 p.).
309. *Les moines dans la ville : actes du colloque de Lille, 31 mars-1^{er} avril 1995*, Université catholique de Lille, sous la dir. de J. Heuclin et P. Racinet, Amiens : Université de Picardie, 1996, 238 p. (« Histoire médiévale et archéologie », 7).
310. MOLINIER (Auguste), *Les obituaires français au Moyen Âge*, Paris : Impr. nationale, 1890, IV-354 p.
311. MOLINIER (Auguste), LONGNON (Auguste) (dir.), *Obituaires de la province de Sens, tome I : diocèses de Sens et de Paris*, Paris : Impr. nat., 1902, 1032 p. (« Recueil des historiens de la France », 1).
312. MOREL (Octave), *La grande Chancellerie royale et l'expédition des lettres royaux : de l'avènement de Philippe de Valois à la fin du XIV^e s. (1328-1400)*, Paris : A. Picard, 1900, XIII-592 p. (« Mémoires et documents de l'École des Chartes », 3).
313. *La Mort au Moyen Âge : colloque de l'Association des historiens médiévistes français, réunis à Strasbourg en juin 1975*, Strasbourg : Istra, 1975, 152 p. (« Publications de la Société savante d'Alsace et des régions de l'Est, Collection Recherches et documents », 25).
314. *La mort écrite : rites et rhétoriques du trépas au Moyen Âge. Actes de la journée d'études du groupe Questes (Paris-Sorbonne), 26 avril 2003*, sous la dir. d'E. Doudet, Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2005, 186 p. (« Cultures et civilisations médiévales », 30).
315. *La mort et l'au-delà en France méridionale : XII^e-XV^e siècles, 33^e colloque de Fanjeaux*,

- 1997, Toulouse : Privat, 1998, 546 p. (« Cahiers de Fanjeaux », 33).
316. *Negotiating the gift : pre-modern figuration of exchange*, sous la dir. de G. Algazi, V. Groebner, B. Jussen, Göttingen : Vandenhoeck et Ruprecht, 2003, 419 p. (« Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte », 188).
317. NICOLAS (Guy), *Du don rituel au sacrifice suprême*, Paris : La Découverte-MAUSS, 1996, 172 p. (« Recherches »).
318. *Ordering medieval society : perspectives on intellectual and practical modes of shaping social relations*, sous la dir. de B. Jussen, Philadelphia : University of Pennsylvania Press, 2001, VI-328 p. (« The Middle Ages series »).
319. ORNATO (Monique), *Répertoire prosopographique de personnages apparentés à la couronne de France aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris : Publications de la Sorbonne, 2001, 240 p. (« Histoire ancienne et médiévale », 65).
320. OUDIETTE (Charles), *Dictionnaire topographique du département de Seine-et-Marne, faisant suite au Dictionnaire des environs de Paris, contenant une nouvelle description de toutes les villes, bourgs, villages, qui le composent... et un dénombrement général, à la fin, comprend tous les endroits désignés dans ce dictionnaire, avec une carte géométrique*, Paris : J.-L. Chanson, 1821, XVI-328 p.
321. OURY (Guy-Marie), « Les Célestins français au temps de la Renaissance », dans *Collectanea cisterciana*, 54, 1992, p. 310-319.
322. OUY (Gilbert), « Enquête sur les manuscrits autographes du chancelier Gerson et sur les copies faites par son frère le Célestin Jean Gerson », dans *Scriptorium : revue internationale des études relatives aux manuscrits*, 16, 1962, p. 275-301.
323. PACAUT (Marcel), *Les ordres monastiques et religieux au Moyen Âge*, Paris : F. Nathan, 1970, 176 p. (« Collection Fac, Histoire »).
324. PALAZZO (Eric), *Liturgie et société au Moyen Âge*, Paris : Aubier, 2000, 276 p. (« Collection historique »).

325. PAOLI (Ugo), *Fonti per la storia della congregazione celestina nell'archivio segreto vaticano*, Cesena : Badia di Santa Maria del Monte, 2004, XLV-689 p. (« Italia Benedettina », 25).
326. PEGEOT (P.), « La noblesse comtoise face à la mort à la fin du Moyen Âge », dans *Francia*, 11, 1983, p. 303-318.
327. PISAN (Christine de), *Le livre des fais et bonnes meurs du sage roi Charles V*, éd. par S. Solente, Paris : H. Champion, 1936, 2 vol.
328. PLONGERON (Bernard), *Le diocèse de Paris, tome I : des origines à la Révolution*, Paris : Beauschesne, 1987, 492 p. (« Histoire des diocèses de France, nouvelle série », 20).
329. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (Barthélémy), « Anne de Bourgogne et le testament de Bedford », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 95, 1934, p. 284-326.
330. POMIER (Alexandre), « Essai sur le monastère d'Ambert », dans *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 34, 1915, p. 565-568.
331. POPINEAU (Jean-Marc), « Le rôle des moines dans l'aménagement d'un terroir : l'exemple du Val du Rouanne (Oise) au Moyen Âge », dans *Mélanges de science religieuse*, 60 / 3, 2003, p. 63-84.
332. POPOFF (Michel), *Prosopographie des gens du Parlement de Paris (1266-1753), d'après les ms. fr. 7553, 7554, 7555 et 7555 bis conservés au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France*, Saint-Nazaire-le-Désert : Références, 1996, 1151 p.
333. *Prier au Moyen Âge, pratiques et expériences (V^e-XV^e siècles)*, sous la dir. de N. Bériou, J. Berlioz et J. Longère, Turnhout : Brepols, 1991, 349 p.
334. *Prosopographie et genèse de l'État moderne : actes de la table ronde organisée par le CNRS et l'École normale supérieure de jeunes filles, Paris, 22-23 octobre 1984*, sous la dir. de F. Autrand, Paris : École normale supérieure de jeunes filles, 1986, 358 p. (« École normale supérieure de jeunes filles », 30).

335. QUILLIET (Bernard), *Les corps d'officiers de la prévôté et vicomté de Paris et de l'Île de France, de la fin de la guerre de Cent ans au début des guerres de religion : étude sociale*, Lille : Université de Lille III, 1982, 927 p.
336. RAFTIS (J. A.), « Western monasticism and economic organization », dans *Comparative studies in society and history*, 3, 1960, p. 452-469.
337. RAUNIÉ (Émile), *Épitaphier du vieux Paris : recueil général des inscriptions funéraires des églises, couvents, collèges, hospices, cimetières et charniers depuis le Moyen Âge jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, Paris : impr. nationale, 1890, t. II, p. 302-430.
338. *Religion et société urbaine au Moyen Âge : études offertes à Jean-Louis Biget par ses anciens élèves*, sous la dir. de P. Boucheron et J. Chiffolleau, Paris : Publications de la Sorbonne, 2000, 567 p. (« Histoire ancienne et médiévale », 60).
339. *La représentation de la mort de l'Antiquité tardive à la fin du Moyen Âge : Hortus Artium Medievalium, journal of International Research*, 10, 2004, 304 p.
340. REUTER (Timothy), « Gifts and simony », dans *Medieval transformations : texts, power and gifts in context*, sous la dir. de E. Cohen et M. de Jong, Leiden / Boston / Köln : Brill, 2001, p. 157-168 (« Cultures, beliefs and traditions », 11).
341. REY (Maurice), *Le domaine du roi et les finances extraordinaires sous Charles VI, 1388-1413*, thèse remaniée, Paris : Impr. nationale, 1965, 448 p.
342. RÉZEAU (Pierre), « La tradition des prières françaises médiévales. À propos d'un livre d'heures et de prières des Célestins de Metz (Metz, Bibl. mun., ms 600) », dans *Revue d'histoire des textes*, 1978, p. 153-184.
343. ROBIN (Pierre), *La compagnie des secrétaires du Roi, 1351-1791*, Paris : librairie du « Recueil Sirey », 1933, 127 p.
344. ROEHL (Richard), « Plan and reality in a medieval monastic economy : the cistercians », dans *Studies in medieval and renaissance history*, 9, 1972, p. 83-113.

345. ROSENWEIN (Barbara H.), « Les bienfaiteurs de Cluny en Provence (v. 940-v. 1050) », dans *Millénaire de la mort de Saint-Mayeul, 4^e abbé de Cluny, 994-1994, actes du congrès international, Saint Mayeul et son temps, Valensole, 12-14 mai 1994*, sous la dir. de G. Duby et dom P. Dupont, Digne-les-Bains : Société scientifique et littéraire des Alpes de Haute-Provence, 1997, p. 121-136.
346. — « Le domaine clunisien en Provence (909-1049) », dans *Les Alpes de lumière*, 115, 1994, p. 15-31.
347. — *Negotiating space : power, restraint, and privileges of immunity in early medieval Europe*, Ithaca (N. Y) : Cornell University Press, 1999, XXII-267 p.
348. — *To be the neighbour of Saint Peter : the social meaning of Cluny's property, 909-1049*, London : Cornell university press, 1989, XVIII-258 p.
349. ROULEAU (Bernard), *Le tracé des rues de Paris : formation, typologie, fonctions*, Paris : Presses du CNRS, 1988, 129 p. (« CNRS-Plus »).
350. ROUSSEL (R.), *Histoire de l'abbaye des Célestins de Villeneuve-lès-Soissons*, Soissons : G. Nougarede, 1904, IV-266 p.
351. ROUX (Simone), « Bornes et limites dans Paris à la fin du Moyen Âge », dans *Médiévales : langue, textes, histoire (Paris)*, 28, 1995, p. 129-137.
352. — *Paris au Moyen Âge*, Paris : Hachette littératures, 2003, 318 p. (« La vie quotidienne »).
353. SALADINO (A.), « Una singolare fonte di storia celestina », dans *Atti dell'Accademia Pontaniana*, 6, 1957, p. 157 et suivantes.
354. SAMARAN (Charles), *La maison d'Armagnac au XV^e siècle et les dernières luttes de la féodalité dans le Midi de la France*, Paris : A. Picard, 1907, XXI-523 p. (« Mémoires et documents de l'École des Chartes », 7).

355. SAUVAL (Henri), *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris* **Erreur ! Signet non défini.**, Paris : C. Moette, 1724, t. I, p. 457-462.
356. SCHMITT (Jean-Claude), *Les revenants : les vivants et les morts dans la société médiévale*, Paris : Gallimard, 1994, 306 p. (« Bibliothèque des histoires »).
357. SCHMITZ (Philibert, dom), *Histoire de l'ordre de saint Benoît, tome III : l'histoire externe, du concordat de Worms au concile de Trente*, Maredsous : Les éditions de Maredsous, 1948, 296 p.
358. *Le Sentiment de la mort au Moyen Âge : études présentées au cinquième colloque de l'Institut d'études médiévales de l'Université de Montréal, 1-2 avril 1978*, sous la dir. de C. Sutto, Montréal : L'Aurore, 1979, 279 p. (« Collection Exploration : Études médiévales », 7).
359. SCHOEBEL (Martin), *Archiv und Besitz der Abtei St. Viktor in Paris*, Bonn : Bouvier, 1991, 302 p. (« Pariser historische Studien », 31).
360. SEPPELT (Franz Xavier), *Monumenta coelestiniana, Quellen zur Geschichte des Papstes Coelestin V.*, Paderborn : F. Schöningh, 1921, LXIV-334 p.
361. SILBER (Ilana Friedrich), « Entre Marcel Mauss et Paul Veyne : pour une sociologie historique comparée du don », dans *Sociologie et sociétés*, 36 / 2, 2004, p. 189-206.
362. — « Gift-giving in the great traditions : the case of donations to monasteries in the medieval west » dans *Archives européennes de sociologie*, 2, 1995, p. 209-243, repris en partie dans « Le don dans les grandes traditions : le cas des donations aux monastères dans l'Occident médiéval », *Revue du Mauss : l'obligation de donner, la découverte sociologique capitale de Marcel Mauss*, 8, 1996, p. 243-266.
363. *Sous la règle de saint Benoît : structures monastiques et sociétés en France du Moyen Âge à l'époque moderne, actes du colloque de l'abbaye bénédictine Sainte-Marie de Paris, 23-25 octobre 1980*, Genève : Droz, 1982, 573 p. (« Hautes études médiévales et modernes », 47).

364. STAUNER (Valérie), « Fondations cisterciennes dans la France du Sud : désir religieux ou volonté politique ? », dans *Religion et politique dans les sociétés du Midi : 126^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Toulouse, 9-14 avril 2001*, sous la dir. de N. Lemaître, Paris : CTHS, 2002, p. 49-61.
365. STEIN (Henri), *Dictionnaire topographique du département de Seine-et-Marne comprenant les noms de lieu anciens et modernes*, Paris : Impr. nationale, 1954, LIV-687 p. (« Dictionnaire topographique de la France », 77).
366. SUSTRAC (Charles), « Les Célestins de France : essai sur leur histoire et leurs constitutions (1300-1789) », dans *Positions des thèses de l'École nationale des chartes*, 1899, p. 137-147.
367. — *Les Célestins de France. Essai sur leur histoire et leurs constitutions (1300-1789)*, Thèse d'École des chartes manuscrite, 1899⁸³.
368. TELERA (Celestino (le P.)), *Historie sagre degli huomini illustri per santità della Congregatione de Celestini, dell'Ordine di s. Benedetto*, Bologne : G. Monti, 1648, 520 p.
369. TESSIER (Georges), OUY (Gilbert) (collab.), *Notaires et secrétaires du roi dans la première moitié du XV^e siècle d'après un document inédit*, Paris : Bibliothèque nationale, 1966, p. 861-890.
370. THIBAUT (André), « Les méditations d'un célestin au XV^e siècle », dans *Revue du manuscrit latin*, 7, 1951, p. 123-146.
371. THIERRY, « Rapport sur les fouilles faites aux Célestins en 1847 et 1848 », dans *Bulletin du comité historique des arts et monuments. Archéologie. Beaux Arts*, 3, 1852, p. 105-122.
372. THUILLIER (Patrice), « Présence monastique en forêt de Compiègne », dans *Mélanges de science religieuse*, 60 / 3, Lille : Université catholique de Lille, 2003, p. 35-44.

⁸³ Consultable à la Réserve de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

373. TOUATI (François-Olivier), « Un dossier à rouvrir : l'assistance au Moyen Âge », dans *Fondations et œuvres charitables au Moyen Âge : actes du 121^{ème} congrès national des sociétés historiques et scientifiques, section d'histoire médiévale et de philologie, Nice, 26-31 octobre 1996*, sous la dir. de J. Dufour et H. Platelle, Paris : CTHS, 1999, p. 23-38.
374. *Les transferts patrimoniaux en Europe occidentale, VIII^e-X^e siècles : actes de la table ronde de Rome, 6, 7 et 8 mai 1999*, dans *Mélanges de l'École française de Rome*, 111 / 2, Rome : École française de Rome, 1999, 983 p.
375. VAUCHEZ (André), *La spiritualité du Moyen Âge occidental (VIII^e-XII^e siècles)*, Paris : PUF, 1994, 176 p. (« Collection Sup, l'Historien », 19).
376. VERBRUGGE (Armand-Raymond), « Le monastère royal du mont Saint-Pierre-en-Châtres (Oise, Célestins) : essai de reconstitution », dans *Actes du colloque du millénaire capétien dans le cadre des journées des sociétés savantes de Picardie, 30-31 mai 1987 : les Robertiens-Capétiens du IX^e au XX^e siècle*, publié dans *Bulletin de la société historique de Compiègne*, 30, 1988, p. 219-233.
377. VERGER (Jacques), *Les Universités au Moyen Âge*, Paris : PUF, 214 p. (« Collection Sup, l'Historien », 14).
378. VEYNE (Paul), *Le pain et le cirque : sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris : Seuil, 1976, 799 p. (« Collection Univers historique »).
379. *La ville au Moyen Âge : actes du 120^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Aix-en-Provence, 23-29 octobre 1995, section d'histoire médiévale et de philologie*, sous la dir. de N. Coulet et O. Guyotjeannin, Paris : CTHS, 1998-1999, 2 vol. (310, 293 p.).
380. *Villes et sociétés urbaines au Moyen Âge, hommage à M. le Professeur Jacques Heers*, sous la dir. de M.-T. Caron, P. Desportes, M.-C. Gerbet, Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1994, 316 p. (« Cultures et civilisations médiévales », 11).

381. VINCENT (Catherine), *Des charités bien ordonnées : les confréries normandes de la fin du XIII^e siècle au début du XVI^e siècle*, Paris : École normale supérieure, 1988, III-359 p. (« École normale supérieure de jeunes filles », 39).
382. — *Les confréries médiévales dans le royaume de France (XIII^e-XV^e siècles)*, Paris : A. Michel, 1994, 259 p. (« Bibliothèque Albin Michel, Histoire »).
383. — « Comment reconnaître son prochain ? Théorie et pratique de l'action caritative à la fin du Moyen Âge », dans *Mémoires de la société archéologique de Touraine*, 63, 1997, p. 107-120.
384. — *Fiat lux : lumière et luminaires dans la vie religieuse du XIII^e au XVI^e siècle*, Paris : Éditions du Cerf, 2004, 693 p. (« Histoire religieuse de la France », 24).
385. — « Y a-t-il une mathématique du salut dans les diocèses du nord de la France à la veille de la Réforme ? », dans *Église et vie religieuse en France au début de la Renaissance (1450-1530) : revue d'histoire de l'Église de France*, 77 / 198, 1991, p. 137-149.
386. VOVELLE (Michel), « Les attitudes devant la mort : problèmes de méthode, approches et lectures différentes », dans *Annales Économies, Sociétés, Civilisations*, 31 / 1, Paris : Colin, 1976, p. 120-132.
387. — *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Paris : Gallimard, rééd. 2000, XXI-793 p. (« Bibliothèque illustrée des histoires »).
388. WEINBERGER (Stephen), « Donations-ventes ou ventes-donations ? Confusion ou système dans la Provence du XI^e siècle », dans *Le Moyen Âge : revue d'histoire et de philologie*, 105 / 1, 1999, p. 667-680.
389. WEINER (Annette), *Inalienable possessions : the paradox of Keeping-while-Giving*, Berkeley / Los Angeles : University of California Press, 1992, XIII-232 p.
390. WHITE (Stephen D.), *Customs, kinship and gifts to saints : the laudatio parentum in western France, 1050-1150*, Chapel Hill : University of north Carolina press, 1988, XIV-313 p. (« Studies in legal history »).

391. — « The politics of exchange : gifts, fiefs, and feudalism », dans *Medieval transformations : texts, power and gifts in context*, sous la dir. de E. Cohen et M. de Jong, Leiden / Boston / Köln : Brill, 2001, p. 169-188 (« Cultures, beliefs and traditions », 11).
392. WICKERSHEIMER (Ernest), *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge (supplément par Danielle Jacquart)*, nouvelle éd. sous la dir. de G. Beaujouan, Genève : Droz, 1979, 416-365 p. (« Publications du Centre de recherches d'histoire et de philologie de la IV^e section de l'École pratique des hautes études », 34).
393. WOLLASCH (Joachim), « Hugues I^{er} abbé de Cluny et la mémoire des morts », dans *Le gouvernement d'Hugues de Semur à Cluny : actes du colloque scientifique international, Cluny, septembre 1988*, Cluny : Musée Orchier, 1990, p. 75-93.
394. — « Les moines et la mémoire des morts », dans *Religion et culture autour de l'an Mil, royaume capétien et Lotharingie, actes du colloque Hugues Capet, 987-1987 : la France de l'an Mil, Auxerre, juin 1987, Metz, septembre 1987*, sous la dir. de D. Iogna-Prat et J.-C. Picard, Paris : Picard, 1990, p. 47-54.
395. ZOTNA (Yohan), « Le prieuré Saint-Ausbert de Boves : propriété et contrôle du sol au sein d'un territoire picard du XIV^e au XVII^e siècle », dans *Mélanges de science religieuse*, 60 / 3, 2003, p. 7-22.

DEUXIÈME PARTIE

LES DONATEURS

Cette partie consacrée aux donateurs, à la description globale de leur profil et à quelques portraits particuliers, correspond à l'objectif initial assigné à mes travaux : vérifier ou infirmer l'hypothèse selon laquelle les Célestins de Paris seraient les nouveaux chapelains de l'État moderne, un couvent privilégié de tous ceux qui, à partir de Charles V, partagent une certaine idée de l'État. En arrière-plan se pose en outre la question de l'implantation des Célestins au sein de la société parisienne et de sa réussite malgré la date tardive de la fondation : quelle est la clé de leur succès ? À quelle frange de la population les frères s'adressent-ils ? Quelles missions remplissent-ils au sein d'une ville déjà saturée de maisons religieuses en 1352, date de leur arrivée ? En d'autres termes, comment expliquer qu'une fondation aussi tardive ait pu prospérer ?

Pour ce faire, il me fallait en premier lieu mieux connaître les donateurs et commencer par les répertorier, d'où l'idée d'élaborer une prosopographie dont la liste serait constituée des noms de tous les bienfaiteurs que l'on pourrait trouver dans le chartrier célestin et donc pas seulement des noms figurant dans les documents nécrologiques⁸⁴. Ce travail a conduit à l'élaboration de 541 fiches d'individus ayant soit fait un don aux Célestins, soit été inhumé dans leur église, soit été inscrit dans un de leurs obituaires ou nécrologes, le croisement des différentes sources ayant pour objectif d'élargir au maximum la population étudiée. La collection détaillée de ces fiches est présentée dans le volume d'annexes II et non dans ce volume principal, parce qu'elle n'a qu'une vocation limitée à apporter un renouvellement biographique à l'étude des hommes du Moyen Âge, mais a surtout servi de terreau pour mener à bien une étude statistique approfondie visant à décrire non les caractères particuliers de tel ou tel donateur mais plutôt un profil type, un portrait général, quoique nuancé, de ces hommes et de ces femmes qui, entre 1350 et 1520, ont à un moment ou à un autre fait un don au couvent.

⁸⁴ Je montrerai au cours des chapitres qui suivent que les documents nécrologiques ne nous donnent qu'un panel tronqué de donateurs

Au fil de l'enquête, il s'est avéré nécessaire de croiser deux points de vue complémentaires pour caractériser les donateurs : d'un côté la description individuelle (sexe, cléricature éventuelle, catégorie sociale, profession), de l'autre la place de cet individu au sein de la société dans laquelle il évolue, ses réseaux d'appartenance, les facteurs humains et sociaux qui avaient pu l'amener à entrer en contact avec les Célestins. Bien que ces deux aspects soient intimement liés, je les ai, pour la clarté de l'exposé, séparés en deux chapitres (chapitres IV et V).

Comme je l'ai dit, la liste générale des noms a été constituée à partir de plusieurs sources. Il s'est donc révélé intéressant de comparer les listes provenant de chacune de ces sources entre elles et de décortiquer les portraits des donateurs que l'une ou l'autre laissait à voir, des portraits souvent bien différents les uns des autres et dont la confrontation laisse entrevoir en filigrane les mécanismes de l'élaboration d'un discours sélectif sur les donateurs esquissé par les moines au fil des siècles. On aura donc l'occasion d'étudier dans le troisième chapitre de cette partie (chapitre VI) le discours des documents nécrologiques et mémoriels puis le discours monumental qui ressort des descriptions matérielles et archéologiques de l'église des Célestins de Paris.

Ainsi, pour ouvrir sur d'autres perspectives l'étude des donateurs, on pourra se demander au cours du chapitre VI quelle place occupe réellement le souci des morts chez les Célestins et si moines et donateurs sont les participants d'un système mémoriel, tel que celui décrit par M. Lauwers⁸⁵. Les réponses à ces questions conditionneront bien entendu la portée des résultats de la troisième partie consacrée aux pratiques de la donation pieuse aux Célestins de Paris à la fin du Moyen Âge.

⁸⁵ LAUWERS (Michel), *La mémoire des ancêtres...* (244), p. 291-334.

CHAPITRE IV

LES DONATEURS DES CÉLESTINS DE PARIS (1350 – 1520) : PROFIL

À lire les sources les plus immédiates et les plus utilisées par les historiens du Moyen Âge pour connaître les donateurs d'un couvent (*i. e.* les documents nécrologiques), ainsi que les rares auteurs ayant abordé le sujet des Célestins⁸⁶, l'impression dominante concernant les donateurs des Célestins de Paris est celle d'un petit groupe d'élite, personnages de haut rang, nobles ou officiers, de près ou de loin attachés au service d'une monarchie telle que la souhaitait Charles V : un pouvoir royal fort et en extension, mené par des hommes cultivés et dévoués au service de l'État. Intuition ou réalité, pour mieux connaître ces interlocuteurs privilégiés du couvent que sont les donateurs et démêler ainsi la place réelle tenue par les Célestins sur l'échiquier à la fois politique et social, il me semblait nécessaire d'aller au-delà de cette première impression et de procéder à une étude systématique et en profondeur des sources à disposition. C'est pourquoi, au cours des dépouillements, chaque donateur, quelle que soit l'importance de sa donation, quelques sous ou toute une seigneurie, a été saisi dans la base de données pour y faire l'objet d'une fiche prosopographique, ainsi que je l'ai expliqué au chapitre II. Un certain nombre des critères de la description des donateurs peuvent faire l'objet d'études statistiques permettant ainsi de brosser un portrait grossier, mais nécessaire et non moins instructif du groupe étudié.

Afin de nuancer et d'illustrer cette étude, nous tracerons par ailleurs au gré de ce chapitre plusieurs portraits individuels de donateurs. En effet, si la prosopographie a des atouts indéniables en histoire sociale, il serait dangereux de s'y limiter, car, comme

⁸⁶ Cf. le commentaire de la bibliographie sur les Célestins au chapitre III.

toutes les méthodes, la prosopographie a aussi ses limites, comme nous le rappelle F. Autrand : « Une fois choisi le groupe, l'ambition du prosopographe est de parvenir à la connaissance de celui-ci. Mais l'approche quantitative est-elle suffisante ? À coup de pourcentages ne risque-t-on pas d'arriver seulement à dessiner le portrait robot du serviteur de l'État, du député ou du contribuable ? (...) Dans un groupe l'important n'est-il pas la différence ? (...) Et puis le groupe n'est pas seulement une addition d'individus. Pour le connaître il faut encore mettre en valeur les éléments qui unissent entre eux les membres du groupe ?⁸⁷ ».

Ce chapitre ira donc du général au particulier : dans un premier temps, on s'efforcera de faire ressortir les caractères généraux du groupe des donateurs. Dans un deuxième temps, on reviendra en détail sur les groupes sociaux dominants ainsi définis : rois et princes, serviteurs de l'État, ecclésiastiques. Enfin, en regard de cette partie, on étudiera, dans un dernier point, les exceptions : ceux qui entrent difficilement dans la description générale du groupe, ceux qui n'appartiennent ni à la noblesse ni au monde de l'office mais sont quand même donateurs.

I. CARACTÈRES GÉNÉRAUX

1. Répartition numérique et chronologique

Toutes donations confondues, c'est une population de 463 donateurs qui a pu être recensée, à laquelle il faut ajouter une personne que l'on pourra dire « morale » et que l'on inclura dans la suite des calculs : le collègue des notaires et secrétaires du roi, dont le lien particulier avec les Célestins sera développé plus loin. 161 de ces

⁸⁷ AUTRAND (Françoise) dans *Prosopographie et genèse de l'État moderne...* (334), p. 15.

personnages, soit 34,8 %, ont pu être identifiés chez d'autres auteurs⁸⁸, pour le reste, les informations rassemblées vont de l'anonymat quasi-total à des degrés variables de précision au gré de la proximité des documents et du croisement des sources.

En réalité, la population des donateurs doit être divisée en deux : les donateurs à l'origine d'une donation actée et les donateurs présents dans les comptes des Célestins. Nous verrons en effet dans la troisième partie que cette division correspond à des pratiques distinctes. Les deux populations se recoupent néanmoins dans quelques cas : vingt donateurs (4,3 %) sont à l'origine d'une donation actée et d'une donation comptable.

Sur les 464 individus répertoriés, 183 (39 % environ) sont à l'origine d'une donation ayant fait l'objet d'un acte et / ou mentionnée dans les documents nécrologiques (dont on peut supposer, vu le processus d'inscription au martyrologe que l'on verra plus loin, qu'elles ont fait en leur temps l'objet d'un acte désormais perdu), se répartissant sur la totalité de la période étudiée, soit deux siècles et demi. 87, soit 47,5 %, des donateurs de ce groupe ont pu être identifiés selon la méthode décrite ci-dessus. Le manque d'études similaires sur d'autres couvents parisiens à la même époque empêche la comparaison et il est difficile de dire si ce chiffre de 183 donateurs est un chiffre faible, fort ou moyen. Même le nombre de moines au couvent reste difficile à déterminer, peut-être de l'ordre de la vingtaine en cette période d'apogée que sont les XIV^e-XV^e siècles⁸⁹.

Les deux livres de comptes permettent quant à eux de recenser 301 autres donateurs (soit 64,8 % du total) sur deux périodes : une première, presque anecdotique au vu du nombre de mentions concernant des donations, s'étend de décembre 1408 à décembre 1409, la deuxième, plus conséquente et plus significative, court de mars 1488

⁸⁸ Pour enrichir la synthèse des informations prosopographiques contenues dans le chartrier célestin, je me suis volontairement limitée à la bibliographie présentée en introduction des fiches prosopographiques au volume II. Aller au-delà, et notamment compléter les fiches par la recherche d'informations dans d'autres archives que celles des Célestins eût été une entreprise trop vaste qui, selon moi, ne se justifiait pas dans la perspective de mes travaux.

⁸⁹ BORCHARDT (Karl), *Die Cölestiner...* (41), p. 263.

(n. st.) à mars 1508 (n. st.). La proportion d'individus de ce groupe ayant été identifiée est quant à elle beaucoup plus faible, puisqu'elle est d'à peine 20 %.

La distinction entre ces deux populations de donateurs me semblait à l'origine un critère essentiel qui allait révéler des distinctions sociales fortes (des chartes réservées aux classes sociales les plus élevées et l'apparition dans les comptes d'une population plus variée et peut-être moins aisée). Pourtant, exceptée la part d'inconnu plus élevée pour les donateurs des comptes, les statistiques effectuées sur les deux groupes varient assez peu dans leurs proportions, ce qui corrobore en fait une autre hypothèse, celle de la superposition des pratiques du don plutôt que leur opposition, ainsi que nous l'étudierons dans la troisième partie de cette thèse. Pour le moment, précisons encore que sur les 464 donateurs, 70 (15 %) ont pu être repérés comme ayant été enterrés dans l'église ou leurs entrailles y reposant, et 133 (28,6 %) d'entre eux figurent dans au moins l'un des documents nécrologiques. Ce dernier résultat montre, s'il en est encore besoin, la nécessité de procéder à un recensement systématique croisant toutes les sources possibles sans se fier uniquement aux documents nécrologiques, par ailleurs très lacunaires chez les Célestins⁹⁰.

Voyons maintenant comment se répartissent les donateurs tout au long des deux siècles et demi qui constituent la période d'étude. Pour ce faire, le plus simple est d'étudier le mouvement chronologique des donations, la représentation graphique d'une durée de vie étant d'une part mal aisée et ces données précises n'étant d'autre part connues que pour un très faible nombre de donateurs⁹¹. Il importe ici de considérer les deux groupes précédemment distingués (donations actées / mentions comptables), sous peine d'obtenir des graphiques totalement illisibles, le nombre de mentions comptables nécessitant une trop grande échelle pour rendre clairement le mouvement des autres donations.

⁹⁰ Voir la présentation de ces documents au volume II.

⁹¹ Pour la plupart en effet on connaît au mieux leur date de mort et le plus souvent uniquement la date de leur donation qui est le seul repère chronologique que l'on puisse déterminer.

Les donations ayant fait l'objet d'un acte et / ou connues par une mention aux documents nécrologiques peuvent se répartir comme suit :

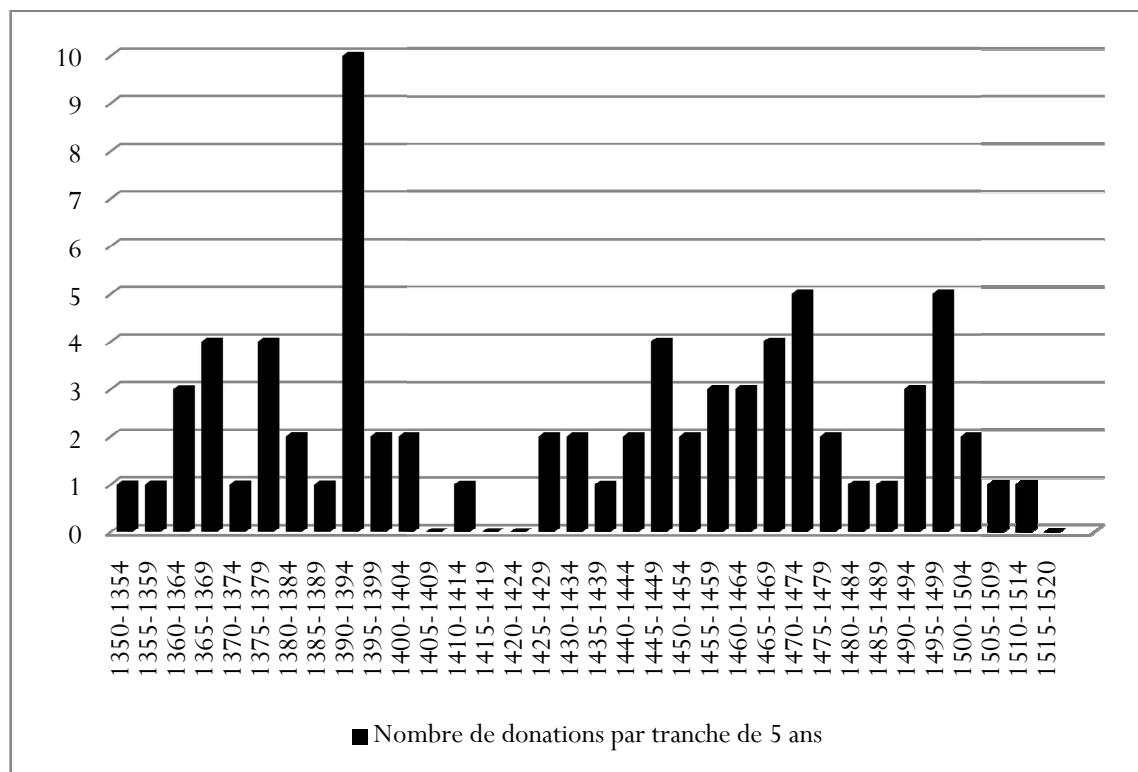


Figure 15 : Répartition chronologique des donations actées par tranche de cinq ans (1350 - 1520)

La moyenne du nombre de donations par tranche de cinq ans est de 2,23 donations soit à peine une donation tous les deux ans. Cependant, le graphique montre une certaine irrégularité dans le mouvement chronologique de ces donations mises en acte. Après le pic des années 1390-1394, les donations sont quasi inexistantes des années 1405 à 1425. On observe de même un creux dans la période 1480-1490. La conjoncture peut en partie expliquer ces fluctuations : les années 1380-1392, début du règne de Charles VI, sont marquées par les aspirations réformatrices des Marmousets et encore un certain équilibre entre le pouvoir des princes qui gravitent autour de la monarchie. C'est par ailleurs le moment des donations du duc d'Orléans⁹² et du nouveau roi qui

⁹² Voir ci-après le paragraphe sur Louis d'Orléans.

viennent gonfler les chiffres. Le pic de 1390-1394 est toutefois à relativiser dans la mesure où trois donations simultanées (dossiers 24, 25 et 26) sont en fait trois volets d'une seule et même donation. À partir de 1407, année de l'assassinat du duc d'Orléans, la lutte entre Bourguignons et Armagnacs avec pour enjeu central la capitale du royaume fait que Paris connaît alors une période de forte instabilité politique (marquée entre autres par les émeutes cabochiennes de 1413). Si l'on y ajoute la reprise de la guerre avec l'Angleterre, il apparaît que le climat du moment est assurément peu propice aux donations pieuses. Cela dit et malgré ces fluctuations, le mouvement est dans l'ensemble assez homogène et les périodes sans donations sont en fait rares. Il semble donc assez difficile de lier étroitement mouvement des donations et contexte politique et économique, d'autant que le nombre de donations sur lequel on travaille est trop faible pour pouvoir tirer des conclusions statistiques significatives.

La répartition chronologique des mentions comptables présente, comme on peut s'y attendre sur une plus courte période, davantage d'homogénéité⁹³ :

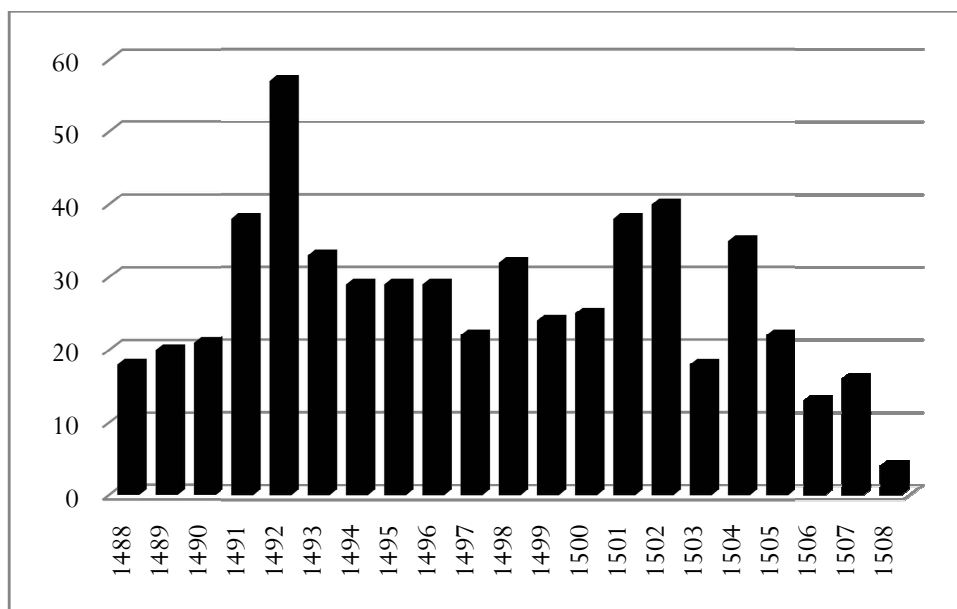


Figure 16 : Répartition annuelle des mentions comptables du registre H53936

⁹³ On ne considère ici que le registre H⁵ 3936, les mentions de H⁵3935 étant trop peu nombreuses pour être significatives.

La moyenne est ici de 26,8 mentions par an, soit plus de deux par mois. Mais l'on distingue tout de même des irrégularités fortes (57 mentions en 1492 contre 22 en 1497), qui sont peut-être imputables tant à la conjoncture qu'à une rigueur fluctuante dans la tenue des comptes⁹⁴. On remarque toutefois un déclin progressif du nombre de donations à la fin de la période, mais là aussi les explications sont difficiles à donner. Peut-être, mais il faut rester prudent à cet égard et au moins tant que l'enquête n'aura pas été menée plus loin, cette diminution marque-t-elle le début de la période de déclin que connaissent les Célestins à partir du XVI^e siècle, peut-être aussi peut-on voir là l'amorce du déclin d'une pratique tombant peu à peu en désuétude, alors que de nouveaux courants de spiritualité tels la *devotio moderna* commencent à faire leur apparition, en particulier dans les couches les plus élevées de la population.

2. Répartition des donateurs par sexe

Étudions maintenant la répartition entre hommes et femmes au sein des donateurs. Le graphique suivant propose une répartition, toutes donations confondues, des donateurs par sexe :

⁹⁴ La tenue des comptes connaît en effet une rigueur variable. La présentation de ceux-ci comme leur écriture est très hétérogène, ainsi que le montrent les photographies présentées au volume II.

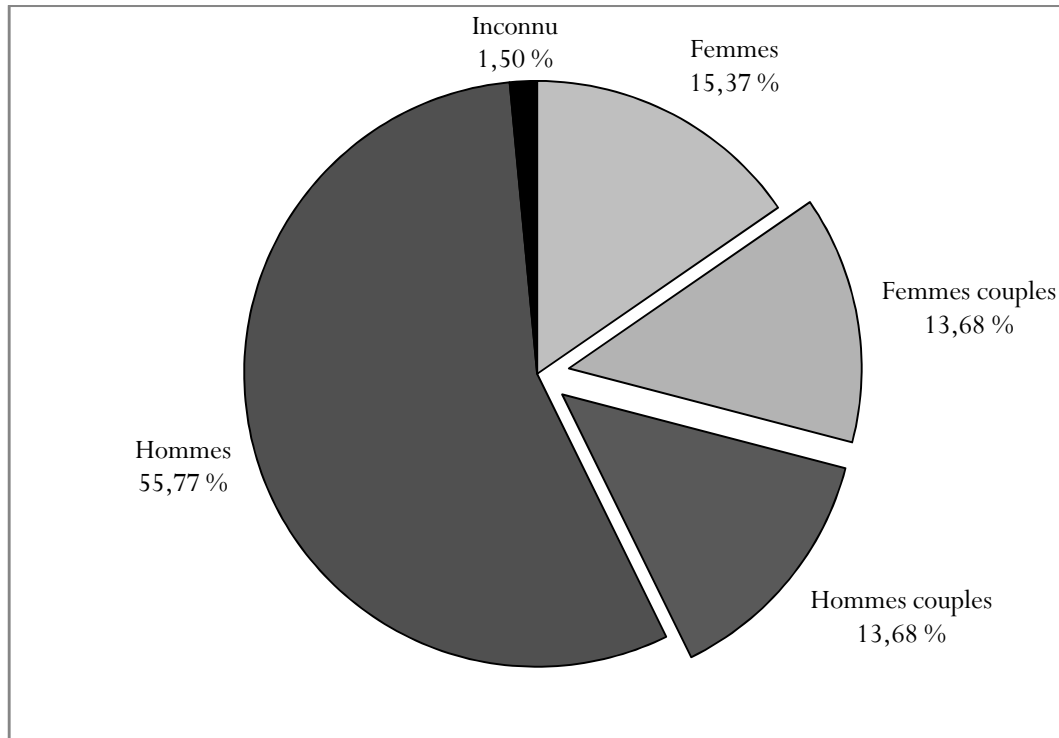


Figure 17 : Répartition des donateurs par sexe (toutes donations confondues)

Sans grande surprise, les hommes sont bien plus nombreux à faire des donations que les femmes, 69,4 % d'hommes contre 29 % de femmes. On notera pourtant une légère différence entre les donations actées et les comptes, puisque dans le premier cas, les femmes ne sont que 26,7 % des donateurs, alors que presque 30 % des donateurs présents dans les comptes sont des femmes. On rappellera à cet égard que, pour passer un acte devant notaire, les femmes devaient être autorisées par leur mari ou leur tuteur⁹⁵. Les comptes témoignent ainsi de pratiques plus libres d'un point de vue juridique, ce qui peut expliquer que les femmes y soient davantage représentées.

Cependant, il est nécessaire d'approfondir l'analyse en prenant en compte les couples, dont les deux membres ont chaque fois été entrés dans la base (ce qui nous mène à deux individus pour une même donation) : 168 donateurs ont un époux ou une épouse recensé dans la base, soit 84 couples. Ce qu'il faut souligner, c'est que seule la moitié des donatrices donnent en-dehors de leur couple, ne sont pas mariées ou sont veuves, tandis que les trois quarts des hommes donateurs ne sont pas en couple. Le

⁹⁵ Je reviendrai sur ce point au chapitre VII.

profil des donateurs, que l'on détaillera ci-dessous est probablement un facteur d'explication, en particulier le nombre d'ecclésiastiques et de serviteurs de l'État présents dans cette population.

Si l'on considère maintenant chacun des deux groupes décrits ci-dessus, on constate que 81,2 % des femmes qui font une donation actée agissent en couple. Or, seulement 43,5 % des femmes qui sont répertoriées dans les comptes ont un époux répertorié dans la base comme donateur. Outre ce que l'on a pu déjà dire sur le statut juridique des femmes, ces chiffres nous amènent à penser qu'il existe des différences notoires dans la pratique du don entre hommes et femmes et que les comptes sont un bon moyen de les saisir, dans la mesure où ils sont le reflet de pratiques plus libres que l'acte notarié, aspect sur lequel nous reviendrons dans la troisième partie. Ils laissent également à penser que, au-delà du clivage donations féminines / donations masculines, donations mises en acte et donations existant dans les mentions comptables ont des utilités et une portée sociale distinctes. Je reviendrai également plus loin sur cette idée.

3. Étude sociologique

Venons-en maintenant à des aspects du profil des donateurs plus précis, mais également plus complexes à déterminer. Afin de décrire le groupe des donateurs et de le situer socialement, je me suis efforcée, dans la mesure du possible d'appliquer à chacun des individus trois critères destinés à le caractériser socialement selon une typologie préétablie : en premier lieu, il s'est agi de déterminer si l'on avait à faire à un clerc ou à un laïc. J'ai cherché ensuite à déterminer la « catégorie sociale » du donateur selon la typologie suivante :

- noble ;
- bourgeois ;
- monde de l'Église ;
- monde des métiers ;
- monde des campagnes ;

- autre ;
- inconnu.

On pourra certes reprocher à cette liste son manque de précision mais il était nécessaire de choisir des catégories à la fois bien distinctes les unes des autres et suffisamment larges pour qu'un maximum de donateurs puissent y entrer sans trop d'ambiguïté. Il demeure quoi qu'il en soit difficile d'établir des catégories socio-professionnelles pour la société médiévale, je me suis donc attachée à coller au plus près de la population que j'étudiais, tout en m'appuyant sur les typologies élaborées par des prosopographies existantes⁹⁶.

Enfin, le dernier critère, plus précis, concerne l'activité « professionnelle » du donateur, répartie comme suit :

- roi ou reine ;
- haute noblesse (prince du sang, prince, duc, etc.) ;
- dignitaire ecclésiastique (cardinal, archevêque, évêque, abbé) ;
- religieux / chanoine / petit clerc (prêtre, diacre, etc.) ;
- officier du Parlement ;
- officier de la chambre des comptes ;
- notaire et secrétaire du roi ;
- officier (sans précision) ;
- universitaire ;
- marchand ;
- paysan ;
- artisan ;
- épouse ;
- autre ;
- inconnu.

⁹⁶ Il s'agit en particulier de : (Boris), *Dominer la ville...* (56), GAUVARD (Claude), *Crime, État et société...* (175), GONZALEZ (Elisabeth), *Un prince en son hôtel...* (146), GOROCHOV (Nathalie), *Le collège de Navarre...* (187), MATTÉONI (Olivier), *Servir le prince...* (290), MILLET (Hélène), *Les chanoines du chapitre cathédral de Laon...* (306).

Lorsqu'une personne pouvait entrer dans plusieurs catégories, c'est le cas notamment des notaires et secrétaires, le plus souvent officiers, j'ai choisi la catégorie la plus significative pour les Célestins, celle qu'ils mettent généralement en avant dans les documents : le fait d'être notaire et secrétaire pour un officier, le fait d'être archevêque pour un personnage de la haute noblesse.

a. Répartition clercs / laïcs

Une remarque liminaire s'impose au sujet de la distinction entre clercs et laïcs: dans l'ensemble des documents recensés, les Célestins n'apparaissent jamais comme donateurs et ne sont pas non plus présents dans les obituaires⁹⁷, contrairement à ce que l'on peut rencontrer dans d'autres ordres, encore au XV^e siècle⁹⁸. Cela explique qu'il n'y ait pas de moines figurant dans la base.

La répartition entre clercs et laïcs, qui peut sembler banale, ne va pourtant pas de soi, notamment lorsqu'il s'agit des serviteurs du roi, comme l'indique D. Courtemanche⁹⁹ :

« D'un autre côté, le qualificatif de "clerc" a lui aussi subi de profondes modifications. En effet, si les premiers clercs du roi sont des ecclésiastiques, il n'en est plus de même au tournant de ce [XV^e] siècle, voire même avant cette période. On remarque effectivement, à partir des ordonnances par exemple, que la notion de clerc englobe alors un personnel qui se compose à la fois de laïcs et de religieux (...). En effet, la difficulté de trouver le sens exact du mot "clerc" à la fin du Moyen Âge réside dans le fait que l'historien est confronté à

⁹⁷ Les Célestins faisaient vraisemblablement l'objet d'une inscription dans des obituaires qui leur étaient spécifiquement réservés, dont l'un a dû servir à l'élaboration du ms. 1649 de la bibliothèque Mazarine qui compile des notices biographiques de Célestins célèbres.

⁹⁸ VINCENT (Catherine), *Y a-t-il une mathématique du salut...* (385), p. 141-142. L'auteur y explique que la forte proportion de clercs dans les obituaires étudiés est due à l'inscription quasi d'office des membres de la communauté.

⁹⁹ COURTEMANCHE (Danielle), *Œuvrer pour la postérité...* (107), p. 8.

de multiples désignations. Le mot *clerc* prend ainsi rapidement le sens de *lettré*, d'*homme instruit*, de même que l'on qualifie de *clerc des gens mariés*. »

Pour ma part, j'ai utilisé la détermination de « *clercs* » dans un sens restrictif, en considérant comme *clercs* les *ecclésiastiques*, c'est-à-dire les individus exerçant une charge dans l'Église (évêques, chanoines, curés, etc.). Concernant les *laïcs*, tous les individus mariés ou veufs ont été saisis dans cette catégorie, à laquelle j'ai généralement ajouté les officiers, pour lesquels aucune charge dans l'Église n'était attestée dans les sources consultées et bien que cela soit discutable. Pour un certain nombre de cas douteux, et ils sont assez nombreux, les individus ont été classés dans la catégorie « *inconnus* », plus d'un quart des donateurs se retrouvant dans cette situation.

Eu égard à ces considérations, les donateurs des Célestins de Paris se répartissent entre *clercs* et *laïcs* de la manière suivante :

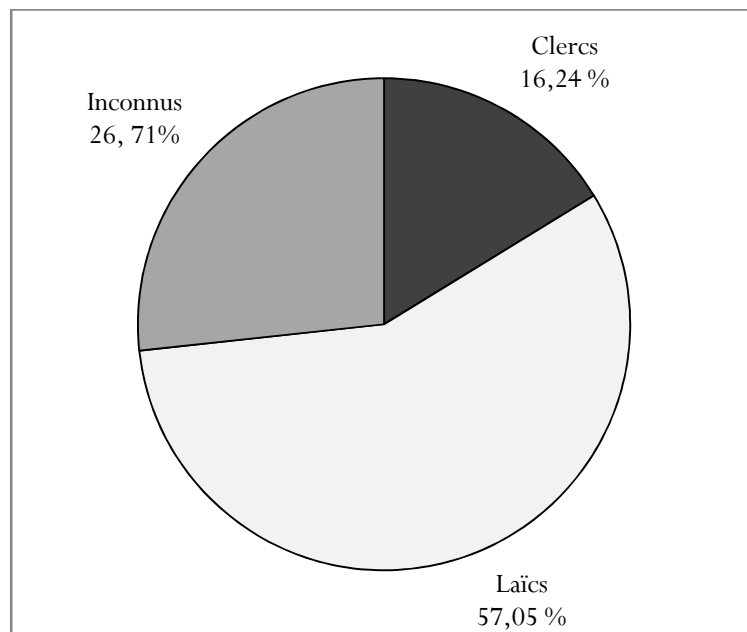


Figure 18 : Répartition *clercs* / *laïcs* (toutes donations confondues)

Que l'on considère les donations actées ou les mentions comptables, les proportions varient peu : deux tiers de donateurs *laïques* pour un tiers de *clercs* est généralement la règle, si l'on exclut ceux des donateurs dont on ne connaît par l'état.

Les travaux manquent pour comparer ces chiffres à des études similaires sur d'autres couvents parisiens, mais la proportion de clercs donateurs est suffisamment importante pour être ici soulignée. Différents phénomènes peuvent l'expliquer, à commencer par la forte proportion de clercs au sein de la population parisienne de par la conjonction de plusieurs facteurs (présence de l'Université, quadrillage de la ville par de grandes et anciennes abbayes comme Saint-Germain-des-Prés ou Sainte-Geneviève, nombreuses collégiales de chanoines, etc.). À cela il faut ajouter la présence parmi les donateurs d'un nombre élevé de dignitaires de l'Église haut placés, cardinaux et évêques, que nous étudierons en détail dans la deuxième partie de ce chapitre.

b. Répartition par catégorie sociale

Voyons maintenant plus précisément ce qu'il en est de la répartition des individus selon leur catégorie sociale. Le graphique de répartition obtenu est le suivant :

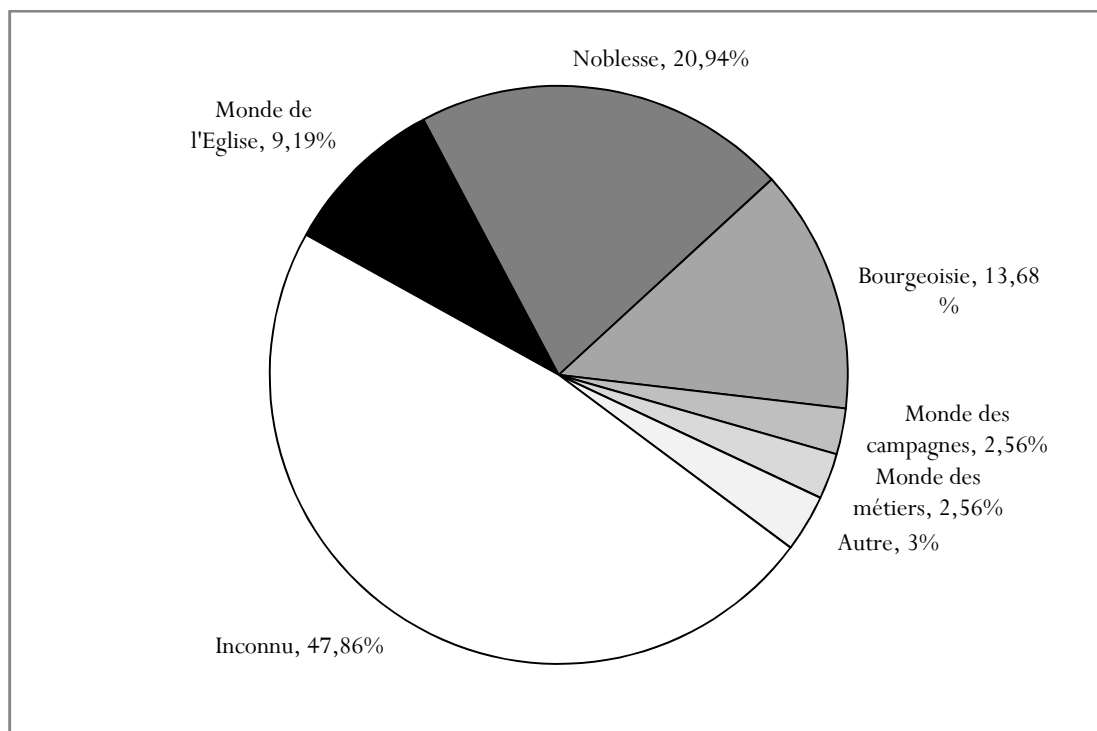


Figure 19 : Répartition des donateurs par catégories sociales (toutes donations confondues)

Ce qui apparaît le plus immédiatement à la lecture de ce graphique, c'est la forte proportion de nobles et de bourgeois parmi les donateurs, à l'exclusion quasi-totale des autres catégories sociales. Bien évidemment, ces chiffres sont fragiles et on objectera en premier lieu le fort pourcentage de donateurs à la catégorie sociale inconnue, pourcentage incompressible dès lors que les sources sont muettes ou quasiment. C'est seulement si l'on considère les deux groupes de donateurs décrits plus haut de façon indépendante que les résultats sont révélateurs. En effet, dans le cas des individus à l'origine de donation actée, le pourcentage des « inconnus » passe à 21 %, ce qui fait augmenter en conséquence les autres pourcentages. En comparaison, on ignore la catégorie sociale de 61 % des donateurs répertoriés dans les comptes. Si l'on retire maintenant les inconnus des calculs, on obtient dans le cas des donations actées 41 % de nobles, 31 % de bourgeois et 12 % d'ecclésiastiques et, dans le cas des mentions comptables, 44 % de nobles, 17 % de bourgeois et 23 % d'ecclésiastiques.

La dominance des donateurs nobles est donc nette, quel que soit le type de donation effectuée, ce qui tend à confirmer l'hypothèse selon laquelle les Célestins sont un ordre dévoué à l'aristocratie et dont la spiritualité correspondrait bien à une noblesse de haut rang, en quête d'une religiosité renouvelée et en mal d'humilité¹⁰⁰. Les bourgeois (essentiellement des bourgeois de Paris) sont également de fervents donateurs, mais qui semblent nettement préférer l'acte à la donation sans trace notariée qui transparait dans les comptes. Les ecclésiastiques sont quant à eux présents d'une façon remarquablement constante, qu'il s'agisse de l'un ou de l'autre type de donation. On notera à ce propos que l'écart entre le pourcentage de clercs décrit plus haut et le pourcentage d'individus du « monde de l'Église » donné ici tient essentiellement au fait que les dignitaires entrent le cas échéant dans la catégorie des « nobles », à laquelle ils appartiennent presque toujours. Quant aux autres catégories sociales, elles sont

¹⁰⁰ Pour comparaison, on rappellera le succès similaire des Chartreux, auxquels les Célestins sont souvent comparés : GAUDE-FERRAGU (Murielle), *D'or et de cendres...* (173), p. 55.

présentes en nombre infime mais ne sont jamais inexistantes, quelle que soit le type de donation considéré¹⁰¹.

c. Répartition par activité

Pour terminer l'esquisse des principales caractéristiques des donateurs des Célestins de Paris, voyons maintenant de plus près quelle est leur activité quotidienne, le métier ou la fonction qui les définit dans les documents. On a pour ce faire dressé le graphique de répartition suivant :

¹⁰¹ Je reviendrai en détail sur chacune de ces catégories dans la suite de ce chapitre.

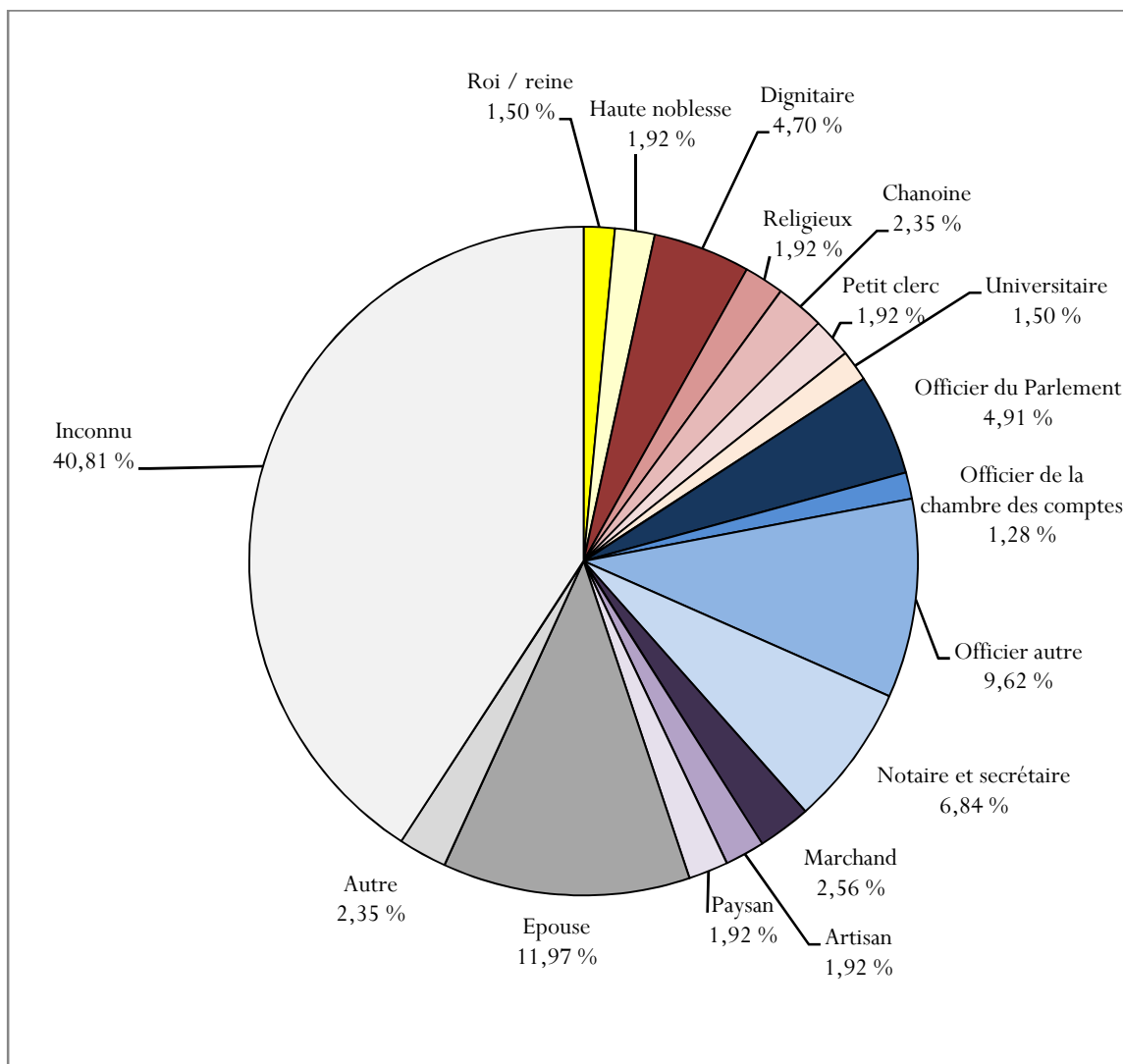


Figure 20 : Répartition des donateurs par catégorie d'activité

Le premier constat qui s'impose à la lecture de ce graphique, c'est que presque un quart des donateurs appartient au monde de l'office (22,6 %), ce qui tend une fois encore à confirmer la thèse traditionnelle selon laquelle les donateurs des Célestins seraient des hommes au service de l'État royal. On remarque à nouveau la place importante tenue par les ecclésiastiques (12,4 % du total des donateurs) et en particulier parmi eux, les détenteurs de hautes charges ecclésiastiques, comme les abbés, évêques, cardinaux, etc. Enfin, représentant 3,4 % du total des donateurs, les rois et les nobles de haut rang sont bien représentés au sein du groupe des donateurs.

Si l'on compare maintenant les deux populations définies plus haut, on remarque que la place des rois et de la haute noblesse est nettement plus frappante lorsque l'on considère uniquement le groupe des donateurs à l'origine de donations actées, dont ils représentent 9 %, un chiffre considérable, alors qu'ils ne représentent que 2,3 % des donateurs répertoriés dans les comptes. L'acte est donc sans réelle surprise la forme de donation privilégiée par cette population. La proportion des ecclésiastiques semble en revanche indépendante du type de donation, s'élevant aux alentours de 11-12 %, mais le pourcentage des hauts dignitaires est bien plus élevé si l'on considère les donations actées (8,5 %) que si l'on examine les comptes (3,7 %). Là encore, l'acte semble être la forme préférée d'une population plus lettrée que la moyenne. Enfin, la part des détenteurs d'offices varie peu en regard du type de donation : ils sont toujours aux alentours de 22 %.

II. LES GROUPES SOCIAUX DOMINANTS

Après avoir dressé un portrait général du groupe des donateurs des Célestins de Paris, il convient d'observer maintenant plus en détail certains groupes de cette population, en commençant par ceux que nous avons repérés comme majoritaires. Nous verrons aussi, à titres d'exemple et d'illustration quelques cas individuels. On exploitera

ici le schéma de la figure 20¹⁰² selon trois axes : les rois et princes, les serviteurs de l'État, les grands dignitaires de l'Église.

1. Un modèle royal et princier : la faveur de donateurs prestigieux

a. Faveurs royales

Depuis le haut Moyen Âge, les donations royales aux abbayes et monastères relèvent d'une tradition bien établie, qui résulte de stratégies d'ensemble de la part des souverains, tant d'un point de vue idéologique que juridique, administratif ou politique¹⁰³. Si les enjeux de l'ancrage territorial du pouvoir royal à la fin du Moyen Âge ne passent plus par les grandes abbayes comme cela avait été le cas à l'époque carolingienne, les faveurs successives, de Charles V à Louis XII, des rois aux Célestins de Paris n'en résultent pas moins de politiques réfléchies et continues.

Comme on l'a vu dans le premier chapitre, l'introduction des Célestins dans le royaume de France à l'instigation de Philippe le Bel, était déjà en soi un acte symbolique et provocateur, puisqu'il s'agissait de promouvoir dans le royaume l'ordre créé par le prédécesseur de Boniface VIII, Célestin V : une façon parmi d'autres pour le roi de France de s'inscrire en faux contre les nouvelles prétentions pontificales de Boniface, même s'il ne faut pas exagérer outre-mesure la portée d'un tel geste¹⁰⁴. De Philippe le Bel à Charles V, les fondations célestines trouvent quelques appuis à la cour, mais la faveur royale reste en sommeil pendant près d'un demi-siècle. Il faut en fait attendre le

¹⁰² Page n° 164.

¹⁰³ Les travaux sur ces questions sont nombreux. Citons, à titre d'exemple et aussi de synthèse, l'article de BARBIER (Josiane) dans *Les transferts patrimoniaux...* (374), p. 579 et suiv.

¹⁰⁴ Voir les mises au point récentes de BORCHARDT (Karl), *Die Cölestiner...* (41), p. 73-75. Il rappelle d'une part que Philippe le Bel a fait de nombreuses autres fondations et que l'installation des Célestins à Ambert, comme ses autres fondations, était un moyen de sauver son âme. D'autre part, jusqu'à Charles V, les Célestins vont plus ou moins tomber dans l'oubli et les bienfaiteurs des Célestins à la cour de France restent l'exception.

fils de Jean le Bon, le futur Charles V pour que s’instaure véritablement un lien durable et intime entre les rois de France et l’ordre que ce dernier décide d’installer à Paris, un lien qui va se prolonger, malgré quelques interruptions, jusqu’au règne de Louis XII, dernier souverain à figurer dans les archives des moines comme bienfaiteur notoire.

- Charles V, *fundator hujus ecclesie*¹⁰⁵

C’est probablement Christine de Pisan qui, la première, souligne le lien tout particulier qui existe entre Charles V et les Célestins :

« En effect que nostre roy Charles fust sage artiste, se demoustra vray architecteur et deviseur certain et prudent ordeneur, lorsque les belles fondacions fist faire en maintes places, notables edifices beaulx et nobles, tant d’eglises comme de chasteaulx et autres bastimens à Paris et ailleurs, si comme assez près de son ostel de Saint Pol, tant belle et notable l’eglise des Celestins, si comme on la peut veoir, couverte d’ardoise et si belle que riens n’y convient ; et le convent des freres, saintes personnes, vivans en grant asprece de vie ruillée, servans Dieu, y ordena en certain nombre, dont y a moult grant convent, qui moult devot service rendent à Nostre-Seigneur, lesquelz il renta moult richement par amortissement perpetuel : et, à la porte de celle eglise a la sculpture de son ymage et de la royne s’espose, moult proprement fais¹⁰⁶. »

Il est inutile de revenir une fois encore sur les étapes de l’arrivée des Célestins à Paris que nous avons déjà développées au premier chapitre. Rappelons simplement que, si la venue des moines dans la capitale s’est faite à l’instigation de Robert de Jussy, le roi Charles V a rapidement vu l’intérêt qu’il avait à récupérer la fondation et à se

¹⁰⁵ Cette mention se trouvait sous la statue de Charles V au portail des Célestins selon GUILHERMY (F. de), LASTEYRIE (R. de), *Inscriptions de la France...* (204), p. 435 : « Les inscriptions sont gravées un peu au-dessous de la corniche feuillagée des piédestaux ».

¹⁰⁶ PISAN (Christine de), *Le livre des faits et bonnes mœurs...*, éd. S. Solente (327), vol. II, p. 37.

proclamer, ainsi qu'il est inscrit sous la statue qui le représentait au portail de l'église, *fundator hujus ecclesie*.

Les signes de la faveur royale sont d'abord des signes matériels et sensibles, à commencer par l'emplacement géographique du monastère, sur la rive droite de la Seine, à proximité de l'hôtel Saint-Paul¹⁰⁷, tandis que les grandes abbayes parisiennes sont traditionnellement installées sur la rive gauche¹⁰⁸. Le geste est significatif : alors que Charles V élit une nouvelle demeure qui s'éloigne des centres traditionnels de la royauté dans la capitale (Louvre, île de la Cité) ainsi que des grands hôtels princiers¹⁰⁹, il choisit d'implanter auprès de lui les moines qu'il a fait venir tout exprès à Paris. On peut difficilement nier le geste politique explicite derrière le choix de cet emplacement.

La pierre de fondation (découverte le 27 octobre 1847¹¹⁰) porte quant à elle la mention « l'an M CCC LXV, le XXVI^e jour de may, m'assist Charles, Roy de France » qui manifeste clairement la prétention du roi de mettre à son compte la fondation, tout comme la « croix obligatoire [qui] y est aussi gravée ; mais, posée par une main royale, la croix des Célestins a ses quatre branches terminées par des fleurs de lis¹¹¹ ». Dans le même registre symbolique, les fleurs de lys qui accostent la croix des armoiries¹¹² des Célestins furent, dit-on, accordées par le même roi et témoignent elles aussi du lien entre la royauté et les Célestins de Paris. Enfin il faut noter la présence, encadrant le portail de l'église, de deux statues royales, l'une représentant Charles V tenant l'église dans la main et l'autre figurant Jeanne de Bourbon, son épouse¹¹³.

¹⁰⁷ Pour une carte simplifiée, cf. GUENÉE (Bernard), *Un meurtre, une société...* (195), p. 126-127.

¹⁰⁸ Les Carmes eux-mêmes, anciens propriétaires du terrain sur lequel s'installent les Célestins, ont quitté les lieux afin d'aller s'installer place Maubert pour être plus proches de l'Université.

¹⁰⁹ Voir là aussi la carte de GUENÉE (Bernard), *op. cit.*, (195), p. 126-127 pour localiser notamment l'hôtel d'Orléans (rue Saint-André-des-Arts sur la rive gauche de la Seine), l'hôtel de Bourbon (à proximité du Louvre) et celui de Bourgogne (près de la rue Mauconseil, rive droite).

¹¹⁰ GUILHERMY (F. de), LASTEYRIE (R. de), *op. cit.*, (204), p. 432-433.

¹¹¹ GUILHERMY (F. de), LASTEYRIE (R. de), *op. cit.*, p. 433.

¹¹² Le sceau des Célestins quant à lui représente une vierge à l'enfant avec une fleur de lys en contre-sceau.

¹¹³ Sur le destin controversé de ces statues, cf. GUILHERMY (F. de), LASTEYRIE (R. de), *op. cit.*, (204), p. 435, GABORIT (René), *Les statues de Charles*

Outre ces témoignages matériels de la faveur de Charles V, les Célestins n'ont eu de cesse de mettre en valeur la source originelle de leur prestige. Aucun des quelques textes ou des préambules d'inventaires retraçant l'histoire du couvent depuis ses origines n'omet ce glorieux épisode qui a marqué de façon durable la mémoire du couvent. À titre d'exemple, citons l'un des principaux historiographes de l'ordre, le père Louis Beurrier, lui-même Célestin et qui écrit en 1634 dans son *Histoire du monastère et convent des Pères Célestins de Paris (...)*¹¹⁴ :

« CHARLES s'estant assis au throsne de nos Princes,
Après avoir réglé l'ordre de ses provinces,
Te vouä toutes ses ferveurs :
Et de jour en jour ses largesses
Surmontoient tes souhaits, excedoient ses promesses,
Et te faisoient l'objet des plus rares faveurs.
PARIS fut tout ravy, lors que cette Ame sainte,
D'un front majestueux, où La Grace estoit peinte,
Aux yeux d'une celebre Cour,
Mist la pierre fondamentale (...). »

Mais ce sont surtout les archives des Célestins qui témoignent de ce lien ancien et privilégié avec la royauté. Pour autant, il est difficile de recenser de façon précise les nombreux bienfaits de Charles V et de ses successeurs, tant la légende et l'amplification ont fait leur œuvre. Car le travail de mémoire sur cet aspect a été important et les histoires de l'ordre relatent bien souvent des dons, dont je n'ai pu trouver de trace plus certaine. On peut néanmoins accorder crédit au P. Beurrier, déjà cité ci-dessus, dont on sait qu'il a travaillé directement à partir des archives du couvent. Les transcriptions qu'il donne des documents décrivent notamment avec beaucoup de précision le sceau et la

V... (167) et pour une discussion plus récente sur le sujet : CAHN (Walter) « The angelic pope... » dans *Wiener Jahrbuch für Kunstgeschichte* (65).

¹¹⁴ BEURRIER (Louis), *Histoire du monastère et convent des Pères Célestins de Paris...* voir présentation de ce texte infra. Le paronymhe se trouve en exergue du texte (folios non numérotés).

nature des actes concernés. Je me contenterai donc de passer rapidement en revue ici, par ordre chronologique, les donations et bienfaits que j'ai pu repertorier.

Pas encore roi, Charles assure tout d'abord à l'ordre les moyens de sa subsistance en leur accordant par charte, dès 1358¹¹⁵, une bourse mensuelle de notaire et secrétaire de la chancellerie que le couvent recevra comme chacun des notaires et secrétaires. La charte est confirmée par Jean le Bon à son retour de captivité en 1361¹¹⁶, puis à nouveau par Charles, lorsqu'il a accédé au trône, en 1368¹¹⁷. Les Célestins recevront ainsi la soixantième bourse accordée aux notaires et secrétaires dont le nombre est désormais fixé à cinquante-neuf. La somme reçue mensuellement n'est pas très importante et, bien qu'elle ait l'avantage de la régularité du paiement en des temps où la rentrée des autres revenus, et notamment des revenus agricoles, est bien souvent aléatoire, la somme allouée est fort variable : on trouve trace de cette bourse dans le registre de comptes H⁵3936 qui consigne mensuellement la réception de la bourse. Ainsi pour le mois de janvier 1458 trouve-t-on la mention suivante : « De notre bourse faite à Paris et devers le Roy pour le mois de janvier, 16 £ 2 s. » et en mars de la même année, « De notre bourse de secretaire faite à Paris pour le mois de mars, 6 £ 9 s. », ce genre de mention court tout au long du registre, mois après mois.

Outre la subsistance des frères, Charles V se soucie également de la construction des bâtiments du couvent : en 1368, les Célestins reçoivent un premier don de 10 000 francs d'or pour bâtir leur église¹¹⁸, suivi vraisemblablement d'un autre don de 5 000 francs¹¹⁹ pour faire bâtir le dortoir, le réfectoire, le cloître et le chapitre, soit le plus

¹¹⁵ Je n'ai pas retrouvé l'original de cet acte. On en possède toutefois une copie intégrale sous la cote Arch. nat., K 179^B, p. 135 et il est mentionné dans deux inventaires des Célestins : Arch. nat. *S 3801 et *S 3808.

¹¹⁶ Original non retrouvé, la seule source disponible à ce sujet est dans BEURRIER (Louis le P.), *op. cit.*, p. 14.

¹¹⁷ Original non retrouvé, la seule source disponible à ce sujet est dans BEURRIER (Louis le P.), *op. cit.*, p. 16.

¹¹⁸ Dossier n° 9.

¹¹⁹ BEURRIER (Louis le P.), *Histoire du monastère...*, p. 61. Je n'ai malheureusement pas trouvé d'autres traces de ce don dans les archives des Célestins.

gros des bâtiments, tels que l'on peut les reconstituer selon les plans anciens¹²⁰. Dix ans plus tard, en 1378, les Célestins reçoivent en outre pour s'agrandir les biens de Robert Testard, contigus au couvent et achetés pour le roi par l'intermédiaire de Gobin Culdoé¹²¹. Ils consistent en une maison rue du Petit-Musc, qui leur est donnée à charge de prier pour le roi, ses parents et la félicité du règne.

Les bienfaits royaux ne se tarissent pas une fois les Célestins établis dans la capitale : en 1370, lors de la dédicace de l'église par Guillaume de Melun¹²², le roi et son épouse donnent une série d'ornements liturgiques, calices, missels, draps, ainsi qu'une grande croix d'argent doré et une image de la Vierge¹²³. En 1371 enfin, à la demande du couvent et suite à un différend des Célestins avec le curé de l'église Saint-Paul, il arbitre en faveur des Célestins le transfert d'une rente de 4 £ à prélever sur la recette de Paris que le roi saint Louis avait donnée à ce curé pour le dédommager de l'installation des Carmes¹²⁴.

La faveur dont témoigne Charles V envers les Célestins n'est donc pas un feu de paille et dure bien au-delà du moment de l'installation des frères dans la capitale. Si l'on en croit l'une des chartes de donation de son fils ainsi que ses successeurs, Charles VI, à la veille de son trépas, il s'apprêtait encore à céder aux Célestins 200 £ de rentes amorties sur les terres de Porchefontaine¹²⁵.

Le dessein de Charles V quant aux Célestins semble donc mêler intimement la piété au geste politique mûrement réfléchi, ainsi que l'affirme Françoise Autrand¹²⁶ :

Charles V, en effet, montra une faveur éclatante aux Célestins. Le couvent de Paris devint, de par sa volonté, un nouveau sanctuaire de la monarchie, en plein cœur du nouveau quartier royal, tout près de l'hôtel Saint-Pol. Au portail de l'église furent placées les statues du roi et de la reine. Et

¹²⁰ Un plan au sol du couvent est donné par LENOIR (Albert), *Statistique monumentale...* (274), planche I.

¹²¹ Dossier n° 13.

¹²² Notice n° 303.

¹²³ BEURRIER (Louis le P.), *op. cit.*, p. 59.

¹²⁴ Arch. nat. S 3743^A, liasse 3, pièce 4. Copie : Arch. nat. K 179, p. 179.

¹²⁵ Dossier n° 23.

¹²⁶ AUTRAND (Françoise), *Charles V* (12), p. 749.

peut-être, s'il ne s'en était tenu qu'à lui et au petit groupe de ses conseillers, aurait-il été enterré là plutôt qu'à Saint-Denis.

La piété du roi dans cette fondation et cette succession de bienfaits est bien présente : il ne fait pas que donner, il fonde aussi un certain nombre de prières et de services pour lui et pour sa famille et confie aux Célestins les prières pour la félicité de son règne, comme on l'a vu plus haut. Enfin, il fait placer au couvent les entrailles de Jeanne¹²⁷, son épouse décédée. Les actes eux-mêmes s'inscrivent dans un contexte dévotionnel fort comme le montre le préambule de l'acte du don des 10 000 francs d'or :

« Charles, par la grace de Dieu, roy de France, au receveur de Paris, commis et deputez par nous à recevoir la somme de quinze mille frans d'or, à nous deue par certaine composicion à nous faicte par les juifs et juyves estans en notre royaume pour certaine grace que nous leur avons faite, et à tous autres commis et deputez ou à deputez sur le dit fait, salut et dilection. Savoir vous faisons que nous, estans aujour dui en notre conseil, en plaines requestes et remembrances, par inspiracion divine et grace du Saint-Esprit du saint temps ou nous sommes de la benoite passion notre S^r Jhesus Crist qu'il souffri au jour dui pour nous racheter tous de mort perdurable et de sa benoite annunciacion et de la benoite glorieuse vierge Marie sa mere, dont il sera demain la feste et le service fait en sainte egise, de notre certaine science et propre mouvement, meuz de devocion, de et sur la somme dessus dicte, avons donné et donnons par ces presentes, de grace especial, à noz amez les religieux, prieur, freres et convent des Celestins de Paris prez de notre hostel de Saint Pol pour edifier et parfere et achever leur eglise en laquelle nous avons mise et assise la premiere

¹²⁷ BEURRIER (Louis le P.), *Sommaire des royales sépultures...* transcrit ainsi son épitaphe : « *Icy reposent les entrailles de Madame la Royne Jeanne de Bourbon, espouse de Charles le Quint, et fille de tres noble Prince Monseigneur Pierre de Bourbon, qui regna avec sondit espoux treize ans et dix mois, et trespasa l'an 1377, en fevrier* ». Il explique en outre que la reine fut d'abord inhumée à Saint-Denis et ses entrailles placées aux Célestins puis que le roi Henri IV autorisa le transfert de sa sépulture dans la chapelle d'Orléans aux Célestins de Paris.

Pierre, la somme de dix mille frans d'or, à prendre sur la dicte somme, avant et pardessus tous autres (...) ».

Pourtant, il ne faut point aller trop vite en besogne et il serait bien utile d'étudier de façon détaillée les autres donations pieuses de ce roi et de ses prédécesseurs et successeurs afin de déterminer plus exactement dans quelle mesure les donations du roi sage aux Célestins sont exceptionnelles. Charles V laisse quoi qu'il en soit de ce point de vue un héritage tout à fait particulier et une voie à explorer pour ses successeurs. Cependant, bien davantage que Charles VI, c'est Louis d'Orléans qui se saisit de l'occasion et, rencontrant chez les Célestins une piété qui le séduit, cherche peut-être à en faire les « nouveaux chapelains de l'État moderne » décrits par F. Autrand¹²⁸. Pour autant, Charles VI assure quand même une relative continuité à la dévotion paternelle, ainsi que nous allons le voir maintenant.

- Charles VI, entre dévotion paternelle et dévotion fraternelle

À partir du règne de Charles VI, les relations des Célestins avec la royauté sont beaucoup moins éclatantes. Les difficultés du règne, la mauvaise santé du roi, son absence de la capitale ne sont pas propices à des donations en cascade telles que l'on avait pu en connaître avec Charles V. À la même époque pourtant, les moines se trouvent comblés de faveurs par le frère du roi, Louis d'Orléans. Outre quelques privilèges confirmés ou accordés (sur le sel notamment¹²⁹), les sources célestines ne conservent la trace que de deux donations faites par Charles VI.

La première a lieu en 1394 et c'est d'ailleurs Louis d'Orléans qui force la main à son frère, en accordant en mars 1394 (n. st.)¹³⁰, « ensuivant le bon propos et affection singuliere que eust à son vivant notre tres cher seigneur et pere que Dieux absoille à l'église de Notre-Dame des Celestins de Paris », 100 £ de rente sur les terres confisquées à Pierre de Craon, le gentilhomme breton à l'origine de l'attentat manqué

¹²⁸ AUTRAND (Françoise), *Charles V* (12), p. 238.

¹²⁹ BEURRIER (Louis le P.), *Histoire du monastère...*, p. 256.

¹³⁰ Dossier n° 22.

du connétable Olivier de Clisson¹³¹. Ces terres lui ont en effet été données par Charles VI et Louis engage ce dernier à amortir la rente, voire à compléter sa propre donation¹³². Le roi s'exécute donc, s'inscrivant lui aussi explicitement dans la double lignée paternelle et fraternelle : il donne aux Célestins 200 £ de rente amorties sur les terres de Porchefontaine¹³³ et amortit les 100 £ précédemment données par son frère, le tout pour fonder des prières. Même si la donation royale est relativement considérable, c'est toutefois beaucoup moins que les bienfaits précédemment concédés par Charles V et par ailleurs, le geste s'inscrit dans le contexte particulier d'une fondation conjointe avec celle de son frère.

La deuxième donation répertoriée pour Charles VI est beaucoup plus floue et non datée : selon le nécrologe et l'obituaire de la bibliothèque de l'Arsenal¹³⁴, Charles VI et son épouse Isabeau de Bavière auraient donné 160 £ p. pour acheter 10 £ p. de rente sur la terre de Mauregard, près de Tournedos¹³⁵. Une donation que l'on ne vérifie pas par ailleurs et qui, quoiqu'il en soit, est bien au-dessous de la munificence des dons de Charles V.

Au cours du règne de Charles VI, les relations entre la royauté et les Célestins ont donc tendance à se distendre, sous l'influence probable d'un contexte politique moins favorable que précédemment, et alors que d'autres princes ont désormais repris le flambeau. Les règnes de Charles VII, de Charles VIII et de Louis XI sont des périodes d'atonie dans les relations entre la royauté et les Célestins. Cependant, le lien n'était pas totalement rompu et devait connaître, avec Louis XII, un certain renouveau.

- De Charles VI à Louis XII, des relations en berne entre le roi et les Célestins

Les trois successeurs de Charles VI en ligne directe : Charles VII, Louis XI et Charles VIII ne semblent en effet pas s'intéresser aux Célestins et ils sont quasi

¹³¹ AUTRAND (Françoise), *Charles VI* (13), p. 272-273.

¹³² Voir pour plus de détail l'édition n° 6.

¹³³ Porchefontaine (dépt. Yvelines, comm. de Versailles).

¹³⁴ Bibl. Ars, ms. 930 (nécrologe) et 1148 (obituaire).

¹³⁵ Tournedos (dépt. Seine-et-Marne, comm. Mauregard, arr. Meaux).

inexistants dans leurs sources, aussi bien dans le chartrier que dans les récits des historiographes. Ainsi, chez Beurrier, Louis XI apparaît uniquement pour avoir confirmé un certain nombre de privilèges accordés par ses prédécesseurs¹³⁶ et aucun des trois n'est inscrit dans les documents nécrologiques.

Il faut néanmoins faire une mention à part pour Charles VIII qui apparaît à plusieurs reprises dans les comptes du couvent¹³⁷ en 1492, pour les offrandes faites aux messes auxquelles il assista dans l'église des Célestins. Il se serait ainsi rendu plusieurs fois aux Célestins au printemps 1492 (les 7, 8, 9, 12, 15, 16, 18, 22, 25 et 28 mars 1492 ainsi que les 5, 15, 18, 26, 17, 29 et 30 avril et le 4 mai), donnant chaque fois un écu d'or en offrande. Il n'apparaît plus ensuite jusqu'à sa mort, en avril 1498, qui fait alors l'objet du passage suivant, en mai :

« Du vidasme de Chartres pour ung obit et XXX messes pour de bonne memoire le Roy Charles VIII^e, le corps duquel fut apporté dedans l'église Notre-Dame le penultieme de may et le lendemain fut porté à S^t Denis. Pour la conduite duquel estoient la cour de Parlement, vestus d'escarlate, le prevost de Paris, les cours et jurisdictions de ceste ville, l'ostel de la ville et grant quantité de bourgeois et marchans, le recteur et l'université, le cardinal du Mans, le cardinal d'Agenest et plusieurs evesques, le S^r de la Tremoille, le S^r de Montpensier, le grant escuier, le vidasme de Chartres, grant compartite des cent gentilz hommes de la garde françoise estessoise et suisse, heraulx et trompetes et autres gens de son hostel et y avoit quatre cens torches, son ame soit en repots perpetpetuel et en avons receu, 4 £ 7 s. p. »

Sans que l'on soit dans le même ordre de grandeur qu'à l'époque de Charles V, avec Charles VIII, la relation entre les Célestins et la royauté se réchauffe quelque peu et la piété des frères semble de nouveau attirer le roi de France. Le fait que les frères soient choisis comme récipiendaires temporaires du corps du roi au moment du décès est suffisamment important pour être souligné : les Célestins ont encore un rôle à jouer

¹³⁶ BEURRIER (Louis, le P.), *Histoire du monastère...*, p. 248.

¹³⁷ Arch. nat. H³3936.

auprès de la royauté et, celui-ci est de plus en plus tourné vers une fonction mémorielle, aspect renforcé sous le règne de Louis XII.

- Louis XII, le sursaut dynastique de la faveur royale aux Célestins

Ni les historiographes, ni les sources que j'ai pu consulter ne font mention de donations faites par Louis XII aux Célestins. Pourtant l'attitude de ce roi envers les frères mérite d'être soulignée. Petit-fils de Louis d'Orléans, c'est avec lui une nouvelle branche de la famille royale qui accède au trône. Louis reprend alors l'idée venue de son grand-père d'une nécropole familiale, dans la chapelle que celui-ci avait fait bâtir aux Célestins. Pour ce faire, il commence par faire rapatrier le corps de son père, Charles d'Orléans, initialement inhumé à Blois, comme le rappelle Jean d'Auton dans ses *Chroniques de Louis XII* :

« Le Roy fist lors translater le corps de son pere le duc Charles, duc d'Orleans, de Saint Sauveur de Bloys, ou avoit esté ensepulturé, et le fist porter aux Celestins de Paris, ou est l'anticque sepulture des ducz d'Orleans, et la, tant hounorablement servir, que la feste funérale fut louée de chascun, aussi a bon droict car le corps, depuys Bloys jucques a Paris, fut mené en telle maniere, comme si se fust au premier obseque (...). En ceste maniere triumphalle fut porté le corps en l'eglize des Celestins, et la, tres honnorablement servy et somptueusement sepulturé¹³⁸ ».

En février 1505 (n. st.)¹³⁹, on trouve d'ailleurs trace de cet épisode dans les comptes, avec la mention suivante : « De 34 messes dictes en l'eglise de seans basses pour le salut de l'ame de tres hault et puissante personne Charles duc d'Orleans, lequel fut inhumé seans avecques ses peres et meres en leur sepulture de la chappelle

¹³⁸ AUTOU (Jean d'), *Chroniques de Louis XII*, édition publiée pour la Société de l'histoire de France par R. de Maulde La Clavière, 1893, t. 3, p. 354.

¹³⁹ Cette date correspond à celle donnée en note infrapaginale par R. de Maulde La Clavière, *op. cit.*, p. 354.

d'Orléans, 4 £ 18 d. p. ». Il semble bien que l'on ait véritablement rejoué l'enterrement de Charles d'Orléans à cette date, avec tout l'apparat nécessaire à ce type d'événement.

Le corps de ses deux oncles Philippe de Vertus et Jean d'Angoulême suivent le même sort, puis c'est au tour du tombeau de ses grands-parents d'être reconstruit¹⁴⁰, selon un programme iconographique très différent de celui qu'avait souhaité Louis d'Orléans dans son testament, ainsi que l'explique M. Gaude-Ferragu¹⁴¹ :

« Les monuments eux-mêmes soulignent cette continuité dynastique, tel celui que fit exécuter Louis XII en 1504 en l'honneur de sa famille, monument placé au centre de la chapelle d'Orléans aux Célestins de Paris, aujourd'hui exposé à l'abbaye de Saint-Denis (...). Son originalité tient à la disposition des gisants sur deux niveaux (...). La tombe symbolise ainsi, par la disposition des statues, l'unité et la continuité dynastiques. Elle exalte la grandeur et la mémoire familiales alors qu'au même moment Louis XII mène ses expéditions italiennes contre les Sforza pour faire valoir les droits qu'il possède sur le duché de Milan, droits qu'il tient de sa grand-mère Valentine Visconti. »

On repère en outre Louis XII dans les comptes des Célestins à plusieurs reprises¹⁴². Comme son arrière-grand-père Charles V, sa dévotion aux Célestins est antérieure au début de son règne, puisque dès 1492 on le voit faire une offrande de 28 s. p. au couvent. En mars 1493, au moment du décès de sa sœur Marie, il choisit également les Célestins pour faire dire un office solennel des trépassés et vingt messes basses à sa mémoire et leur donne aussi une toile noire à disposer dans le chœur et 60 £ de cire pour le luminaire, sans que l'on sache avec précision si la cérémonie funéraire de Marie eut lieu en cette église ou non¹⁴³. Une fois devenu roi, il semble que Louis XII ait

¹⁴⁰ Un premier tombeau avait été sculpté par Jean de Thoiry à la demande de Charles d'Orléans en 1409 selon GUENÉE (Bernard), *Un meurtre, une société...* (195), p. 218.

¹⁴¹ GAUDE-FERRAGU (Murielle), *D'or et de cendres...* (173), p. 80.

¹⁴² Pour le détail des mentions comptables, voir notice n° 341.

¹⁴³ Il ne semble pas qu'elle y soit inhumée.

assisté à la messe aux Célestins les 9, 10 et 11 juillet 1498, puisqu'il y fit une offrande de 4 £ 4 s. p. Une autre offrande du roi est enfin mentionnée en juin 1499 (28 s. p.).

Louis XII semble donc davantage avoir utilisé les Célestins comme nécropole dynastique plutôt que comme lieu de piété, y rassemblant et y exposant aux yeux de tous les corps de ses parents défunts, depuis celui de son prestigieux grand-père, par lequel il se rattachait à la royauté de Charles V, et de sa grand-mère, Valentine Visconti, *via* laquelle il estimait avoir des droits sur le duché de Milan, justifiant ainsi la reprise de la guerre en Italie. Louis a en outre besoin de rappeler et d'affirmer clairement son ascendance royale, dans la mesure où il n'est que le cousin de Charles VIII et où Louis XI s'était efforcé d'écarter du pouvoir la branche d'Orléans. Il crée donc une mise en scène généalogique remarquable, dont les Célestins de Paris sont l'écrin sis en plein cœur de Paris, une mise en scène au message clair et sans appel.

Toutefois, outre cet aspect purement dynastique, il ne semble pas que le roi ait témoigné d'une ferveur particulière envers les Célestins et, s'il a pu quelques rares fois assister à la messe en leur église au début de son règne, aucune donation, semble-t-il, n'est venue réchauffer de façon durable les relations entre la monarchie et les moines. Ainsi, pour conclure sur cette relation douce-amère entre les rois et les Célestins de Paris, il semble que, passé le règne de Charles V, la royauté n'ait pas choisi de mettre en avant cette part de l'héritage du roi sage. En fait, c'est bien davantage la branche d'Orléans qui va mettre en avant les Célestins, berceau d'une lignée nouvelle fondée par un fils de roi ambitieux.

b. La famille d'Orléans et les Célestins : des relations très privilégiées

- Le point de départ : Louis d'Orléans

Louis d'Orléans¹⁴⁴ est le second fils de Charles V et de Jeanne de Bourbon, le frère unique de Charles VI, dont il est très proche quand celui-ci accède au pouvoir. Il

¹⁴⁴ Notice n° 341.

est marié en 1389 à Valentine Visconti. À partir de 1392 et de la folie du roi, il sera le principal opposant aux prétentions des ducs de Bourgogne, jusqu'à son assassinat par Jean sans Peur en 1407. C'est un prince dont il est difficile de faire le portrait, tant les jugements portés sur lui sont contradictoires¹⁴⁵. C'est pourtant l'une des figures historiques que les Célestins mettent le plus volontiers en valeur dans leur historiographie.

Les liens tissés entre Louis d'Orléans et le couvent des Célestins sont multiples et complexes à démêler, dans la mesure où différentes strates s'y superposent, depuis la stratégie dynastique jusqu'à l'attrait purement religieux exercé sans aucun doute sur lui par les Célestins en passant par le geste purement politique. La relation n'en demeure pas moins exceptionnelle, parce qu'exclusive, ce qui est un fait suffisamment rare à l'époque pour être souligné. Elle est par ailleurs précoce, si l'on en croit Christine de Pisan, et demeure régulière toute au long de sa vie : « Bonnes gens et devez aime et volontiers ot leurs enseignemens, comme il appert par la frequentacion, qu'il fait chascun jour par long espace en l'église des Celestins, où a couvent de sains preudes hommes servens Dieu, et là ot le servise¹⁴⁶ ». En effet nous rappelle F. Autrand « sa dévotion politique passe toute entière par l'intermédiaire des Célestins. Et elle oriente toutes ses énergies. Tel est le secret de la personnalité de Louis, révélé par son testament¹⁴⁷ », une dévotion nettement marquée par la double influence de Charles V et de Philippe de Mézières.

Pour Louis d'Orléans, fondateur d'une nouvelle lignée¹⁴⁸, les Célestins sont un trait d'union entre passé et futur. Le passé, c'est l'héritage, à la fois spirituel, symbolique et politique, de Charles V qu'il s'efforce de capter aux dépens de son frère. Héritage spirituel et symbolique parce qu'y reposent les entrailles de sa mère Jeanne de Bourbon et que la mémoire des bienfaits royaux aux Célestins demeure prégnante.

¹⁴⁵ AUTRAND (Françoise), *Charles VI* (13), p. 387.

¹⁴⁶ PISAN (Christine de), *Le livre des fais et bonnes meurs...* éd. S. Solente (327), vol. I, p. 170.

¹⁴⁷ AUTRAND (Françoise), *ibid.*

¹⁴⁸ GAUDE-FERRAGU (Murielle), *op. cit.* (173), p. 80.

Héritage politique aussi puisque, comme nous le verrons plus loin, c'est aux Célestins que se retira Philippe de Mézières, dont Louis d'Orléans recueillit les leçons avec assiduité. Quant au futur, il est en quelque sorte symbolisé par la chapelle que le prince fait construire, entre 1394 et 1397¹⁴⁹, sur le flanc gauche de l'église des Célestins, destinée à servir de nécropole à sa famille et à accueillir dans la mort les générations futures de sa descendance mais aussi peut-être à expier le bal des Ardents¹⁵⁰. La fondation d'une chapelle personnelle est un élément fort, j'aurai l'occasion de revenir sur cette question dans la troisième partie de ce chapitre.

Mais c'est aussi que la spiritualité de Louis d'Orléans, en tout cas telle que l'on peut l'imaginer à partir de son testament¹⁵¹, rencontre en plein les pratiques célestines, fortement marquées par la rigueur et l'ascèse. Les historiographes mentionnent en effet une piété assidue de la part du prince, qui, dit-on¹⁵², aurait même eu une cellule réservée au monastère dans laquelle il venait prier et se recueillir régulièrement sur une Bible qu'il aurait ensuite léguée au couvent. Son testament manifeste de nombreux signes d'une piété profonde à l'égard des Célestins : il souhaite par exemple être représenté sur sa tombe dans l'habit des frères, ou encore que son corps repose sur une claie, symbole des Célestins¹⁵³.

Ces gestes s'accompagnent bien entendu de fondations pieuses destinées à perpétuer le souvenir de la famille. Ainsi, la donation¹⁵⁴ faite en 1394 de 100 £ p. de rente à prendre sur les terres de Porchefontaine confisquées à Pierre de Craon est destinée à la fondation d'une messe basse quotidienne en la chapelle d'Orléans ainsi qu'à

¹⁴⁹ BÉRARD (Françoise), *La bibliothèque des Célestins de Paris...* (31), p. 57.

¹⁵⁰ AUTRAND (Françoise), *Charles VI* (13), p. 301. L'auteur ajoute que l'on y célébrait chaque jour une messe pour l'âme des quatre victimes du bal : le roi, le comte de Joigny, Charles de Poitiers et Yvain de Foix.

¹⁵¹ GAUDE-FERRAGU (Murielle), « Le corps du prince... » dans *Il cadavere* (171).

¹⁵² « Il venoit quelquefois se retirer aux Célestins, il travailloit avec ces religieux, il faisoit les mêmes exercices. On montre encore sa cellule dans leur dortoire ; il alloit à matines avec eux, principalement pendant l'avent et le carême, et il s'y donnoit la discipline avec eux » nous apprend A. L. Millin (*Antiquités nationales* (307), p.82) en se fondant sur le P. Beurrier, *Histoire du monastère...*, p. 285.

¹⁵³ GAUDE-FERRAGU (Murielle), *ibid.*

¹⁵⁴ Dossier n° 22.

la dotation de deux frères qui devront célébrer l'oraison perpétuelle pour les parents de Louis, son épouse Valentine et ses enfants défunts. Cette donation rejoint donc tout à fait l'objectif de la chapelle et la volonté de fonder une nécropole ducale avec des moines chargés d'entretenir le souvenir de la dynastie sur le modèle de Saint-Denis.

Les autres donations de Louis d'Orléans aux Célestins de Paris sont mal documentées par les archives des Célestins. La réduction de 1436 fait mention d'un autre don de 2 000 francs et d'objets liturgiques en or et en argent : « et ultra II^M francos, cum pluribus jocalibus aureis, scilicet calice sancti Petri Celestini, et pulcra cruce, aureis et aliis argenteis, et pluribus libris, et ornamentis de pannis aureis et sericis ecclesiasticis »¹⁵⁵.

On voit encore le duc intervenir en leur faveur en 1401, lors d'un conflit¹⁵⁶ des Célestins avec les religieux de l'abbaye Sainte-Geneviève au sujet d'une place "vuide et vague" située entre les murs de la Seine et la chapelle d'Orléans. Par un dédommagement de 200 écus d'or, Louis d'Orléans obtient la cession de cette terre aux Célestins.

Enfin, comme son père, Louis d'Orléans n'aura de cesse de protéger et de promouvoir les Célestins partout en France mais, mise à part la fondation de la chapelle dans la maison parisienne, ce ne sont pas les Célestins de Paris qui ont été les plus grands bénéficiaires de ses dons. À sa mort en effet c'est l'ordre dans son ensemble qui reçoit des bienfaits de Louis et ce de façon quasi exclusive, comme l'indique son testament commenté par F. Autrand¹⁵⁷ :

« Contrairement à toutes les habitudes, en effet, elles [les fondations pieuses de Louis] se concentrent, de façon quasi exclusive, sur l'ordre des

¹⁵⁵ Réduction des fondations du couvent (Bibliothèque Mazarine, ms. 3330), éd. dans *Catalogue de manuscrits liturgiques médiévaux et modernes*, Jean-Baptiste Lebigue, Benjamin Suc, Orléans : Institut de recherche et d'histoire des textes, 2006. (Ædilis, Publications scientifiques, 7). [en ligne] <http://www.cn-telma.fr/liturgie/notice44/>

¹⁵⁶ Dossier n° 30.

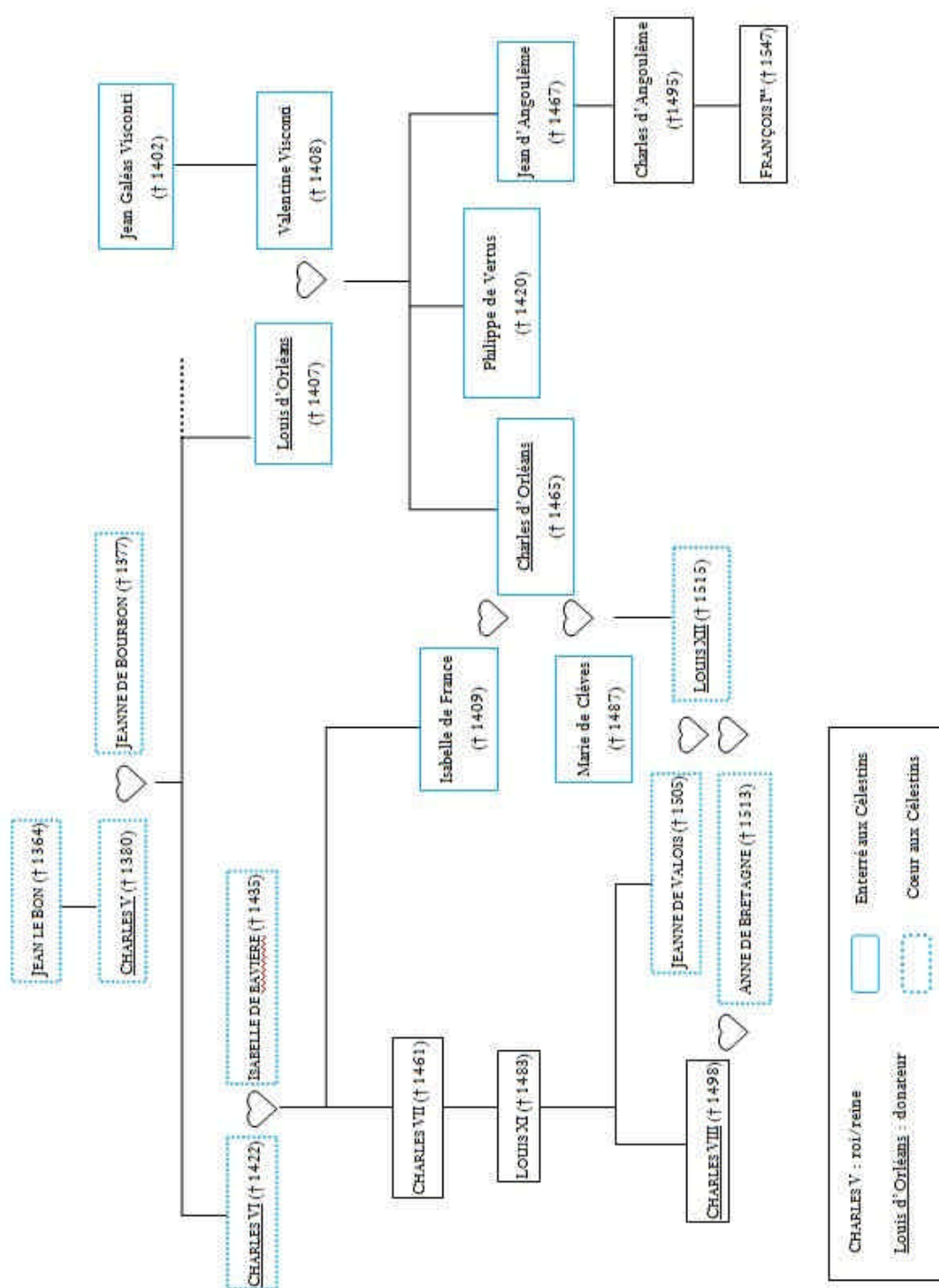
¹⁵⁷ AUTRAND (Françoise), *Charles VI* (13), p. 380.

célestins. Presque toutes les maisons que l'ordre possède en France sont nommées dans le testament : celles de Paris et d'Avignon, celles qui sont établies dans les seigneuries du prince, celle d'Ambert — la première que l'ordre ait eue en France — et d'autres encore à Sens, à Notre-Dame du Colombiers au diocèse de Vienne... Louis laisse 46 000 francs pour fonder un couvent de célestins à Orléans, "principale ville de son duché". Alors que Louis consacrait environ 130 000 francs à ses divers legs pieux, plus des deux tiers vont aux célestins (*sic*). »

La faveur dont fait preuve Louis d'Orléans envers les Célestins est donc tout à fait exceptionnelle, tant à cause des sommes et de l'énergie dépensées que de la place exclusive que tiennent les moines dans l'ensemble de ses gestes religieux. Ces gestes, on l'a vu, tiennent aussi bien de la stratégie lignagère et politique que de la religiosité pure, ce qui rend difficile l'appréhension de sa personnalité. Quoi qu'il en soit, cet héritage très particulier va être en partie repris par sa descendance, comme nous allons le voir maintenant.

- Une stratégie familiale durable

Les efforts de Louis d'Orléans pour lier le destin de sa lignée aux Célestins n'auront pas été vains, comme le montre le tableau généalogique suivant :



LA FAMILLE D'ORLÉANS (GÉNÉALOGIE SIMPLIFIÉE) ET LES CÉLESTINS DE PARIS

Figure 21 : La famille d'Orléans et les Célestins de Paris (généalogie simplifiée)

La continuité sur les quatre générations est tout à fait remarquable quant à la présence des corps ou des entrailles de la famille dans l'église des Célestins, puisqu'elle remonte jusqu'à Jean Galéas, père de Valentine Visconti, épouse de Louis d'Orléans, qui « ordonna par son testament qu'après sa mort il seroit habillé en religieux Celestin, et vouloit que son corps fust inhumé dans l'eglise desdits peres Célestins en la chapelle d'Orleans que son gendre Louys duc d'Orleans avoit nouvellement fait bastir, ce qui fut executé, et son cœur fut porté à Saint Antoine de Viennes¹⁵⁸ ». On trouve en outre aux Célestins les trois fils de Louis d'Orléans : Charles d'Orléans, Philippe de Vertus et Jean d'Angoulême ainsi que d'autres ses enfants, morts en bas âge¹⁵⁹. L'on a vu cependant que cette continuité était en grande partie l'œuvre de Louis XII qui a fait rapatrier aux Célestins un certain nombre des corps de ses parents dispersés ici et là et a procédé à la construction d'un nouveau tombeau pour son grand-père.

En outre, c'est sans doute à la présence des tombes de la famille d'Orléans dans l'église des Célestins que l'on doit également celle de princesses issues de la famille royales ou le dépôt des entrailles de bon nombre de reines. Ainsi, Isabelle de France et Marie de Clèves, épouses successives de Charles d'Orléans, sont inhumées aux Célestins, tandis que l'on y trouve les entrailles de Jeanne de Bourbon, Isabelle de Bavière, Jeanne de Valois et Anne de Bretagne. Là encore la continuité est suffisamment importante pour être soulignée. On remarquera en outre que la pratique de la double sépulture a permis aux Célestins de capter nombre de dépouilles royales qui ne pouvait par ailleurs être inhumées qu'à Saint-Denis.

Mais il faut demeurer prudent car cette continuité dans la tombe n'est pas synonyme de continuité dans les donations. En effet, parmi les fils de Louis d'Orléans, Charles¹⁶⁰ est le seul à apparaître dans les comptes des Célestins et une fois seulement, en 1409, pour faire dire un service pour l'âme de ses parents. Il ne va donc pas au-delà du respect de la dévotion paternelle et ne s'implique pas dans le système qu'avait cherché à établir son père. Comme on l'a vu plus haut d'ailleurs, son premier lieu de

¹⁵⁸ BEURRIER (Louis le P.), *Sommaire des royales sépultures...*

¹⁵⁹ Voir dossier n° 22 et édition n° 6.

¹⁶⁰ Notice n° 342.

sépulture, celui qu'il a vraisemblablement choisi, est l'église Saint-Sauveur de Blois avant que son corps ne soit rapatrié à Paris, comme on l'a vu plus haut.

De l'héritage de Louis d'Orléans, la famille d'Orléans a donc, de loin en loin, gardé l'idée d'une nécropole familiale aux Célestins et ce surtout grâce à l'action du roi Louis XII. En revanche, le côté dévotionnel très présent chez Louis a totalement disparu chez ses descendants qui se contentent d'y faire célébrer quelques messes funéraires ici et là. Il est difficile de parler d'une tradition familiale, car celle-ci présenterait trop de discontinuité et l'on est très loin des grandes nécropoles princières que l'on connaît pour d'autres familles. Sans nier le lien entretenu entre les Orléans et les Célestins, il faut donc y voir surtout une tentative de la part de Louis d'Orléans, dont la postérité n'a pas été ce que le duc aurait probablement souhaité.

c. Un terrain de rivalité ? Les ducs de Bourgogne aux Célestins de Paris

Si le lien entre Louis d'Orléans et les Célestins a été, comme on l'a vu, très fort, les moines n'en ont pas moins accueilli ses rivaux et la présence des ducs de Bourgogne dans les sources célestines mérite d'être examinée de plus près.

- Anne de Bourgogne et les Célestins

Anne de Bourgogne fait partie de ces personnages systématiquement mis en exergue par les historiographes célestins, comme un modèle de dévotion, d'humilité et de piété pour la noblesse. Fille de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière, elle est née à Arras en 1404. Sœur cadette de Philippe le Bon, elle est mariée à dix-huit ans par procuration avec le duc de Bedford et devient un agent de liaison remarquable et indispensable entre le clan bourguignon et le clan anglais, aussi bien que la « collaboratrice zélée, assidue et habile de son mari »¹⁶¹.

¹⁶¹ POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (Barthélémy), « Anne de Bourgogne... » dans *Bibliothèque de l'École des chartes* (329), p. 308.

La rencontre entre Anne de Bourgogne et les Célestins fut brutale et circonstanciée, comme le rapporte Pocquet du Haut-Jussé, selon cette anecdote trouvée dans Millin¹⁶², qui l'a lui-même trouvée dans les archives des Célestins¹⁶³ :

« C'est de là, raconte-t-on, qu'une nuit, étant chez elle en compagnie de plusieurs personnes, elle entendit sonner des cloches. Ayant appris que ces cloches avertissaient les Pères Célestins d'aller à matines, elle s'écria : " Misérable que je suis ! Je prends mes plaisirs et mes consentements lorsque les serviteurs de Dieu interrompent leur sommeil pour annoncer ses louanges ! " A minuit, elle vint à l'église, s'en fit ouvrir les portes pour assister à matines, et dès lors elle prit la résolution d'y être inhumée. »¹⁶⁴

Quoi qu'il en soit de la véracité de cette anecdote, Anne est, à sa mort le 14 novembre 1432, inhumée en l'église des Célestins, dans un tombeau décrit comme suit par É. Raunié¹⁶⁵ : « Le mausolée de cette princesse se trouvait sous une arcade pratiquée dans la muraille du chœur, près de la chapelle d'Orléans. La défunte représentée par une statue en marbre blanc, la tête couronnée, reposant sur un coussin, les mains jointes sur la poitrine et un petit chien à ses pieds, était couchée sur une table de marbre noir. On voyait derrière le tombeau six petites statues debout figurant des saintes et des religieuses ». Au XVII^e siècle, la tombe fut transférée du côté droit de l'église, près du tombeau de Léon de Lusignan. Selon Raunié, la sépulture fut retrouvée lors des fouilles archéologiques de l'église des Célestins dans les derniers jours de mai 1847.

- La fondation de Philippe le Bon pour sa sœur

Toutefois, selon les archives célestines, ce n'est qu'en 1461, soit presque trente ans après la mort de la princesse, que les volontés d'Anne de Bourgogne relatives à la

¹⁶² MILLIN (Aubin Louis), *Antiquités nationales* (307), t. I., p. 127.

¹⁶³ Je n'ai pu en trouver trace, même si les Célestins qualifient toujours Anne de Bourgogne de princesse très dévote et très dévouée à leur cause.

¹⁶⁴ POCQUET DU HAUT-JUSSE (Barthélémy), *op. cit.* (329), p. 314-315.

¹⁶⁵ RAUNIÉ (Émile), *Épigraphie du Vieux-Paris* (337), t. II, p. 340.

célébration de services en son souvenir sont réalisées, puisque c'est à cette date qu'intervient une fondation de Philippe le Bon, alors vieillissant, à la mémoire de sa sœur Anne. On trouve dans les comptes à cette date, la mention suivante¹⁶⁶ : « De très excellent et redouté prince mon S^r le duc [de] Bourgoingne, le 20^{ème} jour de septembre 1461 fonda une messe cotidienne perpetuelle avec ung *De profundis* et ung obit par chacun an pour feue dame Madame la Regente en son vivant femme du duc de Bethafort d'Angleterre le quel fut regent du royaulme de France, laquelle dame estoit seur dud. mon S^r de Bourgoingne et est enterrée dedans le ceur de nostre eglise prez de la chappelle d'Orleant. Et pour lad. fondacion a baillié 1320 £ p. ».

Une date d'ailleurs confirmée par un acte trouvé dans le livre des fondations¹⁶⁷ qui copie la quittance de paiement délivrée par les Célestins de Paris au duc de Bourgogne de la somme de 1200 £ données par la duchesse Anne, pour la fondation d'une messe quotidienne suivie du *De profundis* et de l'oraison *Pertinens ave fidelium* entre 8h et 9h devant le grand autel, pour elle et pour son frère et d'un obit solennel annuel à neuf psaumes et neuf leçons tous les 14 novembre, jour anniversaire de la mort de la duchesse, avec messe solennelle de requiem le lendemain ». Il semble donc probable qu'Anne avait chargé son frère d'une fondation pour elle, chose qu'il ne put réaliser qu'une fois revenu à Paris et Louis XI, son protégé, devenu roi.

- Des princes réunis dans la tombe

Quoi qu'il en soit de cette fondation, force est de constater qu'Orléans et Bourguignons se trouvèrent bon gré, mal gré, rapprochés dans la tombe. Comme le souligne M. Gaude-Ferragu dans son article consacré aux testaments des ducs de Bourgogne¹⁶⁸, l'ascétisme attire les grandes familles aristocratiques de la fin du Moyen Âge, qu'il s'agisse des Chartreux de Champmol ou des Célestins de Paris.

¹⁶⁶ Notice n° 72.

¹⁶⁷ Dossier n° 51.

¹⁶⁸ GAUDE-FERRAGU (Murielle), *Les dévotions princières à la fin du Moyen Âge...* (172).

La présence d'Anne de Bourgogne, seule, aux Célestins alors que la nécropole familiale se situe en Bourgogne peut trouver différents motifs d'explication. Si, comme l'indique M. Gaude-Ferragu en se fiant au testament de Philippe le Hardi, celui-ci, grand-père d'Anne, a auparavant fait des legs aux Célestins¹⁶⁹ de Paris, on pourrait alors y voir une lointaine référence à une dévotion venue de ses ancêtres. D'un point de vue également familial, il est vrai qu'au moment de son décès à Paris la princesse se trouvait éloignée géographiquement à la fois de ses propres racines bourguignonnes et d'une éventuelle inhumation aux côtés de la famille, anglaise, de son mari. Dans ce contexte, sa propre dévotion a peut-être pris le dessus dans le choix de se faire inhumer non loin de celui que son père avait fait assassiner vingt-cinq ans plus tôt. Il s'agit en tout cas d'un choix bien délibéré et non contraint puisque, le cas échéant, on peut penser que la princesse aurait tôt ou tard été ramenée en Bourgogne dans la nécropole familiale.

Il ne faut cependant ici encore rien exagérer : Anne de Bourgogne est une exception au sein de sa famille et sa dévotion ne s'inscrit pas dans une tradition durable ou une stratégie longuement réfléchie. Elle demeure un cas particulier qu'il serait dangereux de trop extrapoler.

d. Un asile politique funèbre

- Des Lusignan

Léon VI de Lusignan (1342-1393) est un des autres grands personnages que les Célestins aiment à mettre en valeur dans leur historiographie. Il est le fils de Jean de Lusignan (mort en 1343) et appartient à la branche arménienne de la maison de Lusignan, issue du mariage d'Amaury de Lusignan et de Zabel d'Arménie. Il règne brièvement à Sis, de 1374 à 1375, puis est fait prisonnier lors de la chute de la ville aux mains des Mamelouks. Sa captivité va durer sept ans, au Caire, jusqu'à ce que sa rançon soit payée grâce aux sommes réunies par le roi de Castille. Il s'exile alors en Europe et

¹⁶⁹ Ce dont je n'ai pas retrouvé de trace dans les sources célestines.

s'installe, à partir de juin 1384 à Paris, à l'hôtel de Saint-Ouen, sous la protection de Charles VI, dont il devient ami et conseiller. Françoise Autrand¹⁷⁰ raconte ainsi son arrivée à Paris :

« Lorsque arrive à Paris en 1384 le dernier roi d'Arménie, Léon VI, chacun sait que son père descendait des sires de Lusignan qui avaient été si fidèles au roi de France Philippe Auguste et si durs à Jean sans Terre, roi d'Angleterre. Sa mère, racontait-on, était la fille d'une impératrice grecque (...). Léon de Lusignan fut accueilli en souverain. Charles se leva de son trône pour lui donner le baiser de paix. Malgré sa petite taille et la somptuosité bizarre de ses vêtements, les Parisiens trouvaient un air de grandeur au roi d'Arménie. Il vint siéger au Conseil, l'œil vif et l'esprit agile, comprenant tout et parlant peu parce que son français n'était pas parfait. »

Son testament est précieusement recopié au livre des fondations¹⁷¹ et indique avec soin ses dernières volontés : il souhaite être inhumé au couvent des Célestins (volonté qui sera respectée) et leur lègue, si tel est le cas, un quart de ses biens afin d'acheter une rente qui servira à la fondation d'une messe quotidienne perpétuelle à sa mémoire. Les deux obituaires et le nécrologe des Célestins de Paris mentionnent quant à eux la fondation de trois frères pour la célébration d'une oraison perpétuelle à sa mémoire et celle de son frère Richard.

- Des Stuart

A une époque plus tardive, trois autres réfugiés politiques font partie des personnalités importantes enterrées au couvent des Célestins de Paris : Alexandre Stuart, duc d'Albanie, et ses deux fils, Jean et Louis, également duc d'Albanie et inhumés avec leur père.

¹⁷⁰ AUTRAND (Françoise), *Charles VI* (13), p. 144.

¹⁷¹ Dossier n° 18.

Alexandre Stuart (v. 1454-1485) est le deuxième fils de Jacques II d'Écosse¹⁷². Il s'est réfugié en France après avoir lutté contre son frère Jacques III et épouse en 1480 Anne de La Tour d'Auvergne, s'alliant ainsi à la plus haute noblesse du royaume. C'est un proche de Charles VIII, ce qui explique qu'il apparaît dans les comptes sous la mention suivante : « un annuel de messes que le Roy [Charles VIII] nous a fait dire pour le feu duc d'Albanie »¹⁷³. Mise à part cette brève mention, les Stuart n'apparaissent pas autrement dans les documents célestins.

On sait cependant qu'Alexandre et ses deux fils, Jean et Louis furent inhumés au couvent¹⁷⁴. Jean (v. 1482-1536) a été élevé à la Cour de France car il fut orphelin très tôt. Neveu du roi Jacques III d'Écosse, il est héritier présomptif de la Couronne entre la mort de Jacques IV et son propre décès. Il assure la régence du royaume d'Écosse, au moins en théorie, de 1515 à 1524, mais il fait surtout carrière dans les armées du roi de France en Italie. Il est en outre le tuteur de Catherine de Médicis dont il négocie le mariage avec le futur Henri II. Selon Beurrier, il aurait un frère, Louis, dont on ne trouve pas trace chez les historiens.

Les Stuart sont de souche royale, même s'ils sont en exil. Le choix de leur lieu de sépulture n'est donc pas le fruit du hasard. Que leurs corps se trouvent aux Célestins témoigne du prestige de l'ordre et de son église, considérée comme digne d'accueillir la dépouille de personnages aussi importants. Les Célestins de Paris semblent donc avoir été un refuge pour des souverains en quête d'un asile funéraire à la mesure de leur rang.

Ainsi, malgré leur fondation tardive à Paris, les Célestins ont malgré tout su conquérir les cœurs dans les choix multi-stratégiques que représentent la donation pieuse et, encore plus, l'inhumation des princes¹⁷⁵. Si leur faveur auprès des rois de France connaît un certain déclin après Charles V, l'une des plus hautes lignées de France

¹⁷² Les renseignements qui suivent sont issus de l'article Stuart de *La France de la Renaissance, Histoire et dictionnaire*, sous dir. de A. Jouanna, P. Hamon et D. Biloghi, Paris : R. Laffont, 2001, p. 1090-1091.

¹⁷³ Notice n° 404.

¹⁷⁴ D'après la liste fournie par LEBEUF (Jean), COCHERIS (Hippolyte), *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* (258), p. 461, dont les renseignements semblent venir de Beurrier.

¹⁷⁵ GAUDE-FERRAGU (Murielle), *D'or et de cendres...* (173), p. 33-66.

après la famille royale, les Orléans, y fait élection de sépulture, ce qui n'empêche pas les Célestins de s'attirer aussi les faveurs des ennemis politiques des ducs d'Orléans. Quant au dernier refuge que représentent les Célestins pour les exilés politiques que sont Léon de Lusignan et les ducs d'Albanie, c'est un trait que l'on ne peut manquer de souligner. Dans leur geste se conjuguent à la fois des aspects politiques, un attrait religieux et sans doute une stratégie familiale plus ou moins développée, comme nous le montrerons au chapitre VII. Pour le moment, détaillons une autre catégorie de donateurs : les serviteurs de l'État.

2. Le monde de l'office et des serviteurs de l'État

a. Quelques considérations générales

Aux XIV^e-XV^e siècles, le monde de l'office est un monde complexe dont il ne nous appartient pas de démêler ici tous les fils. Cependant, le graphique 20¹⁷⁶ permet de détailler quelque peu les fonctions des détenteurs d'office qui représentent un petit quart du total des donateurs (22,6 %). La difficulté n'a ici pas tant tenu au choix de la typologie qu'au fait qu'un même individu pouvait exercer différentes fonctions au service de l'État, soit simultanément, soit au cours de sa carrière. S'agissant d'étudier les donateurs, j'ai retenu comme critère la fonction qui était exercée au moment de la donation ou, lorsqu'il y en avait plusieurs, de la fonction citée en priorité par les sources célestines. Je préciserai encore que, s'agissant des notaires et secrétaires, cette fonction a toujours primé sur les autres, vue l'importance du lien entre leur confrérie et les Célestins.

Les officiers se répartissent donc comme suit : sur 106 individus répertoriés comme officiers, 30 % environ sont notaires et secrétaires, 21,7 % sont officiers du Parlement, 5,6 % officiers de la chambre des comptes, et pour 42,5 % d'entre eux, on

¹⁷⁶ p. 164.

n'a pu déterminer plus précisément leur fonction. Mise à part l'importance des notaires et secrétaires qui s'explique par la présence de leur confrérie aux Célestins, on soulignera l'assiduité des gens du Parlement.

L'étude séparée de chacun des groupes (donation actée / mention comptable) donne sensiblement les mêmes résultats pour les notaires et secrétaires (entre un quart et un tiers des officiers) et ceux pour lesquels on n'a pas de précision (une petite moitié), sauf pour les officiers du Parlement qui sont près de 27 % dans les comptes alors qu'ils sont à peine 8 % à faire des donations actées, tandis que la proportion d'officiers de la chambre des comptes suit un mouvement inverse (4,2 % des officiers présents dans les comptes appartiennent à la chambre des comptes, alors qu'ils sont 10 % à avoir fait des donations actées). Toutefois, les lacunes des sources ainsi que la difficulté de répartir les individus entre les différentes classes font qu'il faut se montrer très prudent vis-à-vis de ces chiffres et je me bornerai donc à remarquer ces deux mouvements opposés sans les commenter davantage.

Afin d'illustrer mon propos, je vais maintenant faire porter l'éclairage sur quelques grandes figures, célèbres ou emblématiques de ce groupe de serviteurs de l'État donateurs des Célestins de Paris. Nous allons ainsi passer en revue le cas de Philippe de Mézières, celui de Jean Budé et pour terminer celui des frères de Rochefort.

b. Philippe de Mézières, un grand serviteur de l'État réfugié aux Célestins

- Un choix de retraite judicieux

Philippe de Mézières n'est pas un officier à proprement parler, cela dit, le poids qu'il a pu avoir dans la vie politique du royaume sous Charles V et l'importance de ses œuvres, à commencer par le *Songe du vieil pèlerin*, écrit depuis sa retraite aux Célestins, font qu'il appartient sans conteste à la catégorie des grands serviteurs de l'État. Né en 1327¹⁷⁷ dans une famille noble de Picardie, c'est un homme très cultivé, qui a longtemps

¹⁷⁷ AUTRAND (Françoise), *Charles VI* (13), p. 25-26.

vécu en Orient et voyagé de par le monde. Il a entre autres été le dernier chancelier du royaume de Chypre¹⁷⁸. Familier de Charles V, auprès duquel il arrive en 1373, il contribue à l'éducation du futur Charles VI auquel il vante le modèle d'un roi idéal, sage et qui sait parfaitement manier l'échiquier politique à la manière de Charles V. Sa piété est remarquable et rencontre parfaitement les pratiques alors en vigueur aux Célestins, proches des nouveaux courants de type *Devotio moderna*, dans la diffusion de laquelle il joue lui-même un grand rôle.

Philippe se retire au couvent des Célestins à la mort de Charles V, pour s'adonner tant à l'étude qu'à la prière. Mais cette retraite n'en est pas vraiment une : il reste proche, géographiquement, du centre du pouvoir et, par ailleurs, s'il perd de son influence sur le nouveau roi, il garde un fort ascendant sur son frère, Louis d'Orléans, au moins du point de vue de la piété¹⁷⁹, si ce n'est pour ce qui est des idées : toujours selon F. Autrand, « Louis, dit-on, allait le [Philippe de Mézières] voir tous les jours. Il avait avec lui de longs entretiens dans la chapelle [des Célestins de Paris] ou, pour plus de discrétion, dans le jardin. La reine parfois se joignait à eux »¹⁸⁰. Et il attire aux Célestins un certain nombre de personnalités, à commencer par Léon de Lusignan que nous avons étudié plus haut. Ses idées dépassent largement la clôture du couvent, puisqu'il est, selon l'expression de F. Autrand, « le théoricien des Marmousets »¹⁸¹. En bref, « il garde sur la classe politique une influence discrète, mais puissante »¹⁸².

Pour autant, bien que Philippe de Mézières ait vécu et se soit fait inhumer dans l'habit des religieux dont il partageait la vie, il semble qu'il n'ait jamais fait profession¹⁸³ et, même si le couvent parisien des Célestins est l'écrin dans lequel se développent de nouvelles idées politiques et une certaine idée de la monarchie, il ne faut pas extrapoler :

¹⁷⁸ C'est d'ailleurs cette fonction qui le caractérise presque toujours dans les sources célestines.

¹⁷⁹ GAUDE-FERRAGU (Murielle), « Le corps du prince... » dans *Il cadavere* (171)

¹⁸⁰ AUTRAND (Françoise), *Charles VI* (13), p. 381.

¹⁸¹ *Ibid.* p. 198.

¹⁸² *Ibid.* p. 381.

¹⁸³ GUILLEMAIN (Alice), « Le testament de Philippe de Mézières » dans *Mélanges à Jeanne Lods...* (205), p. 297, mais les avis des historiens sur cette question divergent.

les Célestins n'ont produit aucune œuvre de théorie politique et ne semblent pas avoir eu d'influence sur le cours des événements politiques. Il est fort probable que, tolérant cet état de fait par affinité dévotionnelle, ils se concentraient surtout sur leurs propres pratiques religieuses qui servaient seules à assurer leur réputation.

- Les donations de Philippe de Mézières

Les donations de Philippe de Mézières aux Célestins ont lieu après son retrait de la vie politique, en deux temps. En 1380¹⁸⁴, année de sa retraite, il fait une première donation aux Célestins de 12 £ p. de rente à Melun¹⁸⁵ afin de fonder une chapelle qui, par la suite, portera son nom¹⁸⁶. Treize ans plus tard, c'est l'intégralité de ses terres sises à Mimorant-en-Brie¹⁸⁷ et aux alentours qu'il cède, par dévotion, aux moines, ce qui représente un hôtel avec toutes ses dépendances, quatre-vingt arpents de bois et une maison avec un jardin, un colombier et environ douze arpents de terre¹⁸⁸. Les sources célestines ne nous donnent accès qu'à ces deux donations mais en fait, il est probable que Philippe de Mézières ait cédé progressivement aux moines dont il partageait la vie bien d'autres de ses biens, pour des fondations diverses et variées, comme cette rente de 13 £ sur les biens de Robert Testard, pour fonder les cierges du grand autel donnée à une date inconnue¹⁸⁹.

¹⁸⁴ Dossier n° 15.

¹⁸⁵ Seine-et-Marne, préf.

¹⁸⁶ Plusieurs sources attestent que cette chapelle fut effectivement construite, mais, probablement détruite à l'époque moderne, il n'en reste rien dans les descriptions du couvent au XIX^e siècle.

¹⁸⁷ Act. Mémorant, Seine-et-Marne, arr. Melun, hameau de la comm. de Perthes.

¹⁸⁸ Dossier n° 20.

¹⁸⁹ Dossier n° 99.

- Des pratiques dévotionnelles en phase avec les Célestins

Le « testament »¹⁹⁰ de Philippe de Mézières, traité rédigé à l'approche de sa mort et non testament au sens diplomatique du terme, est un bon révélateur des pratiques religieuses qu'il partageait avec les Célestins. Beaucoup d'aspects sont développés dans ce traité qui semblent refléter assez bien la spiritualité de Philippe et correspondent à ce que l'on sait de l'esprit qui anime les pratiques religieuses des Célestins. Quelques traits marquants peuvent être retenus de ce « testament », comme l'humilité devant la mort, l'humiliation du cadavre, un enterrement sans faste (un trait que l'on retrouve d'ailleurs chez d'autres grandes figures enterrées aux Célestins comme Louis d'Orléans ou le cardinal d'Épinay, nous aurons l'occasion d'y revenir), la nécessaire préparation à la mort, la réception des derniers sacrements, etc.

Philippe de Mézières est donc à la fois une personnalité politique et un modèle en matière religieuse. On comprend dès lors pourquoi les Célestins ont de façon systématique mit cette figure en exergue, d'autant plus que, intime de Charles V, il prolongeait l'aura de ce roi sur le couvent.

c. Jean Budé

À l'autre bout de la période étudiée, suivons maintenant un autre personnage dévoué au service de l'État : Jean Budé. La famille Budé est particulièrement connue pour l'humaniste célèbre qui en est issu : Guillaume Budé¹⁹¹. Toutefois, il faut savoir que la famille Budé se trouve au service du roi, et plus spécifiquement de la chancellerie royale depuis Charles V¹⁹². Le personnage qui nous intéresse en priorité ici est celui de

¹⁹⁰ GUILLEMAIN (Alice), *op. cit.*

¹⁹¹ Notice n° 84.

¹⁹² On peut consulter une généalogie de la famille dans LAPEYRE (André), SCHEURER (Rémy), *Les notaires et secrétaires du roi...* (421), pl. XXV.

Jean Budé, seigneur d'Hierre¹⁹³ et de Villiers¹⁹⁴, notaire et secrétaire du roi, et qui cumule les charges de trésorier des chartes et d'audiencier de la chancellerie¹⁹⁵. C'est un homme cultivé qui appartient à « toute une génération d'érudits et d'humanistes exerçant leur activité dans le cadre de la chancellerie¹⁹⁶ ». En effet, « on conserve l'original d'un traité composé par lui et dirigé contre les prétentions du roi anglais à la couronne de France, et [sa] bibliothèque était particulièrement importante¹⁹⁷ ». En 1454, il épouse Catherine Le Picart, elle aussi issue d'une famille au service de la monarchie, son père ayant été secrétaire des rois Charles VI et Charles VII ainsi que maître des comptes. Le couple est enterré aux Célestins (Jean est mort en 1502 et Catherine en 1506) et deux de leurs enfants font partie des donateurs : Dreux et Guillaume.

La dévotion de Jean Budé à l'égard des Célestins est à la fois marquée et typique. Il est de loin le donateur qui apparaît le plus souvent dans les comptes avec quatre-vingt mentions¹⁹⁸ le concernant, ce qui est considérable et d'une régularité remarquable. Il apparaît pour la première fois au début du mois de juin 1490 afin de faire dire une messe quotidienne durant tout le mois. Pendant le début de l'année 1491, ses demandes sont irrégulières (une messe hebdomadaire en mai, un mois de messe quotidienne en mars) puis, à partir de juillet 1491, on le voit payer chaque mois une soixantaine de sous pour faire célébrer une messe quotidienne et ce jusqu'à sa mort. Les paiements sont mensuels jusqu'en août 1496, date à partir de laquelle Jean Budé fonde sa messe pour six mois. Enfin, à partir de janvier 1500 et jusqu'à sa mort au printemps 1502, le paiement est annuel.

Outre cette messe quotidienne célébrée aux Célestins pendant presque dix années consécutives, Jean Budé fait aussi dire d'autres messes de façon plus ponctuelle.

¹⁹³ Essonne, arr. Évry.

¹⁹⁴ Act. Villiers-sur-Marne, dépt. Val-de-Marne, arr. Nogent-sur-Marne.

¹⁹⁵ LAPEYRE (André), SCHEURER (Rémy), *ibid.*, notice 119.

¹⁹⁶ *Ibid.*, introduction de R.-H. BAUTIER, p. XXXV.

¹⁹⁷ *Ibid.*

¹⁹⁸ On trouvera le détail de ces mentions et de toutes les donations évoquées ci-dessous dans la notice n° 84.

En septembre 1491 par exemple, il paie 36 £ p. pour faire dire un annuel de messes. Une mention de mars 1493 nous apprend en outre qu'il fait dire une messe de la passion tous les vendredis avec l'oraison *Dominus qui justificas in presens* et une messe des trépassés pour son père et sa mère tous les lundis. En août 1494, il donne 8 £ p. pour deux obits solennels pour le salut de sa mère et des ses parents. Enfin, on le voit une fois, en juin 1492, donner 8 £ p. en aumône de la part de son supérieur hiérarchique, le chancelier de France. Jean Budé semble avoir payé ses messes en personne (pour d'autres donateurs, certaines mentions des comptes font clairement référence à des tiers payeurs, ce qui n'est pas le cas pour Jean Budé) : l'audiencier fréquente donc les frères de façon assidue et régulière, au moins une fois par mois pendant les six premières années, puis de façon plus espacée mais toujours régulière à la fin de sa vie.

Après des années de donations au coup par coup, sentant venir la mort, Jean Budé passe devant notaire pour effectuer une donation dans les formes¹⁹⁹, le 12 février 1502 (il meurt le 28 février). Il décide alors de donner aux Célestins 1 750 £ tournois, une somme considérable, afin de pouvoir être inhumé dans la chapelle des notaires et secrétaires. Par cette donation, il fonde en premier lieu une messe quotidienne perpétuelle qui poursuit en réalité la fondation informelle que nous avons vue ci-dessus. Cette messe est détaillée comme suit : le dimanche, elle est de la Trinité, le lundi, des anges, le jeudi, du Saint-Esprit, le samedi de Notre-Dame, les autres jours de requiem, avec à la fin de chacune un rappel de la mémoire des trépassés. Il fonde aussi par cette charte deux messes anniversaires, l'une pour lui et l'autre pour son épouse quand elle sera morte. Il souhaite enfin que son épitaphe soit gravée sur une lame de cuivre placée auprès de sa tombe pour rappeler la mémoire de sa fondation. Les demandes de Jean Budé sont donc très précises et à la mesure de la somme léguée. La continuité de sa donation mise en acte avec les pratiques qu'il a observées tout au long de sa vie est à souligner²⁰⁰, tandis que le choix d'une sépulture au couvent est le signe clair d'une dévotion bien marquée envers les Célestins.

¹⁹⁹ Dossier n° 75.

²⁰⁰ Mais il s'agit d'un cas unique dans le panel des donateurs étudiés.

La veuve et les héritiers de Jean Budé respectent la dévotion du défunt sans pour autant se l'approprier ni être influencés par elle. Catherine, pourtant inhumée avec son mari, ne fait l'objet que de quelques rares services aux Célestins au moment de sa mort en 1506. Si l'on en croit les comptes, 32 s. p. donnés en offrande lors de ses obsèques²⁰¹ en août 1506, deux messes hautes, vigilles, commandasses et douze messes basses célébrées le jour de son trépas, un obit et douze messes basses dits à l'anniversaire de sa mort à l'été 1507 sont tout ce qui sera fait pour elle aux Célestins. Même si l'on ne connaît pas son testament, il est difficile de penser qu'une telle veuve n'ait pas fait ailleurs d'autres fondations.

Comme leur mère, les enfants Budé se contentent de respecter la dévotion de leur père sans la reprendre à leur compte : en avril puis en juillet 1502, Guillaume Budé²⁰² donne par deux fois 30 s. p. pour quinze messes célébrées pour l'âme de son père, ce qui là encore fait allusion et sert de prolongation à la messe quotidienne que venait faire célébrer chaque mois Jean Budé. Enfin, en 1506, c'est le frère de Guillaume, Dreux²⁰³, qui vient faire célébrer pour sa mère qui vient de mourir un obit solennel et six messes basses pour 60 s. p.

Quelle est l'origine du lien entre Jean Budé et les Célestins ? La question est difficile à éclaircir avec certitude. Il ne s'agit pas d'une dévotion familiale, mais bien individuelle, car, sur les dix-huit enfants que Jean aura de son mariage avec Catherine Picard, aucun ne fondera aux Célestins. Assurément, le fait qu'il appartienne au groupe des notaires et secrétaires du roi est un facteur d'explication décisif, tout comme son rôle d'audiencier, vu que la chancellerie est un terrain privilégié de recrutement de donateurs, comme nous montre le dernier cas exemplaire que nous allons voir : celui des Rochefort.

²⁰¹ Pour le détail de cette donation et des suivantes, on se reportera à la notice n° 85.

²⁰² Notice n° 86.

²⁰³ Notice n° 87.

d. Les Rochefort

Le cas de la famille de Rochefort est un exemple intéressant parce que leur dévotion aux Célestins de Paris est le produit de facteurs multiples. Ils sont quatre membres de la famille à être présents dans les archives célestines. Les deux frères Guillaume²⁰⁴ et Guy²⁰⁵ ont tous deux commencé leur carrière au service des ducs de Bourgogne (Guy a notamment été président du Parlement de Bourgogne), puis ils ont été « récupérés » par Louis XI et ont terminé leur carrière comme chanceliers de France, Guillaume de 1483 à 1492, date de sa mort, et Guy de 1497 à 1507. L'épouse de Guillaume, Guye de Vouniry²⁰⁶, dame de Fouchereau, est présente dans la base de données au titre de bénéficiaire des dons faits par son mari à sa mémoire et parce qu'elle est enterrée aux Célestins avec son fils, Guillaume, mort en 1478.

C'est d'abord Guillaume, le père, qui apparaît dans les comptes en juin puis décembre 1488, afin de faire célébrer des messes pour sa femme décédée, puis à l'anniversaire de la mort de celle-ci en août 1489, 1491 et 1492, donnant chaque fois 4 £ p. pour la célébration d'un service composé d'un obit et d'une messe des trépassés. Le chancelier fait également des aumônes régulières aux Célestins, d'une valeur moyenne de 8 £ p. comme en mars 1489, en avril 1490 ou en juin 1492 et leur demande parfois quelques prières à son intention en échange de cette aumône²⁰⁷. Le caractère de cette aumône laisse toutefois penser que Guillaume de Rochefort agit alors davantage dans le cadre de sa fonction de chancelier qu'en tant que personne privée, d'autant que, même s'il y a des demandes de prières, celles-ci sont informelles. Je reviendrai sur cette question dans le chapitre suivant en étudiant les relations entre les Célestins et la chancellerie, *via* notamment la confrérie des notaires et secrétaires du roi.

Mais il semble néanmoins que Guillaume de Rochefort ait également favorisé l'ordre à titre personnel puisque les documents nécrologiques du couvent mentionnent

²⁰⁴ Notice n° 381. Les donations qui suivent concernant ce personnage sont détaillées dans cette notice.

²⁰⁵ Notice n° 383. Même remarque.

²⁰⁶ Ou Vourrey au gré des sources. Notice n° 382.

²⁰⁷ Mention n° 65, avril 1490.

une donation de 300 £ t. de son vivant, au nom de lui-même et de son épouse, pour la fondation d'une messe hebdomadaire. Une affirmation qui ne semble pas absurde, puisque, à sa mort en 1492, le chancelier choisit l'inhumation aux Célestins, aux côtés de sa femme et de son fils mort en bas âge, dans la chapelle des Dix-mille martyrs, témoignant par là de sa faveur aux moines. À l'occasion de son décès, plusieurs services sont d'ailleurs célébrés en sa mémoire et celle de sa femme défunte. Les commanditaires de ces messes sont variés : exécuteurs testamentaires en août 1492²⁰⁸, procureur du collège des notaires et secrétaires du roi²⁰⁹, le frère de Guillaume enfin, Guy, à son tour devenu chancelier, en novembre 1494²¹⁰.

En tant que chancelier, Guy va d'ailleurs marcher dans les traces de son frère puisqu'il prolonge les aumônes régulières que Guillaume faisait aux Célestins : 8 £ p. sont ainsi données en mars 1498, 28 s. p. en mai 1498, 4 £ p. en juillet de la même année puis en janvier 1500, etc. La dernière aumône de ce personnage répertoriée dans les comptes date de janvier 1502, date à laquelle notre source s'arrête. Guy en revanche ne semble pas avoir fait de donation à titre plus personnel.

Guillaume de Rochefort semble donc mêler intimement une dévotion personnelle et une dévotion plus officielle, liée à son titre de chancelier. Une dévotion par ailleurs prolongée quelque temps après sa mort par ses proches et exécuteurs testamentaires comme on a pu le voir dans le cas de Jean Budé. Le frère de Guillaume, en revanche, entretient un lien plus lâche avec les Célestins, auxquels il se contente de faire des aumônes régulières, au titre de chancelier et non à titre personnel, si l'on adhère à cette idée d'une double dévotion pour Guillaume.

Philippe de Mézières, Jean Budé, Guillaume de Rochefort, trois personnages à l'importance politique reconnue, trois personnalités dont les pratiques religieuses sont fortement liées aux Célestins. On objectera que trois exemples sont bien peu pour tirer des conclusions et que, par ailleurs, le choix d'individus aussi prestigieux pourrait biaiser l'analyse. À la première remarque, je renverrai à la liste prosopographique des

²⁰⁸ Mention n° 158.

²⁰⁹ Août 1493, mention n° 198.

²¹⁰ Mention n° 237.

donateurs présentée dans le volume d'annexes pour multiplier les exemples similaires: Robert de Boissay²¹¹, maître de l'hôtel de Charles V puis de Charles VI, Jean Brunart²¹², notaire au Parlement, Louis Le Blanc²¹³, greffier des comptes, etc. Les conclusions d'une étude au cas par cas varieraient peu. Le don aux Célestins, pour ce qui concerne les officiers, se trouve généralement à la croisée de plusieurs facteurs : une personnalité dont la spiritualité rencontre les pratiques des frères, un geste politique plus ou moins net, mais peut-être pas aussi tranché que l'on a bien voulu le prétendre, et, parfois, des influences familiales, autant de points sur lesquels nous allons revenir au chapitre suivant.

Par ailleurs, il est vrai que j'ai choisi de développer ici des personnalités bien connues des historiens et ce pour deux raisons : la première tient au fait que lorsque les carrières sont mieux retracées, on dispose de plus d'éléments pour expliquer tel ou tel comportement religieux, les inflexions chronologiques ou familiales de telle ou telle pratique. D'autre part, il me semble que la description de pratiques dévotionnelles propres à ces individus gagne à être connue des historiens, dans la mesure où elle est aussi un facteur de lien social aussi bien personnel que professionnel. Il n'est pas innocent ni sans conséquences que le chancelier de France et un grand audientier fassent l'un et l'autre des donations à un même ordre. Je donnerai là aussi d'autres éléments d'explication au chapitre suivant. Pour le moment, revenons sur une autre des populations dominantes parmi les donateurs : celle des clercs.

²¹¹ Notice n° 59.

²¹² Notice n° 79.

²¹³ Notice n° 232.

3. *Les clercs, des donateurs assidus*a. *Généralités*

Comme pour les officiers, arrêtons-nous de nouveau sur le graphique de répartition des donateurs par activité²¹⁴. La forte proportion de clercs au sein du groupe des donateurs, 10,9 % est remarquable, bien qu'elle puisse s'expliquer entre autres, comme on l'a dit plus haut, par le nombre élevé de clercs au sein de la population du Paris médiéval. L'autre fait à souligner, c'est le nombre important de grands dignitaires de l'Église : pas moins de vingt-deux personnalités (évêques, cardinaux, abbés) font un don aux Célestins de Paris tout au long des deux siècles et demi étudiés. C'est un nombre considérable, que nous allons chercher à expliquer en présentant trois de ces personnages, dont le lien avec les Célestins est remarquable : l'évêque Philippe de Moulins, le cardinal d'Épinay et l'évêque Jean Canard²¹⁵. Ces personnages jouent d'ailleurs souvent au Moyen Âge un rôle aussi important au service de l'Église que de l'État : par exemple, Jean Bureau²¹⁶, évêque de Béziers est aussi trésorier, Jean de Dormans²¹⁷, cardinal, fut chancelier de Jean le Bon et Charles V. Certains peuvent être d'ailleurs très proches du roi : Gérard Machet²¹⁸ fut évêque de Castres et confesseur de Charles VI. Les dignitaires de l'Église sont donc des personnages importants et l'importance de leur nombre parmi les donateurs des Célestins mérite d'être soulignée. On notera enfin que l'un de ces dignitaires fut profès aux Célestins de Paris, il s'agit d'Arthur de Montauban²¹⁹, qui fut aussi archevêque de Bordeaux.

²¹⁴ Figure 20, page 164.

²¹⁵ Ici encore on renverra pour plus d'exemples aux notices prosopographiques d'individus comme Guillaume de Melun, archevêque de Sens (notice n° 304), Arthur de Montauban, archevêque de Bordeaux (notice n° 318), Gérard Machet, évêque de Castres (notice n° 282), etc.

²¹⁶ Notice n° 90.

²¹⁷ Notice n° 150.

²¹⁸ Notice n° 283.

²¹⁹ Notice n° 319.

Le reste des clercs se répartit entre chanoines (21,6 %), religieux et religieuses (17,7 %) qui, je le rappelle, ne sont pas des Célestins²²⁰, et petits clercs (17,7 %), c'est-à-dire essentiellement des curés, quelques diacres et quelques universitaires, sur lesquels nous reviendrons plus loin. Les chanoines appellent quelques remarques particulières et précisions. Presque tous sont parisiens. Ainsi, Jean Mortis²²¹ est chanoine de la Sainte-Chapelle, Hugues Caprain²²² est chanoine à l'abbaye de Saint-Denis, deux autres enfin sont chanoines à Notre-Dame, un certain Jean²²³ et Renaud de Moulins²²⁴. On a ensuite deux chanoines de l'église Saint-Honoré : Nicolle Le Myre²²⁵ et Jean Belin²²⁶, un chanoine de l'église Saint-Germain-L'Auxerrois : Pierre de Cerisay²²⁷ et enfin un chanoine de l'église Saint-Médard : Renaud le Roux²²⁸. Restent deux chanoines donateurs venus de Noyon²²⁹ : Jean de Flavy²³⁰ et Jean Ysambert²³¹. Le chapitre d'origine de Jean Boisseau²³² est inconnu. Plusieurs des grands chapitres de la capitale sont donc représentés au sein du couvent et il est intéressant de remarquer que des ecclésiastiques voués en partie à la prière et faisant déjà l'objet des prières de leur communauté n'hésitaient pas à confier leur salut à des religieux, comme tout un chacun.

Si l'on considère maintenant les ecclésiastiques à l'origine de donations actées et ceux qui sont répertoriés dans les comptes, les écarts sont intéressants à relever : sans surprise, les dignitaires sont les plus nombreux, et de loin, à passer devant notaire pour faire une donation, puisqu'ils représentent 51,8 % des ecclésiastiques à l'origine de donations actées. C'est aussi le groupe le plus représenté dans les mentions comptables,

²²⁰ Les dons d'entrée en religion n'ont pas été intégrés à la base de données, nous y reviendrons dans la troisième partie.

²²¹ Notice n° 429.

²²² Notice n° 99.

²²³ Notice n° 433.

²²⁴ Notice n° 324.

²²⁵ Notice n° 258.

²²⁶ Notice n° 42.

²²⁷ Notice n° 104.

²²⁸ Notice n° 263.

²²⁹ Dépt. Oise, arr. Compiègne, ch.-l. de canton.

²³⁰ Notice n° 162.

²³¹ Notice n° 429.

²³² Notice n° 61.

mais de façon moins tranchée : les ecclésiastiques donateurs sont 30,6 % à être des dignitaires. L'autre groupe qui privilégie assez nettement l'acte, ce sont les universitaires, néanmoins loin derrière les dignitaires puisque seuls 20,7 % des ecclésiastiques à l'origine d'une donation actée appartiennent à l'Université. En revanche, les universitaires apparaissent très peu dans les comptes et c'est d'ailleurs le groupe d'ecclésiastiques le moins représenté (8,3 %).

Chanoines et religieux semblent quant à eux avoir une légère préférence pour des pratiques moins formelles, puisqu'ils représentent respectivement 22,2 % et 16,7 % des donateurs ecclésiastiques répertoriés dans les comptes et 13,8 % et 10,3 % des ecclésiastiques à l'origine d'une donation actée. Enfin, les curés, diacres, etc. privilégient nettement la donation sans acte (ils sont 16,7 % des ecclésiastiques répertoriés dans les mentions comptables) à la donation actée (3,4 % seulement des donateurs ecclésiastiques à l'origine d'une donation actée sont ces petits clercs).

Trois profils se distinguent donc assez nettement chez les ecclésiastiques donateurs : les grands dignitaires et universitaires qui privilégient nettement la forme actée pour faire une donation pieuse, les chanoines et religieux qui montrent une légère préférence pour les donations ne donnant pas lieu à acte notarié, les petits clercs enfin qui montrent autant de désaffection envers l'acte que les universitaires en témoignent à la donation non actée. Nous reviendrons dans la troisième partie de ce chapitre sur ces derniers. Voyons maintenant quelques grandes figures de dignitaires qui ont donné aux Célestins de Paris.

b. Philippe de Moulins (1329-1409)

Philippe de Moulins²³³ est un exemple typique de ces hommes porteurs d'une nouvelle idée de l'État, les Marmousets, et qui a mené une double carrière, à la fois dans l'Église et au service des rois de France. Dans l'Église, après avoir été chanoine, il est évêque d'Évreux de 1384 à 1388 puis de Noyon de 1388 à sa mort, en 1409. Sa carrière

²³³ Notice n° 326.

politique est également brillante : il est chancelier du duc de Berry, conseiller successivement des rois Charles V et Charles VI et conseiller au Parlement de 1364 à 1385. Sa famille est marquée du même double sceau : il est le neveu d'un chanoine, Renaud de Moulins²³⁴ et l'oncle d'un évêque, Germain Paillard²³⁵, évêque de Luçon de 1409 à 1418 qui font tout deux une double carrière.

Pour autant que l'on puisse les reconstituer, les donations de Philippe de Moulins sont multiples : en 1397, il cède aux Célestins l'hôtel du Heaume pour asseoir une fondation qui n'est pas précisée²³⁶, le nécrologe et l'obituaire de la bibliothèque de l'Arsenal le désignent par ailleurs comme donateur, à une date que l'on ignore, d'une maison à Phalles²³⁷ et à l'origine de la construction de l'infirmerie du couvent. Il aurait par ailleurs fondé un frère et une messe mensuelle perpétuelle.

Sa dévotion envers les Célestins se manifeste aussi au moment de sa mort, bien que son testament ne soit pas conservé dans les archives des Célestins : peu avant son trépas, il vient en personne donner 40 £ p. pour faire célébrer cinq cent messes. Il doit d'ailleurs avoir mentionné les pères dans son testament puisque d'une part il est enterré dans le chœur de leur église, d'autre part, après sa mort, ses exécuteurs testamentaires viennent au couvent pour demander successivement onze messes de requiem puis douze et onze messes pour son âme²³⁸.

Plusieurs traits sont à relever dans le cas de Philippe de Moulins : tout d'abord, et bien qu'il soit contemporain de Philippe de Mézières et Louis d'Orléans, ses fondations ne semblent pas empreintes du même souci d'humilité. Pour autant que l'on puisse le deviner, il joue d'avantage la carte d'une accumulation des suffrages pour mieux intercéder auprès de Dieu en sa faveur. L'autre trait à noter, c'est que le lien noué avec les Célestins couvre une grande partie de sa vie : il n'attend pas de mourir pour donner, c'est un bienfaiteur qui construit et qui se soucie donc de la postérité de son souvenir.

²³⁴ Notice n° 325.

²³⁵ Notice n° 347.

²³⁶ Dossier n° 28.

²³⁷ Localité non identifiée.

²³⁸ Pour voir le détail de ces mentions, se reporter à la notice n° 326.

c. Le cardinal d'Épinay et les Célestins

Plus d'un siècle plus tard, études maintenant une autre personnalité, assez différente de la précédente : André d'Épinay²³⁹ († 1500) a lui aussi réalisé une brillante carrière dans l'Église. Il descend d'une famille de haute lignée : sa mère est en effet l'une des filles de Jean de Montauban et de Bonne de Milan, sœur de Valentine Visconti. Neveu d'Arthur de Montauban, archevêque de Bordeaux de 1467 à 1478, et lui aussi donateur des Célestins²⁴⁰, il succède à son oncle comme archevêque de Bordeaux en 1478 puis est brièvement archevêque de Lyon (1499-1500). À partir de 1489, il est aussi cardinal.

On ne connaît malheureusement les liens d'André d'Épinay avec les Célestins de Paris que par son testament²⁴¹. Mais l'on peut soupçonner cependant une relation bien antérieure entre le prélat et les moines et d'autres donations de sa part et de celle de sa famille comme le laisse sous-entendre la lettre d'attache des Célestins accompagnant son testament²⁴². Il a en tout cas au moins reçu des Célestins, en 1492, une maison sise près du couvent « en consideracion de la bonne amour et affection que a tousjours eue envers nous mondit seigneur le cardinal et esperens que encores aye le temps à venir, aussi de plusieurs grans biens que feu mons^r Arthur de Montauban en son vivant arcevesque de Bourdeaulx, oncle de mondit seigneur le cardinal et autres de leur noble lignaige nous ont par cy devant fais et font chacun jour », maison qu'il rend aux Célestins au moment de sa mort²⁴³.

Les dispositions de son testament sont tout à fait intéressantes, d'autant que l'on peut les comparer au récit de ses funérailles, qui donnent lieu à un long passage dans le

²³⁹ Notice n° 153.

²⁴⁰ On ne connaît malheureusement pas ses donations, puisqu'il est simplement présent dans les documents nécrologiques (dossier n° 111) et mentionné dans une lettre d'attache au testament d'Épinay comme ayant fait « plusieurs grans biens ».

²⁴¹ Dossier n° 74.

²⁴² Edition n° 25.

²⁴³ La proximité géographique de la maison et du couvent doit être souligné, il est probable que le cardinal, lorsqu'il se trouvait à Paris, souhaitait loger à proximité du couvent.

livre de comptes H⁵ 3936²⁴⁴. Ses demandes sont une alliance de sobriété et de précision. Sobriété dans l'inhumation qu'il souhaite « absque funebris pompa et cum paucis facibus », ainsi qu'il le répète à plusieurs reprises, et les services à célébrer à cette occasion (un simple office des morts avec vigile des morts et trois messes solennelles : du Saint-Esprit, de la Vierge, des morts). Précision dans les services demandés aux frères, qui se limitent au minimum : un service anniversaire solennel avec vigile des morts et une messe haute. Pour ce faire, il lègue une somme considérable, 1000 £ t. à convertir en rente, à laquelle ses parents ajouteront un legs de 500 £ t. lors de l'exécution testamentaire. On retrouve chez le cardinal d'Épinay le même genre de spiritualité que chez Philippe de Mézières, près d'un siècle plus tôt : humilité dans la mort, humiliation du cadavre, etc.

« Mais après son trespas fut autrement fait » relate le livre des comptes H⁵3936 et presque aucune de ses dernières volontés ne sont pas respectées, à commencer par la cérémonie funèbre, qui voit défiler tout un cortège de personnalités prestigieuses et un luminaire bien plus étoffé que celui qu'il avait prévu. Son tombeau est en outre orné d'une peinture, décrite ainsi par Alexandre Lenoir, trois siècles plus tard²⁴⁵ :

« La partie supérieure [du tombeau] présentait une peinture exécutée sur fond d'or ; on y voyait la Vierge assise au pied de la croix et portant sur ses genoux le Christ mort. A sa gauche quatre religieux Célestins à genoux étaient précédés de Pierre de Muron, fondateur de l'ordre (...). Une inscription placée au-dessus de sa tête nimbée était ainsi conçue : *Ora pro eo Virgo Maria*. A la droite de la Vierge et du Christ, André d'Épinay, à genoux, les mains jointes, et couvert du manteau de cardinal, était représenté auprès de saint André, son patron, appuyé sur sa croix. L'inscription funéraire, qui rappelait les titres d'André d'Épinay, se terminait en faisant connaître qu'il était mort aux Tournelles le 10 novembre de l'an 1500. »

²⁴⁴ Nous reviendrons d'abondance sur ce passage au chapitre VI.

²⁴⁵ LENOIR (Alexandre), *Statistique monumentale* (274), vol. II (explication des planches), p. 174.

Enfin, la messe haute demandée au jour anniversaire de sa mort est transformée par les Célestins en trois petits obits. Malgré tout, jusqu'en 1507 au moins²⁴⁶, ses deux frères, Jean d'Épinay, évêque de Nantes (1494-1500) puis de Léon (1500-1503) et Jacques d'Épinay, chevalier et sieur de Segré, se relaient pour venir régulièrement aux Célestins faire célébrer des messes à la mémoire de leur frère, respectant ainsi la dévotion du défunt.

Le lien du cardinal avec les Célestins n'est, encore une fois, pas dû au hasard. Deux motifs apparaissent ici comme prépondérants dans ses choix dévotionnels : un antécédent familial par son oncle auquel il faut ajouter, très clairement, un attrait fort pour l'humilité mise en pratique par les Célestins, attrait qui transparait dans les dispositions testamentaires concernant son enterrement, même si ces dispositions, comme pour Louis d'Orléans près d'un siècle plus tôt, ne peuvent être respectées vu le rang social qu'occupe ce personnage.

d. Jean Canard

La dernière personnalité d'ecclésiastique que nous développerons sera celle de Jean Canard²⁴⁷, pas tant à cause de sa carrière que parce qu'il partage sa fidélité à l'État entre le roi de France et le duc de Bourgogne. Voyons le portrait de lui que fait D. Courtemanche²⁴⁸ :

« Jean Canard, docteur en théologie de l'Université parisienne, est issu du cousinage provincial des Dormans et les relations de familiarité qu'il entretenait avec le cardinal Jean de Dormans le conduisirent au titre d'avocat du roi en 1380 et 1385, alors qu'il était depuis 1370 avocat au Parlement de Paris. Au début du règne de Charles VI, il fit partie du nombre de ses conseillers. Sa réputation de juriste le fit remarquer par le duc de Bourgogne et

²⁴⁶ Dernière mention relevée dans les comptes au sujet du cardinal.

²⁴⁷ Notice n° 96.

²⁴⁸ COURTEMANCHE (Danielle), *Œuvrer pour la postérité...* (107), p. 180.

celui-ci lui confia ses sceaux en tant qu'unique chancelier en 1385. Ne pouvant concilier cette fonction avec ses charges au Parlement, il quitta cette institution en mars 1385. Auparavant, il avait revêtu les dignités de chanoine et vidame de Reims en 1378 et de chanoine de Notre-Dame en 1379. Il fut nommé évêque d'Arras en 1392. Il participa au concile de Pise en 1394 de même qu'il vota à deux reprises, en tant qu'évêque d'Arras et abbé de Saint-Rémi de Reims lors du vote de la soustraction d'obédience en 1398. Enfin, il fit partie du nombre des exécuteurs testamentaires de Charles V et de Philippe le Hardi. »

Jean Canard fait donc une carrière multiple, au service de l'Église, du roi de France, puis du duc de Bourgogne. Il figure dans les documents nécrologiques du couvent, ce qui montre, comme dans le cas d'Anne de Bourgogne, que les frères ne refusent pas leurs bienfaits pour une question d'obédience politique. Jean Canard est d'ailleurs mentionné sur la liste des bienfaiteurs et son cœur se trouve aux Célestins. Il a donc probablement dû faire un don plus important que les 80 francs dont on a uniquement trace dans les documents nécrologiques. Les sources sont trop lacunaires pour que l'on puisse davantage commenter la piété de Jean Canard et son lien avec les Célestins, mais il me semble essentiel d'insister sur cette figure qui vient contrebalancer l'image de donateurs tous fidèles au roi de France.

De l'étude de tous ces personnages importants, qu'ils soient dignitaires ou officiers, ressortent quelques traits importants. En premier lieu, le choix des Célestins apparaît chez eux comme mûrement réfléchi et ne relève pas du hasard, dans la mesure où il apparaît comme une singularité, aussi bien au sein de la famille que, plus généralement, au sein de la société dans laquelle le donateur évolue. La spiritualité joue pleinement son rôle dans cet aspect, puisqu'il semble que l'austérité de la vie des frères ait influencé bon nombre de ces donateurs dans leur choix. Enfin, tous ces hauts personnages entretiennent des relations durables avec les frères, qui vont bien au-delà du moment de la donation.

On aurait tort pour autant de croire que les donateurs des Célestins de Paris sont tous des dignitaires, des princes ou des officiers. Nous allons étudier maintenant une

population certes moins connue car moins documentée mais également beaucoup plus hétéroclite.

III. LES AUTRES DONATEURS : UNE POPULATION HÉTÉROCLITE

Passés en revue les personnages connus et prestigieux qui font la gloire du couvent des Célestins aussi bien dans leurs archives que dans les pierres de leur église, il est temps maintenant de se livrer à un exercice plus difficile : l'examen de tous ceux qui ont laissé moins ou pas de traces, ceux que l'on aperçoit une fois au détour d'une mention comptable et dont on perd ensuite la trace à jamais, tous ceux qui, pourtant, apportent des ressources matérielles considérables au couvent et que l'on ne peut donc se permettre de laisser dans l'ombre.

1. Éclairages

La population des donateurs qui ne sont ni rois, ni princes, ni officiers, ni clercs, est extrêmement variée et il est difficile d'en dresser le portrait autrement qu'en négatif. C'est pourquoi, après avoir fait quelques remarques d'ordre général, je ne ferai que porter quelques coups de projecteur sur des groupes identifiables, les bourgeois de Paris d'une part, les paysans d'autre part. Nous passerons ensuite en revue quelques figures, comme nous l'avons fait pour les serviteurs de l'État et les prélats.

a. Caractéristiques générales

Prenons à nouveau le graphique n° 20²⁴⁹, détaillant la répartition des donateurs par activité sociale. Le nombre d'« inconnus » est très élevé et je vais essayer d'y apporter quelques explications. Dans un premier temps, cela tient à la nature des documents et il importe ici de distinguer les donateurs du groupe « donations actées ou allusives », de ceux du groupe « mentions comptables » : en effet, dans le premier cas, la proportion de personnes dont on ignore l'activité socio-professionnelle est de 28,5 % du total des donateurs de ce groupe, tandis que dans le deuxième cas, le chiffre s'élève à 45 %. Chartes de donation et testaments précisent en effet de façon quasi systématique l'identité du donateur et le chiffre de 28,5 % s'explique essentiellement par les dossiers n'ayant pour source que les documents nécrologiques, souvent moins prolixes à ce sujet. Quant aux comptes, ils sont souvent extrêmement brefs sur l'identité des donateurs, dont on ignore parfois jusqu'au nom, tandis que d'autres sont désignés uniquement par des surnoms (« La Bourrue », « La Constantine », « La Jacqueline » sont des exemples que l'on retrouvera dans la prosopographie) : ce sont en effet des documents de gestion qui n'ont pas la valeur juridique d'un acte notarié et ne nécessitent donc pas le même degré de détail²⁵⁰.

Par ailleurs, pour un certain nombre de ces personnes dont on ignore l'activité socio-professionnelle, on connaît néanmoins leur catégorie sociale. C'est le cas d'un certain nombre de bourgeois de Paris et de nobles, qualifiés uniquement de cette façon dans les documents. Ainsi, si l'on considère les individus dont on ignore à la fois la catégorie sociale et l'activité, on obtient les chiffres suivants : ce sont 27,3 % du total des donateurs, mais seulement 7,9 % des donateurs à l'origine d'un acte et 37,3 % des donateurs recensés dans les comptes.

²⁴⁹ p. 164.

²⁵⁰ Remarquons d'ailleurs que les femmes sont généralement moins bien loties que les hommes à cet égard : elles sont soit désignées par un surnom en lien avec le mari, soit par la fonction du mari (madame la Chancelière, l'amiralle), soit carrément par une simple mention du type « une dévote femme », « une pieuse femme » qui existe aussi pour les hommes, mais de façon beaucoup plus rare.

Un mot enfin des catégories d'activité peu représentées. On en compte principalement trois : les marchands comme Jean Buisson²⁵¹, marchand charbonnier, ou Étienne Canu²⁵², marchand de vin, dont certains sont qualifiés de bourgeois de Paris ; les artisans comme le teinturier Simon Bigot²⁵³ ; quelques paysans enfin sont présents en faible nombre tels Jean Gautron²⁵⁴ ou Jean Bourdin²⁵⁵.

A défaut d'être plus précis, deux traits sont somme toute caractéristiques de la population des donateurs des Célestins : tous, hormis les quelques paysans qui ont un profil bien précis, sur lequel nous reviendrons plus loin, sont des urbains, et, plus spécifiquement, des Parisiens. On l'a vu pour les chanoines et les universitaires, on peut le déduire pour les détenteurs d'offices, cela est vrai encore des marchands et des artisans : le recrutement des donateurs des Célestins de Paris ne dépasse que très rarement les murs de la capitale. J'aurais aimé dresser une carte du lieu d'habitation des donateurs mais les informations que j'ai pu recueillir à ce sujet sont trop éparses pour être significatives, cette information n'étant que rarement mentionnée dans la documentation. Quelques indices laissent toutefois penser que la paroisse n'est pas, comme on pourrait le penser *a priori*, un cadre déterminant, bien que la proximité géographique à l'intérieur de la ville puisse quand même jouer un rôle : le couple Buisson²⁵⁶ habite l'hôtel de l'Ange, rue de la Verrerie, dans la paroisse Saint-Gervais-Saint-Protais voisine de la paroisse Saint-Paul qui est celle des Célestins ; le couple Le Prêtre²⁵⁷ habite quant à lui rue de la Mortellerie²⁵⁸, également située à proximité du couvent. La rive droite de la Seine semble donc être un terrain plus propice au recrutement des donateurs que la rive gauche, laquelle n'est pour autant pas totalement

²⁵¹ Notice n° 88.

²⁵² Notice n° 97.

²⁵³ Notice n° 53.

²⁵⁴ Notice n° 174.

²⁵⁵ Notice n° 69.

²⁵⁶ Notices n° 88 et 89.

²⁵⁷ Notices n° 259 et 260.

²⁵⁸ act. rue de l'Hôtel de Ville.

exclue : Arnoul Le Charpentier²⁵⁹, écolier de l'Université, habite rue de la vieille Pelleterie, sise dans la paroisse Saint-Jacques-de-la-Boucherie.

b. Les bourgeois de Paris, donateurs des Célestins

Le groupe des bourgeois de Paris est d'une extrême variété : des officiers du Parlement, aussi bien que des avocats ou des marchands peuvent porter ce titre, ce qui fait qu'il n'y a pas de vraiment de caractéristiques propres à cette population de donateurs.

Ceux des donateurs qui sont qualifiés de bourgeois de Paris — et ils sont presque 13,7 % à l'être — appartiennent à la frange supérieure de la population parisienne. Ces bourgeois jouent de plus un rôle de premier plan dans le gouvernement de la ville, ce qui laisse à penser qu'à partir du moment où les Célestins deviennent la cible des donations d'une partie d'entre eux, c'est qu'ils ont réussi leur intégration dans la ville.

Enfin, un autre fait est remarquable : les bourgeois privilégient, et de loin, la donation en acte. Ainsi, parmi les donateurs ayant fait une donation aboutissant à un acte, près d'un quart d'entre eux (24,7 %) sont des bourgeois, ce qui est considérable et ils tendent à rattraper les nobles (32 % environ). Il en va de même de la population enterrée dans l'église, dont les bourgeois représentent 26 %. En revanche, seuls 6,3 % des donateurs à l'origine de mentions comptables sont des bourgeois (contre 17 % de nobles), un chiffre dont il est difficile d'expliquer la faiblesse.

c. Les clercs de l'Université

Bien que les Célestins soient fort éloignés géographiquement de l'Université, huit personnages ont pu être repérés qui se définissent comme appartenant à cette

²⁵⁹ Notice n° 240.

institution²⁶⁰ : quatre docteurs, un théologien, un maître ès-art, un écolier et « un pédagogue solennel ». Ils se répartissent sur toute la période étudiée et trois sont présents dans les comptes. Ils ne se distinguent pas par des pratiques spécifiques dans leurs donations, si ce n'est qu'ils donnent plus volontiers que les autres donateurs livres et objets religieux. Pierre Frison est par exemple le donateur d'une chape d'autel sculptée, faite en or et en argent et ornée de pierres précieuses.

Le nombre d'une part de docteurs et d'autre part de théologiens est par ailleurs en concordance avec ce que l'on a pu voir pour les autres catégories de donateurs : appartenance aux couches sociales les plus favorisées et importance du motif religieux dans le choix du donataire. Pour autant, les Célestins n'ont pas entretenu de lien particulier avec l'Université : ils ne participent pas à ses débats et ne semblent pas y avoir recruté²⁶¹.

d. Les paysans

L'opposition ville / campagne dans le recrutement des donateurs des Célestins de Paris est très nette : bien que les Célestins aient une multitude de points d'implantation dans les campagnes environnant la capitale et qu'ils soient un ordre rural autant qu'urbain²⁶², bien que la campagne soit pour eux une source de revenus substantiels, les donateurs issus du monde des campagnes sont peu nombreux et ont un profil bien spécifique. On recense douze paysans parmi les donateurs dont trois couples²⁶³.

²⁶⁰ Denis Aligret (notice n° 3), Robert d'Allemagne (notice n° 5), Dominique Bégin (notice n° 40), Eudes de Creil (notice n° 142), Pierre Frison (notice n° 169), Arnoul Le Charpentier (notice n° 239), Jean Sauvaget de Saint-Falle (notice n° 398) et Jean Ysambert d'Auxerre (notice n° 430).

²⁶¹ Une prosopographie des frères apporterait sur ce point des détails précieux.

²⁶² Paris et Avignon font plutôt figure d'exception dans le paysage des implantations célestines françaises, rurales pour la plupart.

²⁶³ Jeanne Bounyer (notice n° 67), Jean Bourdin (notice n° 69), Jean Gautron (notice n° 175), Pierre et Pierrette Meschin (notices n° 309 et 310), Denysot et Denisette Nicot (notices n° 334 et 335), Gilles et Agnès Tiphaine

Première caractéristique : les donations de ces douze individus se concentrent toutes dans la deuxième moitié du XV^e siècle, exceptée celle de Jeanne Bounyer, légèrement antérieure (1439). Deux explications peuvent être avancées : d'une part, l'implantation des Célestins dans les campagnes parisiennes est progressive²⁶⁴ et un certain laps de temps est nécessaire pour que les moines deviennent familiers des populations locales. D'autre part, après un siècle de guerre, la deuxième moitié du XV^e siècle est l'époque de la reconstruction et des prémices de ce que l'on a coutume d'appeler « le beau XVI^e siècle ». Un contexte économique plus favorable aux donations serait donc en place à cette période.

Deuxième caractéristique : on connaît pour tous ces paysans sans exception leur origine géographique précise (ce qui n'est pas le cas, je le rappelle, pour la majorité des autres donateurs), ce qui tend à conforter l'idée que les donateurs qui venaient de l'extérieur de la capitale étaient des exceptions et que l'on ressentait dès lors le besoin de consigner cette information : quatre d'entre eux habitent à Champagne²⁶⁵, deux à Attainville²⁶⁶, un à Sartoris²⁶⁷, une à Porchefontaine²⁶⁸, le couple Nicot habite à Boiction²⁶⁹ et Jean Bourdin, laboureur probablement enrichi, habite, au moment de sa donation, à Paris près du monastère des Célestins. Mises à part ces trois dernières personnes, il est notoire que tous habitent en des lieux où les Célestins possèdent des terres et les exploitent. C'est donc très nettement le voisinage qui met en relation ces paysans avec les Célestins.

On peut même aller plus loin dans l'explication, dans la mesure où, troisième caractéristique, plusieurs d'entre sont au service des Célestins : Jean Gautron est qualifié de « notre fermier », les Tiphaine de « paysans de notre colonie d'Attainville », Jeanne est « une bonne femme qui longtemps a servi au moustier de Porchefontaine » et Jeanne

(notices n^o 413 et 414), Renaud Tupain (notice n^o 420), Jean Vincent (notice n^o 426) et une certaine Jeanne (notice n^o 435).

²⁶⁴ Cette chronologie demeure à étudier de façon précise.

²⁶⁵ Act. Champagne-sur-Seine, dépt. Seine-et-Marne, arr. Fontainebleau, cant. Moret-sur-Loing.

²⁶⁶ Dépt. Val d'Oise, arr. Sarcelles, cant. Domont.

²⁶⁷ Dépt. Yvelines, comm. Sceaux, arr. Antony, ch.-l. de canton.

²⁶⁸ Dépt. Yvelines, comm. Versailles, ch.-l. d'arr.

²⁶⁹ Localité non identifiée.

Bounyer a entretenu avec les religieux une grande « familiarité ». Enfin, on notera que l'éloignement géographique influe peu sur la façon de donner, puisque l'on retrouve trois individus dans les comptes : Agnès Tiphaine, Jean Gautron et Jeanne. Lorsque des actes de donation sont générés, ils sont parfois passés devant les prévôtés locales : Pierre et Pierrette Meschin donnent par exemple devant la prévôté de Melun, les Nicot devant celle de Coulommiers.

2. Quelques figures

Afin de compléter ce rapide panorama, examinons maintenant de plus près le portrait de quelques-uns de ces individus.

a. Un artisan assidu : François Barbier

François Barbier²⁷⁰ est repéré dans les comptes comme enlumineur pour la première fois en mai 1488, mais on peut penser qu'il fréquente en réalité le couvent depuis bien plus longtemps, comme le laisse entendre cette mention de juin 1489²⁷¹ : « De François Barbier a cause de la messe qu'il fait dire ceans des longtemps par chacune semaine ». On ne sait rien d'autre de lui si ce n'est qu'il est marié, puisque sa veuve vient faire célébrer quelque messe après son trépas, et qu'il meurt en mars ou avril 1501 (n. st.), date à laquelle son épouse apparaît pour la première fois dans les comptes comme veuve.

La régularité et la constance de la fondation de François Barbier sont tout à fait remarquables et valent celles de Jean Budé, dès lors que l'on met les mentions comptables en série : pendant au moins treize ans, et probablement davantage, les Célestins célèbrent une messe à son intention tous les vendredis de l'an, puis de même

²⁷⁰ Notice n° 30.

²⁷¹ Mention n° 53.

pendant encore au moins trois ans après sa mort (du printemps 1501 au printemps 1504), à la demande de sa veuve. Pour autant, cette fondation régulière ne fait pas l'objet d'une charte et l'enlumineur paie pour son service au fur et à mesure, par termes de trois mois tout d'abord, puis, à partir de 1493, de façon annuelle au début du mois de mars pour l'année écoulée. Quant à sa veuve, elle paie également annuellement mais pour l'année à venir et non pour l'année écoulée. De plus, l'année du décès de son mari, elle fait en outre célébrer 122 messes, qui lui coûtent 12 £ 4 s. p.

Le cas de François Barbier est instructif à plusieurs égards. Il est révélateur tout d'abord de la multiplicité des pratiques du don pieux sur laquelle je reviendrai dans la troisième partie : on ne fonde pas forcément à l'approche de la mort et l'on n'éprouve pas forcément le besoin d'un acte notarié pour une fondation, même importante. Par ailleurs, il est intéressant de remarquer qu'une fois encore, la veuve assure une certaine continuité, dans la mesure où elle respecte la dévotion particulière de son mari envers les Célestins, alors qu'elle-même ne semble pas la partager. Elle n'apparaît en effet jamais dans les comptes comme bénéficiaire des fondations, alors que l'on peut supposer qu'elle aussi, comme son mari, faisait dire des messes pour elle ou, au moins, faisait quelques offrandes.

On aimerait en savoir davantage sur François Barbier pour mieux expliquer sa dévotion : habitait-il à proximité du couvent ? À quelle(s) confrérie(s) appartenait-il ? Quel était son niveau de fortune, de culture, etc. En tant qu'enlumineur, il n'appartient pas aux plus basses couches sociales, d'ailleurs l'argent qu'il dépense régulièrement (4 £ par an) pour ses messes est l'indice d'une relative aisance. Mais cela est à peu près tout ce que l'on peut supputer de sa situation.

b. Un couple de bourgeois : les Le Comte

Jean Le Comte et son épouse²⁷² forment un couple à la fois caractéristique de ces donateurs, bourgeois de Paris, que nous avons décrits plus haut et présentent toutefois

²⁷² Notices n° 240 et 241.

un certain nombre de traits particuliers. Ils ne sont pas marchands mais Jean Le Comte pratique un métier prestigieux : l'orfèvrerie. Si le métier d'orfèvre s'est laïcisé à l'époque gothique, il reste pour autant très dynamique, notamment dans les ateliers parisiens, où les commandes royales et princières abondent²⁷³. Les époux ont en outre le titre de bourgeois de Paris et il est par ailleurs probable qu'il s'agisse du même Jean Le Comte qui, selon Jean Favier²⁷⁴, paie la taille en 1423.

Le lien des Le Comte avec les Célestins est familial et tient au fait que l'épouse de Jean, dont on ignore le prénom, est la sœur de l'un des pères supérieurs du couvent, Claude Pluyète. C'est d'ailleurs lui, semble-t-il, qui célèbre les messes demandées par le couple. Les fondations des Le Comte diffèrent de ce que l'on a pu voir dans le cas Barbier, car l'épouse aussi bien que le mari fait dire des messes à leur intention. Jean Le Comte est repéré une première fois en avril 1495 : il a alors fait célébrer une messe chaque semaine depuis le mois de janvier. Il n'apparaît plus jusqu'en juin 1498 où il paie à nouveau une messe hebdomadaire dite par les frères pour les six mois précédents, messe qui se prolonge jusqu'en juin 1499 (payée par son épouse en avril 1499) puis est de nouveau dite de novembre 1499 à mars 1500, date d'un nouveau paiement. Il meurt dans l'année, puisqu'en mars 1501 sa femme fait dire treize messes pour lui et règle en avril le solde de la messe hebdomadaire célébrée pendant l'année 1500. On suit donc la fondation sur à peine cinq ans, et avec des interruptions.

L'exemple des Le Comte permet ainsi de tempérer des conclusions trop hâtives : tous les donateurs n'entretiennent pas avec les Célestins des relations longues scandées de donations nombreuses. Il est vrai que l'on a facilement tendance à mettre en avant des figures prestigieuses et qui ont beaucoup donné, parce qu'il y a davantage matière à dire sur elles que sur d'autres. Cependant, il ne faut pas oublier de les remettre en perspective, ce que permet entre autres la collection des fiches prosopographiques.

²⁷³ Voir l'article de synthèse de D. GABORIT-CHOPIN dans *Dictionnaire du Moyen Âge* sous la dir. de C. Gauvard, A. de Libera, M. Zink, p. 1025-1026.

²⁷⁴ FAVIER (Jean), *Les contribuables parisiens...* (152), p. 253.

c. *Eudes de Creil, médecin des Célestins*

Eudes de Creil est le dernier cas que nous étudierons. Docteur en médecine et régent de la faculté de médecine de Paris, il fut surtout le médecin des Célestins, desquels il dut être assez proche : il est en effet qualifié de « familial » dans les documents nécrologiques et, au-delà, il fait partie de ces bienfaiteurs systématiquement cités par les historiographes. On sait peu d'autres choses de sa vie, si ce n'est qu'il fut probablement l'époux d'une certaine Marguerite de Quornant.

Pour autant, je n'ai pu retrouver qu'une seule de ses donations quoique considérable : son legs testamentaire de 1 000 francs²⁷⁵ pour être enterré au couvent et fonder un service qui sera déterminé par ses exécuteurs testamentaires²⁷⁶ : une messe basse de requiem tous les jeudis en la chapelle Sainte-Marguerite (son lieu d'inhumation), quatre obits annuels à neuf psaumes et neuf leçons avec vigiles, laudes et haute messe de requiem, tous les trois mois à partir du moment de son décès, et enfin l'association à toutes les prières et messes du couvent. Les comptes nous indiquent qu'une première partie du legs fut payée dès mai 1465, date à laquelle le prieur reçut 604 £ 9 s. p. mais que le paiement du reste n'alla pas sans mal²⁷⁷, à tel point que les Célestins durent plaider contre les exécuteurs. Ce n'est que le 18 juillet 1470 que le chapitre délivre alors la quittance du paiement de 1000 £ t.²⁷⁸ qui permet à la fondation de prendre effet. Ici encore, on aimerait en savoir plus sur ce personnage et ses relations avec le couvent. Quoiqu'il en soit, il s'agit d'un donateur tout à fait important.

Pour conclure, il s'avère difficile de dresser un portrait-type du donateur des Célestins, mais quelques traits marquants peuvent être dégagés : le donateur est tout d'abord un urbain et, plus spécifiquement, un parisien. Il appartient en majorité aux couches supérieures de la population de la capitale : noblesse ou bourgeoisie, et exerce

²⁷⁵ Dossier n° 57.

²⁷⁶ Je reviendrai plus loin sur les différentes phases du testament d'Eudes de Creil et de son exécution, qui nous permettent de documenter le processus du legs testamentaire de façon remarquable.

²⁷⁷ Arch. nat. LL 1505, p. 51.

²⁷⁸ Les sources indiquent alternativement 1000 francs ou 1000 £ tournois, sans qu'il soit possible de trancher définitivement.

souvent une charge au service de l'État ou de l'Église, et parmi les plus hautes. Pour autant, gardons-nous de généraliser : il y a des paysans parmi les donateurs, des marchands aussi, des curés et de petits clercs de l'Université. Les sources sont, qui plus est, un miroir déformant qui a tendance à survaloriser les individus les plus prestigieux, ainsi que nous le verrons au chapitre VI, et à ne pas s'attarder sur les autres. Les quelques portraits individuels que j'ai peints dans cette partie ont donc plus valeur d'exemples ponctuels que de figures emblématiques, tant il s'avère difficile de trouver un juste milieu entre l'étude au cas par cas et des considérations globales rendues encore plus aléatoires par la difficulté de « mettre en catégories » les individus médiévaux et ensuite de projeter sur eux des séries statistiques, trop discontinues pour être précises. On prendra donc les résultats de ce premier chapitre pour ce qu'ils sont : l'esquisse de tendances et de traits généraux du profil des donateurs plus qu'un reflet exact de la personnalité et des motivations de chacun.

Enfin, comme cela est apparu à plusieurs endroits de ce chapitre, l'étude du donateur en tant qu'individu pris de façon solitaire néglige un aspect essentiel : l'insertion de cet individu dans un faisceau de réseaux, à la fois professionnels, sociaux et familiaux. Or, ainsi que l'on va le voir maintenant, il n'est pas sans conséquence que plusieurs donateurs appartiennent à un même réseau, englobant ainsi le monastère dans le jeu social.

CHAPITRE V

DES RÉSEAUX DE DONATEURS

Si j'ai consacré le chapitre IV aux donateurs dans leur ensemble, il s'est surtout agi de s'attacher à les décrire en tant qu'individus, des individus répondant à un certain nombre de critères, ce qui nous a permis de dégager des profils. Mais la plupart des cas individuels qui ont été détaillés laissent d'ores et déjà entrevoir qu'être donateur aux Célestins de Paris, c'est aussi appartenir à des réseaux qui, de près ou de loin, enserrant le couvent dans le maillage social de la capitale. L'étude des réseaux est un élément essentiel dans la description des individus médiévaux, l'ouvrage de F. Autrand, *Naissance d'un grand corps de l'État : les gens du Parlement de Paris (1345-1454)*²⁷⁹, fondateur en la matière, l'a bien montré. Elle permet notamment de contrebalancer une prosopographie parfois trop sèche sous cet aspect²⁸⁰, les réseaux étant un élément constitutif de l'individu, comme l'indique D. Courtemanche dans son étude sur les clercs du roi : « Les études prosopographiques entreprises depuis plusieurs années ont mis en évidence l'homogénéité de ce groupe dont l'efficacité réside entre autres dans les réseaux de parenté et de solidarités qu'ils ont su tisser²⁸¹ ». Dans ce chapitre, j'essaierai donc de dégager et décrire quelques-uns de ces réseaux sans prétendre à l'exhaustivité.

Trois axes guideront cette analyse : la confrérie, et particulièrement celle des notaires et secrétaires du roi dans les liens exceptionnels qu'elle entretient avec les Célestins de Paris ; les réseaux politiques, qui prennent toute leur importance à la fin du Moyen Âge ; les réseaux familiaux et professionnels enfin, dont nous verrons qu'il est bien souvent difficile de les démêler l'un de l'autre. Bien entendu, tous ces réseaux se

²⁷⁹ AUTRAND (Françoise), *Naissance d'un grand corps de l'État...* (15).

²⁸⁰ Notamment dans le cadre de l'emploi d'une base de données qui a tendance à individualiser les personnes plutôt qu'à dégager des réseaux.

²⁸¹ COURTEMANCHE (Danielle), *Œuvrer pour la postérité...* (107), p. 9.

recourent et chacun des donateurs peut appartenir à plusieurs d'entre eux. J'ai choisi l'étude thématique pour la clarté de l'exposé.

I. LE RÉSEAU CONFRATERNEL :

LES CÉLESTINS ET LA CONFRÉRIE DES NOTAIRES ET SECRÉTAIRES DU ROI

Les confréries et leur rôle dans la société, particulièrement dans l'encadrement de la mort du confrère, sont désormais bien connus grâce aux travaux de C. Vincent pour la partie nord du royaume²⁸² et de J. Chiffolleau pour le Comtat Venaissin²⁸³. Notre propos n'est pas d'y revenir, mais de nous attarder sur une confrérie en particulier, celle des notaires et secrétaires du roi, dont le lien avec les Célestins est remarquable à plus d'un titre. Je vais m'attacher à décrire cette confrérie puis à montrer comment les Célestins interviennent dans ses activités, dans un jeu d'obligations et de devoirs réciproques, dons et donations étant presque toujours à la base de cette relation forte. Mais revenons dans un premier temps sur les notaires et secrétaires.

1. Les notaires et secrétaires du roi

Les notaires et secrétaires du roi sont des officiers royaux qui font partie de la Chancellerie de France et qui ont la responsabilité de la rédaction des actes royaux. « La tâche première des notaires du roi était de préparer (ou faire préparer) les actes royaux en vue de leur expédition et, depuis le début du XIV^e siècle, d'apposer leur signature au

²⁸² VINCENT (Catherine), *Des charités bien ordonnées...* (381) ; *Les confréries médiévales* (382).

²⁸³ CHIFFOLEAU (Jacques), « Les confréries, la mort et la religion » dans *Mélanges de l'École française de Rome* (83).

bas de tous les actes au dessous de l'indication de la personne ou du service qui les leur avait commandés, pour bien marquer qu'ils en prenaient la responsabilité devant le chancelier tenant l'Audience du sceau » nous apprend R.-H. Bautier²⁸⁴. Ce sont des clercs du roi, mais tous les clercs du roi ne sont pas notaires et secrétaires. Ils sont employés auprès du souverain, auprès du chancelier et dans les divers organes de l'administration centrale²⁸⁵. Ce sont donc des agents particulièrement proches de la royauté, « des officiers domestiques du roi »²⁸⁶, particulièrement les secrétaires qui, selon O. Morel, peuvent se définir comme suit : « les officiers qui, pourvus préalablement de la charge de notaires, étaient attachés plus spécialement à la personne du roi et rédigeaient particulièrement les actes émanés directement du souverain²⁸⁷ ».

Il est intéressant de noter que la structuration du groupe des notaires et secrétaires et, plus généralement des clercs du roi, en tant que corps²⁸⁸ est tardive et, de ce fait, plus ou moins contemporaine de l'arrivée des Célestins à Paris. En effet, c'est seulement en 1342 que le nombre de notaires et secrétaires est définitivement fixé à cinquante-neuf (bien qu'en pratique ce nombre soit toujours dépassé). Si l'on suit O. Morel, le collège des notaires et secrétaires du roi aurait reçu la permission de s'ériger en confrérie dès mars 1351, de la part de Jean le Bon, qui souhaitait en être le principal fondateur. Mais la création n'eut lieu que dix-huit mois plus tard, avec l'arrivée des Célestins à Paris, sous l'impulsion, comme nous allons le voir, de Robert de Jussy.

Tous les notaires et secrétaires étaient d'emblée membres de la confrérie à laquelle ils devaient payer un droit d'entrée d'un demi-marc d'or plus une cotisation annuelle de 10 sols parisis, afin de subvenir aux frais et dépenses de la confrérie. Les intérêts matériels de la communauté sont pris en charge par les procureurs du collège

²⁸⁴ LAPEYRE (André), SCHEURER (Rémy), *Les notaires et secrétaires du roi* (241), introduction par R.-H. BAUTIER, p. XXII.

²⁸⁵ MANVILLE (Sylvain), *Les notaires et secrétaires du roi...* (285).

²⁸⁶ MOREL (Octave), *La grande Chancellerie royale...*(314), p. 94.

²⁸⁷ *Ibid.*, p. 64.

²⁸⁸ « A ce sentiment d'instabilité et de fragilité d'un statut social, s'ajoute une absence d'historicité, d'ancienneté de leur groupe. En effet, si on peut dire que la présence des clercs du roi est signalée dès le XIII^e siècle, leur nombre et surtout leur organisation en tant que corps est récente », COURTEMANCHE (Danielle), *op. cit.* (107), p. 9.

élus chaque année, qui s'occupent aussi bien des perceptions financières et des comptes que de faire respecter le règlement ou soutenir les différents procès que pouvait avoir la confrérie. Ce sont également eux qui entretiennent le lien entre les membres de la confrérie en dehors des fêtes et réunions, prévenant notamment les confrères lors du décès de l'un des leurs. Enfin, la confusion entre la confrérie et le collège des notaires et secrétaires²⁸⁹ fut parfois telle que, lors des assemblées confraternelles ont pu être prises des décisions qui influaient sur le fonctionnement même de la chancellerie.

Concernant leur situation sociale, « les notaires et secrétaires sont dans une situation sociale élevée, que renforcent encore les constantes alliances entre leurs familles et celles des officiers des finances et des Cours souveraines, au point de constituer une sorte de haute caste des offices. Beaucoup possèdent des seigneuries aux environs de Paris et dans la vallée de la Loire » note encore R.-H. Bautier dans l'introduction à l'ouvrage de A. Lapeyre et R. Scheurer²⁹⁰. Il n'est donc pas anodin que ce groupe soit présent en nombre aux Célestins de Paris.

2. Une naissance symbiotique

a. Le rôle de Robert de Jussy

Robert de Jussy²⁹¹ († 1363) avait été notaire de Philippe de Valois puis de Jean le Bon, mais surtout avait été novice au couvent des Célestins de Saint-Pierre-de-Châtres, créant ainsi dès son plus jeune âge un lien durable avec cet ordre. C'est lui qui, selon O. Morel, mais aussi selon la tradition célestine²⁹², aurait persuadé Garnier Marcel de donner aux Célestins la maison des Barrés que son père, Jacques Marcel, avait acquise

²⁸⁹ Confusion que l'on retrouve dans les sources célestines qui parlent indifféremment du collège des notaires et secrétaires ou de leur confrérie.

²⁹⁰ LAPEYRE (André), SCHEURER (Rémy), *op. cit.*, p. XXII.

²⁹¹ Notice n° 199.

²⁹² BEURRIER (Louis le P.), *Histoire du monastère*, p. 1 à 6 et Bibl. Ars. ms. 930 et 1148 (documents nécrologiques).

des Carmes partis place Maubert, afin de pouvoir y installer une nouvelle communauté qui accueillerait par ailleurs la confrérie tout récemment autorisée. En outre, il serait également à l'origine du lien entre les Célestins et Charles V qu'il aurait amené dans l'intimité de l'ordre.

Notons d'emblée que Robert de Jussy fut l'un des premiers bienfaiteurs de la communauté à laquelle il donna, si l'on en croit les documents nécrologiques, 200 £ et 14 moutons d'or (équivalant à 274 £) pour l'acquisition du tiers de la grande dîme et du tiers des champarts de Dreux²⁹³ et Brie-lès-Provins²⁹⁴, ainsi que 8 £ p. de rente sur deux maisons à Paris afin de fonder un autel et deux messes hebdomadaires à y célébrer.

b. Des obligations et des devoirs réciproques

- Les Célestins, lieu de réunion et de célébration de la confrérie

L'installation des Célestins dans le couvent des Carmes n'est pas sans contrepartie et le monastère est dès le départ le lieu d'ancrage physique de la confrérie des notaires et secrétaires du roi. C'est là que se réunissent les notaires et secrétaires, dans des pièces qui semblent leur avoir été réservées, c'est là aussi qu'ils conservent leurs archives, comme l'indique O. Morel²⁹⁵ :

« Les notaires, en tout temps, avaient leurs grandes et leurs petites entrées dans le couvent. Le collège pouvait se réunir quand le besoin s'en présentait ; l'église et deux salles étaient toujours accessibles aux notaires et, sous aucun prétexte, les Célestins ne pouvaient leur en interdire l'entrée (...). Le couvent des Célestins était ainsi le lieu de prières, de délibération et de délassement des notaires ; c'était là aussi qu'étaient conservés tous les titres de

²⁹³ Eure-et-Loir, ch.-l. d'arr.

²⁹⁴ Probablement vers Provins, Seine-et-Marne, ch.-l. d'arr.

²⁹⁵ MOREL (Octave), *op.cit.* (312), p. 106.

la confrérie, et qu'étaient déposés les archives et le trésor des chartes du collège. »

Le couvent est aussi le lieu où, à partir de 1365, se célèbre tous les ans le 6 mai, la fête de Saint-Jean-Porte-Latine, saint Jean étant l'un des patrons de la confrérie. À cette occasion, les notaires et secrétaires assistent à la messe célébrée par les Célestins puis déjeunent au couvent :

« Ce jour-là, le 6 mai, les notaires, assemblés au couvent des Célestins assistaient à la grand'messe, aux premières et deuxième vêpres ; puis, ces devoirs religieux accomplis, ils se réunissaient dans une des deux salles qui leur étaient réservées, l'une au-dessus du réfectoire, l'autre à côté de la salle du chapitre ; et là était donné un grand repas qu'avaient fait préparer les procureurs du collège ; et les Célestins recevaient 40 sols parisis pour les dédommager des menus frais²⁹⁶. »

On trouve d'ailleurs mention de cette fête à trois reprises dans les comptes des Célestins : en mai 1499, on les voit effectivement recevoir une offrande de 40 s. p. le jour de Saint-Jean-Porte-Latine, puis en mai 1502, il s'agit de 20 s. 10 d. p. donnés à la même occasion et en mai 1505, de 17 s. p. La trace la plus explicite de cette célébration se trouve toutefois dans la réduction des messes de 1436²⁹⁷ : « *omnique anno, in festo sancti Johannis ante portam latinam, conveniunt [notarii] ad ecclesiam nostram et faciunt celebrari unam missam solemnem pro confraternitate ipsorum, prandentque intus in sua aula, et dant XL solidos pro pictantia, cum certis tedis et cereis pro luminario, ut moris est* ».

²⁹⁶ *Ibid.*

²⁹⁷ *Réduction des fondations du couvent* (Bibliothèque Mazarine, ms. 3330), éd. dans *Catalogue de manuscrits liturgiques médiévaux et modernes*, Jean-Baptiste Lebigue, Benjamin Suc, Orléans : Institut de recherche et d'histoire des textes, 2006. (Ædilis, Publications scientifiques, 7). [en ligne] <http://www.cn-telma.fr/liturgie/notice44/>

- Les Célestins, point d’ancrage dévotionnel de la confrérie

Outre la célébration de la fête des notaires et secrétaires le 6 mai, les Célestins avaient d’autres obligations envers ceux-ci, à commencer par la célébration de deux messes hebdomadaires, une le lundi et une le vendredi²⁹⁸, « l’une pour les rois, chanceliers et notaires vivants, l’autre pour les rois, chanceliers et secrétaires défunts. Il était stipulé qu’une messe quotidienne serait célébrée pour le collège, dès que les ressources communes le permettraient²⁹⁹ ».

Les sources célestines ne mentionnent que cette dernière : la réduction des messes de 1414³⁰⁰ qui recense, après les messes obligatoires, les messes « *bene fundate* » (celles qui, en d’autres termes, ne vont pas subir de réductions), ne fait aucune allusion à cette messe bihebdomadaire. En revanche, elle mentionne explicitement, et en première place (avant les messes de Charles V et de Louis d’Orléans), la messe quotidienne du collège des notaires et secrétaires. Il en va de même de la réduction de 1436³⁰¹ qui fait également mention de la fondation d’une messe quotidienne pour le collège des notaires et secrétaires, tant vivants que morts, qui se répartit comme suit : le dimanche, une messe basse du Saint-Esprit et, après vêpres, un office des morts à notes à trois leçons et laudes ; le lundi, une messe des morts à notes ; le mardi, une messe de saint Jean l’Évangéliste ; le mercredi, une messe de saint Mathieu ; le jeudi, une messe de saint Luc ; le vendredi, une messe de saint Marc et le samedi, une messe de Notre-Dame à notes. Les quatre évangélistes sont les saints patrons de la confrérie, ce qui explique ce choix dans la célébration des messes ; la messe du samedi, dédiée à la Vierge, peut quant à elle s’expliquer par le fait que l’église des Célestins lui était dédiée.

Enfin, dans le prolongement de la confrérie, les chanceliers entretiennent un rapport tout particulier avec les Célestins auxquels ils font des aumônes régulières, ainsi que nous l’avons vu dans le cas des frères de Rochefort au chapitre précédent. Beaucoup

²⁹⁸ BORCHARDT (Karl), *Die Cölestiner...* (41), p. 79.

²⁹⁹ MOREL (Octave), *op. cit.*, p. 103.

³⁰⁰ Arch. nat. S 3743^B, pièce G¹.

³⁰¹ *Op. cit.*

d'entre eux choisissent également les Célestins comme lieu d'inhumation, nous aurons l'occasion d'y revenir.

Les obligations religieuses des Célestins envers les notaires et secrétaires se manifestent aussi par les services funéraires à célébrer pour les confrères défunts et les hauts personnages de l'État que la confrérie honore, le chancelier notamment. « La veille de l'inhumation d'un roi, d'un chancelier ou d'un notaire, le collège entier devait assister à vigiles dans l'église du couvent, et, le jour de l'inhumation, à la messe de funérailles³⁰² ». À plusieurs reprises dans les comptes, on voit ainsi les procureurs du collège venir payer des célébrations au couvent : en août 1493 par exemple, le procureur du collège des notaires et secrétaires paie 40 s. p. pour un obit et service solennel à célébrer pour le chancelier Guillaume de Rochefort qui vient de mourir³⁰³. Il en est de même en mars 1504 où les notaires et secrétaires font célébrer un obit pour le sieur de Saint-Préaux³⁰⁴ et versent à nouveau 40 s. p. aux Célestins³⁰⁵. On trouve par ailleurs régulièrement mention d'obits célébrés à la demande du collège en souvenir de confrères décédés, comme en février 1503 où sont versés 14 £ p. pour faire célébrer sept obits, sans que des noms soient explicitement précisés³⁰⁶. Mais les obligations funéraires des Célestins envers les notaires et secrétaires vont au-delà de la célébration de messes et d'obits : elles se manifestent également dans la pierre.

- Traces matérielles de l'ancrage dévotionnel et funéraire des notaires et secrétaires aux Célestins

Outre les salles précédemment citées et qu'il reste néanmoins difficile à localiser sur les rares plans au sol du couvent dont on dispose aujourd'hui, ceux-ci se concentrant essentiellement sur l'église, d'autres traces physiques de la présence des notaires et

³⁰² MOREL (Octave), *op. cit.*, p. 104.

³⁰³ Mention n° 198.

³⁰⁴ Notice n° 391.

³⁰⁵ Mention n° 507.

³⁰⁶ Mention n° 485.

secrétaires aux Célestins pouvaient se voir dans l'église encore au XIX^e siècle³⁰⁷ avant sa destruction. Les notaires et secrétaires avaient en effet leur propre autel aux Célestins « assis au chef de ceste dite eglise, derriere le grand autel, [fondé] pour le remede et salut des ames des roys de France et de leurs chancelliers, secretaires et notaires trespassez, presens et advenir, et fut benist l'an de grace M CCC LXXII, le mercredy feste de la conception de Nostre Dame, VIII^e jour du mois de decembre (...)»³⁰⁸, où étaient célébrés leurs messes³⁰⁹. Selon A. L. Millin cependant « ils [les notaires et secrétaires du roi] consentirent en 1608 à ce que le grand autel fût reculé, et mis à la place du leur : il leur devint alors commun avec les religieux Célestins, et toutes les messes qu'ils avoient fondées y furent dites³¹⁰ ».

En outre, « à gauche de l'autel des secrétaires du roi, se trouvait une grande plaque de cuivre montée sur un pied élevé. L'encadrement de cette plaque, richement sculpté, était orné aux angles de figurines de religieux debout et surmonté d'un fronton avec cartouche aux armes de France, qui portait deux petites statues de saint Jean et de la Vierge³¹¹ ». La principale fonction de cette plaque est d'inscrire la fondation des notaires et secrétaires dans l'église de façon durable et de rappeler l'obligation de célébrer une messe quotidienne en leur honneur :

« Et sont tenus les religieux de ceste maison de cellebrer à cet autel, chascun jour de l'an, à tousjours, une messe qui est appellée la messe du Colleege des secretaires et notaires du Roy, laquelle doibt estre sonnée à deux cloches, un peu avant Prime (...) ; et à chascune desdictes messes on doibt faire speciale memoire et, au secret de la messe, memento pour le colleege des susdicts³¹². »

³⁰⁷ Les seuls témoignages descriptifs du couvent des Célestins datent du début du XIX^e siècle, avant que le bâtiment ne soit totalement détruit.

³⁰⁸ Selon la plaque accrochée près de l'autel telle qu'elle est transcrite dans *l'Épitaphier du Vieux Paris* (337), p. 329.

³⁰⁹ Réduction des messes 1436, édition *op. cit.*

³¹⁰ MILLIN (Aubin Louis), *Antiquités nationales...* (307), p. 131.

³¹¹ RAUNIÉ (Émile), *Épitaphier du Vieux Paris* (337), p. 326-328.

³¹² *Ibid.*

Enfin, les diverses tombes de notaires et secrétaires qui parsèment l'église contribuent à rappeler matériellement le souvenir des confrères défunts, qu'il s'agisse de l'audiencier Jean Budé³¹³, inhumé devant l'autel des notaires et secrétaires, d'Étienne de La Charité³¹⁴ ou encore de Jean de Coeffy³¹⁵.

3. Les fondations des notaires et secrétaires

Le lien qui existe entre les notaires et secrétaires se manifeste également par une série de fondations, tant collectives qu'individuelles, qui l'assoient plus fermement et le rappellent de façon régulière.

a. Les donations de la confrérie

Aucun acte se rapportant aux fondations de la confrérie des notaires et secrétaire n'ayant pu être retrouvé dans les archives des Célestins, force est de se fier à nouveau à la réduction des messes de 1436, et au passage suivant, concernant les notaires et secrétaires :

« Ab hoc venerabili collegio habemus (...) xxv libras parisienses (*sic*) redituales super heredibus domini Girardi de Monteacuto. Item recepimus ab eis ultra mille francos pro edificiis nostris, ac jocalia et ornamenta varia. Item occasione dicti collegii a pluribus ipsorum et aliis recepimus in diversis foundationibus et elemosinis ultra x milia francos³¹⁶. »

³¹³ Notice n° 84.

³¹⁴ Notice n° 206.

³¹⁵ Notice n° 125.

³¹⁶ Réduction de 1436, édition J.-M. Lebigue *op. cit.*

Si l'on suit ce document, la confrérie est donc en premier lieu le donateur d'une rente de 25 £ p., qui ne semble pas avoir laissé de trace dans les archives des Célestins. Comme le roi, les notaires et secrétaires ont également contribué à l'édification matérielle du couvent et à sa dotation en objets liturgiques par un don de 1000 francs, dont on a également trace uniquement dans cette source. L'interprétation du terme *jocalia* est difficile : peut-être s'agit-il de pierres précieuses ou d'ornements pour l'église. Aucune source complémentaire n'indique le don éventuel d'une relique par la confrérie des notaires et secrétaires. En outre, O. Morel indique que les notaires et secrétaires s'étaient engagés à des dons annuels pour le luminaire, sans compter la participation annuelle de 40 s. p. aux menus frais versée lors de la fête des notaires et secrétaires, dont nous avons parlé ci-dessus³¹⁷.

En outre, la confrérie est un réseau qui amène des donations individuelles, comme le montre la dernière phrase de la citation ci-dessus. Dans ce cas, les donations ne sont donc pas à proprement parler collectives puisque le donateur ne donne pas au nom du collège tout entier comme le ferait un procureur, mais en son nom propre. Ces donations sont toutefois faites dans le cadre de la confrérie, ce qui explique que la mémoire en soit conservée en son nom, avec une conscience forte de la part des Célestins que, dans ce cas, le réseau plus que l'individu est à l'origine du geste qui leur a apporté la donation.

Enfin, la confrérie elle-même prend aussi en charge la mémoire de ses membres défunts et assure les fondations qui y sont relatives : la confrérie des notaires et secrétaires peut ainsi effectuer une fondation pour l'un de ses confrères décédé et choisit pour ce faire les Célestins de façon naturelle. C'est le cas par exemple lors du décès, en juillet 1393, de Nicolas de Plancy³¹⁸, maître-lai de la chambre des comptes et secrétaire de Charles VI, qui donne lieu à un arrangement entre les Célestins et le collège pour faire dire une messe anniversaire pour Nicolas, contre le transfert aux frères de 30 francs d'or donnés précédemment par Nicolas à ses confrères. Les Célestins s'engagent alors à dire en son souvenir une messe basse de requiem chaque année.

³¹⁷ MOREL (Octave), *op. cit.*

³¹⁸ Dossier n° 21.

b. Les donations individuelles

C'est en étudiant de plus près les donations individuelles des confrères que l'on pourra comprendre le rôle de la confrérie à la fois dans l'encadrement de la mort des notaires et secrétaires et dans l'orientation de leur dévotion. On a établi à partir de la base de données, une liste des notaires et secrétaires donateurs présentée en annexes³¹⁹ et on a déjà vu le cas de Jean Budé au chapitre précédent. Nous étudierons ici à titre d'exemple les donations de Pierre du Chastel³²⁰ et de Louis Le Blanc³²¹.

La carrière de Pierre du Chastel († 1395) est une fois encore exemplaire d'une double réussite, au service de l'État et de l'Église. Il est en effet archidiacre de Soissons et chanoine de Notre-Dame d'une part, conseiller du roi et maître des comptes d'autre part. C'est aussi un proche de Robert de Jussy, comme l'indique la charte de donation par laquelle il institue un service de cinq messes hebdomadaires dans la chapelle qu'il a fondée avec son confrère, une demande considérable. Il faut en outre souligner l'insistance sur le lien confraternel qui unit les deux hommes. Le don de Pierre du Chastel est à mesure du service religieux qu'il demande : il cède aux Célestins diverses maisons, pourpris, jardins et revenus³²².

Louis Le Blanc est lui aussi officier de la chambre des comptes, dont il est greffier. En cette qualité il participa à la rédaction de l'inventaire du Trésor des chartes ordonné par Louis XI en 1482 et à la rédaction de celui ordonné par Charles VIII en 1493. Il est notaire et secrétaire de 1467 à 1508 et mène en outre une activité d'écrivain puisqu'il a rédigé une série d'œuvres historiographiques (*Histoire de la dévotion des rois de France envers saint Denis*, *Mémorial des hauts faits des rois de France*, *La sainte vie et les hauts faits de Monseigneur saint Louys*). Par le mariage de son fils Étienne qui lui succéda dans sa charge avec Catherine Budé, il allia sa famille à celle de Jean Budé. C'est donc un

³¹⁹ Volume II, p. 772-773.

³²⁰ Dossier n° 10.

³²¹ Notice n° 231.

³²² On n'a pas d'avantage de précision sur ce don qui était décrit dans une lettre d'attache aujourd'hui perdue.

homme cultivé qui donne régulièrement aux Célestins de Paris. On le trouve une première fois dans les comptes des Célestins de Paris, auxquels il fait un don de 28 s. p. pour son fils malade³²³, mais l'essentiel, c'est la messe hebdomadaire dédiée à sainte Anne qu'il fait dire par les Célestins à partir de décembre 1494 et sans interruption jusqu'en octobre 1507, date à laquelle notre source s'arrête. On le voit payer sa messe tous les trois à six mois, avec une régularité digne d'être remarquée.

Ces deux cas ne peuvent toutefois qu'avoir valeur d'exemple, car les donations individuelles des notaires et secrétaires sont d'une très grande variété, à la fois dans leur circonstance et dans la valeur des dons faits au couvent. On remarquera cependant une tendance assez générale : les notaires et secrétaires font assez constamment un don, même petit, à l'occasion de leur mort, pour assurer au moins une fondation dans l'église d'accueil de leur confrérie : c'est par exemple le cas de Denis Bidant³²⁴, président de la chambre des comptes, dont les exécuteurs testamentaires font célébrer quelques messes après sa mort et donnent, conformément à son testament, par deux fois 40 £ p. On peut toutefois supposer que, au vu de l'importance du personnage, il est probable qu'il ait fait d'autres legs, plus significatifs, à d'autres institutions religieuses.

Cela dit, bien que tous les notaires et secrétaires appartiennent *de facto* à la confrérie, loin s'en faut pour que tous aient fait un don aux Célestins. À titre de comparaison, l'ouvrage de A. Lapeyre et R. Scheurer présente 670 notices biographiques de notaires et secrétaires du roi pour la période 1461-1515. Parmi les donateurs des Célestins, j'ai relevé dans ma propre base de données 38 notaires et secrétaires pour l'ensemble de la période étudiée (1352-1520), dont 27 pour la période 1461-1515. À peine 4 % des notaires et secrétaires attestés par A. Lapeyre et R. Scheurer ont donc fait un don aux Célestins, ce qui semble très peu. C'est pourquoi il est tout de même significatif de relever la présence dans la base de données des personnages les plus hauts placés : ainsi, sur la période étudiée, deux audenciers sont

³²³ L'identification n'est pas certaine.

³²⁴ Notice n° 51, mentions n° 565 et 580.

des donateurs (Jacques de Vignacourt³²⁵ et Jean Budé³²⁶). L'audiencier occupe un rôle clé à la chancellerie puisque, selon R.-H. Bautier³²⁷ « le véritable responsable du travail en chancellerie — sous le chancelier — était l'*audiencier*, issu de la fonction modeste qualifiée au début du XIV^e siècle comme celle de “ cil qui rent les lettres ” (...). Chargé primitivement de remettre aux intéressés les lettres leur revenant contre paiement des droits, l'audiencier en vint à être le metteur en scène de l'audience : il recevait des notaires les lettres à sceller, les classait par nature, faisait sceller directement les “ lettres communes ”, présentait au chancelier les lettres sujettes à rapport et les “ lettres en commandement ” ; il percevait l'émolument du seau, tenait en conséquence la comptabilité, payait leurs bourses aux notaires et veillait de façon générale à la police intérieure de la chancellerie ; il participait également à tous les événements de la vie du collègue et de la confrérie ». Il s'agit donc de personnages tout à fait importants.

Dans le prolongement de la confrérie, les chanceliers de France entretiennent eux aussi des relations suivies avec les Célestins. Nous avons déjà vu les donations des deux frères de Rochefort, dont l'un, Guy, est enterré dans l'église des Célestins. Il faut y ajouter les donations de Jean de Dormans³²⁸ (†1373) et de Pierre d'Orgemont³²⁹ († 1409). La liste des personnes inhumées³³⁰ donne en outre deux autres chanceliers de France inhumés dans l'église mais qui ne sont identifiés comme chanceliers dans aucune autre source : il s'agit de Guillaume d'Orgemont († 1422), résultant peut-être d'une confusion entre Pierre d'Orgemont et Guillaume de Dormans, chancelier de 1372 à 1373, et Pierre de Trie († 1433). Il semble donc que la confrérie crée une réelle dynamique dévotionnelle professionnelle qui tend à dépasser ses cadres.

La confrérie des notaires et secrétaires du roi est sans aucun doute la plus connue des confréries affiliées aux Célestins, mais il est probable qu'il y en ait eu d'autres,

³²⁵ Notice n° 422.

³²⁶ Notice n° 84.

³²⁷ Introduction à A. LAPEYRE et R. SCHEURER, *op. cit.*, p. XXIII.

³²⁸ Notice n° 149.

³²⁹ Notice n° 338.

³³⁰ Nous reviendrons plus loin sur les modalités de la constitution de cette liste.

comme la confrérie des dix mille martyrs, qui semble être liée à la chapelle du même nom³³¹, dont elle aurait peut-être assuré l'entretien. Quoi qu'il en soit, la confrérie est un réseau très propice à la donation, parce qu'elle a une orientation essentiellement religieuse et funéraire. Elle est sans conteste l'un des facteurs qui oriente le choix de la destination d'un don, elle est aussi le lieu où se manifeste la solidarité entre les membres. Accorder sa faveur à un même ordre est aussi moteur de rapprochement et créateur de lien social entre des hommes qui partagent une même profession.

II. DES RÉSEAUX POLITIQUES

Les historiens ont montré depuis longtemps que la société politique des XIV^e-XV^e siècles était marquée par la constitution de clans et de réseaux, sinon de partis, liant des hommes au service d'une même cause et de la défense d'idées communes. Ces réseaux n'ont pas d'aspect spécifiquement religieux, comme dans le cas des confréries. Pourtant, il n'est pas inintéressant de les étudier de ce point de vue et ce pour au moins deux raisons. La première est de profiter de la prosopographie des donateurs des Célestins de Paris établie pour vérifier l'hypothèse historique traditionnelle selon laquelle la donation aux Célestins serait un geste politique, marque d'une adhésion à l'État royal tel que voulu par Charles V et proclamé par Philippe de Mézières. Il convient de mettre en perspective cette idée et de la confronter à une analyse approfondie des réseaux auxquels appartiennent ces donateurs. Il faudra pour ce faire aller au-delà des quelques grandes figures — Charles V, Philippe de Mézières, Louis d'Orléans — que les historiens ont presque toujours retenus à la première lecture des sources et qui ont une fâcheuse tendance à masquer le reste des donateurs, aussi bien parce que ce sont des figures prestigieuses que parce que ce sont elles qui apparaissent le plus souvent dans les sources.

³³¹ On a quelques traces de cette confrérie dans les comptes, cf. infra, chap. VIII.

D'autre part, deuxième hypothèse sous-tendant ce chapitre, après avoir expliqué au chapitre IV comment Louis d'Orléans avait choisi les Célestins comme dépositaires de la mémoire de sa lignée, je me suis demandé si cet exemple prestigieux avait été suivi et si les membres du « parti » armagnac se retrouvaient plus particulièrement dans le groupe des donateurs (ce qui recoupe en partie d'ailleurs la première hypothèse de travail). En regard, nous procéderons au même travail avec les donateurs du « parti » bourguignon, afin de pouvoir dresser une comparaison entre l'un et l'autre. On pourra ainsi conclure si les donateurs des Célestins sont effectivement de ce cercle des bourgeois et petits nobles montés en grade au service du roi et faisant front à la cour sous le mot d'ordre du Bien commun, comme le laisse entendre Karl Borchardt dans sa thèse sur les Célestins³³².

1. *Les Marmousets*

Les Marmousets³³³ sont le nom que l'on donne, depuis Michelet, à l'équipe de conseillers dont se dote le jeune Charles VI lors du renvoi de ses oncles du gouvernement en 1388. Cette équipe va être au pouvoir jusqu'en 1392, date à laquelle se déclenche la première crise de folie du roi qui va changer la donne politique. Ce sont pour un certain nombre d'entre eux des hommes qui ont déjà servi Charles V et se partagent souvent entre le service du roi de France et celui de la papauté d'Avignon. Ils ont en commun des idées politiques réformatrices et la volonté de créer un État basé sur une justice et des finances saines, œuvrant pour le Bien commun, un État fonctionnant grâce à des corps d'officiers lui étant tout dévoués. Mais les Marmousets sont aussi les membres d'un groupe uni par des stratégies de mariage, des liens de parenté et de fidélité, des liens d'amitié enfin. Il s'agit donc d'un véritable réseau, dont les ramifications s'étendent dans toute l'administration royale, du Parlement à la Chancellerie, et même au-delà.

³³² BORCHARDT (Karl), *Die Cölestiner...* (41), p. 84.

³³³ AUTRAND (Françoise), *Charles VI* (13), p. 190 et suiv.

Quel rapport entre les Marmousets et les Célestins ? L'influence de Charles V et du modèle monarchique tel que le concevait le roi est encore prégnante au début du règne de Charles VI : il nous faut donc examiner en détail un engouement potentiel des Marmousets pour cet ordre. Même après la mort du roi, ceux qui semblent devoir recueillir son héritage politique se trouvent proches de l'ordre, créant ainsi une dynamique de ralliement : Philippe de Mézières bien sûr, le jeune duc d'Orléans également. De plus, l'hypothèse d'un retranchement, devant le gouvernement des oncles de Charles VI, des anciens conseillers du roi vers le couvent des Célestins pour continuer à développer leurs idées et à les affiner en attendant des temps meilleurs, est tentante. Pour F. Autrand en tout cas, cela semble clair :

« Autour des Célestins, on trouve des idées, des pratiques, des hommes liés entre eux par une certaine conception de la monarchie. On retrouve les anciens “ Navarrais ” passés à Charles V, le clan du cardinal de Boulogne à la cour d'Avignon, les fauteurs du schisme de 1378 et les Marmousets... On voit encore ce trop bon élève de Philippe de Mézières, le jeune et saint cardinal de Luxembourg, et Jean de la Grange, ce sinistre cardinal d'Amiens que Charles VI n'aimait pas et qui avait si bien su mettre en images, dans son tombeau, les idées de son groupe sur l'Église et sur l'État. L'État, pour ces amis des célestins, est un État nouveau qui prend ses distances avec la monarchie à l'ancienne, ses traditions et ses contradictions. Philippe de Mézières a été (...) la conscience du groupe et Louis d'Orléans, en son jeune âge, avait porté tous ses espoirs et ceux des Marmousets³³⁴. »

Mais avant de conclure, efforçons-nous de commencer par dresser une liste de ceux de nos donateurs dont on peut s'assurer de leur appartenance aux Marmousets, et cela ne va pas sans mal. La première difficulté tient au fait qu'il n'existe pas de prosopographie du groupe des Marmousets et qu'il faut donc se baser sur des ouvrages généraux, égrenant des noms ici et là, mais jamais de façon systématique. Voici néanmoins la liste des donateurs que j'ai pu identifier comme appartenant de façon

³³⁴ AUTRAND (Françoise), *Charles VI* (13), p. 382-383.

certaine à ce réseau : Jean Accart³³⁵ (1383-1411), conseiller au Parlement, Louis de Bourbon³³⁶ (1337-1410), qui, sans appartenir au groupe, a représenté leur idéal de prince³³⁷, Philippe de Mézières³³⁸ (1327-1405) leur théoricien, et Philippe de Moulins³³⁹ (1329-1409). On ne peut s'empêcher de souligner la brièveté de cette liste, bien qu'il soit par ailleurs difficile de déterminer avec précision combien étaient les Marmousets. Cela tempère quoiqu'il en soit les conclusions précédentes, d'autant, et c'est là l'essentiel, qu'aucune des grandes figures du groupe des Marmousets, celles que l'on cite toujours — le cardinal de Montaigu, Olivier de Clisson, Bureau de la Rivière, Jean Le Mercier, Jean de Montaigu — ne se retrouve dans cette liste.

2. *Le clan armagnac*

J'ai suffisamment analysé la faveur de Louis d'Orléans envers les Célestins dans le chapitre IV pour y revenir ici. Au vu de ce lien entre le prince et les moines, l'hypothèse selon laquelle le réseau qui s'organise pour venger la mort du duc aurait pu choisir les Célestins comme un point de ralliement parmi d'autres, mérite d'être examinée.

Le clan armagnac s'est constitué lentement, en réaction au meurtre de Louis d'Orléans par Jean sans Peur le 23 novembre 1407, à partir de la ligue de Gien (1410) et autour de la personnalité de Bernard VII d'Armagnac, beau-père de Charles d'Orléans. Ce réseau se compose surtout de nobles du Centre et du Sud de la France ainsi que de bourgeois de Paris et de gens de finances, noyau dur de la partie parisienne du clan armagnac. On y trouve également, selon F. Autrand³⁴⁰, « des hommes d'État, des officiers de l'administration centrale, (...) les restes de l'ancien groupe des Marmousets, devenus partisans du duc d'Orléans, puis armagnacs ». Tous ces hommes

³³⁵ Notice n° 1.

³³⁶ Notice n° 68.

³³⁷ *Ibid.*, p. 194.

³³⁸ Notice n° 313.

³³⁹ Notice n° 326.

³⁴⁰ *Ibid.* p. 460.

sont recrutés par des contrats de retenue, des alliances matrimoniales, l'octroi de pensions ou de simples dons. On trouve dans ce clan des personnalités comme Louis I^{er} de Bourbon-Vendôme, Arnaud Guillaume de Barbazan ou encore Bernard de Saint-Mont, « les Baillet, les Gencien, les Vitry, des bourgeois de souche italienne, les Lesclat »³⁴¹ pour ce qui est de la bourgeoisie parisienne.

Voyons maintenant qui, des donateurs des Célestins de Paris, nous pouvons rattacher à ce réseau, en-dehors de la descendance du prince dont nous avons déjà parlé au chapitre précédent. La famille Cousinot, dont deux représentants sont des donateurs, Pierre II (1380-1450) et son fils Guillaume II (1400-1484), fait clairement partie du clan armagnac, tout comme Jean Millet († 1503), évêque de Soissons, et la famille de Néelles, dont Guy IV est un éminent donateur des Célestins. Comme dans le cas des Marmousets, la liste est brève et une fois encore c'est l'absence des grandes figures du clan qui est marquante, même si les Néelles ou les Cousinot sont par ailleurs des personnages importants. Il est vrai que l'implantation géographique du groupe ne favorise pas d'éventuels liens avec les Célestins, mais même au sein de la bourgeoisie parisienne qui donne aux Célestins, on ne trouve pas d'individus spécifiquement en lien avec les Armagnacs. Qu'il s'agisse des Marmousets ou des Armagnacs, les hypothèses d'un ralliement de ces clans au travers des Célestins ne semblent pas concluantes. Voyons maintenant ce qu'il en est du clan bourguignon.

3. *Le clan bourguignon*

La constitution du parti bourguignon est plus ancienne et également plus solide que celle du parti armagnac. Le clan bourguignon s'est en effet constitué dès le renvoi des oncles en 1388 et a visé à noyauter les institutions de l'État. Les idées et les actions de ce parti — diminution des impôts, diminution du nombre d'officiers, alliance avec l'Angleterre entre autres — se radicalisent à partir de 1407. Le recrutement des

³⁴¹ *Ibid.*

hommes se fait avant tout sur une base territoriale, à partir de relations de féodalité traditionnelles, dans le Nord du royaume et les terres bourguignonnes essentiellement. La fidélité de la clientèle est assurée par des cadeaux, des attributions d'office ou l'appartenance à l'hôtel du prince. Enfin, à la tête du parti se trouvent les ducs de Bourgogne : Philippe le Hardi puis Jean sans Peur.

Plusieurs des donateurs des Célestins de Paris se signalent comme ayant, de près ou de loin, appartenu au clan bourguignon : c'est le cas de Robert d'Allemagne³⁴², docteur en médecine, affilié au service du duc de Bourgogne ; c'est le cas également de Jean Canard³⁴³, qui a été chancelier de Philippe le Hardi, auquel il doit par ailleurs son évêché d'Arras, comme on l'a vu plus haut. Les frères Danguel³⁴⁴, Miles et Robert, sont eux aussi des serviteurs du duc, qui les a placés l'un à la tête du chapitre cathédral de Chartres, l'autre sur le trône épiscopal de Nevers. Auguste Ysbarre³⁴⁵, orfèvre et changeur d'origine italienne, est réputé pour être un fidèle partisan du duc de Bourgogne, puisqu'il est conseiller de Jean sans Peur, tout comme Guillaume Le Duc³⁴⁶, premier président au Parlement. Enfin, à la génération suivante, les Rochefort, Guillaume³⁴⁷ et Guy³⁴⁸, font partie des hommes au service du duc de Bourgogne débauchés par Louis XI. Les fidèles du clan bourguignon sont donc bien présents parmi les donateurs des Célestins et ce davantage que les armagnacs, un phénomène d'autant plus remarquable que la plupart d'entre eux ont fait des donations significatives, à l'image des Danguel, à l'origine du don de la seigneurie de Ville d'Avray³⁴⁹, ou Jean Canard dont le cœur se trouve aux Célestins, qui disent en sa mémoire un obit anniversaire annuel.

³⁴² Notice n° 5.

³⁴³ Notice n° 96.

³⁴⁴ Notices n° 146 et 147.

³⁴⁵ Notice n° 431.

³⁴⁶ Notice n° 247.

³⁴⁷ Notice n° 382.

³⁴⁸ Notice n° 384

³⁴⁹ Dossiers n° 33 et 34.

4. *Célestins et politique : quel bilan ?*

Que tirer alors de l'accumulation de ces remarques ponctuelles ? Une conclusion sensiblement différente de l'hypothèse initiale tend à se profiler. Le chapitre I a montré que, si Louis d'Orléans et Philippe de Mézières étaient des familiers du couvent, Anne de Bourgogne se trouvait néanmoins inhumée à leurs côtés, fondation à laquelle souscrit son frère Philippe le Bon en confortant la donation. Le survol des différents réseaux politiques de la fin du XIV^e siècle et du début du XV^e tend lui aussi à montrer que les Célestins n'ont peut-être finalement pas été aussi nettement qu'on a bien voulu le dire les « nouveaux chapelains de l'État moderne³⁵⁰ » et l'affirmation selon laquelle « pendant un siècle et plus, ceux qui fonderont ou aideront les couvents des Célestins ou y feront leurs dévotions montreront par là leurs choix politiques³⁵¹ » doit être largement nuancée.

Certes, beaucoup de donateurs, on l'a vu au chapitre I, appartiennent au monde de l'office et des serviteurs de l'État, nous y reviendrons ensuite. On peut d'ailleurs comprendre que la spiritualité des Célestins ait rencontré les idées réformatrices des Marmousets en faveur d'un État plus juste, aux finances apurées et aux officiers sobres et efficaces. Il est vrai également que les Célestins pratiquent la collégialité et l'élection du prieur, des aspects promus dans leur domaine par les nouveaux conseillers de Charles VI pour améliorer le recrutement des officiers. Pour autant, on ne peut s'empresser de conclure à la réciprocité ni à l'adhésion des Célestins à tel ou tel aspect du programme politique des uns ou des autres. Les moines n'ont en effet laissé aucune trace dans leur source d'une quelconque adhésion de leur part à telle ou telle idée : pas de traité politique (mis à part ceux de Philippe de Mézières), pas de personnalité sortie du cloître pour jouer un rôle dans le gouvernement de l'État, pas même de tradition historiographique leur prêtant un quelconque ralliement. Les Célestins ne semblent donc jamais avoir pris parti, ni lors des changements de gouvernement, ni durant les guerres qui plus tard ravagent le pays, aucune source ne mentionne leur attitude ou une

³⁵⁰ AUTRAND (Françoise), *Charles V* (12), p. 238-239.

³⁵¹ *Ibid.*

quelconque prise de position en faveur d'un prince, pas même par allusion. On peut à cet égard remarquer qu'il en va d'ailleurs de même de leur attitude au sujet du schisme, qui demeure totalement inconnue, si tant est qu'ils aient effectivement pris position.

Par ailleurs, les donateurs ne sont visiblement pas « sélectionnés » en fonction de leur appartenance politique. Comme on l'a vu, ceux-ci appartiennent aussi bien, voire davantage, au réseau bourguignon qu'au réseau armagnac, sans que l'on constate de différence spécifique dans la pratique des donations. On remarquera cependant que les principales figures des partis, mis à part Louis d'Orléans, ne semblent pas avoir eu de liens avec les Célestins. Les donateurs que l'on a pu rattacher à un parti sont soit des figures secondaires, soit ceux qui forment la masse indistincte du clan. Résumons-nous : si des réseaux politiques ont gravité autour des Célestins de façon significative (hypothèse déjà douteuse), il faut d'une part préciser que les Célestins n'étaient pas partie prenante de leurs idées et que d'autre part, envisager la donation aux Célestins comme un geste politique est certainement trop abusif, voire faux.

III. D'AUTRES RÉSEAUX : FAMILLES, AMIS, COLLÈGUES

Si j'ai choisi de présenter dans une même partie à la fois les réseaux familiaux et les réseaux professionnels qui gravitent autour des Célestins, c'est qu'ils ont l'un et l'autre tendance à se recouper et qu'il est difficile de les démêler. On sait par exemple que pour le Parlement de Paris la famille est un vivier majeur du recrutement des officiers aux XIV^e-XV^e siècles³⁵². Mais le Parlement est aussi le lieu où se nouent des alliances entre les hommes : matrimoniales, amicales, personnelles, politiques, etc. : « Alors, les liens de parenté et d'alliance prennent le personnel de la Cour dans un réseau qui connaît au début du XV^e siècle, à la fois sa plus grande extension et sa plus grande densité. Les gens du Parlement se rassemblent en groupes familiaux plus ou moins étroitement reliés les uns aux autres (...). Les solidarités familiales viennent alors

³⁵² AUTRAND (Françoise), *Naissance d'un grand corps...* (15), p. 46-52.

renforcer, entre les membres de la Cour, les solidarités nées de l'exercice, en commun, de la justice royale³⁵³ ». Le réseau des officiers du Parlement ressemble donc davantage à une toile d'araignée où s'entremêlent des liens multiples situés sur différents plans. Il aurait donc été difficile et redondant de distinguer les deux types de réseaux, familiaux et professionnels, tout au moins pour ce qui concerne les officiers du Parlement.

Avant de commencer, je préciserai simplement que l'on étudie ici les réseaux de donateurs, sans tenir compte des individus pour lesquels peut exister une fondation sans qu'ils en soient à l'origine (les bénéficiaires du don). On verra plus loin les relations qui existent entre donateurs et bénéficiaires des dons.

1. Collègues, amis et famille

a. La famille

La famille est un réseau essentiel dès lors qu'il s'agit de donations, et ce particulièrement dans les couches sociales les plus élevées. Il est en effet rare que l'un des donateurs soit seul présent dans les archives célestines. Cela s'explique en premier lieu par les stratégies mémorielles développées par les familles les mieux placées socialement, nous y reviendrons dans le chapitre suivant, mais également par le fait que ces donateurs-là font souvent des dons importants, qui nécessitent soit des garanties, soit un accord ou une approbation de la famille. C'est le cas par exemple de Blanche de Néelles³⁵⁴, qui reçoit de l'argent de la part des Célestins pour ne pas contester la donation de son père, Guy. C'est aussi le cas de Marie de Castille³⁵⁵, qui confirme la donation de son fils, Louis d'Évreux. Des donateurs d'une même famille peuvent en outre se regrouper pour donner un bien familial et faire ainsi une donation commune et

³⁵³ *Ibid.* p. 264-265.

³⁵⁴ Notice n° 330 – Dossier n° 55.

³⁵⁵ Notice n° 101 – Dossier n° 7.

plus importante, comme dans le cas des Danguel³⁵⁶. Dans bien d'autres cas, le réseau familial joue également un rôle dans l'exécution du testament d'un donateur ou dans la fondation de quelques messes après sa mort, le réseau familial prenant ainsi en charge et perpétuant pour quelque temps la dévotion que le donateur a pu manifester de son vivant, comme on l'a constaté au chapitre précédent pour Jean Budé ou pour François Barbier.

Voyons maintenant de quelle famille il s'agit. Les réseaux familiaux que l'on a pu reconstituer au sein du groupe des donateurs s'étendent généralement sur deux générations, cette norme étant dépassée dans les cas particuliers des rois de France et des princes d'Orléans que nous avons déjà évoqués. Deux générations, c'est-à-dire les parents et leurs enfants. On voit ainsi Pierre Cousinot³⁵⁷ (1380-1450) faire une donation aux Célestins en 1443³⁵⁸, puis son fils Guillaume³⁵⁹ (1400-1484) faire de même trente ans plus tard en 1473³⁶⁰.

Mais deux générations, ce sont aussi des oncles et des neveux, et il ne s'agit pas toujours dans ce cas d'ecclésiastiques, même si c'est le cas le plus fréquent. Jacques Galiot de Genouilhac³⁶¹ par exemple, maître de l'artillerie du roi, prend ainsi en charge la dévotion de son oncle Jacques Galiot³⁶² après sa mort. Un exemple remarquable et sur lequel nous reviendrons est celui de la famille Moulins – Paillard, qui est repérée sur plus de trois générations de donateurs : Renaud de Moulins³⁶³ est l'oncle de Philippe de Moulins-Engilbert³⁶⁴, lui-même oncle de Germain Paillard³⁶⁵, tous trois occupant des places prestigieuses dans l'Église, puisqu'ils sont respectivement chanoine de Paris et secrétaire du roi, évêque d'Évreux puis de Noyon, et évêque de Luçon.

³⁵⁶ Notices n° 146 et 147 – Dossiers n° 33 et 34.

³⁵⁷ Notice n° 138.

³⁵⁸ Dossier n° 40.

³⁵⁹ Notice n° 139.

³⁶⁰ Dossier n° 61.

³⁶¹ Notice n° 173.

³⁶² Notice n° 171.

³⁶³ Notice n° 325.

³⁶⁴ Notice n° 326.

³⁶⁵ Notice n° 346.

Cependant, la majorité des réseaux familiaux que l'on a pu repérer est unigénérationnelle. Ce sont d'abord des couples, dont on a déjà parlé au chapitre précédent. Les fratries sont elles aussi présentes en nombre remarquable (une trentaine de donateurs ont un frère ou une sœur ayant également fait une donation aux Célestins). Enfin, les relations créées *via* des mariages (beau-frère, belle-sœur, cousinage éloigné, etc.) jouent aussi un rôle dans la constitution de réseaux familiaux de donateurs. On ne retiendra que deux fratries parmi beaucoup d'autres, en développant brièvement deux exemples.

En 1426, le 11 juin et le 13 juillet, les frères Danguel³⁶⁶, Miles³⁶⁷ et Robert³⁶⁸, donnent aux Célestins l'hôtel de la Lande et la seigneurie de Ville d'Avray³⁶⁹ qu'ils possèdent en commun, afin de fonder des prières aux Célestins. Les frères sont très proches : ils ont fait sensiblement la même carrière, à la fois au service des ducs de Bourgogne et de l'Église au sein de laquelle ils ont occupé des places prestigieuses (Robert a été évêque de Nevers et Miles, chanoine de Notre-Dame, entre autres). Les Danguel ne sont pas les seuls frères ecclésiastiques que l'on repère parmi les donateurs : les frères Épinay en sont aussi un exemple.

Comme on l'a dit, les fratries de donateurs ne se limitent pas aux ecclésiastiques. Les documents nécrologiques et les réductions de messes mentionnent par exemple la donation de Marie la Marquise³⁷⁰ et de son frère Beudoin de Charny³⁷¹, qui auraient donné 10 £ de rente à Rungis et quatre candélabres de cuivre pour fonder quatre messes hebdomadaires. Outre cette donation commune, Marie a associé en 1376³⁷² son mari, Simon Bigot, dans une donation en partie dédiée à la mémoire de son frère. Le couple donne ainsi 10 £ p. de rente annuelle et perpétuelle sur une maison à Paris, rue Geoffroy l'Aîné, à l'enseigne de l'Ange, afin de fonder différentes messes : il y a d'abord le rappel d'une fondation ancienne de quatre messes hebdomadaires pour Beudoin et

³⁶⁶ Dossiers n° 33 et 34.

³⁶⁷ Notice n° 146.

³⁶⁸ Notice n° 147.

³⁶⁹ Dépt. Hauts-de-Seine, arr. Boulogne-Billancourt, cant. Chaville.

³⁷⁰ Notice n° 216.

³⁷¹ Notice n° 105.

³⁷² Dossier n° 12.

feue son épouse, Agnès. Il y a ensuite trois messes hebdomadaires à l'autel Saint-Maurice pour le couple donateur, Simon et Marie. Ces dernières associent en outre Beudoin, les parents de Beudoin et Marie, le précédent époux de Marie et plusieurs autres parents. Même si les bénéficiaires du don des Bigot ne se résument pas à la fratrie, il est intéressant de noter l'insistance toute particulière portée sur Beudoin.

Le réseau familial joue donc un rôle clé dans la transmission d'une dévotion particulière aux autres membres de sa famille. L'importance de la fratrie et des relations horizontales est remarquable et peut peut-être s'expliquer par l'absence de descendance en âge de prendre en charge la dévotion du défunt, lorsqu'il s'agit de donations pour cause de mort. Mais l'on voit aussi des fratries s'unir pour fonder, comme dans le cas de Marie et Beudoin de Charny. On se trouve donc en présence d'une société urbaine qui semble assez peu propice à la continuité familiale des pratiques dévotionnelles, qui se transmettent rarement sur plus de deux générations. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point dans la troisième partie. Pour le moment, étudions le cas des réseaux de collègues et d'amis.

b. Collègues et amis

Les réseaux de collègues et d'amis sont plus difficiles à repérer que les réseaux familiaux, car ils sont souvent implicites et ne transparaissent que peu dans les sources. Par ailleurs, ils recoupent souvent les réseaux précédemment évoqués, qu'il s'agisse de la confrérie, du réseau politique ou du réseau familial. Nous avons vu au chapitre IV la place importante qu'occupent les officiers au sein des donateurs, les exemples développés ci-après montreront comment réseau familial et réseau professionnel se recoupent particulièrement dans leur cas. Pour autant, les réseaux professionnels ne semblent pas les plus significatifs s'ils n'en recoupent pas d'autres et cela particulièrement dès que l'on s'éloigne des officiers royaux : le groupe des bourgeois de Paris témoigne par exemple d'une grande diversité dans ses activités professionnelles et

de peu de liens entre ses divers représentants. Le groupe des officiers, et particulièrement ceux du Parlement, présente en revanche une grande homogénéité, ainsi que l'a montré F. Autrand³⁷³. Il s'agit d'un groupe particulièrement marqué par l'esprit de corps et qui s'efforce de se construire une identité qui passe aussi par des marques religieuses.

Quant aux réseaux d'amis, ils sont plus ou moins volatiles et ont des origines multiples, comme l'explique D. Courtemanche à propos des clercs du roi³⁷⁴ : « On peut imaginer divers types de réseaux de solidarité qui ont pu se constituer entre les clercs du roi, en se fondant sur la même provenance géographique, la fréquentation d'un même collègue ou de la même faculté universitaires, les débuts de carrière dans les mêmes fonctions, et ainsi de suite ». Les recherches prosopographiques que j'ai menées ne sont pas assez approfondies pour faire apparaître clairement ce genre d'affinités entre des donateurs. Néanmoins il est légitime d'en soupçonner, par des indices comme la fondation de Robert de Jussy et de Pierre du Chastel³⁷⁵ étudiée ci-dessus.

2. Un exemple de famille parlementaire : les Nanterre

La famille des Nanterre est un exemple très instructif de l'imbrication des réseaux familial et professionnel, dont une partie des membres se retrouvent, comme nous allons le voir, dans une commune dévotion aux Célestins de Paris. Il s'agit d'une ancienne famille de serviteurs du roi, que l'on repère dès pour la première fois en 1389³⁷⁶, avec Jean de Nanterre, chevalier, et dont l'un des membres les plus connus est Simon de Nanterre, l'un des fils de Jean, qui a été président du Parlement de Paris au début du XV^e siècle. C'est une famille qui illustre bien l'entrée des Parisiens non-nobles

³⁷³ AUTRAND (Françoise), *Naissance d'un grand corps de l'État...* (15).

³⁷⁴ COURTEMANCHE (Danielle), *Œuvrer pour la postérité...* (107), p. 105.

³⁷⁵ Dossier n° 10.

³⁷⁶ AUTRAND (Françoise), *Naissance d'un grand corps de l'État...* (15), p. 71.

issus du monde du commerce dans les rouages du Parlement de Paris. Les deux premières générations ne sont pas repérées dans les donations. En fait, la famille de Nanterre illustre assez bien ce que l'on a dit plus haut sur la tendance à l'horizontalité du réseau familial des donateurs. Il faut en effet attendre la troisième et la quatrième générations de Nanterre pour y trouver des donateurs des Célestins. La famille est néanmoins alliée, par Philipotte de Nanterre, à Jean Accart³⁷⁷, également parlementaire et donateur des Célestins.

Parmi les fils de Philippe de Nanterre, frère de Simon, on trouve au moins trois donateurs. Le premier est Jean de Nanterre³⁷⁸ († v. 1491), que l'on repère comme conseiller du roi, avocat au Parlement, conseiller adjoint à la Cour des aides et procureur général du roi au Parlement de Paris. Au moment de sa mort, il laisse par testament quinze écus d'or au couvent afin d'être associé aux prières et bienfaits des frères et ses exécuteurs testamentaires paient en outre 48 s. p. pour faire dire vingt messes de requiem à sa mémoire. De façon probable, mais toutefois non certaine, on repère à la même génération le couple Thumery, dont Jeanne³⁷⁹ serait la sœur de Jean de Nanterre. C'est probablement elle qui est la veuve de Denis de Thumery, pour laquelle sont fondées des messes, une première fois en mai 1489 et une seconde fois en novembre 1490, par ses exécuteurs testamentaires. Enfin, une autre des sœurs de Jean a épousé Giraud Le Coq³⁸⁰, également détenteur d'un office, probablement de conseiller au trésor, pour lequel ses exécuteurs testamentaires font célébrer trente messes en août 1492.

A la génération suivante, le lien de la famille de Nanterre avec les Célestins continue et s'étend même à la branche des descendants directs du président Simon de Nanterre, créant ainsi des relations de cousinage éloigné entre les donateurs de cette famille. Jean le Viste³⁸¹ a en effet épousé une petite-fille de Simon de Nanterre, dont le prénom n'est pas certain mais qui est une Nanterre. Quoi qu'il en soit, Jean le Viste,

³⁷⁷ Notice n° 1.

³⁷⁸ Notice n° 327.

³⁷⁹ Notice n° 411.

³⁸⁰ Notice n° 243.

³⁸¹ Notice n° 266.

aussi au service du roi puisqu'il est président des généraux de la cour des Aides, est le seul membre de la famille de Nanterre à être inhumé aux Célestins et à être mentionné dans les documents nécrologiques du couvent. On le repère également comme bénéficiaire du don du S^r de Balsac qui a donné pour lui 4 £ p. afin que soit célébré un obit solennel à sa mémoire. Enfin, à la même génération, ce sont les petits-cousins du couple Le Viste, les enfants de Jean, que l'on retrouve comme donateurs, avec Christophe Carmonne³⁸², qui a épousé l'une des filles de Jean, Radegonde. Christophe est seigneur de Mareuil-le-Guyon, conseiller au parlement de Paris, puis procureur général, et enfin président de différents parlements dont celui de Paris. On le repère en 1504 pour avoir fait dire une grand' messe avec vigiles et vingt messes basses aux Célestins. Enfin, Jean L'Huillier³⁸³, procureur général du roi au Parlement et à la cour des aides, a lui aussi épousé l'une des sœurs de Radegonde, Jeanne de Nanterre. Il demande aux Célestins par testament la célébration de soixante-douze messes, payées par ses exécuteurs testamentaires en juin 1498.

Le cas des Nanterre est tout à fait remarquable. Il montre comment, par les mariages essentiellement, les réseaux s'imbriquent et se superposent, comment par exemple les collègues rejoignent la famille. Il est aussi un bon exemple du fait que les réseaux familiaux autour des Célestins s'étendent rarement sur plus de deux générations, comme c'est le cas ici, et privilégient des relations horizontales, entre frères et sœurs ou entre cousins et petits-cousins. La dévotion aux Célestins semble donc être dans ce cas un phénomène surtout générationnel, plus qu'une tradition familiale ancestrale. Remarquons toutefois que si les membres de cette famille font généralement dire quelques messes aux Célestins au moment de leur mort, un seul des membres est enterré au couvent (Jean Le Viste) et les dons qui sont réalisés ne sont pas exceptionnels. Il ne faut donc rien exagérer quant à l'importance du réseau familial.

³⁸² Notice n° 100.

³⁸³ Notice n° 271.

3. *Un réseau familial implanté sur plusieurs générations : les Moulins – Paillard*

La famille de Moulins est un autre exemple digne d'intérêt, où l'on voit cette fois le relai dévotionnel passer d'oncle à neveu et le réseau s'étendre sur plusieurs générations. Elle est en outre à l'intersection de toute une série de familles entre lesquelles elle fait le lien, comme les Dormans et les d'Orgemont³⁸⁴. Le premier membre de la famille que l'on trouve comme donateur des Célestins est Renaud de Moulins, chanoine, qui donne 20 £ p. de rente sur une maison à Paris, rue des Prêcheurs, à l'enseigne des Quatre-Fils Aymon pour que les Célestins prient pour lui (la date de la donation est inconnue). À la génération suivante, son neveu Philippe de Moulins est lui aussi donateur, un donateur très apprécié et mis en exergue par les Célestins pour ses nombreux bienfaits. Enfin, la dernière génération repérable est représentée par trois membres parmi les donateurs : Germain Paillard, dont les obituaires rapportent qu'il a donné plus de 500 £, ce qui est tout à fait considérable, sa sœur Marguerite Paillard et son époux Étienne de la Charité, qui donnent 20 £ t. pour acheter une rente de 100 s. p. sur la maison de la Pomme Rouge à Phalles. Étienne de la Charité est par ailleurs notaire et secrétaire du roi, ce qui le place à l'intersection de plusieurs réseaux. Toutes les donations des membres de cette famille sont assez considérables (bien plus en tout cas que celles de la famille de Nanterre), ce qui en fait une famille de donateurs très privilégiée pour le couvent.

Mais les liens ne s'arrêtent pas là : les cinq membres de la famille que nous avons déjà repérés se rejoignent topographiquement dans la mort, puisqu'ils sont tous inhumés aux Célestins. De ce point de vue, on peut d'ailleurs ajouter deux autres neveux de Philippe de Moulins qui sont eux aussi enterrés aux Célestins : Philippe Paillard³⁸⁵, mort en 1418 et Christophe Paillard³⁸⁶, mort en 1442 et inhumé avec son fils, Charles. Philippe a lui aussi fait une double carrière dans l'Église et au service de l'État puisqu'il a

³⁸⁴ GANE (Robert), *Le chapitre de Notre-Dame...* (170), p. 148-149.

³⁸⁵ RAUNIÉ (Émile), *Épitaphier du vieux Paris...* (337), p. 326 et voir la liste des personnes enterrées dans l'église au volume II.

³⁸⁶ Cf. Liste des personnes inhumées dans l'église au volume II.

été entre autres archidiacre de Noyon et conseiller et secrétaire du roi, Christophe est quant à lui repéré comme conseiller du roi.

Avec huit de ses membres inhumés dans l'église, la famille Moulins-Paillard est donc un bel exemple d'imbrication des réseaux et de continuité dans les liens que peut entretenir une famille avec un couvent. La figure dominante du réseau, celle qui sert de point de repère, est clairement Philippe de Moulins, réputé grand ami des Célestins et qui sert de référence dans l'identification des autres personnages. Les sources célestines, qualifient ainsi la dernière génération de donateurs en lui faisant référence : Christophe, Philippe et Germain sont en effet d'abord les neveux de Philippe de Moulins.

Au terme de ce chapitre, j'espère avoir montré la nécessité de ne pas se borner à une étude trop individuelle des donateurs, ce qui limiterait considérablement la compréhension du groupe. Beaucoup d'entre eux sont décrits dans les sources par leur parenté ou leur activité professionnelle, il importait de le prendre en compte et d'étudier les liens entre les individus, bien que cela soit presque toujours plus difficile que de se borner à une simple étude statistique. Ainsi, si l'on se résume, on retiendra d'une part l'importance de la confrérie des notaires et secrétaires du roi et le lien particulier qu'elle entretient avec les Célestins depuis sa création, d'autre part que le couvent est assez bien enserré dans les réseaux familiaux et professionnels de la capitale, puisque l'on voit des familles réputées, notamment de serviteurs de l'État, y faire des donations, sachant que les réseaux familiaux s'étendent généralement plus horizontalement que verticalement et se limitent la plupart du temps à deux générations. Enfin, rappelons qu'il faut nuancer fortement l'idée d'une affiliation du couvent aux courants de pensée réformateurs ou aux partis politiques de la fin du Moyen Âge. On trouve en effet des donateurs de toute obédience dans le groupe étudié. Cependant, et ce sera là l'objet du dernier chapitre de cette partie, l'image du groupe des donateurs telle que l'on peut la reconstituer à travers les sources du couvent est une image déformée qui procède du discours des frères. Il importe donc de critiquer ces

sources en les confrontant les unes aux autres afin de mieux comprendre le processus de mémoire développé par les Célestins.

CHAPITRE VI

CONSERVER LA MÉMOIRE : UNE SÉLECTION

*Combien d'illustres et de hauts personnages dont la mort est encore un mystère
pour l'histoire sont venus s'effacer là !
A. Balleydier³⁸⁷*

Les deux chapitres précédents ont visé à décrire dans les grandes lignes la population des donateurs des Célestins aux XIV^e-XV^e siècles, une population recensée à partir de sources diverses. Il est temps maintenant de prendre du recul par rapport à ce travail et de s'interroger sur les sources et sur le discours qu'elles mettent en œuvre, en particulier, pour ce chapitre, en ce qui concerne les obituaires et nécrologes des Célestins de Paris.

Les documents nécrologiques sont des sources très utilisées par les historiens et je les ai moi aussi exploités. Mais il faut bien être conscient que ces documents sont produits par le couvent et obéissent à une construction réfléchie : ils sont donc des miroirs déformants dont il faut se méfier. Dans ce chapitre, je vais m'attacher à confronter entre elles les informations tirées des différentes sources, afin de pouvoir analyser en détail la construction du discours célestin, et, en allant plus loin, le travail de mémoire effectué au fil des siècles par la communauté des moines.

Afin d'enrichir cette démonstration par la comparaison, j'ai choisi d'étudier un deuxième discours mis en scène par les Célestins en rassemblant les rares témoignages que nous possédons encore sur la physionomie de l'église du monastère et, plus

³⁸⁷ BALLEYDIER (Alphonse), *Le couvent et la caserne des Célestins...* (19).

particulièrement, sur l'accumulation de sépultures qu'elle contenait. Comme pour les documents nécrologiques, j'essaierai de montrer que les choix matériels en matière de sépulture ne sont jamais innocents et qu'ils relèvent eux aussi d'une de l'élaboration d'un discours.

L'analyse successive de ces deux aspects permettra dans un dernier temps de s'interroger sur les pratiques de conservation de la mémoire développées par les Célestins et de voir quelle place occupe réellement le culte des morts chez ces frères. On renversera ainsi la problématique habituelle qui se demande quels ordres sont choisis par les donateurs, pour axer davantage la question sur les choix faits par les moines en matière mémorielle.

I. MÉMOIRE ÉCRITE

Étudions donc dans un premier temps les documents nécrologiques, et plus généralement, mémoriels du couvent des Célestins de Paris.

1. Exploiter les documents nécrologiques

a. Définition et présentation des obituaires et nécrologes conservés par les Célestins de Paris

On conserve aujourd'hui deux obituaires et un nécrologe pour les Célestins de Paris³⁸⁸. Depuis les travaux de J.-L. Lemaitre, les documents nécrologiques sont désormais mieux connus et possèdent des typologies établies quoique toujours difficiles à appliquer de façon catégorique. J'ai repris ici les termes d'« obituaire » et de

³⁸⁸ Voir présentation détaillée de ces sources au chapitre II et au volume II.

« nécrologe » qui figurent dans le *Répertoire des documents nécrologiques français*³⁸⁹, bien qu'ils ne correspondent pas forcément aux termes des catalogues des bibliothèques concernées et que, particulièrement pour le nécrologe, ils peuvent être discutés. Pour mémoire, rappelons brièvement les définitions de J.-L. Lemaître selon lequel le terme de nécrologe s'applique plutôt à des « livres renfermant les noms des membres de la communauté, les associés spirituels et les bienfaiteurs inscrits avec le consentement de l'abbé et du chapitre » et celui d'obituaire à des « livres renfermant essentiellement les noms des personnes ayant demandé la célébration d'un anniversaire dont la célébration est assurée par les revenus d'une fondation³⁹⁰ ».

Dans le cas des deux obituaires (Bibl. Maz. ms. 3329 et Bibl. Ars. ms. 1148), l'appellation donnée par le catalogue de la bibliothèque est justifiée : le canevas de base de chacun des manuscrits est un calendrier romain avec lettres dominicales. Aux jours concernés sont inscrites des notices plus ou moins détaillées énonçant les noms et qualité des défunts, leurs bienfaits envers la communauté, les offices à célébrer à leur intention et leur lieu de sépulture. Dans le cas du manuscrit de l'Arsenal, on trouve en outre les principaux saints et fêtes et des distiques au début de chaque mois pour rappeler les grands traits de l'histoire de l'ordre. Cette trame se rapproche donc fortement de la définition rappelée ci-dessus et la désignation par le terme d'« obituaire » est tout à fait satisfaisante.

Cependant, le troisième manuscrit conservé (Bibl. Ars. Ms. 930), appelé « nécrologe » dans les catalogues, n'en est en réalité pas vraiment un. Après des tables alphabétiques répertoriant les différents donateurs, on trouve un état, par mois, des célébrations à dire, sans indication de jour. Le nom et la qualité des défunts sont mentionnés pour la plupart, avec mention du lieu de sépulture de façon non systématique. Enfin, on trouve à la fin de ce manuscrit une liste chronologique des sépultures de l'église. On est donc assez loin de la définition du nécrologe donnée par Lemaître, tout en se situant également dans un autre type documentaire que les deux obituaires précédemment décrits. Ce manuscrit se trouverait davantage à la jointure

³⁸⁹ LEMAITRE (Jean-Loup), MAROT (Pierre) (dir.), *Répertoire des documents nécrologiques français* (272), tome I, p. 14-16.

³⁹⁰ LEMAITRE (Jean-Loup), *Mourir à Saint-Martial* (268), p. 96-97.

entre livre d'anniversaires et livre de sépultures³⁹¹. On comprend assez facilement la façon dont on pouvait se servir d'un obituaire classique : jour après jour, il suffisait de consulter le registre pour connaître les messes à célébrer quotidiennement. Cependant, beaucoup de feuillets des deux obituaires célestins sont vierges, la présentation mensuelle permettait dès lors une synthèse, tandis que les tables, probablement confectionnées au XVII^e siècle, étaient le moyen de retrouver rapidement le nom d'un bienfaiteur.

À ces trois registres, il faut ajouter quelques mentions d'obits (avec le jour et le nom de la personne) dans le manuscrit 359 de la Bibliothèque Mazarine (un bréviaire à l'usage des Célestins de Paris datant du XIV^e s.) et également quelques extraits concernant les Célestins dans le vol. 135 de la collection Baluze à la Bibliothèque nationale (fol. 176 et 177 v.). Il s'agit là de notes d'érudits achetées par Étienne Baluze (1630-1718) en juillet 1700 et rédigées dans une écriture très cursive du XVII^e siècle. Enfin, la réduction des messes de 1414 a également donné lieu à une réduction des obits rédigée dans une forme très proche du nécrologe Ars. 930, avec pour chaque mois les obits à célébrer et la fusion subie par certains d'entre eux.

Ce qui caractérise en premier lieu ces documents, c'est donc leur variété, variété aussi bien de forme que de contenu, liée vraisemblablement à une utilisation différente de chacun des types de manuscrits. Ce qui nous intéresse le plus, les notices concernant les donateurs sont elles aussi hétérogènes et les informations que l'on peut en tirer, de qualité variable. Le temps m'a manqué pour mener une étude comparative plus approfondie sur ces manuscrits, néanmoins il me semble douteux qu'ils aient été utilisés comme livres du chapitre pour la célébration de l'office du chapitre après prime³⁹², même si, pour les deux premiers, une utilisation quotidienne était permise au vu de la configuration du manuscrit.

Ce qui est frappant dans les deux obituaires des Célestins de Paris, c'est d'une part le soin mis à la préparation des manuscrits (réglure, ornementation par des

³⁹¹ *Ibid.* (268), p. 95-98.

³⁹² Comme dans le cas des documents nécrologiques décrits par J.-L. Lemaitre pour Saint-Martial de Limoges, *Ibid.* (268), p. 499-508.

lettrines, voire, de temps à autre, éléments de décor), alors que d'autre part, beaucoup de jours sont vides et les pages vierges, comme si les prévisions avaient été bien supérieures aux demandes effectives. Le nécrologe adopte lui une présentation beaucoup moins soignée et ne laisse pas de pages blanches.

Par ailleurs, on retiendra que les frères ne sont jamais présents dans ces documents : leur mémoire semble avoir été consignée ailleurs, dans des registres qui leur étaient réservés comme le manuscrit 1649 de la Bibliothèque Mazarine, qui contient une pièce de théâtre sur la vie de P. de Morrone, un obituaire des frères et enfin, une liste des Célestins célèbres.

Quant au vocabulaire médiéval qui sert à désigner ces documents, les donateurs demandant explicitement que leur fondation soit inscrite dans les documents nécrologiques emploient des formes variées. Les termes qui reviennent le plus souvent sont ceux de mortuologe et martyrologe avec toutes leurs variantes. C'est aussi le vocabulaire employé par les Célestins dans les actes dont ils sont émetteurs. Il faut remarquer que, si ces termes correspondent tout à fait aux terminologies médiévales relevées par J.-L. Lemaitre³⁹³, ils sont employés à l'exclusion de tout autre et notamment de termes plus anciens relevés comme ceux de *datarium*, *regula*, *kalendarium*, etc. Le vocabulaire qui désigne les documents nécrologiques est donc fixé à la fin du Moyen Âge.

Quoi qu'il en soit, l'important est de noter que l'on se situe tout à fait dans la logique évolutive décrite par J. Chiffolleau : « les nécrologes n'étaient au départ que de simples listes sur lesquels on inscrivait les noms des défunts associés aux prières des communautés monastiques ou canoniales (...), [ils] deviennent peu à peu des « livres d'anniversaires » où l'on consigne les demandes toujours plus nombreuses de messes privées et les revenus qui y sont attachés »³⁹⁴, le tout reposant sur une forte croyance en la vertu de la messe perpétuelle.

³⁹³ *Ibid.* (268), p. 91.

³⁹⁴ CHIFFOLEAU (Jacques), *La comptabilité de l'au-delà...* (84), p. 328.

b. Constitution des documents nécrologiques

Afin de pouvoir étudier au mieux le discours des documents nécrologiques, il importe également de bien comprendre leur articulation chronologique et d'étudier par exemple le temps écoulé entre la mort du donateur ou la date à laquelle il est attesté et la date de rédaction des documents. Pour ce faire, j'ai dressé le graphique suivant, dans lequel la courbe représente le nombre de donateurs morts ou attestés par tranche de cinq ans et les croix situent approximativement la date de rédaction des documents.

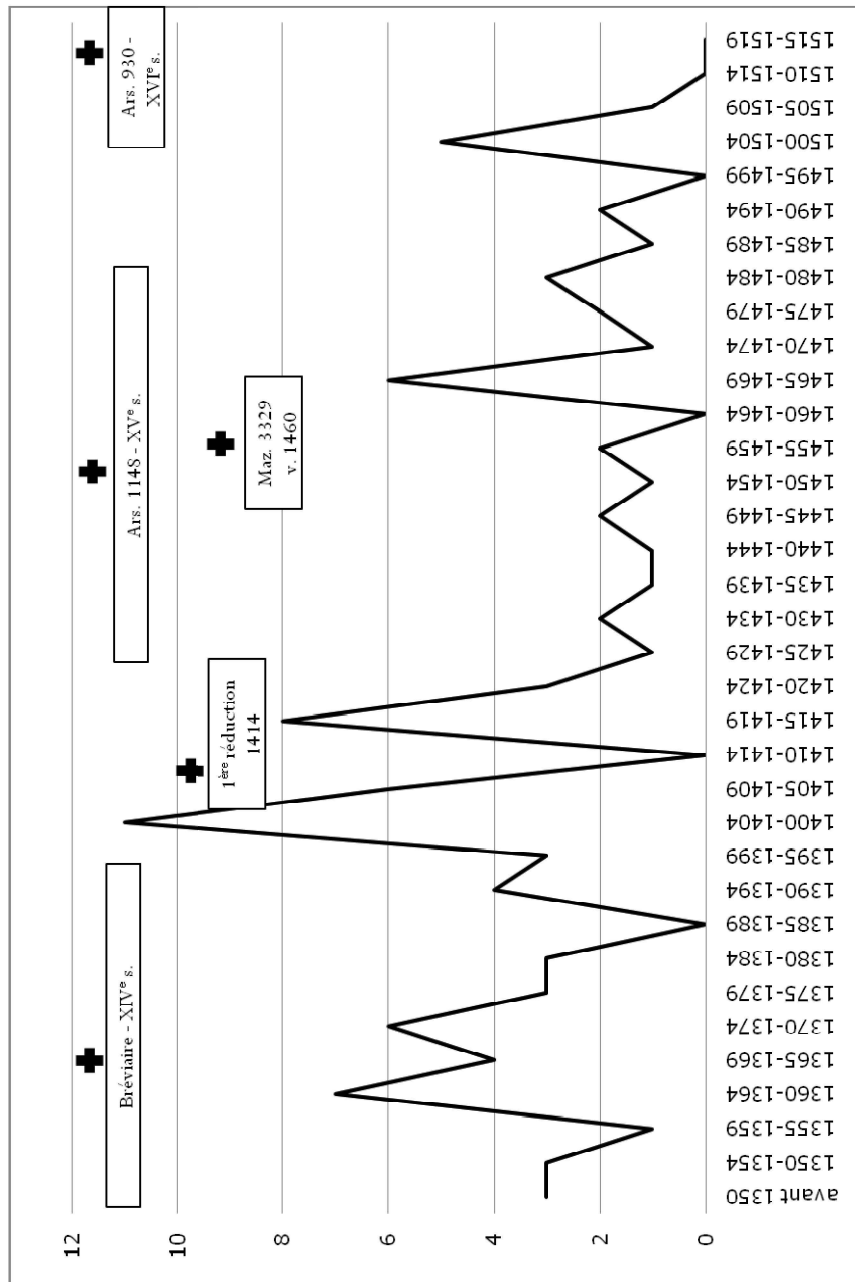


Figure 22 : Répartition chronologique des documents nécrologiques et des personnes y figurant

De la fondation du couvent à la réduction des messes de 1414, le schéma permet de constater l'absence de tout document nécrologique pour le couvent. Or il est peu probable que les Célestins de Paris aient vécu le premier demi-siècle de leur existence en se contentant de cinq mentions à la fin d'un bréviaire en guise d'obituaire, une période où, qui plus est, le nombre de donateurs dont on conserve la mémoire est assez important, puisque l'on est encore dans la dynamique amorcée par les fondations royales de Charles V. Il faut donc conclure soit à une erreur de datation de l'un des deux manuscrits suivants³⁹⁵, soit à la perte d'un ou plusieurs obituaires rédigés antérieurement à ceux que l'on conserve.

Le premier véritable obituaire célestin dont nous disposons aujourd'hui est donc celui qui figure à la fin de la réduction des messes de 1414. On remarquera à ce propos que la conjonction des obits correspond exactement à un pic dans le nombre des donateurs, point sur lequel nous aurons largement l'occasion de revenir en étudiant les réductions de messes. Ce manuscrit étaye l'hypothèse précédente dans la mesure où il est fort probable qu'il se soit appuyé sur un autre obituaire pour procéder à la réduction et non simplement sur quelques mentions éparses et les souvenirs des frères.

Le XV^e siècle voit quant à lui la confection de deux véritables obituaires, qui ont tous deux sensiblement les mêmes caractéristiques de présentation et de soin mis à leur ornementation. Toujours selon le *Répertoire des documents nécrologiques*, le ms. 3329 de la bibliothèque Mazarine est daté des alentours de 1460 avec des additions jusqu'en 1613 et le ms. 1148 de la bibliothèque de l'Arsenal est daté plus vaguement du XV^e siècle avec des additions du XVII^e siècle (1632-1651)³⁹⁶. Pourquoi deux manuscrits contemporains, destinés, semble-t-il, au même usage, et utilisés l'un et l'autre jusqu'au XVII^e siècle ? J'avoue ne pas avoir de réponse à cette question pour le moment et tant qu'une étude plus détaillée sur chacun des deux manuscrits n'aura pas été effectuée, afin de dater avec

³⁹⁵ Manquant de temps pour des études codicologiques et paléographiques détaillées, je me suis fiée aux notices des catalogues de bibliothèques ainsi qu'aux indications du *Répertoire nécrologique* (*op. cit.*).

³⁹⁶ LEMAITRE (Jean-Loup), *Répertoire des documents nécrologiques* (272), p. 571-572.

précision les couches paléographiques de chacun d'entre eux. Il est possible que le pic du nombre de donateurs observé sur les années 1460-1465 ait poussé à la rédaction d'un nouvel obituaire, mais ce pic n'est jamais que de six donateurs, ce qui n'est pas exceptionnel, et cela n'explique pas pourquoi les deux obituaires continuent à être utilisés de façon concomitante jusqu'au XVII^e siècle, alors que leur contenu est sensiblement identique.

Enfin, le manuscrit identifié comme nécrologe date du XVI^e siècle avec, là encore, des additions jusqu'au XVII^e siècle. Ici, la différence de présentation liée à une utilisation divergente de celle des obituaires, outre l'usure naturelle des deux précédents, suffit à expliquer à elle seule la rédaction d'un nouveau manuscrit utilisé lui aussi en parallèle des deux autres jusqu'au XVII^e siècle.

Le graphique de la page 259 nous montre en outre que les documents nécrologiques compilés font mention de personnes décédées entre un demi-siècle et un siècle avant leur rédaction : ils sont donc œuvre de mémoire, fruits de recherches dans les archives du couvent et de copie de manuscrits antérieurs. Ils offrent à leur lecteur un discours tardivement recomposé, bien plus qu'une inscription quotidienne et systématique, comme on la trouve par exemple dans les documents comptables. Il est essentiel de garder à l'esprit ce décalage chronologique pour interpréter ces sources qui, bien souvent, lorsqu'elles décrivent un don, une rente par exemple, donnent aussi, voire uniquement, son état au moment de la rédaction. Des divergences sont ainsi fréquentes entre l'acte original quand on le possède et les informations que l'on trouve dans l'obituaire sur la même fondation. Il en va de même des notices biographiques des donateurs, elles aussi œuvres de mémoire.

c. Élaboration d'une liste de noms

Ces remarques prises en compte, les informations apportées par les documents nécrologiques sont néanmoins extrêmement précieuses pour l'établissement de la

prosopographie des donateurs et les résultats que j'avais consignés sous forme de tableau dans mon mémoire de Master³⁹⁷ ont depuis été intégrés à la base de données.

Au total, pour la période des XIV^e-XV^e siècles, ce sont cent trente-trois individus qui ont pu être recensés grâce aux documents nécrologiques. Deux tiers de ces personnes (soit 88 individus) ne sont connus comme donateurs que par les documents nécrologiques et 34 % (45 individus) ont fait une donation documentée par ailleurs. Les quatre-vingt huit individus connus uniquement par les documents nécrologiques ont néanmoins été entrés de façon systématique dans la base, que leur donation soit mentionnée dans ces documents ou non. J'ai en effet considéré que, même si la trace de la donation était perdue, celle-ci était malgré tout la condition *sine qua non* pour qu'une personne figure dans les obituaires ou nécrologes, ce qui justifie son entrée dans la table des donateurs et son inclusion dans les statistiques concernant ce groupe.

Le chiffre de deux tiers de donateurs dont on ne connaît pas la donation par ailleurs mérite qu'on s'y arrête un instant. En effet, il est très probable que, sur ces quatre-vingt huit individus, la plupart, si ce n'est tous, aient fait une donation suffisamment considérable pour être inscrits dans les documents nécrologiques et que ces donations aient eu pour support une charte de donation ou un testament. Je ne prétends pas ici chiffrer un éventuel taux de perte mais simplement dresser une comparaison qui permette de relativiser les conclusions que l'on peut tirer de la documentation à notre disposition. Les causes de perte sont multiples, à commencer par la cession des titres de propriété (et la charte de donation est un titre de propriété) lors d'une vente ou d'un échange de terres, voire leur destruction si le bien donné avait été perdu d'une façon ou d'une autre. En d'autres termes et en extrapolant, cela signifie que le nombre total de donations mises en acte sur la période étudiée pourrait s'élever aux alentours de 230, alors que l'on en connaît à peine soixante-dix sept. Quant à savoir si l'échantillon dont nous disposons est représentatif du total, cela est impossible à déterminer.

³⁹⁷ ROUSSEL (Stéphanie), *Introduction à l'étude des Célestins de Paris et de leurs donateurs*, mémoire pour l'obtention du Master II sous la direction de Claude Gauvard et Olivier Guyotjeannin, juin 2006, p. 157-171.

Mais revenons aux documents nécrologiques. Les informations utiles à la prosopographie tirées de ces documents sont de qualité très inégale, puisque, à l'intérieur d'un même manuscrit, l'inscription peut aller de la simple mention d'un nom à des notices très détaillées pour les principaux fondateurs comme Louis d'Orléans ou Philippe de Mézières. Cela explique que dans la base de données la donation de certains individus soit inconnue. Le degré de précision des documents nécrologiques est assez aléatoire et ne semble pas forcément lié à l'ancienneté de la donation. Les obituaires des Célestins de Paris ne sont donc pas de pures « listes comptables », selon l'expression de M. Lauwers³⁹⁸ et les frères ont confectionné bien d'autres registres autrement plus précis pour la gestion de leurs terres et de leurs revenus³⁹⁹.

Pour conclure sur l'utilisation des documents nécrologiques, je rappellerai simplement ici la nécessité de croiser les sources afin qu'elles se complètent mutuellement et soulignerai, avec dom J. Dubois, que « les obituaires fournissent de précieux renseignements sur des personnes, [mais qu'] ils doivent être utilisés avec précaution pour les statistiques, ils ne doivent pas alimenter le romantisme qui croyait que les clercs et les moines du Moyen Âge étaient hantés par les fantômes de la mort »

⁴⁰⁰.

2. La sélection mémorielle dans les documents nécrologiques

a. Description statistique du groupe des donateurs enregistrés dans les documents nécrologiques

Afin de décrire en détail le processus mémoriel à l'œuvre dans les documents nécrologiques, étudions de façon statistique le profil socio-professionnel des individus

³⁹⁸ LAUWERS (Michel), *La mémoire des ancêtres* (244), p. 476.

³⁹⁹ La série S des Archives nationales contient une centaine de registres issus du couvent des Célestins de Paris. La plupart d'entre eux sont des terriers, censiers et autres documents de gestion des terres.

⁴⁰⁰ DUBOIS (Jean), « Obituaires et martyrologes » dans *L'Église et la mémoire des morts* (140), p. 122.

présents dans les documents nécrologiques et comparons-le avec les moyennes dressées au premier chapitre.

Dans les documents nécrologiques, la répartition entre clercs et laïcs est de 25,4 % de clercs pour 61,9 % de laïcs, l'état de 12,7 % des individus étant inconnu. Si l'on compare ces chiffres à la figure 20 du chapitre IV (page 164), on est frappé par le fort pourcentage de clercs inscrits dans les documents nécrologiques par rapport à la moyenne des donateurs. À ce phénomène, on peut envisager une double explication, soit que les Célestins aient témoigné plus d'attention à l'égard de leurs donateurs ecclésiastiques, ce qui n'est pas impossible vu le lien qu'ils pouvaient avoir avec certains dignitaires comme Philippe de Moulins ou André d'Épinay, soit que ceux-ci, maîtrisant mieux l'écrit et étant davantage conscients de son pouvoir, aient insisté plus que les autres pour se voir inscrits dans les documents nécrologiques.

Si l'on considère maintenant la répartition des donateurs des documents nécrologiques par catégorie sociale, la tendance est à un alourdissement des couches sociales les plus élevées par rapport à la moyenne des donateurs, tandis que les plus basses s'amenuisent en proportion et se résument quasiment à des cas uniques. Le pourcentage de nobles augmente ainsi de 13,1 points, passant de 20,9 % pour la moyenne des donateurs à 34 % dans le cas des individus inscrits dans les documents nécrologiques. Le pourcentage des bourgeois connaît une augmentation du même ordre (plus 12,3 points) avec un bond de 13,7 % à 26 %. Le pourcentage des individus appartenant au monde de l'Église augmente dans une moindre mesure de 9,2 % à 11,9 %. En parallèle, le monde des métiers et le monde des campagnes sont nettement moins représentés, puisqu'ils passent tous deux de 2,56 % en moyenne à respectivement 0,7 % et 1,5 % des donateurs inscrits dans les documents nécrologiques, ce qui est très faible.

Les conclusions de cette rapide étude statistique montrent donc sans grande surprise que les groupes sociaux que l'on avait déjà décrits comme dominants dans le portrait général des donateurs, sont aussi ceux qui sont les plus présents dans les documents nécrologiques, mais avec un poids encore plus important et une quasi

disparition des couches sociales les plus basses. S'il y a sélection, qu'elle soit naturelle ou volontaire, il est clair qu'elle se fait en direction des donateurs les mieux placés socialement. Un trait notable toutefois : la forte proportion de clercs inscrits dans ces documents est digne d'être soulignée.

b. La mémoire des documents nécrologiques

La première piste à explorer pour expliquer ces variations de proportion est de comparer les demandes d'inscription au martyrologe mentionnées dans les chartes de donation et testaments entrés dans la base avec les inscriptions effectives. On ne connaît malheureusement que sept cas de demandes explicites d'inscription au martyrologe⁴⁰¹. Les sept cas ont tous abouti, ce qui exclut de penser que les Célestins n'aient pas respecté leur engagement en matière d'inscription de la fondation. Le moment discriminant est donc à chercher ailleurs et probablement en amont de l'acte, nous y reviendrons. Ainsi, plus que la catégorie sociale du donateur, c'est davantage de la valeur du don et de l'importance de la donation que semble dépendre l'inscription au martyrologe, ce qui, implicitement, revient à favoriser l'inscription des catégories sociales les plus aisées.

Pour confirmer cette idée, il faut examiner de façon détaillée la valeur des dons de chacun des inscrits. Or, quand on les connaît, ceux-ci sont toujours significatifs, qu'il s'agisse du don d'une rente, d'une terre ou d'espèces. Les dons en espèces dépassent dans plusieurs cas le millier de livres ou la centaine d'écus, ils ne sont jamais comptés en sous. À titre d'exemple, le couple Auclou lègue aux Célestins 300 écus d'or par testament⁴⁰², les Boissay⁴⁰³ donnent 1000 £ d'argent et Nicolas Le Diseur 200 écus⁴⁰⁴. Les rentes sont généralement d'une dizaine de livres annuelles, à l'image de celle du

⁴⁰¹ Dossiers n° 5, 12, 16, 27, 49, 50, 56.

⁴⁰² Dossier n° 5.

⁴⁰³ Dossier n° 110.

⁴⁰⁴ Dossier n° 127.

couple Bigot⁴⁰⁵ (10 £ p.) ou de la rente donnée par Macé Compagnon et sa femme Jeanne Malleguerre⁴⁰⁶ (12 £ p.), mais peuvent aller bien au-delà, notamment lorsqu'il s'agit de rois ou de princes (le duc et la duchesse de Luxembourg laissent ainsi une rente de 300 £ t.⁴⁰⁷).

Pour conclure sur les documents nécrologiques et le discours qu'ils donnent à lire à l'historien d'aujourd'hui, je pense avoir montré que ces documents, certes précieux à bien des égards, offrent néanmoins un reflet déformé et sélectif du groupe des donateurs. En effet, comme on l'a vu, il semble bien que seuls les donateurs les plus aisés puissent avoir accès à l'inscription dans les obituaires et nécrologes. Malgré la distance entre certaines donations et la date de rédaction de ces documents, il ne semble pas que le temps soit un facteur de sélection, pas plus que la volonté du copiste qui rédige un nouvel obituaire, même s'il y a encore une étude de détail à mener sur ce point. Il y a en effet très peu de perte au niveau de la copie des noms entre le premier obituaire et le nécrologe et, lorsqu'il y en a, elles ne semblent pas significatives⁴⁰⁸. En fait, c'est l'obituaire ou le nécrologe qui est en lui-même un instrument sélectif dans lequel on n'inscrit que les bienfaiteurs les plus notables.

Au Moyen Âge, la sélection par l'inscription au martyrologe s'est donc faite de manière naturelle et plus ou moins inconsciente de la part des frères, sans que les moines retravaillent la matière mémorielle dont ils disposaient. En revanche, au XVII^e siècle, cherchant les traces de leur passé et de leurs origines, les Célestins ont extrait de tous ces documents des listes de noms prestigieux, dont il faut user avec prudence. Voyons maintenant la façon dont s'est construit ce discours.

⁴⁰⁵ Dossier n° 12.

⁴⁰⁶ Dossier n° 72.

⁴⁰⁷ Dossier n° 141.

⁴⁰⁸ Elles sont plutôt dues à des pages manquantes ou effacées qu'à une suppression pure et simple de certains noms.

3. *La construction d'un discours a posteriori: le XVII^e siècle*

On l'a vu dans le chapitre III, le XVII^e siècle célestin a été un moment fécond pour les recherches sur l'histoire de l'ordre et ses origines. Et cette plongée dans le passé permet la récolte non seulement de données historiques et factuelles mais également de tout une liste de noms de bienfaiteurs qui sont alors mis en avant comme les vestiges d'un prestigieux passé. Les années 1660-1670 voient ainsi la constitution de deux manuscrits, exemplaires pour ce qui concerne la construction du discours mémoriel : le livre des fondations et la liste des bienfaiteurs.

a. Le livre des fondations

- Présentation du manuscrit

Quoique le registre LL 1505 des Archives nationales soit appelé « cartulaire » dans les différents inventaires, il s'agit plus exactement d'un livre des fondations car il ne compile que des chartes de donations ou des documents s'y rapportant. C'est d'ailleurs le terme employé par le *Répertoire nécrologique*⁴⁰⁹ pour désigner ce registre. Il s'agit d'un registre de 326 × 202 mm qui date du XVII^e ou du début du XVIII^e siècle et qui compile une série de copies, toujours intégrales, de chartes de donation ou de fondation, remontant, sauf pour une, au début du XV^e s. pour les plus anciennes et allant jusqu'à 1682 pour la plus récente. Chaque acte est précédé d'une rapide analyse rédigée dans un module calligraphique plus gros que le texte et qui lui sert de titre. Tous les actes sont répertoriés en fin de volume dans une table générale.

La composition du volume est la suivante :

1^{ère} partie : douze chartes de fondation et testaments depuis 1366 jusqu'à 1482 ;

⁴⁰⁹ LEMAITRE (J.-L.), *Répertoire des documents nécrologiques* (272), p. 573.

2^{ème} partie : réduction de messes (1414) et série d'actes de décharge de messes sur d'autres monastères contre compensation financière (15 actes) ;

3^{ème} partie : une quarantaine d'actes de donation et de testaments de 1482 jusqu'à 1682 ;

tables : table des messes à dire chaque jour de l'année selon l'ordre et le temps de la fondation, fondées par les principaux bienfaiteurs du monastère ; table des messes à dire chaque semaine ; table des messes mensuelles ; table des messes annuelles ; table générale du volume.

- Un discours construit

Le livre des fondations compile donc, pour l'époque considérée, vingt-quatre donations, soit par la copie des chartes (neuf cas), soit par la copie de testaments (trois cas), soit par la copie des actes d'acceptation de la donation par le couvent (six cas), soit par la copie d'autres documents (six cas). Sur ces vingt-quatre cas, six sont documentés par d'autres documents provenant du fonds conservé aux Archives nationales (série S), dix-huit ne sont connus que par la copie au livre des fondations. Ce constat aggrave encore les conclusions tirées des documents nécrologiques quant au taux de perte, puisqu'ici ce sont près des trois quarts des documents consignés au livre des fondations que l'on ne repère pas dans le fonds d'originaux.

Mais considérons le problème en sens inverse : le livre des fondations répertorie vingt-quatre cas sur les cent cinquante-six recensés dans la base de données (donations mises en acte et donations documentées des documents nécrologiques). Le registre étant *a priori* complet, on peut affirmer que le choix des documents à copier est le produit d'une sélection volontaire. Il faut prendre en compte cependant le fait que certaines des fondations ainsi copiées ont été réduites et redistribuées sur les autres couvents de la province dans la première moitié du XV^e siècle : il est probable qu'en même temps que la fondation, fut cédée la charte de donation qui s'y rapportait, ce qui explique que ces documents-là ne figurent plus aujourd'hui dans le chartrier célestin. Néanmoins, ce phénomène ne peut prendre en charge toutes les copies dont on ne connaît pas

d'original. Pour y voir plus clair dans le processus de sélection, examinons de plus près les cas retenus dans le livre des fondations et interrogeons-nous sur les causes de la rédaction de ce livre.

Le livre des fondations contient le nom de trente-sept donateurs⁴¹⁰. Les choix qui président à la sélection de la mémoire ne sont pas aisés à déterminer. Pour un certain nombre de donateurs, leur prestige peut expliquer que l'on ait choisi de consigner leur fondation dans un livre spécifique : Louis et Jean d'Évreux et leur mère Marie de Castille, Léon de Lusignan, Jean Cœur, Anne et Philippe de Bourgogne sont des individus dignes d'être inscrits dans ce type de registre. Pour d'autres, leur proximité avec le monastère est connue : c'est le cas de Jean Budé, André d'Épinay, Eudes de Creil que nous avons rencontrés dans les chapitres précédents. Mais ce motif ne vaut pas pour tous.

La date de la donation ne semble pas être un critère pertinent, ni le type d'acte (on trouve aussi bien des testaments que des chartes de donation ou d'autres actes comme des quittances de paiement). Seule l'importance du don et de la fondation semble être quelque peu déterminante dans l'inscription d'une fondation dans ce registre. Tous ceux qui y figurent ont en effet fait des donations considérables : le couple Coquelet donne une maison, Hugues Le Grand lègue 500 £, Mathieu d'Aussy 300 écus d'or, Guillaume Colombel dote deux religieux, etc. Cela dit, bien d'autres donateurs brillent tout autant par leur prestige, ont fait des donations tout aussi considérables et ne figurent pas pour autant dans ce registre. Il est donc difficile d'avancer avec certitude un argument décisif pour déterminer le ou les critères d'inscription au livre des fondations.

b. La table des messes du livre des fondations

Le livre des fondations se termine par une série de tables des messes à dire quotidiennement, hebdomadairement, mensuellement et annuellement. On en trouvera

⁴¹⁰ Cf. la présentation détaillée de ce registre p. 873.

le détail au volume II⁴¹¹. On a là un témoignage tout à fait intéressant de ce qu'il peut rester d'une fondation deux ou trois siècles après sa création. Il est en effet intéressant de noter qu'un certain nombre de fondations médiévales sont toujours en vigueur à la fin du XVII^e siècle.

Concentrons-nous sur les donateurs dont la mémoire est toujours célébrée à la fin du XVII^e siècle. La liste est la suivante :

Numéro	Nom	Prénom	Fréquence de la messe
5	Allemagne	Robert d'	Messe(s) mensuelle(s)
71	Bourgogne	Anne de	Messe quotidienne
84	Budé	Jean	Messe quotidienne
85	Budé / Picard	Catherine	Messe quotidienne
90	Bureau	Jean	Messe(s) hebdomadaire(s)
101	Castille	Marie de	Messe quotidienne
109	Charles V		Messe quotidienne
118	Chevron	Stéphane	Messe(s) mensuelle(s)
129	Collège des notaires et secrétaires		Messe quotidienne
132	Compagnon	Macé	Messe(s) hebdomadaire(s)
133	Compagnon / Malleguerre	Jeanne	Messe(s) hebdomadaire(s)
134	Coquelet	Pierre de	Messe(s) hebdomadaire(s)
141	Cramette	Pierre	Messe(s) hebdomadaire(s)
143	Culdoé	Jean	Messe(s) annuelle(s)
144	Culdoé	Jeanne	Messe(s) annuelle(s)
146	Danguel	Mile de	Messe quotidienne
147	Danguel	Robert de	Messe quotidienne
159	Evreux / Etampes	Jean	Messe quotidienne
160	Evreux / Etampes	Louis d'	Messe quotidienne
178	Goudrit	Eustache	Messe(s) hebdomadaire(s)
190	Harlay	Jean de	Messe(s) hebdomadaire(s)
191	Harlay / Lhuillier	Louise	Messe(s) hebdomadaire(s)
247	Le Duc	Guillaume	Messe quotidienne
248	Le Duc / Porchier	Jeanne	Messe quotidienne
250	Le Grand	Hugues	Messe(s) mensuelle(s)
266	Le Viste	Jean	Messe(s) hebdomadaire(s)
298	Marigny	Alain de	Messe(s) annuelle(s)

⁴¹¹ p. 880-885.

299	Mariny / Roye	Jeanne de	Messe(s) annuelle(s)
304	Melun	Adam de	Messe(s) hebdomadaire(s)
313	Mézières	Philippe de	Messe(s) annuelle(s)
322	Mortis	Jean	Messe(s) mensuelle(s)
326	Moulins-Engilbert	Philippe de	Messe(s) annuelle(s)
336	Noviant	Jean de	Messe(s) annuelle(s)
338	Oger	Philippe	Messe(s) annuelle(s)
341	Orléans	Louis d'	Messe quotidienne
364	Pont	Nicolas de	Messe(s) hebdomadaire(s)
365	Pont	Jacqueline de	Messe(s) hebdomadaire(s)
378	Rivière	Jean	Messe(s) hebdomadaire(s)
379	Rivière	Burelle de	Messe(s) hebdomadaire(s)
383	Rochefort / Vourrey	Guye de	Messe(s) hebdomadaire(s)
416	Treille	Pierre de la	Messe(s) annuelle(s)
423	Vignacourt	Jacques de	Messe quotidienne

Figure 23 : Liste des donateurs dont la fondation existe toujours à la fin du xvii^e siècle

Sur les 465 donateurs recensés, les Célestins du xvii^e siècle continuent à célébrer la mémoire de quarante-deux d'entre eux, auxquels il faudrait ajouter ceux dont on célèbre la mémoire ailleurs qu'à Paris quand les messes ont été redistribuées. Il est intéressant d'étudier de qui il s'agit. En premier lieu, des personnes célèbres qui font depuis toujours la renommée du couvent : Charles V, Anne de Bourgogne, Marie de Castille et ses deux fils Louis et Jean d'Évreux, Louis d'Orléans, Jean Bureau, etc. Ensuite, on retrouve les bienfaiteurs traditionnels du couvent : le collège des notaires et secrétaires, le couple Budé, les frères Danguel, Philippe de Moulins, Philippe de Mézières, Adam de Melun.

Pour les autres, leur présence s'explique pour beaucoup par le fait qu'ils ont fait des donations considérables, comme les Le Duc (400 écus), Hugues Le Grand (500 £), Jean Mortis (60 écus), le couple De Pont (400 £), Pierre de La Treille (126 £), Jacques de Vignacourt (80 écus de rente), etc. Quoiqu'il en soit, seules les couches sociales les plus élevées sont représentées : le monde de l'office à 43,9 %, la noblesse à 24,4 %, la bourgeoisie à 17,1 % et l'Église à 14,6 %. Les autres catégories que l'on avait pu voir dans les chapitres précédents (marchandise, artisanat, paysannerie) ont totalement

disparu. En revanche, alors que les nobles sont de loin les plus inscrits dans les documents nécrologiques, on remarquera qu'ici c'est le monde de l'office qui l'emporte plus largement. Les ecclésiastiques, très présents également dans les nécrologes et obituaires, le sont également beaucoup moins ici. Voyons maintenant ce qu'il en est de la liste des bienfaiteurs de la même période.

c. La liste des bienfaiteurs

Le manuscrit 3831 de la bibliothèque de l'Arsenal date lui aussi de la seconde moitié du XVII^e siècle et s'inscrit dans la même vague de quête des origines. Dans ce manuscrit, les fondations sont inscrites chronologiquement. Le rédacteur a d'abord prévu une page par année, en inscrivant en haut de chaque page les dates de 1352 à 1664. Il a ensuite complété le manuscrit pour les années 1352 à 1363, 1491, 1492, 1499, 1574, 1659 et 1664, les autres feuillets demeurant vierges. Bien que le manuscrit soit inachevé, on peut observer le travail de sélection qui a été fait pour les années 1352 à 1363. La liste des personnes figurant dans ce manuscrit est la suivante :

Numéro	Nom	Prénom
2	Albéric	Pierre
15	Arode	Jean
17	Auclou	Jean
18	Auclou	Jeanne
19	Aussy	Mathieu (II) d'
20	Aussy / Béthisy	Marie de
32	Barbou	Pierre
48	Besançon	Alexandra de
59	Boissay	Robert de
72	Bourgogne	Philippe de
71	Bourgogne	Anne de
84	Budé	Jean
85	Budé / Picard	Catherine
94	Calleville	Collard, de
95	Calleville / Bonneuil	Blanche de
96	Canard	Jean
101	Castille	Marie de
109	Charles V	
118	Chevron	Stéphane

125	Coeffy	Jean de
126	Cœur	Jean
130	Colombel	Guillaume
131	Colombel / Cambrai	Isabelle de
142	Creil	Eudes de
146	Dangueil	Mile de
153	Epinay	André d'
200	Jussy	Robert de
206	La Charité	Etienne de
226	Langée	Julien de
244	Le Cordelier	Pierre
250	Le Grand	Hugues
272	Lhuillier	Jean
282	Lys	Guillaume de
283	Machet	Gérard
292	Marcel	Garnier
293	Marcel	Eudeline
294	Marcel	Jacques
305	Melun	Guillaume de
313	Mézières	Philippe de
317	Millet	Jean
318	Montaigu	François de
319	Montauban	Arthur de
321	Morsant	Eustache de
322	Mortis	Jean
325	Moulins	Renaud de
326	Moulins-Engilbert	Philippe de
341	Orléans	Louis d'
347	Paillard	Germain
353	Pernant	Jean
367	Pré-Gilbert	Pierre de
383	Rochefort / Vourrey	Guye de
385	Rode	Pierre
400	Savoie	Jean de
417	Tremblay	Gilles de
428	Vitry	Guy de
430	Ysambert d'Auxerre	Jean

Figure 24 : Donateurs figurant dans la liste des bienfaiteurs

On retrouve dans cette liste un certain nombre des noms précédemment évoqués : Anne de Bourgogne, Charles V, Louis d'Orléans, Philippe de Moulins, Arthur de Montauban, etc. Quant à la répartition en catégories sociales, on retrouve une fois encore les couches sociales les plus élevées, avec là encore une nette prédominance du monde de l'office : 33,9 % des personnes de la liste des bienfaiteurs appartiennent en

effet au monde de l'office, 26,8 % au monde de l'Église, 23,2 % à la bourgeoisie et 14,3 % à la noblesse. Il est inutile de pousser l'analyse plus loin : les conclusions à tirer de ce manuscrit sont les mêmes que pour les documents nécrologiques d'une part et pour l'inscription au livre des fondations d'autre part. Plus la donation est importante, plus le donateur occupe une position sociale élevée, plus son souvenir demeure fort dans les documents célestins.

Nous l'avons déjà remarqué : les sources produites par les Célestins sont un discours qu'il faut analyser comme tel. Ce discours nous révèle davantage ce que les Célestins du Moyen Âge, mais encore plus, de l'époque moderne, prétendent être que ce qu'ils sont réellement, même si l'écart peut paraître minime. Alors que dans les années 1660, les Célestins ne sont plus l'ordre prestigieux et favorisé qu'ils ont pu être trois siècles plus tôt, ils exhument et mettent en avant les traces de leur brillant passé qu'ils célèbrent lors de messes dites pour des morts de deux ou trois siècles. Il s'agit là d'un effort de mémoire généralisé, qui se traduit aussi par un travail sur les archives du couvent⁴¹², et peut-être pour le monastère d'une tentative de remise à flot.

C'est aussi le moment où l'on voit le P. Beurrier écrire et publier son *Sommaire des royales sépultures (...)*⁴¹³ qui dresse une liste de tous les Orléans inhumés en cette chapelle avec leur généalogie, un document intéressant à plus d'un titre et sur lequel nous allons revenir. Le P. Beurrier effectue sans conteste un travail de sélection dans les archives pour en extraire ce qu'il y a de plus prestigieux.

Ce glorieux passé, les Célestins le mettent également en œuvre dans la pierre de leur église et si je vais m'arrêter maintenant sur quelques considérations architecturales, c'est que cette collection de sépultures a occupé autant les Célestins que les quelques

⁴¹² C'est également le moment où sont rédigés les premiers inventaires des archives du monastère, dont certains n'hésitent pas à relater l'histoire de telle ou telle propriété, en conjuguant aussi bien les dépouillements d'archives, que la consignation par écrit d'une mémoire orale, transmise de génération en génération au sein du couvent.

⁴¹³ BEURRIER (Louis), *Sommaire des royales sépultures...*, [s.l.n.d.], in-fol., Bibl. nat. Fr., ms. fr. 3611.

historiens qui ont pu s'intéresser à l'ordre au XIX^e siècle et encore aujourd'hui⁴¹⁴. Cela nous permettra également d'aborder la question des pratiques de l'enterrement dans l'église et de voir comme les Célestins ont accueilli les demandes.

II. MÉMOIRE MONUMENTALE

Les travaux de M. Lauwers⁴¹⁵ font désormais référence en matière d'étude de la mort et des rituels funéraires. Rappelons simplement quelques grandes lignes en ce qui concerne plus spécifiquement les sépultures. Malgré les luttes incessantes de l'Église contre cette pratique et des condamnations répétées⁴¹⁶, depuis le haut Moyen Âge les nobles et les grands ont tendance à rechercher une sépulture au plus près des reliques et des saints (sépulture *ad sanctos*) et de la célébration du culte. D'abord réservée aux seuls clercs, la sépulture à l'intérieur de l'église s'étend petit à petit aux bienfaiteurs et fondateurs, de nobles seigneurs pour la plupart, qui prennent d'ailleurs souvent l'habit de la communauté au moment de leur mort. À partir du XIV^e siècle, la pratique semble s'ouvrir de plus en plus largement, notamment en direction de la bourgeoisie des villes, et connaître une croissance exponentielle par le fait que les ordres Mendiants notamment l'acceptent volontiers, ce qui ne fait qu'accroître le mouvement⁴¹⁷. On observe alors un mouvement de démocratisation de la notion de fondateur / bienfaiteur, tel que l'a observé J. Chiffolleau⁴¹⁸, en direction principalement des bourgeois et des citadins.

⁴¹⁴ L'étude la plus récente menée sur les Célestins de Paris se concentre entièrement sur l'archéologie de leur église, il s'agit de DI CARLO (Stefania), *I Celestini du Parigi...* (122).

⁴¹⁵ LAUWERS (Michel), *La mémoire des morts* (244) et *Naissance du cimetière* (245).

⁴¹⁶ LAUWERS (Michel), *La mémoire des morts* (244), p. 301-303.

⁴¹⁷ CHIFFOLEAU (Jacques), *La comptabilité de l'au-delà* (84), p. 258 et BERTRAND (Paul), *Commerce avec Dame Pauvreté* (32), p. 447-451.

⁴¹⁸ *Ibid.*

Les choix qui président à l'élection de sépulture dans l'église sont multiples et se recouvrent les uns les autres, qu'il s'agisse de l'expression de la dévotion individuelle, de la volonté de rejoindre ses parents dans la mort, du désir du défunt d'exprimer son individualité et la mémoire de son nom ou de l'effort pour confier à l'ordre concerné sa généalogie familiale voire d'assurer une nécropole familiale.

Ce mouvement a pour corollaire une modification architecturale des églises qui connaissent un développement sans précédent des autels et chapelles particuliers, où sont célébrés des services propres à leur fondateur. On retrouve dans cet aspect les mêmes problématiques que pour la sépulture dans l'église, puisqu'il semble bien que « les testateurs souhaitant fonder une chapelle, faire des legs d'entretien et d'objets à caractère sacerdotaux, être inscrits aux martyrologes, espèrent du patronage [religieux] un rôle de mise en valeur de leur prestige »⁴¹⁹. Les Célestins n'en sont pas exempts, malgré la taille réduite de leur église.

En outre, au même moment, chez les rois et les princes se développe aussi la pratique du démembrement des corps lors de l'inhumation qui permet au défunt d'être présent à plusieurs endroits simultanément, ainsi que le rappelle M. Gaude-Ferragu : « Née pour des problèmes pratiques, la division devient dans le dernier quart du XIII^e siècle une décision volontaire et change alors de sens. Anticipée dans le testament, la tombe multiple fait l'objet d'un choix, mûrement réfléchi, qui répond avant tout à des préoccupations religieuses, affectives ou dynastiques⁴²⁰ ».

Ces considérations faites, il faut maintenant les confronter à ce que l'on peut connaître des pratiques en matière de sépulture chez les Célestins. Je reviendrai dans un premier temps sur les sources dont on dispose et sur l'importance de ce phénomène chez les Célestins puis j'étudierai d'une part la population inhumée dans l'église et d'autre part les stratégies développées par les défunts pour assurer la pérennité de leur souvenir.

⁴¹⁹ COURTEMANCHE (Danielle), *Œuvrer pour la postérité...* (107), p. 131.

⁴²⁰ GAUDE-FERRAGU (Murielle), *D'or et de cendres* (173), p. 318.

1. Une église réputée pour le nombre de ses tombeaux

a. Mise en valeur par les Célestins

Dès le XVI^e siècle, l'établissement d'une liste des sépultures préoccupe les moines, en partie parce que certaines tombes commencent à s'effacer au point de devenir illisibles, en partie parce que les documents nécrologiques ne recouvrent pas entièrement la liste des sépultures. On trouve ainsi dans le nécrologe Bibl. Ars. 930 une partie intitulée « *Sequuntur nomina eorum qui in hoc parisiensi monasterio sepulti sunt, secundum annorum curriculum, tam eorum quorum in hanc usque diem extrant monumenta quam eorum, quorum nulla apparent sepulturis monumenta. Si quid aut de ipsis cupit plenius edoceri, ad ipsorum epytaphia recurat, quoniam in martyrologio nulla eorum fit mentio* ». On trouve dans cette liste une soixantaine de mentions de sépulture, dont, pour un certain nombre d'entre elles, on a déjà perdu la mémoire, qu'elles soient illisibles ou anonymes. Ce manuscrit est à rapprocher des livres de sépultures décrits par J.-L. Lemaitre. Il relève en tout cas de la même utilité : « Lorsque l'absoute, à l'issue d'une messe de *Requiem*, était donnée sur une tombe, il était nécessaire que le célébrant sût où se trouvait exactement celle-ci. Les coordonnées topographiques étaient parfois précisées dans les obituaires, les livres d'anniversaires ou de distributions⁴²¹ ».

Mais, ici encore c'est surtout le second XVII^e siècle et les travaux du P. Beurrier qui sont le moment clé dans l'effort de connaissance des sépultures que renfermait l'église. Pour ce moine en effet, l'accumulation de tous ces tombeaux est un bon moyen de mettre en avant le prestige du monastère. Il consacre ainsi tout le livre IV de son *Histoire du monastère et couvent des Pères Célestins de Paris*⁴²² aux « sépultures des Rois, des ducs d'Orléans et autres illustres personnes de sang royal, qui ont été faites en l'église des Pères Célestins de Paris » avec des descriptions des tombeaux, transcriptions d'épithames, notices biographiques sur les personnages enterrés, etc. On rappellera

⁴²¹ LEMAITRE (Jean-Loup), *Mourir à Saint-Martial* (268), p. 97.

⁴²² BEURRIER (Louis), *Histoire du monastère et couvent des pères célestins de Paris*, Paris : Vve Pierre Chevalier, 1634, p. 279 à 429.

d'ailleurs que ce livre a été imprimé à Paris en 1634, ce qui laisse supposer que le public visé, si ce n'est le public touché, dépassait les murs du couvent, ce que confirme également le sujet du livre.

Le travail du P. Beurrier ne s'arrête pas là : on trouve à la Bibliothèque nationale⁴²³ une autre trace de son œuvre à destination du public. Il s'agit d'une feuille imprimée d'environ 40 sur 50 cm intitulée *Sommaire des royales sépultures qui ont été faictes en l'église des Pères Célestins de Paris, et principalement des ducs d'Orléans et de leurs descendans, inhumés en la Chapelle d'Orléans, selon l'ordre des années. Le tout exactement recueilly des archives des PP. Célestins par le P. Louis Beurrier Religieux profès de Paris*. La visée de cette feuille qui tient tout à la fois du prospectus informatif et du guide touristique est sans conteste de faire connaître les trésors de l'église des Célestins, dans l'espoir d'y attirer soit des visiteurs, soit des donateurs. Les sépultures qui y sont décrites commencent avec celle de Jeanne de Boulogne († 1361) et se terminent avec celle d'un fils mort-né d'Henri IV et de Marie de Médicis mort en 1611. Dans l'un et l'autre de ces écrits de Beurrier, seules les sépultures royales et princières sont mises en avant, car ce sont elles qui font, à ses yeux, le prestige et la renommée du couvent. L'insistance se porte tout particulièrement sur la famille d'Orléans.

Les travaux de Beurrier ont sans aucun doute des répercussions : en 1642, Jean Le Laboureur consacre un ouvrage aux *Tombeaux des personnes illustres, avec leurs éloges, généalogies, armes et devises* (1642)⁴²⁴. Il est intéressant de remarquer que ce livre qui prétend traiter des tombeaux des personnes illustres en général est presque entièrement consacré aux tombeaux de l'église des Célestins de Paris. C'est dire l'importance que ceux-ci occupent de ce point de vue. J. Le Laboureur se place dans la même lignée que Beurrier puisqu'il s'intéresse uniquement aux « personnes illustres » donnant pour chacun d'entre eux une biographie en forme de panégyrique et une gravure à leurs armes.

⁴²³ BEURRIER (Louis le P.), *Sommaire...*, *op. cit.*

⁴²⁴ LE LABOUREUR (Jean), *Les tombeaux des personnes illustres* (255).

Roger de Gaignières (1644-1715) enfin, ce collectionneur passionné d'histoire de France, s'intéresse lui aussi aux illustres tombeaux contenus dans l'église des Célestins, dont il a fait dessiner un certain nombre⁴²⁵.

Dès le XVII^e siècle donc, les Célestins, fiers de l'accumulation de tombes royales et princières au sein de leur église, s'efforcent de mettre en avant ce trait caractéristique de leur histoire, ce qui amène sur eux la curiosité d'amateurs et d'érudits qui se focalisent sur cette extraordinaire collection. La sélection opérée par Beurrier est donc relayée par le discours de ces personnages et, plus d'un siècle plus tard, l'église des Célestins passe toujours pour un remarquable conservatoire de sépultures.

b. Une description fondamentale : Louis-Aubin Millin

« Ce couvent est une des plus belles maisons religieuses de Paris, c'étoit aussi une des plus riches. Il n'y a point d'église en France après celle de l'abbaye de Saint-Denis, qui renferme un plus grand nombre de tombeaux de personnes célèbres (...). Le pavé de l'église est formé de larges tombes, gravées, et très anciennes : les traits des figures et les caractères sont presque entièrement effacés : la plupart des personnages sont habillés en célestins : un morceau de marbre blanc incrusté dans la pierre forme le visage et une pièce triangulaire, également de marbre, incrustée sur la poitrine, représente les mains jointes⁴²⁶. »

Cette description d'Aubin-Louis Millin dans les *Antiquités nationales ou Recueil de monuments pour servir à l'histoire générale et particulière de l'empire françois* date de 1790 : c'est la première dont nous disposons après la suppression de l'ordre, une vingtaine d'années plus tôt. Millin était passionné d'archéologie et d'histoire de l'art médiéval.

⁴²⁵ BOUCHOT (Henri), *Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières* (47).

⁴²⁶ MILLIN (Aubin Louis), *Antiquités nationales* (307), p. 2 à 19.

Dans les *Antiquités nationales*, il décrit ainsi nombre de monuments, principalement religieux, de façon très détaillée. Certaines de ces descriptions sont accompagnées de gravures, comme c'est le cas pour la notice consacrée aux Célestins. Millin est l'un des premiers auteurs à s'être essayé à une synthèse concernant les Célestins de Paris et c'est chez lui que l'ont puisé tous les auteurs d'articles de dictionnaires ou d'encyclopédies consacrés à l'ordre.

Son chapitre sur le sujet retrace d'abord l'histoire de l'ordre, décrit ses mœurs puis passe à l'architecture de l'église et à son mobilier, ce qui, clairement, intéresse le plus Millin. Il décrit ce qu'il voit au fur et à mesure de son parcours dans l'église, avec ses yeux d'érudits du XVIII^e siècle. Il s'intéresse aussi bien à la forme et à l'allure des tombeaux qu'aux inscriptions et épitaphes que l'on peut trouver dans l'église. Sa description est d'autant plus précieuse qu'elle est unique et assez précise, même si elle n'est pas dépourvue de commentaires acerbes sur les personnages enterrés ici et là. Millin est par ailleurs la source de la plupart des auteurs qui se penchent ensuite sur la question des monuments funéraires des Célestins : Albert Lenoir, Jean Lebeuf, Émile Raunié vont y puiser abondamment. On a donc là un ouvrage fondamental pour connaître l'aspect de l'église au tournant du XVIII^e et du XIX^e siècle.

c. Le XIX^e siècle : précision archéologique et reproductions figurées

Dans la première moitié du XIX^e siècle, l'église des Célestins, d'abord laissée à l'abandon puis affectée à diverses activités et reconvertie en caserne avant d'être définitivement rasée, fait l'objet de fouilles archéologiques à l'hiver 1847-1848. Un premier rapport est publié en 1852 dans le *Bulletin du comité historique des arts et monuments*⁴²⁷. Albert Lenoir (1801-1891), historien de l'architecture et archéologue, fait naturellement partie de cette mission archéologique et, dans la *Statistique monumentale de*

⁴²⁷ THIERRY « Rapport sur les fouilles... » dans *Bulletin du comité historique des arts et monuments* (371).

Paris publiée en 1867, il consacre une dizaine de planches⁴²⁸ à l'église, dont la moitié environ concerne tombes et monuments funéraires. Il écrit en effet que « le sanctuaire, le chœur et les chapelles de l'église des Célestins contenaient de nombreux monuments funèbres qui formaient la plus remarquable réunion de sculptures qu'il y eût à Paris⁴²⁹ ». A. Lenoir propose non seulement quelques reproductions figurées de monuments avec leurs explications, mais aussi divers plans et coupes de l'église.

Après la destruction de l'église, les auteurs qui parlent des Célestins de Paris ne peuvent que s'appuyer sur ces deux principaux auteurs que sont A.-L. Millin et A. Lenoir. Chaque fois, en tout cas, la liste des sépultures tient une place remarquable dans les descriptions. La première liste qui se veut complète et exhaustive se trouve dans l'ouvrage de Jean Lebeuf et Hipolyte Cocheris *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*⁴³⁰, où elle n'occupe pas moins de cinq pages d'une police de caractère très petite. « Cette liste a été dressée d'après les épitaphiers manuscrits, l'*Histoire du monastère des Célestins de Paris, du père Louis Beurrier, le Sommaire des sépultures de l'église des Célestins*, manuscrit du père Beurrier, conservé à la bibliothèque Mazarine, la notice de Millin, qui, malheureusement, est couverte de fautes d'impression, etc., etc.⁴³¹ ». Cette liste a été à la base de la constitution de mon propre corpus des sépultures.

À l'extrême fin du XIX^e siècle, l'*Épitaphier du vieux Paris* est un projet qui vise à « mettre en lumière les souvenirs les plus intéressants et les titres les plus instructifs du glorieux passé de la capitale⁴³² ». H. Cocheris notamment fait partie de la commission de préparation de l'ouvrage, ce qui crée une forte continuité avec l'*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*. Concernant les sources, « les textes de ces inscriptions seront relevés d'après les monuments originaux qui subsistent encore aujourd'hui, d'après les recueils manuscrits qui nous les ont conservés et d'après les ouvrages des historiens et

⁴²⁸ Dont certaines seraient inspirées de dessins de son père, Alexandre Lenoir, selon RAUNIÉ (Émile), *Épitaphier du vieux Paris* (337), p. 426.

⁴²⁹ LENOIR (Albert), *Statistique monumentale* (274), t. II (explication des planches), p. 177.

⁴³⁰ LEBEUF (Jean), COCHERIS (Hippolyte), *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* (258), t. III, p. 461-465.

⁴³¹ *Ibid.*

⁴³² RAUNIÉ (Émile), *Épitaphier du vieux Paris* (337), tome I, p. I.

des généalogistes où ils ont été antérieurement publiés⁴³³ ». Une fois encore, on comprend que l'*Épitaphier* est tributaire des discours antérieurs sur les tombeaux de l'église des Célestins et n'est en aucun cas exhaustif.

d. La constitution d'un corpus

C'est donc la collection de tombeaux rassemblée aux Célestins de Paris qui a essentiellement cristallisé l'attention des historiens depuis le XVII^e et, surtout, le XIX^e siècle. Pour ma part, la compilation de ces différentes sources, avec toute la prudence qu'il faut bien entendu leur accorder, a abouti à la confection d'une liste de toutes les personnes citées qui a été intégrée à la base de données, soit directement dans les fiches des personnes concernées quand elles étaient déjà répertoriées comme donateur, soit dans une table à part pour les personnes inhumées dont on n'avait pas de traces par ailleurs. J'ai ainsi pu repérer cent quarante-huit personnes ayant été inhumées dans l'église, dont un peu moins de la moitié, soixante-dix, sont connues pour avoir fait une donation. Nous allons maintenant dresser un rapide portrait de ces personnes inhumées et le comparer ensuite au profil des donateurs que nous avons déjà pu élaborer.

2. L'enterrement dans l'église, un privilège et une vitrine

a. Qui est enterré dans l'église ?

Les personnes inhumées dans l'église sont majoritairement des laïcs (64,9 %), mais, comme précédemment, on retrouve toujours une forte présence des clercs chez les Célestins (20,3 %). Pour 14,8 % de ces individus, on ignore leur état. On est donc

⁴³³ *Ibid.*, p. XXXIII-XXXIV.

ici dans des moyennes concordantes avec ce que l'on a vu précédemment du profil des donateurs et également des individus présents dans les obituaires.

L'appartenance sociale révèle en revanche une présence massive de la noblesse dans les tombes de l'église (47,3 %), suivie de très loin par les gens du monde de l'Église (12,8 %) et les bourgeois (10,1 %). Les autres classes sociales sont peu ou pas représentées : 0,7 %, soit un individu appartenant au monde des métiers, pas d'individus du monde des campagnes et pour un peu moins d'un tiers des personnes enterrées, on ignore leur classe sociale. Encore aux XIV^e-XV^e siècles et même en milieu urbain, la sépulture dans l'église d'un monastère comme celui des Célestins est donc avant tout le fait de la noblesse : cette remarque est essentielle, dans la mesure où elle permet de nuancer l'idée de démocratisation, aussi bien des obits que des sépultures. À la fin du Moyen Âge, il semble bien que, dans certaines églises, la sépulture demeure le privilège d'une certaine population.

Concernant enfin les catégories professionnelles des personnes inhumées, les officiers sont les plus nombreux à être représentés : ils sont en effet 33,1 %, suivis de la haute noblesse (18,9 %) et des dignitaires de l'Église (10,1 %). On notera également que 5,4 % de ces individus sont répertoriés comme rois ou reines, ce qui est considérable et s'explique essentiellement par la pratique de la double sépulture, dont nous avons déjà parlé.

Encore plus nettement que pour la moyenne des donateurs, les personnes qui se font enterrer aux Célestins semblent donc appartenir aux couches sociales les plus élevées de la société parisienne, ce qui renforce l'impression d'un ordre dévoué à la conservation de la mémoire d'une élite. Il faut toutefois demeurer prudent dans l'interprétation de ces chiffres, car les sources sont clairement déformantes : les travaux du P. Beurrier qui sont à la base de la plupart des autres listes sont sélectifs et, pour faire la promotion du couvent, la sélection s'est naturellement faite envers les individus les plus prestigieux et les mieux placés socialement. Néanmoins, ces conclusions concordent assez bien avec ce que l'on sait de l'inhumation dans l'église par ailleurs : malgré la une certaine démocratisation de cette pratique dont on a parlé plus haut, elle

reste, à la fin du Moyen Âge, très nettement réservée à une frange de la population qui, quoique plus élargie qu'au XII^e siècle, n'en demeure pas moins fort sélective.

Plusieurs traits spécifiques aux Célestins sont cependant à noter : la forte concentration de rois et de reines, des sépultures d'entrailles en tout cas, à défaut des sépultures de corps, qui a sans conteste l'effet moteur d'un modèle à suivre, notamment pour la noblesse. Le choix de bon nombre de dignitaires de l'Église de se faire enterrer aux Célestins joue également un rôle dans ce sens, car ils sont eux aussi des modèles en matière de spiritualité. Le monde de l'office enfin fait assez nettement élection de sépulture aux Célestins et c'est probablement là que se situe la démocratisation, l'ouverture de la sépulture dans l'église à un éventail de population un peu plus élargi. On a déjà vu les liens qui peuvent exister entre le monde de l'office et les Célestins dans les chapitres précédents, l'étude des sépultures tend à le confirmer.

Quant à savoir si les Parisiens rejoignent leurs ancêtres dans la tombe et choisissent les Célestins dans l'espoir d'y fonder une nécropole familiale, les indices dont nous disposons sont rares et peu probants. Hormis le très beau cas de la famille d'Orléans déjà étudié et qui doit beaucoup à l'action de Louis XII, les sépultures communes sont rares et ne servent généralement qu'à une seule, éventuellement deux, générations, à l'image de Jean Budé et Catherine Picard. Seuls les enfants morts en bas âge semblent rejoindre leurs parents dans la tombe, le plus souvent en les précédant d'ailleurs, comme Guillaume de Rochefort († 1478) fils du chancelier du même nom qui rejoint dans la tombe son père mort en 1492 et sa mère décédée vers 1488. Mais ici encore, les sources sont trop lacunaires pour pouvoir procéder à des conclusions définitives. La tendance générale que l'on observe aux Célestins est ainsi concordante avec ce que l'ont montré les travaux de J. Chiffolleau⁴³⁴ ou de M. Lauwers⁴³⁵ selon laquelle les urbains sont des déracinés qui retrouvent rarement leurs ancêtres dans l'élection de leur sépulture.

⁴³⁴ *Op. cit.*

⁴³⁵ *Op. cit.*

Afin de replacer ces résultats à leur juste valeur, voyons maintenant ce que nous livre la comparaison entre les chartes de donations et testaments et le corpus des sépultures établi.

b. Des demandes non abouties : la preuve d'une sélection ?

Treize demandes explicites de sépulture dans l'église figurent dans les dossiers de donation⁴³⁶. Sur ces treize demandes, on retrouve une trace dans le corpus des sépultures pour onze d'entre elles, ce qui signifie que les demandes ont bien été effectuées. Pour deux autres demandes en revanche aucune trace de sépulture n'a été retrouvée, il convient donc de les étudier.

- Le cas Buisson

Jean Buisson et son épouse Jeanne La Buissonne⁴³⁷ font leurs testaments respectivement en 1466 et 1473. Jeanne est la sœur de l'un des frères, Thomas Sablon, ce qui explique très probablement que le couple de marchands charbonniers, natif de Combeaux-en-Brie⁴³⁸ et résidant à Paris fasse porter sa dévotion et son éléction de sépulture sur les Célestins.

L'un et l'autre lèguent la plus grande partie de leurs biens pour être enterrés au couvent avec le même service que l'on célèbre lors du décès d'un frère. La demande de Jean est la suivante : « Item esleut sa sepulture pour son corps estre enterré ou cimetiére du cloistre de l'église des Celestins de Paris ou cas que led. testateur trespasera a Paris » et il fait sa donation « à ce qu'il leur plaise faire et celebrer pour led. testateur pour le salut de son ame un tel service comme ils ont acoustumé de faire pour ung de leurs religieux quant il va de vie à trespasement ». On pourrait supposer que Jean n'est pas

⁴³⁶ Dossiers n° 5 (Auclou), 75 (Budé), 54 et 60 (Buisson), 69 (Bureau), 53 (Colombel), 57 (Creil), 74 (Épinay), 86 (Le Cordelier), 45 (Le Duc), 27 (Le Grand), 46 (Le Mesureur), 18 (Lusignan).

⁴³⁷ Notices n° 88 et 89.

⁴³⁸ Auj. Pontault-Combault, dépt. Seine-et-Marne, arr. Torcy.

mort à Paris et que cela explique qu'il ne figure pas dans le corpus des sépultures. Pourtant, sept ans plus tard, son épouse fait la même demande : « Item vult et ordonna son service et obseque estre fait en l'eglise desdiz Celestins de Paris tout pareil et semblable que l'on feroit pour l'un des religieux dudit lieu s'il aloit de vie a trespas ». Jeanne ne précise pas d'autres lieux de sépulture au cas où elle viendrait à mourir hors de Paris. Il est ainsi probable que Jean ait été inhumé aux Célestins et que, sept ans plus tard, Jeanne ait suivi son mari quant au choix de sa sépulture. Or, elle ne figure pas non plus dans le corpus des sépultures.

- Le cas Le Mesureur

L'autre cas d'une demande d'inhumation dans le monastère dont on ne retrouve pas de trace est celui de Colin Le Mesureur. Colin Le Mesureur⁴³⁹ se donne pour maçon et il est en outre un proche des Célestins, auxquels il a servi d'intermédiaire, si ce n'est d'homme de paille, dans un certain nombre de transactions⁴⁴⁰. Il est répertorié comme donateur dans la mesure où, la mort approchant, il décide de céder l'intégralité de ses biens aux Célestins, afin que les frères s'occupent de lui jusqu'à son décès et procèdent alors à son enterrement : « Ce don et transport faiz à ce que l'ame dud. Colin soit participant es prieres et oroisons d'iceulx religieux et parmi ce que lesdiz religieux seront tenus nourrir et gouverner icellui Colin le Mesureur en leur hostel à Paris et lui querir toutes ses necessitez souffisamment selon son estat durant sa vie et à la fin de sad. vie lui faire son service et enterrement comme ils ont acoustumé de faire en cas semblable⁴⁴¹ ».

Je reviendrai plus loin sur la pratique de la donation de soi, il convient simplement de noter que, malgré la demande de Colin, lui non plus n'a pas laissé de trace dans le corpus des sépultures.

⁴³⁹ Notice n° 256.

⁴⁴⁰ Notamment dans l'achat de maisons rue Sans-Chef (Arch. nat. S 3749^A)

⁴⁴¹ Édition n° 13.

c. *Sélection naturelle ou sélection mémorielle ?*

Deux cas sont bien peu pour confirmer des hypothèses, on peut malgré tout en avancer quelques-unes. En premier lieu, on peut remarquer que dans le corpus de sépultures établi, comme c'était d'ailleurs le cas pour les documents nécrologiques, il n'y a nulle trace des frères eux-mêmes. Il est donc fort probable qu'ils avaient leur propre lieu d'inhumation quelque part dans le monastère, ailleurs en tout cas que dans l'église, un lieu qui n'a pas laissé de trace dans les sources, peut-être parce qu'il s'agissait d'une fosse commune et qui n'a en outre pas été fouillé lors des prospections archéologiques du XIX^e siècle.

Le point commun entre les deux cas que nous venons d'évoquer se situe exactement à cet endroit : les Buisson demandent tous deux des obsèques semblables à celles des frères, tandis que, en se donnant au monastère, Colin Le Mesureur rejoint lui aussi plus ou moins la communauté. Ils auraient donc tous pu être inhumés dans cette fosse, avec les frères, ce qui expliquerait que l'on ait perdu leur trace. Un indice supplémentaire nous est donné par le testament de Jean qui demande à être enterré au cimetière du cloître. Faut-il comprendre que ce cimetière était le lieu d'inhumation des frères et de ceux qui rejoignaient la communauté au moment de mourir, c'est possible.

Mais d'un autre côté, si l'on en croit A.-L. Millin, bien d'autres donateurs se faisaient sinon enterrer, au moins représenter sur leur tombe en habit de Célestin⁴⁴², une manière pour eux de rejoindre la communauté *in extremis*. Ils n'en demeuraient pas moins inhumés dans l'église sous des tombes individuelles. L'explication précédente ne tient donc qu'en partie.

À ces considérations, on ne peut omettre de remarquer que les Buisson sont charbonniers et Colin maçon : il est clair qu'ils n'appartiennent pas à cette élite de la société parisienne que l'on a pu décrire précédemment et ce sont eux dont on ne peut retrouver la sépulture dans les sources. Comme dans les documents nécrologiques, la sélection se fait de façon naturelle : ceux qui ont le plus de moyens peuvent munir leur tombe d'une pierre ou d'une plaque qui les ancre matériellement dans le monastère et

⁴⁴² MILLIN (Aubin Louis), *Antiquités nationales* (307), p. 2 à 19.

prolonge leur présence dans l'église à travers les siècles. Pour les autres, ceux qui se font enterrer ailleurs que dans l'église ou qui n'ont pas les moyens de marquer l'emplacement de leur tombe, la mémoire de leur sépulture s'efface à mesure du temps qui passe.

De l'église au cloître, de la tombe monumentale à la fosse commune, les Célestins sont donc aussi le reflet de la sélection sociale qu'opère la mort. Comme les obituaires ou les listes de bienfaiteurs, le souvenir qui demeure est celui des personnages les mieux placés socialement, ceux qui ont une richesse suffisante pour que leur tombe ne s'efface pas et que l'on prenne le temps et le soin de les inscrire dans les documents nécrologiques. L'église, comme l'inscription aux livres de mémoire que sont obituaires et nécrologes, est donc un discours qui ne nous parle que de la *melior et sanior pars*. La sélection mémorielle qui s'opère à travers ce discours se fait naturellement car seuls ceux qui ont développé des stratégies suffisamment puissantes pour se préserver de l'oubli voient leur souvenir perpétué. Voyons maintenant plus en détail quelles sont ces stratégies.

3. *Des stratégies pour assurer son salut et lutter contre l'oubli*

Les chartes de donation, même lorsqu'elles se font au moment de la mort du donateur, sont généralement bien plus détaillées en ce qui concerne les messes et services demandés que pour les questions matérielles liées à la sépulture et à son ornementation. Ici ou là, on trouve néanmoins quelques indices qui permettent de préciser un peu les stratégies mémorielles matérielles développées par les donateurs. Celles que j'ai pu repérer à travers les documents sont de trois ordres principaux : la volonté de laisser une trace monumentale dans l'église par la construction de chapelles et d'autels secondaires, le choix de l'emplacement géographique du tombeau, l'effort pour orner l'église d'objets destinés à perpétuer la mémoire du défunt et à le rappeler au souvenir des frères.

a. Stratégies architecturales : chapelles, autels et monuments

À n'en pas douter, le meilleur moyen de perpétuer son souvenir est de laisser une trace architecturale remarquable dans le lieu sacré par excellence qu'est l'église. Le mouvement de multiplication des chapelles et des autels secondaires à la fin du Moyen Âge n'est pas propre aux Célestins : il s'agit d'un phénomène général si l'on en croit P. Bertrand : « C'était un signe extérieur de richesse que de fonder une chapellenie, c'est-à-dire d'instituer un autel en une église et, surtout, le faire desservir par un chapelain, doté d'un petit bénéfice, chargé d'y assurer les messes. Apanages d'abord des familles de nobles ou de chevaliers, ces fondations de chapellenies furent de plus en plus souvent le fait de bourgeois, qui voyaient là un bon moyen de réaliser leurs aspirations et de se confondre avec ces « castes »⁴⁴³ ».

B. Bove en tout cas l'a bien étudié pour les bourgeois de Paris et a montré que cette pratique est réservée à une élite fortunée, parce qu'elle nécessite un investissement parfois considérable : « En outre, la construction d'une chapelle coûte cher. Le premier poste de dépense concerne le bâtiment en lui-même, qu'il faille l'acquérir ou le bâtir. Il est très rare que cet aspect de la question soit documenté. On sait seulement que le petit terrain et les bâtiments ruinés du couvent des Carmes près de Saint-Paul ont coûté 500 £ p. à Jacques Marcel en 1319 ; cette somme ne comprend pas les frais qu'il a engagés pour faire reconstruire deux petites chapelles attenantes sur ces lieux. À l'investissement immobilier, il faut ajouter celui de la rente des chapelains, qui varie de 14 à 20 £ (...). Le prix de l'entreprise est élevé, mais pas prohibitif, ce qui explique qu'elle soit réalisable, mais réservée aux bourgeois les plus fortunés. Cette entreprise est donc le fait d'une minorité de citadins⁴⁴⁴ ».

Cinq de nos dossiers mentionnent ce genre de fondation : le dossier n° 8 concerne le legs testamentaire d'Isabelle et Étienne Canu destiné à assurer la dotation de la chapelle qu'ils ont fondé aux Célestins, le dossier n° 5 est un legs testamentaire du couple Auclou pour fonder une chapelle, le dossier n° 15 rappelle la fondation d'une

⁴⁴³ BERTRAND (Paul), *Commerce avec dame pauvreté* (32), p. 442.

⁴⁴⁴ BOVE (Boris), *Dominer la ville* (56), p. 482-483.

autre chapelle par Philippe de Mézières et le dossier n° 128 celle de Jean de Rivière et son épouse. Enfin, un seul dossier, mentionne la fondation d'un autel : celui de Robert de Jussy (dossier n° 92). Malheureusement, les documents ne font que des allusions à ces créations sans que l'on puisse en savoir davantage (les dossiers n° 8 et 5 ne font que rappeler au passage des fondations précédentes, les autres dossiers se basent sur des mentions tirées des documents nécrologiques et ne sont pas attestés par d'autres actes.

Il est donc difficile d'imaginer ce qu'étaient ces chapelles, même si, avec B. Bove, on peut penser que « leur aspect ne devait pas être très différent de celui des chapelles construites par les fidèles à la fin du XV^e siècle, que l'on peut encore voir actuellement : il s'agit d'une alvéole qui s'inscrit dans l'espace entre deux piliers de la nef ou du chœur. Il faut noter cependant que beaucoup d'églises construites au XV^e siècle s'étaient adaptées à la piété du temps, dans la mesure où leurs concepteurs avaient prévu dans leurs plans ce type de chapelles latérales⁴⁴⁵ ».

Restent les quelques témoignages sur la description de l'église et les plans au sol que l'on conserve aujourd'hui, tout en gardant à l'esprit que, du XVI^e au XVIII^e siècles, plusieurs campagnes de travaux ont eu lieu dans l'église qui ont certainement remodelé la disposition médiévale. Le plan au sol de l'église et du cloître livré par A. Lenoir dans la *Statistique monumentale*⁴⁴⁶ est assez décevant puisque la seule chapelle d'origine médiévale que l'on y voit est celle d'Orléans. En revanche, le commentaire qu'il fait de cette planche nous en apprend davantage :

« Au sud du chœur de l'église et en communication avec lui par trois arcades, Louis d'Orléans, second fils de Charles V, avait fait élever une chapelle destinée à sa sépulture et à celle de sa famille. A l'ouest de cette construction et latéralement à la nef de l'église, J. Bureau, évêque de Béziers, fit faire une chapelle, remplacée, en 1482, par une autre consacrée aux Dix mille martyrs ; on y entrait par six arcades de l'église ; enfin, en 1621, cette chapelle

⁴⁴⁵ *Ibid.* p. 484.

⁴⁴⁶ LENOIR (Albert), *Statistique monumentale de Paris*, vol. 1, planche II.

renouvelée fut dédiée à la Vierge, et, en 1702, elle prit le nom de la famille de Gèvres⁴⁴⁷. »

En cumulant toutes ces sources, on porterait ainsi à cinq le nombre de chapelles fondées (Orléans, Bureau, Rivière, Auclou, Canu), ce qui est déjà assez remarquable pour une période de deux siècles et demi et une église de dimensions modestes. Comme on l'a vu, la fondation d'une chapelle coûtait cher et ce d'autant plus que, au-delà de la construction des bâtiments, elle s'accompagnait généralement de la fondation d'un ou plusieurs frères chargés de la desservir et de messes destinées à perpétuer la mémoire des fondateurs. La fondation d'un autel pouvait certainement se faire à moindre coût, mais ici, à part la mention obituaire de Robert de Jussy, les sources, aussi bien documentaires que narratives, font cruellement défaut. Il est clair que ce type de fondation n'était pas à la portée de tout un chacun et des stratégies plus modestes étaient également développées pour préserver son souvenir au-delà de la mort.

b. Stratégie géographique : l'emplacement de la tombe

On l'a vu, les Célestins avaient probablement un cimetière dans leur cloître pour accueillir les frères défunts ainsi que quelques laïcs dont le lien avec le couvent était particulièrement étroit. Les autres donateurs se faisaient inhumer dans l'église et le lieu de leur inhumation relevait alors d'un choix précis. Si l'on se fie toujours à A.-L. Millin⁴⁴⁸, le pavé de l'église des Célestins était saturé de pierres tombales, ce que tendrait à confirmer le nombre de sépulture réuni dans notre corpus (148) en regard des dimensions de l'église.

La place la plus recherchée est certainement le chœur de l'église, et, si possible, la proximité la plus grande possible avec le grand autel. Mais peu de donateurs le demandent de façon explicite dans les documents. Ainsi, si l'emplacement de la tombe

⁴⁴⁷ *Ibid.*, vol. 2, p. 172.

⁴⁴⁸ MILLIN (Louis Aubin), *op. cit.*

de Guillaume le Duc⁴⁴⁹ est connu par l'acte que délivrent les Célestins en 1452 avec la précision « inhumé et enterré en nostre esglise, pres du grand autel sous une tombe de cuivre », seul Jean Budé⁴⁵⁰ est explicite dans sa demande quant à l'emplacement de sa tombe : « il avoit eslu sa sepulture en lad. eglise, derriere le grant autel, en la chappelle des secretaires ». Et dans ce cas, c'est plus la chapelle des secrétaires que l'autel qui attire la sépulture du confrère.

D'autre part, au moment des fouilles archéologiques de 1847, le plan suivant a été établi, que reproduit Lenoir dans la *Statistique monumentale*⁴⁵¹ :

⁴⁴⁹ Dossier n° 31.

⁴⁵⁰ Dossier n° 70.

⁴⁵¹ LENOIR (Albert), *op. cit.*, vol. II, planche XV.

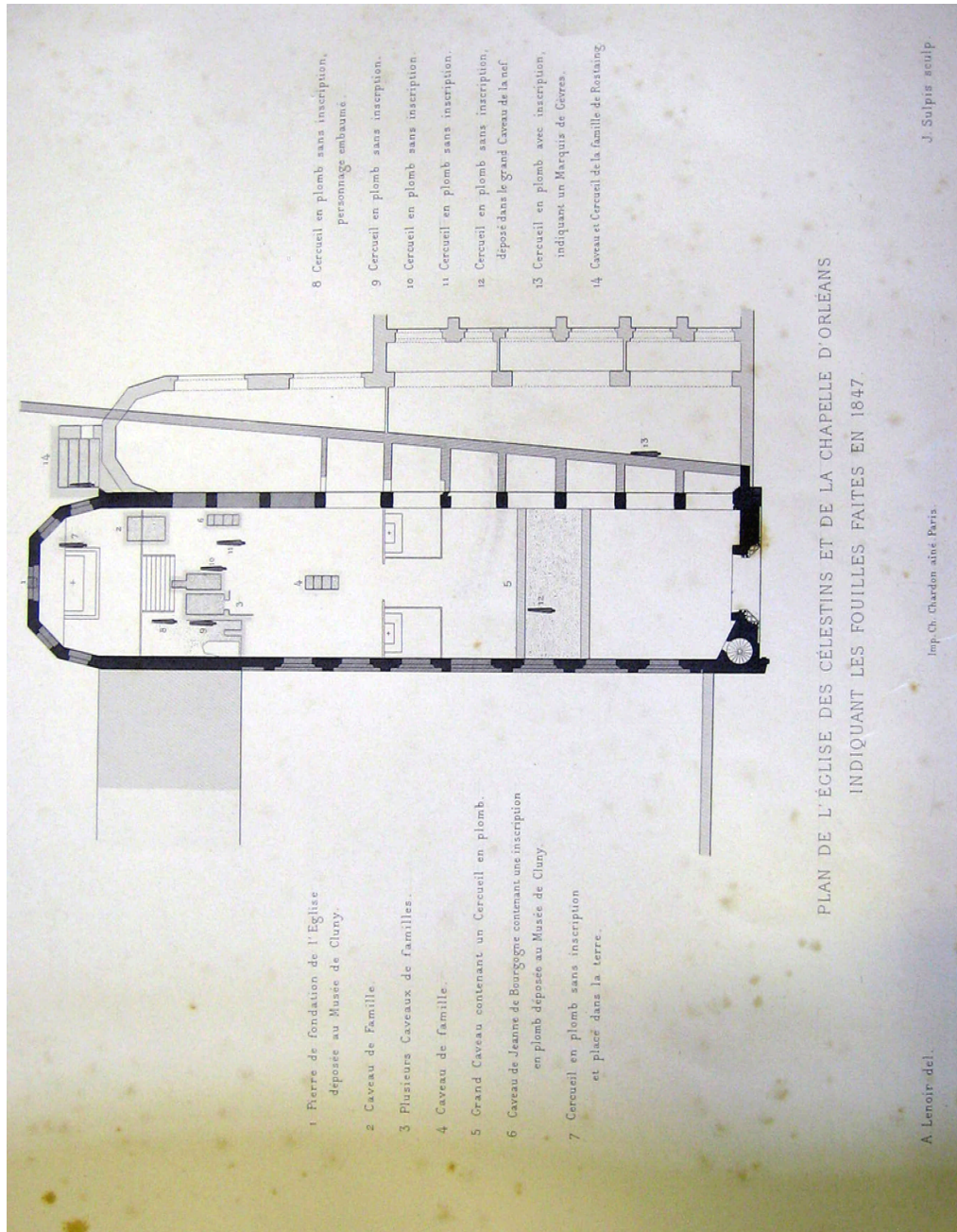


Figure 25 : Tombeaux de l'église des Célestins d'après A. Lenoir

Le commentaire de Lenoir accompagnant la planche est le suivant :

« Pendant l'hiver de 1847, lorsque les travaux de construction de la caserne située à l'emplacement du couvent des Célestins exigèrent la démolition de l'ancienne église, on fit des fouilles dont le plan gravé au bas de la planche indique les résultats.

Au milieu du mur de l'abside, au point marqué 1, on trouva la pierre de fondation (...). Plusieurs caveaux avaient été construits sous le sol de l'église ; celui qui est marqué d'un 2 sur le plan était sous le sanctuaire, on en trouva plusieurs groupés au n°3 ; celui qui est marqué d'un 4 était dans l'axe du chœur ; tous étaient vides. La nef ne contenait qu'un grand caveau transversal dans toute sa largeur ; un cercueil y était encore. Au n°6, auprès de la chapelle d'Orléans, était le caveau de Jeanne⁴⁵² de Bourgogne, duchesse de Bedford, on y trouva une partie des ossements et une inscription (...) ⁴⁵³. »

La planche ne représente que les caveaux et non toutes les tombes de cuivre ou de marbre, et parmi ces caveaux, certains doivent être postérieurs à la période médiévale. Cela dit, le chœur et l'autel apparaissent nettement privilégiés en matière de localisation géographique des sépultures. La nef au contraire ne contient qu'un seul caveau. Le deuxième lieu de prédilection dans le choix de la sépulture était certainement les chapelles, celle des notaires et secrétaires pour les membres de la confrérie, celle d'Orléans, où s'accumulaient les sépultures de la famille, en attirant beaucoup d'autres.

La sépulture de grands personnages peut effectivement en attirer d'autres à proximité et sert en tout cas de point de repère géographique, comme on peut le voir dans l'acte accordé à Guillaume Colombel par les Célestins⁴⁵⁴ : « avons promis et promettons, voulons et consentons par ces presentes audit Colombel de se faire enterer et inhumer si bon luy semble incontinent apres son trépas au cœur de nostre ditte eglise du costé et joignant de la sepulture qui illec est enterré devant le grand autel de la feüe

⁴⁵² Erreur récurrente chez Lenoir : il s'agit bien sûr d'Anne de Bourgogne.

⁴⁵³ LENOIR (Albert), *ibid.*, p. 24.

⁴⁵⁴ Dossier n° 53.

royne, femme de feu roy Charles Quint et sous laquelle sepulture reposens les entrailles d'icele feüe royne du costé et devant le revestiaire d'icelle eglise et de l'entrée du cloistre d'icelle eglise et illecques sur sa fosse estre souffert mise et assise aux depens dudit Colombel une tombe telle qu'il la voudra avoir au rez de chaussee seulement ».

Les données manquent malheureusement pour une étude plus systématique. On peut conclure sans trop d'hésitation à une stratégie géographique dans la répartition des tombes de l'église, à condition de garder présent à l'esprit que celle-ci devait regorger de tombes, aussi bien au sol que sur les murs. Au fil du temps, le choix a donc dû être de plus en plus limité.

c. Stratégie matérielle : pierres tombales, inscriptions et objets

Mais les stratégies développées par les donateurs pour perpétuer leur souvenir ne s'arrêtent pas là. Divers objets leur permettent d'ancrer matériellement leur passage dans l'église et, plus généralement dans le monastère. Concernant l'aspect purement funéraire, on peut distinguer deux points : d'une part, le choix de la pierre tombale, d'autre part, les inscriptions sur les murs et lames de cuivre.

Les tombes entreposées aux Célestins devaient probablement être très variées. Disposer d'une pierre tombale ou, mieux, d'un monument funéraire, est un moyen d'individualiser la tombe et d'entretenir visuellement le souvenir du défunt. Si un certain nombre de monuments sont décrits par A.-L. Millin et A. Lenoir presque tous datent de la période moderne. Un témoignage remarquable est néanmoins celui du cardinal d'Épinay dont le monument funéraire était orné d'une peinture reproduite par Lenoir et dont l'épithaphe se présentait ainsi :

« Son épithaphe était fixée à la muraille du chœur, près de la chapelle d'Orléans. Elle était gravée sur une table de pierre dont la partie supérieure, découpée en demi-cintre, était ornée d'une Notre-Dame de Pitié peinte sur un fond d'or avec des religieux en prières à sa gauche, et à sa droite le représentation du défunt agenouillé, derrière lequel se tenait saint André, son

patron ; à l'angle inférieur, du côté gauche, on voyait un écusson timbré du chapeau rouge⁴⁵⁵. »



Figure 26 : Tombeau du cardinal d'Épinay

Le programme iconographique du plan supérieur est tout à fait intéressant, car c'est l'une des rares images qui mette en scène les Célestins. Le choix de la Vierge n'a rien de surprenant et peut s'expliquer entre autres par le fait que le monastère parisien lui était dédié et que son culte semble y avoir été marqué. Un seul saint est présent :

⁴⁵⁵ RAUNIE (Émile), *Épigraphie du vieux Paris* (337), p. 347.

saint André, le saint patron du cardinal, tandis que tous les autres personnages, soit cinq sur neuf sont des Célestins qui suivent la voie montrée par leur fondateur, saint Pierre de Morone, et sont représentés en train de prier pour l'âme du défunt, soulignant clairement leur rôle d'intercesseur. L'épithète quant à elle rappelle non seulement les qualités du défunt mais aussi le fait qu'il ait été « zélateur et bienfaiteur » de l'ordre.

Toutefois, pour la période médiévale, il semble que les tombes aient été plus généralement recouvertes soit de simples plaques de marbre, soit de plaques de cuivre incrustées dans le sol. Concernant les tombes de marbre, on a déjà cité Millin à ce sujet, on renverra également aux dessins de Roger de Gaignières et aux descriptions de H. Bouchot⁴⁵⁶, comme celle de la tombe de Jean le Viste :

« Pierre tombale sur laquelle est gravée l'effigie d'un magistrat dans un encadrement gothique. Armes : une bande chargée de trois croissants. Tiré des Célestins de Paris. Calque. – [Tombe de Jean Le Viste, chevalier, président de la cour des aides, mort en 1500]. Fol. 87⁴⁵⁷ »

Les tombes de cuivre semblent aussi avoir été assez répandues dans l'église et en avoir fait sa fierté. On peut invoquer à cet égard la planche IX de la *Statistique monumentale* qui représente une tombe en cuivre doré datant du XIV^e siècle, divisée horizontalement en trois parties et présentant un programme iconographique riche. Selon *l'Épithier du Vieux-Paris*⁴⁵⁸, il s'agirait de la tombe de Philippe de Mézières.

⁴⁵⁶ BOUCHOT (Henri), *Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières* (47).

⁴⁵⁷ *Ibid.* vol. 1, p. 442.

⁴⁵⁸ RAUNIÉ (Émile), *Épithier du vieux Paris* (337), p. 426, en note : « Or l'inscription de la plaque et le blason que l'on voit au-dessus du personnage agenouillé devant la Vierge indiquent très nettement que c'est Philippe de Mézières, chancelier de Chypre, qui avait fait graver ce monument, sans doute pour rappeler la fondation faite par lui de la chapelle de la Vierge dans le petit cloître des Célestins ».



Figure 27 : Tombeau de Philippe de Mézières⁴⁵⁹

⁴⁵⁹ LENOIR (Albert), op. cit., vol 1, planche IX.

S'il s'agit bien de la tombe de Philippe de Mézières, alors cette image pourrait être un argument allant dans le sens de la prise de l'habit monastique par l'auteur du *Songe du verger*, représenté à gauche de la Vierge en orant. On notera par ailleurs qu'il s'agit ici d'une Vierge à l'enfant, ce qui n'est pas une coïncidence car c'est à l'Annonciation que le monastère des Célestins de Paris était dédié.

La pratique de la tombe de cuivre devait être assez courante et l'on en trouve plusieurs dans les descriptions des dessins de R. de Gaignières par H. Bouchot, comme celles-ci :

« Tombeau de cuivre repoussé sur lequel est couchée une statue de prélat mitré et crossé, dans un encadrement. Armes : un chevron potencé et contre-potencé accompagné de trois bures. Tiré des Célestins de Paris. Calque. – [Jean Bureau, évêque de Béziers, mort en 1472 (sic)]. Fol 83⁴⁶⁰ »

Ou celle-ci :

« Tombe de cuivre sur laquelle est gravée l'effigie d'un prélat. Armes : une croix ancrée. Tiré des Célestins de Paris. Calque. – [Philippe de Moulin-Engilbert, évêque, mort en 1409]. Fol. 85⁴⁶¹ »

Cependant, si l'on en croit Émile Raunié, le cuivre fut fondu après la suppression des Célestins: « M. Albert Lenoir n'a pas indiqué le document original d'après lequel il a reproduit ce curieux monument. Il est probable que ce devait être un dessin trouvé dans les papiers de son père. Alexandre Lenoir avait dû dessiner sur place ce monument, qui, plus tard, comme les autres lames de cuivre du couvent, fut livré à la fonte⁴⁶² ».

⁴⁶⁰ BOUCHOT (Henri), *op. cit.*, p. 441.

⁴⁶¹ *Ibid.*

⁴⁶² RAUNIÉ (Émile), *op. cit.*, p. 426.

Toutefois, les donateurs ne se contentent pas de marquer leur passage dans le monastère par leur tombe et tous les moyens sont bons pour lutter contre l'oubli. Guillaume Colombel par exemple fonde deux religieux qui devront prier pour lui après sa mort. Pour s'assurer que la fondation ne sombre pas dans l'oubli, il décide de l'inscrire sur les murs du monastère. Voici l'autorisation qu'il obtient des Célestins⁴⁶³ : « et avec ce avons consenty et promis et par ces presentes consentons et promettons que ledit Colombel ou sesdits executeurs puissent à leurs depens faire écrire en cuivre, laton, marbre ou autrement ainsy que bon leur semblera en epitaphe la ditte fondation desdits deux religieux et messe perpetuelle et icelles faire asseoir sur chacune selle ou chambre desdits deux religieux, et aussy sur l'arche par laquelle on va dudit cœur au cloistre d'icelle eglise ». Les endroits choisis pour placer ces inscriptions sont très parlants : la cellule des frères chargés de prier pour Colombel d'une part et un lieu de passage que les moines fréquentent plusieurs fois par jour d'autre part. Quel meilleur moyen pour assurer le souvenir d'une fondation que de l'afficher sur les murs ?

La stratégie de Jean Budé est moins développée, mais lui non plus ne se contente pas de la tombe puisqu'il « avoit et a ordonné estre mis et assis une lame de cuivre contre le mur de lad. eglise le plus pres que fere se pourra de sad. sepulture ou sera escripte lad. fondacion ». Jean Budé n'était certainement pas sans savoir que la tombe posée à même le sol et régulièrement foulée aux pieds a tendance à s'effacer, effaçant ainsi petit à petit le souvenir du donateur. La lame de cuivre, en position verticale, peut être interprétée comme un remède à ce dommage éventuel.

L'église des Célestins, au même titre que les documents nécrologiques, fait donc figure de conservatoire de la mémoire des donateurs. Chacun cherche à y laisser une trace matérielle et tous les moyens sont bons pour éviter l'oubli et l'usure naturelle aux tombes incrustées dans le sol. Chacun cherche également la meilleure place pour profiter au mieux de l'espace sacré et de l'aura des autres morts. Mais l'église est aussi un lieu de sélection sociale : n'y est pas enterré qui veut et surtout qui n'en a pas les moyens. Comme pour l'inscription dans les documents nécrologiques et encore

⁴⁶³ Dossier n° 53.

davantage certainement dans ce cas, pour figurer au nombre de ces enterrés privilégiés, il faut avoir fait des dons significatifs et disposer d'une certaine notoriété. Toutefois, cette pratique n'est pas exclusivement réservée aux nobles et aux plus grands et elle semble ouverte, chez les Célestins, à la bourgeoisie et au monde de l'office, attirés par cette concentration de personnalités.

III. LES CÉLESTINS, LES MORTS ET LA MÉMOIRE

Le P. Beurrier avait mis en avant les morts glorieux des Célestins, créant ainsi un courant qui allait se propager jusque dans l'historiographie moderne, puisque K. Borchartd place cette activité au cœur même de l'action des Célestins, consacrant plusieurs paragraphes de son étude à la prière d'intercession et à la mémoire des morts (*Fürbitten und Totengedächtnis*), qui selon lui occupent une place décisive dans les activités des frères : « Bei den Messen und dem Stundengebet wurde Gewicht gelegt auf Fürbitten für Lebende und Tote ; das Totengedächtnis spielte eine wichtige Rolle als ein Hauptmotiv für die Tätigkeit der Cölestiner »⁴⁶⁴. Mais qu'en est-il réellement ? Quelle est la place effective tenue par la prière pour les morts dans le quotidien du couvent ? Qu'espèrent les donateurs qui se font inhumer au couvent ? Ces questions méritent d'être posées et pesées avec davantage de précision qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

1. Les Célestins et la liturgie de la mort

Afin d'essayer de mesurer plus précisément la place qu'occupe la liturgie funéraire dans le quotidien des Célestins, passons en revue les quelques pratiques que l'on peut soupçonner dans les documents.

⁴⁶⁴ BORCHARDT (Karl), *Die Cölestiner...*(41), p. 231.

a. La mort des laïcs et des séculiers

Les Célestins font vœu de clôture, contrairement aux ordres Mendians qui s'efforcent d'encadrer au maximum la mort des urbains⁴⁶⁵, ils ne peuvent donc pas assister les derniers moments du mourant, quoique dans certains cas exceptionnels, comme celui que nous allons voir immédiatement, ils semblent avoir eu l'autorisation d'aller chercher le corps à l'extérieur du monastère. Dans les autres cas, l'encadrement de la mort de tous ceux qui n'appartiennent pas à la communauté ne commence qu'avec l'arrivée du corps dans les murs de la communauté. On a peu d'indices sur la façon dont se déroulaient les cérémonies funèbres : le testament de Louis d'Orléans réclame sobriété et humilité mais, nous l'avons vu, ses dernières volontés en la matière ne sont pas respectées. Dans les différents dossiers réunis, les demandes se résument généralement soit à un service identique à celui que l'on célèbre pour la mort d'un frère (cf. le cas des Buisson ci-dessus) soit à un service le jour de la mort, c'est-à-dire une vigile des morts et trois messes solennelles. C'est donc la liturgie habituelle de la mort, qui semble avoir été également en vigueur chez les Célestins.

Au détour d'un livre de comptes⁴⁶⁶ cependant, on dispose de cette narration de la mort du cardinal d'Épinay, éminent bienfaiteur du couvent, faite par le frère tenant alors les comptes de la communauté. Se trouvant dans le livre de comptes, cette mention est d'une longueur inhabituelle, mais reste axée sur la comptabilité et ce que rapportent au final les obsèques du cardinal. Néanmoins elle offre des indices intéressants à plus d'un titre sur les enjeux de la mort d'un prélat au tout début du XV^e siècle, ainsi que sur le déroulement de la cérémonie funéraire :

De l'offrande faite à l'enterrement de feu très reverend pere en Dieu et
S^r mon S^r Audry d'Espinay, cardinal archevesque de Lyon et de Bordeaulx,
primat de France et d'Aquitaine, conte de Lyon et prieur de Saint Anthoyne des

⁴⁶⁵ BERTRAND (Paul), *op. cit.*, p. 273-283.

⁴⁶⁶ Arch. nat. H⁵ 3936.

Champs à Paris ou y eut trois messes dictes, la prime par mon S^r l'evesque de Beauvais, la seconde par mon S^r l'evesque de Lodesve, president des comptes, et la derniere par mon S^r de Paris et mon S^r l'evesque de Valence, freres dud. trespasé. Et mon S^r de Segré et VI autres de ses parents portoient chacun ung sierge et ung escu au soleil et les repreneoient à chacune desd. messes et à la derniere ilz demourerent. Et y estoit mon S^r le conte de Nevers et son frere que on dit estre evesque de Nevers, qui portoient à chacune messe ung ecu soleil et demouroient à chacune fois à l'offrende et ainsi y eut XIII escus soleil. Et y estoient ung autre evesque et plusieurs abbez de ceste ville et d'entour, les presidents de parlement et plusieurs grans personages qui offroient à chacune messe chacun ung douzain et demouroient à chacune messe à l'offrende et y eut XII £ XII s. p. en douzain. Et led. S^r trespasé esleut sa sepulture ceans. Item [*deux mots illisibles en interligne*] trespasé que quatre freres de ceans le allassent querir en la maison du Roy aux Tournelles où il trespasa disant qu'il ne vouloit que IIII sierges et lesd. IIII freres et ses gens pour le porter et conduire. Mais après son trespas fut autrement fait par ses freres et parens car tous les freres de ceans y furent et estoient XL, et luy convindrent les religieux de Saint Anthoine des Champs aux Tournelles qui demandoient son corps comme leur prieur et pareille le demendoit le curé de Saint-Pol comme trespasé en sa paroisse.

Finablement, pour acomplir sa vollenté, fut dit par mond. S^r de Valence et le president Thibaust qu'il seroit delivré aux Celestins, et pour apaiser lesd. [*un mot illisible*] fut appelé qu'ilz tiendroient ung costé de la rue et nous l'autre et le portoient X freres de ceans et IIII des freres Saint-Anthoine. Et fut apporté par devant S^t-Pol pour contenter led. curé et fut fait stacion devant lad. eglise et vouloit led. curé qu'il entrast en son eglise mais mon S^r de Valence et le president Thibaust ne voulurent affin qu'il n'y eust trouble. Et y avoit plus de cinquante mille personnes par les rues et aux fenestres et sur les maisons, oncques ne fut veue telle assemblee de gens pour ung trespasé. Et le nous delivra led. evesque de Paris en la salle des Tournelles et encores à notre porte. Et y avoit une chapelle devant le cueur, couverte de sierge, et, depuis la porte du cueur jusques à l'autel des notaires, estoit l'eglise environnee de sierges et en la nef y en avoit aussi et y eu LX torches et entour le corps n'y avoit que lesd.

IIII sierges qu'il avoit demandé quand touteffois on y mist IIII grosses torches et toutes les autres torches demourerent en la nef. Et estoit notre cueur tendu tout autour de tafetas et tous les autelz, tant d'Orleans que de la nef, ornéz chacun de deux paremens haut et bas de tafetas avec des croix blanches à chacun et le grand autel estoit orné de parements de velour noir et l'autel des notaires de satin noir et fut fait ung poesle de velour pour mectre sur la representation sur sa fosse pour les festes durant ung an et ung autre de taille moyen pour le ferial, et est la fosse vultée de grans pierres de taille et depuis le cueur jusques aux premieres colopnes estroit tendu des deux costez de taffetas et tous lesd. draps de soye demourerent ceans et y furent esd. lieux tenduz jusques à XL jours et partout estoient ses armes [*une ligne effacée et rongée*⁴⁶⁷] et disoit qu'il n'entendoit ne vouloit que les freres [*fin de ligne effacée*] Ave Maria qu'on luy donneroit par amour que ung psautier par [*fin de ligne effacée*] ung obit et une messe le jour de son trespas par chacun an et demanda que [*fin de ligne effacée*] pour fondacion. Et luy fut demandé v^c £ t. et il repondit que c'estoit peu et qu'il en donneroit mille, lesquelles nous receusmes VIII jours apres son enterrement. Et de ce ay fait longue narration pour ce qu'il nous aymoit très singulierement et plus que ne savoir ne dire ne escripre et durant sa vie le nous a bien monstré par encore. Et pour ce en recepte de l'offrende avec LXXII s. p. pour XXX messes dictes par les freres led. jour non compris les mille £ t. dont ay fait recepte en la recepte des rentes, 32 £ 17 s. 8 d. p.

Il trespassa le mardi vigille S^t Martin d'yver environ ung heure et fut conduit en la salle des tournelles *in pontificalibus* et y alloient plusieurs gens [*un mot illisible*] le veoir jusques au jeudy ensuivant apres midi [*un mot illisible*] resquestat et [*deux mots illisibles*] et disoit on qu'il y avoit plus de cent ans qu'il n'avoit esté enterré cardinal en Paris de et pour ce le demandoient lesd. de S^t Anthoine et curé de S^t-Pol.

Nous avons déjà vu au chapitre IV l'important décalage entre les demandes du cardinal dans son testament et la réalisation effective de son enterrement, concentrons-

⁴⁶⁷ Le passage qui suit se trouve en haut de page, partie du registre abîmée par les rongeurs et l'humidité, ce qui explique les parties de phrases illisibles.

nous ici sur le rôle des Célestins dans cet exemple de cérémonie funéraire. En premier lieu, leur église sert de cadre au déroulement des nombreuses messes célébrées pour l'âme du défunt. Malgré cela, les messes ne sont pas dites par des frères, dont beaucoup pourtant étaient prêtres et célébraient des messes quotidiennement. Cela s'explique ici d'une part à cause du statut du mort, un cardinal, qui attire donc nombre d'évêques et de dignitaires, et d'autre part, par le fait que sont présents à ces funérailles des membres de la famille d'Épinay qui occupent eux aussi de hautes charges dans l'Église et sont donc à même de célébrer les messes eux-mêmes. La mort du cardinal est en outre l'occasion d'un rassemblement de hautes personnalités comme les présidents du Parlement, et de sa famille. Les Célestins tirent de cet évènement un revenu important (les offrandes représentent déjà plus de 30 livres), somme à laquelle il faut ajouter les dons préalables et déjà considérables du défunt. La mort, de par les célébrations liturgiques qui en découlent, est donc une source de revenus tout à fait importante, nous reverrons cet aspect au chapitre VIII. Enfin, si les frères ne célèbrent pas les messes, ils sont toutefois bien présents lors de la cérémonie funèbre, et ce sont eux notamment qui sont allés chercher le corps.

Il est clair que l'on se trouve ici en présence d'un cas assez particulier : la mort d'un cardinal ne ressemblait certainement pas à celle d'un artisan peu fortuné. Toutefois, vu le nombre de personnages de haut rang, de princes et de princesses qui sont inhumés au monastère, ce genre de cérémonie ne devait pas non plus être rarissime chez les Célestins. Ainsi, malgré la réputation des Célestins au sujet de l'austérité de leur mode de vie, la mort de ceux qui vivent dans le siècle, clercs ou laïcs, conserve les rites qui sont propres au rang social du défunt et non au lieu de son inhumation. Et ce malgré les demandes parfois précises du défunt. La mort médiévale est en effet un spectacle qui met en scène l'ordre social et le fait que la cérémonie se déroule dans un couvent ne fait pas pour autant déroger aux traditions en la matière, surtout quand il s'agit d'un personnage aussi important que le cardinal d'Épinay.

b. La mort des frères

Si la mort d'un laïc ou d'un clerc séculier est un spectacle public, la mort d'un frère au contraire est une affaire de communauté. Les sources sont malheureusement beaucoup moins prolixes à ce sujet. On peut toutefois trouver quelques indices dans les consignes figurant dans la réduction des messes de 1414.

La réduction des messes de 1414 indique comme suit les célébrations qu'il fallait accomplir lors du décès d'un frère :

« Sciendum ultra quod diem aliquis frater moritur in dicto ordine, tunc in conventu ubi morabatur dicitur missa solennis et vigilie et quilibet frater illius conventus tenetur dicere tres missas, alii clerici duo psalteria et oblata certa Pater noster et Ave Maria. In aliis autem conventibus, fit una missa et obitus solennis et quibus sacerdos tenetur ad unam missam et clerici ad unum psalterium etc.⁴⁶⁸ »

La mort d'un frère était donc partagée par l'ordre dans son ensemble, selon une coutume ancestrale dans le monachisme occidental. Les célébrations fonctionnent sur le même schéma que pour les laïcs (vigile puis messe solennelle) mais elles semblent se limiter au moment de la mort, puisque, par la suite, les prières se font pour la communauté entière des frères défunts sans qu'ils soient individualisés⁴⁶⁹. Nul mot n'est dit de leur sépulture, j'ai déjà émis une hypothèse à ce sujet.

⁴⁶⁸ Arch. nat. S 3743^B, pièce G¹ (original de la réduction des messes de 1414), f^o 3, paragraphe 2 de la rubrique *His premissis*.

⁴⁶⁹ *Ibid.* : « (...) in quatuor partibus anni dicuntur in convent et alta voce (...) viginti [misse] pro fratribus defunctis »

2. Les Célestins et la prière pour les morts

Passés les services immédiats que l'on célèbre au moment de la mort, qu'advient-il ensuite ? Le lien entre les moines et la prière pour les morts est ancien et bien établi à la fin du Moyen Âge, voyons maintenant comment les Célestins l'ont manié et quelle place ils lui ont accordé⁴⁷⁰.

a. Moines et morts

Comme le rappelle D. Iogna-Prat⁴⁷¹, la règle bénédictine ne parle pas de commémoration des défunts et la question de l'utilité des prières et de la sépulture dans l'église est largement discutée par les pères, qui ont sur le sujet des avis parfois divergents⁴⁷². Le lien entre moines et morts n'a donc pas lieu d'être *a priori*, d'autant que l'Église a mis du temps avant de prendre le pas sur la famille dans l'encadrement des derniers moments de la vie du chrétien⁴⁷³. Le développement d'une politique monastique en matière funéraire semble s'être mis en place à Cluny sous l'impulsion de l'abbé Odilon⁴⁷⁴ et n'a cessé ensuite de se développer. Ainsi « l'importance attachée à l'efficacité du service eucharistique en matière funéraire est générale dans l'Occident médiéval des XI^e-XII^e siècles, point d'aboutissement d'une longue tradition s'imposant au haut Moyen Âge, au cours duquel le sacrifice eucharistique devient de plus en plus un « moyen pour »⁴⁷⁵ ».

Aux XIV^e-XV^e siècles, l'efficacité de la prière d'intercession n'est plus à démontrer et a même tendance à s'emballer, avec le développement d'une véritable

⁴⁷⁰ On étudiera les modalités de la prière pour les morts (nombre de messe, répartition dans le temps, etc.) au chapitre VIII.

⁴⁷¹ IOGNA-PRAT (Dominique), *Ordonner et exclure* (229), p. 220-225.

⁴⁷² LAUWERS (Michel), *La mémoire des ancêtres* (244), p. 85-89.

⁴⁷³ *Ibid.*, p. 104-105.

⁴⁷⁴ IOGNA-PRAT (Dominique), *op.cit.*, p. 221.

⁴⁷⁵ *Ibid.*, p. 236.

comptabilité de l'au-delà, selon l'expression de J. Chiffolleau⁴⁷⁶. Le monachisme traditionnel semble être totalement en perte de vitesse dans ce mouvement où les mendiants ont pris une place considérable et où la paroisse reste une valeur sûre, bien que les Célestins, à l'image des chartreux, y tiennent une place particulière⁴⁷⁷. Il faut revenir sur leur histoire pour le comprendre.

b. De la campagne à la ville, changement d'orientation et adaptation

Le chapitre I a montré que les Célestins étaient à leur création un ordre à vocation érémitique, dont les maisons se situaient essentiellement dans des zones rurales, voire désertiques, de l'Italie, avec des activités correspondant à cet état de fait (élevage notamment⁴⁷⁸). Avec le pontificat de Célestin V et le succès croissant de l'ordre, des maisons ont commencé à s'installer dans les villes, comme Naples et Florence.

La même dichotomie entre des monastères ruraux et des monastères urbains se retrouve à l'échelle de la province de France, avec d'une part des couvents situés dans des endroits très isolés (Ambert, Châtres, Marcoussis, etc.), et d'autre part des couvents implantés au cœur des principales villes du royaume (Paris, Lyon, Rouen auxquelles il faut ajouter Avignon). Si dans les couvents les plus ruraux, les activités agricoles ont pu garder une place importante au sein de la vie quotidienne de la communauté, pour réussir leur implantation dans des villes pourtant déjà saturées de maisons religieuses, il a fallu que les Célestins s'adaptent. Or, au milieu du XIV^e siècle, le seul créneau à succès compatible avec la règle de clôture, c'est celui ouvert par les ordres mendiants depuis le XIII^e siècle : le « souci des morts »⁴⁷⁹.

⁴⁷⁶ CHIFFOLEAU (Jacques), *La comptabilité de l'au-delà* (84).

⁴⁷⁷ *Ibid.*, p. 239.

⁴⁷⁸ Voir à ce propos l'ouvrage de K. Borchardt (41) qui a bien mis en valeur le lien entre les Célestins d'Italie et la transhumance.

⁴⁷⁹ Sur cette activité chez les Mendiants, voir BERTRAND (Paul), *op. cit.*, p. 433-470.

De nombreux travaux et notamment ceux de J. Chiffolleau précédemment cités ont montré que le développement du phénomène urbain à la fin du Moyen Âge entraînait en matière funéraire des pratiques nouvelles, expliquées entre autres par le déracinement de ces populations et la rupture avec les coutumes ancestrales dans ce domaine. Il y a donc eu à cette période une demande très forte concernant le soin des morts, à laquelle les clercs séculiers des paroisses et les mendiants se sont employés à répondre. Néanmoins, la seule réussite possible pour une nouvelle implantation monastique urbaine était également de choisir la voix de la prière pour les morts. Les Célestins n'ont donc pas eu le choix, et ce d'autant que le prestige de leurs fondateurs les entraînait déjà naturellement de ce côté.

c. La clé du succès

Le soin des morts est une source de revenu considérable pour les ordres Mendiants, comme pour les clercs séculiers. L'implantation des Célestins dans ce domaine n'a donc pas été de soi face à une concurrence rude. Plusieurs témoignages laissent entendre que cette implantation ne se fit pas sans lutte.

C'est face au curé de la paroisse Saint-Paul que la rivalité se manifeste en premier lieu. L'affaire se règle à coup d'arrangements et d'intervention royale⁴⁸⁰. En effet, du temps des Carmes, saint Louis avait donné au curé de cette paroisse une rente de 4 £ tournois à prendre sur la recette de Paris, afin de le dédommager des revenus des funérailles qui lui échapperaient. Avec l'arrivée des Célestins, le curé demande aux frères des dédommagements financiers en contrepartie des inhumations que les moines captent à ses dépens, ce que les Célestins finissent par accepter. Mais pour eux, il est clair que si le curé prend ces dédommagements, c'est qu'il renonce tacitement à la rente de 4 £ t. qui n'a dès lors plus de raison d'être. En 1371, les Célestins réclament donc cette rente au roi qui la leur accorde, pour la subsistance de leur église.

⁴⁸⁰ Arch. nat. S 3743^A.

Malgré tout, un siècle et demi après leur installation, les funérailles d'un grand personnage sont toujours l'occasion d'une âpre dispute. Revenons par exemple au témoignage sur l'enterrement du cardinal d'Épinay : le prestige du défunt fait que les religieux de Saint-Antoine-des-Champs veulent eux aussi avoir leur part du gâteau, dans la mesure où le cardinal est leur prier : l'arbitrage est mal aisé, mais c'est la volonté du cardinal qui prime et les Célestins emportent finalement la prestigieuse dépouille. Le curé de la paroisse Saint-Paul, paroisse dans laquelle est décédé le cardinal, prétend aussi récupérer la dépouille. Il tâche donc de faire primer le lieu du décès sur les dernières volontés du défunt afin de conserver au moins son cœur. Là encore, les Célestins font prévaloir la dernière volonté du défunt.

Si donc les Célestins ont su trouver leur place dans cette véritable « course » aux morts, c'est qu'ils bénéficient d'autres avantages dans le paysage ecclésiastique de la fin du Moyen Âge. La pureté de leurs mœurs et l'austérité de leur vie fait qu'ils jouissent d'une réputation qui n'est certainement pas étrangère à leur succès, notamment auprès de la noblesse et de personnages comme le cardinal d'Épinay. Ils sont de ce point de vue tout à fait comparables aux Chartreux, eux aussi connus et choisis pour leur rigueur. Comme eux, les Célestins font partie des rares ordres à ne pas être en proie à la crise et aux velléités réformatrices qui touchent le monachisme traditionnel au tournant du Moyen Âge et de l'époque moderne⁴⁸¹. Comme eux également, ils sont capables d'attirer des rois et des princes en mal d'austérité, permettant par exemple aux Célestins de Paris d'être aux ducs d'Orléans ce que les Chartreux de Champmol sont aux ducs de Bourgogne. Ils bénéficient ainsi tout à la fois de la confiance ancienne accordée par la noblesse aux ordres bénédictins traditionnels et de l'aura de leurs protecteurs.

Toutefois, la clé du succès fut probablement aussi l'une des clés de l'échec des Célestins. En effet, quand, au XVIII^e siècle, la prière pour les morts a perdu de son importance en tant que phénomène social, quand le mouvement des donations pieuses a

⁴⁸¹ LE GALL (Jean-Marie), *Les moines au temps des réformes* (248).

tendance à s'essouffler et que la noblesse investit ailleurs pour célébrer ses origines et ses ancêtres, quand la rigueur de la vie communautaire s'estompe peu à peu, les Célestins n'ont pas d'arguments à opposer à leurs détracteurs qui pensent qu'ils n'ont plus d'utilité dans la société. Leur succès en matière funéraire a aussi fait que les Célestins n'ont pas réussi à s'adapter au monde qui était le leur.

3. Les Célestins et leurs morts : osmose ou système mémoriel ?

Est-ce à dire pour autant que l'on se trouve chez les Célestins du Moyen Âge face à un « système de la *memoria*⁴⁸² », tel qu'il est décrit par M. Lauwers et d'autres historiens ? La prudence s'impose. Le concept de *memoria* s'est beaucoup développé dans l'historiographie de la dernière décennie, mais il convient de ne pas en abuser, au moins en ce qui concerne les Célestins. Le terme de *memoria* n'apparaît pas dans les documents célestins, ni en français, ni en latin, ni dans les documents médiévaux, ni dans les réécritures de l'époque moderne. Et les points de vue sur ce thème sont pour le moins très contrastés : d'un côté, si l'on considère les comptes, on est bien dans la logique de la prière d'intercession, dans un temps plus ou moins rapproché de la mort et qui vise à assurer au défunt sa place au paradis ou tout au moins à réduire la durée de son séjour au Purgatoire. Mais il ne s'agit pas vraiment là de pratiques mémorielles. D'un autre côté, les documents nécrologiques et les monuments funéraires rappellent quotidiennement aux frères les morts passés et on se situe à ce moment-là à la croisée de deux chemins entre volonté du donateur et utilisation par les frères. Pour tenter d'y voir plus clair, nous allons nous placer successivement de l'un et l'autre côté.

⁴⁸² LAUWERS (Michel), *op. cit.*, p. 103-147.

a. Le pari des donateurs : durer

Il est difficile de démêler et de définir avec précision les missions dont les donateurs investissent les moines. L'idée selon laquelle le don pieux est un point de contact privilégié⁴⁸³ entre les religieux et l'aristocratie, dans la mesure où il se situe à la rencontre des intérêts de l'un et l'autre groupe reste valide pour la fin du Moyen Âge, mais ce qui a changé, ce sont précisément les intérêts et les motivations des uns et des autres. Il est en effet anachronique et difficile de soutenir que le monastère est encore au XIV^e siècle le lieu du développement de la mémoire lignagère, quand nous avons vu que les enfants ne rejoignent leurs parents dans la tombe que de façon exceptionnelle. De même, la notion de nécropole familiale ne vaut que dans le cas de la famille d'Orléans et encore dans une construction très discontinue dans le temps.

Quant à la construction d'une identité à travers un programme funéraire, telle qu'elle est décrite par D. Courtemanche⁴⁸⁴ pour les clercs du roi, on peut adopter l'idée mais en restant prudent. Il est vrai que certains donateurs s'efforcent de laisser des traces matérielles de leur présence individuelle dans le monastère, comme on l'a vu pour Jean Budé et Guillaume Colombel. Les tombes à l'effigie du défunt en sont d'autres témoignages. Malgré cela, n'oublions pas que, en 1436, les fondations sont réduites et beaucoup se trouvent alors conjointes avec trois ou quatre autres. Nous avons vu également l'importance des réseaux qui peut parfois présider à l'élection de sépulture et permet au donateur de se rattacher dans la mort au groupe social qui était le sien de son vivant, une façon de retrouver des repères peut-être tout autant que l'affirmation d'une identité individuelle.

Dans le cas des donateurs des Célestins, parler de mémoire doit donc se faire avec prudence. Les donateurs faisaient confiance aux frères en matière d'intercession et cherchaient pour certains à laisser une trace de leur passage sur terre. Il est probablement vrai aussi que, urbains déracinés, ils trouvaient dans un tel ordre

⁴⁸³ COUDERC-BARRAUD (Hélène), « Donation pieuse et contrôle familial » dans *Cahiers de civilisation médiévale X^e-XII^e siècles* (104).

⁴⁸⁴ COURTEMANCHE (Danielle), *Œuvrer pour la postérité* (107).

monastique, des repères rassurants au moment de la mort. Cependant, on est bien loin de stratégies mémorielles et lignagères poussées qui se sont développées aux X^e-XII^e siècles.

b. Le pari des moines : durer

La question de la mémoire est le plus souvent posée à partir du point de vue des défunts, testateurs ou donateurs. Mais, j'ai essayé d'orienter ce chapitre de façon à pouvoir poser la question du côté des moines. On a démontré précédemment les mécanismes du discours forgé par les Célestins sur leurs morts, il est temps de se demander à quoi et à qui sert ce discours.

En premier lieu, je l'ai rappelé, l'insertion des Célestins dans le paysage monastique de la fin du Moyen Âge ne s'est pas faite sans mal. Et si les conflits se portent sur les questions de sépulture, c'est non seulement à cause du manque à gagner pour ceux qui ne parviennent pas à les capter, mais aussi parce que le système s'autoalimente : plus on attire de morts, plus les demandes de sépulture sont importantes, plus l'aura de la communauté grandit. Ce qui explique la compétition et la rivalité entre les différents acteurs ecclésiastiques pour capter le maximum d'élection de sépultures.

Or le réaménagement de la mémoire des morts par les moines est constant et, surtout, bien antérieur au XVII^e siècle: depuis les réductions de messes, jusqu'aux modifications architecturales de l'église en passant par la rédaction de nouveaux nécrologes ou obituaires, il est clair que l'entretien de la mémoire des morts sert tout autant les frères qu'ils ne la servent. Jusqu'à leur disparition, les Célestins entretiendront le souvenir de Charles V, Louis d'Orléans et Philippe de Mézières parce que tous font partie de leur légende et que c'est là que s'enracine l'histoire du monastère tout autant que son prestige. Or, en procédant ainsi, on se rend compte que, plus que la mémoire des défunts, c'est le souvenir des bienfaiteurs de l'ordre qui est

maintenu, ce qui est une véritable nuance à apporter au système mémoriel tel qu'on le décrit classiquement.

Les horizons mémoriels selon la très belle expression d'E. Magnani⁴⁸⁵ se recourent et s'entrecroisent donc sans jamais tout à fait se superposer. Mais si cet auteur peut conclure pour le XI^e siècle que l'« on distingue ainsi autour des monastères la cristallisation de différents horizons de mémoire. D'abord le registre individuel, celui de l'*ego*, du donateur qui cherche son salut personnel. Ensuite celui de la parentèle et des alliés, constitué soit à travers leur participation en tant que garants d'un acte individuel, soit par la superposition d'actes individuels, qui à un moment donné ou au fur et à mesure des échanges, façonnent une œuvre commune, familiale. Enfin, l'horizon de la mémoire monastique, concernant à la fois la communauté spirituelle des moines et l'univers laïque qui les entoure », le visage de ces horizons a bien changé trois siècles plus tard. Le registre individuel est beaucoup plus présent, celui de la parentèle et des alliés n'apparaît qu'en filigrane, tandis que celui de la mémoire monastique s'est totalement disjoint de celle de la communauté des laïcs.

Pourtant la conservation de la mémoire fait consensus dans la mesure où elle est le point de rencontre d'intérêts communs : ceux des donateurs qui veulent assurer leur salut et laisser une trace de leur passage sur terre, sans développer outre mesure des stratégies qui ne dépassent pas le temps d'une ou deux générations, ceux des moines qui ont besoin de leur « stock » de donateurs pour assurer leur réputation, alimenter le moulin des donations et ainsi, s'efforcer eux aussi de durer.

Conserver et célébrer la mémoire des morts met en jeu des intérêts multiples qui s'entrecroisent et s'imbriquent les uns dans les autres et il est difficile de définir ces intérêts avec précision. Ce qu'il importe de retenir c'est que les stratégies ainsi mises en place par les uns et les autres amènent à une mise en scène des sources, qu'elles soient

⁴⁸⁵ MAGNANI SOARES-CHRISTEN (Eliana), *Monastères et aristocratie en Provence* (281), p. 449.

écrites ou monumentales et cette mise en scène aboutit à un discours qui place en exergue les donateurs les plus illustres et les plus prestigieux, au détriment des autres. L'étude des donateurs ne peut donc se borner à consulter les documents nécrologiques ou les sépultures. Quant à l'estimation de la place tenue par le culte des morts dans les activités de la communauté, on y mettra les mêmes réserves : seule une étude du chartrier célestin dans son ensemble permettra de remettre à leur juste place le rôle des donations dans l'économie du couvent et ce que représente la prière pour les morts dans l'ensemble des activités de la communauté.

Qui sont les donateurs des Célestins de Paris ? Comment et grâce à qui l'ordre a-t-il réussi sa greffe dans la capitale du royaume de France ? Quelles relations existe-t-il entre les Célestins et leurs morts ? Autant de questions qui sous-tendaient cette partie et auxquelles je me suis efforcée de répondre par des études plus précises que les hypothèses traditionnellement véhiculées sur cette maison.

Au terme de cette seconde partie de mon étude, il est possible de valider certaines de ces idées tout en y apportant des nuances. Pour ce qui est du portrait type du donateur des Célestins de Paris, effectivement, les frères entretiennent des liens étroits avec le monde de l'office, les serviteurs du roi et de l'État moderne qui se met en place dans les derniers siècles du Moyen Âge et cela n'est pas contestable. De ce point de vue, un rôle moteur considérable est joué par la confrérie des notaires et secrétaires du roi, sans laquelle les Célestins n'auraient probablement pas eu autant de succès. Cette confrérie a drainé vers eux nombre de donations ainsi que l'attention des chanceliers de France.

Pour autant, on n'ira pas jusqu'à affirmer que donner aux Célestins de Paris est un geste politique : l'étude des réseaux politiques qui gravitent autour du couvent s'est révélée peu probante et l'image d'un couvent dévoué aux Marmousets puis au clan armagnac n'est pas suffisamment nette pour que l'on puisse creuser cette voie, même s'il faudrait encore confronter cette étude à ce que disent des Célestins les auteurs et chroniqueurs contemporains. Cette image trouve son origine, me semble-t-il, dans le lien entre la famille d'Orléans et les Célestins, lien exceptionnel à plus d'un titre ainsi que je l'ai montré dans le chapitre IV. Or, passée l'époque de Louis d'Orléans, les relations ont néanmoins tendance à se distendre, ce qui est généralement oublié par les historiens, au vu de la construction postérieure menée par Louis XII qui masque la discontinuité. Ainsi, s'il y a indiscutablement eu une période d'effervescence dans le premier demi-siècle de l'implantation des Célestins à Paris, où peut-être Charles V, Philippe de Mézières et Louis d'Orléans ont cherché à faire des Célestins les nouveaux chapelains de l'État moderne, le XV^e siècle a plutôt infirmé cette tendance.

En revanche, si les Célestins ont su durer, c'est qu'ils ont réussi à attirer et à se concilier la frange supérieure de la population parisienne, nobles et bourgeois aisés, qui, à la fin du Moyen Âge, sont attirés par un ordre à la réputation d'austérité solide, et ce malgré les rivalités et les oppositions de tous les ecclésiastiques installés depuis bien plus longtemps qu'eux dans la capitale. Les Célestins voient ainsi graviter autour d'eux des réseaux multiples qui contribuent à alimenter de façon régulière le flux des donations. On notera enfin le lien caractéristique qu'ils entretiennent avec les plus hauts dignitaires de l'Église, tels Philippe de Moulins ou André d'Épinay, qui n'hésitent pas à leur confier leur salut et à leur faire des donations considérables, comme beaucoup d'autres ecclésiastiques.

Toutefois, si les documents nécrologiques, les tombes et les chartes de donation décrivent cette population à l'envi, les livres de comptes du couvent nous montrent aussi que des individus beaucoup plus modestes viennent régulièrement au couvent pour demander qu'une messe, qu'un *obit*, qu quelques prières. Le couvent des Célestins de Paris est donc en contact avec un éventail assez large de la population de la capitale même si toute une partie de celle-ci nous est mal connue, voire totalement masquée par les sources qui sont, comme on l'a montré à plusieurs reprises, le discours de l'ordre sur lui-même, c'est-à-dire une image idéale et construite. Un ordre au service de l'élite de la population parisienne donc ? Oui, sans doute, mais seulement dans une certaine mesure.

Le souci des morts semble en outre occuper une place centrale chez les Célestins, fruit d'une importante évolution de l'ordre par rapport à ses orientations originelles. Mais là encore, la méfiance s'impose. Le chartrier célestin est d'une grande diversité : les actes de donation et les testaments sont une infime partie de la multitude d'une masse documentaire composée d'actes de vente, échanges, baux, censiers, etc. L'étude sérielle de ce chartrier reste à faire pour montrer que les activités des Célestins ne se résument pas à la prière pour les morts et que le don pieux est loin d'être le seul contact entre la communauté et le siècle.

D'autre part, si les morts envahissent l'église des Célestins, il faut néanmoins relativiser la notion de système mémoriel en gardant à l'esprit que, d'une part, si certains donateurs tentent de développer des stratégies pour laisser des traces matérielles de leur passage sur terre, celles-ci demeurent toutefois limitées et que, d'autre part, le système mémoriel est tout autant manipulé par les Célestins qui le mettent en exergue pour rappeler les moments prestigieux de leur histoire.

C'est en gardant ces considérations à l'esprit et notamment la situation particulière du substrat choisi pour mener cette étude dans le paysage monastique de la fin du Moyen Âge que nous allons maintenant étudier les pratiques et les modalités de la donation pieuse à Paris aux XIV^e-XV^e siècles.

TROISIÈME PARTIE

LES DONATIONS

La troisième et dernière partie de cette thèse est consacrée aux pratiques de la donation que l'on peut observer à travers les documents des XIV^e-XV^e siècles du chartrier des Célestins de Paris. Aux pratiques de la donation et non au don pieux en général puisqu'en effet, je ne me hasarderai pas pour le moment sur le difficile sentier de l'interprétation du phénomène du don mais me contenterai de faits concrets destinés à faire le lit d'une réflexion future.

On ne peut toutefois se lancer dans une étude de la donation sans rappeler tant soit peu le contexte historiographique dans lequel s'inscrit cette question. Si aujourd'hui le don se trouve à la confluence de plusieurs disciplines, dont entre autres l'anthropologie, la sociologie et l'histoire, il n'en a pas toujours été ainsi. En effet, le don n'a longtemps été considéré que sous un angle purement juridique⁴⁸⁶. C'est notamment l'influence de l'anthropologie qui a permis de le percevoir comme un fait social, impliquant davantage de facteurs qu'un simple mécanisme de droit. Mais l'utilisation des concepts anthropologiques en histoire et à l'inverse l'utilisation des apports historiques par les anthropologues, est délicate, ainsi que l'a rappelé A. Guerreau-Jalabert en conclusion des journées d'études de 2006 au Centre d'études médiévales d'Auxerre⁴⁸⁷ et il est difficile de trouver un juste milieu entre des modèles généraux trop réducteurs et l'étude de cas uniques se refusant à la synthèse.

Sans entrer dans le débat de l'interdisciplinarité, il me semble essentiel de garder à l'esprit un certain nombre de bases essentielles. Tout d'abord, il serait vain et stérile, ainsi que le rappelle E. Magnani Soares-Christen⁴⁸⁸, de plaquer sur le Moyen Âge les modèles d'explication issus de l'ethnologie et de l'anthropologie sans les adapter à l'histoire. La théorie du don / contre-don développée par M. Mauss⁴⁸⁹ ne peut ainsi être

⁴⁸⁶ MAGNANI SOARES-CHRISTEN (Eliana), « Le don au Moyen Âge... » dans *Revue du MAUSS* (280), p. 309.

⁴⁸⁷ GUERREAU-JALABERT (Anita), « Formes et conceptions du don... » : Conclusion des journées d'études « Don et sciences sociales » des 27 et 28 janvier 2006, centre d'études médiévales d'Auxerre (202). Inédit.

⁴⁸⁸ MAGNANI SOARES-CHRISTEN (Eliana), *op. cit.*

⁴⁸⁹ MAUSS (Marcel), « Essai sur le don » dans *Sociologie et anthropologie* (292).

appliquée sèchement sous peine d'aboutir à des contre-sens et à des anachronismes. Quant à envisager le don comme un phénomène social invariant et universel, il faut rappeler avec I. F. Silber que « le défi consiste à approcher la diversité elle-même comme une variable empirique et comme un problème à conceptualiser, plutôt que comme une présupposition méthodologique⁴⁹⁰ ». Enfin, il faut prendre garde aux notions de gratuité et de désintéressement qui caractérisent le don dans notre système de valeurs actuel. Je rappellerai avec A. Guerreau-Jalabert⁴⁹¹ que le don médiéval s'inscrit dans un système social qui n'est pas le nôtre et qui se caractérise à la fois par la domination de l'Église et par un système de circulation généralisée des biens fonctionnant sur la *caritas*.

On le voit donc, une interprétation universelle du don est loin d'être atteinte, si tant est qu'elle existe. Pour ma part, je resterai dans le domaine du cas particulier et ponctuel. Le point de départ du travail qui suit pourrait, finalement, être résumé par la conclusion de A.-J. Bijsterveld⁴⁹² :

« While is true that late-medieval pious donations still created personal relationships, that is between the individual donor and the recipient, and still contributed to the soul's salvation as well as to social prestige, we can not maintain that these contributed to the formation of power and social integration of society as a whole on the same scale as they did in the early and central Middle Ages. In late medieval times, the exchange of gifts did not operate to the same degree as a "social glue", binding people together and thus creating social, political and religious order in a world perceived as chaotic. »

Outre ce contexte historiographique, il faut aussi rappeler en quelques mots le contexte historique du Paris de la fin du Moyen Âge. La société des XIV^e-XV^e siècles est une société qui souffre d'une guerre prolongée et d'épidémies à répétition. Elle connaît

⁴⁹⁰ SILBER (Ilana Friedrich), « Entre Marcel Mauss et Paul Veyne... » dans *Sociologie et sociétés* (361), p. 199.

⁴⁹¹ GUERREAU-JALABERT (Anita), *op. cit.*

⁴⁹² BIJSTERVELD (Arnoud-Jan), « The medieval gift as agent... », dans *Medieval transformations* (34), p. 151.

donc une évolution profonde de ses valeurs qui de loin en loin annoncent la Renaissance. Au premier rang de celles-ci, la religion et la spiritualité des fidèles se trouvent traversées par des courants de pensée qui prônent la réforme de l'Église et l'austérité des mœurs. Le monachisme traditionnel est particulièrement sensible à ces idées⁴⁹³. La perception et l'appréhension de la mort s'en trouvent bouleversées comme le souligne J. Le Goff : « Le premier [recours] c'est la flamboyance de la pompe funèbre. A la fin du XIV^e et au XV^e siècle elle est de plus en plus minutieusement organisée par le défunt lui-même, c'est-à-dire par le futur défunt dans son testament. Les funérailles sont désormais marquées par la théâtralité et le narcissisme. Le testateur se fait le metteur en scène de ses propres obsèques. Il organise pompeusement “ la mort de soi ”⁴⁹⁴ ». En d'autres termes, on voit se mettre en place à ce moment les cadres et les thèmes de la religion moderne.

Au sein de cette société aux traits religieux bien marqués, Paris occupe une place exceptionnelle à bien des égards. Déchirée par la guerre de Cent Ans mais également à la pointe des idées nouvelles en matière de spiritualité, la capitale du royaume de France est l'écrin d'une Université prestigieuse et accueille dans la deuxième moitié du XIV^e siècle ce que les historiens ont l'habitude d'appeler le premier humanisme parisien. Au sein de cette ville, les Célestins occupent eux aussi une situation remarquable, en rien comparable à celle des grands monastères d'une ville qui en compte pourtant beaucoup. Par leur mode de vie et la règle qu'ils suivent, les Célestins sont en phase avec les courants de réforme qui traversent aussi bien l'Église que l'État et le monde de l'office, ce qui les place au cœur de la société et non à sa marge. Et si l'on considère avec N. Zamon-Davis, que « In a profound sense, the religious reformations of the sixteenth-century were a quarrel about gifts, that is, about whether humans can put God under obligation, and about what this means for what people should give to each other⁴⁹⁵ », alors l'étude de la donation pieuse aux Célestins de Paris à la fin du Moyen Âge se

⁴⁹³ LE GALL (Jean-Marie), *Les moines au temps des réformes* (248).

⁴⁹⁴ LE GOFF (Jacques), préface de CHIFFOLEAU (Jacques), *La comptabilité de l'au-delà* (84), p. VIII.

⁴⁹⁵ DAVIS (Natalie Z.), *The gift in sixteenth century France* (110), p. 100.

justifie totalement, non comme exemple à valeur générale mais comme cas particulier d'un ordre à la pointe de son temps par bien des aspects.

Au préalable, il faut cependant s'arrêter un instant sur quelques points de vocabulaire. Qu'entend-on par don et par donation, par don et fondation ?

Le couple don / donation sera sans conteste le plus employé dans la suite de cette étude. Dans les dictionnaires actuels, la différence entre l'un et l'autre mot est nette : le don est « l'action de donner quelque chose que l'on possède » et « la chose ainsi donnée », tandis que la donation est « l'acte juridique par lequel une personne (le donateur) transmet irrévocablement et sans contrepartie un bien à une autre personne (le donataire) qui l'accepte »⁴⁹⁶. D'un côté donc l'action, de l'autre l'acte juridique. Appliqué à l'histoire et aux sciences sociales, ce vocabulaire a néanmoins tendance à être employé avec plus de souplesse : on entend le plus souvent par don le concept au sens général du terme (comme dans le titre de M. Mauss *Essai sur le don*) et par donation l'acte effectif, avec, là encore, un arrière-plan juridique. Ainsi, si j'ai employé le mot « donation » dans le titre de cette thèse, c'est pour m'inscrire volontairement dans le domaine du concret et non du concept abstrait. Ce que j'étudierai ici ce sont les mécanismes de la donation tels qu'ils apparaissent dans les sources. Notons en outre que le « sans contrepartie » est, à l'aune des travaux de M. Mauss, éminemment discutable, nous y reviendrons, et appartient quoi qu'il en soit à une définition contemporaine de la donation. En revanche, je me suis servie du deuxième sens du mot « don » afin de caractériser « la chose ainsi donnée », ce qui nous amène à caractériser un second couple de mots : don et fondation.

De par son étymologie, le mot « fondation » est surtout associé à l'idée de construction. Le premier sens du mot, selon E. Littré est en effet l'« action d'asseoir les fondements d'un bâtiment » et « par abus, les fondements mêmes » de ce bâtiment. Dans le cas qui m'occupe, j'entends par fondation la chose fondée, qu'il s'agisse d'un bâtiment (chapelle, autel) ou tout autre service religieux (messes, anniversaires, prières,

⁴⁹⁶ Définitions du Petit Larousse.

etc.). Ainsi, au schéma maussien de don / contre-don, j'associerai donc le couple don (au sens de bien donné) / fondation.

J'ai choisi de diviser cette partie en trois chapitres. Deux grandes hypothèses de travail la sous-tendent. La première est, comme je l'ai dit, la volonté de constituer un stock de faits précis et concrets, ce qui fait cruellement défaut pour les XIV^e-XV^e s., étape préalable indispensable à l'élaboration de toute réflexion sur le don. L'autre idée de cette partie, c'est de montrer qu'il n'existe pas une pratique unique de la donation mais un faisceau de pratiques variées et multiples dont les documents peuvent nous laisser entrevoir quelques facettes. Sans prétendre épuiser le champ de cette variété, je me suis efforcée d'esquisser le schéma d'au moins deux de ces pratiques : celle de la donation actée et celle de la petite donation quotidienne qui transparait dans les comptes. Pour ce faire, il m'a semblé fondamental de commencer par étudier en détail les documents d'un point de vue diplomatique, étude à laquelle est consacré le premier chapitre de cette partie, les deux autres chapitres étant l'un et l'autre dédiés à chacun de ces deux types de donations dans une optique comparative.

CHAPITRE VII

LA DONATION EN ACTE :

DÉBROUSSAILLAGE DOCUMENTAIRE

Avant de s'interroger sur la pratique de la donation et d'en analyser les mécanismes, avant d'étudier le fond, arrêtons-nous dans un premier temps sur la forme. Je ne considérerai dans ce chapitre que les donations faites sous forme d'actes, à savoir les chartes de donation et les testaments, dans la mesure où elles sont les seules à pouvoir subir une étude diplomatique approfondie et comparative. L'étude diplomatique et la réflexion sur la forme de l'acte me semblent indispensables dans la mesure où elles correspondent à des réalités précises. En effet, si l'on choisit de donner par testament, c'est que la charte de donation n'est pas adaptée à la situation et vice versa. Ce que nous disent les changements de forme dans l'acte, ce sont les mutations des comportements et, plus profondément, les évolutions, sur le temps long, de la société.

Le testament et son renouveau à partir du XIII^e siècle ont beaucoup été étudiés depuis les travaux de J. Chiffolleau⁴⁹⁷, c'est pourquoi j'insisterai davantage ici sur la charte de donation, qui est généralement considérée comme une forme désuète, voire disparue, à la fin du Moyen Âge. Or le chartrier célestin en contient un certain nombre et nous montre donc que cette forme diplomatique est loin d'être enterrée aux XIV^e-XV^e siècles, ni remplacée par le testament. Par conséquent, on verra dans ce chapitre ce qu'il en est, d'une concurrence ou d'une cohabitation entre les deux formes, on proposera

⁴⁹⁷ CHIFFOLEAU (Jacques), *La comptabilité de l'au-delà* (84).

dans un deuxième temps une définition de la charte de donation ou, tout au moins, on listera les caractéristiques qui la définissent. Enfin, on s'interrogera sur ses contours diplomatiques et ses relations avec d'autres formes d'acte.

I. AUTOMNE DE LA CHARTE DE DONATION, PRINTEMPS DU TESTAMENT ?

1. Concurrence...

a. Évaluation quantitative

Afin de mieux situer chartes de donation et testaments dans le chartrier célestin, voici un graphique de la répartition typologique des documents qui ont servi de support à cette étude :

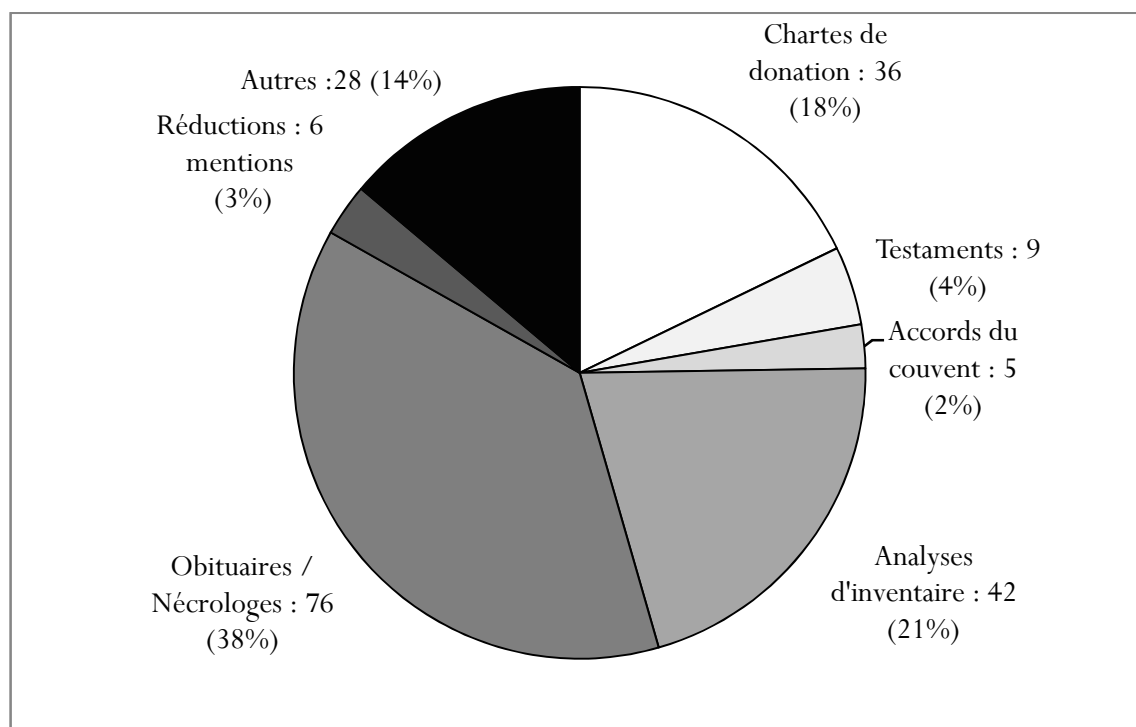


Figure 28 : Répartition typologique des documents étudiés

Chartes de donation, testaments et accords du couvent sont des actes, présents dans le chartrier en original ou en copie intégrale ou partielle (notamment dans le cas des testaments où l'on a souvent uniquement des vidimus des passages concernant les Célestins) : ils représentent un peu moins du tiers des documents utilisés⁴⁹⁸. Les Célestins ont assez tôt fait des inventaires de leur chartrier : on trouve dans ces registres 42 mentions qui concernent des donations, la plupart de ces mentions documentent des donations connues par ailleurs par une charte ou un testament. Enfin, les mentions de documents nécrologiques et les mentions des réductions de messe qui sont représentées ici documentent des donations uniquement connues par ces mentions, la charte de donation ou le testament qui devait être à leur origine étant perdu (les mentions documentant des donations connues par ailleurs n'ont pas été comptabilisées ici).

Si l'on se concentre maintenant sur les deux formes documentaires qui nous intéressent dans ce chapitre, on constate non sans surprise que les chartes de donation

⁴⁹⁸ Un acte et une copie de cet acte ont ici été comptabilisés comme un seul document.

sont bien plus nombreuses que les testaments, puisque le chartrier célestin en contient trente-six pour neuf testaments, le tout toujours pour la période 1352-1520. Le faible nombre de testament peut s'interpréter de plusieurs manières. D'abord, si l'on considère les neuf testaments⁴⁹⁹ à notre disposition, on s'aperçoit que huit d'entre eux sont relatifs à une élection de sépulture dans l'église⁵⁰⁰. En effet, alors que la charte de donation ne met en scène que deux protagonistes (le donateur et le donataire, en l'occurrence ici le couvent), le testament peut lui contenir une multitude de dons faits à des institutions ecclésiastiques différentes, ce qui explique dans un premier temps que l'on n'ait donc pas d'équivalence entre nombre de legs testamentaires et nombre d'actes : l'exécution d'un testament, même si elle était réalisée conformément aux disposition du testateur, ne donnait pas nécessairement lieu à rédaction d'un nouvel acte, surtout quand il s'agissait de donner de petites sommes d'argent pour fonder quelques messes. En revanche, pour des fondations plus importantes, telles que l'inhumation dans l'église, il semble bien que les Célestins récupéraient du même coup l'acte testamentaire entérinant cette demande ou au moins un vidimus du testament.

Les comptes mentionnent en outre à plusieurs reprises des exécutions de testament qui aboutissent au legs de quelques sous pour faire dire messes ou prières : or, pour tous ces cas, on ne conserve pas de testament. C'est par exemple le cas du chanoine de Saint-Denis Hugues Caprain⁵⁰¹ : dans son testament, il lègue aux Célestins 10 £ p. pour que les frères disent vigiles et messe pour son âme, les exécuteurs de son testament procèdent effectivement à cette dernière volonté en janvier 1409, sans que cela donne lieu à rédaction d'un acte.

Mais la faiblesse du nombre de testament peut aussi s'expliquer autrement. Nous l'avons vu, le vœu de clôture prononcé par les Célestins les empêchait de se rendre au chevet des moribonds, leur interdisant ainsi de recueillir au dernier moment des legs en leur faveur, comme semblent le faire au contraire les Mendians de P. Bertrand : « Trois modes principaux d'intervention des frères sont évidents : en tant que témoins, en tant que scelleurs et en tant qu'exécuteurs testamentaires (ou, plus rarement, de donations).

⁴⁹⁹ Dossiers n° 2, 5, 8, 18, 43, 54, 57, 60, 74.

⁵⁰⁰ Seuls Étienne et Isabelle Canu ne la demandent pas (dossier n° 8).

⁵⁰¹ Notice n° 99.

Autrement dit, leur présence aux côtés du donateur ou du testateur, au moment de la rédaction des actes, était recherchée⁵⁰² ».

Quels que soient les motifs d'explication de la faiblesse du nombre de testaments, l'important est de souligner le nombre de chartes de donation, trente-six en un siècle et demi, qui empêche de conclure à un déclin et encore moins à une disparition de la forme à la fin du Moyen Âge. Mais voyons tout d'abord ce qu'il en est de l'évolution chronologique de la répartition entre chartes de donation et testaments.

b. Évolution chronologique

La répartition chronologique entre chartes de donation et testaments peut donner lieu à la représentation graphique suivante :

⁵⁰² BERTRAND (Paul), *Commerce avec dame pauvreté* (32), p. 273.

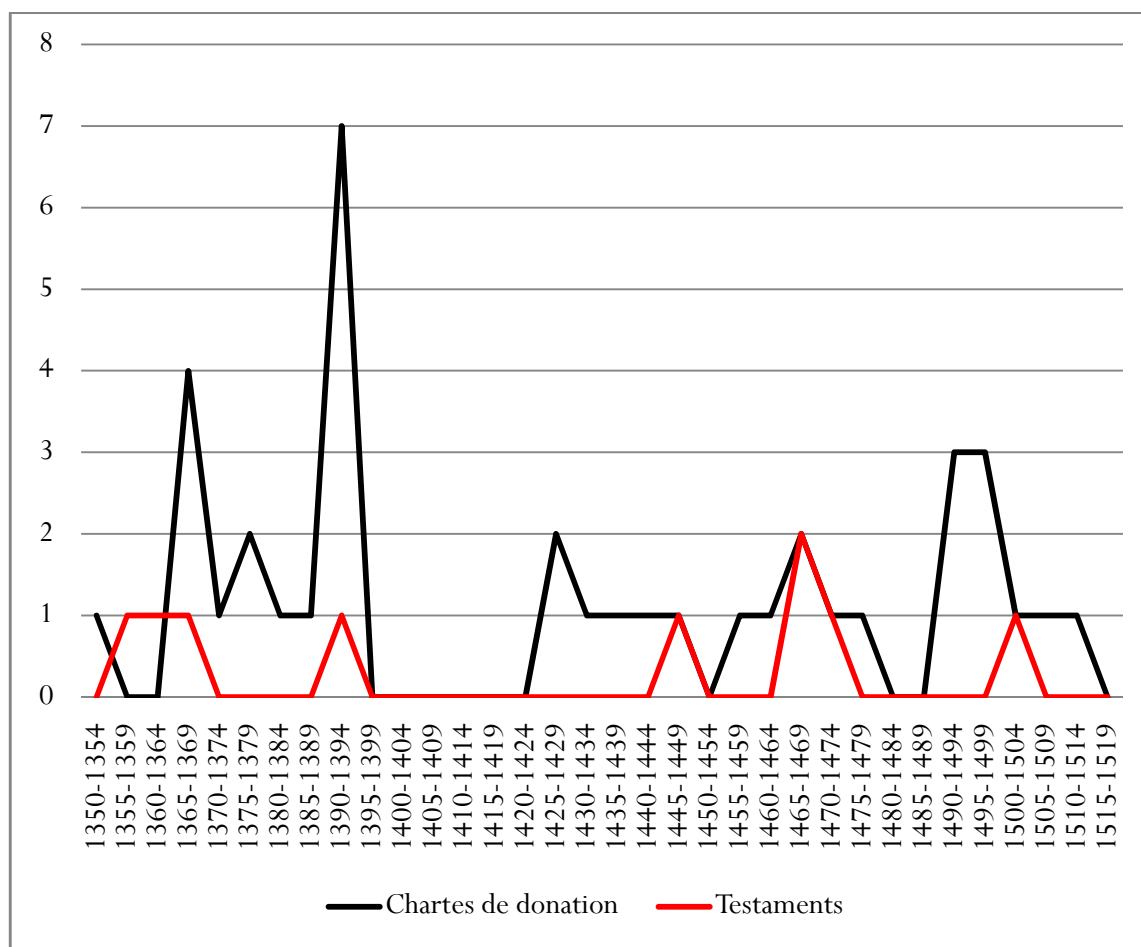


Figure 29 : Répartition chronologique chartes de donation / testaments

De ce graphique se dégagent grossièrement deux périodes : la première moitié du XIV^e siècle voit la domination nette de la charte de donation sur le testament, avec dix-sept chartes pour quatre testaments, alors qu'au XV^e siècle la charte de donation, tout en restant dominante numériquement est à certaines périodes rejointe par le testament. La tendance serait donc plutôt à un déclin de la charte de donation au XV^e siècle. Cependant, ici encore il convient d'être prudent sur l'interprétation : outre les réserves émises plus haut sur le faible nombre de testaments recensés dans le charrier célestin, il ne faut pas oublier que l'on travaille sur cinquante-quatre documents répartis sur une période d'un siècle et demi, ce qui est bien peu pour dégager de réelles tendances statistiques. En outre, le premier demi-siècle qui suit la fondation du couvent est une intense période de donations royales et princières (Charles V, Louis d'Orléans,

Charles VI) qui prennent assez logiquement la forme de chartes de donation et viennent donc en gonfler le nombre de façon un peu artificielle.

En guise de premier bilan, on peut surtout dire que la charte de donation est une pratique encore bien vivante dans le Paris du XV^e siècle et que le testament ne semble pas l'avoir totalement détrônée. On serait donc dans le cas d'une cohabitation plutôt que d'une concurrence. Il faut bien entendu manier les chiffres avec prudence, d'autant que l'on travaille ici sur un nombre de cas assez restreint. Cependant, l'étude des motifs qui président au choix de l'une ou l'autre forme tend à confirmer cette tendance.

2. ... ou cohabitation ?

La principale cause invoquée par les historiens pour expliquer le succès du testament sur la charte de donation est la plus grande souplesse juridique de celui-ci, révocable et modifiable à volonté, d'une part, et le fait qu'il n'est effectif qu'après la mort du testateur d'autre part. Il me semble que, si cohabitation il y a, c'est que l'une et l'autre forme correspondent en fait à des pratiques distinctes et non exclusives l'une de l'autre.

a. *Donation inter vivos et testament causa mortis ?*

L'argument selon lequel la donation handicape le patrimoine du donateur de son vivant ne tient pas et je suivrai en cela les conclusions de P. Bertrand sur la donation aux Mendiants à Liège au XIII^e siècle :

« Elle [la donation pieuse] était aussi irrévocable. Ce qui ne voulait plus dire grand-chose, au début du XIII^e s. L'irrévocabilité des donations ne portait pas de grand préjudice moral pour le donateur en cas de don pieux, puisque, de

toute façon, la raison d'être de ce don était de sauver son âme, en achetant des suffrages, des messes. Le fidèle n'était jamais dupé. Et même si le donateur craignait de l'être, il lui suffisait de proposer des donations avec réserve d'usufruit. Une grande partie des donations faites aux Mendiants étaient de ce type. Le donateur se réservait donc le droit de jouir de l'usufruit, des humiers de son bien pendant le reste de sa vie, même si ce bien appartenait déjà aux Mendiants en vertu d'un don. C'était plutôt avantageux pour le donateur détenteur du bien en viager, puisque ce dernier était placé de la sorte sous la protection de l'Église. Et puis l'ancien propriétaire était délivré de toute rente, tout cens, tout impôt qui eût pu grever le bien⁵⁰³. »

On observe chez les Célestins plusieurs solutions qui permettent au donateur de retarder sa donation jusqu'au moment de sa mort. Ce peut-être simplement une donation *post obitum*, comme celle de Jean Vincent en 1497⁵⁰⁴ :

« Et par ces presentes donne, cede, transporte, constitue, assiet et assigne du tout, des maintenant à tousjours, par pure et vraye donnacion irrevocable faite entre vifz sans esperance aucune de jamais la reconquer, rappeler ne venir contre en aucune maniere, aux religieux, prier et convent des Celestins de Paris pour eulx et leurs successeurs cinq solz parisis de rente annuelle et perpetuelle, à les avoir et prendre sur lesd. Celestins et leursd. successeurs par chacun an à tousjours incontinent apres le trespas et decés dudit Jehan Vincent l'Aisné (...)»⁵⁰⁵. »

La seule différence dans ce cas entre la donation et le testament est le caractère irrévocable de l'acte donné ici. En revanche, comme pour un testament, les Célestins sont contraints d'attendre la mort du donateur pour jouir de la rente donnée.

Mais d'autres solutions sont parfois adoptées pour compenser une donation faite du vivant du donateur : les Célestins peuvent par exemple s'engager à verser une

⁵⁰³ *Ibid.* p. 249.

⁵⁰⁴ Dossier n° 70.

⁵⁰⁵ Arch. nat. S 3796^A, liasse 2, pièce n° 24.

pension au donateur durant le reste de sa vie. C'est par exemple le cas de la donation de Guillaume Cousinot⁵⁰⁶ :

« Nous, Guillaume Cousinot, chevalier, conseiller, chambellan du Roy notre S^r, gouverneur de Montpellier et seigneur de Monstereul sur le boys de Vinciennes, pour la grant amour et affecion que avons à devotes et religieuses personnes les religieux, prieur et convent des Celestins de Paris, et pour estre acompagné et associé en toutes les messes, prieres et oroisons qui jour et nuyt se font en leur eglise et feront ou temps advenir, à iceulx religieux et à leurs successeurs à tousjours avons transporté et par ces presentes transportons cinq quartiers de terre ou environ la piece ainsi qu'elle se comporte assis ou terrouer d'Eaubonne-lez-Baubigny à nous appartenant de notre propre, (...) pour en joÿr par iceulx Celestins à tousjours par les moyens dessusd. et aussi qu'ilz nous seront tenuz paier par chascun an ou à nostre procureur Michel [*blanc*]. »

La différence entre charte de donation et testament doit donc être recherchée ailleurs que dans la cause de mort. Il est vrai que la nature révocable du testament semble être un avantage jouant en sa faveur, et ce dès le XIII^e siècle, si l'on en croit toujours P. Bertrand : « Une autre caractéristique potentielle du testament tenait en sa révocabilité. Voilà une réelle différence juridique par rapport aux donations. Beaucoup de testaments insistaient particulièrement sur cette révocabilité, dans la mesure où ils formulaient la possibilité de produire de nouveaux testaments, d'ajouter de nouveaux codicilles à l'actuel, ou encore d'en révoquer d'anciens. Mais (...) en aucun cas, ces caractéristiques ponctuelles ne peuvent séparément identifier ce qu'était alors un testament⁵⁰⁷ ». Effectivement, la révocabilité n'est pas un argument suffisant à elle seule : certaines donations sont faites à la veille de la mort, comme les testaments, rendant l'irrévocabilité peu utile. Jean Budé donne ainsi aux Célestins 1750 £ t. le 12 février 1502 (n. st.)⁵⁰⁸ et meurt deux semaines plus tard, le 28 février.

⁵⁰⁶ Dossier n° 61.

⁵⁰⁷ BERTRAND (Paul), *op. cit.*, p. 252.

⁵⁰⁸ Dossier n° 75.

Pour P. Bertrand, la grande différence entre testament et donation est ailleurs : « La grande particularité d'un testament du XIII^e et du XIV^e s., selon moi, était sa technicité et sa codification : le moule juridique dans lequel il était coulé, les obligations et les protections juridiques afférentes à cet instrument⁵⁰⁹ ». S'ensuit une analyse détaillée du formulaire détaillé du testament, mais pas de la charte de donation. Or, je vais le montrer dans la suite de cet exposé, la charte de donation est elle aussi coulée dans un « moule juridique » bien précis, avec des garanties et des obligations. À Paris, aux XIV^e-XV^e siècle, la raison de la cohabitation entre ces deux formes documentaires est à chercher ailleurs.

b. Des objets différents

Il me semble en effet que la charte de donation et le testament, tout au moins pour ce qui concerne les Célestins, ne répondent pas aux mêmes buts. En effet, la charte de donation permet avant tout de faire un bienfait au couvent en lui donnant un bien, souvent important. Ce que le donateur en attend c'est une association aux prières, une reconnaissance de son bienfait, mais seulement dans de rares cas, souvent tardifs d'ailleurs, une fondation précise. Par exemple, Jean Ysambert⁵¹⁰ donne en 1433 aux Célestins une rente annuelle de 25 £ p. à prendre sur diverses maisons qu'il a à Paris, « ces presens don et transport faiz par ledit maistre Jehan Ysembert ausdiz religieux pour Dieu et en aumosne à ce que il soit acompaignés et participant es prieres, oroisons et biens que l'on fait et fera en la dicte eglise des Celestins et aussy afin que ils prient et soient tenuz prier Dieu perpetuelment pour le salut et remedde de l'ame d'icellui maistre Jehan Ysembert, de ses parens, amis et bienffaiteurs trespasés⁵¹¹ ». De même, Jean Le Prêtre⁵¹², Pierre Bourgeois⁵¹³ ou Jean Acart⁵¹⁴ ne demandent que l'association aux prières en reconnaissance de leur donation.

⁵⁰⁹ *Ibid.*, p. 252.

⁵¹⁰ Dossier n° 36.

⁵¹¹ Arch. nat. S 3754, liasse 2, pièce 4.

⁵¹² Dossier n° 17.

En regard de ces donations, tous les testaments réclament des fondations d'une grande précision, outre pour huit d'entre eux, comme on l'a vu plus haut, l'inhumation dans l'église. Voyons à titre d'exemple le testament d'Oudin Le Bourguignon⁵¹⁵, exécuté par son épouse, après des conflits avec la confrérie de son défunt mari. Le legs d'un jardin mesurant un demi arpent de terre et situé près du couvent à Paris est ainsi fait « *sub ista conditione quod dicti religiosi celebrabunt in sua ecclesia quolibet anno tali die quo migraverit ab hoc mundo pro salute animo suo ac etiam suorum parentum, unum servicium solemne videlicet unam missam altam de requiem cum vigiliis mortuorum*⁵¹⁶ ». En outre, on peut remarquer que, à part Oudin Le Bourguignon et Jean Buisson⁵¹⁷, qui lèguent pour l'un une petite pièce de terre et pour l'autre l'hôtel de l'Ange, les autres testateurs lèguent surtout de l'espèce à convertir en rente ou une rente déjà constituée. Donc pas de seigneurie ou de grands domaines comme on peut en trouver dans les donations.

Cette rapide analyse tend donc à montrer que l'on a d'un côté affaire à une charte de donation qui insiste sur le bien fait au couvent, pour l'« augmentation du divin service », et laisse à la discrétion des frères le soin du souvenir de ce bienfait, le tout sur un modèle diplomatique en vogue depuis plusieurs siècles, tandis que d'un autre côté, le testament apparaît comme l'outil servant avant tout à assurer le salut du donateur et à prévoir dans le détail les services qui permettront au couvent de mieux intercéder en sa faveur.

À cela, viennent se superposer un certain nombre d'exemples de la fin du XV^e siècle montrant une conjonction entre ces deux aspects, comme la charte de donation de Jean Budé. Par le moment de sa rédaction, quelques jours avant sa mort, aussi bien que par la précision des services demandés et son inhumation dans l'église, le document se rapproche des demandes que l'on trouve en général dans les testaments. Cependant la

⁵¹³ Dossier n° 24.

⁵¹⁴ Dossier n° 25.

⁵¹⁵ Dossier n° 43.

⁵¹⁶ Arch. nat. LL 1505, f° 25.

⁵¹⁷ Dossier n° 54.

forme diplomatique adoptée est sans conteste celle de la charte de donation. Voici comment est décrite la fondation effectuée par Jean Budé :

« Et si avoit et a ordonné estre dit et celebré en lad. eglise à tousjours perpetuellement par chascun jour une messe perpetuelle, c'est assavoir le dimenche de la Trinité, le lundi des anges, le jeudi du Saint Esperit et le samedi de Nostre Dame, et les autres jours, c'est assavoir le mardi, mercredi et vendredi, de requiem (...) ⁵¹⁸. »

c. Des acteurs différents

L'étude comparée de la population des donateurs et de celle des testateurs s'est révélée peu probante, d'autant que le nombre de testaments conservés est trop faible pour que l'on puisse en tirer des conclusions significatives : bourgeois et nobles sont à l'origine de testaments comme de chartes de donations. On mentionnera simplement que plus de bourgeois que de nobles sont à l'origine de testaments (cinq bourgeois pour trois nobles), tandis que pour les chartes de donation, on trouve autant de bourgeois que de nobles (seize dans l'un et l'autre cas).

Une seule remarque est vraiment significative : alors qu'aucun testateur n'est issu du monde des campagnes, huit personnes à l'origine d'une charte de donation sont des paysans. Cela tendrait d'une part à montrer que l'essor du testament est, dans les régions de droit coutumier, à savoir le nord du royaume de France, un phénomène urbain et qu'inversement la charte de donation serait une forme plus archaïque à laquelle auraient recours des populations rurales, fidèles aux formes documentaires traditionnelles. Une population qui semble en outre avoir moins l'habitude de manier l'espèce qui caractérise souvent les legs testamentaires. Cela dit, et bien que l'hypothèse soit assez séduisante, il ne faut rien exagérer : encore une fois, même si des paysans ont

⁵¹⁸ Arch. nat. LL 1505, f^o 239 et Arch. nat. MC, ét. XIX, 18.

fait des legs testamentaires aux Célestins de Paris, il est probable que l'on n'en conserve pas de trace.

d. Bilan : des formes distinctes pour des pratiques distinctes

Si chartes de donation et testaments coexistent ainsi à la fin du Moyen Âge, c'est donc qu'ils répondent l'un et l'autre à des usages bien distincts, même si ceux-ci peuvent parfois se recouper. Je n'ai d'ailleurs pas l'occasion d'observer, dans nos documents de contamination du formulaire entre l'un et l'autre, comme l'a fait P. Bertrand pour les chartriers mendiants du diocèse de Liège⁵¹⁹.

La première caractéristique de la charte de donation est qu'elle n'est pas nécessairement liée à la mort ou à son approche : ainsi, dans le corpus étudié, sur les trente-six chartes de donation, seules quatre sont liées à une donation pour cause de mort⁵²⁰, alors que, bien entendu, le testament est intimement lié à la mort du testateur.

Les dons qui sont faits *via* la charte de donation ne sont pas non plus les mêmes : ils ont tendance à être plus importants et plus variés que dans les testaments, puisqu'il peut s'agir de seigneuries⁵²¹, de terres, de vignes, de maisons, de rentes, alors que les testaments contiennent surtout des dons de rente ou d'espèces. À l'inverse, les fondations attendues de la charte de donation sont généralement de l'ordre de la simple reconnaissance des bienfaits du donateur avec association aux prières des frères, alors que le testament est très précis dans les demandes de fondation qui sont en accord étroit avec le don (on donne une rente de telle valeur pour fonder tant de messes à tel moment). Dans l'un et l'autre cas, c'est la volonté d'assurer son salut qui guide le donateur, mais les modalités ne sont pas les mêmes.

La charte de donation permet également un certain nombre de procédures juridiques qui n'existent pas dans le testament : elle peut ainsi associer plusieurs

⁵¹⁹ BERTRAND (Paul), *op. cit.*, p. 254-255.

⁵²⁰ Dossiers n° 7, 47, 72, 75.

⁵²¹ Guy de Néelles donne ainsi aux Célestins sa seigneurie d'Orly en 1469 (dossier n° 55), Louis d'Étampes la seigneurie de Montglat en 1367 (dossier n° 7), etc.

donateurs dans un même don, qu'ils soient de la même famille⁵²² ou non⁵²³, voire faire intervenir des membres de la famille extérieurs à la donation mais qui viennent la confirmer (cas de Marie d'Espagne confirmant la donation de son fils Louis d'Étampes⁵²⁴) ou reçoivent une contrepartie financière pour la donation⁵²⁵. Il s'agit là de pratiques bien connues des historiens des X^e-XII^e siècles, où les donations aux monastères impliquaient une parenté très élargie et étaient susceptibles de générer conflits et arrangements multiples au fil des générations, permettant ainsi de tisser des liens prolongés entre l'aristocratie et les moines. À une échelle moindre, ce sont des caractéristiques que l'on retrouve dans la charte de donation de la fin du Moyen Âge et qui ne figurent pas dans le testament, qui, même s'il fait intervenir témoins et exécuteurs testamentaires, n'associe pas de la même façon le réseau familial et social à la donation pieuse.

Ce sont d'ailleurs ces caractéristiques qui me semblent le mieux à même d'expliquer la concomitance dans l'utilisation de l'une et l'autre formes d'acte. La charte de donation a en effet une tradition ancienne. C'est surtout au X^e siècle que s'épanouit le don pour le remède de l'âme⁵²⁶, qui connaît probablement son apogée à Cluny aux X^e-XI^e siècles. La donation relève alors d'une mise en scène cérémonielle très marquée par l'oralité. Il est peu probable qu'aux XIV^e-XV^e siècles on procède encore à ce genre de cérémonie, mais il n'en reste pas moins que la charte de donation, contrairement au testament, est un acte de publicité sociale qui sert le prestige du donateur. Il est à mon avis très significatif que, pour le don d'une seigneurie ou d'une terre par exemple, ce soit la charte de donation qui est privilégiée : le don s'accompagne de la nomination de procureurs, de la mise en saisine des nouveaux propriétaires, etc. Dans le même ordre d'idée, sur les trente-six chartes de donation évoquées, seules trois

⁵²² C'est le cas des frères Danguel par exemple (dossiers n° 33 et 34).

⁵²³ Cf. Dossiers n° 24, 25, 26 : donation commune de Jean Acart, Pierre Bourgeois et Louis de Bourbon d'une terre de six arpents et demi située non loin du couvent : Jean Acart donne la terre, Pierre Bourgeois des droits qu'il avait sur cette terre et Louis de Bourbon renonce à un cens qu'il y percevait.

⁵²⁴ Dossier n° 7.

⁵²⁵ Cas de Blanche de Néelles (dossier n° 55).

⁵²⁶ JOBERT (Philippe), *La notion de donation* (236), p. 214-226.

concernent des dons faits en espèces⁵²⁷ et leur destination est bien précisée : à convertir en rentes (dossiers n° 6 et 75), pour la chapelle des Onze mille vierges (dossier n° 67). La charte de donation aboutit donc au don d'un bien souvent important, là où le testament a tendance à éparpiller les dons sur des communautés religieuses multiples pour augmenter les chances de salut du testateur. On se situe donc dans deux logiques tout à fait différentes.

Enfin, pour corroborer cette hypothèse de la charte de donation comme corollaire d'une mise en scène sociale, il faut également noter que même dans le processus de rédaction de la charte de donation, le caractère de publicité est nettement plus marqué que pour le testament : passage devant notaires, en présence de représentants du chapitre et du donateur, rédaction d'une minute puis d'une grosse expédiée à chacune des parties⁵²⁸, clauses de garanties, etc.⁵²⁹ En regard, le testament peut être rédigé dans la demeure du testateur, voire sur son lit de mort, par le curé du lieu, à condition qu'il y ait quelques témoins réunis là. Dans le jeu social, le testament correspond donc davantage à la sphère de l'intime, ce qui ne l'empêche pas de se couler dans un moule formel précis, tandis que la charte de donation relève de pratiques plus solennelles qui puisent leur force dans des racines anciennes.

Les conclusions de cette rapide étude comparative me semblent donc aller nettement dans le sens d'une cohabitation des formes davantage que dans celui de la concurrence. En effet, chartes de donation et testaments correspondent à des pratiques sociales qui, certes, ont un point commun, assurer le salut du donateur, mais se situent sur des plans différents : le testament touche à l'intime quand la charte de donation est un marqueur du rang social du donateur et se revendique comme un acte public. Néanmoins, il est vrai qu'en cette période flamboyante prise entre traditions séculaires et renouveau réformateur, la charte de donation, d'allure archaïque par bien des côtés, apparaît tournée vers le passé quand le testament est davantage marqué par sa

⁵²⁷ Dossiers n° 6, 67 et 75.

⁵²⁸ Voir le cas de Jean Budé, dossier n° 75.

⁵²⁹ On reviendra dans le chapitre suivant sur le détail de cette procédure.

modernité. Mais si l'on en est au printemps du testament, la charte de donation connaît un automne prolongé et encore vivace aux XIV^e-XV^e siècles.

II. QU'EST-CE QU'UNE CHARTE DE DONATION AUX XIV^e-XV^e SIÈCLES ?

Le formulaire testamentaire a été largement étudié et il est désormais suffisamment connu⁵³⁰ pour que nous n'y revenions pas ici. La charte de donation n'étant donc pas morte à la fin du Moyen Âge, il me semble qu'elle mérite une étude similaire du point de vue diplomatique. Je vais tâcher ici d'en dégager quelques aspects en étudiant d'une part le vocabulaire qui permet de désigner l'acte, d'autre part son formulaire et ses évolutions.

1. Désigner l'acte : le vocabulaire des donateurs

Les diplomates parlent, au sens large, de charte de donation, mais il s'agit d'un terme contemporain. L'étude des termes employés dans les documents n'est pas sans intérêt. On peut la considérer sous deux angles différents : d'une part, le vocabulaire utilisé par les donateurs, ou du moins, par les rédacteurs des actes émanés des donateurs, d'autre part, le vocabulaire employé par les moines eux-mêmes, dans leurs instruments archivistiques (inventaires et en particulier index souvent constitués en début de registre, et mentions dorsales portées directement sur les documents) ou dans les actes dont ils sont les auteurs (accords du couvent copiés dans le livre des fondations Arch. nat., LL 1505). Je n'ai effectué pour le moment que le relevé du vocabulaire des donateurs ; à terme, il sera néanmoins utile de comparer l'un et l'autre des relevés.

⁵³⁰ Voir par exemple : CHIFFOLEAU (Jacques), *La comptabilité de l'au-delà* (84), p. 33-38 et BERTRAND (Paul), *op. cit.* (32), p. 251-259.

Le terme le plus employé par les donateurs pour désigner l'acte en train de se faire est sans conteste le terme de « don ». Ce terme apparaît en effet dans vingt-et-une des chartes de donation étudiées. Il est souvent associé au terme « transport » qui apparaît douze fois au total et aux adjectifs « pur », « vrai », « perpétuel » et « fait entre vifs ». Par exemple, en 1393, Philippe de Mézières⁵³¹ qualifie ainsi sa donation de « pur don irrevocable fait entre vifs » et promet plus loin de « tenir ferme à tousjours ce present don et transport ». Il s'agit là des formules les plus courantes qui peuvent être déclinées de différentes manières.

D'autres termes désignant le don sont plus rares : à six reprises par exemple on trouve celui de « donation », comme dans l'acte de François Mauroy⁵³², qui donne la terre de Flagny-le-Petit « par donnacion irrevocable faicte entre vifs ». Concernant les autres termes, celui de « délaissement » apparaît quatre fois, celui de « cession » trois fois, celui d'« aumône » trois fois également. On trouve enfin une seule et unique fois l'expression « contrat de fondation »⁵³³.

Comme je l'ai dit, ces termes sont généralement combinés à des adjectifs ou expressions adjectivales qui sont les suivants : pur (13 fois), fait entre vifs (11 fois), irrévocable (9 fois), vrai (6 fois) et perpétuel (2 fois). Trois d'entre eux (fait entre vifs, irrévocable et perpétuel) ont un caractère essentiellement juridique et permettent de garantir la donation sur un temps long, caractéristique essentielle de la donation mise en acte⁵³⁴. Pur et vrai qualifient l'acte et, partant, l'intention du donateur. Nombre des textes liturgiques de l'époque insistent en effet sur l'état d'esprit du donateur au moment de la donation. La donation ne peut en effet être profitable que si le donateur agit dans l'humilité et la sincérité.

⁵³¹ Dossier n° 20.

⁵³² Dossier n° 71.

⁵³³ Dossier n° 7.

⁵³⁴ Cf. *infra*.

2. *Le formulaire de la charte de donation*

J'aurais souhaité mener une étude statistique approfondie sur le formulaire de la charte de donation et son évolution entre la mi-XIV^e siècle et la fin du siècle suivant, notamment en mettant en série les actes dont je dispose, mais je réserve ce travail pour la suite de mes recherches. Je me contenterai ici de récapituler quelques-uns des caractères externes et internes des chartes de donation, d'un point de vue assez généraliste, même si j'illustrerai le tout d'exemples précis.

a. Caractères externes

Les chartes de donation conservées dans le chartrier célestin sont, comme je l'ai dit, des actes notariés. Je ne m'attarderai donc guère sur la description des caractères externes de ces documents qui ont toutes les caractéristiques des actes notariés que l'on connaît habituellement. Leur support exclusif est le parchemin, elles sont rédigées à l'encre brune, sans ornementation, sauf dans les cas particuliers que sont les donations royales. De temps à autre, la première lettre de l'acte est légèrement travaillée d'ornementations végétales ou abstraites. Les chartes de donation portent le plus souvent la signature des notaires et le sceau de l'autorité rédactrice. Il peut de temps à autre s'agir de simples actes privés : l'acte n'est alors validé que par le sceau du rédacteur.

La longueur du texte des chartes de donation est extrêmement variable. Elle dépend essentiellement du nombre de biens donnés (par exemple si une rente est éclatée sur cinq ou six immeubles à Paris, il faudra décrire précisément chacun de ces immeubles) et de la précision adoptée dans la description de la fondation. Certains actes peuvent également être très courts, dans la mesure où ils renvoient à d'autres actes (par exemple à l'acte d'achat par le donateur du bien donné, auquel cas on se contente de renvoyer à cet acte pour la description), qui lui sont attachés ou non.

Voici, parmi tant d'autre, la photographie de l'une de ces chartes⁵³⁵ :

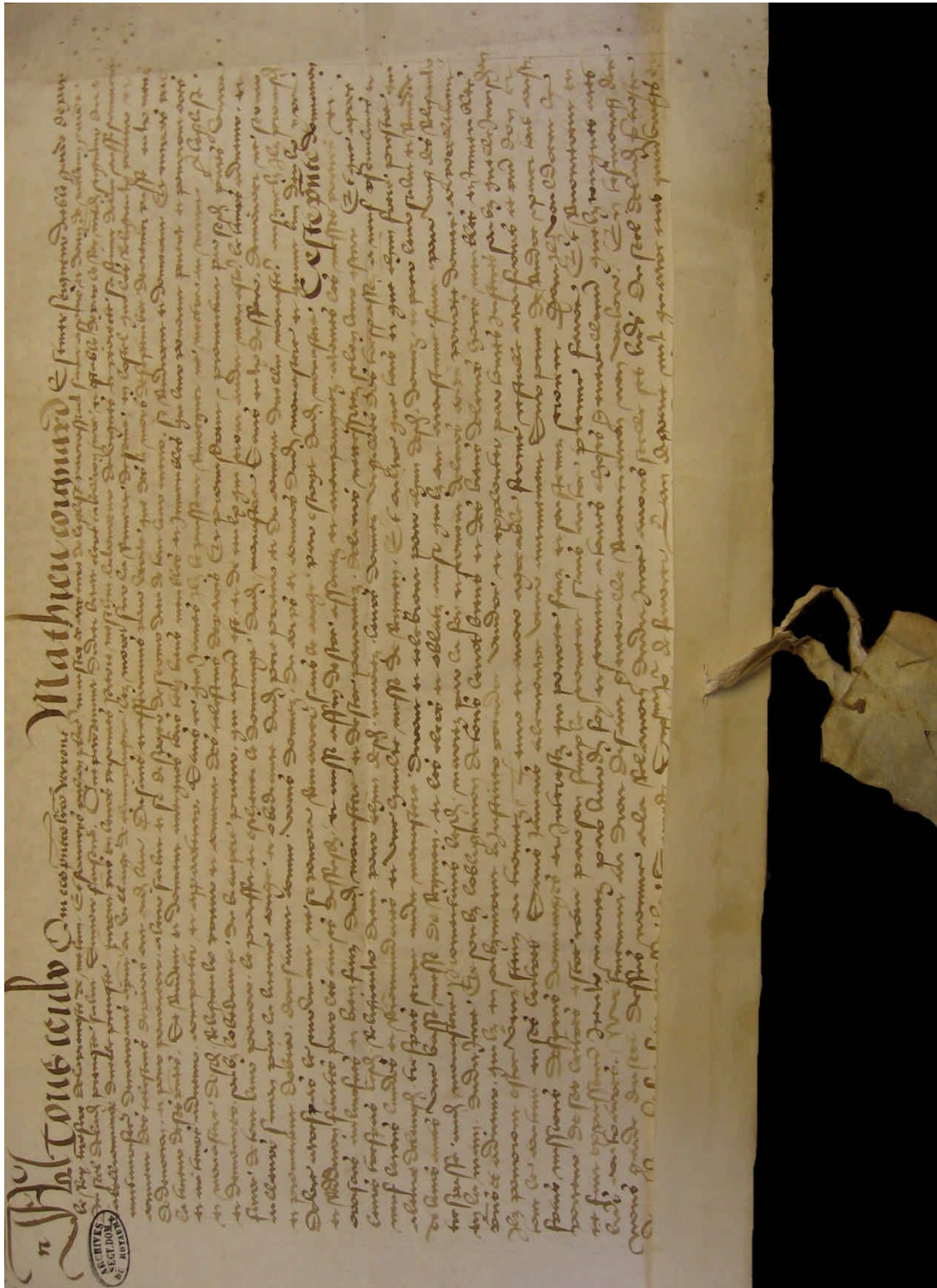


Figure 30 : Photographie d'une charte de donation

⁵³⁵ Arch. nat. S 3764^A liasse 1, pièce 24. Dossier n° 66.

b. Caractères internes

- Langue

L'ensemble des chartes de donation conservées dans le chartrier célestin est rédigé en français sauf deux chartes qui sont en latin : il s'agit de deux donations royales respectivement faites par Charles V (dossier n°13) et Charles VI (dossier n°23). Qu'il s'agisse d'actes royaux explique à soi seul cette spécificité linguistique. L'emploi systématique du français dans les autres chartes de donation n'est pas surprenant, dans la mesure où il s'agit d'actes notariés. À titre de comparaison, les testaments dont nous disposons dans le fonds présentent un bilinguisme français / latin beaucoup plus développé. Il est en effet courant que des testaments soient rédigés en latin, soit que le testateur est un ecclésiastique comme dans le cas du cardinal d'Épinay⁵³⁶, soit que le rédacteur du testament, au chevet du mourant, est un curé (cas de Marie de Floriac⁵³⁷).

- Protocole initial

Le protocole initial des chartes de donation émanées de notaires est généralement peu développé. Il se résume le plus souvent à une adresse universelle « à tous ceux qui ces présentes verront », une suscription le plus souvent au nom du prévôt de Paris « Hugues Aubriot, chevalier garde de la prevosté de Paris⁵³⁸ » et une brève formule de salutation qui se résume à un simple « salut ». Les éditions présentées au volume II montrent une très grande stabilité dans ce protocole, beaucoup moins varié que lorsqu'il s'agit, par exemple, d'actes émanés du couvent, généralement plus prolixes (notamment dans la suscription). Quant aux actes privés, rares (seuls cinq actes privés relatifs à des donations ont été recensés sur l'ensemble du chartrier célestin⁵³⁹), le

⁵³⁶ Dossier n° 74.

⁵³⁷ Dossier n° 2.

⁵³⁸ Édition n° 4. Les exemples qui suivent sont empruntés à ce même acte.

⁵³⁹ Dossiers n° 22, 29, 56, 61, 67.

protocole ne dépasse pas une ou deux lignes, comme dans l'acte émis par Guillaume Cousinot⁵⁴⁰.

- Texte

Le texte de l'acte peut ensuite être plus ou moins développé mais se décompose généralement en trois parties. La première est amorcée par la formule « Savoir faisons que » et annonce la comparution du ou des donateurs, en personne, devant les notaires qui sont explicitement nommés ainsi que leur fonction. Le donateur est désigné par son prénom, son nom et un surnom éventuel. Son métier est assez souvent donné ainsi que parfois, mais c'est assez rare, son lieu d'habitation. Lorsque la donation est faite par un couple, l'épouse, si elle est présente, doit avoir l'autorisation du mari, ce qui est également mentionné dans cette première phrase. On obtient alors une formule de ce type : « Savoir faisons que, par devant Giles Blanchart et Jehan du Vivier, clers notaires juréz du Roy notre S^r ou chastelet de Paris, furent presens Simon Bigot, tainturier, bourgeois de Paris et Marie, sa femme, à laquele il donna et octroya et elle prinist et recupt en elle agreablement congié, licence et auctorité de passer et accorder avecques luy ce qui s'ensuit⁵⁴¹ ».

Dans certains cas s'ajoute à cette formule un préambule qui peut être assez développé, comme on l'observe dans le cas de Mile de Danguel : « considerant et aiant en memoire les très grans graces, benefices et biens temporelz que Dieu notre createur lui a fais et donnéz le temps passé, fait encores de jour en jour et les grans perils et fortunes desquelx par sa douce misericorde le a tousjours preservé, gardé et deffendre (*sic*), non voulant encourre ou peché et vice de ingratitude qui de sa nature et propriété estonppe et seiche la fontaine de misericorde, mais par le contraire desirant des biens temporelz que notre S^r Jhesu Crist par sa douce grace et bonté lui a prestéz et envoyéz en cest siecle transitoire (...)»⁵⁴². Comme pour les adjectifs étudiés ci-dessus et comme c'est le cas dans les testaments, le préambule insiste sur l'état d'esprit du donateur, sa

⁵⁴⁰ Dossier n° 61 – Édition n° 20.

⁵⁴¹ Dossier n° 12 – Édition n° 4.

⁵⁴² Édition n° 10.

piété et son humilité. Miles de Dangeuil rappelle ici son détachement à l'égard des biens terrestres qui n'ont aucune valeur comparés aux biens du ciel. Contrairement aux testaments, les rares préambules que l'on trouve dans les chartes de donation, ne sont pas du tout stéréotypés. On peut donc penser qu'ils émanent directement du donateur sans constituer un passage obligé de l'acte.

Vient ensuite le cœur de l'acte de donation, à savoir le don lui-même. Plusieurs caractéristiques sont propres à ce moment de la charte. D'une part, l'accumulation des verbes que nous avons vue plus haut, d'abord au passé puis répétés dans le même ordre au présent. D'autre part, l'insistance sur la liberté des donateurs par des expressions du type « de son bon gré », « de son propre mouvement », « sans force ni contrainte », etc.

Ce dispositif est une reconnaissance. C'est-à-dire que le donateur reconnaît et confesse, ce sont les deux verbes les plus souvent employés, avoir donné tel ou tel bien aux Célestins. Le donateur apparaît ainsi en position active et le donataire en position passive (il ne fait que recevoir le don et, dans la plupart des cas, sa présence physique n'est même pas mentionnée dans l'acte).

Cette partie de l'acte contient également la nomination explicite du donataire, à savoir les Célestins et, parfois, le motif invoqué pour justifier le don selon un vocabulaire que l'on étudiera au chapitre suivant. Dans l'exemple cité précédemment, celui de Simon et Marie Bigot, le passage correspondant au dispositif est le suivant : « Et recongnurent et confesserent par devant les dis notaires jurés comme par devant nous de leurs bons grés, bonnes volentés et certaines sciences euls, sens aucune fraude, force, erreur, contrainte ou decevance mais de leur propre mouvement, pour la tres grant devocion que ils avoient et ont si comme ils disoient à l'eglise et aus religieux des Célestins du couvent de Paris et pour l'augmentation et accroissement du divin service, avoir donné, cédé, transporté et par ces presentes donnent, cedent, transportent et delessent, du tout en tout desorendroit à tousjours, heritablement et perpetuellement aux dis eglise et religieux des Celestins pour euls, pour leurs successeurs et pour ceulx qui d'euls auront cause ou temps à venir, dix livres parisis de cres de cens ou rente annuel et perpetuel ».

On passe alors à la description du don qui fait toujours l'objet d'un grand soin. S'il s'agit d'une terre ou d'un immeuble, on s'attache à présenter minutieusement les tenants et aboutissants ainsi que le voisinage du bien concerné, sa superficie et tous les critères qui doivent permettre une identification précise. Lorsqu'il s'agit d'une rente, on décrit le bien arrenté avec la même précision que ci-dessus, les termes de perception de la rente, les autres charges éventuelles que supporte déjà ce bien, l'origine de la possession du bien ou de la rente par le donateur, ce qu'il en est des arrérages, etc. Dans le cas précédemment évoqué, le don est justement une rente. Elle est décrite comme suit : « et les [dix livres parisis de cens ou rente annuel et perpetuel] assisrent et assignerent, assient et assignent yceuls mariés aus dis eglise et religieux pour les avoir, prendre, lever, gaiger, percevoir et recevoir par les dis religieux, par leurs dis successeurs et aians d'euls cause, après le decéz de la dicte Marie et de Baudouin de Charni, frere d'icelle et du seurvivant d'euls à tousjours, chascun an perpetuellement, egalment par les quatre termes generalment à Paris acoustuméz, tantost après un denier tournois de fons de terre et quarante sols parisis de rente annuel et perpetuel en et sur une maison et ses appartenances, si comme tout se comporte et extent de toutes pars en lonc, en lé, en hault et en bas, que iceuls mariéz se disoient avoir, tenir et possider paisiblement et à la dicte Marie appartenir de son conquest par elle fait avant leur mariage, seant à Paris en la rue Frogier l'Asnier en la quele est l'enseigne de l'Angle, tenant d'une part du costé devers la riviere de Sainne à une autre maison que ils ont de leur conquest où est leur ouvrouer de la tainture et d'autre part à une autre maison qui est aussi à icelle Marie de son dit conquest fait avant leur dit mariage, aboutissant par derrerres à maistre Jean d'Ailly, secretaire du roy notre dit seigneur en la censive d'icelui seigneur ».

On procède alors à la fondation qui peut être plus ou moins détaillée, voire inexistante, selon les actes. La fondation de l'exemple des Bigot ci-dessus est très détaillée⁵⁴³. En revanche, d'autres donations, comme celle de Pierre Cousinot, se contentent de ceci : « Cestz presens don, cession, transport et delaissement ainsi faiz d'iceulx quarante deux solz huit deniers parisis de rente et arreraiges dessusd. et

⁵⁴³ Voir l'édition n° 4.

declairéz à icelle eglise ou prioré desd. Celestins de Paris tant pour et afin que iceulx religieux, prieur et freres et leursd. prieurs et freres en icelle fuissent et soient astrains et tenuz prier Dieu pour le remede de l'ame d'icelui maistre Pierre et de Marguerite sa femme, de leurs peres, meres et enfans, heritiers, successeurs et bienfaiteurs comme afin aussi d'estre desmaintenant acueilliz, associéz et acompaignéz à perpetuité es prieres, oroisons et bienfaiz d'icelle eglise et religieux desd. Celestins et de leurs societéz⁵⁴⁴ ».

L'acte se termine par le dessaisissement par le donateur de son bien dans les mains des notaires qui le remettent alors au donataire : « Et d'icelles se dessaisirent et desvestirent es mains des dis notaires comme en la notre pour le roy notre S^r, et en vouldrent et consentent les dis religieux pour euls, leurs successeurs et aians cause estre saisis et vestus par le bail et ostention de ces presentes lettres sauf toutevoies que ils ne les prendront que apres le decèz de la dicte Marie et dudit Baudouin et du seurvivant d'euls ». Pour ce faire, le donateur nomme parfois un ou des procureurs qui seront chargés de mettre en saisine les Célestins. Leur nomination intervient alors à ce moment de l'acte : « icellui seigneur pour lui et en son nom constitua et fist son procureur irrevocable et message especial le porteur de ces lettres auquel il donna et donne plain povoir, auctorité et mandement especial de ce faire et de faire en oultre tout ce qui au caz appartendra⁵⁴⁵ ».

- Clauses finales

Les clauses finales sont d'une grande diversité et assez développées dans les actes de donation qui sont avant tout des actes de transfert de propriété et, comme tel, doivent offrir le maximum de garanties pour en assurer la stabilité. Ces clauses ont avant tout une finalité juridique. Dans le cas des chartes de donation, elles permettent d'affirmer le caractère pérenne du don. Il s'agit donc essentiellement de clauses de promesses (souvent avec mention d'un serment fait par le donateur devant les notaires),

⁵⁴⁴ Édition n° 11.

⁵⁴⁵ Édition n° 10.

de garanties, à la fois matérielles (garantie sur les biens du donateur) et personnelles (implication des héritiers du donateur), de soumission à la juridiction royale et de clauses de renonciation, notamment à aller à l'encontre de l'acte ainsi fait. Ces clauses se cumulent et donnent des passages parfois très longs, dont on pourra voir nombre d'exemples dans les éditions du volume II.

- Protocole final

En regard de ces clauses finales, le protocole qui termine l'acte est très bref et se réduit au minimum. Il est introduit par la formule « en témoin de ce ». Il annonce les signes de validation de l'acte, il donne parfois la date de lieu, toujours la date de temps. Si l'on reprend l'exemple des Bigot, le protocole final est le suivant : « En tesmoing de ce, nous, à la relation des dis notaires juréz, avons mis le seel de la dicte prevosté de Paris à ces lectres faites, passées et accordées le mercredi vint et six jours du mois mars l'an de grace mil trois cens soixante et quinze ». Suivent la ou les signatures des notaires ainsi que le sceau, lorsqu'il y en a un.

- Notes dorsales

Un dernier mot doit être dit des notes dorsales. Rédigées par les Célestins, elles résument l'acte en quelques lignes en mentionnant sa nature (acte de vente, charte de donation, bail, etc.), les personnes et le bien concerné. Il s'agit d'une brève analyse du contenu de l'acte qui permettait aux moines de mieux s'y retrouver dans l'étendue de leur chartrier sans avoir à relire les actes en entier. Les notes dorsales pourraient faire l'objet d'une étude paléographique à mener en parallèle avec la rédaction des inventaires. Beaucoup d'entre elles ont en effet été corrigées ou développées au fil des siècles alors que la rédaction originale de la note semble être le plus souvent contemporaine de l'acte lui-même. On trouve également des cotes correspondant aux cotes mentionnées par les inventaires. Il y a là matière à étudier en détail les pratiques archivistiques des Célestins de Paris.

III. OÙ COMMENCE ET OÙ S'ARRÊTE LA DONATION ?

À la considérer d'un point de vue strictement diplomatique, la charte de donation paraît ainsi assez bien délimitée. Or il est parfois difficile de distinguer une vente d'une donation, tout comme il est difficile de déterminer si la concession de l'amortissement d'une terre est une donation et si tel privilège sollicité auprès du roi et accordé aux moines entre aussi dans cette catégorie d'acte. Confusion des genres recouvrant une confusion des pratiques ou système d'échange généralisé prenant des formes diverses ? La question mérite d'être posée, même si elle n'est pas nouvelle. Ainsi, pour I. F. Silber, l'évolution se résume ainsi :

« Au fil du temps, en fait, s'est développée, semble-t-il, toute une gamme de donations allant du cadeau *pro anima*, relativement désintéressé — qui mettait en jeu seulement des intérêts spirituels sans exiger des moines autre chose que la promesse des prières d'intercession pour l'âme du donateur ou de ses proches — aux transactions qui impliquaient des dons et contre-dons avec des degrés divers de réciprocité pouvant s'approcher de près, dans leurs conséquences pratiques, de l' "achat-vente"⁵⁴⁶. »

Voyons ce qu'il en est dans le chartrier célestin en étudiant les rapports de la donation avec ces trois autres types d'actes que j'évoquais ci-dessus : la vente, l'amortissement et le bienfait princier.

⁵⁴⁶ SILBER (Ilana Friedrich), « Le don dans les grandes traditions... » dans *Revue du Mauss* (362) p. 248.

1. *Donation et vente*a. *Un point commun : le transfert de propriété*

La charte de donation et l'acte de vente ont d'un certain point de vue une finalité semblable : permettre le transfert d'une propriété d'une main à une autre, qu'il s'agisse de la propriété d'une terre, d'un immeuble ou d'une rente. Or, à la fin du Moyen Âge, le transfert de la propriété est une procédure qui obéit à un certain nombre de règles, juridiques notamment, qui vont du passage devant notaires à la mise en saisine, en passant par la désignation de procureurs et les clauses de garantie. Et ce transfert peut prendre des formes multiples (donation, vente, échange, etc.). Cela explique en partie la proximité entre le formulaire de l'acte de vente et celui de la charte de donation.

Le vocabulaire qui désigne l'acte est lui aussi semblable pour partie dans les deux cas : on parle de « transport » et de « cession » aussi bien dans le cas d'une vente que dans le cas d'un échange. Les registres (inventaires, cartulaires, etc.) copient pêle-mêle actes de donation et actes de vente parce que les uns et les autres sont des titres de propriété qui fondent le droit du propriétaire, en l'occurrence des Célestins, à jouir de telle ou telle terre ou revenu. Même les tables de ces registres, quand elles se concentrent sur la propriété en question plutôt que sur le type d'acte ne distinguent pas toujours les ventes des donations⁵⁴⁷. Le *discrimen* entre vente et donation est donc à chercher ailleurs que dans le transfert de propriété.

b. *Contre-don et gratuité*

On pense aujourd'hui le don en termes de gratuité et de désintéressement : le don serait l'idéal humain d'un acte de pure générosité qui n'attend pas de retour. Or, et

⁵⁴⁷ Ici encore, il me semble que la distinction se fait plus nette dans les inventaires rédigés au XVII^e siècle, mais il faudrait mener une étude plus approfondie pour le déterminer.

nous reviendrons abondamment sur cette question au chapitre suivant, le don dans les sociétés anciennes, et pour ce qui nous concerne plus particulièrement, dans la société médiévale, doit être interprété comme un phénomène social total qui met en jeu des mécanismes bien plus complexes que le simple échange d'un don et d'un contre-don.

Si l'on comprend cela, les compensations matérielles qui peuvent intervenir lors d'une donation se conçoivent différemment de l'échange que nous aurions tendance à assimiler à une vente. On a peu d'exemples de ce type dans le chartrier célestin, le dossier n° 55 en est un. Guy de Néelles procède en effet en 1469 à la donation aux Célestins de Paris de toutes les terres qu'il a reçues en héritage de sa tante, Jeanne de Néelles, et situées en Brie. Ce don est fait afin d'être associé, lui, ainsi que son frère Louis d'ailleurs inhumé dans l'église, et sa fille Blanche aux prières du monastère. Le don est fait moyennant en outre le paiement par les Célestins de « la somme de deux cens dix livres parisis que ledit seigneur d'Offemont en confessa avoir eu et receu et lesquelz lui ont este paiéz, comptés et nombréz en notre presence, tant en escus d'or comme en monnoie et dont il se tint pour bien content par devant nous ». On apprend dans la fin de l'acte que cette somme de 210 £ p. n'est pas destinée au donateur mais à sa fille qui consent ainsi au don et s'engage à le garantir : « et en faisant ledit transport fut present en sa personne noble damoiselle Blanche de Nelle, dame de Rommeny sur Marne, fille dudit seigneur, laquelle recongnut et confessa avoir agreable ledit transport et par ces presentes le ratiffie et conferme sans encontre venir par elle ne par autres quelzconques, et pour ce qu'elle a eu à son prouffit la dicte somme de deux cens dix livres parisis, promet icelle damoiselle de bonne foi (...) ».

Le chartrier des Célestins de Paris compte des actes de vente par dizaine : interpréter cet acte, qui a par ailleurs toutes les caractéristiques diplomatique de la charte de donation que l'on a décrites ci-dessus comme une vente déguisée au motif que les Célestins auraient eu des scrupules à procéder à un acte purement marchand n'est pas tenable. Il faut donc voir la contrepartie matérielle comme faisant partie intégrante de la charte de donation et n'étant en rien contradictoire avec elle. Il s'agit tout simplement d'un contre-don, d'une compensation financière, destinée à éviter de potentielles revendications de la part de la fille du donateur. Il faut toutefois souligner

que ce cas est unique dans le chartrier célestin, ce qui laisse à penser que soit cette pratique fut peu répandue (il est vrai que les donations aussi importantes que celle des Néelles sont rares et que le contre-don trouve moins d'utilité dans le cas d'une donation de plus faible valeur), soit qu'elle n'était pas consignée dans les actes comme dans le cas ci-dessus évoqué. Cela paraît toutefois moins probable, dans la mesure où le contre-don, s'il servait bien à éviter les revendications des héritiers, avait effectivement tout intérêt à être consigné par écrit, obtenant par là une valeur de preuve selon le même principe que les quittances de paiement.

c. Confusion des pratiques ?

Pourtant, dans cette optique un acte pose un vrai problème d'interprétation : le don⁵⁴⁸ fait par Marguerite Paillard⁵⁴⁹ de 6 £ de rente annuelle et perpétuelle sur la maison du Marché Palu le 2 juin 1445. Marguerite Paillard est l'épouse d'Étienne de la Charité⁵⁵⁰. Elle est la sœur de Germain Paillard et la nièce de Philippe de Moulins : elle appartient donc à un réseau familial très proche des Célestins, qui accueillent en outre les sépultures de son mari et de ses enfants. En 1445, elle procède à une donation destinée à revigorer des dons familiaux antécédents et ayant subi de grands dommages, « lesquels heritages et possessions en grant partie, au moien et à l'occasion des grans guerres et divisions qui longuement ont couru et duré en ce royaume et aussi la depopulation de ceste ville de Paris et ailleurs où sont assises icelles rentes et possessions estoient telement devenus inutiles et tournéz en tele ruyne que bonnement lesd. messes et services ne se pourroient ne pevent plus continuer ainsi que ordonné le avoient ses diz feux frere et oncle ». L'acte a toutes les caractéristiques de la charte de donation et il se désigne comme « vray et leal don et transport ». Rien de suspect donc si l'on considère uniquement cet acte.

⁵⁴⁸ Arch. nat. S 3751^A, liasse 1, pièce 6.

⁵⁴⁹ Notice n° 206.

⁵⁵⁰ Notice n° 205.

Mais y est attaché un deuxième acte, daté lui aussi du 2 juin 1445 qui dans un premier temps confirme le transport de la rente ainsi fait par Marguerite et ajoute en outre le passage suivant : « Toutesvoies la verité estoit et est tele que iceulx six livres parisis de rente, quoy qui soit contenu esd. lettres [à savoir la charte de donation ci-dessus mentionnée], elle ne leur a aucunement donné mais veritablement les leur a vendus, cedéz et transportés et encores vend par ces presentes à iceulx religieux pour eulx etc. desmaintenant à tousjours (...). Ceste vente faicte pour le pris de soixante livres parisis, monnaie courant à present, qui pour ce lui ont esté paiéz, comptéz et nombréz en la presence des notaires (...) ». Il ne s'agit donc pas ici d'un contre-don comme dans le cas des Néelles : le vocabulaire de la lettre d'attache est clairement celui de la vente et cet acte dément sans aucun doute possible l'acte précédent.

Si Marguerite Paillard figure dans la base de données, ce n'est pas à cause de cet acte, que je n'ai pas entré dans la base, mais parce qu'elle est inscrite dans les documents nécrologiques avec son mari, pour avoir donné 120 £ t. destinées à acheter une rente de 100 s. p. (alors qu'en 1445, elle donne une rente de 6 £ p. de rente). Elle appartient en outre à une famille de bienfaiteurs notoires. La donation de Marguerite cache donc plus qu'une simple vente dont on ne comprend pas bien pourquoi elle ne se serait pas faite dans les conditions habituelles de la vente, les actes de vente étant, je le répète, fréquents dans le chartrier célestin.

Quelle interprétation faut-il donc donner à cet acte ? J'avoue devoir laisser la question pendante. Le fait que cette vente vienne en compensation de fondations précédentes et que l'on ait à faire à une famille de donateur me semblent deux facteurs à prendre en compte. Mais faut-il y voir une vente faite au rabais et déguisée en don pour que Marguerite ne perde pas la face envers d'autres héritiers ou membres de sa famille ou est-ce un effet d'annonce à mettre en lien avec la réduction des messes opérée en 1436, visant à stimuler d'autres dons compensatoires de fondations ruinées par la guerre et les malheurs du royaume ? Le débat est difficile, sinon impossible à trancher. La lettre d'attache est signée par les mêmes notaires que la charte de donation et a été rédigée le même jour, elle a en outre toutes les caractéristiques de l'acte notarié officiel, il ne s'agit donc pas d'un remords ou d'un retour sur une donation : le processus a été

préalablement réfléchi et effectué dans un but bien précis. L'acte a été pensé dès le départ comme une vente déguisée et montre, peut-être selon le public auquel il s'adresse, un visage différent, donation ou vente.

Même ce cas exceptionnel dans le chartier célestin⁵⁵¹ permet néanmoins de montrer que si vente et donation se traduisent par des formes proches d'un point de vue diplomatique, les deux pratiques sont bien distinctes l'une de l'autre dans l'esprit des individus médiévaux. Si l'on ressent le besoin de rédiger une charte de donation puis une reconnaissance de vente, c'est bien que donation et vente ne s'égalent pas. Il n'y a clairement pas de confusion des genres, même quand une compensation matérielle vient assurer un don important en plus de la fondation. Aux XIV^e-XV^e siècles, on ne peut donc plus conclure comme G. Chevrier qu'« élargissant son étroit fondement, la donation est devenue le prototype courant de l'acte juridique : [qu'] elle a envahi toute la scène du droit⁵⁵² ». Il semble plus juste de conclure à un aller-retour entre les deux formes ainsi que le souligne N. Z. Davis à propos du XVI^e siècle :

« What is interesting about the sixteenth century is this sensitivity to the relation between gift and sale, this concern about the border between them. Rather than imagining a zero-sum game between gifts and commercial markets, or even a historical tug of war, we might better conceive of enduring interactions between gift-systems and sale-systems. Certain of these interactions may have curtailed gifts, others freed them to go in new directions. Especially important in the sixteenth century was the possibility of moving back and forth between the gift mode and the sale mode, while always remembering the distinction between them⁵⁵³. »

⁵⁵¹ À moins bien sûr que d'autres lettres d'attache de ce genre n'aient pas été conservées.

⁵⁵² CHEVRIER (G.), « Évolution de la notion de donation... » dans *À Cluny, congrès scientifique...* (81), p. 209

⁵⁵³ DAVIS (Natalie Zemon), *The gift in Sixteenth-century* (110), p. 44.

2. *Donation et amortissement*

Autre cas tangent, celui des amortissements. Dans le formulaire comme dans le contenu, l'amortissement de telle ou telle rente accordée aux Célestins a tendance à s'apparenter à une donation. Après tout, il s'agit plus ou moins d'un don matériel qui est presque systématiquement récompensé par les Célestins par l'association aux prières. Cependant, je n'ai pas consigné les actes d'amortissement, bien qu'ils soient pourtant nombreux dans le chartrier célestin, dans ma base de données. Je vais m'en expliquer.

a. *Définition de l'amortissement*

Revenons tout d'abord un court instant sur la définition de cet acte. L'amortissement, selon J. Balon⁵⁵⁴, est la « suppression d'un droit ou d'une charge seigneuriale ». Il s'agit donc pour le seigneur d'une terre de dispenser une personne des droits qu'il percevait habituellement d'elle pour telle ou telle propriété.

Dans les cas qui nous occupent, les amortissements sont concédés aux Célestins sur des terres ou des rentes au préalable achetées par les moines ou qui leur sont données. Dans le cas d'une donation de rentes, celles-ci sont généralement amorties au préalable par le donateur, à moins que celui-ci ne donne une somme d'argent supplémentaire pour permettre au couvent de procéder lui-même à l'amortissement. Cependant, ce n'est pas systématiquement le cas, ainsi qu'on le voit de temps à autre dans la réduction des messes de 1436 où certains amortissements auxquels ont dû procéder les frères sont décomptés de la valeur initiale de la fondation. Dans tous ces cas, l'amortissement, lorsqu'il est obtenu, donne lieu à un acte conservé dans les archives du couvent. Il s'agit le plus souvent d'actes notariés ou d'actes privés.

⁵⁵⁴ BALON (Joseph), *Grand dictionnaire du droit du Moyen Âge*, tome I, p. 534.

b. L'amortissement, une donation passive ?

Pour étudier les liens entre amortissements et donations, on se fondera sur l'exemple de l'amortissement⁵⁵⁵ de la donation d'Arnoul le Charpentier faite en 1411⁵⁵⁶. La plupart des amortissements concédés aux Célestins l'ont été par les rois de France, il m'a cependant semblé intéressant de choisir un cas un peu différent.

En 1411, Arnoul le Charpentier lègue par testament aux Célestins le résidu de ses biens soit 20 £ p. de rente sur ses propriétés sises à Gournay-sur-Marne, une terre acquise d'un certain Pierre Caillé d'Ivry et de son épouse, qui mouvait d'un fief appartenant à Jeanne de Sens et à son mari, un certain Pierre L'Orfèvre, dit chancelier d'Orléans. L'acte d'amortissement intervient dès le 19 août 1413, à la demande manifeste des frères auprès de Jeanne. Il dispense les Célestins de façon définitive de tous les droits que celle-ci pouvait détenir sur la terre de Gournay et stipule en outre son association aux prières.

Les amortissements concédés aux Célestins se rapprochent des donations par plusieurs aspects : d'une part, les motifs invoqués sont très semblables à celles-ci. Par exemple, dans l'acte que l'on vient d'évoquer, on qualifie de la sorte la motivation de Jeanne de Sens : « Pour consideracion desquelles choses, la dicte damoiselle qui a bien grant affeccion et devocion aus diz religieux et leur eglise (...) ». En outre, comme je l'ai dit, la personne qui amortit est récompensée de son bienfait, Jeanne exige ainsi « qu'ilz [les Célestins] soient perpetuellement tenus et obligéz à prier Dieu pour elle, ses parens et amis ».

Mais les amortissements ne sont pas pour autant des donations. Une première raison, très pragmatique, tient au fait que dans les inventaires d'actes, les amortissements sont généralement répertoriés sous le terme « amortissement » et ne sont jamais confondus avec les actes de donation.

⁵⁵⁵ Arch. nat. S 3787^B, liasse 3, pièce 58.

⁵⁵⁶ Dossier n° 32.

Par ailleurs, et c'est là une différence majeure avec les chartes de donation, les amortissements sont accordés par les seigneurs concernés à la demande expresse des moines. Dans tous les amortissements, on trouve de façon systématique une expression semblable à celle-ci qui se trouve dans le même acte : « Et pour ce lesdiz religieux ayent humblement supplié à ycelle damoiselle que pour honneur et reverence de Dieu et en faveur de l'église et pour consideracion des choses dessus dictes, il lui pleust à leur admortir lesdiz six arpens (...) ». Alors que la donation apparaît, au moins dans les chartes, comme un acte spontané, l'amortissement est un acte provoqué et qui se revendique explicitement comme tel.

Enfin, les verbes du dispositif, la clé de l'acte, ne ressemblent en rien à ceux de la donation. Reprenons le cas de Jeanne de Sens qui « a expressement voulu, consenty et accordé » l'amortissement. On voit une fois encore qu'il ne s'agit pas d'un don volontaire et spontané mais bien de la réponse à une demande, de l'accord d'un bienfait. Ainsi, bien que les moines fassent entrer en jeu le sentiment religieux et donnent à l'amortissement une dimension qui dépasse le simple acte juridique, on ne peut confondre amortissement et donation qui, l'un et l'autre, possèdent des caractéristiques qui leur sont propres.

Enfin, il est intéressant de noter que, si les rois de France, principaux concessionnaires d'amortissements, sont considérés comme faisant partie des bienfaiteurs du couvent par les documents célestins parce qu'ils ont en outre généralement procédé à toute une série de bienfaits, il n'en est pas ainsi des autres seigneurs délivrant des amortissements. En effet, Jeanne de Sens, par exemple, n'est présente dans aucun des documents concernant les bienfaiteurs de l'ordre et c'est le cas de toutes les autres personnes à l'origine d'amortissements.

Si je me suis attardée sur les amortissements, c'est qu'ils me semblent utiles pour mieux éclairer les chartes de donation. Les amortissements sont, nous l'avons dit, accordés à la demande du bénéficiaire. Celui qui amortit se prive d'un revenu qui peut parfois être important et ce sans contrepartie apparente. Comme dans le cas de la donation, l'amortissement fait partie de ces actes qui non seulement servent à témoigner

du prestige social du seigneur, mais lui permettent en outre de renforcer ses liens avec l'église et d'en tirer un bénéfice spirituel *via* l'association aux prières.

3. *Bienfaits royaux et princiers*

J'ai beaucoup parlé dans les chapitres précédents de la relation particulière et privilégiée entretenue par les Célestins avec les rois de France et des princes comme Louis d'Orléans. Il me semble nécessaire de m'arrêter maintenant quelques instants sur les actes qui fondent cette relation.

Si j'ai employé le mot « bienfait » dans le titre de cette partie, c'est que les rois et les princes ne se sont pas contentés de donations au sens strict de ce que nous venons de définir. Les actes des princes et rois à destination des Célestins présentent une typologie qui mérite d'être affinée. E. Littré entend par « bienfait » le bien que l'on fait à quelqu'un⁵⁵⁷. Le don est donc une sorte de bienfait, mais le bienfait peut être entendu de façon plus large que le don, ce qui explique son emploi ici comme terme générique.

En outre, il ne faut pas oublier que la protection des églises et, plus généralement pourrait-on dire, du service divin, fait partie des missions qui incombent au roi de France. La situation des Célestins n'a donc rien d'exceptionnel en la matière, même s'il est vrai qu'en l'absence de comparaison possible, il est difficile de déceler ce qui relève d'une situation favorisée ou non par rapport aux autres ordres religieux.

J'ai conservé dans la base de données un certain nombre des actes concernant rois et princes, dans la mesure où ils se rapprochaient en tout point des autres donations, mis à part la valeur du don, souvent beaucoup plus élevée que dans les autres cas de donation. Mais j'ai renoncé à entrer d'autres actes, dont il parait difficile de définir la nature exacte et qui ne s'apparentent que de loin à des donations. Je m'attarderai ici sur deux points : la concession de privilèges d'une part, l'octroi de bienfaits sollicités par les moines d'autre part.

⁵⁵⁷ LITTRÉ (Émile), *Dictionnaire de la langue française*, tome I, p. 341.

a. Les privilèges

Au cours des siècles, les Célestins ont acquis de la part des rois bon nombre de privilèges dont il est difficile de dresser la liste avec exactitude. Le privilège royal n'est pas une donation à proprement parler : il n'en a pas les caractéristiques juridiques et ne fonctionne pas sur le même principe que la donation. Toutefois, les privilèges royaux accordés aux abbayes ou aux monastères relèvent parfois d'actes de piété et suscitent la reconnaissance des communautés qui se manifeste par l'inscription au martyrologe, des prières ou la célébration de messes.

Ici encore, il s'avère difficile d'établir une liste des privilèges dont jouissaient les Célestins de Paris. Ils sont de deux types : les privilèges concédés par les papes⁵⁵⁸, comme l'exemption du paiement de la dîme, et les privilèges royaux. Le P. Beurrier nous apprend ainsi que les Célestins étaient sous la sauvegarde royale, ce qui empêchait quiconque de toucher à leurs biens. En outre, selon O. Mc Intyre Holloway⁵⁵⁹, les Célestins bénéficiaient des privilèges des notaires et secrétaires du roi tels que l'exemption de la taille et de divers autres impôts. Depuis Charles VI, les frères bénéficiaient en outre du privilège de franc-salé, c'est-à-dire qu'ils peuvent acheter le sel sans payer de taxe. Enfin, ils sont autorisés à puiser de l'eau à diverses fontaines royales et ont des privilèges sur la vente des grains et du vin.

À les énumérer, on comprend que ces privilèges ne peuvent être confondus avec les donations. Cependant, il me semblait intéressant de les mentionner ici, dans la mesure où ils appartiennent néanmoins à ce qui relève du bienfait.

⁵⁵⁸ BEURRIER (Louis le P.), *Histoire du monastère...*, p. 87-207. Beurrier a transcrit un certain nombre d'actes pontificaux accordant ou confirmant aux Célestins toutes sortes de privilèges.

⁵⁵⁹ MC INTYRE HOLLOWAY (Olivia), *The celestines of Paris* (294).

b. Des bienfaits sollicités

L'habitude semble en outre être assez fréquente de voir les moines solliciter eux-mêmes le bienfait royal ou princier, ce qui nous rapproche dans une certaine mesure de l'amortissement détaillé ci-dessus. C'est le cas par exemple pour le transfert de la rente attribuée par saint Louis au curé de la paroisse Saint-Paul afin de le dédommager de l'installation des Carmes. L'acte commence ainsi « Charles (...) savoir faisons à tous presens et à venir que, de la partie de nos améz les religieux, prieur et freres Célestins du convent de Paris, nous a esté donné à entendre que, comme mon S^r saint Louis (...) » et se poursuit plus loin « Or nous ont lesdiz freres Celestins humblement supplié que il nous plaise à eulz donner et octroyer pour Dieu et en aumosne et en accroissement de leurs rentes (...) »⁵⁶⁰. Dans ce cas comme dans bien d'autres, les Célestins ont su profiter de la faveur dont ils jouissaient auprès de la royauté pour sans cesse améliorer leur situation.

J'ai souhaité dans ce chapitre revenir sur la forme des actes et plus particulièrement sur la charte de donation, dans la mesure où il me semblait nécessaire de poser un certain nombre de définitions. En effet, alors que l'on associe assez généralement la période de la fin du Moyen Âge au testament, j'ai montré que la charte de donation était une pratique encore bien vivante aux XIV^e-XV^e siècles. C'est pourquoi, je me suis efforcée de mieux la définir du point de vue diplomatique, démarche indispensable pour savoir précisément de quoi l'on parle. La charte de donation se coule en effet dans un formulaire précis qui emprunte davantage à l'acte de vente qu'au testament.

Cependant, ainsi qu'on l'a vu dans la troisième et dernière partie de ce chapitre, il serait vain de prétendre isoler la charte de donation des autres formes documentaires. En effet, s'il est satisfaisant pour nos esprits contemporains de dresser des typologies bien définies, il n'est pas toujours aisé de définir les limites de catégories qui

⁵⁶⁰ Arch. nat. S 3743^A, liasse 3, pièce 4.

s'empruntent mutuellement un certain nombre de leurs caractéristiques. Dans cette optique, le don semble plutôt un modèle global dont les amortissements, privilèges et autres bienfaits sont autant de variantes.

CHAPITRE VIII

DONATION PERPÉTUELLE

L'hypothèse qui sous-tend l'ensemble de ce chapitre est qu'il existe à la fin du Moyen Âge des pratiques multiples de la donation pieuse qui se superposent les unes les autres sans pour autant s'exclure, plutôt que le passage d'une économie du don à un pur système d'échange commercial décrit par quelques historiens s'étant intéressés à cette question pour les XIV^e-XV^e siècles⁵⁶¹. Pour essayer de saisir le portrait des donateurs dans sa complexité mais aussi dans son intégralité, j'ai multiplié et croisé les différents types de sources disponibles. Or chacun de ces ensembles de sources, nous l'avons vu, a permis de dresser des profils de donateurs caractérisés. En outre, il se trouve qu'ils révèlent également des pratiques différenciées de la donation pieuse et ce sont ces dernières que nous allons maintenant analyser.

Dans ce chapitre, ce sont tout d'abord les donations mises en acte qui seront étudiées, selon le fil chronologique qui va de la décision de la donation à ce qui se passe une ou plusieurs décennies après la mort du donateur. Le support documentaire de la donation en acte est triple : chartes de donation, testaments et accords de donation délivrés par le couvent. Tout au long du chapitre, on tâchera néanmoins de distinguer chacun de ces cas.

⁵⁶¹ Voir, par exemple KEYSER (R.), « La transformation de l'échange des dons pieux... » dans *Revue historique* (237).

I. DE LA DÉCISION À L'ACTE

De la décision de donner à la mise en acte de la donation, j'ai distingué cinq étapes qui sont plus ou moins explicites et documentées par les sources. En amont de l'acte se trouvent trois moments forts : la prise de décision par le donateur sous l'influence d'un certain nombre de facteurs qui contribuent au choix de tel ou tel ordre, la négociation des termes de la donation entre le donateur et le couvent et enfin, l'acceptation du don par le couvent, selon un processus particulier. La donation est ensuite mise par écrit, le plus souvent grâce à un acte notarié. Enfin, cinquième étape, on procède à la remise du don. Nous allons étudier chacune de ces étapes en détail.

1. Pourquoi donner ?

Aux XIV^e-XV^e siècles à Paris, les récipiendaires potentiels d'une donation sont multiples : les ordres traditionnels quadrillent la ville, les Mendiants sont également bien représentés dans la capitale, le clergé séculier est suffisamment nombreux et formé pour pouvoir répondre à l'afflux des demandes de fondations d'anniversaires. Dans ce paysage fourni, les Célestins sont, on l'a dit, les derniers arrivés. Effet de mode ou raisons plus profondes, on peut se demander ce qui pousse un donateur à se tourner vers cet ordre plutôt que vers un autre et ce afin de lui confier rien moins que son salut.

Les motifs qui amènent un donateur à choisir les Célestins sont multiples et leur part respective difficile à déterminer, nous en avons déjà vu un certain nombre dans les chapitres précédents, comme l'appartenance à un réseau familial ou professionnel. Certains de ces motifs sont explicitement évoqués dans les actes, pour d'autres, on ne peut que les soupçonner ou les imaginer. Passons-en quelques-uns en revue.

a. *Motifs avoués*

Le relevé de vocabulaire dans les actes permet de lister les raisons du don. L'étude a pu être menée sur quarante-trois actes : trente et une chartes de donation, un testament, cinq accords du couvent et six autres actes.

- Dévotion

Le mot qui, de loin, revient le plus souvent dans les textes est celui de « dévotion ». On le trouve dans trente d'entre eux, souvent associé à un ou plusieurs des adjectifs suivants : grande, singulière, pure, vraie. La dévotion, nous apprend E. Littré⁵⁶², est l' « attachement aux pratiques religieuses ». C'est d'ailleurs ce même sens que l'on retrouve dans l'expression *devotio moderna*. La donation est donc très nettement associée à une pratique religieuse, au même titre que la prière ou l'assistance à la messe. Les adjectifs qui qualifient la dévotion du donateur sont de deux types : soit ils permettent d'insister sur le caractère exceptionnel de sa dévotion (grande, singulière), soit ils mettent en valeur sa sincérité et donc celle du donateur.

Le mot « dévotion » est en outre régulièrement combiné à deux autres mots : ceux d'amour et d'affection.

- Amour et affection

Le mot « affection » apparaît seize fois dans les quarante-trois actes et le mot « amour » onze fois. Ces deux mots sont régulièrement combinés entre eux et également avec le mot « dévotion ». Renaud Tupain fait ainsi sa donation⁵⁶³ « meu de devocion, considerant le saint service divin, prieres et oroisons qui de jour et nuyt incessamment se font en l'eglise des Celestins de Paris (...), pour la bonne et vraye

⁵⁶² LITTRÉ (Émile), *Dictionnaire de la langue française*, Paris, 1880, vol. II, p. 1142.

⁵⁶³ Dossier n° 41.

amour que il a aux religieux, prieur et convent de la dicte eglise desd. Celestins de Paris ». Ces deux mots sont eux aussi souvent accompagnés des adjectifs cités ci-dessus. Il faut noter que dévotion, amour et affection sont les seuls mots employés à l'exclusion de tout autre (charité, amitié, dilection notamment ne figurent pas dans les actes du chartrier célestin⁵⁶⁴).

Il est intéressant de noter que, si le mot dévotion insiste surtout sur la pratique religieuse, on se trouve avec l'« amitié » et l'« affection » dans le registre du sentiment religieux et de l'amour spirituel tel qu'il est décrit par A. Guerreau-Jalabert⁵⁶⁵. Cela tend à montrer que, aux XIV^e-XV^e siècles, le système de circulation de la *caritas* où le bien matériel sert de support à l'échange d'amour entre les hommes est toujours en vigueur. Mais, parallèlement, la conception plus individualiste du salut qui naît à la fin du Moyen Âge fait que le donateur se met davantage en avant en évoquant de façon presque systématique sa dévotion personnelle et la singularité de celle-ci.

- Augmenter le service divin

L'augmentation du service divin et du bien de l'Église est l'autre raison invoquée par les donateurs pour expliquer leur don. Elle apparaît à sept reprises dans les quarante-trois documents et nous ramène à l'idée de pratique religieuse évoquée à propos de la dévotion. Il s'agit de participer concrètement à la subsistance des moines afin qu'ils puissent d'autant mieux répondre à la mission de prière qui est la leur. La donation dépasse donc le donateur en tant qu'individu puisqu'il agit dans l'intérêt de tous, l'augmentation du service divin étant profitable à l'ensemble de la communauté des chrétiens.

⁵⁶⁴ Pour une étude du vocabulaire du don, cf. GUERREAU-JALABERT (Anita), « Caritas y don en la societa medieval occidental » dans *Hispania* (200).

⁵⁶⁵ *Ibid.*

b. Motifs évoqués

D'autres motifs, moins directement spirituels, sont parfois évoqués par les donateurs au détour d'une phrase. Au premier rang de ceux-ci, il y a bien sûr la mort et la préparation du salut, qu'il s'agisse du salut du donateur ou de celui de ses parents et amis. Toutes les donations étudiées ne sont pas faites pour cause de mort, loin s'en faut, je l'ai déjà précisé. Mais après la dévotion, l'amour et l'affection, le salut apparaît comme un des principaux autres motifs du don. C'est toujours le cas des testaments, c'est plus rarement le cas des chartes de donation.

La préparation du salut n'est cependant pas forcément liée à l'approche de la mort, comme l'indique C. Vincent⁵⁶⁶ : « Il est donc courant, à Rouen comme à Paris, de songer à préparer son salut dès son vivant, selon une démarche qui relève d'une préoccupation d'accumulation déjà observée à propos de l'adhésion aux confréries ». Louis d'Étampes par exemple⁵⁶⁷ fait une donation en 1367 à l'occasion de la mort de son frère, Jean. Il prévoit néanmoins dès cette date que les Célestins devront prier pour lui après sa mort (qui interviendra en 1400) : « les dis religieux, de leur grace et propre mouvement, pour l'amour et affeccion qu'ils ont envers luy, se sont chargés de dire et celebrer deux messes de requiem chacun jour perpetuellement par euls et leurs successeurs en leur dicte eglise pour le salut et sauvement de l'ame dudit feu mon S^r Jehan d'Estampes tant comme le dit mon S^r le conte vivra. Et luy trespasé de ce siecle, l'une pour le salut et sauvement de l'ame d'iceluy mon S^r le conte et l'autre pour le salut de l'ame de son dit feu frere ».

Dans un autre cas, celui de Jeanne Bounyer⁵⁶⁸, ce sont l'âge et la vieillesse qui sont explicitement les motifs de la donation. Il faut dire que l'on est là dans un cas particulier puisque Jeanne donne tous ses biens pour être hébergée et soignée par les frères durant le reste de sa vie. Elle explique en ces termes ce qui l'a décidé :

⁵⁶⁶ VINCENT (Catherine), « Y a-t-il une mathématique du salut... » dans *Église et vie religieuse* (385), p. 143.

⁵⁶⁷ Dossier n° 7.

⁵⁶⁸ Dossier n° 37.

« considering l'estat de vieillesse qui fort la serprenoit, ne se pourroit sans aide d'autrui de cy en avant gouverner ne autres ses necessitez pour sa vie avoir ne tant peu de heritages comme maisons, vignes, terres que autres soustenir, labourer ne remettre sus, obstant la grant guerre qui si longuement a duré comme encores faisoit en ce royaume la scellerité de temps, famines et mortalitez, qui y ont pareillement couru comme encores sont (...) ».

c. Motifs inavoués

Voilà pour les motifs explicites présents dans les documents. Mais, à n'en pas douter, bien d'autres raisons devaient présider au choix des Célestins comme bénéficiaires d'une donation. J'en rappellerai quatre qui me semblent les plus importantes.

- Dévotion familiale et stratégie sociale

Je ne m'attarderai pas sur cet aspect dans la mesure où nous avons déjà suffisamment étudié l'importance des réseaux familiaux et professionnels dans la partie précédente. Si certains réseaux gravitent autour du monastère, c'est que l'appartenance à ceux-ci joue à l'évidence un rôle dans le choix des Célestins comme donataires, avec toutes les nuances que l'on a pu voir précédemment : les enfants sont loin de suivre systématiquement la dévotion des parents, l'appartenance à un groupe professionnel joue surtout dans le cas des officiers, et plus particulièrement des notaires et secrétaires, du fait du lien entre leur confrérie et les Célestins de Paris.

- Rigueur et ascétisme

Il s'agit là d'un des motifs décisifs dans le choix des Célestins, au moins pour ce qui concerne l'orientation du choix des rois, des princes et de la noblesse, qui

recherchent sans ambage l'austérité et l'humilité qu'ils n'ont pas forcément mis en pratique dans leur vie : c'est le cas de Louis d'Orléans dont on a vu les exigences très sévères exprimées dans son testament, d'Anne de Bourgogne qui se serait convertie de façon radicale en entendant sonner les cloches des Célestins, de Philippe de Mézières, dont le *Testament* demande également l'humiliation de son cadavre, d'André d'Épinay et de bien d'autres.

Cet attrait s'explique notamment par l'idée de réforme, à laquelle, si l'on en croit F. Rapp⁵⁶⁹, les hommes de la fin du Moyen Âge sont extrêmement attachés. Or, dans ce contexte, les Célestins apparaissent comme un ordre déjà réformé et dont la vie régulière ne s'est pas dévoyée au fil des années. Cette volonté de donner à un ordre « réformé » est aussi relevée par S. Le Clech-Charton⁵⁷⁰ à propos de la spiritualité d'Antoine Robert : sa donation au couvent des Blancs-Manteaux cache une véritable ambition spirituelle qui mêle humilité et ostentation du symbole. De la simple idée de réforme à la *devotio moderna*, la fin du Moyen Âge est donc marquée par un courant religieux qui correspond assez bien à ce que proposent les Célestins en termes de spiritualité.

M. Gaude-Ferragu a montré par ailleurs que l'ascétisme attire certaines des grandes familles aristocratiques de la fin du Moyen Âge, comme la famille de Bourgogne à la chartreuse de Champmol⁵⁷¹ et Louis d'Orléans aux Célestins⁵⁷², même si cela n'empêche pas que les funérailles des princes et des grands nobles soient toujours le moment d'un spectacle mettant en jeu l'intégralité du corps social⁵⁷³. Ce qui compte, c'est de montrer dans la mort l'austérité qui a manqué dans la vie et les Célestins étaient particulièrement bien placés pour répondre à cette demande.

⁵⁶⁹ RAPP (Francis), « La réforme religieuse et la méditation de la mort à la fin du Moyen Âge » dans *La mort au Moyen Âge* (313), p. 53-66.

⁵⁷⁰ LE CLECH-CHARTON (Sylvie), « La spiritualité des officiers royaux au début du XVI^e siècle » dans *Revue d'histoire de l'Église de France* (247).

⁵⁷¹ GAUDE-FERRAGU (Murielle), « Les dévotions princières... » dans *Revue du Nord* (172).

⁵⁷² GAUDE-FERRAGU (Murielle), « Le corps du prince... » dans *Il cadavere* (171).

⁵⁷³ BEAUNE (Colette), « Mourir noblement... » dans *La mort au Moyen Âge* (25).

- Un geste public

Je l'ai évoqué au chapitre précédent : si le testament relève de l'intime, la charte de donation est un acte à caractère public. Donner à un monastère est un geste de piété autant qu'un geste de publicité sociale dont les composantes sont nombreuses. En étudiant les réseaux politiques qui gravitent autour des Célestins de Paris, j'ai montré que l'appartenance à tel ou tel clan politique ne semblait pas être un facteur intervenant nettement dans le choix des donateurs, cependant d'autres aspects de cette hypothèse peuvent être creusés.

On peut en effet se demander si les Célestins de Paris incarnent, à la fin du Moyen Âge, une certaine idée de l'État. Au-delà du geste purement politique se cachent des questions d'identité, de conscience de soi et d'appartenance à un groupe social telles que les a décrites D. Courtemanche pour les clercs du roi⁵⁷⁴. Le profil social qu'étudie cet auteur est assez proche de celui des donateurs des Célestins et un certain nombre de clercs du roi sont d'ailleurs des donateurs des Célestins de Paris. Les sources dont je dispose pour le moment ne permettent pas une étude aussi poussée et systématique de la construction de la mémoire et de la transmission du statut que celle qu'a menée D. Courtemanche, mais on peut penser cette hypothèse valable pour un certain nombre des cas étudiés.

En effet, si d'un côté il y a les modèles de Charles V, Philippe de Mézières et Louis d'Orléans, de l'autre il y a aussi un lien étroit avec la chancellerie, par la confrérie des notaires et secrétaires du roi, mais aussi par la présence parmi les donateurs de chanceliers et d'audienciers. Il est difficile de déterminer avec précision la part de chaque influence dans une donation, en particulier celle de cette part d'identité sociale. Mais le profil des donateurs tel que nous l'avons décrit dans la deuxième partie, est trop spécifique pour ne pas penser que cette appartenance au monde des serviteurs de l'État ait, dans certains cas, pu entrer en ligne de compte dans le choix des Célestins de Paris comme récipiendaires d'un don.

⁵⁷⁴ COURTEMANCHE (Danielle), *Œuvrer pour la postérité* (107).

- Proximité géographique

La dernière hypothèse que j'évoquerai dans le choix des motifs a elle aussi été abordée précédemment, je la rappellerai pour mémoire : il s'agit de la proximité géographique entre l'emplacement du couvent et le lieu de résidence du donateur. L'exemple le plus frappant est bien entendu celui de l'hôtel Saint-Pol. La nouvelle demeure de la royauté à partir de Charles V se situe en effet à quelques rues du couvent des Célestins, ce que soulignent la plupart des auteurs contemporains et tous les historiens. Il y a là un voisinage qui n'est pas dû au hasard.

Pour le reste des donateurs, les conclusions sont bien plus difficiles à tirer. On l'a vu, la paroisse d'origine des donateurs n'est que rarement connue et lorsqu'elle l'est, sa localisation tendrait plutôt à montrer que la paroisse n'est pas un facteur déterminant dans le choix du donataire. Mais il est possible que l'on soit, dans ce cas, victime des sources qui mentionneraient plus volontiers l'éloignement géographique que la proximité, ainsi qu'on l'a vu dans le cas des paysans qui habitent hors de Paris. Quoi qu'il en soit, il semble que la paroisse soit un facteur à ne pas surestimer, surtout lorsque l'on est en terrain urbain.

Les raisons qui poussent un donateur à choisir les Célestins comme donataires sont donc multiples et nullement exclusives les unes des autres. Certaines sont conscientes et avouées, d'autres non, mais quoi qu'il en soit, la religion est toujours au premier rang : la donation est avant tout un acte de piété. La dévotion, l'amour pour les moines, l'augmentation du service divin sont ainsi les motifs les plus souvent invoqués pour justifier la donation, pour lui donner du poids. Cela nous place dans un système de la *caritas* tel qu'il est décrit par A. Guerreau-Jalabert⁵⁷⁵ mais avec une tonalité plus individuelle que l'on ne trouvait certainement pas aux siècles précédents : la dévotion et le salut sont avant tout affaires d'individus.

Quant à tous les autres motifs qui poussent au choix des Célestins, on ne peut que les supposer : famille, profession, appartenance à un réseau, proximité

⁵⁷⁵ GUERREAU-JALABERT (Anita), *op. cit.*

géographique avec le couvent sont autant de facteurs qui ont une influence plus ou moins grande selon les cas.

2. *Le don négocié*

Une fois les Célestins choisis, que se passe-t-il ? Le couvent est un acteur de la donation au même titre que le donateur : on aurait tort de croire que le couvent se contentait d'accepter les donations sans participer à leur élaboration. Quelques indices laissent en effet penser qu'en amont de l'acte se trouvent une série de négociations entre les parties.

a. *Géographie du don*

Afin d'étudier ce facteur, je me suis concentrée uniquement sur les dons de terres ou de rentes déjà constituées. Ce sont en effet les seuls dons qui puissent être géolocalisés. L'hypothèse est que, lors d'une donation, les Célestins n'acceptent pas n'importe quel don à n'importe quel endroit. La stratégie d'implantation géographique du couvent est encore à étudier en détail. Pour le moment, on ne dispose, comme référence, que des travaux de O. Mc Intyre Holloway⁵⁷⁶.

- Répartition globale

Afin d'étudier la répartition géographique globale des donations faites aux Célestins, il convient d'envisager deux axes : d'une part les donations concernant les biens sis à Paris, d'autre part ceux qui se situent dans la région parisienne et parfois au-delà.

⁵⁷⁶ MC INTYRE HOLLOWAY (Olivia), *The Celestines of Paris* (294).

Voyons en premier lieu ce qu'il en est de Paris. Il n'est pas aisé de représenter de façon cartographique les donations faites dans la capitale : les deux cartes qui suivent ne sont qu'indicatives. Elles ont l'une et l'autre été réalisées à partir du plan de Truschet et Hoyau⁵⁷⁷ qui date de 1552 et présente le plus de correspondances avec les sources que j'ai étudiées. J'ai procédé en plaçant un cercle sur chaque rue concernée par une donation. Ce cercle est proportionnels au nombre de donations. Malgré le manque de précision certain de cette méthode, on voit néanmoins se dégager quelques endroits privilégiés dans la répartition des donations.

⁵⁷⁷ HOYAU (Germain), TRUSCHET (Olivier), plan de Paris dit plan de Bâle, v. 1550.

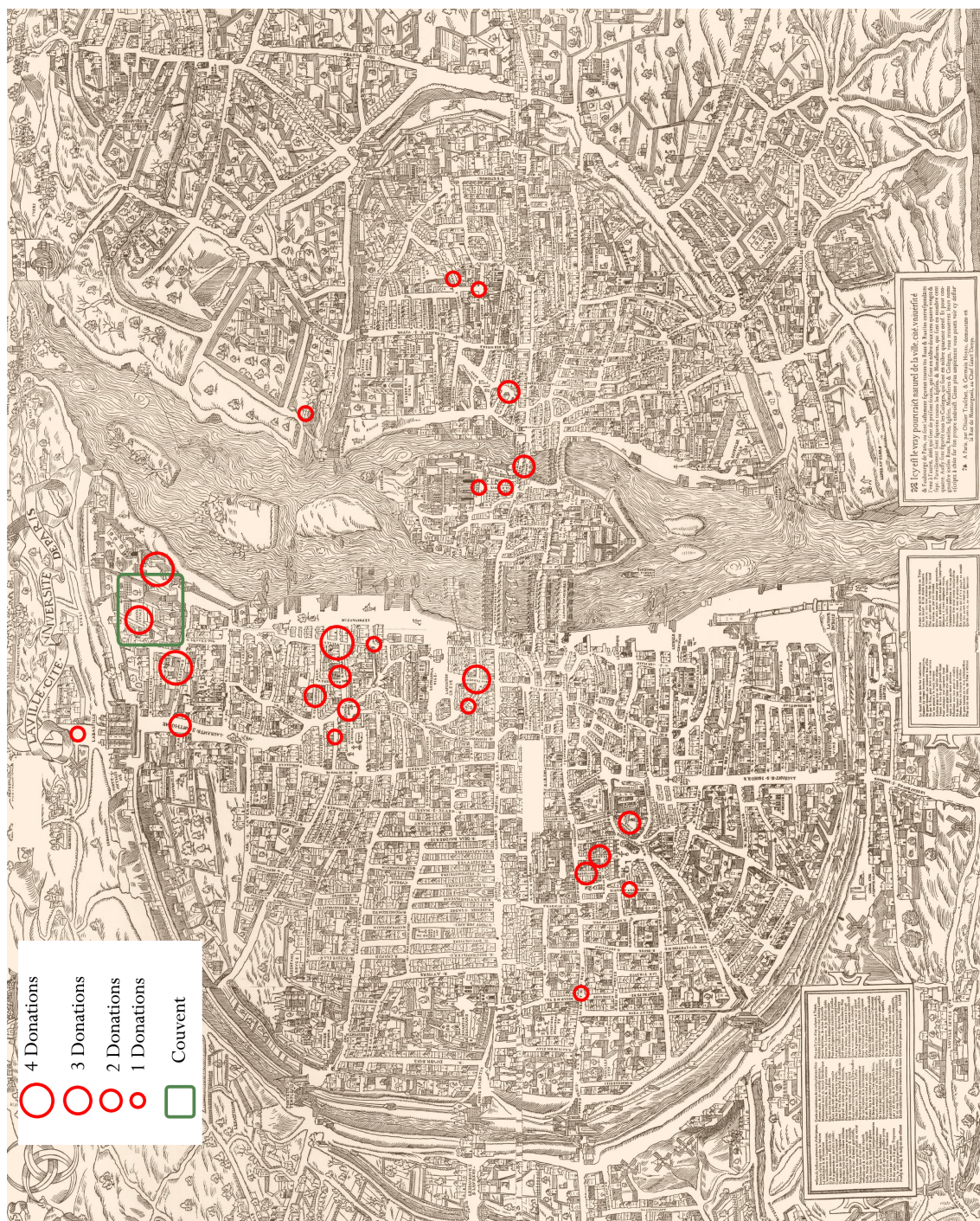


Figure 31 : Localisation des donations à Paris

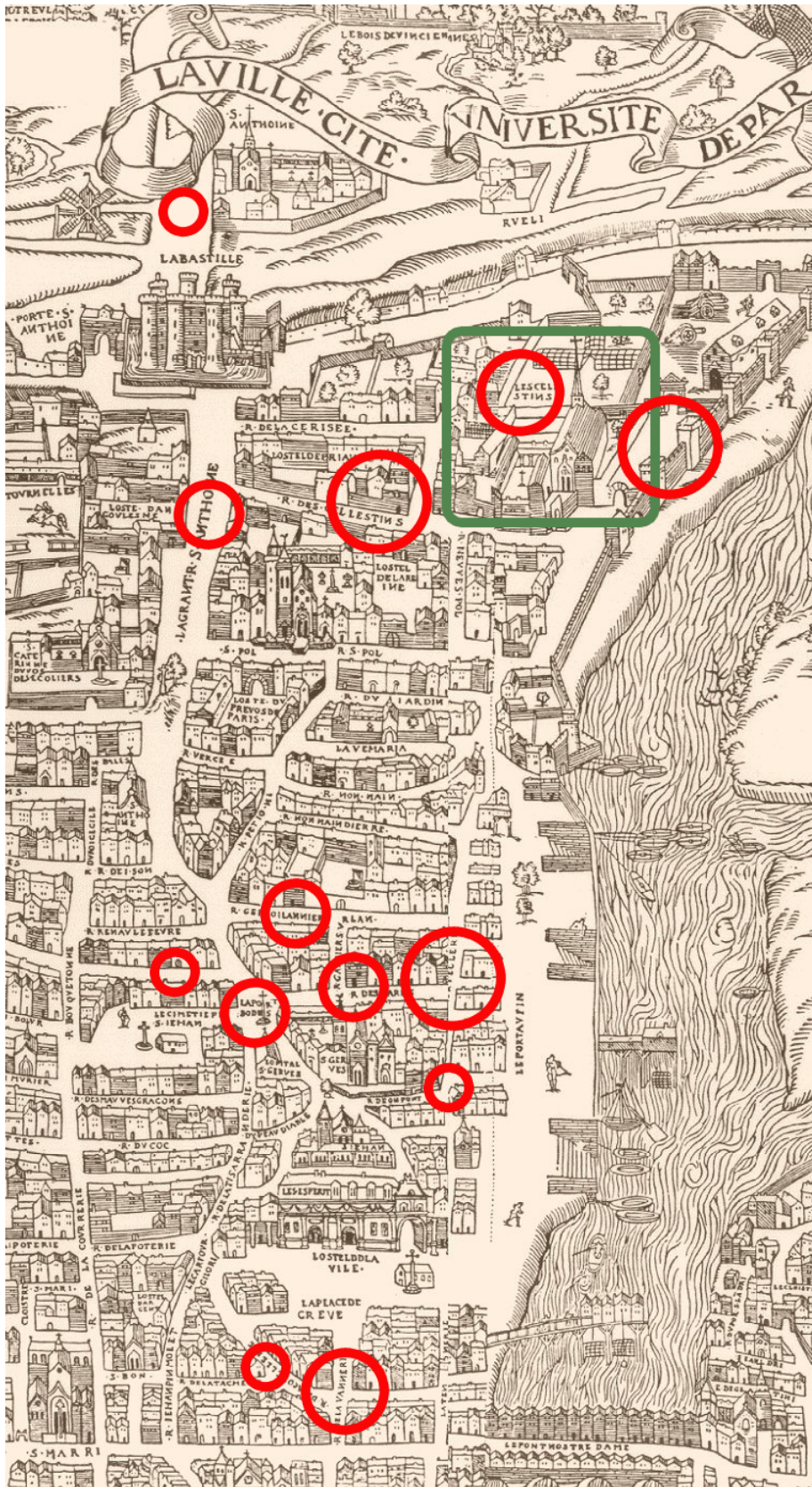


Figure 32 : Détail de la carte précédente

Plusieurs remarques rapides s'imposent à la lecture de ces cartes. Il faut tout d'abord remarquer le regroupement géographique des donations qui tend à confirmer une négociation du don par les frères (une telle concentration est en effet difficilement imputable au hasard). Les points d'implantation du couvent dans la capitale sont ainsi concentrés en trois endroits principaux : les abords du monastère, une zone s'étendant entre le monastère et l'hôtel de Ville, une zone entre les Halles et le cimetière des Saints-Innocents. La rive droite de la Seine est donc largement privilégiée par rapport à la rive gauche et, globalement, la proximité des biens concernés par des donations avec le monastère est tout à fait frappante.

Voyons maintenant la répartition géographique des donations faites hors de Paris, dans le bassin parisien. Le tableau suivant donne une répartition, dans le cadre des départements actuels, des lieux concernés par des donations. Pour chaque endroit on a précisé le nombre de donations qui le concernaient.

DEPARTEMENT	LIEU	NOMBRE DONATIONS
?	Phalles**	2
?	Conflans**	1
Aisne	Saint-Quentin (<i>ch.-l. de cant.</i>)	1
Essonne	Bochet**	1
	Bondoufle (<i>arr. Évry, cant. Évry sud</i>)	1
	Bouray-sur-Juine (<i>arr. Étampes, cant. Etréchy</i>)	2
	Corbeil-Essonnes (<i>arr. Évry, ch.-l. de canton</i>)	1
	Lardy (<i>arr. Étampes, cant. Etréchy</i>)	1
	Viry-Châtillon (<i>arr. Évry, ch.-l. de cant.</i>)	1
	<i>TOTAL ESSONNE</i>	7
Eure-et-Loire	Dreux (<i>s.-pref.</i>)	1
Hauts-de-Seine	Clamart (<i>arr. Antony</i>)	1
	Marne (<i>Marnes la Coquette, arr. Boulogne Billancourt, cant. Chaville</i>)	2
	Meudon (<i>arr. Boulogne-Billancourt, ch.-l. de cant.</i>)	1
	Montalin**	1

CHAPITRE VIII : DONATION PERPÉTUELLE

	Sabrevoies**	1
	Saint-Cloud (<i>arr. Boulogne-Billancourt, ch.-l. cant.</i>)	2
	Sartoris (<i>comm. Sceaux</i>)	1
	Sèvres (<i>arr. Boulogne-Billancourt</i>)	2
	Vanves (<i>arr. Antony</i>)	1
	Ville d'Avray (<i>arr. Boulogne-Billancourt, cant. Chaville</i>)	4
	Vaucresson (<i>arr. Boulogne-Billancourt, cant. Chaville</i>)	2
	TOTAL HAUTS-DE-SEINE	18
Oise	Quiquempoix (<i>arr. Clermont, cant. Saint Just en Chaussée</i>)	1
Seine-et-Marne	Auger-en-Brie (<i>arr. Provins</i>)	1
	Andely**	1
	Bassevelle (<i>cant. de La Ferté-sous-Jouarre, arr. Meaux</i>)	1
	Les Bordes* (<i>cant. de La Ferté-Gaucher</i>)	2
	Boulangy (<i>comm. de Bassevelle</i>)	1
	La Celle sous Vernon* (<i>auj. Vernou-La-Celle-sur-Seine (arr. Fontainebleau, cant. Moret sur Loing)</i>)	1
	Chailly en Bière (<i>arr. Melun, cant. Perthes</i>)	1
	Champagne* (<i>auj. Champagne-sur-Seine, arr. Fontainebleau, cant. Moret-sur-Loing</i>)	3
	Chartrettes* (<i>arr. Melun, cant. du Châtelet-en-Brie</i>)	1
	Crécy-en-Brie (<i>arr. Meaux, ch.-l. cant.</i>)	1
	Creil**	1
	L'Echelles* (<i>moulin détruit, comm. de Pézarches</i>)	1
	Flagny le Petit (<i>auj. Flagny, hameau, commune de Hondevilliers, arr. Meaux</i>)	1
	Le Larré (<i>comm. de Boissise-la-Bertrand, arr. Melun, cant. La Mée sur Seine</i>)	1
	Mauregard (<i>arr. Meaux</i>)	2
	Melun (<i>préf.</i>)	3
	Montglas (<i>château, comm. de Cerneux, arr. Provins</i>)	1
	Orly-sur-Morin (<i>arr. Meaux, comm. Rebais</i>)	1
	Perthes (<i>arr. Melun</i>)	4
	Rebais (<i>arr. Meaux</i>)	1
	Soissy-les-Montmorency**	1
	Tournedos (<i>comm. de Mauregard</i>)	5
	Villeneuve-le-Comte (<i>arr. Melun, cant. Rozay en Brie</i>)	1
	TOTAL SEINE-ET-MARNE	36
Seine-Saint-Denis	Gournay-sur-Marne (<i>arr. Le Raincy, comm. Noisy le Grand</i>)	1
	Montreuil (<i>arr. Bobigny, cant. Montreuil</i>)	1
	TOTAL SEINE-SAINT-DENIS	2
Val d'Oise	Attainville (<i>arr. Sarcelles, cant. Domont</i>)	1
	Eaubonne (<i>arr. Pontoise, sud du département</i>)	1
	Pontoise (<i>préf.</i>)	1

	Plessis-sous-Luzarches (<i>Le Plessis Luzarches, arr. Sarcelles, cant. Luzarches</i>)	3
	<i>TOTAL VAL D'OISE</i>	6
Val-de-Marne	Rungis* (<i>arr. L'Haj les Roses, cant. Chevilly Larue</i>)	2
Yvelines	La Boulie* (<i>auj. Boullay-les-Trous, arr. Palaiseau, cant. Limours</i>)	2
	Châteaufort (<i>arr. Versailles, cant. Versailles Sud</i>)	2
	Montreuil**	5
	Porchefontaine (<i>comm. Versailles</i>)	2
	Sattoury* (<i>auj. Sartoris, comm. Sceaux</i>)	2
	Sèvres (<i>arr. Boulogne-Billancourt</i>)	2
	Vauhallan (<i>arr. Palaiseau</i>)	2
	Villetain**	2
	<i>TOTAL YVELINES</i>	8
Légende	* Correspondance avec la localité actuelle incertaine ** Lieu non identifié (<i>arr. Palaiseau</i>) : localisation actuelle	

Figure 33 : Localisation des donations hors de Paris

Ici encore, il est frappant de constater l'homogénéité de la répartition des donations. Un département est largement privilégié : celui de la Seine-et-Marne avec pas moins de 36 donations qui y sont faites. Les Hauts-de-Seine sont également une zone propice aux donations. On remarquera cependant que toute l'Île de France est concernée et que, malgré l'effort de regroupement, la propriété des Célestins est néanmoins très éclatée, ce que l'on peut imputer à leur implantation tardive dans la région.

- Concentration des donations de rentes et d'immeubles : à Paris, exemple de l'hôtel de l'Ange

Mise à part la lecture sur carte, il se révèle intéressant d'étudier un exemple de donations qui se concentrent sur un même endroit. À Paris, c'est le cas de certains hôtels, comme celui de l'Ange⁵⁷⁸, rue Geoffroy l'Aîné. Trois dossiers se rapportent à cet

⁵⁷⁸ Cet hôtel est indifféremment appelé de l'Ange, de l'Angle, voire de l'Angre, dans les documents, probablement à cause d'une confusion étymologique entre *angulus* et *angelus*.

hôtel : les dossiers n° 12, 42 et 54. Les Célestins s'intéressent à cet hôtel dès le printemps 1376 (n. st.) avec le don qui leur est fait par le couple Bigot⁵⁷⁹ de « dix livres parisis de cres de cens ou rente annuel et perpetuel et les assisrent et assignerent, assient et assignent yceuls mariés aus dis eglise et religieux pour les avoir, prendre, lever, gaiger, percevoir et recevoir par les dis religieux, par leurs dis successeurs et aians d'euls cause (...) en et sur une maison et ses appartenances, si comme tout se comporte et extent de toutes pars en lonc, en lé, en hault et en bas, que iceuls mariéz se disoient avoir, tenir et possider paisiblement et à la dicte Marie appartenir de son conquest par elle fait avant leur mariage, seant à Paris en la rue Frogier l'Asnier en la quele est l'enseigne de l'Angle, tenant d'une part du costé devers la riviere de Sainne à une autre maison que ils ont de leur conquest où est leur ouvrour de la tainture et d'autre part à une autre maison qui est aussi à icelle Marie de son dit conquest fait avant leur dit mariage, aboutissant par derreres à maistre Jean d'Ailly, secretaire du roy notre dit seigneur en la censive d'iceli seigneur ». La localisation du bien donné s'explique simplement par le fait que les propriétés de Marie Bigot se trouvent dans cette zone. L'importance du don a certainement poussé les Célestins à accepter la donation d'autant que l'on se situe vingt-quatre ans après la fondation du couvent.

Pendant soixante-dix ans, les Célestins exploitent cette rente⁵⁸⁰. Le système de la propriété et de son exploitation au Moyen Âge est complexe et je ne peux entrer dans le détail ici. En tout cas, rente et propriété sont deux choses distinctes. Tant que les Célestins jouissent de la rente de 10 £ p. sur l'hôtel de l'Ange, ils n'ont pas la propriété de l'hôtel et d'autres personnes peuvent également percevoir une rente sur cet immeuble. C'est le cas de Jeanne de Lendres qui, par testament, lègue aux Célestins en 1446 « quarante solz parisis de rente annuele et perpetuele que icelle deffuncte avoit droit de prendre et percevoir par chacun an aux quatre termes acoustuméz en et sur une maison assise à Paris en la rue Frogier l'Asnier, à l'enseigne de l'Angle » pour fonder un

⁵⁷⁹ Dossier n° 12.

⁵⁸⁰ L'exploitation de leurs biens par les frères est un aspect que je souhaiterais étudier plus avant dans une future thèse de doctorat, afin de montrer comment les dons de terres et de rentes sont à l'origine de la stratégie d'implantation des Célestins et se complètent par des échanges et des ventes pour recomposer une propriété morcelée.

service anniversaire de sa mort. Ce n'est pas parce qu'il s'agit d'un testament que le don n'a pu être négocié au préalable. En tout cas, Jeanne n'était certainement pas sans ignorer que les religieux y touchaient déjà une rente.

La stratégie des Célestins aboutit vingt ans plus tard, puisqu'en 1466, ils récupèrent, par le legs testamentaire de Jean Buisson, l'intégralité des biens de ce dernier dont la plus grande partie est la propriété de l'hôtel de l'Angle. Cette donation est effective en 1473 avec la confirmation du legs par l'épouse de Jean, prénommée Jeanne. C'est l'inventaire Arch. nat. *S 3801 qui nous apprend que le bien concerné est l'hôtel de l'Angle. En un siècle les Célestins ont donc réussi à cumuler les rentes sur cet hôtel et ont fini par en acquérir la propriété. La continuité de cette action que l'on retrouve pour d'autres hôtels parisiens fait qu'il est difficile de l'imputer au hasard. En revanche, il est impossible de savoir si les donateurs étaient déjà décidés à faire un legs aux Célestins ou si ce sont les frères qui ont procédé à une démarche auprès des futurs donateurs afin de susciter un don de leur part.

- Localisation des donations de terre : exemples à l'extérieur de Paris

Hors de Paris, d'autres exemples confirment également que les dons n'étaient pas le fruit du hasard. Voici par exemple la description du don fait par Regnaut Tupain aux Célestins en 1445⁵⁸¹ : « c'est assavoir demy arpent de vigne en friche seant au long des Morillons finage dud. Champaigne tenant d'une part aux Celestins de Paris et d'autre part aux hoirs feu Perrine Potier et de present ausdiz Celestins aboutissant à la rue Mortaise ». On retrouve ce genre de situation dans bien d'autres cas, comme en 1476 dans la donation des Nicot⁵⁸². Ceux-ci donnent en effet aux Célestins : « un arpent de pré seant es prés Choppe, tenant ausd. relligieux de toutes pars ».

Ici encore, la répétition de ce type de cas fait qu'il est difficile d'ignorer que la donation est le produit d'un certain nombre de tractations destinées à servir les stratégies d'implantation foncière des Célestins. Au même titre que les achats ou les

⁵⁸¹ Dossier n° 41.

⁵⁸² Dossier n° 63.

échanges, les donations entrent dans le jeu du marché de la terre : elles suivent en tout cas les mêmes procédures.

b. Définition de la fondation

La négociation des termes de la donation ne porte pas que sur le don : la fondation est aussi concernée et le nombre de messes minutieusement déterminé. Les négociations à ce sujet transparaissent surtout lors des exécutions testamentaires. En effet, lors de la rédaction d'un testament, il arrive que le testateur demande une fondation disproportionnée par rapport au don effectué. Les Célestins dans ce cas n'hésitent pas à modifier les dernières volontés du testateur.

Reprenons par exemple le cas de Jeanne de Lendres⁵⁸³. Après son décès, les exécuteurs testamentaires proposent la donation aux Célestins : pour le don des 40 s. p. de rente sur l'hôtel de l'Angle, les frères doivent s'engager à dire un service solennel annuel. Voici leur réponse : « Affermerent oultre lesd. mariéz executeurs que, après le decés d'icelle vesve, ils avoient monstré lad. clause dud. testament aux prier et religieux des Celestins de Paris pour savoir se ilz vouldroient prendre et accepter ledit laiz à ladicte charge. Lesquelz, apres veue faicte d'icelle clause et de la maison sur laquelle lesd. quarante solz parisis de rente sont assis qui est vielle et ruyneuse en partie, leur avoient repondu que de si grant charge ne se pouvoient chargiéz mais volentiers feroient dire cent messes et ung obit solempnel pour une foiz en leur dicte eglise et si seroit ladicte deffuncte et demouroit à tousjours ès prieres, oroisons et bienfaiz de leur dicte eglise. De laquele charge lesd. executeurs furent et sont contens si comme iceulx Germain et sa femme disoient ». La différence entre la fondation demandée et la fondation réalisée est de taille : alors que Jeanne voulait que l'on se souvienne d'elle une fois par an, les Célestins n'acceptent de célébrer sa mémoire qu'une fois pour toutes. À

⁵⁸³ Dossier n° 42.

la logique de la répétition, les frères substituent celle de l'accumulation immédiate⁵⁸⁴ et les exécuteurs testamentaires l'acceptent.

Il ne suffit donc pas de donner pour fonder. Les réductions de messes que nous étudierons ensuite montrent d'ailleurs que le lien entre le don et la fondation est essentiel : une fondation mal assise ne peut être durable. Or, modifier une donation *a posteriori* est difficile : les prologues des réductions n'ont de cesse de justifier l'opération. Après avoir certainement eu quelques déboires, les Célestins prennent bien garde à ne pas se charger de fondations qu'ils ne pourront soutenir et ils s'assurent que le don soit suffisamment important pour garantir la fondation. Ce n'était pas le cas de Jeanne de Landres : sa fondation fut donc modifiée.

3. *Le don accepté*

Une fois les termes de la donation négociés, c'est au chapitre de donner un ultime accord pour procéder à la donation. Le moment de cette étape n'est pas toujours clair : il se peut qu'elle se soit placée après la rédaction de l'acte par les notaires, comme une ratification, voire que les deux étapes se soient confondues, puisque dans un cas comme celui de Jean Budé c'est toute une partie du chapitre qui se rend devant notaire. Quoi qu'il en soit, toute donation faisait l'objet d'une réunion et d'un accord du chapitre.

a. La réunion du chapitre

La règle célestine prévoit que les affaires importantes concernant le monastère doivent être décidées et ratifiées par le chapitre. Accepter une donation et se charger d'une fondation est donc un moment important qui demande mure réflexion. Pour

⁵⁸⁴ Selon les expressions employées par CHIFFOLEAU (Jacques), *La comptabilité de l'au-delà...* (84).

étudier cette étape de la donation, les seules sources dont nous disposons sont les actes d'accord de donation délivrés par le chapitre et copiés dans le livre des fondations⁵⁸⁵. Ici et là, des actes font allusion à la procédure qui était suivie lorsqu'il devait être délibéré de telle ou telle fondation.

Le chapitre s'assemblait au son des cloches, comme l'indique l'acte délivré à la veuve d'Eudes de Creil⁵⁸⁶ approuvé « en nostre chapitre deüement assemblé à son de cloche en la maniere accoustumée ». Il se déroule sous la direction du père provincial : la donation de Jean Mortis⁵⁸⁷ est ainsi débattue par le chapitre « en la presence de nostre reverend pere provincial frere Guillaume Romain ». Le déroulement de cette réunion du chapitre un peu particulière nous est inconnu. Elle est en tout cas décrite dans les actes comme « grande et meure delibertation du conseil⁵⁸⁸ ». Si l'on en croit l'exécution du testament d'Eudes de Creil, certaines fondations devaient donner lieu à de vrais débats : la fondation de ce dernier, en effet, « fut fort debattüe en chapitre, à l'occasion desdits quatres obits, et fut dit et déclaré par nostre beau pere, frere Guillaume Romain, que onques son intention n'avoit esté ne n'estoit de se charger de la fondation sinon que lesdits obits fussent joints avec des autres et aussy fut debattu d'aucuns qui faisoient scrupule de dire la messe du jedy de requiem et en la chappelle Sainte-Margueritte ».

b. L'accord du chapitre

Après délibération du chapitre, un acte d'accord résumant les termes de la donation était alors rédigé et scellé puis envoyé au donateur ou aux exécuteurs du testament. Ces actes que, de façon logique, on ne conserve qu'en très petit nombre et en copies devaient probablement être copiés dans un registre, aujourd'hui perdu, qui a permis au compilateur du livre des fondations de les copier. J'insisterai sur ces actes, dont on connaît peu d'exemples : B. Bove juge remarquable par exemple cette mention

⁵⁸⁵ Arch. nat. LL 1505 : une douzaine d'actes émis par le couvent y sont copiés.

⁵⁸⁶ Dossier n° 57.

⁵⁸⁷ Dossier n° 58.

⁵⁸⁸ Donation de M. d'Aussy, dossier n° 50.

trouvée dans l'obituaire de Saint-Victor « *Nos vero, considerantes eorum devotionem erga nos et ecclesiam nostram, volumus et concedimus ut eorum anniversarium in ecclesia nostra singulis annis sollempniter celebratur et ante missam fiat commendatio*⁵⁸⁹ », alors que c'est tout à fait le type de mentions que l'on trouve dans les actes copiés au livre des fondations des Célestins de Paris.

C'est grâce à eux que l'on connaît par exemple la formule de salutation employée par les Célestins : « A tous ceux qui ces presentes lettres verront, nous les religieux prieur et convent des Célestins de Paris de l'ordre de S^t Benoît, appartenans à l'église de Rome sans moyen, salut ».

L'exécution du testament d'Eudes de Creil⁵⁹⁰, telle qu'elle est copiée dans le livre des fondations, est un cas exemplaire qui résume à lui seul toutes les étapes de la donation : Eudes de Creil, docteur en médecine et médecin des Célestins, meurt en août 1466. Peu avant sa mort, il fait son testament chez lui, « en sa chambre plain d'epidimie », devant deux notaires du Châtelet. Il décide alors de léguer 1000 £ t. aux Célestins de Paris pour être enterré en leur église et y faire célébrer quelques services qu'il laisse à la discrétion de Pierre de Vaussel et du prieur des Célestins, Guillaume Romain. L'arbitrage entre les deux hommes est rendu six mois plus tard, en février 1467 (n. st.) : la fondation décidée est complexe (association aux prières, services d'anniversaires, messe hebdomadaire).

L'étape suivante, c'est le règlement de la somme qui met plusieurs années à être soldée, puisque le dernier paiement intervient en juillet 1470. Il faut alors délivrer une quittance à la veuve ainsi qu'un acte attestant de la prise en charge de la fondation. Nous l'avons vu, il y a alors débat au sein du chapitre et l'acte qui en sort pèse chaque mot : la fondation de quatre obits annuels est par exemple maintenue, mais il est clairement indiqué que les Célestins se réservent le droit de « les joindre selon la coutume des églises de France ». De même, le choix du jeudi qui posait problème est gommé dans l'acte définitif, puisque les frères s'engagent juste à « célébrer chacune semaine de l'an

⁵⁸⁹ BOVE (Boris), « Espace, piété et parenté... » dans *Religion et société urbaine au Moyen Âge* (55), p. 263.

⁵⁹⁰ Dossier n° 57.

en nostre eglise, en laquelle ledit deffunct repose, une basse messe ». L'exécution du testament d'Eudes de Creil aura donc mis quatre années à être achevée, marquée par la négociation entre les exécuteurs testamentaires d'une part et le débat au sein du chapitre d'autre part.

4. *Le don mis en acte*

Le moment fort de la donation et le seul quasiment à laisser une trace archivistique est le moment de la mise en acte. Nous avons déjà étudié la grille diplomatique de la charte de donation, ce qui lui sert d'ossature ; revenons maintenant plus en détail sur le contenu.

a. *Les acteurs*

- Les tiers

Le cas le plus fréquent pour la mise par écrit d'une donation est le passage devant notaires. Lorsque l'on est à Paris, ce sont les notaires du Châtelet, au nom du prévôt de Paris et au nombre de deux, qui rédigent et signent l'acte. Ils procèdent alors à la rédaction d'une minute sur registre puis envoient une grosse à chacune des parties concernées, ce sont ces grosses que l'on conserve dans le chartrier célestin. L'exemple de Jean Budé⁵⁹¹ permet d'illustrer ces étapes, puisque l'on conserve une minute de sa donation dans les archives de l'étude XIX⁵⁹² avec ratures et corrections et une copie de la grosse au livre des fondations LL 1505 (la grosse originale remise aux Célestins n'a pas été retrouvée), qui lui correspond mot pour mot.

⁵⁹¹ Dossier n° 75.

⁵⁹² Arch. nat., MC, ét. XIX, 18.

Hors de Paris, les actes étaient passés devant les notaires locaux au nom du prévôt local. Un cas intéressant est celui de Guy de Néelles⁵⁹³ : il est comte d'Offémont et de Mello, en Picardie (actuel département de l'Oise) et hérite de sa tante des biens situés en Brie, dans une région nettement plus au sud et à l'est. Ce sont ces biens qu'il décide de donner aux Célestins et passe pour ce faire un acte devant les notaires de la prévôté de Compiègne et Choisy, son lieu de résidence. D'autres cas sont moins complexes et en règle générale il y a correspondance entre le lieu de l'acte et la localisation des biens concernés⁵⁹⁴.

Mais on trouve bien d'autres tiers intervenant dans la rédaction des actes de donation : la charte de donation est parfois un simple acte privé. L'acte est alors rédigé par le donateur et signé et/ou scellé par lui. À titre d'exemple, on consultera la photographie et l'édition de l'acte de donation rédigé au nom de Guillaume Cousinot en 1473⁵⁹⁵. Le testament quant à lui prend toutes les formes que l'on connaît habituellement (rédaction par le testateur, par un curé⁵⁹⁶ au chevet du mourant, par des notaires qui se rendent près de lui comme on l'a vu pour Eudes de Creil, etc.). Quant aux autres types d'actes qui nous permettent de documenter des donations, ils prennent les mêmes formes que des actes plus traditionnels et font appel aux mêmes tiers (chancellerie dans le cas d'un acte royal, notaires, etc.).

- Le donateur et ses représentants

Selon le type d'acte choisi et selon le statut social du donateur, celui-ci est soit présent en personne, soit représenté par un procureur qui doit alors pouvoir attester de ses pouvoirs. Dans le cas des chartes de donation notariées c'est cette personne (le donateur ou le procureur) qui est mentionnée en premier juste après la formule « fut présent et comparut personnellement / en personne ».

⁵⁹³ Dossier n° 55.

⁵⁹⁴ Cf. à titre d'exemple dossier n° 66.

⁵⁹⁵ Dossier n° 61 — Édition n° 20.

⁵⁹⁶ Dossier n° 2 par exemple.

En outre, dans le cas d'un testament, le testateur nomme des exécuteurs testamentaires qui sont chargés de le représenter après sa mort et d'effectuer ses dernières volontés. Pour chaque acte ainsi passé, les exécuteurs présentent le testament, dont on copie les clauses qui fondent leur pouvoir. Ainsi, pour l'exécution du testament d'Isabelle et Étienne Canu, comparaissent devant les notaires « Martin Le Fevre, Simon de Donniers, executeurs du testament ou derreniere volenté de feu Ysabel, femme de feu Estienne Canu, jadis marchand de vin, bourgeois de Paris, si comme il est apparu aus diz notaires par lettres de testament ou derreniere volenté de la dicte feu Ysabelle scellées du seel de la prevosté de Paris ». S'ensuit alors l'énoncé des clauses du testament : « Pour toutes les queles choses et chascune dessus dictes faire, enteriner, acomplir et mettre a deue execution la dicte testaterresse nomma, fist, eslut et ordena ses executeurs et foy commissaires (...) Martin Le Fevre, Simon de Donniers et Philippe du Vivier ».

- Le donataire

Les donataires, en l'occurrence les Célestins, ne semblent pas être présents de façon systématique lors de la rédaction de l'acte. Quant ils le sont, le couvent est représenté soit par un procureur (il s'agit d'un laïc), soit par une délégation de frères qui représentent alors la meilleure et plus saine partie de la communauté.

Ainsi, lors de la donation de Jean Budé, les frères présents devant les notaires sont nombreux, puisqu'on y trouve « religieux et devotes personnes freres Jehan Collin, prieur, Guy de Victry, soubz prieur, Jehan Dadit, Pierre Louvel, Richart Belin, Jaques de Montesquieu, Pierre de Neufville, Pierre Sauve, Jehan de Bourges, Simon Glauve, Pierre Paris, Jehan Bourdoys, Gilbert Pichot, Jehan de Victry, Clerembault Amys, Pierre des Ormes, Claude Legros, Jehan Clauves, Pierre Valet, René de La Palu, Lyon du Vivier, Pierre Benoist, Guillaume de Manneville, Pasquier Hanecque, Loys Jollot, Nicosle Bouquin, Leon de La Mote, Jehan Pouchon, Robert Garnier, Pierre Foulon, Jehan Paris et François de Alneto Maguidis, tous religieux de l'église, prioré et monastere des Celestins de Paris, pour ce assemblez en leur chappitre en la maniere

acoustumée et faisans representer la plus grave et seyne partie de tous les religieulx de lad. eglise comme ilz disoient ».

Une fois tous ces acteurs en présence, le contrat peut alors être passé. Voyons-en les termes.

b. Les termes du contrat

- Le don

Qu'il s'agisse d'une charte de donation ou d'un testament, le don est toujours très précisément décrit, surtout quand il s'agit d'un bien immobilier, d'une terre ou même de rentes. L'acte sert en effet *a posteriori* de garantie juridique des droits ou de la propriété. Il ne doit donc pas y avoir de doute possible sur les biens en cause : on se trouve exactement dans la même situation que pour une vente ou un échange de terres. Certaines mentions font allusion à une visite sur place préalable à la rédaction de l'acte qui fait partie des négociations. Sont précisés l'emplacement géographique, les tenants et aboutissants, les rentes éventuelles qui peuvent déjà grever le bien, les droits du donateur sur ce bien et leur origine (héritage, achat, mariage, etc.). Bien entendu, selon les actes, le degré de précision est plus ou moins élevé et tous les éléments ne se retrouvent pas nécessairement ensemble. Pour ne pas alourdir l'exposé, je renverrai pour des exemples de ces descriptions aux éditions du volume II.

- La fondation

La description de la fondation est loin d'être toujours aussi détaillée que le don, ce qui peut peut-être s'expliquer par le fait que les Célestins émettaient ensuite, comme on l'a vu, leur propre acte résumant les termes de celle-ci. Les testaments sont toujours très précis à ce sujet, parce qu'ils mettent nettement l'accent sur le salut et

l'intercession. Les chartes de donations en revanche présentent une forte hétérogénéité de ce point de vue, bien que certaines consignent des demandes extrêmement précises en terme de fondation : « iceuls religieux seront tenus de chanter et celebrer par chascune sepmaine à tousjours perpetuelment apres le trespasement des dis Baudouin et Marie sa seur et du seurvivant trois messes audit autel de Saint Morise en la dicte eglise : l'une de requiem, une autre du Saint-Esprit et l'autre de Notre Dame pour le salut et remede des dis mariéz, dudit Baudouin, des ames de feus Jehan le Marquay, feu Marie, jadis sa femme, demourant à Charny, pere et mere d'iceuls Baudouin et Marie sa seur, (...). Et tout ce seront tenus iceuls religieux faire enregistrer en leur martrologe afin de memoire perpetuel⁵⁹⁷ ». D'autres demandes de fondations peuvent être décrites de façon plus succincte : « cestz presens don, cession, transport et delaissement ainsi faiz d'iceulx quarante deux solz huit deniers parisis de rente et arreraiges dessusd. et declairéz à icelle eglise ou prioré desd. Celestins de Paris tant pour et afin que iceulx religieux, prier et freres et leursd. prieres et freres en icelle fuissent et soient astrains et tenuz prier Dieu pour le remede de l'ame d'icelui maistre Pierre et de Marguerite sa femme, de leurs peres, meres et enfans, heritiers, successeurs et bienffaieteurs comme afin aussi d'estre dès maintenant acueilliz, associéz et acompaignéz à perpetuité ès prieres, oroisons et bienffaietz d'icelle eglise et religieux desd. Celestins et de leurs societiez⁵⁹⁸ ».

Certains donateurs, tel Philippe de Bourgogne pour sa sœur Anne⁵⁹⁹, font des demandes dont la précision va jusqu'à l'heure à laquelle il faut célébrer la messe, comme l'indique cet extrait de la quittance de paiement délivrée par les Célestins au duc de Bourgogne : « pour dire et celebrer chacun jour derriere le grand autel de nostre dicte eglise entre huict et neuf heures une messe et après icelle le pseaulme *De profundis* et oraison *Pertinens ave fidelium*, et par chacun an le quatorziesme jour de novembre, auquel jour icelle dame trespasast, un obit solennel à neuf pseaulmes et neuf leçons et le lendemain messe solennelle de requiem ».

⁵⁹⁷ Donation de Marie et Simon Bigot, dossier n° 12.

⁵⁹⁸ Dossier n° 40 (Pierre Cousinot).

⁵⁹⁹ Dossier n° 51.

c. Engagements et garanties

Comme dans le cas d'une vente ou d'un échange, l'acte de donation se termine par une série de clauses destinées à sa réalisation. Le donateur commence par renoncer à ses droits et promet de ne pas venir à l'encontre de l'acte qui vient d'être fait. Il donne ensuite des garanties pour le paiement du don, nomme éventuellement des procureurs pour procéder au transfert de propriété et se démet de son bien dans la main des notaires. Ici encore, je renvoie pour exemples aux éditions du volume II.

De leur côté, les garanties fournies par les frères sont de deux ordres : l'inscription au martyrologe lorsqu'elle est demandée par le donateur (seulement sept cas de demande explicite connus sur le total des dossiers de donations actées) permet d'inscrire la fondation dans la durée, l'émission d'un acte de ratification de la fondation par le chapitre est, comme on l'a vu, un engagement écrit des Célestins à se charger de tel ou tel service.

5. Le don effectué

À l'issue de la mise en acte le donateur n'est donc plus propriétaire du bien qu'il a donné. Mais les Célestins n'en sont pas encore détenteurs pour autant. Afin que la donation soit effective il faut attendre soit le paiement de la totalité de la somme lorsqu'il s'agit d'un don en espèces (c'est le cas vu plus haut de l'exécution testamentaire d'Eudes de Creil), les Célestins délivrant alors au payeur une quittance de paiement à la fin du paiement, soit la mise en saisine réalisée par un procureur du donateur. Si je ne m'attarde pas sur cet aspect, c'est que, mises à part les quittances de paiement délivrées par le couvent, on ne possède pas de document pour illustrer cette phase postérieure à l'acte.

Une dernière précision sur la postérité de l'acte : dans le chartrier célestin on ne trouve aucun cas de réclamation d'un bien donné par les héritiers du donateur ou de

confirmation d'une donation *a posteriori* par un héritier du donateur. Il ne semble pas y avoir eu de conflit à ce sujet. En revanche, il est fréquent de voir s'éteindre une fondation lorsque le don est devenu sans valeur : une rente si dévaluée qu'elle ne rapporte plus rien, une maison tellement en ruine qu'elle n'est plus d'aucune utilité, etc. Nous reviendrons ensuite sur ces cas.

Le processus qui s'engage à partir du moment où un donateur se décide à faire une donation est donc long et peut connaître des aléas multiples, je n'en ai tracé ici qu'un schéma très général, mais chaque cas est particulier. Il n'est pas possible d'évaluer la durée moyenne de l'ensemble du processus, mais on sait que dans certains cas elle s'étale sur plusieurs années, comme dans le cas d'Eudes de Creil : la donation n'est pas un acte ponctuel, elle crée des liens durables entre le couvent et le donateur qui négocient, discutent et seulement en dernier lieu passent à l'acte pour mettre par écrit les termes d'un accord alors minutieusement détaillé. Le cas des testateurs est un peu particulier car il procède à l'envers : le testament est la première étape puis arrivent les négociations entre les exécuteurs testamentaires et le donataire et enfin la rédaction d'un nouvel acte. On est toujours en tout cas dans un processus qui s'étend sur la longue durée et engage une série de tractations.

II. QUE DONNE-T-ON POUR FONDER QUOI ?

Après avoir étudié le processus, voyons maintenant le contenu de la donation et ce qu'il signifie. On passera d'abord en revue le détail des dons, puis celui des fondations. On s'arrêtera ensuite sur les destinataires de la donation avant de tenter une première synthèse. Il est à noter que cette partie est consacrée aux donations mises en acte, à l'exclusion des mentions comptables qui seront étudiées au chapitre suivant.

*1. Temporalia**a. Répartition globale*

Pour la saisie des données dans la base, j'ai considéré qu'une même donation pouvait être constituée de plusieurs dons. Par exemple, un donateur qui donne une somme en espèces et des livres liturgiques en une seule fois, a fait une donation composée de deux dons. En revanche, lorsqu'aucun don n'est mentionné dans la donation (c'est notamment le cas pour les donations reconstituées à partir des mentions d'obituaires), aucune fiche n'a été créée. Cela explique que pour les 156 dossiers de donation présentés dans le volume d'annexes II, on ait répertorié un total de 168 dons.

Si l'on classe l'ensemble de ces dons selon leur typologie, on obtient le graphique de répartition suivant :

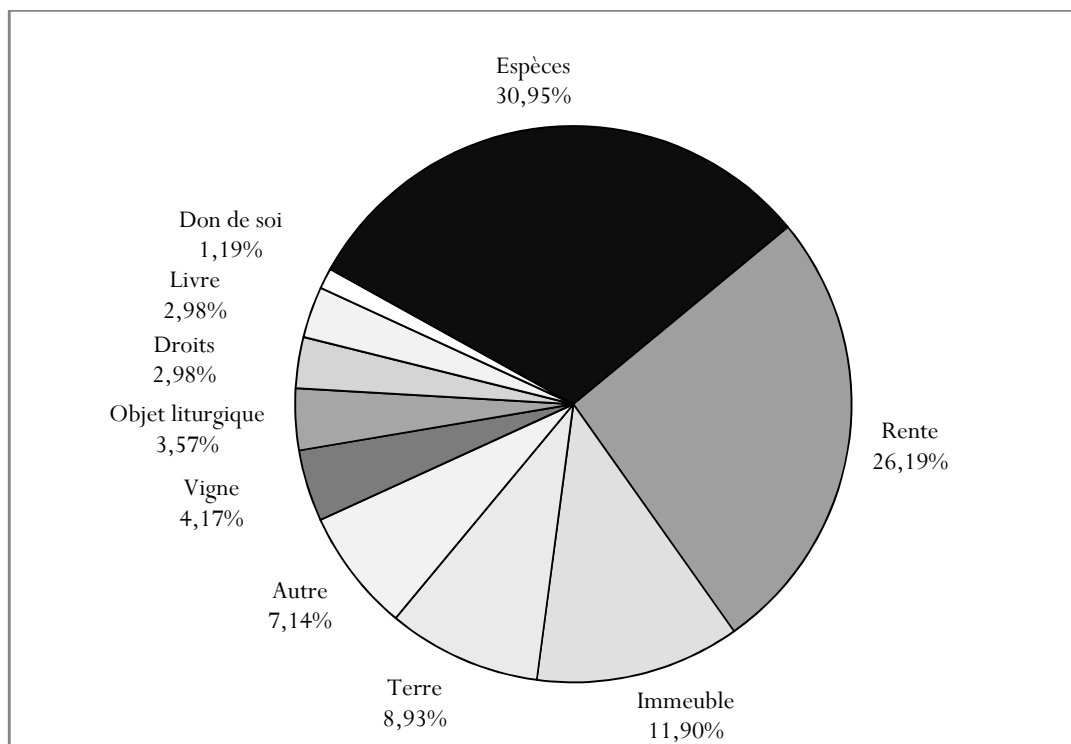


Figure 34 : Répartition typologique des dons faits aux Célestins

Le graphique montre nettement la prédominance des dons faits en espèces ou des dons de rente. Nous allons cependant examiner un à un chacun de ces types de don en donnant quelques exemples pour chacun d'entre eux.

b. Espèces

Les dons en espèces sont incontestablement les plus nombreux : ils forment un tiers du total des dons répertoriés pour les donations actées. En outre, on ne fait pas une charte de donation pour donner quelques sous : la plupart des dons en espèces sont conséquents et se comptabilisent en centaines, voire en milliers de livres parisis, la moyenne se situant autour de 500 £⁶⁰⁰. Le don le plus important de tous est celui de Jean Budé⁶⁰¹ qui laisse aux Célestins 1750 £ p.

Le don en espèces suit une procédure particulière : soit il est versé au moment de la rédaction de l'acte et la quittance est alors incluse dans la charte de donation en fin d'acte. Soit le versement se fait en plusieurs étapes, comme dans le cas d'Eudes de Creil précédemment cité et la quittance est alors délivrée par les Célestins dès lors que l'intégralité de la somme a été versée.

Pour assurer la fondation sur le long terme, la destination des dons en espèces est presque toujours précisée. Dans la majorité des cas, il s'agit avec ce don d'acheter une rente, comme le précise Pierre de Coquelet⁶⁰², qui donne « la somme de quatre vinz frans d'or du coing du roy notre S^r que le dit bourgeois dist avoir bailliee au diz prieur et convent pour acheter rentes perpetuelles pour eux et leurs successeurs ». Les documents nécrologiques nous permettent parfois de savoir où a été investi l'argent ainsi reçu lorsqu'ils précisent le bien sur lequel est à prendre la rente. Dans d'autres cas, le don d'espèces vient accompagner un don de rentes qu'il est destiné à amortir : le couple

⁶⁰⁰ Le temps m'a manqué pour convertir l'ensemble des dons en livres parisis et les comparer tout en tenant compte des dévaluations qui scandent la fin du Moyen Âge.

⁶⁰¹ Dossier n° 75.

⁶⁰² Dossier n° 6.

Auclou⁶⁰³ donne par exemple 61 £ 15 s. p. de rente avec deux muids de blé et cent francs d'or pour amortir cette rente.

Plus rarement, les dons d'espèces peuvent être destinés à la construction ou à la réfection de bâtiments du couvent, comme le don de 10 000 francs d'or par Charles V⁶⁰⁴.

c. Rentes et droits

Presque à égalité en termes de proportions, les dons de rente représentent 26,2 % du total des donations actées. Si l'on considère d'ailleurs que les dons en espèces sont dans leur quasi intégralité utilisés pour l'achat de rentes, on peut dire qu'il s'agit là, et de loin, de la forme de don la plus privilégiée des donateurs, ce que l'on peut comprendre assez facilement. La rente, parfois aussi appelée croît de cens, est en effet un revenu annuel perçu sur tout ou partie d'un immeuble. Elle est « annuelle et perpétuelle », selon les termes mêmes des documents : tout comme la fondation. Elle permet ainsi d'assurer un revenu qui se prétend fixe et ininterrompu, finançant la fondation au fur et à mesure et sur le long terme.

Les rentes données aux Célestins vont de quelques sous à plusieurs dizaines de livres : Renaude Belhomme⁶⁰⁵ leur donne une rente de 20 s. p. sur une maison et jardin à Montreuil alors que Jean Ysambert⁶⁰⁶ leur laisse 25 £ p. de rente cumulées sur plusieurs maisons à Paris. Les rentes données sont indifféremment assises sur un ou plusieurs hôtels parisiens ou sur des terres ou maisons hors de Paris. Il ne semble pas se dégager de règle en la matière.

Je ne peux m'attarder ici sur le système complexe de la rente à la fin du Moyen Âge⁶⁰⁷. Ce que l'on peut simplement en dire pour le moment, c'est que le caractère

⁶⁰³ Dossier n° 5.

⁶⁰⁴ Dossier n°9.

⁶⁰⁵ Dossier n° 59.

⁶⁰⁶ Dossier n° 36.

⁶⁰⁷ On se reportera pour cela à SCHNAPPER (Bernard), *Les rentes au XVI^e siècle : histoire d'un instrument de crédit*, Paris, 1957, et, plus récemment à la

annuel et perpétuel était en partie illusoire : en effet, et on le voit particulièrement au moment des réductions de messes, les crises et les guerres des XIV^e-XV^e siècles ont fortement touché le Bassin parisien, affectant gravement les revenus du couvent. Bien des rentes ne furent plus payées ou payées dans une monnaie tellement dévaluée qu'elle ne valait plus rien. Il s'agit là d'un problème qui n'est pas propre à l'Église mais qui est particulièrement vif en ce qui la concerne, puisque bon nombre de ses revenus étaient fonciers.

Enfin, apparentés aux rentes, on mentionnera ici les quelques dons de droits, le plus souvent seigneuriaux, faits de temps à autre aux Célestins de Paris. Ces dons viennent le plus souvent accompagner et compléter un don de rente ou de terre effectué par le donateur lui-même ou par un autre donateur. En 1394 par exemple, Louis de Bourbon accepte de céder aux religieux 8 d. de cens et les arrérages qu'il perçoit sur un morceau de terre donné par Jean Accart et Pierre Bourgeois⁶⁰⁸. Selon la Réduction des messes de 1436, Simon de Joinville aurait de même donné un droit de péage sur le sel sur un des ponts de la ville de Corbeil devant valoir 60 s. p. de rente en temps de paix afin de compléter sa donation d'une rente sur trois maisons dans la même ville.

d. Terres, vignes, seigneuries

Si l'on cumule les dons de terres et de vignes, ceux-ci représentent 20,8 % du total des dons, soit légèrement moins que les dons de rentes. On se trouve ici dans un cas de figure assez proche de celui des XI^e-XIII^e siècles, où les dons de terres, seigneuries, villages, etc. sont de loin les plus fréquents. Le patrimoine foncier est essentiel à la survie d'un monastère car « la terre est aussi le principal objet de rayonnement territorial sur le long terme, élément par lequel le monastère trouve son équilibre entre

description de l'exploitation foncière chez les Mendiants de Liège aux XIII^e- XIV^e s. dans BERTRAND (Paul), *Commerce avec dame pauvreté* (32), dont il y aurait beaucoup de similitudes à tirer avec la situation des Célestins dans la région parisienne.

⁶⁰⁸ Dossier n° 26.

une vie spirituelle « intérieure » et une prestance territoriale hors les murs. Par la terre, le monastère s'inscrit dans le paysage et par conséquent contribue à le modeler⁶⁰⁹ ».

Les terres données aux Célestins de Paris sont de divers types. Il y a d'abord les dons de seigneuries ou de fiefs, ce sont les dons les plus importants et les plus remarquables : on en compte six sur la période étudiée. Par ordre chronologique il s'agit du don de la seigneurie de Montglat par Louis d'Évreux (1367)⁶¹⁰, d'une partie de la terre de Bondouffles par François de Montaignu (XIV^e s.)⁶¹¹, des fiefs de Bordes, Orly et Boulangy par Guy de Néelles (1469)⁶¹², de la seigneurie de Flagny-le-Petit par François Mauroy (1497)⁶¹³, du fief de Bourray par Oudart de Trigny (donation non datée)⁶¹⁴ et de la terre du Tronquoy par Guillaume de Gireauville (donation non datée)⁶¹⁵. Seules les donations de Louis d'Évreux, Guy de Néelles et François Mauroy sont documentées par des chartes de donation. Pour les autres, il faut se contenter des mentions de documents nécrologiques.

Sans grande surprise, les Évreux et les Néelles sont de la meilleure noblesse de France et richement possessionnés, ce qui leur permet de faire de telles donations. Ces donations prestigieuses, qui se situent dans la tradition de la grande donation aristocratique telle que décrite pour Cluny par exemple, sont d'ailleurs à peu près les seules à faire intervenir des membres de la parenté des donateurs. Dans le cas des Évreux, l'acte est garanti par la mère de Louis, Marie d'Espagne, tandis que dans le cas des Néelles, une contrepartie en espèces est versée à la fille du donateur, Blanche, qui s'engage ainsi à garantir la donation. Dans les autres donations de terre, ce type d'intervention de la famille n'existe pas, ce qui souligne le côté traditionnel de ces deux dons faits par de grands nobles. On remarquera toutefois que les dons de seigneuries ou de fiefs ont encore lieu au XV^e siècle : il ne semble donc pas que cette pratique soit un archaïsme en cours de disparition à la fin du Moyen Âge.

⁶⁰⁹ ZOTNA (Yohann), « Le prieuré Saint-Ausbert de Boves » dans *Mélanges de science religieuse* (395), p. 21.

⁶¹⁰ Dossier n° 7.

⁶¹¹ Dossier n° 152.

⁶¹² Dossier n° 55.

⁶¹³ Dossier n° 71.

⁶¹⁴ Dossier n° 131.

⁶¹⁵ Dossier n° 78.

À côté de ces dons importants et prestigieux, on trouve des dons beaucoup plus modestes : quelques arpents de terre, de bois ou de vigne ici et là. Hors de Paris, on a déjà remarqué que, assez souvent, les terres données jouxtent des terres appartenant déjà aux Célestins de Paris, remarque qui vaut également pour les vignes⁶¹⁶. Il semble que la quasi-totalité des terres ainsi données soient des terres arables. Un seul don concerne 80 arpents de bois en Seine-et-Marne cédés par Philippe de Mézières en 1393⁶¹⁷. Les terres et vignes que l'on donne ne sont pas forcément d'un seul tenant : les vignes de Champagne données par Jeanne Bounyer en 1439⁶¹⁸ ne représentent que deux arpents et demi et cinq quartiers mais sont dispersées en quatre endroits différents. Dans la capitale en revanche, toutes les terres et vignes données en propre au couvent sont voisines du couvent et lui permettent de s'agrandir⁶¹⁹.

Les dons de terre présentent donc une typologie variée et une forte hétérogénéité dans l'échelle de leurs valeurs. Il est possible que certains de ces dons soient des ventes déguisées, je pense en particulier au don de terres de faible surface, quelques arpents, qui viennent s'ajouter à une propriété préalable des frères. Mais cela reste difficilement vérifiable. Il faudrait aussi étudier, et cela est un des projets pour de futurs travaux, comment ces dons s'intègrent à l'implantation foncière déjà existante des Célestins : en sont-ils le point de départ, viennent-ils au contraire la compléter ? Pour cela, il faudra prendre en compte la totalité des documents disponibles sur des exemples ponctuels.

e. Immeubles

Les dons d'hôtels et de maisons représentent 11,9 % du total des dons. La moitié de ces dons concernent des propriétés sises à Paris, l'autre moitié des immeubles hors de la capitale.

⁶¹⁶ Dossier n° 41.

⁶¹⁷ Dossier n° 20.

⁶¹⁸ Dossier n° 37.

⁶¹⁹ Dossiers n° 16, 43, 128 et 149.

À Paris, il est remarquable qu'une bonne partie des immeubles donnés est située aux alentours immédiats du couvent, ainsi que nous l'avons vu. En 1366 par exemple, Pierre de Coquelet⁶²⁰ donne aux frères « une maison tout ainsy comme elle se comporte en long, en lé, hault, bas, devant, derriere, avec toutes les appartenances et appendances d'icelle que ledit Pierre disoit avoir, tenir, posséder et a luy appartenir de son conquest paisiblement sans empeschement, assise à Paris sur la riviere de Seine à l'oposit de ladite eglise en la censive des religieux de S^{te} Geneviesfve de Paris ». Les exemples sont assez nombreux : en 1463, Jean Bourdin laisse aux Célestins sa maison sise au carrefour des Barrés⁶²¹ ; en 1430, Caisot Chambriquet donne l'hôtel du Mouton sis rue du Petit-Musc⁶²² ; en 1457, Jean d'Armagnac donne l'hôtel de Préaux sis au carrefour des Barrés⁶²³, etc. D'autres dons concernent néanmoins des hôtels plus éloignés du couvent : l'hôtel du Heaume donné par Philippe de Moulins en 1397⁶²⁴ se trouve près des Halles et les trois hôtels donnés par Jean Sauvaget de Saint-Fale⁶²⁵ sont situés dans le quartier de la Sorbonne. L'état des maisons ainsi données devait être très variable : les mentions dorsales que l'on trouve sur les parchemins notent souvent ici et là les travaux effectués après la donation ou l'état ruineux de tel ou tel hôtel. Les documents sont néanmoins peu prolixes sur cette question. Il est aussi mal aisé de déterminer le prix de ces immeubles parisiens. À titre indicatif, on ne connaît que le prix de l'hôtel du Heaume acheté par Philippe de Moulins pour 850 £ t. mais on a vu que Philippe de Moulins faisait partie des donateurs les plus importants du couvent, on peut penser que d'autres hôtels ne valaient pas tant.

Si le mot hôtel est le plus souvent employé pour désigner les immeubles parisiens qui sont donnés, hors de la capitale, on parle plus volontiers de maison ou de manoir. La localisation de ces immeubles n'est pas significative bien qu'elle soit cohérente avec la carte générale des possessions foncières des Célestins. Là encore, il est difficile de décrire ces biens avec précision et d'évaluer leur valeur respective. Dans un unique cas,

⁶²⁰ Dossier n° 6.

⁶²¹ Dossier n° 52.

⁶²² Dossier n° 35.

⁶²³ Dossier n° 48.

⁶²⁴ Dossier n° 28.

⁶²⁵ Dossier n° 19.

on connaît le prix de la maison : le manoir de Perthes donné par Guy de Vitry en 1493⁶²⁶ a été acheté pour 420 £ t. mais cela n'est pas forcément représentatif. La superficie du terrain sur lequel est implantée la maison est en effet très variable : un quartier et demi de terre pour le jardin de la maison de Jeanne Bounyer⁶²⁷, sept arpents pour le moulin donné par Germaine de Thieuville⁶²⁸. La plupart des maisons sont en effet données avec le jardin qui les entoure⁶²⁹. Une seule est néanmoins suffisamment importante pour posséder un colombier⁶³⁰.

On peut souligner également les dons de moulins : outre celui de Villeneuve-le-Conte par Germaine de Thieuville ci-dessus, il y a aussi celui de Philippe de Mézières à Perthes⁶³¹ et celui du couple Roussel⁶³² qui concerne la moitié du moulin de La Flache.

f. Livres et objets liturgiques

Les dons d'objets liturgiques représentent 3,6 % des dons recensés et ceux de livres un peu moins de 3 %. Méfions-nous de ces chiffres : ce type de don vient le plus souvent en complément d'un autre don plus important (terre, rente, espèces, etc.) et il est possible qu'ils ne soient pas systématiquement mentionnés : sur les cinq dons de livre répertoriés, un seul par exemple se trouve documenté par une charte de donation⁶³³, les autres nous sont connus par les mentions de documents nécrologiques. Il en va d'ailleurs de même des objets liturgiques dont un seul don sur six de cette sorte est connu par une charte de donation⁶³⁴.

⁶²⁶ Dossier n° 67.

⁶²⁷ Dossier n° 37.

⁶²⁸ Dossier n° 76.

⁶²⁹ Dossier n° 37 par exemple.

⁶³⁰ Dossier n° 20.

⁶³¹ Dossier n° 20.

⁶³² Dossier n° 47.

⁶³³ Dossier n° 19.

⁶³⁴ Dossier n° 56.

En outre, pour ce qui concerne les livres du couvent, beaucoup semblent provenir de dons comme l'a montré F. Bérard⁶³⁵ dans sa thèse d'École des chartes : « Parmi les manuscrits les plus anciens, beaucoup proviennent des dons et legs faits au couvent dans les premiers temps de sa fondation (...). En plus de ces libéralités princières, bien d'autres dons viennent enrichir la bibliothèque des Célestins de Paris durant les XIV^e-XV^e siècles. Au premier rang des donateurs viennent de riches prélats ». Les donateurs qu'elle cite figurent dans la base de données mais peu d'entre eux comme donateurs de livres. La même remarque est à appliquer à la liste des bienfaiteurs de la bibliothèque des Célestins de Paris élaborée par L. Delisle⁶³⁶.

Les livres donnés, pour autant qu'on les connaisse, ont tous trait à la religion. Sur les cinq cas répertoriés, on trouve ainsi une bible glosée en quatorze volumes⁶³⁷, des livres de théologie⁶³⁸, un dictionnaire de Nicole de Lire sur toute la Bible avec un catholicon relié et enluminé⁶³⁹, et trois livres de droit canonique valant 100 s.⁶⁴⁰.

Les objets liturgiques qui sont donnés aux frères concernent quant à eux principalement le luminaire : Guillaume de Gireauville a donné le luminaire de la nef⁶⁴¹, Beaudoin de Charny et Marie La Marquise quatre candélabres de cuivre⁶⁴² et Julien de Langlée deux chandeliers d'argent⁶⁴³. Celui-ci a en outre donné deux plats émaillés au fond, l'un avec l'image de la Vierge, l'autre avec celle de saint Pierre Célestin, deux burettes d'argent et une grande croix d'argent émaillée aux quatre coins avec des scènes de la Passion. Quant à Pierre Frison, il a donné une solide chape d'autel d'or et d'argent, sculptée et ornée de pierres précieuses⁶⁴⁴.

⁶³⁵ BÉRARD (Françoise), *La bibliothèque des Célestins de Paris*, thèse d'École des chartes inédite, 1979, p. 59-64.

⁶³⁶ DELISLE (Léopold), *Le cabinet des manuscrits de la bibliothèque impériale...* (116), p. 248-251.

⁶³⁷ Dossier n° 116.

⁶³⁸ Dossier n° 90.

⁶³⁹ Dossier n° 19.

⁶⁴⁰ Dossier n° 147.

⁶⁴¹ Dossier n° 78.

⁶⁴² Dossier n° 79.

⁶⁴³ Dossier n° 56.

⁶⁴⁴ Dossier n° 87.

Les dons d'objets liturgiques et de livres ne devaient pas être rares mais on en a probablement perdu la trace parce qu'ils s'ajoutaient à d'autres dons plus importants, peut-être sous forme de cadeaux. Ils contribuaient en outre à inscrire le donateur dans l'espace du monastère et à perpétuer son souvenir : un livre était souvent marqué de l'*ex-libris* de son donateur et un objet liturgique pouvait être gravé à ses armes.

g. Le don de soi

En matière de dons, il nous reste un cas un peu particulier à étudier : celui des personnes qui se donnent au monastère, le plus souvent avec tous leurs biens : les « donnés » ainsi que les nomme C. de Miramon⁶⁴⁵. On en connaît trois cas : Colin Le Mesureur⁶⁴⁶, Pierre et Pierrette Meschin⁶⁴⁷, Jeanne Bounyer⁶⁴⁸. Chacun de ces cas est suffisamment particulier pour que nous nous y arrêtions un moment.

Jeanne Bounyer est la veuve d'un laboureur et demeure à Champagne les Morets⁶⁴⁹. Plusieurs raisons la poussent à entrer au service des Célestins, à commencer par la vieillesse qui approche, la ruine de ses terres et surtout la familiarité qu'elle a avec les frères qu'elle héberge lorsqu'ils se rendent dans leurs terres de Champagne :

« Toutesvoies elle qui de leur temps a tousjours eue, comme encores avoit, tres bonne affection à religieuses et devoctes personnes et honnestes les religieux, prieur et convent de l'eglise et monastere des Celestins de Paris et à leur dicte eglise et ausquelz elle avoit tousjours eu bonne esperance de la secourir quant elle vendroit seur son grant aage, mesmement la grand familiarité que de long temps les gens d'icelle eglise comme prieurs, oblas et autres serviteurs ont eue avecques elle en les requellant en son hostel tant comme elle a esté en prosperité de biens en alant, passant et retournant et

⁶⁴⁵ MIRAMON (Charles de), *Les « donnés » au Moyen Âge : Une forme de vie religieuse laïque*, v. 1180-v. 1500, Paris : éd. du Cerf, 1999, 486 p.

⁶⁴⁶ Dossier n° 46.

⁶⁴⁷ Dossier n° 66.

⁶⁴⁸ Dossier n° 37.

⁶⁴⁹ Champagne-sur-Seine, arr. Fontainebleau, cant. Moret-sur-Loing.

sejournant en leurs besoingnes et affaires et leur fait plusieurs plaisirs, amictiez et services (...). »

Elle laisse en outre aux frères l'intégralité de ses biens et promet de leur obéir durant le reste de sa vie. En contrepartie, les Célestins sont tenus de l'héberger dans un de leur hôtel rue du Petit-Musc et de subvenir à ses besoins. Jeanne ne semble pas avoir été converse : l'expression employée pour qualifier son geste est « soy estre rendue et adonnée ».

Plus d'un demi-siècle plus tard (1490), l'exemple des Meschin présente des similitudes mais aussi un certain nombre de différences avec l'exemple de Jeanne Bounyer : ils viennent du même lieu, Champagne les Morets, mais il s'agit cette fois d'un couple dont les deux membres se donnent au couvent, et ils le font en tant que « vrais donnez du corps et convers dud. monastere » et jurent pour cela une obéissance totale au prieur du monastère. Ils habitent en outre « en l'ostel que les religieulx prieur et convent des Celestins de Paris ont oud. lieu [à Champagne] » et entretiennent donc, comme Jeanne, des liens de familiarité avec les frères antérieurs à la donation. Eux aussi se donnent avec tous leurs biens mais ils attendent des Célestins d'être associés aux prières et que soit célébré au jour de leur mort le même service que pour un frère.

Enfin, l'exemple de Colin le Mesureur est un peu différent des Meschin mais se rapproche par certains points de celui de Jeanne Bounyer : comme elle, il se donne « considerant qu'il estoit feible et ancien, sans avoir femme ne enfant qui lui peust secourir et aider durant sa viellesse, voulant pourveoir à avoir sa vie sans cheoir en mendicité ». C'est d'ailleurs la même expression qui est employée que dans le cas de Jeanne, puisqu'il confesse « soy estre rendu et donné de sa pieça avecques tous ses biens ». Comme elle enfin, il demande que soit pourvu à toutes ses nécessités jusqu'à la fin de sa vie et comme les Meschin, il souhaite être inhumé au couvent avec le même service que pour un frère. Au moment de sa donation, Colin a par ailleurs servi de

prête-nom dans un certain nombre d'acquisitions pour les Célestins à Paris, rue Sans-Chef⁶⁵⁰.

Les cas étudiés montrent que les personnes qui se donnent au couvent sont des familiers des frères. Cependant, il n'y a que le couple Meschin qui va jusqu'à devenir convers, avec par conséquent une promesse d'obéissance totale au prieur. Dans les autres cas, on se trouve dans une situation plus ambiguë avec néanmoins une relation de dépendance. Ceux qui se donnent au couvent sont quoi qu'il en soit des gens modestes pressés par l'approche de la vieillesse. Ils ne sont toutefois pas totalement dépourvus de biens. Le dernier point à souligner, c'est la similitude de formulaire entre la donation d'un bien ou d'une terre et la donation de soi, qui adoptent exactement la même forme.

Pour le fidèle de la fin du Moyen Âge qui souhaite faire une donation, les possibilités de dons sont donc multiples. La forme privilégiée du don aux XIV^e-XV^e siècle est sans conteste la rente, que l'on fasse un don en espèces destiné à l'achat d'une rente ou que celle-ci soit donnée directement. La rente possède cet avantage indéniable de fournir un revenu annuel qui correspond bien au caractère répétitif de certaines fondations. Comme aux siècles précédents cependant, le don de terre reste une habitude bien ancrée chez les donateurs, même s'il ne s'agit que de quelques arpents. Enfin, les dons d'immeubles sont relativement fréquents, ce qui semble être nouveau à la fin du Moyen Âge, mais s'explique assez bien dans le contexte urbain qui est celui de cette étude. Les autres dons, notamment sous forme d'objets, existent mais ils sont anecdotiques et leur trace dans les sources ténue. Quant au don personnel, l'étude mériterait d'être approfondie, il s'agit quoi qu'il en soit d'un cas particulier.

⁶⁵⁰ Arch. nat. S 3749^A, liasse 1, pièce 7 et lettres d'attache : en septembre 1450 Colin le Mesureur acquiert de Jehan Lhuillier 8 £ p. de rente que celui-ci avait droit de prendre sur une maison de la rue Sans-Chef, 23 s. 6 d. de rente qu'il avait droit de prendre sur une maison en la rue S^t-Antoine à l'image Notre-Dame, ainsi qu'une autre maison faisant le coin de la rue sans-Chef. L'un des actes attachés (janvier 1451) nous apprend cependant que Colin a agi pour le compte et avec les deniers des Célestins. La date de cet acte est la même que celle de l'acte par lequel Colin cède l'intégralité de ses biens aux Célestins.

2. *Coelestia*

Maintenant que nous avons étudié l'assise foncière de la donation, voyons plus en détail les fondations effectuées par les donateurs.

a. *Généralités*

Comme dans le cas des dons, la base de données a permis de réaliser un graphique de répartition en fonction des types de fondation effectués. De même que pour les dons, chaque donation peut être l'occasion de plusieurs fondations (par exemple la sépulture dans l'église et une messe anniversaire annuelle sont répertoriées comme deux fondations dans la base). On travaille donc sur un corpus de 184 fondations pour 156 dossiers. Les fondations ont été réparties selon la typologie développée au chapitre II. Dans le graphique suivant, les dégradés de couleur permettent de distinguer trois grandes catégories de fondation, comportant chacune plusieurs sous-groupes : les messes, les activités liées à la mort et la prière. Le graphique obtenu est le suivant :

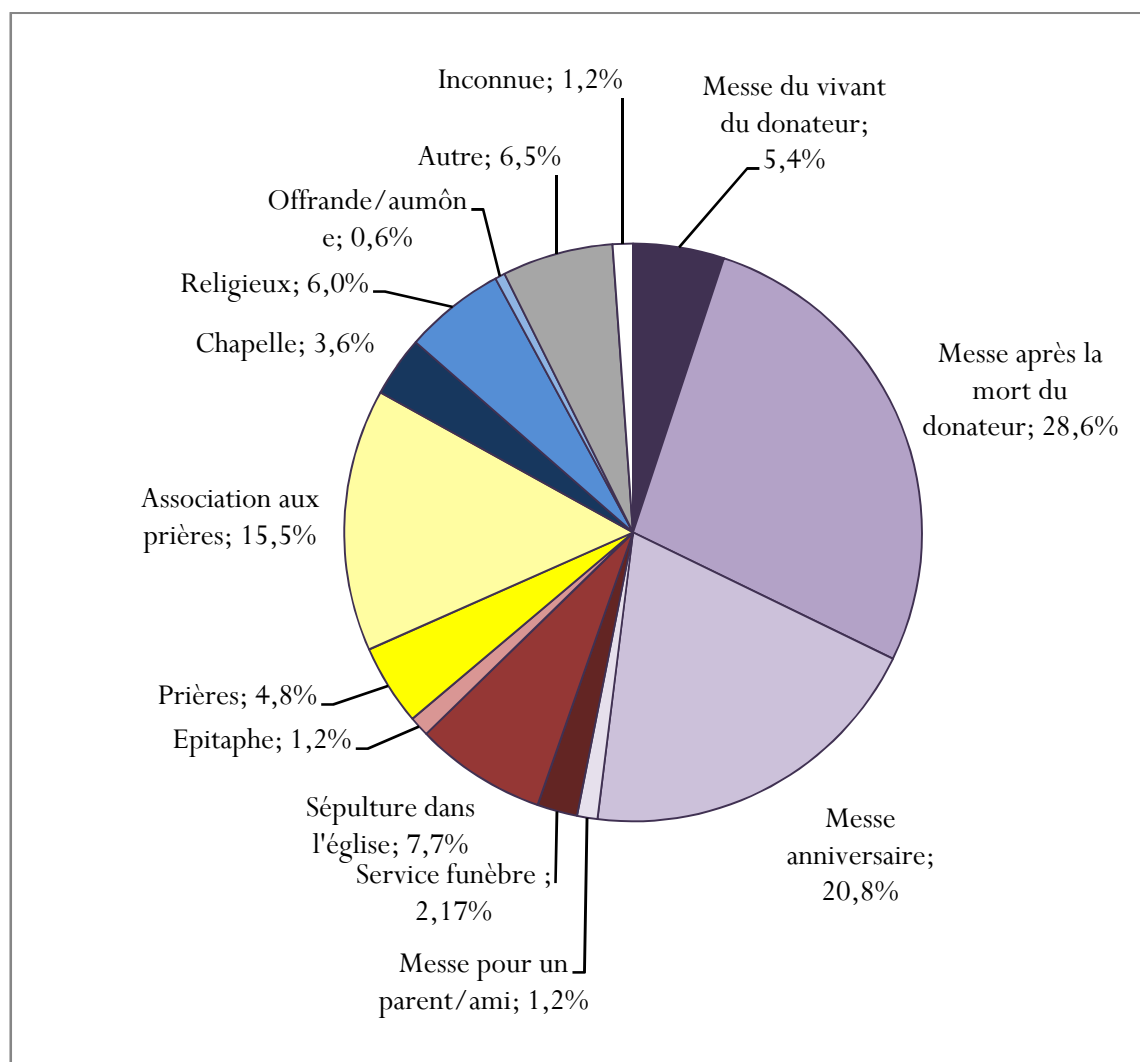


Figure 35 : Répartition typologique des fondations

b. La messe comme viatique essentiel

Si l'on exclut les demandes de services funèbres, qui présentent des spécificités sur lesquelles nous reviendrons plus loin, les fondations de messes représentent sans conteste la majeure partie des fondations, puisque plus de la moitié (56 %) des demandes de fondations sont des messes.

Les messes sont le plus souvent demandées par le donateur pour lui-même et afin qu'elles soient célébrées après sa mort. Ces messes-là sont de deux types qu'il n'est pas toujours aisé d'identifier : les anniversaires d'une part et les messes en général d'autre

part. Les anniversaires sont les obits qui sont célébrés au jour anniversaire de la mort du donateur. En principe, cela ne représente qu'une seule célébration par an. Néanmoins il est assez fréquent que le donateur en demande deux, voire quatre, à des moments précis. Les autres messes demandées après la mort du donateur ont une fréquence beaucoup plus élevée et sont plus variées (messe de la Vierge, messe du Saint-Esprit, etc.).

- Les anniversaires

Les anniversaires représentent 20,8 % du total des fondations. Cela est considérable mais n'est pas surprenant, car il semble que ce mouvement s'inscrive dans une évolution générale. C'est par exemple ce que constate P. Bertrand pour les fondations chez les Mendiants du diocèse de Liège : « Il semble donc que les anniversaires, les fondations perpétuelles de services aient été préférés à toute autre forme liturgique, y compris et surtout aux messes de détail⁶⁵¹ ».

Mis à part quelques cas particuliers, la norme en matière d'anniversaire est une célébration annuelle à date fixe, le plus souvent à la date du décès du donateur mais de temps en temps à une autre date déterminée par l'année liturgique : selon les obituaires, l'anniversaire de la mort de Jean Arode par exemple est célébré le vendredi après Pâques⁶⁵². Beaucoup de ces fondations nous sont surtout connues par les documents nécrologiques qui ne s'appesantissent guère sur les détails de la célébration. Les chartes de donation et testaments qui mentionnent ce genre de fondation révèlent quant à eux une assez grande hétérogénéité des demandes. À titre d'exemple voici le détail de la fondation en 1367 de Louis d'Étampes de deux anniversaires, l'un pour lui après sa mort, l'autre pour son frère⁶⁵³ :

« (...) deux anniversaires solennels par chacun an l'un pour ledit Monsieur le comte à telle journée comme il trepassera et l'autre pour ledit feu

⁶⁵¹ BERTRAND (Paul), *op. cit.*, p. 445.

⁶⁵² Dossier n° 4.

⁶⁵³ Dossier n° 7.

Monsieur Jean son frere à semblable journée comme il trepassa, et de dire et faire dire par chacun des freres qui sont et seront en ladite eglise dès maintenant, perpetuellement pour le salut de luy, de sondit feu frere, deux antiennes de la glorieuse Vierge Marie, mere de nostre createur en l'honneur d'icelle, deux oraisons de ladite Vierge Maris comme le temps le devra, bassement et devotement en leur cœur, l'une avec une oraison tantost après leurs complies dites et l'autre avec une oraison incontinent après leurs matines chantées. »

En regard, voici la fondation faite par Oudin Le Bourguignon⁶⁵⁴. Il s'agit d'un cas plus classique que le précédent :

« Lesdits religieux Celestins estoient et sont tenus de dire et celebrer en leur eglise par chacun an à toujours et tel jour comme iceluy son feu mary [Oudin le Bourguignon] estoit allé de vie à trespassement pour le salut des ames de luy et de ses parents un service solennel, c'est assavoir une haute messe de requiem avecques vigiles des morts.

Globalement, les anniversaires devaient le plus souvent prendre cette forme décrite par l'arbitrage du testament d'Oudin Le Bourguignon : une messe des morts le jour anniversaire du décès précédée de vigiles⁶⁵⁵.

- Les messes après la mort du donateur

Les donateurs ne se contentent toutefois pas de faire célébrer leur souvenir une fois par an. Ils peuvent également fonder des messes diverses et variées à faire dire après leur mort. Ces fondations représentent 28,6 % du total des fondations. Elles complètent

⁶⁵⁴ Dossier n° 43.

⁶⁵⁵ Cela est conforme à ce que décrit LAUWERS (Michel), *La mémoire des ancêtres* (244), p. 376.

le plus souvent une autre fondation comme la sépulture dans l'église, la demande d'association aux prières ou une fondation d'anniversaire.

De nombreux historiens ont déjà démontré la place de plus en plus importante au cours du Moyen Âge qu'occupaient la messe et l'eucharistie dans la société chrétienne⁶⁵⁶. L'essor des messes privées en est le corollaire et, à la fin du Moyen Âge, il s'agit d'une pratique courante qui relève de la logique de répétition décrite par J. Chiffolleau⁶⁵⁷. Contrairement à ce qu'explique cet auteur pour le sud de la France, il faut d'ailleurs noter que les Célestins de Paris ne connaissent pas du tout la pratique de l'accumulation des messes au moment de la mort : le nombre de messes à célébrer n'atteint pas l'emballement numérique que l'on peut voir dans le Comtat Venaissin par exemple.

Voici un graphique représentant le nombre de fondations en fonction de la fréquence des messes demandées :

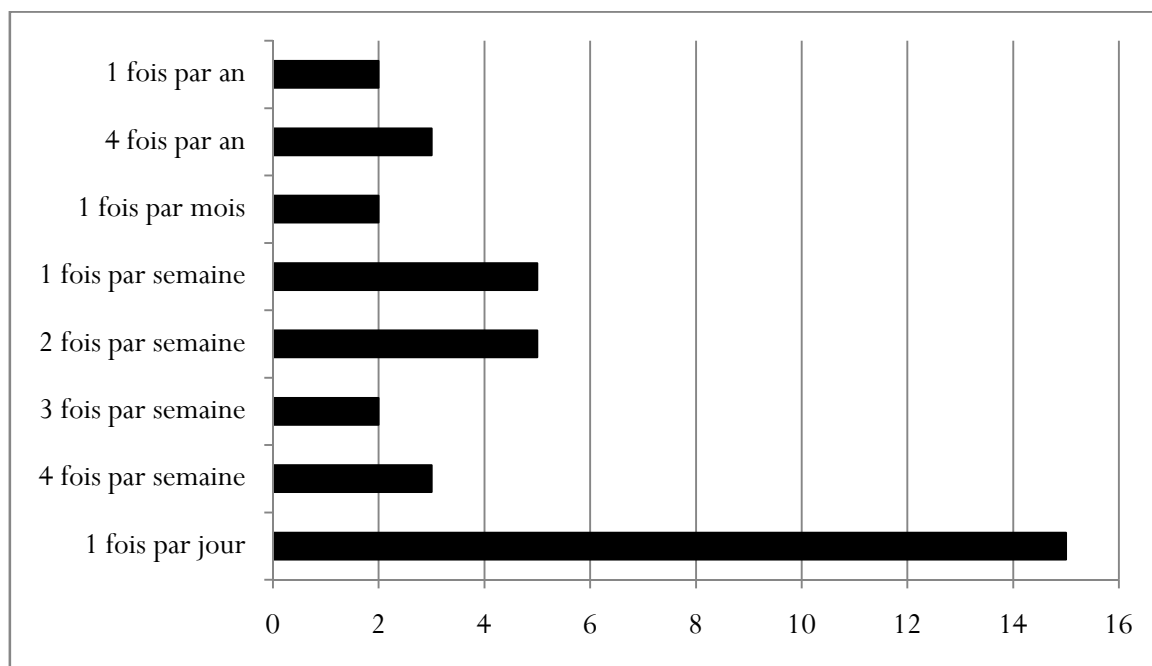


Figure 36 : Répartition des fondations de messes selon la fréquence des messes

⁶⁵⁶ Cf. notamment PALAZZO (Eric), *Liturgie et société au Moyen Âge...* (324), p. 17-39.

⁶⁵⁷ CHIFFOLEAU (Jacques), *La comptabilité de l'au-delà* (84), p. 326-327.

On voit sur ce graphique que les fondations de messes quotidiennes ne sont pas une exception. Il est possible que cela tienne au profil des donateurs, socialement élevé, qui explique que ceux-ci aient les moyens d'assurer une fondation quotidienne. Ce type de fondation est généralement associé à la dotation d'un ou plusieurs frères chargés spécifiquement d'assurer cette messe, nous y reviendrons. Cumulées, les fondations de messes hebdomadaires sont en nombre égal aux messes quotidiennes : elles sont généralement célébrées une à deux fois par semaine mais leur nombre peut aller jusqu'à quatre par semaine. Le jour auquel ces messes doivent être dites est parfois mentionné, mais les relevés sont trop épars pour que l'on puisse en déduire quoi que ce soit. Le mardi et le jeudi reviennent le plus souvent, mais sans que leur mention soit toutefois systématique. Les fondations de messes mensuelles ou annuelles sont plus rares. Le faible nombre de fondations de messes annuelles s'explique principalement par le fait que les fondations annuelles sont le plus souvent des anniversaires, qui n'entrent donc pas dans la catégorie étudiée ici.

Les demandes en matière de messes sont très hétéroclites et le degré de précision dans la description variable. Voici un exemple, celui de Jean Budé⁶⁵⁸, dont les demandes sont très détaillées :

« Si avoit et a ordonné estre dit et celebré en lad. eglise à tousjours perpetuellement par chascun jour une messe perpetuelle, c'est assavoir le dimenche de la Trinité, le lundi des anges, le jeudi du Saint Esperit et le samedi de Nostre Dame, et les autres jours, c'est assavoir le mardi, mercredi et vendredi, de requiem : toutesvoyes, se a aucun desd. jours y avoit feste, au moien de quoy lesd. messes ne peussent estre dictes par la maniere que dit est, elles se diront du jour ; et que en la fin de chascune d'icelles soit fait memoire des trespaséz. »

Pour d'autres fondations, on connaît également le lieu où doit être célébrée la messe, comme dans le cas de Jean Mortis⁶⁵⁹ pour lequel les Célestins s'engagent à :

⁶⁵⁸ Dossier n° 75.

« Faire dire et celebrer par nous, par nos freres successeurs doresnavant chacun premier jour de chacun mois de chacun an perpetuellement en nostre dicte eglise en la chapelle de sainte Margueritte à l'entrée d'icelle nostre eglise, du costé dextre, auprès du benestier, une basse messe de requiem pour le salut et remede de l'ame dusdict M^e Jean Mortier, et des ames de feu ses pere, mere et bienfecteurs encores que led. premier jour du mois se trouve estre un dimenche ou qu'il seroit occupé de feste solennelle, en ce cas ladicte messe de requiem sera dicte le plus prochain et convenable jour de près en suivant ainsy que dict. Et durant la vie dudict M^e Jean le Mortier, le celebrant lad. messe sera tenu dire pour luy en icelle messe l'oraison *Deus qui justificas impium* et après son trepas, l'oraison *Inclina famuli tui sacerdotis et famulorum.* »

- Les messes du vivant du donateur

Le cas de Jean Mortis est exemplaire d'un phénomène que l'on observe chez un certain nombre de donateurs : la fondation d'une messe du vivant du donateur et se prolongeant après sa mort. Les messes que je vais décrire ici sont en réalité un cas particulier des messes célébrées après la mort du donateur. En effet, les actes de donations, chartes ou testaments, ont un effet perpétuel. Ainsi, si beaucoup de donateurs précisent que la messe qu'ils fondent sera effective après leur mort, un certain nombre d'entre eux demandent à ce que celle-ci commence dès le moment de la donation. Dans ce cas, la messe continue après leur trépas et il est généralement précisé de quel type sera la messe avant et après la mort du donateur.

Cette situation est fréquente dans les cas où le donateur fonde une messe non seulement pour lui mais pour un membre de sa famille déjà mort, comme le fait Louis d'Étampes dans l'exemple que l'on a vu ci-dessus. Cela ne veut pas dire que les Célestins de Paris ne disaient des messes que pour les morts ou ceux qui préparaient leur salut : c'est un effet des sources considérées. Nous verrons en étudiant les comptes que les messes demandées par les vivants constituent une pratique répandue. Mais leur

⁶⁵⁹ Dossier n° 58.

caractère plus éphémère fait que pour ces messes-là, il n’y a nul besoin de passer par un acte de donation.

Les messes du vivant du donateur représentent donc un peu plus de 5 % du total des fondations, soit neuf cas. Il est notable que sur ces neuf cas, trois précisent le vendredi comme jour de célébration de la messe et un le mercredi. Dans la plupart des cas, les messes demandées sont des messes basses. Deux cas laissent dire à la dévotion du célébrant⁶⁶⁰, deux demandes sont des messes du Saint-Esprit⁶⁶¹, une est une messe de la Croix avec pour évangile la passion selon Saint-Jean⁶⁶², deux demandes enfin souhaitent que leur messe soit suivie d’un *De profundis* et de l’oraison *Pertinens ave fidelium*⁶⁶³.

c. La prière et le souvenir des frères

Après les messes, ce que demandent le plus fréquemment les donateurs est d’une part l’association aux prières du couvent d’autre part des prières de la part des moines.

L’association aux prières est une pratique ancienne qui permet d’entrer dans la communauté des moines. Elle a d’abord concerné uniquement les ecclésiastiques comme le rappelle M. Lauwers : « Au chapitre, chaque communauté faisait mémoire de ses propres morts, mais aussi des frères défunts d’autres institutions, liées à elle en vertu d’une association de “ fraternité ” (...). Dans l’un et l’autre cas, il s’agissait pour les associés d’assurer et d’étendre la *memoria* funéraire, de rassembler les vivants et les morts dans une vaste communauté spirituelle. Aux XI^e et XII^e siècles, entre les institutions ecclésiastiques, les liens de confraternité se généralisèrent⁶⁶⁴ ». La pratique s’étendit ensuite aux laïcs, ce qui leur permit d’entrer, au moment de la mort, dans la communauté des moines et d’être associés à toutes leurs prières, bienfaits, oraisons, etc.

⁶⁶⁰ Dossiers n° 69 et 77.

⁶⁶¹ Dossiers n° 6 et 16.

⁶⁶² Dossier n° 49.

⁶⁶³ Dossiers n° 51 et 68.

⁶⁶⁴ LAUWERS (Michel), *op. cit.*, p. 134.

Dans les documents, l'association est désignée par des termes variés, qui vont d'une simple mention du type « participant ès prieres et oroisons⁶⁶⁵ » à des formules bien plus développées comme « pour estre acompaigné et associé en toutes les messes, prieres et oroisons qui jour et nuyt se font en leur eglise⁶⁶⁶ » ou « ledit deffunt sera comprins et participant en touctes les messes, services, prieres, oraisons, vigiles, jeunes et autres bienfaits qui sont et seront faits en toutes les eglises et monasteres dudit ordre par les religieux estans en iceux et par leurs successeurs⁶⁶⁷ ».

L'association aux prières des frères, au même titre que l'inscription au martyrologe, est un geste fréquent qui n'a pas toujours dû être consigné dans les documents. Mais cela n'en fait pas pour autant un geste banal et les frères demeurent libres de la concéder ou non.

Dans le même ordre d'idées, certaines fondations (4,8 %) se contentent de demander les prières des frères. Dans les huit cas ainsi recensés, aucune précision n'est apportée à la demande. Ces fondations sont en général uniques et correspondent à des donations qui sont le fruit de grands personnages : Charles V⁶⁶⁸, Charles VI⁶⁶⁹, les frères Danguail⁶⁷⁰. Il semble que ces fondations peu précises soient surtout la marque de la reconnaissance des frères à l'égard d'un bienfait royal ou princier qui n'a pas précisé de retour. Il s'agit surtout pour les frères de ne pas se montrer ingrats envers leur bienfaiteur.

Enfin, pour assurer ces messes et prières autant que pour ancrer matériellement le souvenir du donateur, les fondations peuvent être consacrées à la dotation de nouveaux frères (6 %) ou à la fondation de chapelles (3,6 %). Je me suis suffisamment attardée sur ces pratiques au chapitre III pour ne pas y revenir davantage ici. Notons simplement que si la fondation d'une chapelle nécessitait l'apport d'une somme assez

⁶⁶⁵ Dossier n° 46.

⁶⁶⁶ Dossier n° 61.

⁶⁶⁷ Dossier n° 57.

⁶⁶⁸ Dossier n° 13.

⁶⁶⁹ Dossier n° 23.

⁶⁷⁰ Dossiers n° 33 et 34.

importante mais ponctuelle, la fondation d'un ou plusieurs religieux exigeait que soient prévus les moyens de leur subsistance à long terme, notamment par le don de rentes.

d. Les cérémonies de la mort

Enfin, dernier point important des fondations : un certain nombre d'entre elles sont ponctuelles et concernent spécifiquement les funérailles du donateur. 2,2 % du total des fondations comprennent ainsi le service funèbre dans la donation, 7,7 % se préoccupent de la sépulture du donateur et 1,2 % de laisser une épitaphe à sa mémoire. Je suis déjà longuement revenue sur les deux derniers points (sépultures et épitaphes) au chapitre III. Concernant le service funèbre à célébrer le jour du décès, il n'est précisé que dans quatre cas bien particuliers. Dans trois cas⁶⁷¹ en effet, si la cérémonie du décès est précisée, c'est parce qu'elle doit être « tout pareil et semblable que l'on feroit pour l'un des religieux dudit lieu ». Dans le dernier cas, celui de Jeanne de Lendres⁶⁷², le service est détaillé parce qu'il a fait l'objet d'une négociation entre les exécuteurs testamentaires et les Célestins, qui ont modifié la demande d'origine. Dans les autres cas, même quand le donateur demande à être enterré dans l'église et que l'on sait que cette demande a été réalisée, les détails de la cérémonie funéraire ne sont pas mentionnés dans la charte de donation ou le testament.

Les fondations liées aux cérémonies funéraires paraissent donc assez anecdotiques par rapport au total des fondations. Ici encore, leur caractère ponctuel explique probablement ce phénomène : l'acte de donation s'inscrit dans la longue durée, voire la perpétuité. Il ne consigne donc les détails que lorsqu'ils sortent de l'ordinaire. Dans les autres cas, il est probable que les demandes en matière de cérémonie d'enterrement et autres passaient par la parole et ne nous ont donc pas laissé de trace.

⁶⁷¹ Dossiers n° 54, 60 et 66.

⁶⁷² Dossier n° 42.

En conclusion, on retiendra que la fondation privilégiée des donateurs est sans conteste, et de loin, la messe célébrée de façon perpétuelle après la mort de ceux-ci, qu'il s'agisse d'anniversaires ou de messes quotidiennes. On se trouve là dans une situation assez classique pour la fin du Moyen Âge. Néanmoins, certaines fondations absentes de nos sources sont suffisamment frappantes pour être soulignées : aucun de nos documents par exemple ne fait état d'un don pour les pauvres. Si l'assistance est un phénomène en plein développement à la fin du Moyen Âge⁶⁷³, il ne semble pas concerner les Célestins de Paris. Il est vrai que l'assistance a alors tendance à se spécialiser dans les hôpitaux, hôtels Dieu, etc.

On constate donc que la partie nord du royaume à la fin du Moyen Âge présente un visage bien particulier, selon les bases fournies par C. Vincent : « Les gestes habituels de quête du salut paraissent donc fortement infléchis par les fidèles dans le sens d'une lutte contre la seconde mort dans laquelle les plongerait l'oubli (...). Il faut enfin souligner qu'en matière d'œuvres de salut le choix des fidèles se porte exclusivement sur la messe, les mentions de dons aux pauvres sont quasiment inexistantes⁶⁷⁴ ».

Mais après avoir étudié en détail les dons et les fondations, voyons maintenant qui sont les bénéficiaires des donations faites aux Célestins de Paris.

3. Les bénéficiaires des donations

Sur la question posée en intitulé de cette partie — que donne-t-on pour fonder quoi ? — vient se greffer une autre interrogation : pour qui donne-t-on ? à qui bénéficie la fondation ? Il est fréquent de voir plusieurs bénéficiaires pour une même donation. Au cours du dépouillement des sources, j'ai relevé de façon systématique dans la base de données les trois premiers bénéficiaires de la donation.

⁶⁷³ LE BLÉVEC (Daniel), « Fondations et œuvres charitables » dans *Fondations et œuvres charitables* (246), p. 7-22.

⁶⁷⁴ VINCENT (Catherine), « Y a-t-il une mathématique du salut... » dans *L'Église et la vie religieuse en France au début de la Renaissance* (385), p. 145.

Il apparaît de façon frappante que les donateurs fondent avant tout pour eux-mêmes, puisque 87 % des donations se font au bénéfice du donateur. Lorsque l'on se trouve dans ce cas de figure, le donateur se cite systématiquement en première place, ce qui est logique. Si le donateur ne donne pas pour lui, la donation est effectuée en priorité pour les membres de sa famille proche (parents ou fratrie), parfois, mais c'est rare, pour un parent éloigné.

Lorsque le donateur est le premier bénéficiaire du don, il y associe dans 14 % des cas son époux/se. Les autres personnes associées au don sont soit la famille proche, soit des parents dont on ne connaît pas le lien avec le donateur soit, dans de rares exceptions, des amis ou collègues. Il faut noter en outre que seul un quart des donations actées mentionnent deux bénéficiaires pour une même donation. Enfin, lorsque dans 8 % des donations, une troisième personne est associée à la donation, il s'agit de parents (sans précision supplémentaire) ou d'amis et collègues.

Beaucoup de ces chiffres sont faibles, ce qu'il importe de retenir c'est que la donation à la fin du Moyen Âge est un acte avant tout individuel : le donateur fonde pour assurer en priorité son propre salut. Lorsque l'on va au-delà de l'acte individuel, c'est sans aucun doute le conjoint du donateur qui est le plus souvent associé aux bénéfices de la donation. Enfin, lorsque sont mentionnés d'autres bénéficiaires d'un don, il s'agit de la parenté proche puis de la parenté éloignée et dans de rares cas, de collègues ou d'amis. On est donc assez proche de la situation décrite pour les sépultures dans l'église : les conjoints sont assez souvent inhumés ensemble mais le phénomène transcende rarement les générations.

III. ENTRE MÉMOIRE ET ÉCONOMIE : CE QU'IL ADVIENT DE LA DONATION

« Septiesme liace de la layete M, faisant mention de la modification ou réduction des messes, obits et anniversaires, et comment nous avons baillé des messes hors de céans par et de l'auctorité et licence du Saint Siège appostolique.

Nous avons deschargé notre couvent de plusieurs messes et obits, contenus en ce présent roole et en avons chargé plusieurs couvents de notre ordre en leur baillant les fondations, et auculne foyes, plus que n'en avions receu pour leur ayder à vivre et faire leurs besongnes⁶⁷⁵. »

Après avoir étudié en détail le processus qui menait de la décision du donateur à la donation effective puis décrit les termes de celle-ci, il est temps maintenant de se demander ce qu'il advient de la donation passées quelques décennies ou quelques centaines d'années. On a la chance de conserver dans le chartrier des Célestins des documents qui nous permettent de soulever un coin du voile qui recouvre cette question rarement traitée. Il s'agit d'une part des deux réductions de messe qui ont eu lieu en 1414 et en 1436, témoignages d'une pratique à ma connaissance très peu étudiée et qui semble rare au Moyen Âge puisque les réductions de messes ne furent autorisées que par la 25^e session du concile de Trente⁶⁷⁶. D'autre part, de ce processus de réduction des messes découle une seconde opération qui consiste à redistribuer les donations trop nombreuses du couvent parisien aux autres couvents célestins de la province de France.

Nous allons donc voir successivement en quoi consiste d'une part la réduction des messes et d'autre part leur redistribution. Dans un troisième temps, nous verrons ce que ces opérations signifient à la fois pour les frères et pour les donateurs.

1. Réduire les messes : procédures et documents

La première réduction de messes chez les Célestins intervient en 1414 alors que, si l'on reprend le graphique 22 page 259, le mouvement des donations vient de connaître un important pic quantitatif. En regard, il semblerait que les autres monastères de la province, et tout particulièrement ceux qui se situent aux alentours de

⁶⁷⁵ Mention hors teneur figurant sur la couverture du cahier des réductions de messes de 1414, Arch. nat. S 3743^B, pièce G¹.

⁶⁷⁶ AVRIL (Jean), « La paroisse médiévale et la prière pour les morts » dans *L'Église et la mémoire des morts dans la France médiévale* (140), p. 53-68.

Paris, connaissent des difficultés à assurer leur subsistance, dans la mesure où ils ne bénéficient que de peu de donations. On serait donc, au début du XIV^e siècle, dans une situation de déséquilibre important entre d'une part le monastère parisien, surchargé de fondations, et de l'autre les monastères aux alentours de la capitale, en déficit de fondations et de revenus suffisants. En outre, guerres, crises et autres difficultés du siècle précédent ont gravement affecté le patrimoine foncier du couvent parisien tandis que l'éclatement de la propriété subi par les moines et l'éloignement de certaines terres font qu'il leur est difficile de tout gérer. En 1414 puis en 1436, il semble donc que les moines entendent mettre de l'ordre dans leurs affaires et que cela aille bien au-delà des donations.

La situation est ainsi résumée par J.-M. Lebigue à propos de la réduction de 1436 :

« Ce manuscrit appartient aussi à tout un groupe de témoins d'une remise en ordre du culte dans le couvent des Célestins de Paris dans les années 1435-1445, passant par la copie d'un ensemble de livres liturgiques (missels, bréviaires, diurnaux) et la rédaction de rubriques générales en tête de ceux-ci. On retrouve ici la facture sobre et soignée des premiers, et le caractère pragmatique qui a dirigé la composition des seconds. Les difficultés financières rencontrées par les célestins de Paris pendant l'occupation anglaise, dont font écho ici maintes considérations sur la diminution ou la perte des revenus acquis auparavant, ont sans doute eu des répercussions sur la vie religieuse et culturelle du couvent et suscité ce mouvement de réorganisation générale⁶⁷⁷. »

⁶⁷⁷ LEBIGUE (Jean-Baptiste), « Réduction des fondations du couvent des célestins de Paris (Paris, Bibliothèque Mazarine, ms. 3330) », dans *Catalogue de manuscrits liturgiques médiévaux et modernes*, éd. J.-B. Lebigue, B. Suc, Orléans : Institut de recherche et d'histoire des textes, 2006. (Ædilis, Publications scientifiques, 7).

a. Une opération sous contrôle

Si la décision de réduire les messes est le fruit des délibérations du chapitre, parisien ou provincial, une procédure aussi importante et lourde de conséquences ne peut se faire sans l'aval pontifical. Le cahier original de la réduction des messes de 1414 débute ainsi par un acte du légat du pape donnant pouvoir à deux commissaires d'opérer la réduction, intitulé « *Commissio et potestas reverendorum dominorum decani et cancellarii ecclesie Parisensis commissariorum, hac parte sequitur in hec verba* ». En voici quelques extraits :

« *Exhibita sequuntur nobis pro parte dilectorum religiosorum priorum et fratrum celestinorum ultramontanorum ordinis Sancti Benedicti peticio continebat, quod cum secundum regulam et constitutiones eorundem teneantur ad officium divinum videlicet Dei, Beati Marie, mortuorum et omnium sanctorum quod prout moris multum seriose et tractim decantatur, nichilominus aliqua eorum monasteria ac eciam de Viseneul ordinis sancti Augustini Ambianensis diocesis⁶⁷⁸, que de presenti non valent annuatim in redditibus nisi triginta libras parisiensium⁶⁷⁹ (...), retroactis temporibus minus provide in pluribus missis, obitibus, anniversariis et aliis officiis divinis se oneraverunt, receperunt etc. pro ipsis redditus et pecunias pro redditibus emendis quorum summe necessitatibus ipsorum, mortalitatum et guerrarum aliorum que impedimentorum occasione non modicum sunt diminute et predictum officium et alia onera eisd. inde incumbentia absque gravamine non valent supportare, ideo, pro parte dictorum religiosorum nobis fuit humiliter supplicatum quatinus de remedio gracioso et opportuno eisd. providere dignaremur. Nos igitur attendentes sacre ipsorum religionis observanciam qua in humilitatis spiritu continue gratum prebent Altissimo famulatim sincere*

⁶⁷⁸ Il s'agit du monastère célestin d'Amiens, placé non sous le vocable de Saint-Augustin, mais sous celui de Saint-Antoine et Saint-Martin (cf. COTTINEAU (L. H.), *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, col. 85).

⁶⁷⁹ S'ensuit un tableau misérabiliste de la situation de quelques autres monastères comme celui de Soissons.

quoque devotionis affectum quam ad romanam incessanter gerunt ecclesiam ipsorum supplicationibus inclinati, vobis ordinandi, disponendi, providendi, modificandi, allemandi et reducendi huiuscemodi onera prout conscientia vostra dictaverit, plenam concedimus tenore presentium facultatem (...). »

Le prieur à l'origine de la réduction de 1414 était Jean Bassand, un familier du pape Martin V, si l'on en croit l'auteur du prologue de la réduction de 1436. Mais on ignore qui procéda à cette première réduction.

Dans la réduction de 1436 en revanche, le prologue est plus prolixe, le prieur de la province, Eudes Le Roi, prend en effet la décision suivante :

« Et quia in aliis negociis arduis factum sui provincialatus concernentibus prepeditus erat, de hoc per se agere non valuit. Sed quia qui per alium facit per seipsum agere videtur, vices suas quoad hoc commisit reverendo in Christo patri, fratri Symoni Inventi, suo vicario generali ac priori hujus venerabilis monasterii, omnimodam potestatem suam sibi concedens. Cum quo adjunxit venerabiles in Christo patres, fratrem Johannem Hanon, priorem monasterii de prope Meduntam, Blanchetum Duri, priorem monasterii de Marcoussiaco, et fratrem Laurentium Aussoul, procuratorem hujus loci, eis tribus dans quoad hoc similem potestatem. Qui insimul pro hac re coadunati, visis et attentis ac diligenter examinatis hiis que videnda, attendenda et examinanda principaliter in presenti negotio fuerant, tandem post decursum plurium dierum, quia hoc non erat opus unius diei, ipsum consummaverunt, et in hanc formam que sequitur, prout unctio Spiritus Sancti docens de omnibus eos edocuit, finaliter redegerunt⁶⁸⁰. »

La « commission » chargée de la réduction est donc composée de représentants des monastères de la province de France, et pas seulement de celui de Paris : outre le vicaire général, Simon Invent, qui se trouve être le prieur de Paris, il y a frère Jean Hanon, le prieur de Mantes, frère Blanchet Dur, prieur de Marcoussis, et frère Laurent

⁶⁸⁰ LEBIGUE (Jean-Baptiste), *op. cit.*

Aussoul, procureur du couvent de Paris. La réduction est donc une opération qui dépasse le seul horizon du monastère parisien, mais ne semble pour autant concerner que les monastères de la partie nord du royaume, ce que l'on constatera également lors de l'étude des redistributions.

b. Diplomatique de la réduction

- Présentation des manuscrits

Deux réductions de messes successives ont eu lieu aux Célestins en 1414 puis en 1436. Pour l'une et l'autre, on possède chaque fois plusieurs copies dans le fonds lui-même, ce qui laisse à penser que cela n'a pas été un acte anodin.

Je me contenterai ici de décrire les deux originaux, dont l'un est conservé aux Archives nationales (réduction de 1414) et l'autre (réduction de 1436) à la bibliothèque Mazarine. La réduction de 1414 est rédigée sur un cahier de parchemin à l'encre brune, sans soin excessif, comme le montrent les photographies ci-dessous. Tout au long du cahier on trouve des annotations et des soulignements à l'encre rouge qui sont certainement postérieurs à la date de rédaction. Je m'en expliquerai plus loin. Toutefois, il ne semble pas qu'il s'agisse d'un brouillon, car le cahier est scellé du sceau du couvent. La réduction de 1436 en revanche a fait l'objet de grands soins : le manuscrit est réglé et décoré avec des encres de plusieurs couleurs⁶⁸¹, l'écriture elle-même est bien plus soignée.

⁶⁸¹ Pour plus de détail, cf. notice codicologique de J.-B. Lebigue, en ligne sur <http://www.cn-telma.fr/liturgie/notice44/> (dernière consultation le 7 septembre 2007).



Figure 37 : Réduction des messes de 1414 (Arch. nat. S 3743^B)

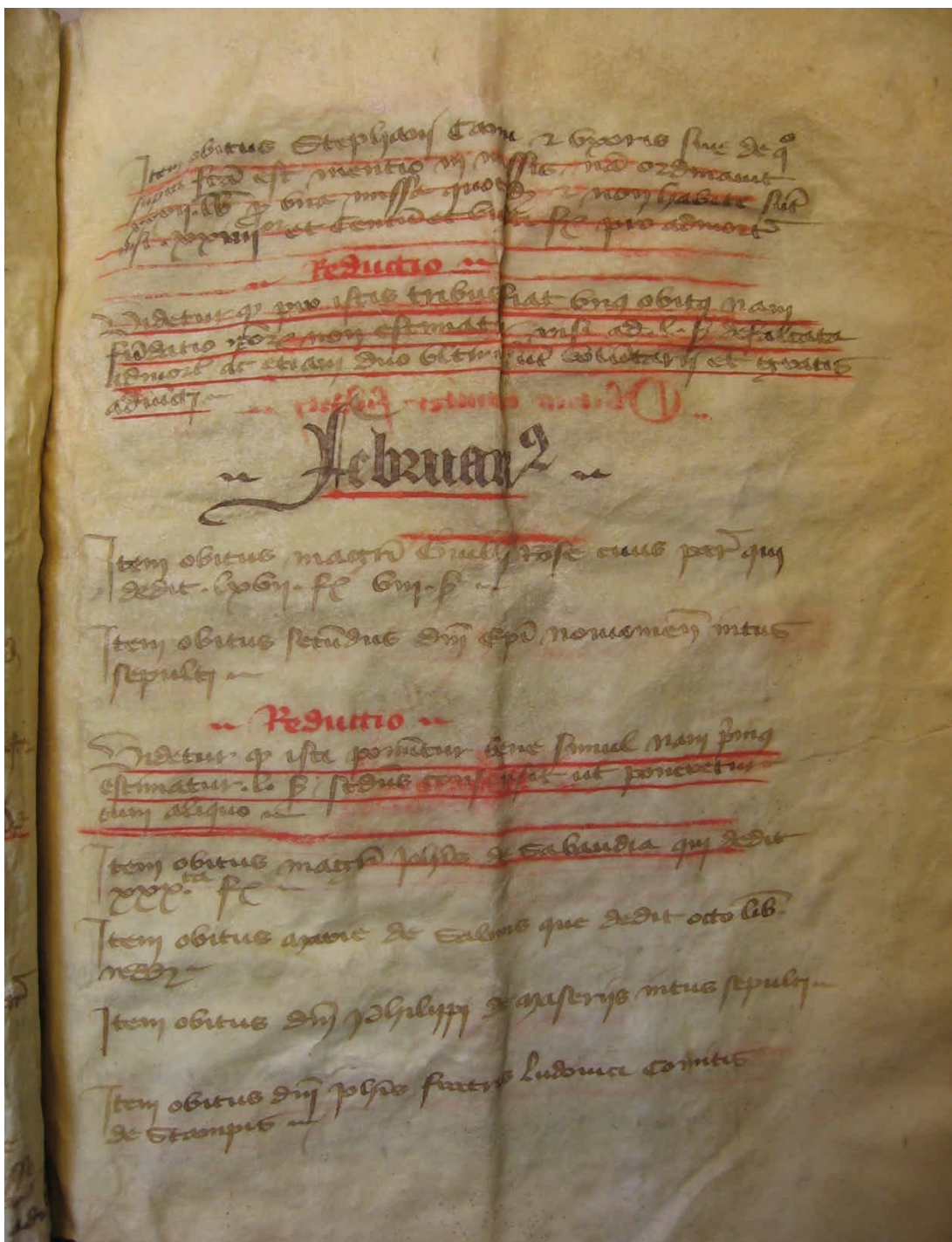


Figure 38 : Réduction des messes de 1414 (Arch. nat. S 3743^B), une page de la réduction des obits

- Contenu des manuscrits

Outre cette différence de présentation, le contenu des deux manuscrits diffère également. La réduction des messes commence par la copie de la commission

mentionnée ci-dessus (sur le verso de la page de garde du cahier). S'ensuit un texte expliquant à la fois l'histoire du couvent parisien et les raisons pour lesquelles tant de fondations ont été acceptées, ainsi que la façon dont il a été procédé pour effectuer les réductions (f° 1 à 2 v.). On trouve ensuite la liste des fondations de messes avec leurs réductions le cas échéant (f° 2 v. à f° 8 r.). Cette partie se divise en trois sous-parties : les messes obligatoires à célébrer dans tous les monastères de l'ordre, les messes « bene fundate » ne subissant donc pas de réduction et enfin les messes « minus sufficiter fundate » qui sont réduites. Après les réductions de messes vient la réduction des obits (f° 8 v. à f° 13 r.) : mois par mois sont énoncés les obits à célébrer puis la conjonction entre plusieurs obits différents pour n'en faire qu'un. Au folio 13 enfin, le cahier se termine sur deux paragraphes de conclusion qui rappellent que la réduction a été faite en toute honnêteté.

Le contenu de la réduction de 1436 est sensiblement différent : le prologue (f° 1 et 2), comme celui de la réduction de 1414, rappelle l'histoire du couvent et la raison de l'acceptation de tant de fondations, mais insiste surtout sur l'aspect juridique des réductions, développant tout un argumentaire destiné à justifier le processus puis indique la filiation entre la réduction de 1414 et celle de 1436. Figurent ensuite les messes réduites (f° 2 r. à 7 v.) sous l'intitulé « *Sequuntur fundationes hujus monasterii cum reductionibus ac valore earum* », sans que soit faite de distinction comme dans la réduction de 1414 entre les messes bien et mal fondées. Ne sont pas non plus rappelées les messes obligatoires. Le manuscrit s'achève par un paragraphe de conclusion (f° 7 v.) qui lui aussi rappelle l'honnêteté de ceux qui ont procédé à cette réduction et quelques mentions ajoutées postérieurement (f° 7 v. à 9 r.).

Maintenant que nous avons présenté les deux manuscrits, il est temps de voir comment s'articulent les deux réductions.

d. Un double processus ?

Le manuscrit de la réduction de 1414 n'est pas un brouillon : la clarté de la rédaction, le fait qu'il soit scellé interdisent de le penser. Les raisons pour lesquelles cette première réduction n'a pas été effective demeurent obscures. Il n'en reste pas moins que ce manuscrit a servi de matrice à la deuxième réduction de 1436, époque de laquelle daterait le deuxième passage à l'encre rouge ci-dessus mentionné.

Le prologue de la réduction de 1436 nous en apprend un peu plus sur l'articulation entre les deux étapes, en voici un extrait :

« Decennium enim vel circa jam transactum est quod reverendus pater in Christo frater Jo[hannes] Ballandi, qui officio provincialatus hujus provincie tunc temporis fungebatur, pro negociis ejusdem provincie apud fratres nostros Ytalia commorantes se transtulerat : qui cum apud Romam per aliquot dies moram protraheret, accersitus a domino nostro domino Martino papa quinto ad familiare fuit colloquium. Cui post multa grata colloquia inter cetera ventum est ad discussionem talium reductionum, et deductione rei, prout veritas erat sibi facta, tandem ore suo proprio dixit justum esse reductionem fieri in talibus. Insuper et ex superhabundanti adjecit : “ Licentiam, potestatem et auctoritatem tibi et tuis successoribus in reductione talium foundationum ordinem vestrum concernentium do et concedo ”. Verumtamen hoc opus usque ad presens dilatum est, eo quod non fuit qui illud requireret aut instaret, insuper nec erat qui adjuvaret : et sic quasi sub dissimulatione totum tempus illud pertransiit. Nunc autem venit tempus in quo reverendus pater in Christo frater Odo Regis, prior provincialis hujus provincie, videns quod hec erat bona negociatio, “ misit manum suam ad fortia ”, alleviare volens onera illa portantes se aggravantia⁶⁸². »

Ce passage confirme bien le lien entre les réductions de 1414 et 1436. En effet, le prieur Jean Bassand semble avoir obtenu du pape Martin V la possibilité de réduire les fondations une dizaine d'années avant 1436. Au vu de ce que l'on a dit plus haut,

⁶⁸² LEBIGUE (Jean-Marie), *op. cit.*

l'autorisation doit même remonter plus loin encore dans le temps (un peu avant 1414). Cependant, le rédacteur du prologue de 1436 explique que, jusqu'à présent, personne ne s'est attelé à la tâche. Il est singulier de voir qu'il ne fait aucune allusion à la réduction de 1414, alors qu'il semble pourtant s'en inspirer ! Est-ce pour masquer les raisons obscures qui ont fait échouer cette première réduction ? Cela est fort probable mais n'éclaire pas pour autant les véritables causes de cet échec.

c. Le processus

- La réduction des messes

Le processus de réduction est assez simple : un paragraphe est consacré à l'exposé de chaque fondation et du don sur lequel elle est assise. On indique ensuite ce qu'il reste de ce don. On procède de même avec deux ou trois autres fondations puis intervient alors un paragraphe effectuant la réduction. Voici un exemple tiré de la réduction de 1414 :

« Item, duas missas per ebdomadam fundavit magister Robertus de Jussyaco, predictus clericus Regis, a quo habuimus CCLXIII libras pro redditibus emendis.

Item, magister Petrus de Castro, etiam clericus Regis, post hoc ordinavit quod in quadam capella ubi celebrantur due misse precedentes, celebraremus unam missam quotidianam pro dicto magistro Roberto, pro ipso etiam magistro Petro de Castro et pro eorum parentibus et amicis et benefactoribus aliis ordinis et dedit iste certos redditus quos emit in villa de Chasnoy in Brya qui possunt valere annuatim XII libras redditus non admortenzatorum. Item dedit centum quinquaginta fr. pro redditibus emendis.

Item Petrus Coquelet fundavit tre missas per ebdomadam pro quo dedit CC LXXX fr. qui fuerunt poniti in terra de Berellam Brya⁶⁸³.

⁶⁸³ Ce dernier paragraphe est souligné en rouge.

Reductio⁶⁸⁴

Videtur quod pro istis tribus foundationibus sufficiat una missa quotidiana in altari Sancti Jacobi nam iste tres foundationes, defalcata admortizatione, estimantur solum ad XXXII libras parisiensium vel circiter⁶⁸⁵. »

La réduction de 1436 suit le même principe, mais les notices sont généralement plus détaillées sur l'état du don au moment de la réduction, à l'exemple de la notice rédigée pour la fondation de Robert de Jussy, nettement plus prolixe en 1436 qu'en 1414 :

« Item fundatio duarum missarum per ebdomadam pro magistro Roberto de Jussiaco, qui dedit CCLX libras parisiensium pro redivibus emendis. De quibus pecuniis empta fuit tercia pars decime magne de Cerneux in Bria, que bono tempore extimabatur valere circiter XII libras parisiensium. Item de dictis pecuniis empte fuerunt VIII libras parisiensium redivuales, scilicet VI libras parisiensium supra domum de Malconseil ante parvum hostium Sancti Jacobi de l'Ospital, quibus VI libras renunciavimus ex toto et amisse sunt, item XL solidos parisiensium supra domum Carnificum prope Parvum Pontem, qui pro presenti boni sunt et bene proveniunt. Sciendum tamen quod dicta tercia pars decime de Cerneux propter guerras a longuo tempore nichil valuit nec adhuc speratur valere in futuro plus quam VI libras parisiensium. Et sic patet quod hec fundatio dictarum duarum missarum tantummodo extimantur valere VIII libras parisiensium annuatim persolvendas. »

Il faut noter que les réductions opérées en 1436 ne correspondent pas exactement à celles de 1414 et que le travail semble avoir été refait en partie. Reprenons à titre d'exemple les fondations de Robert de Jussy, Pierre de Castres et Pierre de Coquelet. Ces trois fondations sont réduites ensemble en 1414 (cf. ci-dessus). En 1436, il en va autrement et la réduction est beaucoup plus sévère. Les deux messes de Robert

⁶⁸⁴ Mention ajoutée dans l'interligne des deux paragraphes à l'encre rouge.

⁶⁸⁵ Ce paragraphe est également souligné en rouge.

de Jussy sont réduites avec les fondations de Guillaume de Sens, Adam de Melun, Jean et Burelle de Riparia, François de Montaigu et Jean Lhuillier. L'ensemble de ces fondations représente seize messes hebdomadaires, ce qui nécessite, selon l'auteur de la réduction de 1436, l'entretien de deux frères, « pro quorum substentatione in victu, vestitu et aliis quamplurimis quibus natura fovetur, ad minus pro quolibet ipsorum monasterium habet exponere annuatim sommam XXX librarum parisiensium vel circa, specialiter in hac villa Parisiensi, que communiter ceterarum villarum hujus regni carior est ». Or l'ensemble de ces fondations rapporte à peine 50 £ et encore l'estimation est-elle haute. Elles seront donc réduites à six messes hebdomadaires qui seront célébrées par deux frères. Quant aux deux fondations de Pierre de Castres et Pierre de Coquelet, elles sont toutes deux réduites avec celles d'Eustache Gondrit et de Pierre Cramette et en outre redistribuées sur d'autres monastères : « que faciunt sommam XXVI librarum parisiensium reducuntur ad tres missas per ebdomadam. Ad quas celebrandas, certis mediis superius in fundatione magistri Guillelmi de Neauvilla declaratis, tenebuntur fratres nostri de Castis, de Sancta Cruce et de Columberio, quodlibet ipsorum monasterium ad unam missam per ebdomadam ».

- La conjonction des obits : la clé de l'énigme ?

Seule la réduction de 1414 est accompagnée de la rédaction d'un nouvel obituaire, celle de 1436 ne fait allusion aux anniversaires fondés que pour mémoire, elle ne les réduit pas. Il semble par ailleurs que la conjonction des obits⁶⁸⁶ de 1414 n'ait eu aucune postérité, puisqu'on n'en retrouve pas de trace dans les documents nécrologiques postérieurs. On tient peut-être là une clé d'explication de la non-application de la réduction de 1414. Il est en effet possible que cette première réduction ait, malgré l'autorisation pontificale, fait des remous du côté des donateurs et causé quelques scandales. Si tension il y eut, il est probable qu'elle fut particulièrement aiguë du côté des obits et anniversaires, destinés à rappeler la mémoire des donateurs à titre

⁶⁸⁶ Les sources parlent en effet plutôt de réduction des messes et de conjonction des obits, bien que l'une et l'autre procédures aboutissent au même résultat.

individuel. On expliquerait ainsi l'abandon du projet de 1414, l'absence d'obituaire réduit dans le projet de 1436, l'argumentaire juridique légitimant bien plus développé de 1436 et enfin les notices de 1436 qui insistent lourdement sur la ruine des maisons, les rentes qui ne valent plus rien, etc. Je n'ai malheureusement aucun document susceptible d'étayer cette hypothèse.

Reste que, dans la réduction de 1414, les obits étaient bien séparés des messes (même quand il s'agissait des mêmes donateurs) et étaient réduits à part. Reprenons par exemple le cas de Robert de Jussy, dont l'obit se trouve conjoint avec ceux de Renault de Pré-Gilbert, Pierre Aoulet, Guillaume du Lys et une fois encore Pierre de Castre :

« Item, obitus magistri Reginaldi de Prato Gilbertis, clerici Regis, qui dedit XXX scuta.

Item, secundus obitus fratris Petri Aouleti, Vallis Sclarium, qui dedit XX fr.

Item, obitus Roberti de Jussyaco, de quo supra in missis.

Item, Petri de Castro, de quo etiam supra.

Item, domini Guillelmi de Lilio, abbatis de Jardo, qui dedit XX fr.

Reductio⁶⁸⁷

Isti obitus ponuntur in uno et [*deux mots illisibles*] et tres ipsorum scilicet Reginaldi de Prato et frater Petri Aouleti et domini Guillermi de Lilio estimantur ad XLI fr., alii duo sunt voluntari⁶⁸⁸. »

Tous ces personnages sont pourtant présents dans les documents nécrologiques postérieurs à 1414 de façon individuelle.

⁶⁸⁷ Mention ajoutée dans l'interligne en rouge

⁶⁸⁸ Ce dernier paragraphe est souligné en rouge.

2. *Redistribuer les messes : le couvent parisien et la province de France*

Parallèlement au mouvement de réduction des messes qui, au moins au vu des sources que l'on conserve aujourd'hui, semble surtout concerner les fondations du monastère parisien, existe un mouvement de redistribution des fondations parisiennes vers les couvents de la province de France. Il s'agit d'un processus de longue durée puisque le premier acte dont on dispose à ce sujet date de 1417 et le dernier de 1614. Nous allons l'étudier en détail.

a. Une source unique : les copies du livre des fondations

Les actes de redistribution de messes s'accompagnent de la cession au couvent récipiendaire d'un bien (espèces, rente ou immeuble) correspondant à la fondation transmise, ainsi que de l'ensemble des actes concernant la donation. Cela explique que, dans le chartrier des Célestins de Paris, il n'y ait nulle trace de ce type d'actes en original. On en voudra pour preuve cette phrase issue d'un des actes de décharge⁶⁸⁹ : « Et de laquelle terre et seigneurie nosd. freres [i. e. les Célestins de Paris] nous ont baillé et delivré les papiers et registres et autres enseignemens qu'ils avoient de lad. terre et lesquels nous confessons avoir eus et receus ». Néanmoins, il est probable que les actes de décharge devaient, avant expédition au couvent concerné, être copiés dans un registre spécifique.

Au XVII^e siècle, lors du mouvement de recherche de ses origines par la communauté, quinze de ces actes vont être recopiés au livre des fondations (Arch. nat. LL 1505), que nous avons présenté au chapitre VI. Il est quasi certain que nous ne disposons par ces copies que d'un échantillon, tout comme les chartes de donations et testaments copiés dans ce livre ne sont qu'un échantillon de l'ensemble des donations.

⁶⁸⁹ Arch. nat. LL 1505, p. 131.

Ne disposant pas d'autres sources sur le sujet, nous nous en contenterons. Voici un tableau récapitulatif des actes de décharge copiés au livre des fondations :

<i>Acte n°</i>	<i>Page</i>	<i>Donateur(s) concerné(s)</i>	<i>Fondation</i>	<i>Somme versée par le monastère parisien</i>	<i>Date de la donation initiale</i>	<i>Date de la décharge</i>	<i>Couvent récipiendaire</i>
1	119	Auclou, Jean / Canu, Étienne / Besançon, Alexandra de	Deux messes quotidiennes	2 500 écus d'or et 24 £ p. de rente	v. 1417	v. 1449	Province / Lyon et Sens
2	127	Bienfaiteurs, pères et frères du couvent de Paris / Pierre de Coquelet (ajout postérieur)	Une messe basse hebdomadaire	200 écus d'or en rente	s. d. / 1366	1425	Colombiers
3	128	Gondrit, Eustache / Castre, Pierre de / tous les bienfaiteurs (ajout postérieur)	Une messe basse hebdomadaire	200 écus d'or	s. d.	1425	Sainte-Croix d'Offémont
4	129	Cramette, Pierre / tous les bienfaiteurs (ajout postérieur)	Une messe basse hebdomadaire	200 écus d'or	s. d.	1425	Saint-Pierre de Châtres
5	130	Le Roux, Renaud	Une messe quotidienne et l'engagement à nourrir Jean Loys et sa femme qui se sont donnés au monastère de Paris	Terre et seigneurie de Bonnes, près de Château-Thierry + 200 écus d'or pour réparer cette terre qui est en grande ruine	?	1462	Soissons
6	132	Étampes / Évreux, Louis et Jean et Castille, Marie de	Deux messes hebdomadaires	300 £ t.	1367	1469	Colombiers
7	133	Célestins de Paris et autres si ceux-ci l'ordonnent	Quatre messes hebdomadaires	Terre du Tronquoy en forêt de Lyon en Normandie	s. d.	1473	Rouen

8	135	Brugnon, Maurice	Une messe hebdomadaire	100 écus d'or	?	1485	Sens
9	136	Étampes, Louis d' / Tiphaine, Gilles / Aussy, Mathieu d' / Chaurret, Jean	Une messe quotidienne (lundi et mardi pour L. d'Étampes, mercredi pour G. Tiphaine, etc.)	1000 £ t. pour la construction de l'église, du cloître et de la sacristie et pour acheter des rentes s'il reste de l'argent après les travaux	1367 / 1465 / 1460 / s. d.	1477	Sens
10	138	Jouvenel des Ursins, Jacques	Un obit annuel	100 ridas	?	1491	Gentilly
11	139	Colombel, Guillaume	Une messe quotidienne	1200 £ t. afin de payer un procès que les religieux de Mantes ont perdu et qui les obligerait à vendre une partie de leurs terres	1466	1500	Mantes
12	144	Aussy, Mathieu d' / Creil, Eudes de / Malingre, Nicolas	Trois messes hebdomadaires (le mercredi pour M. d'Aussy, le vendredi pour E. de Creil et le samedi pour N. Malingre)	70 £ t. pour acheter des rentes	1460 / 1430 / 1455	1526	Saint-Pierre de Châtres
13	146	Sans	Trois messes hebdomadaires	650 £ t. "pro urgentibus quibusdam nostris negotiis"	?	1526	Saint-Pierre de Châtres
14	183	Morsant, Eustache de / Gondrit, Eustache / Vautrete, Pierre / Bagneux, Gilles de	Un obit annuel à neuf leçons et messe haute de requiem le lendemain, le 5 septembre	300 £ t. qui ont été employées à l'achat de six arpents de terre à Falaise	s. d.	1613	Marcoussis

15	184	Arode, Jean / Moulins, Renaud de / Boileau, Hugues / Lhuillier, Jean / Millet, Jean / Cœur, Jean / Le Grand, Hugues / Arcy, Jean / Sauvaget, Jean	Trois obits annuels à neuf leçons et messe haute de requiem le lendemain, le 20 mars, le 1er avril et le 9 septembre	900 £ t. à mettre en fonds		1613	Ambert
16	187	Plusieurs donateurs	Sept obits	2100 £ t. pour acheter des terres		1614	Soissons

b. Le processus de redistribution

La redistribution d'une fondation est soit décidée lors de la réunion du chapitre provincial, soit le fruit d'une tractation entre le couvent de Paris et le couvent concerné. Elle est, dans ce dernier cas, ratifiée par le chapitre du couvent en question. De temps à autre, les actes de décharge copiés au livre des fondations sont accompagnés de la copie de l'acte de ratification de cette décharge par le prieur provincial⁶⁹⁰. Les actes que nous conservons sont tous émis par les couvents récipiendaires, sauf un, le numéro 7, qui émane de Paris, nous y reviendrons. La redistribution est avant tout une affaire économique : elle décharge certes le couvent de Paris de fondations trop nombreuses, mais elle permet surtout au couvent récipiendaire d'obtenir des sommes assez importantes, généralement en espèces, pour subvenir à ses besoins ou pourvoir à une dépense urgente (travaux, procès, etc.). Il est intéressant de souligner que, si le transfert d'une fondation s'accompagne toujours d'une contrepartie financière, cette contrepartie ne semble pas avoir de lien avec le don fait à l'origine par le donateur. Les versements en espèces semblent être privilégiés, même s'ils sont destinés à acheter des rentes. On peut d'ailleurs facilement comprendre que les rentes situées autour de Paris n'intéressaient pas forcément un monastère comme celui de Rouen ou même d'Amiens.

En contrepartie de ces liquidités fournies par le monastère parisien, le couvent récipiendaire s'engage à célébrer à perpétuité telle ou telle fondation, parfois à l'inscrire dans son martyrologe. Il décharge alors le couvent de Paris de célébrer la fondation. Le laps de temps qui s'écoule entre une fondation et une éventuelle décharge oscille entre un-demi et un siècle. Il est vrai que plus la décharge était chronologiquement éloignée de la date de la donation, moins d'éventuels héritiers étaient susceptibles de faire des réclamations. L'étude d'un exemple permettra de mieux comprendre quels aléas peut suivre une donation à travers des décharges successives. Prenons l'exemple de Renaud le Roux⁶⁹¹.

⁶⁹⁰ Actes n° 7 et 11 et du tableau précédent.

⁶⁹¹ Notice n° 262.

c. Les tribulations d'une fondation : l'exemple de Renaud le Roux

L'exemple de Renaud le Roux est intéressant à plus d'un titre et fait intervenir plusieurs actes. L'acte n° 1 consigné dans le tableau ci-dessus n'est pas un acte de décharge à proprement parler, mais plutôt la narration, par le scribe du livre des fondations, de la façon dont s'est déroulée la donation de Renaud le Roux. On notera à ce propos qu'il fait plusieurs fois mention à cette occasion de registres où sont copiés des actes, notamment les comptes-rendus des chapitres provinciaux, aujourd'hui perdus.

En 1417, nous dit le scribe, Renaud le Roux entreprend de fonder une messe quotidienne en l'église des Célestins de Paris et de donner une somme suffisamment importante pour y pourvoir. Les moines parisiens commencent par refuser la donation « alleguants qu'ils estoient trop chargés de messes ». Il est vrai que cette décision intervient trois ans après la première réduction des messes qui, même si elle ne fut pas effective, avait mis néanmoins le doigt sur le problème de la surcharge des fondations. Mais la donation potentielle de Renaud le Roux est alléchante⁶⁹² et il ne faudrait « pas frustrer ledict bienfaiteur⁶⁹³ ». Les moines trouvent donc un expédient, apparemment nouveau : afin de pouvoir se charger de la fondation de Renaud Le Roux, ils transféreront deux autres messes qu'ils doivent célébrer quotidiennement à d'autres couvents de la province, moyennant finance bien entendu. Si l'on en croit l'acte du registre LL 1505, l'affaire leur est toutefois profitable d'un point de vue financier : le transfert ne leur coûte que 2 500 écus d'or et la rente de 24 £ p. La réduction des messes de 1436 prend néanmoins soin de souligner que « residuum autem expensum fuit in relevatione hujus monasterii, quod tunc temporis propter guerras et penuriam victualium in maxima paupertate degebat ».

⁶⁹² La réduction de 1436 indique que Renaud Le Roux, grand bienfaiteur du couvent, aurait fait des dons d'une valeur de 4 000 écus d'or, donné en outre 2 000 écus d'or en espèces et 24 £ p. de rente sur la maison du Cornet à côté du Petit-Pont à Paris. Il aurait en outre institué par testament les Célestins comme ses héritiers pour un tiers de ses biens.

⁶⁹³ Certains passages de l'acte copié dans LL 1505 sont des traductions en français de la notice consacrée à Renaud Le Roux dans la réduction des messes de 1436.

Le transfert des deux messes quotidiennes est ratifié par le chapitre provincial de 1420. La première de ces messes est issue de la fondation de Jean Auclou⁶⁹⁴, elle est transférée aux monastères de Sens et de Lyon, mais on ignore le détail de la répartition. Quant à la seconde, elle est redistribuée sur la province toute entière et c'est le chapitre provincial de 1426 ou 1429⁶⁹⁵ qui décide de la répartition : vingt-deux messes seront dites par chacun des couvents de la province après Pâques.

En 1436 cependant intervient la seconde réduction, qui toujours selon le scribe n'aurait été promulguée qu'au chapitre provincial de 1456. Toujours est-il que la fondation de Jean Auclou est réduite avec celle d'Isabelle et Étienne Canu⁶⁹⁶ d'une part, et celle d'Alexandra de Besançon⁶⁹⁷ d'autre part⁶⁹⁸, les vingt-deux messes devant être célébrées par chaque couvent au nom des quatre donateurs. Pour terminer sur ce point, le scribe précise enfin que ces vingt-deux messes ont été célébrées chaque année jusqu'en 1646 mais qu'il a été constaté qu'à cette date les revenus de la rente étaient minimes, les vingt-deux messes ont donc été réduites à dix, décision confirmée au chapitre provincial de 1649.

Mais revenons à Renaud Le Roux. Il effectue donc, semble-t-il, sa donation en 1417, mais on ne connaît les détails de la donation que par la réduction de 1436. Cette dernière nous apprend d'ailleurs que, outre la fondation d'une messe quotidienne, Renaud le Roux aurait également doté un frère. Quoi qu'il en soit, à sa mort, il se fait enterrer en l'église des Célestins « in introitu chori⁶⁹⁹ ». Dès 1462⁷⁰⁰ cependant, sa fondation d'une messe quotidienne fait l'objet d'une redistribution aux Célestins de Soissons, qui reçoivent en compensation la terre et seigneurie de Bonnes et deux cent écus d'or pour réparer cette terre qui est en grande ruine. Au final donc, les Célestins de Paris n'auront célébré la mémoire de Renaud Le Roux que durant quarante-cinq ans, mais celui-ci restera néanmoins inscrit dans les documents nécrologiques. Quant à la

⁶⁹⁴ Notice n° 17.

⁶⁹⁵ Le scribe hésite sur la date.

⁶⁹⁶ Dossier n° 8.

⁶⁹⁷ Dossier n° 108.

⁶⁹⁸ Ce que l'on vérifie effectivement dans la réduction de 1436.

⁶⁹⁹ Réduction de 1436.

⁷⁰⁰ Acte n° 5.

première redistribution de 1417, il semble qu'elle initie un mouvement durable d'échange entre le monastère parisien et le reste de la province, puisque l'on a des témoignages de ce type d'échanges jusqu'en 1614, échanges dont nous allons maintenant souligner, pour conclure sur les redistributions de messes, quelques aspects.

d. Quelques considérations sur les redistributions

À bien les regarder, il semble que les redistributions de messes aient surtout une fonction principale : celle de rétablir l'équilibre au sein d'une province monastique où les monastères de Paris et d'Avignon ont un poids écrasant, aussi bien dans le mouvement des fondations que du point de vue financier.

Pour étayer cette hypothèse, commençons par considérer les couvents intéressés par ces redistributions. Il est notoire que les couvents les plus concernés sont ceux qui se situent dans l'orbite immédiate de Paris : Offémont (une redistribution), Villeneuve-les-Soissons (deux), Châtres (trois), Sens (trois), Ambert (une), Marcoussis (une), Mantes (une), Rouen (une). Les couvents d'Amiens, Esclimont, Vichy, etc. ne sont pas concernés. Dans le sud maintenant, c'est le même mouvement qui s'opère : Lyon n'est concerné qu'une fois, mais c'est lors de la première redistribution, il s'agit alors d'un système innovant. En revanche, le monastère du Colombier, situé au sud de Lyon et dans son orbite, bénéficie de deux redistributions. Enfin, le monastère de Gentilly, dans l'orbite de celui d'Avignon, est le récipiendaire d'une redistribution. La concentration géographique et le poids des grands couvents urbains comme Paris, Lyon et Avignon me semble être l'un des facteurs d'explication possibles pour cette répartition géographique des redistributions. Assurément, ces couvents-là drainaient-ils le plus grand nombre de donation, aux dépens des autres couvents, plus ruraux, plus excentrés et par conséquent moins riches.

La redistribution est donc le moyen de rétablir un équilibre entre un couvent surchargé de fondations, ce que montrent les deux réductions de 1414 et de 1436, et qui continue pourtant à en attirer de nouvelles, et des communautés moins favorisées de

ce point de vue. Comme dans le cas de Renaud Le Roux, évacuer des fondations plus ou moins anciennes vers d'autres couvents permettait d'en accueillir de nouvelles, avec les dons que cela supposait.

Mais le système des redistributions permet également de rétablir l'équilibre financier de la province et de redistribuer les richesses qui tendent à se concentrer sur le couvent parisien. Plusieurs actes mentionnent d'ailleurs explicitement ce motif, comme l'acte n° 7 émané, je l'ai dit du monastère de Paris : « Nous, assemblés en notre chapitre, meus de pitié et pour subvenir à la pauvreté et nécessité de nos freres les prieur et convent des Celestins de Notre-Dame du Val-de-Rouen, nouvellement fondéz aud. Rouen par feu de bonne memoire le Roy Charles VII^{e701} (...) ». C'est également pour apporter une aide financière qu'intervient la redistribution de la fondation de Guillaume Colombel au couvent de Mantes⁷⁰² : « Comme pour obvier au grand dommage qu'il nous convient souffrir au moyen de l'alienation de notre Isle de Rouen et autres nos heritages qu'estions contrains vendre et aliener pour fournir aux depens et misere de deux grands procès meüs et pendans en la Cour de Parlement entre nous d'une part et M^e Jean de Melun et Louis Sanguin d'autre part (...), Reverend Pere en Dieu Frere Thibauld Artauld, vicaire du Reverend Pere Provincial et Prieur des Celestins de Paris et convent dudict lieu, en regard et pitié de nostre nécessité nous ont présenté de bailler la somme de douze cens livres tournois (...) ».

Le mouvement des redistributions de messes procède donc d'une logique durable et vient compléter le mouvement des réductions. Il s'agit cette fois, non seulement d'alléger le monastère parisien de fondations qu'il ne peut plus assumer, mais également d'alimenter la subsistance des couvents les moins favorisés de la province qui, ne pouvant bien souvent rembourser les sommes données, prennent à leur charge un certain nombre de fondations.

⁷⁰¹ En réalité, si l'on en croit C. de Baurepaire, le couvent de Rouen a d'abord été fondé par le duc de Bedford. BAUREPAIRE (Charles de), « Fondations pieuses du duc de Bedford » dans *Bibliothèque de l'École des chartes* (24), p. 343.

⁷⁰² Acte n° 11.

3. *Réductions et redistributions : bilan*a. *Le développement d'un discours*

- 1414 – 1436 : d'un discours à l'autre

Les réductions de 1414 et 1436 commencent l'une et l'autre par un prologue de quelques feuillets. Même si la réduction de 1414 n'a jamais été appliquée, une lecture approfondie et comparative de ces deux textes se révèle tout à fait intéressante et éclairante.

Le prologue de 1414 est bâti selon un plan chronologique simple et ne développe qu'un seul argument. Il retrace en effet l'histoire du couvent en remontant à l'implantation des Carmes par saint Louis au lieu qui a fini par prendre leur surnom, les Barrés, et en développant successivement le rôle de Robert de Jussy et celui des Marcel, propriétaires puis donateurs du lieu. Ces considérations à caractères historiques n'ont rien de novateur mais leur présence à cet endroit n'est pas innocente : le texte dans son ensemble tend à montrer que, à cause de leur petite taille et de la pauvreté extrême dans laquelle ils se trouvaient au moment de leur fondation, les Célestins de Paris ont dû, dans les premiers temps de leur existence, accepter toutes les donations qu'on leur faisait, sans distinction, et même si elles étaient mal fondées. Cela afin d'assurer leur survie. L'argumentaire développé dans le prologue de 1414 ne va pas plus loin : la cause des réductions est l'acceptation trop généreuse par les frères de charges mal fondées.

Vingt-deux ans plus tard, en 1436, le prologue de la réduction des messes opérée à cette date est de nature tout à fait différente et présente une accumulation d'arguments beaucoup plus fouillée. La stratégie argumentaire qui se développe est bien plus efficace et adopte un ton juridique que l'on ne trouvait pas du tout dans le prologue de 1414. Tout se passe comme si, en 1436, le prologue cherchait à la fois à répondre à des critiques émises sur la procédure de réduction et éventuellement à en réfuter de

nouvelles. Le rédacteur développe tout un arsenal à la fois juridique et théologique qui, par sa position liminaire, permet d'asseoir le texte de la réduction qui s'ensuit.

La première partie du prologue montre ainsi que, si les moines acceptent des donations, ce n'est nullement par goût du luxe et de la richesse, bien au contraire : ils ne cherchent qu'à augmenter le service de Dieu. Et, citant saint Paul, l'auteur du prologue rappelle que « Qui altari servit, de altario vivere debet⁷⁰³ ». Par ailleurs, et on retrouve là les arguments de 1414, c'est parce que le couvent était très petit et très pauvre lors de son arrivée à Paris, qu'il a accepté tant de fondations qu'il ne peut aujourd'hui plus soutenir. On en vient alors à un discours à la tonalité plus juridique qui discute successivement la question de savoir quand et comment un contrat entre deux parties peut être rompu et avance l'argument final selon lequel « Quod cessante causa, cessat effectus⁷⁰⁴ ». Bien sûr, rappelle l'auteur, tout cela ne vaut que si ce n'est pas la négligence des frères qui a fait perdre les rentes, auquel cas ils devraient supporter la charge sans se plaindre.

On en arrive alors à un tournant du discours. Comment en effet prouver que les frères ont fait tout ce qu'il fallait pour maintenir en état les dons précédents et que, s'ils ne rapportent plus rien, la faute n'est pas à leur imputer ? La question est impossible à trancher, d'où la solution préconisée par le rédacteur du prologue : il faut rester prudent dans le processus de réduction afin d'éviter des erreurs et, certainement aussi, d'éventuelles contestations. La fin du prologue est consacrée à l'exposé précis de la façon dont a été effectuée la réduction : autorisation du pape, nomination des frères chargés de cette tâche, etc. Là encore, on retrouve la même volonté de garantir au maximum le texte de la réduction qui suit le prologue et pour ce d'assurer une certaine transparence dans le processus tout en mettant en avant les autorisations émanées des plus hautes instances de l'Église.

Entre 1414 et 1436, on observe donc une nette évolution du discours sur les réductions de messes : l'argumentaire s'est développé, enrichi, et est devenu beaucoup

⁷⁰³ *I Cor. 9, 13.*

⁷⁰⁴ Thomas d'Aquin, *Sum. th. I, 96, 3, ob. 3.*

plus systématique. Faut-il en conclure que si la réduction de 1414 n'a pas été effectuée, c'est qu'elle a donné lieu à scandale ou, tout au moins, à une réprobation active ? J'avoue n'avoir trouvé aucune trace de ces réductions ailleurs que dans les sources évoquées et il est bien difficile d'apporter une réponse à cette question. Quoiqu'il en soit, l'allongement et le développement de l'argumentaire fondant les réductions de messe permettent de tisser une filiation certaine entre l'un et l'autre texte et de supposer que l'on a là une clé d'interprétation du redoublement de ce processus. La question des réductions n'a cependant pas été enterrée après 1436. En effet, bien qu'il soit postérieur à la période étudiée, un autre texte revient sur cette question des réductions : le traité du P. Rapine⁷⁰⁵.

- Le traité du P. Rapine

Au début du XVI^e siècle⁷⁰⁶, un père célestin, Claude Rapine, écrit un mémoire intitulé *De conjunctione obituum*. Ce traité, rédigé en latin, s'inscrit directement dans la dynamique des réductions et des redistributions de messes évoquées ci-dessus puisqu'il discute un certain nombre de questions telles que la légitimité de la conjonction des obits, la licéité de l'union des messes, l'attribution du nom de fondateur, etc. Le texte est introduit par un *exemplum* qui pose le problème :

« Quidam amicus monasterii legavit eidem ducentos aureos pro obitu suo annuatim celebrando. Cui cum responderetur frater oneri huic non libenter consensuros, si non ipse obitum ipsum alteri uniri consentiret, rogavit fratres facere eos quasi cum amico, et ita decessit. Post cujus mortem fratres

⁷⁰⁵ Bibl. Maz. ms. 1067, fol. 202-208. Édité par A. Molinier dans *Les obituaires français au Moyen Âge* (310), p. 325-339.

⁷⁰⁶ La datation est de Molinier (*op. cit.*), p. 139, mais elle mériterait peut-être révision. Ce manuscrit n'a jusqu'à présent fait l'objet d'aucune étude hormis le commentaire de Molinier. Il me semble pourtant que l'importance prise par les réductions de messes chez les Célestins fait que l'on gagnerait beaucoup à l'étudier en détail. Je n'ai pas eu le temps d'effectuer ce travail dans le cadre de cette thèse mais j'espère pouvoir le mener à bien dans de futurs travaux.

obitum illius alteri conjunxerunt, et defunctum in numerum fundatorum monasterii conscripserunt. Queritur an sic agendo defuncti probaverint amicos, id est si majus aliquid quam petebat vel saltem equale contulerint. Circa quod videndum occurrit an majus sit de numero ascribi fundatorum, quam missam annuam vel quotidianam vel obitum habere, an vere possit is de quo sermo fundatoris vicem et nomen tenere, an obitus ejus licite potuit alii jungi, an fiat prejudicium obitui cui conjungitur, an licite plura fundata anniversaria ex post facto uniantur. »

Pour faire bref, la réponse principale apportée par le P. Rapine à la justification des réductions de messes est fondée sur l'idée que ce qui compte, c'est la façon dont est dite telle messe ou telle prière, avec piété et sincérité, plus que le nombre de services célébrés. On est ici au cœur des problématiques religieuses de la fin du Moyen Âge, tiraillées entre d'un côté, les logiques d'accumulation des messes et des suffrages pour les morts et, de l'autre, de nouvelles idées qui prônent une foi plus intériorisée, moins exubérante, mais également plus efficace.

b. Réduire, redistribuer : la donation perpétuelle

Réductions, redistributions, il est difficile de nier que la logique économique est ici étroitement liée au système de la gestion des donations. Les dons sont un des revenus du couvent et, comme tous les revenus liés à la terre, à la fin du Moyen Âge, ceux-ci se sont rapidement dévalués et ne rapportent plus grand-chose, à peine un demi-siècle plus tard. Ce qui affecte les Célestins, ce n'est pas tant le trop grand nombre de fondations dont il se sont chargés que la dépression économique générale qui caractérise le XIV^e siècle et le début du XV^e siècle et touche de plein fouet les revenus de la terre à la base de l'économie monastique.

Partant, les moines se sont trouvés dans une situation inextricable : une propriété éclatée qui ne donnait que de très maigres revenus et des messes à célébrer en grand nombre, nécessitant un nombre de frères élevé aux besoins desquels on ne pouvait plus

subvenir. La réduction des donations apparut alors comme une solution satisfaisante à bien des égards mais, à travers l'argumentaire étudié ci-dessus, on comprend qu'elle ne s'est pas faite sans mal et a dû susciter nombre de réticences, et certainement auprès des frères eux-mêmes. Après tout, ils s'étaient engagés par écrit pour l'éternité et ils ne pouvaient rompre leur contrat avec les morts. Il fallait donc trouver des solutions moyennes : réduire n'était pas supprimer, même si l'on modifiait ainsi la volonté du donateur. La redistribution était quant à elle une autre solution qui permettait de soulager le couvent parisien. Toutefois la redistribution s'accompagnait impérativement d'un versement en nature ou en espèces, elle n'était donc pas systématiquement possible.

Au fond, ce qui caractérise les donations mises en acte c'est, non seulement leur caractère solennel, mais surtout leur caractère perpétuel, terme qui revient régulièrement dans les actes pour qualifier tant les dons que les fondations. Et les frères se posent en garants de cette perpétuité qui produit d'ailleurs une continuité étonnante. La table des messes du livre des fondations montre ainsi que, au XVII^e siècle, on continue de célébrer des fondations anciennes de deux ou trois siècles. Réductions et redistributions sont, en creux, un effort pour maintenir dans la durée la mémoire des donateurs et le témoin des choix qu'ont du faire à un moment difficile de leur histoire les frères pour conserver, d'une manière ou d'une autre, la fondation dans la longue durée.

En conclusion de ce chapitre, on peut caractériser la donation mise en acte de la fin du Moyen Âge par plusieurs grands traits qui lui sont propres. Sa plus grande spécificité est sans conteste son caractère perpétuel. La donation mise en acte, par sa forme, mais aussi par le discours qu'elle développe, s'inscrit dans le temps long et n'envisage pas sa fin. Elle est destinée à préparer l'après-mort du donateur et recoupe donc plusieurs aspects, dont les deux principaux sont l'intercession en faveur du donateur par la prière et la célébration de messes, et le souvenir de sa mémoire. Ailleurs que dans les actes de donation, l'intégralité des documents émanant des Célestins est

destinée à la garantie de ce caractère perpétuel, depuis l'inscription au martyrologe, jusqu'à la réduction ou la redistribution des messes.

Pour ce faire, nous avons vu que les termes du contrat de donation étaient précisément pesés et négociés, tant du côté du donateur, que du côté des donataires. La donation archétypale de la fin du Moyen Âge, si tant est qu'elle existe, est marquée par cette idée de perpétuité tout en étant influencée par l'air de son temps : le don d'une rente pour la fondation d'anniversaires ou de messes qui se répètent régulièrement et pour des temps infinis est le schéma que l'on retrouve le plus fréquemment. Cependant, on aurait tort de croire qu'il s'agit là d'une pratique unique. Bien au contraire, nous allons voir dans le dernier chapitre que cette pratique de la donation perpétuelle est complétive de donations ponctuelles auxquelles est assigné un rôle bien différencié.

CHAPITRE IX

DONATION ÉPHÉMÈRE

J'ai fondé le chapitre VIII sur l'analyse de sources souvent utilisées des historiens : les chartes de donations et les testaments. Il me semble pourtant que d'autres documents peuvent alimenter une étude de la pratique des donations pieuses. Nous avons la chance de conserver, dans le chartrier célestin, deux livres de comptes⁷⁰⁷ exceptionnels à bien des égards et qui, à côté des recettes tirées de la vente de blé ou de vin, de la perception d'un cens ou de la vente de quelques livres de cire, consignent méthodiquement et au jour le jour les quelques sous donnés par tel ou tel pour faire dire qui une messe, qui un obit, qui quelques prières en sa faveur ou celle d'autres membres de sa famille.

Le présupposé de ce chapitre, c'est que ces quelques sous transformés en messes sont une forme de donation et doivent donc être étudiés au même titre que les chartes de donation et testaments. Comme dans les donations mises en acte en effet, il s'agit de transformer un bien terrestre en bienfait céleste, mais à ceci près que les donations des actes sont perpétuelles, alors que l'on se situe ici dans le registre de l'éphémère et du ponctuel.

À côté des donations traditionnelles, les mentions comptables, qui sont au nombre de 593, nous livrent des renseignements d'une richesse remarquable sur des pratiques de la donation multiformes. Si j'ai choisi de les intégrer aussi bien à la base de données qu'à cette étude, c'est parce que je pense que la comparaison entre les deux

⁷⁰⁷ Arch. nat. *H⁵ 3935 et 3936.

modes de donation ne peut qu'être utile pour une meilleure compréhension de la problématique et que, de même que nous avons vu les avantages à ne pas se limiter aux documents nécrologiques, les livres de compte nous ouvriront de nouvelles perspectives.

I. LES COMPTES : DES RÉVÉLATEURS DE PRATIQUES MULTIFORMES

Comme je l'ai indiqué, deux livres de compte ont permis de mener à bien cette étude. Le registre *H⁵ 3935 consigne les recettes ordinaires du couvent de 1408 à 1414 (rentes, cens, revenus agricoles, etc.). On trouve dans ce registre dix-sept mentions de donations, éparses⁷⁰⁸. Le registre *H⁵ 3936 est plus intéressant. Il couvre la période 1459-1577 et les recettes liées aux demandes de services religieux y sont nombreuses. On trouvera en détail la structure de ce registre dans le volume II de cette thèse.

Les deux livres sont rédigés en français, sauf un bref passage du livre *H⁵ 3936, écrit en latin pour la période qui s'étend d'avril 1494 à octobre 1494. Ce changement de langue temporaire est introduit par la précision suivante du scribe : « Sequitur recepta extraordinaria per nos depositarios antedictos facta a septima die aprilis 1494 post Pascha. Qua die compoti precedentes clausi fuerunt. Quam receptam in latino conscripsi eo quod vidi in omnibus aliis monasteriis nostris ab auroris et citra sic fieri ».

Les donations figurant dans les registres de compte possèdent trois caractéristiques qui leur sont propres et que je développerai successivement : elles présentent une grande variété typologique, elles sont généralement ponctuelles et elles sont enfin multiformes.

⁷⁰⁸ Mentions n° 1 à 17.

1. Des donations variées

Les donations figurant dans les comptes étant de nature variée, je vais m'efforcer d'en dresser un panorama exhaustif, en m'appuyant sur des exemples.

a. Donations individuelles

Les mentions de donations individuelles représentent la majorité des mentions ayant trait à des revenus provenant du spirituel. J'entends par donation individuelle la donation par un certain individu d'une somme d'argent définie et destinée à payer une messe, une prière ou tout autre service spirituel. Un exemple parmi tant d'autres : « De Madame La Cornue pour messes qu'elle nous a fait dire à sa devocion, 29 s. p.⁷⁰⁹ ».

Les cas peuvent bien sûr être plus complexes : le payeur peut être un exécuteur testamentaire, le bénéficiaire du don, un défunt, etc. À titre illustratif, voici un exemple : « D'un obit dit ceans pour feue madame la Chancelliere receu par les mains de mons. maistre Michel de Villechartre, 4 £ p.⁷¹⁰ ».

Ces mentions où le donateur est individualisé, même si son identité n'est pas connue, ont toutes été entrées dans la base de données, car elles fonctionnent sur un schéma similaire à celui de la donation mise en acte. Elles représentent la pratique la plus courante que l'on trouve dans les comptes, celle que nous allons étudier ensuite.

b. Donations anonymes

Toutefois figurent également dans les comptes un certain nombre de donations pour lesquelles le donateur n'est pas individualisé : on parle alors d'offrande, puisque le don est fait sans contrepartie spirituelle directe. Ces mentions n'ont pas été entrées dans

⁷⁰⁹ Mention n° 36, août 1488.

⁷¹⁰ Mention n° 54, août 1489.

la base de données, mais ont néanmoins été relevées de façon systématique. Ces dons sont de différents types.

- Offrandes lors des messes

Les messes célébrées dans l'église des Célestins sont l'occasion de dons en espèces de la part des fidèles. On trouve régulièrement dans les comptes des mentions de ce type : « De la boete des messes prinse le VIII^e fevrier, 54 £ p.⁷¹¹ ». Mises en série, on peut esquisser le fonctionnement de ces offrandes : il semble que se trouvait dans l'église des Célestins une boîte, appelée boîte des messes, dans laquelle les fidèles qui venaient assister à la messe pouvaient verser ce que bon leur semblait.

La boîte des messes est relevée par les frères à dates plus ou moins fixes, entre deux et quatre fois l'an, mais il est difficile de donner une estimation précise dans la mesure où la consignation du relevé de la boîte des messes dans les comptes ne semble pas avoir été systématique. Les sommes qui proviennent de cette boîte sont extrêmement variables : d'une quinzaine de livres à parfois plus de cinquante, une variabilité qui a peut-être pour facteur le plus ou moins grand laps de temps écoulé entre deux relevés. On connaît parfois cette durée : ainsi entre le 15 juin et le 21 juillet 1498, le relevé de la boîte des messes apporte au couvent 14 £ 14 s. et 8 d. p. Le relevé suivant a lieu le 29 août 1498 et donne alors 16 £ p. Il semble que l'on puisse approximativement estimer la moyenne des revenus de cette boîte à une dizaine de livres parisis mensuelles, somme qui est loin d'être négligeable, au regard de ce que peuvent rapporter les donations mises en acte du chapitre précédent.

Les offrandes faites lors des messes pouvaient parfois être individualisées, notamment lorsqu'un haut personnage, le roi notamment, assistait à la célébration. En mars 1488 par exemple, Charles VIII « vint oyr messe ceans », il donne en offrande 28 s. p.⁷¹². En juillet 1498, c'est Louis XII qui fait une offrande ainsi consignée : « De

⁷¹¹ Février 1488

⁷¹² Mention n° 27.

l'offrande du Roy pour les neuf, dix et onze jour de ce mois de juillet qu'il a esté ceans à la messe, 4 £ 4 s. p.⁷¹³ ».

- Offrandes dans les troncs

La boîte des messes était loin d'être le seul tronc de l'église. Malgré un relevé systématique des mentions, il est difficile d'établir une liste exhaustive des troncs qui se trouvaient dans l'église et de connaître de façon exacte les revenus qui en étaient tirés. Le vocabulaire est en effet très flou et certaines mentions se contentent de formules de ce type : « Des reliques et troncs, 52 £ 4 s. 8 d.⁷¹⁴ ».

Il y a d'abord un « tronc de l'église », relevé à dix-neuf reprises entre 1488 et 1507. Ce tronc ne présente pas de spécificité. Un autre tronc devait se trouver près de l'autel dit de Saint-Maurice, qui contenait peut-être des reliques : ce tronc apparaît à vingt-cinq reprises dans les relevés. Les Célestins possédaient en outre d'autres reliques à côté desquelles se trouvaient probablement également des troncs : ils sont relevés six fois sur la période et apparaissent simplement sous le terme « reliques » dans les comptes. La plus célèbre de celles-ci était le manteau du cardinal Pierre de Luxembourg, mort en odeur de sainteté en 1387 et dont la tombe, à Avignon, était devenue le lieu de miracles et de dévotions populaires. Vingt relevés concernent un tronc spécifiquement dédié à cette relique. Enfin, la chapelle des 10 000 martyrs possédait son propre tronc, relevé à seize reprises. À propos de cette dernière il est indifféremment parlé de chapelle ou de confrérie, ce qui rend l'interprétation difficile. Il est possible qu'une confrérie se soit spécifiquement dédiée au service de cette chapelle et ait procédé elle-même au relevé des troncs.

Comme dans le cas de la boîte des messes, les relevés sont faits à des dates aléatoires, ce qui rend impossible toute estimation du revenu mensuel ou annuel de ces troncs. Mis à part les relevés de la boîte des 10 000 martyrs, les sommes consignées semblent toutefois nettement inférieures à celles de la boîte des messes.

⁷¹³ Mention n° 347.

⁷¹⁴ Avril 1488.

- Offrandes en fonction du temps liturgique

Enfin, certains temps liturgiques sont propices à des dons exceptionnels, c'est notamment le cas du Carême. Les offrandes de cette période particulière de l'année semblent avoir été faites tant aux Célestins qu'à leurs reliques, mais les mentions relevées ne permettent pas d'en dire davantage. Les offrandes faites en temps de Carême sont de valeurs très inégales selon les années. Voici un récapitulatif pour les années 1489-1507 :

Carême 1489 (n. st.) : 8 £ 4 s. 8 d. p.	Carême 1499 : 66 £ p.
Carême 1490 : 8 £ 15 s. 2 d. p.	Carême 1500 : pas de mention
Carême 1491 : 54 £ 14 s. 4 d. p.	Carême 1501 : 54 £ p.
Carême 1492 : 65 £ 12 d. p.	Carême 1502 : 56 £ 2 s. p.
Carême 1493 : 65 £ 16 s. 8 d. p.	Carême 1503 : 49 £ 3 s. p.
Carême 1494 : pas de mention	Carême 1504 : 15 £ 5 s. p.
Carême 1495 : 70 £ 7 s. p.	Carême 1505 : 23 £ 10 s. p.
Carême 1496 : 70 £ 12 s. p.	Carême 1506 : 37 £ 7 s. 5 d. p.
Carême 1497 : 78 £ 14 s. 4 d. p.	Carême 1507 : 6 £ 16 s. p.
Carême 1498 : 57 £ p.	

On observe globalement une augmentation de la valeur des offrandes faites en période de Carême de 1489 à 1497 puis un reflux après cette date. Il faut être prudent dans l'explication de ce mouvement, d'autant que les mentions sont généralement assez floues : il semble que les reliques soient comprises dans le relevé lors de certaines années, alors que pour d'autres, il n'y aurait que les messes. Tout ce que l'on peut en dire, c'est que le temps liturgique et particulièrement le Carême est un moment de l'année propice au don pieux, ainsi que le rappelle N. Zemon Davis : « The period on the calendar when public gifts were most associated with Christian themes and charitable gifts was Lent and Easter. Presents went first and foremost from lay people to the clergy and parish institutions. The Lenten preacher might be reawarded, as at Lyon, with whatever men and women could collect at Sunday service and from confraternity donations. Everywhere each person who confessed and received communion — an annual affair for many Catholics — made an offering to the priest or to the parish⁷¹⁵ ».

⁷¹⁵ DAVIS (Natalie Zemon), *The gift in sixteenth century France* (110), p. 25.

c. Donations lors des entrées en religion

De toutes ces pratiques variées, une dernière est à souligner : les donations lors des entrées en religion. Plusieurs moments sont à distinguer de ce point de vue : dans un premier temps, lors de la prononciation des vœux, le nouveau frère faisait don au monastère d'un certain nombre de ses biens.

Une fois entré en religion, la première messe célébrée était l'occasion pour ses parents de faire diverses offrandes, le plus souvent en espèces. Le registre *H⁵ 3936 consigne une vingtaine de mentions qui y sont relatives. En août 1501 par exemple, on trouve la mention suivante : « De Mathurin Loys, Jehanne et Jacques Cometes en don fait ceans pour les habillements et professions de frere Guillaume Comete leur frere, 14 £ p. ». Les dons faits par les parents des frères à cette occasion sont très variables : 11 s. p. à la première messe de Philippe de Milly, 11 £ 16 s. p. à celle de Claude Pluyète, 14 £ p. à la première messe de Guy de Vitry.

Certains parents profitent en outre de cette première messe pour donner parfois, en plus d'une somme en espèces, des objets liturgiques dont ils savent qu'ils seront utiles à toute la communauté des frères. Ainsi à la première messe de Pierre Paris, en avril 1490, sont donnés 6 £ 13 s. 8 d. p. et un calice. De même lors de la messe de Claude Pluyète, à l'automne 1493 comme nous l'apprend cette mention : « De l'offrande faicte à la premiere messe de frere Claude Pliete outre ung calice d'argent et des draps et autres matieres pour fere aucun ornements dequels environ 8 £ p. aussi employés en chassubles et ornements [blanc]. »

On a déjà vu au chapitre V que les liens de parenté pouvaient parfois susciter des donations, ils motivent également certaines offrandes, comme celle-ci : « De honorable homme et sage M^e Jehan Pigear, official de Chartres, en pur don, par contemplation de son frere profès de ceans, 58 s. p.⁷¹⁶ ».

Les livres de compte nous montrent donc des pratiques de la donation pieuse bien plus variées que celles qui s'esquissent dans les chartes et les testaments. À côté des

⁷¹⁶ Septembre 1506.

demandes de messes et de prières, les plus nombreuses, beaucoup d'occasions sont propices à l'offrande de quelques sous : le Carême, l'entrée en religion d'un membre de la famille, l'assistance à une messe sont autant d'occasions pour le fidèle de donner. L'ensemble de ces dons forme, pour les frères, des revenus qui ne sont pas négligeables.

2. Répartition temporelle

Ont été entrées dans la base de données uniquement les donations ci-dessus appelées individuelles. Elles représentent un total de 593 mentions pour les deux livres de compte confondus. Étudions dans un premier temps la répartition temporelle de ces donations.

a. Mouvement général

Le livre de compte *H⁵ 3935 permet de recenser dix-sept mentions pour l'année 1409 (janvier à décembre) et *H⁵ 3936 nous en donne 576 autres pour la période novembre 1459 - mars 1508 (n. st.), sachant que les mentions ne sont régulières qu'à partir de mars 1488. Pour étudier la répartition de ces mentions par année, on se reportera à la figure 16 du chapitre I (page 154): sur une période de vingt années, la répartition des mentions comptables est relativement homogène avec un nombre de donations annuelles compris entre 25 et 35. On observe un pic pour l'année 1492 et un déclin lent mais continu de 1502 à 1508. Comme je l'ai dit précédemment, les hypothèses d'explication sont difficiles à déterminer et ces variations sont peut-être simplement dues à la négligence du scribe.

b. Mouvement annuel

Voici maintenant un graphique de répartition mensuelle du nombre de mentions comptables :

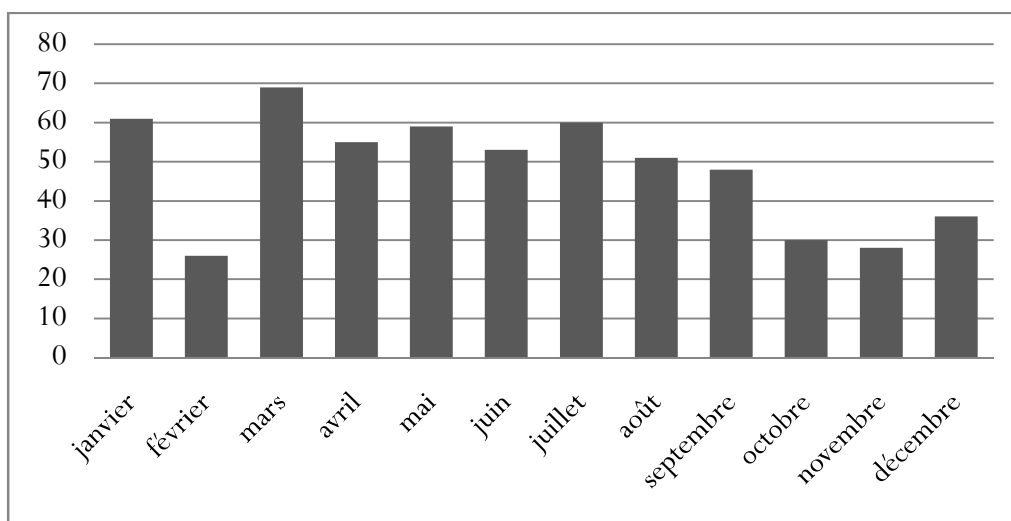


Figure 39 : Répartition mensuelle du nombre de donations (livres de comptes)

L'étude de la répartition mensuelle du nombre de donations permet de distinguer assez nettement deux périodes dans l'année : les mois d'automne et d'hiver, d'octobre à février globalement, sont marqués par un nombre de donations inférieur à celui des mois de printemps et d'été (mars à septembre), exception faite du mois de janvier. Le nombre important de donations atteint en janvier et mars peut peut-être s'expliquer par le rythme de l'année liturgique : on peut penser que les donations faites au moment de Noël sont consignées avec un léger décalage chronologique qui fait qu'on les retrouve en janvier, tandis que mars est le mois du Carême et de la fête de Pâques. Cependant, mises à part les offrandes que nous avons étudiées ci-dessus et qui n'ont pas

été consignées dans la base de données, les mentions comptables ne font jamais allusion au temps liturgique de l'année, ce qui rend cette hypothèse d'explication fragile.

3. Des donations ponctuelles

Nous avons vu en étudiant les donations mises en acte que celles-ci étaient généralement uniques (il est rare que l'on fasse plusieurs donations de ce type à un même couvent au cours de sa vie) mais à valeur perpétuelle. Il en va tout autrement des donations que l'on trouve dans les mentions comptables. Celles-là sont caractérisées par leur caractère éphémère : nulle demande de fondation perpétuelle ne se trouve dans les comptes. Lorsque l'on y demande une messe, celle-ci s'inscrit dans un temps fixe et déterminé. Ce caractère éphémère est cependant compensé chez certains donateurs par une très grande régularité dans leur demande qui fait qu'il n'est pas rare d'en suivre certains pendant des périodes d'une dizaine d'années. Avant de voir quelques exemples, arrêtons-nous tout d'abord sur le graphique suivant, qui représente le nombre de donateurs réparti en fonction du nombre d'occurrences les concernant dans les comptes :

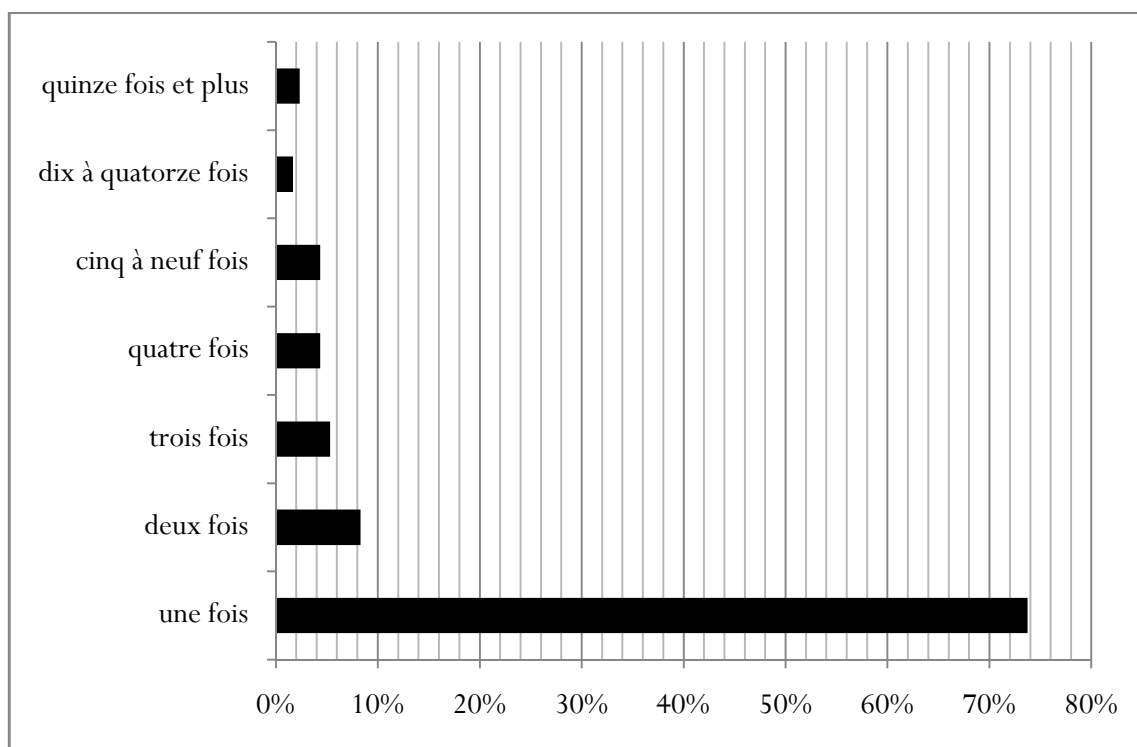


Figure 40 : Répartition des donateurs selon le nombre d'occurrences qui les concerne

Le graphique est sans appel : près de 75 % des donateurs recensés dans les comptes ne fondent qu'une seule et unique fois. La pratique semble donc fréquente de demander ici ou là une messe ou un service sans que soit entretenue au-delà une relation plus suivie avec les frères. Toutefois, cela n'empêche pas la messe demandée de durer plusieurs mois, voire une année entière. Ce n'est pas parce que la donation est ponctuelle qu'elle est limitée dans le temps. Cela montre que la donation faite, pour ainsi dire, au quotidien, est un acte qui obéit à des stratégies tout à fait différentes de celles de la donation mise en acte. Ici, pas de relation suivie avec le monastère sur le très long terme, pas de stratégie mémorielle. Il s'agit plutôt de répondre au cas par cas à des demandes ponctuelles : messe pour un enfant malade, prières pour un mari récemment défunt, etc. D'ailleurs, dans quelques cas, le donateur reste totalement anonyme :

« D'une devote femme pour prier Dieu pour elle, 28 s. p.⁷¹⁷ ». Ce qui compte, c'est la réponse des frères à un besoin immédiat du donateur. Même si les mobiles des donateurs sont très difficiles à déterminer, vue la brièveté des mentions, on peut néanmoins penser que l'on se trouve ici face à des actes de piété immédiats qui reflètent au plus près les attentes des donateurs.

Environ un quart des donateurs revient néanmoins plusieurs fois au monastère. Mais là encore, on est plutôt dans une logique ponctuelle que durable, puisque 18 % d'entre eux ne font que deux à quatre apparitions dans les comptes, bien que, encore une fois, ces apparitions peuvent correspondre à des fondations s'étalant sur plusieurs années. Prenons l'exemple de Guillaume Durand⁷¹⁸ : en avril 1497, il donne 13 £ 8 s. p. pour faire dire une messe hebdomadaire pendant trois ans (de mai 1497 à mai 1500). On perd ensuite sa trace jusqu'en septembre 1504, date à laquelle il donne 4 £ p. afin de faire dire 40 messes à sa dévotion. Bien que sa première demande de messe s'étale sur trois années consécutives, on ne peut pas vraiment dire que les relations entretenues entre Guillaume Durand et les Célestins relèvent d'une stratégie de long terme.

Les donateurs qui apparaissent plus de cinq fois sont des cas particuliers. Leurs relations avec le couvent sont alors assez suivies : Jean Le Comte⁷¹⁹ par exemple apparaît à cinq reprises. De son vivant, il demande une messe hebdomadaire pendant trois mois d'avril à juin 1495. Puis de juin à décembre 1498, il en va de même pour une durée de six mois et en 1500 pour neuf mois environ. Après sa mort, sa veuve demande pour lui treize messes ponctuelles puis un an de messes hebdomadaires en 1501. Parmi les plus assidus, il faut citer Jean Budé⁷²⁰, qui apparaît à 80 reprises dans les comptes, Louis Le Blanc⁷²¹ (trente-trois mentions) et Jean de Harlay⁷²² (vingt-six mentions).

⁷¹⁷ Notice n° 455.

⁷¹⁸ Notice n° 151.

⁷¹⁹ Notice n° 239.

⁷²⁰ Notice n° 84.

⁷²¹ Notice n° 231.

⁷²² Notice n° 189.

II. LES TERMES DE LA DONATION

Après avoir étudié les différentes formes de donations que l'on trouve dans les comptes, voyons en détail les termes de celles-ci. Comme pour les donations mises en acte, on étudiera successivement le don, la demande, les acteurs et les mobiles, que l'on s'efforcera chaque fois de comparer avec les résultats du chapitre précédent quant aux donations mises en acte.

1. Ce que l'on donne

L'intégralité des dons reçus par les Célestins et consignés dans leurs comptes sont des sommes versées en espèces. Cela correspond assez bien à ce que l'on a pu voir précédemment : d'un côté les donations mises en acte s'inscrivent dans un temps long et se veulent perpétuelles, tout comme les revenus sur lesquels elles sont assises, ici au contraire, les donations s'inscrivent dans un temps plus ou moins court mais toujours de façon ponctuelle. Ainsi, les donations mises en acte correspondent majoritairement à des dons de rentes ou d'espèces dont il est bien spécifié qu'elles doivent servir à l'achat de rentes, alors que dans les comptes, l'espèce n'est pas destinée à être « investie » pour permettre de porter des fruits sur le long terme. Il s'agit simplement de rémunérer un service ponctuel.

La valeur des sommes ainsi données varie selon le service demandé, il est donc peu significatif que les sommes consignées aillent d'à peine quelques sous à plusieurs centaines, voire milliers de livres. Nous aurons l'occasion de revenir plus loin sur les questions de tarification des messes et autres services. Une autre donnée intéressante est le moment du paiement. On le connaît ou on peut le déduire dans 74 % des cas. Le paiement est le plus souvent postérieur à la fondation (dans 43 % des cas). Parfois, lorsque les fondations s'étalent sur plusieurs mois ou années, il se fait au cours de celle-

ci (19 % des cas) et peut alors être effectué en plusieurs échéances⁷²³. Dans 12 % des cas enfin, le paiement est antérieur à la fondation et se fait simultanément à la demande du donateur en vue des services qui vont être célébrés. Cela sous-entend que même si la donation que l'on observe dans les comptes ne répond pas à des stratégies du temps long et que la plupart des donateurs n'apparaissent qu'une fois dans les comptes, cela ne veut pas dire pour autant qu'ils ne se sont rendus qu'une seule fois au monastère : dans bien des cas ils ont commencé par faire la demande d'un service qu'ils n'ont payé qu'une fois celui-ci effectué.

2. *Ce que l'on demande*

Si les dons s'effectuent tous en espèces, on observe en revanche plus de diversité dans les demandes des donateurs et une nette différence par rapport à la donation mise en acte. Commençons par quelques généralités.

a. Généralités

Voici un graphique qui permet d'observer les fondations des mentions comptables réparties selon la même typologie que celle qui a été employée pour les donations mises en acte. Ici encore, les dégradés de couleur permettent de faire certains rapprochements thématiques dans les catégories utilisées : en violet, les messes pour les vivants ; en bleu, les messes pour les morts ; en vert, les services liés à la mort ; en jaune, les prières et en orange les aumônes.

⁷²³ C'est par exemple le cas de François Barbier – notice n° 30.

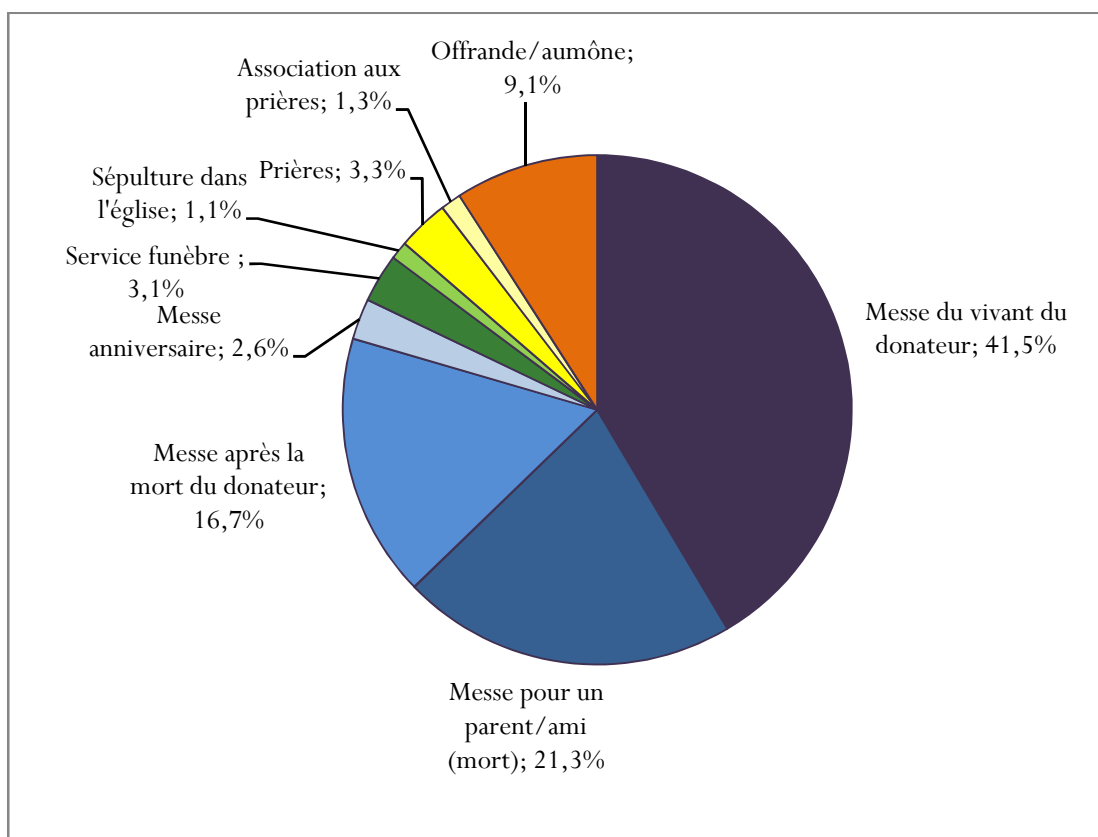


Figure 41 : Répartition typologique des fondations de mentions comptables

On remarque tout d'abord qu'un certain nombre des catégories que l'on trouvait dans les donations mises en acte ne sont plus représentées dans les fondations des mentions comptables : il s'agit des épitaphes, des fondations de chapelles, des fondations de religieux et des demandes d'inscription au martyrologe. On rejoint à ce propos les remarques faites plus haut sur l'absence de stratégie de longue durée chez les donateurs des comptes : épitaphes, chapelles, etc. sont autant d'efforts du donateur pour s'ancrer le plus possible dans le souvenir des frères.

Comme pour les donations mises en acte, les messes occupent la majeure partie des demandes. Cependant la répartition de celles-ci varie largement par rapport aux donations mises en acte. Voyons-les plus en détail.

b. Les messes pour les vivants

Les messes demandées par le donateur pour lui-même de son vivant représentent 41,5 % du total des fondations demandées aux Célestins de Paris dans les comptes. C'est un chiffre que l'on ne peut manquer de commenter : alors que les donations mises en acte sont essentiellement consacrées à la fondation de messes pour assurer le salut du donateur, ici on observe un phénomène inverse, renforçant l'idée évoquée plus haut de donations, non seulement ponctuelles, mais à effet immédiat. Pour quelques semaines, quelques mois ou quelques années, il est donc fréquent de faire célébrer une messe pour soi, sans nécessairement de motif particulier, à l'image de ce greffier qui apparaît une seule et unique fois dans les comptes en février 1493 : « De Gastart, greffier de l'auditoire de Chastellet, pour une messe que chacune sepmaine nous disons pour luy, 104 s. p⁷²⁴. ». Alors que dans les donations mises en acte, la famille du donateur peut apparaître à ses côtés dans les demandes de messes et de prières, le type de messe que l'on trouve dans les mentions comptables est fortement marqué par l'individualité du donateur. Pour étudier plus en détail ces messes, on peut passer en revue quelques-unes de leurs caractéristiques.

- Durée

J'entends par durée de la fondation le laps de temps qui s'écoule entre le début et la fin d'une fondation. On dispose de deux moyens pour la déterminer : soit elle est explicite, comme dans cette mention « D'une messe que frere Henry dit par chacune sepmaine pour l'ame de feu Estienne Cordelle, receu le 16^e jour de mars pour ung an qui escheura à Pasques prochain venant, 100 s. p.⁷²⁵ », soit il faut la déduire de la somme payée (selon la tarification des messes développée plus bas) comme ici « De maistre le chevalier du guet pour la messe que disons pour luy chacun vendredi. Receu le 22^e »

⁷²⁴ Notice n° 173.

⁷²⁵ Notice n° 135.

juing, 28 s. p.⁷²⁶ ». À raison de 2 s. p. la messe, on déduit assez facilement que la somme payée représente 14 messes, soit une fondation de 14 semaines (puisque les messes sont hebdomadaires).

Le graphique suivant est une répartition de ces messes en fonction de la durée de la fondation :

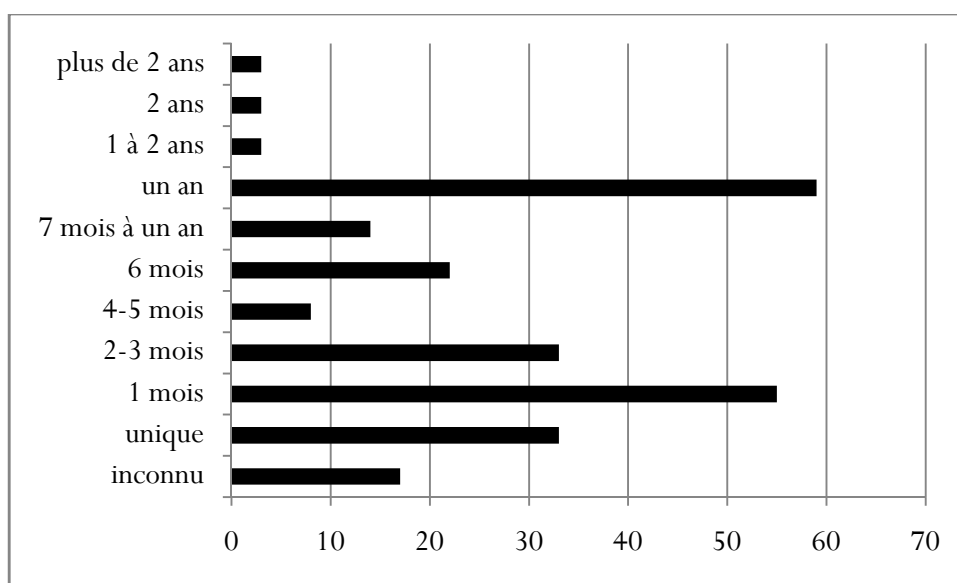


Figure 42 : Répartition des fondations de messes en fonction de leur durée

La première remarque appelée par ce graphique est que les donateurs privilégient sans surprise le temps court pour des fondations de ce type : les fondations faites dans une perspective dépassant l'année sont rares. Bien des fondations ont une échéance d'un mois. Même s'il y a renouvellement de la demande, il est essentiel de noter que le donateur se situe dans une perspective brève. L'autre durée privilégiée des donateurs, c'est l'année. Les fondations annuelles prennent assez souvent la date de Pâques comme point de repère, mais il arrive aussi que d'autres moments de l'année soient choisis. Voyons maintenant ce qu'il en est de la fréquence de ces messes.

⁷²⁶ Notice n° 189.

- Fréquence

Je considère comme fréquence le nombre de messes demandées dans un laps de temps déterminé. La fréquence est donnée de façon quasi systématique dans le détail des mentions. La messe hebdomadaire est sans conteste la plus représentée : c'est celle de donateurs assidus comme Pierre Sohier⁷²⁷, François Barbier⁷²⁸ ou Jean de Harlay⁷²⁹, mais ici encore la variété est de mise, puisque l'on voit des demandes de messes aussi bien bihebdomadaires (Mathieu d'Aussy⁷³⁰ par exemple) que mensuelles (Jean Mortis⁷³¹). Un seul donateur toutefois fait le choix d'une messe quotidienne : Jean Budé⁷³² qui signale ici encore son originalité.

- Autres précisions

Les messes demandées font rarement l'objet de précisions quant à leur contenu. Lorsque c'est le cas, on indique le plus souvent qu'il s'agit d'une messe basse à l'intention du donateur. Rares sont les cas comme celui-ci « D'une haulte messe du Saint Esprit dicte ceans pour Jehan Le Lionne et sa femme etc., 28 s. p.⁷³³ », où l'on a davantage de précision. Il en va de même du frère requis qui est de temps à autre précisé mais sans que cela soit systématique, comme dans ce cas : « De madame la Bourrue à cause d'une messe que frere Henry dit pour elle chacune sepmaine pour ce qu'elle en devoit, includ la Saint-Remy, 52 s. p.⁷³⁴ ».

Enfin, précisons que dans un seul et unique cas, le donateur explicite le motif de sa donation, le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle : « De Jehan Gautron notre fermier de Tournedos pour une messe qu'il nous bailla à dire chaque sepmaine ung an

⁷²⁷ Notice n° 401.

⁷²⁸ Notice n° 30.

⁷²⁹ Notice n° 189.

⁷³⁰ Notice n° 19.

⁷³¹ Notice n° 320.

⁷³² Notice n° 84.

⁷³³ Notice n° 254.

⁷³⁴ Notice n° 202.

durant à commencer quant il partit pour aller à Saint Jacques, 4 £ 16 s.⁷³⁵ ». On est cependant là en face d'un cas unique.

c. Les messes pour les morts

Presque à égalité avec les messes pour les vivants, la proportion des messes pour les morts (en bleu sur le graphique 35 p. 393), sans distinction, atteint 40,6 % (contre 41,5 %, rappelons-le pour les messes célébrées pour des vivants). Ces messes sont de trois types : soit elles sont fondées par un donateur pour un membre de sa famille ou un ami trépassé, soit elles sont fondées par le donateur pour lui-même après sa mort et, dans ce cas, les traces que l'on trouve dans les comptes sont presque toujours des exécutions testamentaires, soit enfin, il s'agit de messes anniversaires après la mort du donateur et, là encore, on se trouve face soit à des exécutions testamentaires, soit à un don fait par les membres de sa famille.

- Le donateur, ses parents et ses amis défunts

Le graphique montre de façon tout à fait intéressante que le cas le plus fréquemment rencontré est celui de la demande de messe pour un parent, un ami ou un collègue décédé (21,3 % du total des fondations), ce qui est en totale opposition avec ce que l'on a pu voir précédemment pour les donations actées mais se comprend assez bien dans la logique des mentions comptables. En effet, si la donation mise en acte est surtout individuelle, c'est qu'elle représente un réel investissement de la part du donateur et lui permet de préparer sa propre mort. Au contraire, le caractère ponctuel des donations figurant dans les comptes est un moyen de diversifier le ou les bénéficiaire(s) d'un don, l'engagement financier étant bien moindre pour le donateur. Cela montre néanmoins l'existence d'une solidarité immédiate entre le défunt et ses proches au moment de la

⁷³⁵ Notice n° 174.

mort, solidarité qui se prolonge quelques années au-delà (les dons de ce type peuvent en effet être décalés dans le temps par rapport au moment de la mort).

Les messes demandées pour l'époux ou l'épouse du donateur sont les cas les plus fréquemment rencontrés, comme celui-ci : « De la femme feu Jehan de Poissy pour dire unes vigilles et une messe pour l'ame dud. deffunct, 24 s. p.⁷³⁶ » ou celui-ci « De maistre Jehan Prevost pour une messe que avons dicte chacune sepmaine par ung an entier pour sa feu femme, 104 s. p.⁷³⁷ ».

Mais on trouve bien d'autres cas. Les enfants décédés avant les parents peuvent faire l'objet de demandes de ce type: « De Jehanne, femme de Thomas Barbe, marchant et bourgoys, pour une basse messe de requiem pour l'ame de son filz, celebrée par nous chacune sepmaine à sa devocion, 104 s. p.⁷³⁸ ». L'inverse cependant se produit plus fréquemment : « De mon S^r maistre Jehan le Camus, notaire et secretaire du Roy et procureur du college pour ung obit solennel avec 12 petites messes qu'il a fait ceans dire et celebrer pour le salut de l'ame de son pere trespasé que Dieu pardonne. Sans le luminaire qu'il envoya, receu, 64 s. p.⁷³⁹ ». Certains donateurs faisaient en outre célébrer des messes à valeur générale pour tous leurs parents et amis trépassés. C'est par exemple le cas de Madame de Morvilliers, épouse Lhuillier : « D'un obit que madame de Morvillier nous a fait dire pour les ames de ses parents et amys trespasés, 29 s. p.⁷⁴⁰ ».

- Le donateur et ses exécuteurs testamentaires

La solidarité se manifeste également dans les messes célébrées après la mort du donateur à sa demande. Comme je l'ai dit, elles sont alors presque exclusivement le fruit de l'exécution du testament du défunt, assez souvent par ses proches. Cela permet d'ailleurs d'étayer l'explication avancée au chapitre VII du petit nombre de testaments trouvés dans le chartrier célestin : si les testaments y sont très peu nombreux, ce n'est

⁷³⁶ Notice n° 360.

⁷³⁷ Notice n° 366.

⁷³⁸ Notice n° 27.

⁷³⁹ Notice n° 237.

⁷⁴⁰ Notice n° 273.

pas tant parce que les testaments parisiens ne concernaient pas les Célestins que parce que seuls les testaments mentionnant une fondation d'importance étaient conservés par les moines. Ceux qui ne demandaient que quelques messes ou services ponctuels étaient loin d'être inexistantes : c'est juste que l'on n'en a pas de trace ailleurs que dans les comptes.

Comme on pourrait multiplier les exemples, on se contentera d'un cas un peu particulier : celui des époux de Tracy⁷⁴¹. Ils n'ont pas fait de donation mise en acte aux Célestins, pourtant les messes qu'ils y font dire après leur mort sont nombreuses et régulières. Le mari, Thibault, décède probablement à la fin de l'été 1488. En septembre, les Célestins reçoivent 10 £ p. de la part des exécuteurs de son testament pour des messes qu'ils ont dites à la mémoire du défunt. La même somme est versée six mois plus tard, en mars 1489, par sa veuve qui fait dire pour lui cent messes basses. Cette dernière demande est répétée en avril, mai et décembre 1491 et en juin 1492. Entre cette date et avril 1494, c'est au tour de la veuve de passer de vie à trépas. Du mois d'avril 1494 à février 1508, ses exécuteurs testamentaires vont faire des dons successifs assez considérables (presque toujours plusieurs dizaines de livres), à la mémoire des deux époux.

De ce dernier exemple, il faut tirer une conclusion importante : il n'y a pas forcément d'échelle de valeur qui consisterait en une séparation nette entre d'un côté des donations mises en acte qui consignent des dons très importants et de l'autre les mentions comptables avec de petits dons de faible valeur. Les pratiques de la donation décrites dans l'un et l'autre cas ne sont nullement antagonistes mais bien plutôt complémentaires, nous aurons l'occasion d'y revenir.

Dernier point de ce paragraphe sur les messes pour les morts, on aura noté que les messes anniversaires ne représentent que 2,6 % du total des fondations des mentions comptables. Ici encore, elles sont généralement l'apanage des exécuteurs testamentaires, bien qu'il s'agisse parfois d'un geste spontané du veuf ou de la veuve. Leur faible nombre s'explique d'une part par la difficulté d'isoler les anniversaires parmi

⁷⁴¹ Notices n° 413 et 414.

les autres messes dites pour les morts et d'autre part parce que le caractère en principe perpétuel de la fondation anniversaire ne correspond pas aux pratiques ponctuelles que l'on a décrites comme caractéristiques des donations des comptes. Un anniversaire, même fondé par testament, aura davantage tendance à faire l'objet d'un acte.

- Durée et fréquence des messes pour les morts

Comme nous l'avons fait à propos des messes dites pour les vivants, étudions maintenant la durée et la fréquence des messes dites pour les morts. Elles sont donc de deux types : les messes dites à la demande d'un donateur pour les parents et amis décédés, les messes demandées par les exécuteurs testamentaires pour le donateur défunt.

Dans le premier cas évoqué, la fondation la plus demandée est une fondation unique (69,5 % des cas) et à durée ponctuelle (65,6 %). Lorsqu'il y a répétition, il s'agit le plus souvent d'une messe hebdomadaire (26 % des cas). Quant à la durée de ces messes pour les morts, lorsqu'il ne s'agit pas d'une fondation ponctuelle, la messe est fondée pour un an dans 13,7 % des cas, deux à trois mois dans 11,5 % des cas, les autres durées étant marginales.

Concernant les messes dites à la demande des exécuteurs testamentaires pour le donateur mort, on retrouve les mêmes tendances de façon encore plus exacerbée : 87,4 % des messes demandées sont uniques et 84 % à durée ponctuelle. Hors de ces cas de loin les plus fréquents, les messes sont hebdomadaires dans 7,5 % des cas et durent, pour 9,2 % d'entre elles, une année. Il est intéressant de noter que dans ce dernier cas (messe hebdomadaire et à durée annuelle), les exécuteurs testamentaires suivent alors généralement une habitude que le donateur avait de son vivant. C'est le cas par exemple de François Barbier⁷⁴² qui avait l'habitude de son vivant de faire dire une messe hebdomadaire aux Célestins à son intention, habitude prolongée par son épouse après la mort de l'enlumineur.

⁷⁴² Notice n° 30.

d. Autres fondations

Les autres fondations que l'on trouve dans les comptes sont présentes en nombre nettement moins important. On peut les regrouper en trois grands thèmes : les cérémonies immédiatement liées à la mort (service funèbre le jour du décès et sépulture dans l'église), les demandes de prières et d'associations aux prières, les offrandes et aumônes enfin.

- Fondations liées à la mort

Les fondations liées à la mort de façon immédiate, en vert sur le graphique de répartition n° 35 page 409 ne représentent que 4,4 % du total des fondations. Ce chiffre peut paraître faible, alors que l'on s'attendrait justement à voir ces fondations-là apparaître dans les comptes. Nous avons constaté en effet qu'il était compréhensible que les demandes liées au service funèbre d'un donateur ne se trouvent pas dans une charte ou dans un testament, parce que les préoccupations du donateur dans ces documents sont ailleurs. Comment expliquer dès lors que ces questions n'apparaissent pas dans les livres de comptes ? On peut avancer que ces derniers ne couvrent qu'une période brève de notre étude et que l'unicité du service funèbre fait qu'un chiffre de proportion paraît faible au regard des messes qui peuvent se répéter à l'infini ou presque.

Ici encore, ce sont généralement les exécuteurs testamentaires qui apparaissent dans les mentions comptables. Ils se contentent la plupart du temps de respecter les dernières volontés du défunt en la matière. Les mentions que l'on trouve dans les comptes peuvent alors être plus ou moins détaillées. Celle qui concerne Jeanne d'Auvergne par exemple se résume à ceci : « Des executeurs du testament de feu Jehanne d'Auvergne, pour estre enterrée en notre eglise et pour tout son service par nous acomply. Pour ce, 8 £ p.⁷⁴³ » tandis que pour Charles Horrys⁷⁴⁴ les explications sont nettement plus détaillées : « Des executeurs du testament mon S^r maistre Charles

⁷⁴³ Notice n° 21.

⁷⁴⁴ Notice n° 192.

Horrays, recepveur du Roy notre sire à Rains, lequel est inhumé en notre nef pour l'enterrement d'icelluy et chacune sepmaine une messe basse de Notre-Dame que nous serons tenuz dire et celebrer jusques à ung an et pour trente messes par nous celebrées le jour de son trespas avecques ung obit et une grant messe. Receu vingt escus au soleil valant 29 £ 4 s. p. ».

- Prières et association aux prières

Bien que je les aie regroupées, il ne faut pas confondre les demandes de prières et d'association aux prières. L'association aux prières n'est que faiblement représentée dans les comptes, contrairement aux donations mises en acte (1,3 % du total des fondations) parce qu'il s'agit d'un privilège accordé aux donateurs et bienfaiteurs notoires, ceux qui ont généralement fait une donation mise en acte qui leur permet d'entrer dans la communauté des frères. D'ailleurs, dans les comptes, les donateurs qui demandent l'association aux prières sont généralement ceux qui font des dons importants et que l'on retrouve plusieurs fois, comme Madame de Thieux⁷⁴⁵ par exemple. Cela dit, il est intéressant d'observer que, dans quelques cas, certains donateurs font un don uniquement destiné à leur association aux prières des frères, comme Pierre Poteau : « Des exécuteurs de feu Pierre Poteau de Rueil en Parisy pour estre ès prieres de ceans le XXVII^e jour dud. moys d'octobre, 6 s. p.⁷⁴⁶ ».

Quant à la demande de prières proprement dite, elle représente 3,3 % du total des fondations, ce qui est plus important que dans les donations actées, mais n'appelle pas de remarque particulière. Elle est associée à des dons de valeur très inégale et a souvent tendance à se rapprocher de l'aumône.

⁷⁴⁵ Notice n° 409.

⁷⁴⁶ Notice n° 364.

- Aumônes et offrandes

9,1 % des dons sont faits sans qu'une charge spirituelle soit demandée en contrepartie, ce chiffre est plus important que dans les donations mises en acte, ce qui se comprend assez aisément. La valeur moyenne de ces aumônes est de 30 à 40 s. p., mais certaines peuvent se monter jusqu'à une vingtaine de livres, comme celle faite par les exécuteurs testamentaires de Madame de Thieux évoquée ci-dessus « Des executeurs du testament de madame de Thieulx sans charges, Dieu luy face mercy, 24 £ p⁷⁴⁷. ».

Contrairement à cette dernière mention, on trouve assez souvent les termes de don, d'offrande ou d'aumône comme dans ces exemples : « De mon S^r le chancelier de France en don et aumosne, 24 £ p.⁷⁴⁸ », « De ung bon abbé de Picardie qui meu de devocion a donné ceans en aulmosne ung escu, 28 s. p.⁷⁴⁹ », « De l'offrande de mons. d'Orléans du jour de la Purification, 28 s. p.⁷⁵⁰ ».

3. Pour qui l'on donne

Le dernier paramètre à prendre en compte dans la définition de la donation des mentions comptables est le bénéficiaire du don et la place du donateur. En effet, nous avons vu au paragraphe précédent que bon nombre des messes demandées dans les comptes l'étaient pour des parents ou amis. Voici un tableau récapitulatif des destinataires des dons des mentions comptables⁷⁵¹ :

⁷⁴⁷ Notice n° 409.

⁷⁴⁸ Notice n° 383.

⁷⁴⁹ Notice n° 446.

⁷⁵⁰ Notice n° 341.

⁷⁵¹ Le « choix » indique quel est le bénéficiaire qui apparaît en 1^{ère}, 2^{ème} puis 3^{ème} place. Par exemple, dans 66,5 % des cas, le donateur est le bénéficiaire de son propre don, dans 8,9 % des cas, c'est l'époux ou l'épouse du donateur qui est le premier bénéficiaire du don, etc.

Le bénéficiaire du don est:	Choix n° 1	Choix n° 2	Choix n° 3
Le donateur lui-même	66,5%	0,5%	/
Époux / Épouse	8,9%	1,0%	/
Parent : père / mère	2,3%	/	/
Parent : fils / fille	1,1%	/	/
Parent : frère / sœur	2,0%	/	/
Parent : indéterminé	1,0%	0,7%	0,2%
Parent : autre	0,5%	/	/
Ami / collègue	2,0%	0,3%	0,2%
Sans réponse	15,7%	97,5%	99,7%
TOTAL	100%	100%	100%

Figure 43 : Tableau des bénéficiaires des dons des mentions comptables

Concentrons-nous tout d'abord sur la première colonne du tableau : il est intéressant de constater que, si le donateur a toujours tendance à donner en premier lieu pour lui-même (66,5 % des cas), contrairement à ce que l'on observe dans les donations mises en acte, le premier bénéficiaire du don est nettement plus diversifié. Lorsque le donateur n'est pas le bénéficiaire de sa fondation, c'est qu'il donne en premier lieu pour son conjoint (8,9 % des cas) ou pour sa famille proche (parents, enfants, frères et sœurs).

Dans les mentions comptables, il n'y a que très rarement plus d'un bénéficiaire du don. Quand c'est le cas, il s'agit surtout du conjoint du donateur. Il faut enfin noter que les amis et collègues représentent un nombre certes faibles, mais néanmoins présent, de bénéficiaires de dons. Lorsqu'ils apparaissent c'est parfois au premier rang, mais de temps à autre également en deuxième ou troisième position.

En parallèle de ces observations, on peut considérer le graphique suivant, qui indique le rôle tenu dans les mentions comptables par les personnes recensées dans la base de données :

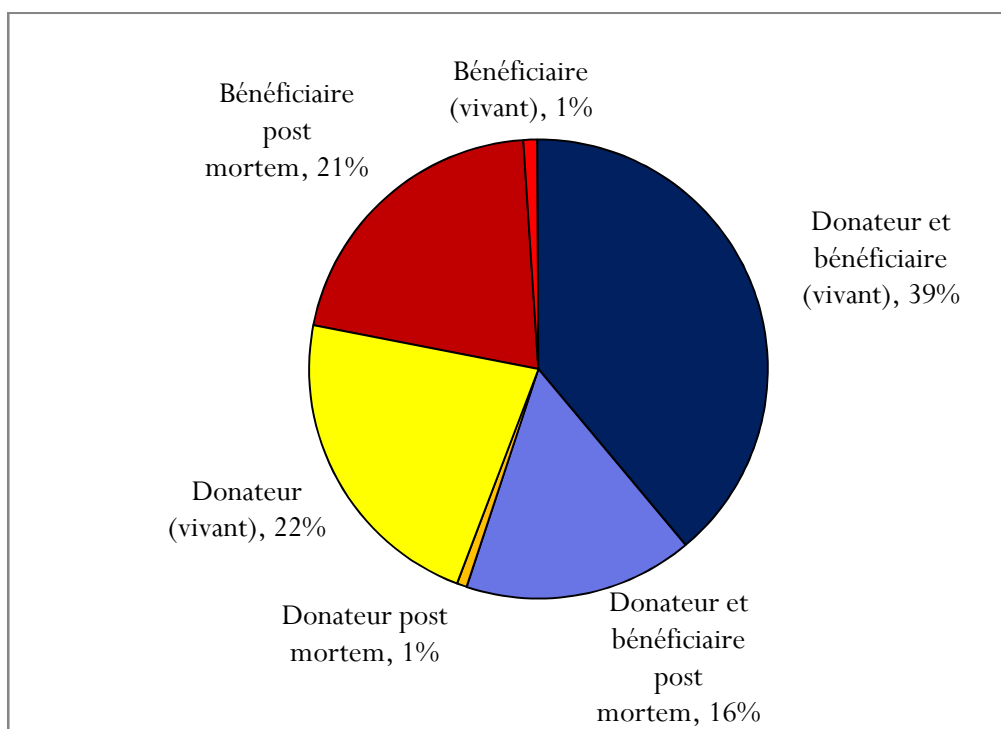


Figure 44 : Place des donateurs et bénéficiaires de dons

En bleu, la personne qui figure dans la mention comptable est à la fois le donateur et le bénéficiaire du don. C'est-à-dire que la messe ou le service demandé est fait pour le donateur. C'est le cas le plus fréquent, que le donateur soit vivant (39 %) ou mort (16 %). Dans ce dernier cas, ce sont les exécuteurs testamentaires qui figurent dans la mention comptable, ce qui n'empêche pas la donation d'être voulue par le testateur. Ce constat n'est pas surprenant au vu de ce que l'on a dit plus haut sur l'importance des messes dites pour les vivants.

Néanmoins, en jaune sur le graphique, 23 % des personnes qui apparaissent dans les comptes sont uniquement des donateurs, c'est-à-dire qu'elles demandent un service pour une autre personne ou effectuent une aumône sans charge spirituelle en contrepartie. En regard, il est logique que 22 % des personnes ne soient que bénéficiaires de donations (en rouge sur le graphique). Ces deux aspects fonctionnent en parallèle, ce qui explique que les donateurs seuls soient presque tous des vivants, alors que les bénéficiaires seuls sont presque tous morts. En clair, ces cas représentent en grande majorité les donations faites par un donateur pour un défunt.

Du tableau précédent et de ce graphique, il faut tirer plusieurs conclusions sur ce que nous disent les mentions comptables. Si la donation mise en acte est un processus individuel qui permet au donateur de préparer sa mort, la donation des comptes, de valeur généralement plus modeste, est un instrument plus souple qui laisse une plus grande liberté au donateur. Les donations des comptes montrent que le donateur fonde certes avant tout pour lui-même et le plus souvent de son vivant, mais qu'il est aussi fréquent de le voir demander des messes pour un proche défunt, le plus souvent son époux ou épouse, mais parfois aussi un parent, voire un ami ou un collègue. Il s'agit alors de faire dire, au moment de la mort ou dans les mois qui suivent, une ou plusieurs messes à la mémoire de ce mort. On est donc dans une pratique immédiate et ponctuelle qui permet au donateur de rendre un dernier hommage à un proche trépassé.

Enfin, les comptes sont à mettre en relation pour un certain nombre de cas avec les testaments et permettent d'expliquer le faible nombre de ces actes conservés dans le chartrier célestin : alors que les chartes de donation sont un contrat entre deux parties, les testaments sont davantage une demande de la part du mourant. En outre, les testaments qui laissent une trace sous forme d'acte dans les archives des Célestins sont essentiellement ceux dont les fondations sont importantes et possèdent un caractère perpétuel. On comprend bien que pour faire dire quelques messes de façon ponctuelle, il n'y ait pas eu besoin d'un acte.

III. UNE ÉCONOMIE DU SPIRITUEL

J'ai parlé tout au long des paragraphes précédents de « donations » pour toutes les mentions que l'on trouve dans les livres de comptes des Célestins et qui, *grosso modo*, consistent à donner une certaine somme en espèces pour tel ou tel service spirituel. Pourquoi, après tout, ne pas avoir parlé d'achat et de vente plutôt que de donation et pourquoi avoir intégré cette étude à une partie sur les donations plutôt que sur le fonctionnement économique du couvent ?

J'avancerais principalement une réponse à cette question. La base de données qui est au cœur de ce travail a été créée en premier lieu pour accueillir le dépouillement des chartes de donation et des testaments. Ce n'est que le dépouillement systématique des registres du fonds des Célestins de Paris qui m'a fait prendre connaissance des registres *H⁵ 3935 et *H⁵ 3936 et de leur intérêt dans le cadre de mes travaux. D'abord dépouillés hors de la base de données originelle, il m'est apparu progressivement que le parallèle entre ces mentions et les chartes de donations que j'étudiais par ailleurs était tel qu'ils entreraient parfaitement dans la base de données sans qu'il soit nécessaire de la modifier. Au fond, le principe était le même : l'échange d'un don matériel contre un bienfait spirituel. Observés de ce point de vue, les comptes m'ont d'ailleurs permis d'effectuer une lecture plus précise des chartes de donation, notamment en ce qui concerne l'élaboration des typologies.

Une lecture parallèle et comparative de l'une et l'autre source était trop intéressante pour que l'on s'en prive. Cependant, j'ai pris garde tout au long de ce travail à distinguer les deux versants. On ne peut nier en effet qu'ils renseignent des pratiques différentes, dont l'appellation « donation » attribuée au second est peut-être discutable. Avant de trancher, cependant, voyons de plus près la place occupée par les messes dans les livres de comptes.

a. Place des messes dans les livres de compte

Il est instructif d'observer dans un premier temps la place tenue par les messes au sein des livres de comptes du point de vue de la mise en page et de la présentation⁷⁵². Dans *H⁵ 3935, livre de compte qui démarre en 1408, le classement des recettes est chronologico-thématique. C'est-à-dire que le livre fonctionne par périodes chronologiques d'environ trois mois (selon les termes de paiement traditionnels au Moyen Âge) avec pour chaque période un classement à la fois thématique et

⁷⁵² On trouvera une présentation détaillée du livre de compte *H⁵3936 au volume II, p. 885.

géographique des recettes (rentes perpétuelles à Paris, rentes muables, bourse des notaires et secrétaires, cens perçus dans tel et tel village, etc.). Pour presque toutes les périodes, on trouve une rubrique nommée « Aumosnes » avec plus ou moins de variantes dans l'intitulé. La première mention de ces passages est toujours consacrée au relevé du tronc de la nef puis viennent généralement quatre à cinq mentions qui correspondent à ce que l'on a vu plus haut sous la dénomination « offrandes dans les troncs ». On a donc dans ce registre une nette individualisation de ce qui fait partie des aumônes et dons, mais, en même temps, la rubrique aumône est placée sur le même plan que les autres revenus (cens, rentes, etc.).

Le cas du registre *H⁵ 3936 est différent et plus complexe dans la mesure où la structure du registre évolue au fil du temps. Les treize premiers feuillets fonctionnent selon des laps de temps variables mais mettent systématiquement en regard une partie recettes et une partie dépenses, dans le souci de justifier clairement tout mouvement d'argent, notamment pour ce qui s'agit des donations⁷⁵³. On apprend par exemple que les 160 £ données par Nicolas Malingre et les 330 £ p. de Mathieu d'Aussy ont été utilisées pour faire l'hôtel des Maillets aux Halles qui a coûté en tout 1000 £ p., a été amorti par le roi et sert aux moines de taverne⁷⁵⁴. Les intitulés de ces rubriques qui détaillent les dépenses font référence à l'« argent des fondations ». Cependant, on est là effectivement face à des donations qui ont fait l'objet d'une charte et dont le livre de compte ne fait qu'enregistrer le don.

Mais la majeure partie du registre, celle qui nous intéresse au premier chef, fonctionne sur un mode purement chronologique : mois par mois sont consignées les entrées d'argent au fil du temps, sous l'intitulé « Recepte extraordinaire ». L'intérêt de ces pages réside dans le fait que, de temps à autre, dans la marge gauche du registre figure une sorte de mot-clé permettant d'identifier rapidement le sujet de la mention : messes, offrandes, reliques, carpes, vin, service, etc.

⁷⁵³ Tout le registre est d'ailleurs régulièrement vérifié par le prieur qui appose alors une mention du type « Visa per me fratrum ..., provincialem »

⁷⁵⁴ Arch. nat., H⁵ 3936, f^o 294.

Comme dans le registre *H⁵ 3935, on observe donc à la fois une individualisation nette du type de revenu que sont les messes et une mise sur un plan équivalent de ce revenu avec les autres recettes que sont les ventes de blé, de vin ou de poisson.

b. Une tarification des messes

Après avoir étudié la place accordée aux messes dans les registres de compte, voyons de plus près ce qu'il en est des sommes versées par les donateurs aux moines. À regarder en détail ces sommes, il semble bien exister chez les Célestins une tarification des messes, ou au moins un prix minimal exigé par les frères en la matière. Cela ne doit pas surprendre : on a vu avec les réductions de messes au chapitre précédent qu'une fondation exigeait un appui matériel correct. Il paraît logique que fonctionnent de même les demandes de messes que l'on trouve dans les comptes.

Qu'elles soient célébrées pour un donateur vivant ou mort, les messes habituellement demandées dans les livres de compte coûtent deux sols par messe. Cependant, outre ces deux sols par messe qui sont le tarif minimal, dans bien d'autres cas les sommes versées aux Célestins sont d'un montant supérieur et ne présentent pas de cohérence avec le service demandé ou avec le nombre de messes. Par exemple, le spectre des sommes versées pour la célébration de services funèbres le jour du décès est très large, mais il est vrai que ces services pouvaient être assez variés quant au nombre et au type de messes célébrées. L'absence de précision dans la plupart des mentions empêche d'établir une grille de tarification plus développée. On peut néanmoins penser que, sur la base des deux sols, certains donateurs faisaient preuve d'une plus grande générosité.

À la question sous-jacente au titre de ces derniers paragraphes — y a-t-il une économie du spirituel ? — force est de répondre que oui. On ne peut nier que les messes amènent au couvent des revenus substantiels, même si ce revenu serait encore à évaluer précisément et à comparer aux autres recettes tirées de la vente de produits

comme le blé, le vin ou le poisson ainsi que des cens, nombreux, perçus par les Célestins.

Cependant, on ne se situe pas pour autant dans un système précapitaliste : la question de l'économie et, plus largement, de celle du don ne vaut d'être posée qu'à la condition de nous départir de nos propres conceptions économiques. B. Clavero⁷⁵⁵ rappelle en effet à juste titre que l'intention est primordiale dans le système de valeurs médiévales. Dans une société très marquée par l'institution ecclésiastique, la charité, véhicule de l'amitié et de l'amour entre les hommes⁷⁵⁶, gouverne l'intégralité des relations entre les hommes et, *a fortiori*, celles qu'entretiennent les hommes du siècle avec ceux du monastère.

Je me suis efforcée dans ce chapitre d'ouvrir plus de perspectives sur la pratique de la donation à la fin du Moyen Âge, en allant au-delà des sources traditionnellement utilisées pour ce faire et qui, me semble-t-il, ne donnent qu'une vision tronquée de la situation. Ce que nous disent les livres de comptes, c'est la diversité des formes adoptées par le don : de l'offrande pure et simple à la donation pour cause d'entrée en religion d'un membre de la famille en passant par la demande de messes pour soi ou pour autrui, le don du XIV^e-XV^e siècle ne se résume pas à la charte de donation, encore moins au testament.

Mais si les formes documentaires coexistent, c'est qu'elles recouvrent des pratiques de la donation bien différenciées. Ainsi, à côté de donations solennelles, au caractère perpétuel conféré par la mise en acte, on trouve une multitude de petits dons, immédiats, ponctuels, souvent uniques et qui répondent à une situation bien précise dans laquelle se trouve le donateur (mort d'un proche, maladie d'un enfant, etc.).

Bien qu'il soit difficile de résumer ces demandes, tant leur diversité est importante, on retiendra principalement qu'il s'agit le plus souvent de messes dont le tarif minimal est de deux sols et que la durée de ces demandes s'étale d'un jour à un an, avec des messes assez souvent mensuelles ou hebdomadaires, parfois quotidiennes.

⁷⁵⁵ CLAVERO (Bartolomé), *La grâce du don* (90).

⁷⁵⁶ GUERREAU-JALABERT (Anita), « Caritas y don... » dans *Hispania* (200).

EN GUISE DE CONCLUSION

LES DONATIONS PIEUSES À LA FIN DU MOYEN ÂGE : UNE TENTATIVE DE SYNTHÈSE

La question du don a fait, depuis les écrits de M. Mauss⁷⁵⁷, couler beaucoup d'encre, qu'il s'agisse de celle des anthropologues, historiens, sociologues ou autres. Curieusement, et comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, les périodes historiques qui, dans cette perspective, servent de terrain d'observation aux uns et aux autres sont très délimitées, à croire que le don ne fait surface qu'à certaines époques et dans certaines sociétés.

Concernant le Moyen Âge, les travaux menés sur la période des X^e-XIII^e siècles commencent à être suffisamment nombreux pour que l'on puisse y voir plus clair et suivre des pistes solides et pour que l'on soit enfin à même de proposer des modèles d'interprétation du don pieux qui dépassent tout en s'en inspirant le paradigme maussien. En revanche, la fin du Moyen Âge voit la problématique du don passer à la trappe, soit que l'on se contente de prolonger les réflexions sur la période précédente sans chercher plus avant, soit que l'on estime le don définitivement dénaturé par une économie de marché naissante qui ôterait toute possibilité de désintéressement et de gratuité du don. Il me semble pourtant que la question du don mérite d'être posée aux XIV^e-XV^e siècles pour elle-même et pas seulement en prolongement des réflexions sur les périodes chronologiquement précédentes.

J'ai cherché dans ce travail moins à faire œuvre de synthèse, il est encore trop tôt pour cela, qu'à donner des faits concrets et précis sur lesquels on puisse s'appuyer pour réfléchir sur ce qu'il en est du don à l'automne du Moyen Âge. De semblables travaux qui permettraient de fructueuses comparaisons font en outre défaut, ce qui rendra d'autant plus fragiles de potentielles conclusions. On prendra donc les paragraphes qui

⁷⁵⁷ MAUSS (Marcel), « Essai sur le don... » dans *Sociologie et anthropologie* (292).

suivent pour ce qu'ils sont, une porte ouverte sur de futurs travaux, des pistes encore largement à explorer, bien plus que des conclusions définitives. Au préalable toutefois, je reviendrai sur les modèles d'interprétation existants du don, afin que l'on comprenne mieux à quelle source l'on puise.

1. Modèles existants

a. Que faire du paradigme maussien et des anthropologues en histoire ?

Même si beaucoup le critiquent, Marcel Mauss a, encore aujourd'hui, une influence importante sur tous les travaux qui, de près ou de loin, abordent la question du don. *L'Essai sur le don* est un texte aussi dense que riche et incontestablement fondateur. Les historiens en ont retenu plusieurs points qui font désormais partie intégrante de la définition du don : le contre-don inhérent à tout don, l'esprit des choses (*hau*), qui pousse au contre-don, le don comme véhicule de la puissance sociale d'un individu ou d'un clan (*potlatch*), le fait enfin qu'une partie des objets d'une société n'est pas amenée à circuler, notamment les objets sacrés qui servent ainsi de référents⁷⁵⁸.

Anthropologues et sociologues ont, depuis Mauss, largement repris le dossier du don et l'ont enrichi dans de multiples directions. A. Weiner⁷⁵⁹ a notamment largement insisté sur la notion de *Kepping-while-Giving* qui développe la théorie du *hau* énoncée par Mauss. M. Godelier a quant à lui insisté sur les objets qui font référence, ceux qui ne circulent pas, ce qui l'a mené à réfléchir à la notion de sacré. L'apport de ces recherches anthropologiques est essentiel à notre compréhension du don mais tous ces travaux ont, du point de vue de l'historien, la même faiblesse : ils se développent sur des substrats extrêmement spécifiques et déterminés, tels que les tribus primitives de l'océan Pacifique. On comprend dès lors que, s'il peut être bon de s'inspirer de ces études, il

⁷⁵⁸ Cette idée avait juste été esquissée par Mauss. Elle a largement été creusée depuis par GODELIER (Maurice), *L'énigme du don* (185).

⁷⁵⁹ WEINER (Annette), *Inalienable possessions* (389).

faut cependant éviter de calquer les schémas proposés par l'anthropologie sur une société médiévale bien différente des sociétés du Pacifique.

Toutefois, il me semble tout au moins que l'historien gagne à porter sur son travail un regard qui emprunte de temps à autre à l'anthropologie. Bien des historiens, à commencer par B. Clavero⁷⁶⁰, ont plaidé en faveur d'une histoire des valeurs, seule capable d'éviter contre-sens et anachronismes. C'est ce que j'ai rappelé en conclusion du chapitre précédent : percevoir les demandes de messes des livres de compte comme un système d'achat / vente est une aberration dans une société irriguée par les valeurs chrétiennes, au premier rang desquelles figure la charité.

Gardons donc à l'esprit quelques fondements anthropologiques, tels que la notion de contre-don, la valeur symbolique de l'objet donné et l'idée du don comme fait social total et voyons maintenant ce qu'ont proposé les historiens.

b. Le modèle clunisien

Je l'ai dit, hormis les travaux de P. Veyne⁷⁶¹ sur l'évergétisme antique et ceux de P. Jobert⁷⁶² qui envisagent la question de la donation pieuse sous l'angle très particulier des textes normatifs et patristiques, les travaux historiques se sont surtout développés autour de l'abbaye de Cluny. Sans entrer dans le détail, ce qu'ont montré des historiens comme B. Rosenwein⁷⁶³, S. D. White⁷⁶⁴, C. Bouchard⁷⁶⁵, c'est que le don pieux est, comme le disait Mauss, un phénomène social total qui ne peut se résumer à un simple échange de biens matériels contre des biens célestes, destiné à garantir au donateur son salut. La donation crée du lien social entre la communauté des laïcs et celle des moines d'une part, elle fait intervenir largement la parenté du donateur d'autre part. On

⁷⁶⁰ CLAVERO (Bartolomé), *La grâce du don...* (88).

⁷⁶¹ VEYNE (Paul), *Le pain et le cirque...* (378).

⁷⁶² JOBERT (Philippe), *La notion de donation...* (236).

⁷⁶³ ROSENWEIN (Barbara), *To be the neighbour of Saint Peter...* (348).

⁷⁶⁴ WHITE (Stephen D.), *Customs, kinship and gifts to saints...* (390).

⁷⁶⁵ BOUCHARD (Constance Brittain), *Sword, miter, and cloister...* (46).

comprend mieux dès lors pourquoi la donation se trouve au cœur du système social développé par Cluny.

Mais qu'en est-il de ce modèle d'interprétation après Cluny et dans d'autres régions, notamment dans la partie nord du royaume de France ?

c. Comptabilité du salut et mort flamboyante

Pour la plupart des historiens ayant abordé la question du don après le XIII^e siècle, le changement supposé de documentation (passage de la charte de donation au testament) induit une mutation des pratiques, ce qui explique qu'ils aient tous abordé la question de la donation pieuse sous un angle bien particulier : celui de la mort et de la préparation du salut.

J. Chiffolleau⁷⁶⁶ a largement creusé la question et d'autres historiens avec lui, je n'y reviendrai que pour préciser deux points. D'une part, il ne faut pas oublier que les travaux de ce dernier concernent le Comtat venaisien et uniquement cette région. On aurait tort de généraliser trop vite ce qui demeure un cas particulier. Les variations régionales sont extrêmement importantes : ainsi la partie nord du royaume connaît beaucoup moins l'emballage numérique des messes que la partie sud. C. Vincent l'a montré dans un article intitulé « Y a-t-il une mathématique du salut dans les diocèses du nord de la France à la veille de la Réforme ?⁷⁶⁷ », on a également vu que ce n'était pas le cas chez les Célestins de Paris.

L'autre point à souligner découle de ce constat : si les pratiques sont différentes, alors il me semble indispensable de choisir des angles d'attaque différents pour aborder ce sujet. Les sources dont on dispose pour la fin du Moyen Âge sont à la fois plus nombreuses et plus variées que pour les siècles précédents : l'historien doit donc s'efforcer de prendre en compte cette diversité sans se limiter à un seul type de source, qu'il s'agisse des obituaires, des testaments ou des chartes de donation. C'est à ce prix

⁷⁶⁶ CHIFFOLEAU (Jacques), *La comptabilité de l'au-delà* (84).

⁷⁶⁷ VINCENT (Catherine), « Y a-t-il une mathématique du salut... » dans *Église et vie religieuse en France* (385).

que l'on se départira de la trop lourde habitude d'aborder la question de la donation pieuse à la fin du Moyen Âge uniquement sous l'angle du salut et de la mort.

2. La donation aux Célestins de Paris (XIV^e-XV^e siècles)

Eu égard à ces considérations que je me suis efforcée d'appliquer tout au long de ce travail, que conclure au sujet des donations pieuses faites aux Célestins de Paris aux XIV^e-XV^e siècles ?

a. L'impossible archétype : des pratiques de la donation pieuse variées et concomitantes

En premier lieu, autant qu'il ne me semble pas exister de paradigme du don médiéval, je ne pense pas que l'on puisse définir un archétype du don pieux aux Célestins de Paris aux XIV^e-XV^e siècles. En effet, et c'est ce que j'ai tâché de montrer tout au long de la dernière partie de cette thèse, la donation pieuse revêt des aspects multiples qui ne s'excluent pas les uns les autres. Il n'est pas rare en effet de voir un même donateur donner de son vivant quelque argent pour faire dire une messe pour lui-même et, quelques années plus tard, procéder au don d'une rente destinée à assurer une fondation perpétuelle.

Dans cet éclatement des pratiques, deux points sont néanmoins essentiels à retenir. Ce qui, à mon avis, explique cette multiplicité des formes de la donation pieuse, c'est avant tout l'inscription du donateur dans deux logiques temporelles différentes. La mise en acte en effet, qu'il s'agisse d'une charte de donation ou d'un testament, est toujours synonyme d'une volonté de perpétuité de la fondation. En découle la nature des dons faits au couvent : rentes et espèces destinées à être converties en rentes recouvrent parfaitement ce caractère perpétuel. Au contraire, les livres de compte, mais aussi parfois les testaments, nous dévoilent une autre logique : celle du temps court, de la donation immédiate et ponctuelle qui répond à une situation très précise du donateur

(mort d'un proche, départ en pèlerinage, maladie d'un enfant ou tout simplement messe à l'intention du donateur).

De là on comprendra que j'insiste sur un deuxième point : la donation pieuse n'est pas nécessairement liée à la mort et à la préparation du salut. Si cette idée est fréquemment mise en avant, c'est qu'elle tient selon moi avant tout à un effet des sources utilisées par les historiens. Il est évident que les documents nécrologiques et les testaments parlent de la mort. Pour autant, chartes de donation et livres de compte nous montrent que la donation est aussi l'affaire des vivants ! Et c'est d'ailleurs en cela que l'on peut la considérer comme un phénomène social total.

b. Un phénomène social total ?

Dire que la donation pieuse à la fin du Moyen Âge est un phénomène social total n'est pas qu'une expression : c'est affirmer que lorsqu'un individu fait une donation, son geste implique la société toute entière. Je soutiendrai pour ma part cette hypothèse dans deux directions.

La première c'est que, et on l'a vu à de nombreuses reprises, la donation n'est pas l'affaire d'un individu isolé. On est certes loin des donations faites à Cluny dans lesquelles intervient toute la parenté sur plusieurs générations. Cependant la prosopographie des donateurs des Célestins de Paris a montré que, presque toujours, les donateurs appartenaient à des réseaux qui les amenaient à donner à cet ordre-là et pas à un autre. Réseaux familiaux, professionnels, amicaux : la donation est bien un acte social qui marque aussi l'appartenance à un groupe.

La donation fait en outre presque toujours intervenir plusieurs individus : qu'il s'agisse de confirmer, garantir, donner ensemble, bénéficier d'un don, les donations où l'individu agit totalement seul et pour lui-même sont rares. On voit régulièrement dans les comptes intervenir, après la mort de tel ou tel, la veuve ou les enfants afin de prolonger pour quelques temps les pratiques que le défunt manifestait de son vivant.

Enfin bien sûr, la donation est aussi affaire de relations entre les vivants et les morts. On l'a vu, les donateurs aiment à laisser une trace de leur passage sur terre et confient volontiers leur souvenir aux moines dans une logique, là encore, de perpétuité. Mais la donation est aussi pour les vivants le moyen d'intercéder pour leurs morts, qu'il s'agisse d'exécuter les dernières volontés d'un testament ou de spontanément demander aux frères quelques messes pour un défunt. Les comptes en sont une preuve exemplaire.

Mais si la donation est un phénomène social total, c'est aussi qu'elle fait entrer en jeu une multiplicité de facteurs qui dépassent, et de loin, les seules préoccupations religieuses des donateurs. La donation relève probablement pour beaucoup de donateurs d'une esquisse de construction identitaire telle que l'a définie D. Courtemanche⁷⁶⁸. Si le monde de l'office et des serviteurs de l'État est si présent aux Célestins, si les modèles royal et princier y sont aussi prégnants, c'est qu'il y a, plus ou moins consciemment chez ceux qui se tournent vers les Célestins, quelque chose de l'ordre de l'imitation d'un modèle et du sentiment d'appartenance à un groupe.

Enfin, et surtout, la donation lorsqu'elle est mise en acte est un processus qui, encore à la fin du Moyen Âge, permet au donateur d'affirmer sa place dans la société et de témoigner de son prestige et de sa capacité à faire un don. Dans une capitale où l'on peut légitimement penser que la donation pieuse s'est largement démocratisée et est désormais abordable à une frange importante de la population, les chartes de donation semblent néanmoins rester un facteur socialement discriminant. Chez les Célestins en tout cas, inscription au martyrologe et autre inhumation dans l'église sont l'apanage d'une seule partie de la population parisienne.

À l'automne du Moyen Âge et à l'heure d'une religion que d'aucuns ont appelée flamboyante, la donation pieuse n'est donc pas morte. Elle s'est sans aucun doute transformée par rapport aux siècles antérieurs, aussi bien du point de vue de la forme que des attentes qu'elle porte. Elle s'est également morcelée, offrant au donateur potentiel une multitude de possibles pour mettre en œuvre son geste pieux, ce qui rend

⁷⁶⁸ COURTEMANCHE (Danielle), *Œuvrer pour la postérité...* (107).

le suivi et l'étude de la donation plus difficiles qu'aux siècles précédents. Néanmoins, la donation est à mes yeux un phénomène social tout à fait important et même fondamental, qui mérite toute l'attention des historiens.

CONCLUSION GÉNÉRALE ET PERSPECTIVES

J'espère avoir apporté par le travail mené dans cette thèse un nouvel éclairage sur les Célestins de Paris et avoir ainsi modestement contribué au renouveau de la recherche consacrée à ce sujet. Je pense avoir démontré que les Célestins sont un ordre qui mérite toute l'attention des historiens, qu'ils soient spécialistes de la société médiévale, d'histoire religieuse ou même d'histoire politique. Les Célestins ont en effet entretenu des relations suivies avec les plus hautes sphères du pouvoir, qu'il s'agisse de la papauté lorsqu'elle était en Avignon ou de la royauté française, à tout le moins pendant le moment, peut-être éphémère, du premier demi-siècle de leur installation à Paris. Leur place dans la société de la fin du Moyen Âge ne peut donc être ignorée, tout comme le rôle qu'ils ont pu jouer quant à l'évolution de la spiritualité de cette même époque, et qui mériterait lui aussi d'être approfondi. En outre, les Célestins de Paris entretiennent des liens forts avec certaines des grandes figures de la chrétienté : nombre de prélats et de hauts dignitaires de l'Église font partie de leurs bienfaiteurs, comme on l'a montré dans le cas du cardinal André d'Épinay ou de Philippe de Moulins. Leur règle ainsi que leurs constitutions mériteraient que l'on s'y attarde afin de souligner la place exceptionnelle et particulière que cet ordre occupe dans le paysage monastique des XIV^e-XV^e siècles.

Réputés pour l'austérité de leur vie tout autant que par la faveur royale qui leur fut accordée à leurs débuts, les Célestins, et c'était là le premier volet de ma recherche, ont attiré des donateurs et des bienfaiteurs prestigieux, on ne peut en douter. Nombre des figures importantes de cette époque y ont trouvé leur sépulture ou ont en tout cas marqué de leur sceau les archives célestines, qu'il s'agisse de Philippe de Mézières, du roi Charles V, de son fils Louis d'Orléans ou plus tard de Louis XII.

Mais derrière ces grandes figures dont le prestige a souvent tendance à masquer d'autres donateurs moins célèbres, il est intéressant de voir quelles parties de l'éventail social se retrouve dans le groupe des donateurs des Célestins. Malgré des exceptions

notoires, force est de constater que les Célestins sont un ordre au service de l'élite sociale et culturelle de la capitale du royaume de France. C'est avec la bourgeoisie parisienne qu'ils dialoguent, avec les grands serviteurs de l'État, avec les ecclésiastiques. Mais plus qu'au sein d'une population d'individus, c'est dans des réseaux que s'insère le couvent et ces réseaux correspondent au profil social des donateurs : ce sont ceux de la confrérie des notaires et secrétaires du roi, ceux du Parlement, de la chambre des comptes et, plus généralement, du monde de l'office. On a beau multiplier les sources, c'est toujours cette population socialement dominante que l'on retrouve en majorité, même si une population plus humble peut apparaître ici et là.

Une surprise cependant : le réseau familial joue peu dans le recrutement des donateurs. Est-ce à cause du caractère très urbain de cette population, de l'ascension sociale rapide des enfants de donateur ou de la forte mortalité propre à cette époque, il est rare de suivre une famille de donateurs sur deux générations ou plus. Et lorsque l'on trouve des familles de donateurs, il s'agit de réseaux de parenté horizontale, comme dans le cas des Paillard / Moulins. Reste toutefois dans cette perspective à dresser en détail une prosopographie des frères qui permette à la fois de comparer l'origine sociale de ces derniers à celle des donateurs et d'étudier le lien de parenté entre certains donateurs et les moines.

Dès lors que la famille et les ancêtres ne semblent pas être un point d'ancrage déterminant dans le processus de donation, on comprend mieux les stratégies mémorielles développées par les donateurs et leur effort pour laisser une trace dans les documents (inscription au nécrologe par exemple) aussi bien que dans la pierre du monastère (sépulture, épitaphe, etc.). Mais, d'un point de vue inverse et complémentaire, il ne faudrait pas croire que les Célestins n'ont été qu'un simple et passif réceptacle de ces velléités. Je me suis efforcée, par la comparaison de différents types de documents, de montrer qu'il y avait aussi de la part des frères un important processus de construction du discours autour des donateurs dont on gardait et mettait en exergue la mémoire.

Le deuxième volet de ce travail avait pour but d'ouvrir une brèche dans un sujet lui aussi délaissé pour la fin du Moyen Âge : celui du don. Non pour prendre position dans le débat théorique sur la question mais davantage pour apporter une moisson de données au moulin des chercheurs et infirmer au passage quelques idées reçues. Je me suis donc entièrement consacrée à l'étude des mécanismes de la donation pieuse en essayant de les saisir à travers leur diversité et tout en restant bien entendu dans le champ limité et très spécifique du couvent des Célestins de Paris.

Si j'ai consacré un chapitre entier aux documents eux-mêmes, c'est qu'il me semblait important de combattre l'idée selon laquelle le XIII^e siècle avait vu le remplacement définitif de la charte de donation par le testament. Au contraire, ce que le dépouillement méthodique et systématique du charrier célestin a montré, c'est que la charte de donation, loin d'être concurrencée par le testament, cohabite avec lui, parce qu'elle répond à d'autres usages bien déterminés. Partant, une étude approfondie des caractères diplomatiques de la charte de donation me semblait essentielle pour mieux comprendre la forme avant de nous intéresser à son discours. La charte de donation est en effet un acte codifié qui fournit au donateur aussi bien qu'au donataire tout un arsenal de garanties juridiques. C'est cette étude diplomatique qui permet de souligner les différences entre charte de donation et testament et de comprendre pourquoi les deux formes coexistent sans s'exclure. À partir de ce point on peut également mieux saisir le flou typologique caractérisant certains autres actes et montrer à quel point le spectre documentaire puisant à la donation est large.

Mais le cœur de ce travail a été de décortiquer avec le plus de précision possible les mécanismes de la donation pieuse en en dégagant deux grands types : d'une part les donations mises en acte, de l'autre les donations ponctuelles, moins solennelles, émanées des comptes des Célestins. J'ai montré dans le premier cas toute la complexité du processus de la donation en amont de l'écriture de l'acte. Bien souvent invisible dans les documents, on trouve pourtant ici et là des indices et des bribes de discours qui laissent entrevoir quelques-uns des rouages de cette mécanique qui ne doit rien au hasard. Une fois encore, on aurait tort de croire que les Célestins restent passifs. Bien au contraire, ils s'efforcent non seulement d'orienter le don mais encore de le négocier. En

réalité, ce qui transparait derrière ce processus de donation tout comme en filigrane des termes du don et de la fondation, c'est l'effort et la lutte pour la perpétuité, caractéristiques de la donation mise en acte. Le don de rentes, par vocation perpétuelles, est une manière parmi tant d'autres de garantir le retour régulier d'un revenu auquel sera attachée une fondation à la fréquence tout aussi régulière. Et les Célestins, malgré les difficultés qu'ils rencontrent parfois, sont les garants de cette continuité qu'ils s'efforcent à tout prix de ne pas rompre, même lorsqu'ils se trouvent surchargés de fondations.

L'autre aspect de cette étude de la donation mise en acte c'est, si l'on peut s'exprimer ainsi, la modernité de la donation. Loin d'être une forme archaïque, la donation pieuse est fille de son époque : fini le temps des grandes libéralités princières et seigneuriales où étaient données aux abbayes de larges parts de propriété foncières. La donation des XIV^e-XV^e siècles se fait presque toujours sous forme de rente ou d'espèces spécifiquement destinées à l'achat de rentes. En regard, sans surprise, la messe l'emporte largement dans les demandes des donateurs. Non pas des messes accumulées en très grand nombre au moment du passage du donateur dans l'au-delà comme c'est le cas dans le Midi de la France, mais des messes à la fréquence régulière et presque toujours perpétuelles.

La pratique de la donation n'est pourtant pas unique et ne se résume pas à un passage par l'acte écrit, c'est pourquoi j'ai consacré un autre chapitre à une forme de donation moins codifiée, moins normalisée et dont, pour ainsi dire, on ne trouve la trace que par incidence. Deux livres de compte des Célestins de Paris nous révèlent en effet que chaque jour ou presque venaient au couvent des hommes et des femmes qui donnaient quelques sous, parfois quelques livres, pour faire dire par les frères une ou plusieurs messes à des occasions diverses. Pratiques ponctuelles qui répondent à un besoin immédiat du donateur, pratiques plus individuelles et personnelles également, bien qu'elles puissent, plus souvent que la charte de donation, faire intervenir d'autres individus que le donateur lui-même. Les mentions comptables sont une mine d'or, me semble-t-il, pour comprendre les multiples aspects que revêt la donation pieuse en ces derniers siècles du Moyen Âge.

Je ne suis pas sans connaître les faiblesses de ce travail. À ma décharge, je souhaite le poursuivre et l'approfondir dans une thèse de doctorat, et ce dans plusieurs directions. Il me faudra dans un premier temps revenir sur un certain nombre de points de détail qui méritent ici et là approfondissement. Les réseaux de donateurs me semblent par exemple nécessiter une étude plus approfondie, tout comme les quelques lignes que j'ai consacrées à une trop rapide analyse du traité du P. Rapine sur la conjonction des obits.

Au-delà, deux pistes sont à explorer qui viendront l'une et l'autre compléter les deux volets de cette première étude. D'une part, la prosopographie des frères est, selon moi, un complément indispensable à apporter à l'étude des donateurs qui éclairera en outre l'histoire du couvent. Quelques sources sont pour ce faire disponibles, à commencer par le registre des professions conservé à la Bibliothèque nationale de France⁷⁶⁹. D'autre part, sur quelques points d'implantation foncière des Célestins à Paris et dans le Bassin parisien, il sera très intéressant d'étudier la gestion de leur territoire par les moines et d'y cerner la place qu'y occupent les donations. Plusieurs hypothèses sont à vérifier comme celle d'une implantation géographique provoquée par la donation ou celle de l'accroissement foncier *via* la donation. J'espère pouvoir mener à bien ce travail dans les années à venir.

⁷⁶⁹ Bibl. nat. Fr., ms. lat. 17 744 (XVI^e-XVIII^e siècles).

ANNEXES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

Le présent volume, dédié aux annexes, se divise en six parties que je vais rapidement annoncer ici.

Je présenterai dans un premier temps le détail des notices prosopographiques de tous les donateurs recensés dans la base de données. Pour chaque donateur sont indiqués les renseignements biographiques que l'on a pu trouver à son sujet, le numéro du ou des dossiers de donations dans lequel il apparaît (avec la date de ce dossier et le type de donation dont il s'agit), la transcription des mentions comptables le concernant avec la date de la mention et la place occupée par le donateur. Le lecteur trouvera dans l'introduction de cette partie les informations nécessaires à la lecture des fiches ainsi que le développement des abréviations bibliographiques employées.

Dans un deuxième temps, des listes nominatives sous forme de tableaux permettent de regrouper les donateurs selon différents types de critères (appartenance à tel ou tel groupe, exercice de telle ou telle profession, etc.). Ces listes sont directement liées à la deuxième partie du volume I, consacrée à la description du groupe des donateurs. Y figure en outre une liste de toutes les personnes repérées comme étant enterrées dans l'église mais n'étant pas recensées dans la base de données en tant que donateur.

La troisième partie de ces annexes présente le détail des dossiers de donation qui ont été utilisés comme substrat de cette thèse. Pour chaque dossier sont précisés le résumé de la donation, la liste des cotes des documents concernés, les donateurs impliqués dans cette donation avec renvoi à leur notice prosopographique, l'analyse rapide de la fondation et du don effectués.

Une quatrième partie est consacrée à la présentation codicologique et surtout photographique de quelques documents particuliers, comme les documents nécrologiques, le livre des fondations Arch. nat. LL 1505 et le livre de comptes *H⁵ 3936.

La cinquième partie de ces annexes comprend l'édition de vingt-deux textes issus des archives célestines et choisis pour illustrer la variété de la pratique de la donation pieuse à la fin du Moyen Âge.

Enfin, le lecteur trouvera dans une sixième et dernière partie, un index des noms de personne et des noms de lieu portant sur les deux volumes de la thèse.

1. PROSOPOGRAPHIE

INTRODUCTION

Le lecteur trouvera ici les 463 fiches prosopographiques de donateurs recensés dans la base de données. Ces fiches sont directement issues de la base, ce qui explique leur présentation. Chacune d'entre elles se décompose de la façon suivante :

Dans l'encadré, en caractères gras : numéro de la notice dans la base de données, nom et prénom du donateur (remplacé par un point d'interrogation si l'une des deux données est inconnu) ;

a. Sexe ;

b. Repère chronologique sous la forme « aaaa – aaaa » pour date de naissance – date de décès ; sous la forme « † aaaa » pour date de mort uniquement ; sous la forme « (aaaa) » pour une date d'attestation (le donateur est attesté vivant à cette date). Lorsque le champ n'existe pas, c'est qu'aucun renseignement n'a pu être trouvé (il en va de même pour les champs suivants) ;

c. Liens familiaux. Lorsqu'aucune indication n'est précisée, le nom de l'époux ou de l'épouse du donateur apparaît en premier. Dans le cas contraire, la nature du lien de parenté est indiquée (père de, frère de, etc.). Le nombre entre parenthèses qui suit un nom de parent indique que celui-ci est présent dans la base sous ce numéro de notice ;

d. Repère socio – professionnel sous la forme « cleric / laïc – catégorie sociale – catégorie d'activité. *Précisions sur l'activité du donateur* » ;

e. Lieu de sépulture du donateur sous la forme « enterré(e) dans l'église » ou « cœur » s'il y a eu double sépulture et que le corps du défunt se trouve ailleurs qu'aux Célestins ;

f. Liste des documents nécrologiques célestins dans lesquels le donateur est présent (se reporter au chapitre II pour le détail des cotes) ;

g. Sources imprimées ayant servies à l'établissement de la fiche selon les abréviations développées ci-dessous ;

Le paragraphe introduit par « DOSSIER N° » renvoie au détail des dossiers de donation présenté ci-après (3. Dossiers de donations). On a simplement indiqué ici la date du dossier et le type de donation dont il s'agit.

Le paragraphe commençant par « MENTION N° » introduit la transcription des mentions comptables dans lesquelles le donateur a joué un rôle. Ce rôle ainsi que la date de la mention sont indiqués sur la première ligne du paragraphe.

N. B : pour faciliter le repérage, les épouses sont classées au nom de leur mari sous la forme « nom du mari / nom de la donatrice, prénom de la donatrice ». Lorsque plusieurs donateurs ont le même nom (et appartiennent donc le plus souvent à la même famille), les notices ont été classées par ordre chronologique croissant.

LISTE DES ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES POUR LA RUBRIQUE « G. SOURCES » :

Anselme

ANSELME DE SAINTE-MARIE (LE P.), *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne et de la Maison du Roy et des anciens barons du royaume*, Paris : Compagnie des Libraires, 1726-1733, 10 vol.

Autrand (Charles V)

AUTRAND (Françoise), *Charles V : le Sage*, Paris : Fayard, 1994, 909 p.

Autrand

AUTRAND (Françoise), *Naissance d'un grand corps de l'État : les gens du Parlement de Paris, 1345-1454*, Paris : Publications de la Sorbonne, 1981, 459 p. (« Publications de la Sorbonne, Série N. S. Recherche », 46).

Bartier

BARTIER (John), *Légistes et gens de finances au XV^e siècle : les conseillers des ducs de Bourgogne, Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, Bruxelles : Palais des Académies, 1955, 451-476 p.

Beurrier (Histoire)

BEURRIER (Louis), *Histoire du monastère et convent des pères célestins de Paris*, Paris : Vve Pierre Chevalier, 1634, 429 p.

Beurrier (Sommaire)

BEURRIER (Louis), *Sommaire des royales sépultures*, [s.l.n.d.], in-fol., Bibl. Nat., ms. fr. 3611

Bouchot

BOUCHOT (Henri), *Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières et conservés aux départements des estampes et des manuscrits*, Paris : Plon, 1891, 2 vol. (XXVIII-506 p., 565 p.).

Bournon

BOURNON (Fernand Auguste Marie), *La Bastille : histoire et description des bâtiments, administration, régime de la prison, évènements historiques*, Paris : Impr. nat., 1893, 364 p. (« Histoire générale de Paris, collection de documents »).

Bove

BOVE (Boris), *Dominer la ville : prévôts des marchands et échevins parisiens de 1260 à 1350*, Paris : CTHS, 2004, 720 p. (« CTHS-histoire », 13).

Cazelles

CAZELLES (Rémond), *Société politique, noblesse et couronne sous les règnes de Jean le Bon et Charles V*, Genève / Paris : Droz, 1982, 625 p. (« Mémoires et documents de l'École des Chartes », 28).

La Chesnaye Des Bois

AUBERT DE LA CHESNAYE DES BOIS (François-Alexandre), *Dictionnaire de la noblesse contenant les généalogies, l'histoire et la chronologie des familles nobles de la France, l'explication de leurs armes, etc.*, Paris : Schlesinger frères, 3^{ème} édition, 1863, 19 vol.

Cockshaw

COCKSHAW (Pierre), *Le personnel de la chancellerie de Bourgogne-Flandre sous les ducs de Bourgogne de la Maison de Valois : 1384-1477*, Kortrijk / Heute : UGA, 1982, XLVI-245 p. (« Anciens pays et assemblées d'États, Standen en landen », 79).

Cour amoureuse

BOZZOLO (Carla), LOYAU (Hélène), *La Cour amoureuse dite de Charles VI : édition critique des sources manuscrites, armoiries et notices biographiques*, Paris : Le Léopard d'Or, 1982, 3 vol.

Courtemanche

COURTEMANCHE (Danielle), *Œuvrer pour la postérité : les testaments parisiens des gens du roi au début du XV^e siècle*, Paris : L'Harmattan, 1997, 247 p. (« Villes, histoire, culture et société »).

Delachenal

DELACHENAL (Roland), *Histoire des avocats au Parlement de Paris : 1300-1600*, Paris : Plon-Nourrit, 1885, XXVIII-476 p.

Dictionnaire des médecins

WICKERSHEIMER (Ernest), *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge (supplément par Danielle Jacquart)*, nouvelle éd. sous la dir. de G. Beaujouan, Genève : Droz, 1979, 416-365 p. (« Publications du Centre de recherches d'histoire et de philologie de la IV^e section de l'École pratique des hautes études », 34).

Dictionnaire universel

BOUILLET (Marie-Nicolas), *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie*, refondu sous la direction de L.-G. Gourraigne, 31^{ème} édition, Paris : Hachette, 1893, x-2101 p.

Dupont-Ferrier : aides

DUPONT-FERRIER (Gustave), *Le Personnel de la Cour ou Chambre des aides de Paris, des origines à 1483*, extr. de *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1931, Paris : [s. n.], 1935, 247 p.

Dupont-Ferrier : avocats

DUPONT-FERRIER (Gustave), *Les Avocats à la Cour du trésor de 1401 à 1515*, extr. de *Bibliothèque de l'École des chartes*, XCVII, 1936, Paris : [s. n.], 1936, 139 p.

Dupont-Ferrier : institutions

DUPONT-FERRIER (Gustave), *Études sur les institutions financières de la France à la fin du Moyen Âge*, Paris : Firmin-Didot, 1930-1932, 2 t. (301-454 p.)

Dupont-Ferrier : nouvelles institutions

DUPONT-FERRIER (Gustave), *Nouvelles études sur les institutions financières de la France à la fin du Moyen Âge : les origines et le premier siècle de la Chambre ou Cour des aides de Paris*, Paris : E. de Boccard, 1933, 271 p.

Dupont-Ferrier : trésor

DUPONT-FERRIER (Gustave), *Le Personnel de la Cour du Trésor, 1390-1520*, extr. de *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1935, Paris : [s. n.], 1937, 185 p.

Épitaphier

RAUNIÉ (Émile), *Épitaphier du vieux Paris : recueil général des inscriptions funéraires des églises, couvents, collèges, hospices, cimetières et charniers depuis le Moyen Âge jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, Paris : impr. nationale, 1890, t. II, p. 302-430.

Fabris

FABRIS (Cécile), *Étudier et vivre à Paris au Moyen Âge : le collège de Laon, XIV^e-XV^e siècles*, Paris : École des chartes, 2005, III-504 p. ("Mémoires et documents de l'École des Chartes", 81).

Favier

FAVIER (Jean), *Les contribuables parisiens à la fin de la guerre de Cent ans : les rôles d'impôt de 1421, 1423 et 1438*, Genève / Paris : Droz, 1970, 365 p. (« École pratique des hautes études, IV^e section, sciences historiques et philologiques », 11).

Gallia Christiana

Gallia Christiana, in provincias ecclesiasticas distributa (...), 16 vol., 1715-1865.

Gallia Regia

DUPONT-FERRIER (Gustave), *Gallia regia ou état des officiers royaux des bailliages et des sénéchaussées de 1328 à 1515*, Paris : Impr. nationale, 1942-1961, 6 vol.

Gane

GANE (Robert), *Le chapitre de Notre-Dame de Paris au XIV^e siècle : étude sociale d'un groupe canonial*, Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1999, 431 p. ("Travaux et recherches, CERCOR", 11).

Gaussin

GAUSSIN (Pierre-René), « Les conseillers de Charles VII (1418-1461) : essai de politologie historique », dans *Francia*, 10, 1982, p. 67-130.

Gorochov

GOROCHOV (Nathalie), *Le collège de Navarre : de sa fondation, 1305, au début du XV^e siècle, 1418 : histoire de l'institution, de sa vie intellectuelle et de son recrutement*, Paris : H. Champion, 1997, 753 p. (« Études d'histoire médiévale », 1).

Inscriptions

GUILHERMY (F. de), LASTEYRIE (R. de), *Inscriptions de la France du V^e siècle au XVIII^e*, Paris: impr. nat., 1873-1893, t. I, p. 432

Jassemin

JASSEMIN (Henri), *La Chambre des comptes de Paris au XV^e siècle, précédé d'une étude sur ses origines*, Paris : A. Picard, 1933, LXVII-353 p.

Lapeyre-Scheurer

LAPEYRE (André), SCHEURER (Rémy), *Les notaires et secrétaires du roi sous les règnes de Louis XI, Charles VIII et Louis XII, 1461-1515 : notices personnelles et généalogies*, Paris : Bibliothèque nationale, 1978, 2 t. en 1 vol., 320 p. (« Collection de documents inédits sur l'histoire de France »).

Le Laboureur

LE LABOUREUR (Jean), *Les tombeaux des personnes illustres, avec leurs éloges, généalogies, armes et devises*, Paris, 1642.

Lebeuf

LEBEUF (Jean, abbé), COCHERIS (Hippolyte) (éd.), *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Paris : A. Durand, 1863-1870, vol 3, p. 452 et suiv.

Lenoir

LENOIR (Albert), *Statistique monumentale de Paris*, Paris : Impr. nat., 1867, 2 vol. (« Collection de documents inédits sur l'histoire de France », 11).

Manville

MANVILLE (Sylvain), *Les notaires et secrétaires du roi sous le règne de Charles VI : les hommes et leurs fonctions*, Thèse d'École des chartes, 1997.

Millin

MILLIN (Aubin-Louis), *Antiquités nationales ou Recueil de monumens pour servir à l'histoire générale et particulière de l'empire françois*, Paris : Drouin, 1790, t. I, notice III.

Millet (Laon)

MILLET (Hélène), *Les chanoines du chapitre cathédral de Laon : 1272-1412*, Rome : École française de Rome, 1982, 548 p. (« Collection de l'École française de Rome », 56).

Opération Charles VI

[en ligne] <http://www.vjf.cnrs.fr/charlesVI/accueil.php> (dernière consultation le 5 novembre 2007). Base de données sur les personnes actives sous le règne de Charles VI dans le royaume de France.

Ornato

ORNATO (Monique), *Répertoire prosopographique de personnages apparentés à la couronne de France aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris : Publications de la Sorbonne, 2001, 240 p. (« Histoire ancienne et médiévale », 65).

Pocquet du Haut-Jussé

POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (Barthélémy), « Anne de Bourgogne et le testament de Bedford », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 95, 1934, p. 284-326.

Popoff

POPOFF (Michel), *Prosopographie des gens du Parlement de Paris (1266-1753), d'après les ms. fr. 7553, 7554, 7555 et 7555 bis conservés au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France*, Saint-Nazaire-le-Désert : Références, 1996, 1151 p.

Samaran

SAMARAN (Charles), *La maison d'Armagnac au XV^e siècle et les dernières luttes de la féodalité dans le Midi de la France*, Paris : A. Picard, 1907, XXI-523 p. (« Mémoires et documents de l'École des Chartes », 7).

Vauchez

Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge, sous la dir. de A. Vauchez et C. Vincent, Paris : Éd. du Cerf, 1997, 2 vol. (XXVIII-1692 p.-[12] p. de pl).

NOTICES PROSOPOGRAPHIQUES (PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE)

NOTICE n° 1 : Accart, Jean

- a. Homme
- b. 1383 - 1411
- c. Le Bègue, Denisette
- d. Laïc - Bourgeois - Officier du Parlement
Conseiller au Parlement
- g. Autrand (p. 35, 68, 69), Manville, Dupont-Ferrier : aides (appendice II, 1)

DOSSIER N° 25 (1394, 15 décembre.) - Donation actée

NOTICE n° 2 : Albéric, Pierre

- a. Homme
- d. Laïc - Inconnu - Officier autre
Secrétaire du Roi
- f. Obituaire Ars. 1148 ; Liste Bienfaiteurs

DOSSIER N° 100 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 3 : Aligret, Denis

- a. Homme
- b. (1504)
- c. Frère de Aligret, Nicolle (4)
- d. Inconnu - Inconnu - Universitaire

Docteur régent à l'Université de Paris

g. Dupont-Ferrier : avocats (3)

MENTION N° 509 (avril 1504) - Donateur seul

*De maistre Denis Aligret pour avoir celebrer une haulte messe de requiem
a diacre et soubzdiacre en notre eglise pour le salut de l'ame de feu frere Nicolle
Alligret son frere, 60 s. p.*

NOTICE n° 4 : Aligret, Nicolle

- a. Homme
- b. (1504)
- c. Frère de Aligret, Denis (3)
- d. Clerc - Monde de l'Église - Religieux

MENTION N° 509 (avril 1504) - Bénéficiaire *post mortem*

*De maistre Denis Aligret pour avoir celebrer une haulte messe de requiem
à diacre et soubzdiacre en notre eglise pour le salut de l'ame de feu frere Nicolle
Alligret son frere, 60 s. p.*

NOTICE n° 5 : Allemagne, Robert d'

- a. Homme
- b. (1360)
- d. Clerc - Inconnu - Universitaire

Docteur en médecine

- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930
- g. Dictionnaire des médecins (p. 712)

DOSSIER N° 101 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 6 : Amys, Jean

- a. Homme
- b. 1443 - 1506
- c. Amys, ? (7)
- d. Laïc - Inconnu - Notaire et secrétaire
Receveur des exploits et amendes du Parlement de Paris
- g. Lapeyre-Scheurer (notice 6)

MENTION N° 561 (mars 1506) - Bénéficiaire *post mortem*

De la vefve feu maistre Jehan Amys pour ung obit et haulte messe de requiem dicte seans pour le salut de l'ame de deffunct maistre Jehan Amys, 116 s. p.

MENTION N° 579 (avril 1507) - Bénéficiaire *post mortem*

[Mention rayée] De la vefve feu maistre Jehan Amys pour ung obit et grant messe et une messe basse toutes les sepmaines d'un an pour le salut et remede dud. S^r, 12 £ p.

NOTICE n° 7 : Amys, ?

- a. Femme
- b. (1506)
- c. Amys, Jean (6) - Mère de Amys, ? (8)
- d. Laïc - Inconnu - Épouse

MENTION N° 101 (mai 1491) - Donateur et bénéficiaire

1. PROSOPOGRAPHIE

D'une messe que Reverend Pere provincial a dicte ung an durant qu'il estoit prieur de ceans pour la femme de maistre Jehan Amys [effacé], 4 £ 15 s.

MENTION N° 143 (mai 1492) - Donateur et bénéficiaire

De mademoiselle Lamyé à cause de la messe qu'elle fait dire ceans tous les samedis pour ung an, 6 £ p.

MENTION N° 193 (juillet 1493) - Donateur et bénéficiaire

De mademoiselle Lamyé pour une messe qu'elle nous fait dire chacune sepmaine. Receu le 3^e juillet, 116 s. p.

MENTION N° 474 (août 1502) - Donateur seul

De la femme M^e Jehan Amys pour ung obit et ung grant messe pour sa fille, religieuse de l'Ave Maria, 116 s. p.

MENTION N° 561 (mars 1506) - Donateur seul

De la vefve feu maistre Jehan Amys pour ung obit et haulte messe de requiem dicte seans pour le salut de l'ame de deffunct maistre Jehan Amys, 116 s. p.

MENTION N° 577 (février 1507) - Donateur seul

De damoiselle Lamyé pour avoir celebré ung obit et messe solempnelle et 2 messes basses par l'espasse d'ung an entier, payé, 12 £ 7 s. 10 d. p.

MENTION N° 579 (avril 1507) - Donateur seul

[Mention rayée] De la vefve feu maistre Jehan Amys pour ung obit et grant messe et une messe basse toutes les sepmaines d'un an pour le salut et remede dud. S^r, 12 £ p.

NOTICE n° 8 : Amys, ?

- a. Femme
- b. (1502)

- c. Fille de Amys, ? (7) et de Amys, Jean (6)
- d. Clerc - Monde de l'Église - Religieux

Ordre de l'Ave Maria

MENTION N° 474 (août 1502) - Bénéficiaire *post mortem*

*De la femme M^e Jehan Amys pour ung obit et ung grant messe pour sa
fille religieuse de l'Ave Maria, 116 s. p.*

NOTICE n° 9 : Angennes, Charles d'

- a. Homme
- b. (1500)
- d. Laïc - Noble - Inconnu

S^r de Rambouillet

MENTION N° 380 (janvier 1500) - Donateur et bénéficiaire

*De Charles d'Angenne, s^r de Remboillet, pour 120 messes basses, 12 £
p.*

NOTICE n° 10 : Annet, Guillaume d'

- a. Homme
- b. (1502)
- c. Père de Annet, ? (11)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 461 (mai 1502) - Donateur seul

De mon S^r M^e Guillaume d'Annet pour 10 messes dictes ceans pour son

filz, 20 s. p.

NOTICE n° 11 : Annet, ?

- a. Homme
- b. (1502)
- c. Fils de Annet, Guillaume d' (10)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 461 (mai 1502) - Bénéficiaire seul

*De mon S^r M^e Guillaume d'Annet pour 10 messes dictes ceans pour son
filz, 20 s. p.*

NOTICE n° 12 : Anthouart, Anthoine

- a. Homme
- b. (1504)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 515 (juillet 1504) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

*Des executeurs du testament de Anthoine Anthouart pour prier Dieu pour
luy et pour la reverance de saint Menier, pour ce, 24 s. p.*

NOTICE n° 13 : Aoulet, Pierre

- a. Homme
- d. Clerc - Monde de l'Église - Religieux

Ordre du Val-des-Écoliers

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 102 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 14 : Armagnac, Jacques d'

a. Homme

b. † 1477

c. Anjou, Louise d' - Fils de Bourbon, Éléonore et de Bourbon, Jacques II de,
comte de la Marche

d. Laïc - Noble - Haute noblesse

Duc de Nemours

g. La Chesnaye Des Bois (t. XIV, p. 894)

DOSSIER N° 48 (1457, 12 septembre.) - Donation actée

NOTICE n° 15 : Arode, Jean

a. Homme

b. (1360)

d. Laïc - Bourgeois de Paris - Inconnu

f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs

DOSSIER N° 4 (1360, 10 avril.) - Donation actée

NOTICE n° 16 : Artaud, Thibault

a. Homme

b. † 1499

c. Milan, Jeanne de - Oncle d'un Célestin - Oncle de Montauban, Arthur de (317)

d. Clerc - Monde de l'Église - Religieux

Prieur des Célestins de Paris

e. Enterré(e) au couvent

g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf

MENTION N° 370 (juin 1499) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

De mon S^r M^e Estienne Lalement executeur du testament de feu mon S^r M^e Thibault Artaud, oncle de R. pere vicaire, lequel demouroit ceans et a esté inhumé en notre eglise le 17^e dud. mois. Pour les funerailles, grant messe et obit et 30 messes basses, 10 £ p.

MENTION N° 396 (juillet 1500) - Bénéficiaire *post mortem*

De l'anniversaire fait pour mon S^r M^e Thibault Artaud ceans et pour 12 basses messes, 6 £ 4 s. p.

MENTION N° 418 (avril 1501) - Bénéficiaire *post mortem*

De mademoiselle l'admiralle pour ung obit qu'elle a fait dire ceans pour feu R. P. frere Thibault Artaud, prieur de ceans, 28 s. p.

NOTICE n° 17 : Auclou, Jean

a. Homme

b. † 1363

c. Auclou, Jeanne (18)

d. Laïc - Bourgeois de Paris - Inconnu

e. Enterré(e) au couvent

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs

DOSSIER N° 5 (1363, 24 décembre.) - Donation actée

NOTICE n° 18 : Auclou, Jeanne

- a. Femme
- b. (1363)
- c. Auclou, Jean (17)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Inconnu
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs

DOSSIER N° 5 (1363, 24 décembre.) - Donation actée

NOTICE n° 19 : Aussy, Mathieu (II) d'

- a. Homme
- b. † 1500
- c. Aussy / Béthisy, Marie de (20)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Officier autre
Écuyer, S^r de Villers, économiste du comte de Tancarville
- e. Enterré(e) au couvent
- f. Obituaire Ars. 1148 ; Liste Bienfaiteurs
- g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf, La Chesnaye Des Bois

DOSSIER N° 50 (1460, 10 octobre.) - Donation actée

MENTION N° 19 (octobre 1460) - Donateur et bénéficiaire

De noble homme Mahieu Dauxi, escuier, le quinzième jour d'octobre 1460, fonda deux messes perpetuelles à dire chacune sepmaine, cest ass. le mardi et le jeudi à l'autel saint Jehan-Baptiste en nostre nef, le mardi de Nostre-Dame et le jeudi de saint Jehan-Baptiste ou cas que y n'y avoit point de feste ou messe propre et pour lad. fondacion, a baillé 330 £ p.

MENTION N° 401 (septembre 1500) - Bénéficiaire *post mortem*

De la vefve feu mon S^r d'Aucy pour l'enterrement d'iceluy, 10 £ p.

MENTION N° 402 (septembre 1500) - Bénéficiaire *post mortem*

De lad. vefve [de feu mon S^r d'Aucy] sur les messes que avons dictes depuis le jour de la penthecoste chacune trois et est enterré au pié de la Roynne du costé de la secretaierie, 7 £ 4 s. p.

MENTION N° 428 (juin 1501) - Bénéficiaire *post mortem*

De la vefve mon Sr d'Aucy pour la parpaié d'un annuel de 4 messes sepmaine finy le premier jour de juing. Receu 9 fr., 7 £ 4 s. p.

NOTICE n° 20 : Aussy / Béthisy, Marie de

- a. Femme
- b. † après 1502
- c. Aussy, Mathieu d' (19)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Épouse
- e. Enterré(e) au couvent
- f. Obituaire Ars. 1148 ; Liste Bienfaiteurs
- g. Millin, Lebeuf

MENTION N° 402 (septembre 1500) - Donateur seul

De lad. vefve [de feu mon S^r d'Aucy] sur les messes que avons dictes

depuis le jour de la penthecoste chacune trois et est enterré au pié de la Royne du costé de la secretaierie, 7 £ 4 s. p.

MENTION N° 401 (septembre 1500) - Donateur seul

De la vefve feu mon S^r d'Aucy pour l'enterrement d'iceluy, 10 £ p.

MENTION N° 428 (juin 1501) - Donateur seul

De la vefve mon S^r d'Aucy pour la parpaié d'un annuel de 4 messes sepmaine finy le premier jour de juing. Receu 9 fr., 7 £ 4 s. p.

MENTION N° 447 (janvier 1502) - Donateur et bénéficiaire

De madame d'Aucy pour demi annuel de trois messes la sepmaine includ le mois de novembre, 7 £ 4 s. p.

NOTICE n° 21 : Auvergne, Jeanne d'

- a. Femme
- b. (1504)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu
- e. Enterré(e) au couvent

MENTION N° 503 (janvier 1504) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feue Jehanne d'Auvergne, pour estre enterrée en notre eglise et pour tout son service par nous acomply pour ce, 8 £ p.

NOTICE n° 22 : Auxerre, ?

- a. Homme
- b. (1409)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 17 (décembre 1409) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs de feu mons. d'Aucerre pour prier Dieu pour l'ame dudit deffunct et pour estre es prieres des freres, 40 £ p.

NOTICE n° 23 : Balsac, Pierre de

a. Homme

b. (1507)

c. Mallet, Anne

d. Laïc - Noble - Officier autre

Capitaine de Corbeil et de Fontainebleau, carrière militaire

g. La Chesnaye Des Bois (t. II, col. 250)

MENTION N° 587 (novembre 1507) - Donateur seul

De mon S^r de Balsac pour unq obit solempnel par nous célébré en l'ostel de ceans pour les ames de mon S^r M^e Jehan le Viste, S^r d'Arcy et president en son vivant des generaulx, 4 £ p.

NOTICE n° 24 : Balsac, Robert de

a. Homme

b. † 1503

c. Balsac / Castelnau, Antoinette de (25)

d. Laïc - Noble - Officier autre

Écuyer, S^r de Rieuxmartin, conseiller et chambellan du duc de Guyenne, puis de Charles VIII, et sénéchal d'Agenais de 1469 à 1503

g. Gallia Regia (t. I, p. 7)

MENTION N° 236 (octobre 1494) - Donateur seul

De mess. Robert de Bassac, seneschal d'Agenestz, pour une messe solennelle celebrée et chantée en notre eglise et dix basses messes dictes ceans pour le salut de l'ame de sa feue femme. Receu le 27° jour d'octobre, 4 £ p.

NOTICE n° 25 : Balsac / Castelnau, Antoinette de

- a. Femme
- b. (1494)
- c. Balsac, Robert de (24)
- d. Laïc - Noble - Inconnu
- g. Gallia Regia (t. I, p. 7)

MENTION N° 236 (octobre 1494) - Bénéficiaire *post mortem*

De mess. Robert de Bassac, seneschal d'Agenestz, pour une messe solennelle celebrée et chantée en notre eglise et dix basses messes dictes ceans pour le salut de l'ame de sa feue femme. Receu le 27° jour d'octobre, 4 £ p.

NOTICE n° 26 : Bandoche, Nicolas de

- a. Homme
- b. (1504)
- d. Laïc - Noble - Autre

Chevalier

MENTION N° 520 (août 1504) - Donateur et bénéficiaire

De sire Nicolas Bandoche chevalier de Metz en don pour prier pour luy et en recognoissance des gratuites faictes à son filz, 20 £ p.

NOTICE n° 27 : Barbe, Jeanne

- a. Femme
- b. (1491)
- c. Barbe, Thomas - Mère de Barbe, ? (28)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Épouse

MENTION N° 83 (mars 1491) - Donateur seul

De Jehanne, femme de Thomas Barbe, marchant et bourgoys, pour une basse messe de requiem pour l'ame de son filz, celebrée par nous chacune sepmaine à sa devocion, 104 s. p.

NOTICE n° 28 : Barbe, ?

- a. Homme
- b. (1491)
- c. Fils de Barbe, Thomas et Jeanne (27)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Inconnu

Fils d'un marchand et bourgeois de Paris

MENTION N° 83 (mars 1491) - Bénéficiaire *post mortem*

De Jehanne, femme de Thomas Barbe, marchant et bourgoys, pour une basse messe de requiem pour l'ame de son filz, celebrée par nous chacune sepmaine à sa devocion, 104 s. p.

NOTICE n° 29 : Barbé, Honorée

- a. Femme

- b. (1404)
- c. Barbé, Jean
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Épouse

DOSSIER N° 31 (1404 (n. st.), 9 janvier) - Donation actée

NOTICE n° 30 : Barbier, François

- a. Homme
- b. (1501)
- c. Barbier, ? (31)
- d. Laïc - Monde des métiers - Artisan

Enlumineur

MENTION N° 30 (mai 1488) - Donateur et bénéficiaire

De François Barbier, illimineur, à cause de la messe que de pieça lui disons par chacune sepmaine. Pour le premier terme, 24 s.p.

MENTION N° 37 (septembre 1488) - Donateur et bénéficiaire

De François, illimineur, pour la messe que disons pour lui chacune sepmaine pour le 2^{ème} terme, 24 s. p.

MENTION N° 41 (janvier 1489) - Donateur et bénéficiaire

De François Barbier, illimineur, à cause de la messe que disons des pieça pour luy. Receu le 22^e de ced. mois, 24 s. p.

MENTION N° 44 (mars 1489) - Donateur et bénéficiaire

De François Barbier, illimineur, pour la parpayé de la messe que lui disons par chacune sepmaine pour l'année finissant. Le premier jour de ce mois, 8 s. p.

MENTION N° 53 (juin 1489) - Donateur et bénéficiaire

De François Barbier à cause de la messe qu'il fait dire ceans des long temps et par chacune sepmaine. Receu par frère Jehan Dedit le 14^e jour de ce mois, 24 s. p.

MENTION N° 61 (décembre 1490) - Donateur et bénéficiaire

De François Barbier, enlumineur, pour la messe que disons pour lui par chacune sepmaine, 24 s. p.

MENTION N° 62 (février 1490) - Donateur et bénéficiaire

De François Barbier, illimineur, pour la parpayé de sa messe que de ung long temps il fait dire ceans par sepmaine pour l'année finissant le 2^e mars prouchain, 8 s. p.

MENTION N° 71 (juin 1490) - Donateur et bénéficiaire

De mons. François Barbier sur sa messe que lui disons par sepmaine pour le premier terme, 24 s. p.

MENTION N° 84 (mars 1491) - Donateur et bénéficiaire

De François Barbier pour la parpayé de la messe que de long temps il fait dire ceans chaque sepmaine pour l'année escheu le 2^e de ce mois, 8 s. p.

MENTION N° 92 (mai 1491) - Donateur et bénéficiaire

De François Barbier pour la messe que disons de pieça pour lui chascune sepmaine pour le premier terme, 24 s. p.

MENTION N° 105 (août 1491) - Donateur et bénéficiaire

De François Barbier à cause de la messe que de pieça il fait dire ceans chacune sepmaine, 24 s. p.

MENTION N° 126 (mars 1492) - Donateur et bénéficiaire

De François Barbier illimineur pour la parpayée de ceste année de la messe que disons pour lui par sepmaine, 8 s. p.

MENTION N° 179 (mars 1493) - Donateur et bénéficiaire

De François Barbier, enlumineur, pour une messe que disons chacune sepmaine ceans pour luy et se commence à dire le second jour de mars, 4 £ p.

MENTION N° 246 (mars 1495) - Donateur et bénéficiaire

De François Barbier, enlumineur, pour une messe que disons par chacune sepmaine et se commence le second jour de mars pour l'année derniere escheu le jour d'uy premier jour de mars, 4 £ p.

MENTION N° 277 (février 1496) - Donateur et bénéficiaire

De François Barbier, enlumineur, pour avoir ceans dit et celebré messe chacun vendredi de ceste presente année 1495 finie le 2 mars oud. an, 4 £ p.

MENTION N° 306 (mars 1497) - Donateur et bénéficiaire

De François Barbier, enlumineur, pour une messe ceans dicte a son intention chacune sepmaine d'ung an finy le 2^e jour de ce mois, 4 £ p.

MENTION N° 330 (mars 1498) - Donateur et bénéficiaire

De François Barbier, enlumineur, pour une messe dicte ceans par chacune sepmaine escheue le deuxiesme de mars, 4 £ p.

MENTION N° 360 (mars 1499) - Donateur et bénéficiaire

De François Barbier, enlumineur, pour une messe dicte ceans chacune sepmaine d'un an finy le 2^e jour de ce mois, 4 £ p.

MENTION N° 388 (mars 1500) - Donateur et bénéficiaire

De François Barbier pour une messe dicte ceans chacune sepmaine d'un an finy le 2^e jour de ce present mois, 4 £ p.

MENTION N° 410 (mars 1501) - Donateur et bénéficiaire

De François Barbier, enlumineur, pour une messe dicte ceans chacune sepmaine l'espace d'un an finy le 2^e de mars, 4 £ p.

MENTION N° 416 (avril 1501) - Bénéficiaire *post mortem*

De la vefve feu François Barbier pour une messe que devons dire par

1. PROSOPOGRAPHIE

chacune sepmaine une durant ceste année qui escherra à Pasques 1502, 4 £ p.

MENTION N° 425 (mai 1501) - Bénéficiaire *post mortem*

De la vefve feu François Barbier pour 122 messes dictes pour l'ame dud. deffunct, 12 £ 4 s. p.

MENTION N° 459 (avril 1502) - Bénéficiaire *post mortem*

De la vefve feu François Barbier pour une messe que nous dire (sic) pour led. deffunct durant ung an et finissant à Pasques 1503, 4 £ p.

MENTION N° 496 (juillet 1503) - Bénéficiaire *post mortem*

De la vefve François Barbier pour une messe que devons dire chacune sepmaine l'espasse d'ung an finissant 16^e jour d'avril prochainement venant, 4 £ p.

NOTICE n° 31 : Barbier, ?

- a. Femme
- b. (1501)
- c. Barbier, François (30)
- d. Laïc - Monde des métiers - Épouse

MENTION N° 416 (avril 1501) - Donateur seul

De la vefve feu François Barbier pour une messe que devons dire par chacune sepmaine une durant ceste année qui escherra à Pasques 1502, 4 £ p.

MENTION N° 425 (mai 1501) - Donateur seul

De la vefve feu François Barbier pour 122 messes dictes pour l'ame dud. deffunct, 12 £ 4 s. p.

MENTION N° 459 (avril 1502) - Donateur seul

De la vefve feu François Barbier pour une messe que nous dire (sic) pour

led. deffunct durant ung an et finissant à Pasques 1503, 4 £ p.

MENTION N° 496 (juillet 1503) - Donateur seul

*De la vefve François Barbier pour une messe que devons dire
chacune sepmaine l'espasse d'ung an finissant 16^e jour d'avril prochainement
venant, 4 £ p.*

NOTICE n° 32 : Barbou, Pierre

- a. Homme
- c. Barbou, Jeanne (33) – Issu d’une vieille famille bourgeoise de Chartres
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Inconnu
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs
- g. Bove (p. 467)

DOSSIER N° 116 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 33 : Barbou, Jeanne

- a. Femme
- c. Barbou, Pierre (32)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Épouse
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 116 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 34 : Bataille, Jean

- a. Homme
- b. (1501)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 423 (mai 1501) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

De Denis Petit, executeur du testament de Jehan Bataille, pour 10 messes à 3 d., receu 24 s., et en don fait par led. Bataille, receu 10 s. p. Pour ce, 34 s. p.

NOTICE n° 35 : Baury, ?

- a. Homme
- b. (1491)
- d. Laïc - Inconnu - Officier du Parlement

Conseiller au Parlement

MENTION N° 95 (juillet 1491) - Donateur et bénéficiaire

De monsieur Baury, conseiller en Parlement, pour une messe par sepmaine etc. pour lui jusques au 2^e de ce mois, 40 s. p.

NOTICE n° 36 : Bavière, Isabelle de

- a. Femme
- b. 1371 - 1435
- c. Charles VI (109)
- d. Laïc - Noble - Roi / reine

Reine de France

- e. Cœur
- f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 82 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 37 : Beaumont de la Forêt, Louis de

- a. Homme
- b. † 1492
- d. Clerc - Noble - Dignitaire
Évêque de Paris, conseiller de Charles VII et Louis XI
- g. Gallia Christiana (t. VII, col. 152), Gaussin (p. 107)?

MENTION N° 152 (juillet 1492) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

*Des executeurs du testament de feu mons. l'evesque de Paris pour 30
messes par nous celebrées pour l'ame dud. defunct par les mains de maitre
Michel Tumau, 72 s. p.*

NOTICE n° 38 : Beaune, Carole de

- a. Femme
- c. La Trimouille, François de (220) (?)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu
- f. Obituaire Maz. 3329

DOSSIER N° 106 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 39 : Beauvais, Renaud de

- a. Homme
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Inconnu
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 97 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 40 : Bégin, Dominique

- a. Homme
- b. (1488)
- d. Clerc - Inconnu - Universitaire

Docteur en théologie

MENTION N° 32 (juin 1488) - Donateur *post mortem*

Des executeurs du testament de feu mess. Dominique Begin, docteur en theologie, qui nous avoit laissé par sond. testament 30 ecus d'or dont n'en avons eu que dix valant 14 £ p.

NOTICE n° 41 : Belhomme, Renaude

- a. Femme
- b. (1472)
- c. Belhomme, Guillaume
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

DOSSIER N° 59 (1472, 6 août.) - Donation actée

NOTICE n° 42 : Belin, Jean

- a. Homme
- b. (1505)
- d. Clerc - Monde de l'Église - Chanoine
Église Saint-Honoré

MENTION N° 543 (mai 1505) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

De maistre Pierre Bourgoys, executeur du testament de M^e Jehan Belin, chanoine de S^t-Honoré, pour 10 messes basses, 20 s. p.

MENTION N° 544 (mai 1505) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Dud. executeur [Pierre Bourgoys] en don fait par led. deffunct [Jehan Belin] pour estre participant aux prieres des freres, 56 s. p.

NOTICE n° 43 : Bergoet, Yves

- a. Homme
- b. (1409)
- d. Clerc - Monde de l'Église - Petit clerc (prêtre, diacre, etc.)
Prêtre à Fère-Moustier

MENTION N° 12 (octobre 1409) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

De messire Yves Bergoet, prestre, demourant à Fere-Moustier en son vivant, pour estre acueilly es biensfaiz et prieres de ceans par la main de Jehan Gobain, dyacre dud. lieu, le XXIII^e jour dud. mois d'octobre, 8 £ p.

NOTICE n° 44 : Bernier, Raoul

- a. Homme
- b. (1498)
- d. Inconnu - Inconnu - Notaire et secrétaire

MENTION N° 355 (novembre 1498) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu M^e Raoul Bernyer pour son entouraige, 1 grant messe et 30 petites messes, 10 £ p.

MENTION N° 412 (mars 1501) - Bénéficiaire *post mortem*

De maistre Jehan Parent pour un obitz ditz ceans pour maistres Jehan Menon, Audry Herlant, Thomas Grenier, Jehan Deluier, Jehan Villebresme, Raoul Bernyer et Jehan de Molins, en ce non compris 92 livres de cire, par nous receues, 14 £ p.

NOTICE n° 45 : Bertier, Jean

- a. Homme
- b. (1488)
- c. Bertier, ? (46)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 28 (mars 1488) - Donateur *post mortem*

De la parapayé de 40 frans que feuz Jehan Bertier et sa femme nous laisserent par leur ordonnance de derniere voulenté, 112 s.p.

NOTICE n° 46 : Bertier, ?

- a. Femme
- b. (1488)
- c. Bertier, Jean (45)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 28 (mars 1488) - Donateur *post mortem*

*De la parapayé de 40 frans que feuz Jehan Bertier et sa femme nous
laisserent par leur ordonnance de derniere voulenté, 112 s.p.*

NOTICE n° 47 : Besançon, ?

- a. Femme
- b. (1488)
- c. Besançon, Guillaume de - Mère de Besançon, François de
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 31 (mai 1488) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

*Des executeurs du testament de la vefve de feu maistre Guillaume de
Besançon, pour messes que avons dictes pour lad. defuncte, receu par les mains
de M^e François son filz 4 écus valant, 112 s. p.*

NOTICE n° 48 : Besançon, Alexandra de

- a. Femme
- c. Besançon, Hugolin de
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Épouse

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs

DOSSIER N° 108 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 49 : Bidant / Viaud, Jeanne

- a. Femme
- b. (1501)
- c. Bidant, Denis de (51)
- d. Laïc - Inconnu - Épouse
- g. Jassemin (p. 30 et 90), Lapeyre-Scheurer (notice 60)

MENTION N° 439 (août 1501) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

De mon S^r le president Bidant, executeur du testament de sa feue femme pour une haulte messe, vigilles et 29 basses messes, 6 £ p.

NOTICE n° 50 : Bidant, Charles

- a. Homme
- b. (1502)
- c. Peut-être frère de Bidant, Denis (51)
- d. Inconnu - Inconnu - Notaire et secrétaire
Greffier de la chambre des aides (peut-être)
- g. Peut-être Lapeyre-Scheurer (notice 59)

MENTION N° 452 (mars 1502) - Donateur seul

De M^e Charles Bidant pour deux obitz, 2 grans messes et quatre basses

dictes pour feu M^e Jehan de Bidant, 56 s. p.

NOTICE n° 51 : Bidant, Denis

- a. Homme
- b. † 1506
- c. Bidant / Viaud, Jeanne (49) – Peut-être frère de Bidant, Charles (50)
- d. Laïc - Noble - Notaire et secrétaire

Chevalier, conseiller du roi, receveur général, puis président de la chambre des comptes à partir de mars 1496, général des finances, trésorier de la justice, notaire et secrétaire

- g. Jassemin (p. 30, 44, 90), Dupont-Ferrier : trésor (6), Lapeyre-Scheurer (notice 60)

MENTION N° 565 (juin 1506) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu mons. M^e Denis Bidant, chevalier conseiller du Roy notre S^r et president en sa chambre des comptes à Paris pour avoir celebré unq grant obit, haulte messe et 30 messes basses en l'eglise de seans pour le salut de l'ame dud. deffunct et pour la legation de son testament par les mains de maistre Loys Droit, 40 £ p.

MENTION N° 580 (avril 1507) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu M^e Denis Bidant, chevalier, conseiller du Roy et president en sa chambre des comptes à Paris, pour avoir celebré unq grant obit, 3 haultes messes et 30 basses messes en l'eglise de seans pour le salut et remede de l'ame dud. deffunct et aussi pour la legacion de son testament, receu par les mains de Me Loys Drouet notaire, 40 £ p.

NOTICE n° 52 : Bidant, Jean

- a. Homme
- b. (1501)
- c. Peut-être frère de Bidant, Denis (51)
- d. Laïc - Inconnu - Notaire et secrétaire
" Président ", peut-être greffier à la cour des aides
- g. Peut-être Lapeyre-Scheurer (notice 61)

MENTION N° 452 (mars 1502) - Bénéficiaire *post mortem*

De M^e Charles Bidant pour deux obitz, 2 grans messes et quatre basses dictes pour feu M^e Jehan de Bidant, 56 s. p.

NOTICE n° 53 : Bigot, Simon

- a. Homme
- b. (1376)
- c. Bigot / La Marquaise, Marie (54)
- d. Laïc - Monde des métiers - Artisan
Teinturier

DOSSIER N° 12 (1376 (n. st.), 26 mars) - Donation actée

NOTICE n° 54 : Bigot / La Marquaise, Marie

- a. Femme
- b. (1376)
- c. Bigot, Simon (53) - Sœur de Charny, Beudoin de (111)

d. Laïc - Monde des métiers - Artisan

DOSSIER N° 12 (1376 (n. st.), 26 mars) - Donation actée

DOSSIER N° 79 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 55 : Bimon, ?

a. Femme

b. (1493)

d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 187 (avril 1493) - Donateur et bénéficiaire

De mademoiselle de Bimon pour une messe basse la sepmaine pour une demye annee escheute le 18^e jour d'avril oud. an 93, 106 s. p.

NOTICE n° 56 : Blaier, Jean

a. Homme

b. (1492)

d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 164 (septembre 1492) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu maistre Jehan Blaier pour seize messes par nous dictes pour led. defunct, 32 s. p.

NOTICE n° 57 : Boileau, Hugues

- a. Homme
- b. †1373
- d. Clerc - Autre - Officier autre
Trésorier de la Sainte-Chapelle
- f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 109 ([s. d.]) - Donation inconnue

NOTICE n° 58 : Bois, ?

- a. Femme
- b. (1493)
- c. Bois, Jean
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Épouse

MENTION N° 204 (septembre 1493) - Donateur et bénéficiaire

*De la vefve de feu Jehan Boys en son vivant marchand et bourgeois de Paris
à cause de deux messes que disons pour elle chacune sepmaine. Receu pour demi
an, 4 £ 16 s.*

NOTICE n° 59 : Boissay, Robert de

- a. Homme
- b. † 1416
- c. Boissay / Calleville, Roberte de (60)
- d. Laïc - Noble - Officier autre

*Conseiller du roi, grand maître de l'hôtel du duc de Guyenne (Louis de France),
maître de l'Hôtel du roi (Charles VI), premier maître de l'Hôtel du roi (Charles VI)*

- e. Enterré(e) au couvent
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs
- g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf, Opération Charles VI (cour Am, 94)

DOSSIER N° 110 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 60 : Boissay / Calleville, Roberte de

- a. Femme
- b. (1400)
- c. Boissay, Robert de (59)
- d. Laïc - Noble - Épouse
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 110 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 61 : Boisseau, Jean

- a. Homme
- b. (1492)
- d. Clerc - Monde de l'Église - Chanoine

MENTION N° 174 (décembre 1492) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des exécuteurs du testament de feu M^e Jehan Boisseau en son vivant

1. PROSOPOGRAPHIE

chanoine d'A[illisible] pour 30 basses messes des trespasés, 60 s. p.

MENTION N° 196 (août 1493) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

De maitre Jehan Pignart, executeur du testament de feu M^e Jehan Boisseau, pour trente messes des trespasés, 60 s. p.

MENTION N° 207 (octobre 1493) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu M^e Pierre Boisseau, par les mains de M^e Nicole Pignault, pour 30 basses messes pour l'ame dud. defunct, 60 s. p.

NOTICE n° 62 : Boiteauville, Jean de

a. Homme

b. (1504)

d. Laïc - Bourgeois de Paris - Artisan

Apothicaire

MENTION N° 505 (janvier 1504) - Donateur et bénéficiaire

De Jehan de Boteauvalle dit Jehan de Mante pour une messe finissant le premier jour de janvier oud. an, 4 £ 15 s. p.

MENTION N° 536 (décembre 1504) - Donateur et bénéficiaire

De Jehan de Boitranville apothicaire, pour une messe dicte chacune sepmaine en l'ostel de ceans par l'espace d'ung an, finissant le premier jour de janvier, 4 £ 16 s. p.

MENTION N° 558 (décembre 1505) - Donateur et bénéficiaire

De Jehan de Boiteauville, marchand apothecaire et bourgoys de Paris, pour ung annuel de messes par nous celebré en l'eglise de ceans par chacun vendredi de l'an finissant le premier jour de janvier dernier passé, 4 £ 16 s. p.

MENTION N° 573 (janvier 1507) - Donateur et bénéficiaire

De Jehan de Berteauville pour une messe dicte ceans chacune sepmaine escheue le premier jour de janvier dernier, 4 £ 16 s. p.

MENTION N° 590 (janvier 1508) - Donateur et bénéficiaire

De Jehan de Mante pour une messe toutes les sepmaines par nous celebrée seans à sa devocion et pour l'année finie en janvier 1507, 4 £ 16 s. p.

NOTICE n° 63 : Boucher, Adam

- a. Homme
- b. (1505)
- c. Boucher, ? (probablement 64)
- d. Laïc - Noble - Notaire et secrétaire
- g. Lapeyre-Scheurer (notice n° 79)

MENTION N° 546 (juillet 1505) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des heritiers de M^e Adam Boucher pour messes dictes seans receues par frere Robert, soubprieur, 44 s. p.

NOTICE n° 64 : Boucher, ?

- a. Femme
- b. (1504)
- c. Boucher, Adam (probablement 63)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 527 (septembre 1504) - Donateur et bénéficiaire

De la vefve M^e Adam Boucher pour 21 messes basses celebrées seans, 16 s. p.

NOTICE n° 65 : Boucher, Jeanne

- a. Femme
- b. (1498)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 346 (juillet 1498) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feue Jehanne Boucher par les mains de mess. Robert Barost pour trois mois compris le 17^e de juillet à cause de deulx messes que disons chacune messe pour lad. deffuncte, 52 s. p.

NOTICE n° 66 : Boulin, Jacques

- a. Homme
- b. (1489)
- d. Laïc - Monde des métiers - Artisan

Orfèvre

MENTION N° 42 (janvier 1489) - Donateur et bénéficiaire

De Jacques Boulin, orbateur, pour la messe que avons dicte pour luy chacune sepmaine jusques à novembre dernier pour an et demi, 7 £ 4 s. p.

NOTICE n° 67 : Bounyer, Jeanne

- a. Femme
- b. (1439)
- c. Bounyer, Colin
- d. Laïc - Monde des campagnes - Paysan

DOSSIER N° 37 (1439, 11 octobre.) - Donation actée

NOTICE n° 68 : Bourbon, Louis (II) de

- a. Homme
- b. 1337 - 1410
- c. Auvergne, Anne d'
- d. Laïc - Noble - Haute noblesse (prince, duc, etc.)

Comte de Clermont et de Forez, duc de Bourbon (1356), pair et chambrier de France

- g. Ornato (p. 124), Cour amoureuse (3)

DOSSIER N° 26 (1394, 30 décembre.) - Donation actée

DOSSIER N° 29 (1399 (n. st.), 15 février) - Donation actée

NOTICE n° 69 : Bourdin, Jean

- a. Homme
- b. (1463)
- d. Laïc - Monde des campagnes - Paysan

DOSSIER N° 52 (1463 (n. st.), 28 mars) - Donation actée

NOTICE n° 70 : Bourgeois, Pierre

- a. Homme
- b. (1394)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Marchand

Seigneur d'armes du roi, marchand

g. Autrand, Manville (p. 131)

DOSSIER N° 24 (1394, 15 octobre.) - Donation actée

NOTICE n° 71 : Bourgogne, Anne de

a. Femme

b. 1404 - 1432

c. Bedford, Jean de - Sœur de Bourgogne, Philippe de (72)

d. Laïc - Noble - Haute noblesse (prince, duc, etc.)

Régente de France

e. Enterré(e) au couvent

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs

g. Beurrier (Histoire), Le Laboureur, Millin, Lebeuf, Bouchot, Épitaphier, Lenoir, Inscriptions, Ornato (p. 126), Pocquet du Haut-Jussé

DOSSIER N° 51 (1461, 3 octobre.) - Donation actée

MENTION N° 20 (septembre 1461) - Bénéficiaire *post mortem*

De tres excellent et redoubté prince mon S^r le duc [de] Bourgoingne, le 20^{eme} jour de septembre 1461, fonda une messe cotidienne perpetuelle avec un^g De profundis et un^g obit par chacun an pour feu^e Dame Madame la Regente en son vivant femme du duc de Bethafort d'Angleterre, lequel fut regent du Royaulme de France, laquelle dame estoit seur dud. mon S^r de Bourgoingne et est enterrée dedans le ceur de nostre eglise préz de la chappelle d'Orleant. Et pour lad. fondacion a baillié 1320 £ p.

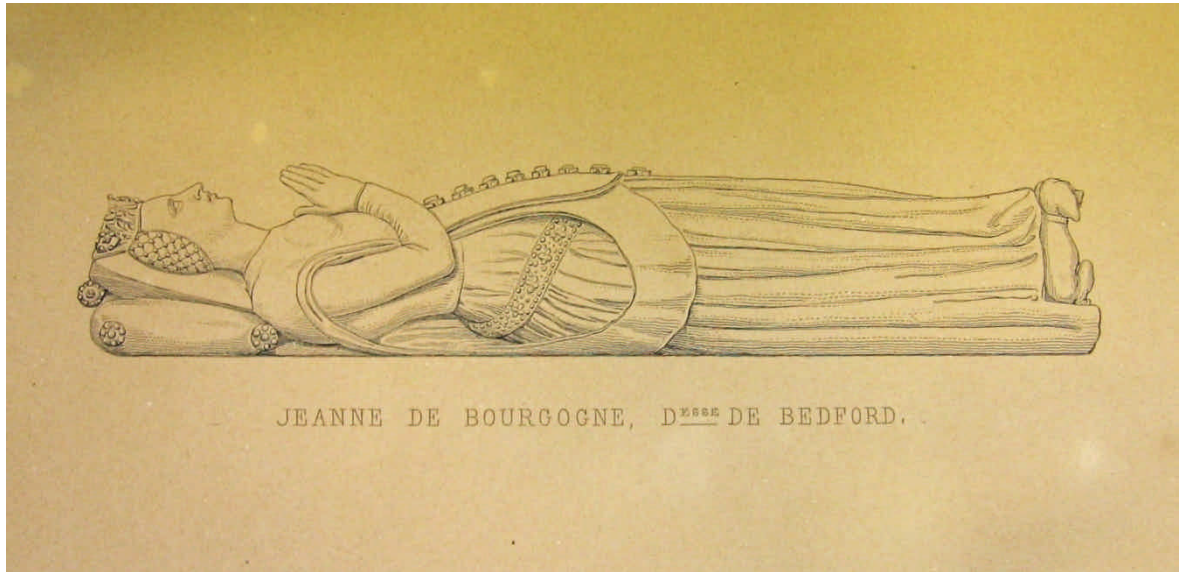


Figure 45 : Sépulture d'Anne de Bourgogne selon LENOIR (Albert), *Statistique monumentale* (274), pl. VI

NOTICE n° 72 : Bourgogne, Philippe de

- a. Homme
- b. 1396 - 1467
- c. Fils de Jean sans Peur, père de Charles le Téméraire, frère de Bourgogne, Anne de (71)
- d. Laïc - Noble - Haute noblesse (prince, duc, etc.)
Duc de Bourgogne
- e. Cœur
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs
- g. Beurrier (Histoire), *Le Laboureur*, Millin, Lebeuf, Ornato (p. 129)

DOSSIER N° 51 (1461, 3 octobre.) - Donation actée

1. PROSOPOGRAPHIE

MENTION N° 20 (septembre 1461) - Donateur seul

De tres excellent et redoubté prince mon S^r le duc [de] Bourgoingne, le 20^{eme} jour de septembre 1461 fonda une messe cotidienne perpetuelle avec ung De profundis et ung obit par chacun an pour feu Dame Madame la Regente, en son vivant femme du duc de Bethafort d'Angleterre, lequel fut regent du Royaulme de France, laquelle dame estoit seur dud. mon S^r de Bourgoingne et est enterrée dedans le ceur de nostre eglise prés de la chappelle d'Orleant. Et pour lad. fondacion a baillié 1320 £ p.

NOTICE n° 73 : Bouton, Jean

- a. Homme
- b. (1485)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

DOSSIER N° 65 (vers 1485.) - Donation actée

NOTICE n° 74 : Brandan, ?

- a. Homme
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu
- f. Obituaire Ars. 1148

DOSSIER N° 113 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 75 : Brinon, Jean

- a. Homme

b. † 1504

c. Boislève, Marguerite puis Brinon / Milet, Geneviève ou Anne (76)

d. Laïc - Noble - Officier du Parlement

S^r de La Bussière, près de Briare, et de Pontillaut, conseiller au Parlement entre 1462 et 1469, probablement avocat à la cour du Trésor

g. Popoff (p. 763), Dupont-Ferrier : avocats (probablement 85), Lapeyre-Scheurer (pl. XXIII)

MENTION N^o 127 (mars 1492) - Donateur et bénéficiaire

De mons. Brinon, de certaines messes qu'il fait dire ceans par sepmaine sur ce qu'il devoit et pour le temps à venir 3 ecus d'or, valant 4 £ 4 s. p.

MENTION N^o 294 (juillet 1496) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r maistre Jehan Brynon, S^r en parlement, pour deux annuels de messes ceans dictes à son intention chacune sepmaine une prins le 2^e jour de ce present mois, 10 £ 8 s. p.

MENTION N^o 437 (août 1501) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r M^e Jehan Bruion, conseiller en parlement, sur les messes que avons dictes pour luy, receu 12 ecus d'or, il en y avoit 6 feibles sur lesquelz a esté perdu [blanc]. Reste, 16 £ 16 s. p.

MENTION N^o 524 (septembre 1504) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu maistre Jehan Brinon pour 9 messes celebrees ceans, 20 s. p.

MENTION N^o 226 (juin 1494) - Bénéficiaire *post mortem*

Item 23^a die junii recepimus ab uxore magistri Johanni Brimon pro una missa intus celebrata per fratrem Henryum Jouvelin semel in ebdomada per spacium unius anni finiti 2^a jullis [illisible] ultimo elapsi summam 100 s.p.

NOTICE n° 76 : Brinon / Millet, Geneviève ou Anne

- a. Femme
- b. (1504)
- c. Brinon, Jean (75)
- d. Laïc - Noble - Inconnu
- g. Popoff (p. 763), Lapeyre-Scheurer (pl. XXIII)

MENTION N° 526 (septembre 1504) - Donateur et bénéficiaire

De Denise Millet, vefve de feu M^e Jehan Brunon, pour avoir dit tous les vendredis de l'an une messe basse, puis le 10^e septembre 1501 jusques includ le 15^e septembre 1504, 15 £ 7 s. p.

MENTION N° 226 (juin 1494) - Donateur et bénéficiaire

Item 23^a die junii recepimus ab uxore magistri Johanni Brimon, pro una missa intus celebrata per fratrem Henryum Jouvelin semel in ebdomada per spacium unius anni finiti 2^a jullis [illisible] ultimo elapsi summam, 100 s. p.

NOTICE n° 77 : Brucoste, Robert

- a. Homme
- b. (1498)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 325 (janvier 1498) - Donateur seul

De messire Robert Brucoste pour unq terme de deux messes ceans dictes pour feu madame de Morvillier, 52 s. p.

NOTICE n° 78 : Brugnon, Maurice

- a. Homme
- d. Laïc - Inconnu - Officier du Parlement
Procureur au Parlement
- f. Obituaire Ars. 1148

DOSSIER N° 114 ([s. d.]) - Donation inconnue

NOTICE n° 79 : Brunart, Jean

- a. Homme
- b. † 1496
- c. Brunart / Orléans, Isabeau (80) - Fils de Malingre, Jeanne
- d. Laïc - Inconnu - Notaire et secrétaire
Notaire de la Cour de Parlement, reçu conseiller clerk au Parlement le 12 mai 1483
- g. Popoff (793), Lapeyre-Scheurer (notice 112)

MENTION N° 287 (mai 1496) - Bénéficiaire *post mortem*

De la vefve feu maistre Jehan Brunad, en son vivant S^r en parlement, pour les messes que ceans ont esté dictes pour l'ame dud. deffunct, cest ass. chacune sepmaine d'ung an une, 104 s. p.

NOTICE n° 80 : Brunart / Orléans, Isabelle

- a. Femme
- b. (1496)

- c. Brunart, Jean (79)
- d. Laïc - Inconnu - Épouse
- g. Lapeyre-Scheurer (notice 112)

MENTION N° 287 (mai 1496) - Donateur seul

*De la vefve feu maistre Jehan Brunad, en son vivant S^r en parlement,
pour les messes que ceans ont esté dictes pour l'ame dud. deffunct, cest ass.
chacune sepmaine d'ung an une, 104 s. p.*

NOTICE n° 81 : Brunit, Nicole

- a. Homme
- b. (1491)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 76 (janvier 1491) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

*Des executeurs du testament de feu M^e Nicole Brunit pour messes dictes
par nous pour son ame, 48 s. p.*

NOTICE n° 82 : Bryat, ?

- a. Femme
- b. (1505)
- c. Bryat, Pierre - Sœur de Bryat, ? (83)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 549 (juillet 1505) - Donateur seul

De la vefve de Pierre Bryat pour avoir faict dire des messes ceans pour son

frere, 29 s. p.

NOTICE n° 83 : Bryat, ?

- a. Homme
- b. (1505)
- c. Frère de Bryat, ? (82)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 549 (juillet 1505) - Bénéficiaire seul

*De la vefve de Pierre Bryat pour avoir faict dire des messes ceans pour son
frere, 29 s. p.*

NOTICE n° 84 : Budé, Jean

- a. Homme
- b. † 1502
- c. Budé / Picard, Catherine (85) - Père de Budé, Guillaume (86) et Budé, Dreux (87)
- d. Laïc - Autre - Officier autre
Audiencier, S' d'Yerre [Essonne, arr. Evry] et de Villiers-sur-Marne [Val-de-Marne, arr. Nogent-sur-Marne], conseiller et secrétaire du roi, audiencier de la chancellerie de France, trésorier des chartes
- e. Enterré(e) au couvent
- f. Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs
- g. Beurrier (Histoire), Le Laboureur, Lebeuf, Millin, Bouchot, Épitaphier, Cour amoureuse, Autrand (p. 294, 295), Lapeyre-Scheurer (notice 119)

1. PROSOPOGRAPHIE

DOSSIER N° 75 (1502, 12 février.) - Donation actée

MENTION N° 70 (juin 1490) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier pour une messe qu'il veult estre dicte ceans chacun jour durant ce mois de juing, 60 s.p.

MENTION N° 78 (février 1491) - Donateur et bénéficiaire

Mons. l'audiencier pour une messe que fait dire tous les jours ceans pour ce mois, 62 s. p.

MENTION N° 87 (mai 1491) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier à cause d'une messe que disons pour lui chacune sepmaine pour ce mois, 60 s. p.

MENTION N° 96 (juillet 1491) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier pour la messe que disons pour lui chacun jour pour ce mois, 62 s. p.

MENTION N° 100 (mars 1491) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier pour la messe qu'il fait dire ceans tous les jours pour ce mois, 62 s.p.

MENTION N° 103 (août 1491) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier pour la messe qu'il fait dire ceans chascun jour pour ce mois, 62 s.p.

MENTION N° 107 (septembre 1491) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier pour la messe de ce mois, 60 s. p.

MENTION N° 108 (septembre 1491) - Donateur et bénéficiaire

Dud. mons. l'audiencier pour ung annuel de messes, 36 £ p.

MENTION N° 112 (octobre 1491) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier pour la messe qu'il fait dire ceans tous les jours. Pour ce mois, 62 s. p.

MENTION N° 114 (novembre 1491) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier pour la messe qu'il fait dire ceans tous les jours pour ce mois de novembre, 60 s. p.

MENTION N° 115 (décembre 1491) - Donateur et bénéficiaire

De la messe que mons. l'audiencier fait dire ceans tous les jours pour ce mois, 62 s. p.

MENTION N° 118 (janvier 1492) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier pour la messe qu'il fait dire ceans tous les jours pour ce mois, 62 s.p.

MENTION N° 124 (février 1492) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier pour la messe que disons pour lui chaque jour pour ce mois de fevrier, 58 s. p.

MENTION N° 125 (mars 1492) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier pour la messe que disons tous les jours à sa devocion pour ce mois, 62 s. p.

MENTION N° 128 (avril 1492) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier pour la messe qu'il fait dire ceans chacun jour pour ce mois, 60 s. p.

MENTION N° 138 (mai 1492) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier pour la messe que disons tous les jours pour lui pour ce mois de may, 62 s. p.

MENTION N° 144 (juin 1492) - Payeur physique

De mons. le chancellier en aulmosne qu'il nous a fait delivrés par mons. l'audiencier, 8 £ p.

MENTION N° 145 (juin 1492) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier pour la messe que disons pour lui tous les jours pour ce mois de juing, 60 s. p.

1. PROSOPOGRAPHIE

MENTION N° 150 (juillet 1492) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier pour la messe que disons tous les jours pour lui pour ce mois, 62 s. p.

MENTION N° 156 (août 1492) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier pour sa messe que lui disons chacun jour pour ce mois, 62 s. p.

MENTION N° 162 (septembre 1492) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier pour la messe que disons chacun jour pour lui pour ce mois de septembre, 60 s.p.

MENTION N° 167 (octobre 1492) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier pour sa messe que disons chacun jour ceans pour le mois d'octobre, 60 s. p.

MENTION N° 169 (novembre 1492) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier pour la messe que disons chacun jour pour luy pour ce present mois de novembre, 60 s. p.

MENTION N° 176 (janvier 1493) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier pour sa messe cothidienne pour le mois de janvier, 62 s. p.

MENTION N° 177 (février 1493) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier à cause de sa messe cothidienne pour ce mois de février, 56 s. p.

MENTION N° 184 (mars 1493) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier à cause de sa messe cothidienne pour ce mois de mars. Item pour autres sept messes à sa devocion, 76 s. p.

MENTION N° 185 (mars 1493) - Donateur et bénéficiaire

De mond. S^r l'audiencier pour [effacé] messe de passion qu'il fait dire ceans tous les vendredis avec l'oroison Dominus qui justificas in presens, et pour

une autre messe des trespasés pour son pere et sa mere tous les lundis, et s'il advient festes solennelles, que lesd. messes soient remises et dictes le lendemain ou pluspresent jour. Receu le 27 mars, 10 £ 8 s. p.

MENTION N° 190 (juin 1493) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier pour sa messe cotidienne pour les moys de may et juing 93, 6 £ 2 s. p.

MENTION N° 194 (juillet 1493) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier pour sa messe cothidienne pour ce mois de juillet, 62 s. p.

MENTION N° 195 (août 1493) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier pour sa messe cothidienne de ce mois d'aost, 62 s. p.

MENTION N° 203 (septembre 1493) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier pour sa messe cothidienne de ce mois de septembre, 60 s. p.

MENTION N° 205 (octobre 1493) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier à cause de sa messe cothidienne pour ce mois d'octobre, 62 s. p.

MENTION N° 211 (décembre 1493) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier pour sa messe cothidienne [effacé] et de novembre dernier, 6 £ 2 s. p.

MENTION N° 214 (février 1494) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier pour sa messe cothidienne du mois de fevrier, 61 s. p.

MENTION N° 215 (mars 1494) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audiencier pour sa messe cothidienne de ce mois de mars, 62

1. PROSOPOGRAPHIE

s. p.

MENTION N° 219 (avril 1493) - Donateur et bénéficiaire

Dominus audientiarius pro missa sua cothidianna hujus mensis, 60 s. p.

MENTION N° 220 (mai 1494) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'audencier pour sa messe cotidienne de ce present moys, 62 s.

p.

MENTION N° 224 (juin 1494) - Donateur et bénéficiaire

Pro missa domini Johannis Bude, audientiarrii, pro mense junii, recepi, 60 s. p.

MENTION N° 229 (juillet 1494) - Donateur et bénéficiaire

A domino audientiarrio pro duodecim missis 12^a die Julii ad suam devotionem celebratis, recepi summam, 28 s. p.

MENTION N° 230 (juin 1494) - Donateur et bénéficiaire

Item [a domino audientiarrio] pro sua missa cothidiana pro mense julii. Recepi summam, 62 s.p.

MENTION N° 231 (août 1494) - Donateur et bénéficiaire

Item pro missa domini Johannis Bude quam cothidie intus celebrata pro mense augusti, 62 s. p.

MENTION N° 232 (août 1494) - Donateur seul

Item ab eodem domino Johanne Bude audientiarrio pro duobus obitibus intus solennis celebrati pro salute matris ac suorum, 8 £ p.

MENTION N° 233 (septembre 1494) - Donateur et bénéficiaire

A domino Johanne Bude audientiarrio cancellarie Francie pro missa sua cothidiana intus celebrata in mense septembri, 60 s. p.

MENTION N° 235 (octobre 1494) - Donateur et bénéficiaire

A domino Johanne Bude audientiarrio cancellarie Francie pro missa

cothidiana intus pro eo celebrata in mense octobris, 61 s. p.

MENTION N° 238 (novembre 1494) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r maistre Jehan Budé, audientier de France, pour sa messe cothidienne ceans dicte et celebrée ou mois de novembre, 60 s. p.

MENTION N° 240 (décembre 1494) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r maistre Jehan Budé, audiencier de la chancellerie de France, pour les messes cothidiennes celebrees à son intention en notre eglise ou moys de decembre, 60 s. 8 d. p.

MENTION N° 242 (janvier 1495) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r maistre Jehan Budé, audiencier de la chancellerie de France, pour les messes dictes et celebrées en notre eglise à son intention chacun jour du mois de janvier, 62 s.

MENTION N° 248 (mars 1495) - Donateur et bénéficiaire

De la messe de mon S^r maistre Jehan Budé ceans dicte et celebrée à son intention chacun jour du mois de fevrier, 56 s. p.

MENTION N° 249 (mars 1495) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r maistre Jehan Budé, audiencier de France, pour sa messe cothidienne ceans dicte et celebrée ou mois de mars, 62 s. p.

MENTION N° 251 (avril 1494) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

De mon S^r l'audiencier, maistre Jehan Budé, pour sa messe cothidienne ceans dicte et celebrée ou mois d'avril, 60 s. p.

MENTION N° 256 (mai 1495) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r maistre Jehan Budé, audientier, pour sa messe cothidienne ceans dicte et celebrée ou mois de may, 62 s. p.

MENTION N° 259 (juin 1495) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r l'audiencier pour les messes ceans dictes es mois de juing et

juillet, 6 £ p.

MENTION N° 261 (août 1495) - Donateur et bénéficiaire

Item de mon S^r maistre Jehan Budé, audientier, pour les messes ceans dictes à sa devocion chacun jour du mois d'aoust 1495, 62 s. p.

MENTION N° 264 (septembre 1495) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r maistre Jehan Budé, audientier de France, pour les messes ceans dictes et celebrées chacun jour de ce present mois, 60 s. p.

MENTION N° 266 (octobre 1495) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r maistre Jehan Bude, audientier de la chancellerie de France, pour la messe ceans dicte et celebrée à son intention chacun jour de ce present mois, 62 s. p.

MENTION N° 268 (novembre 1495) - Donateur et bénéficiaire

De la messe ceans dicte et celebrée à l'intention de mon S^r l'audientier chacun jour de ce mois de novembre, 60 s. p.

MENTION N° 270 (décembre 1495) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r maistre Jehan Budé, audientier de France, pour les messes ceans dictes et celebrées chacun jour de ce present mois de decembre, 62 s. p.

MENTION N° 272 (janvier 1496) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r l'audientier pour sa messe cothidienne ceans dicte en ce mois, 62 s. p.

MENTION N° 275 (février 1496) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r maistre Jehan Budé, audientier de France, pour les messes que avons dit et celebré ceans à son intention chacun jour de ce present mois de fevrier, 56 s. p.

MENTION N° 280 (mars 1496) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r maistre Jehan Budé, audientier de la chancellerie de France,

*pour sa messe cothidienne ceans dicte chacun jour de ce present mois de mars,
62 s. p.*

MENTION N° 283 (avril 1496) - Donateur et bénéficiaire

*De mon S^r maistre Jehan Budé, audiencier de France, pour sa messe
cothidienne de ce mois d'avril ceans dicte et celebrée à son intencion, 60 s. p.*

MENTION N° 285 (mai 1496) - Donateur et bénéficiaire

*De mon S^r maistre Jehan Budé, audiencier de France, pour sa messe
cothidienne ceans dicte et celebrée chacun jour du mois de may, 62 s. p.*

MENTION N° 289 (juin 1496) - Donateur et bénéficiaire

De la messe de mon S^r l'audiencier de ce mois de juing, 60 s. p.

MENTION N° 292 (juillet 1496) - Donateur et bénéficiaire

*De mon S^r maistre Jehan Budé, audiencier de France, pour sa messe
cothidienne de ce present mois, 62 s. p.*

MENTION N° 296 (août 1496) - Donateur et bénéficiaire

*De mon S^r maistre Jehan Budé, audiencier, pour dire et celebrer ceans
messe à son intention chacun jour des mois d'aoust, septembre, octobre,
novembre et decembre prochain venant, 15 £ 18 s. p.*

MENTION N° 299 (novembre 1496) - Donateur et bénéficiaire

*De mon S^r l'audiencier pour dire messe à son intention chacun jour des
mois de janvier, fevrier, mars, avril, may, juing et juillet prouchain venant, 22
£ 4 s. p.*

MENTION N° 311 (juillet 1497) - Donateur et bénéficiaire

*De mon S^r l'audiencier pour demye année, includ le mois de janvier
prouchain venant, à cause d'une messe que nous disons chacune sepmaine pour
luy, 18 £ 8 s. p.*

MENTION N° 324 (janvier 1498) - Donateur et bénéficiaire

1. PROSOPOGRAPHIE

De mon S^r l'audiencier pour [effacé]

MENTION N^o 344 (juillet 1498) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r l'audiencier pour demy annuel de messes que devons dire pour luy es mois d'aoust, septembre, octobre, novembre, decembre et janvier prochain, 18 £ 8 s. p.

MENTION N^o 356 (janvier 1499) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r l'audiencier pour une messe quotidienne que devons dire durant les mois de fevrier, mars, avril, may, juing et juillet, 18 £ 2 s. p.

MENTION N^o 371 (août 1499) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r l'audiencier pour sa maisse (sic) quotidienne pour les mois d'aoust, septembre, octobre, novembre, decembre et janvier prochain venant, 18 £ 8 s. p.

MENTION N^o 385 (janvier 1500) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r l'audiencier pour une messe quotidienne que l'on doit dire ceans depuis et exclud le dict jour de ce present mois de janvier jusques includ le dernier de janvier 1500 [1501 n.st.] prouchain venant, 36 £ 11 s. p.

MENTION N^o 406 (janvier 1501) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r M^e l'audiencier, M^e Jehan Budé, pour une messe quotidienne que devons dire du premier jour de fevrier 1500 [1501 n. st.] jusques au premier jour de fevrier 1501 [1502 n. st.], 36 £ 12 s. p.

MENTION N^o 445 (février 1502) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r l'audiencier pour une messe quotidienne que nous devons dire du premier jour de fevrier 1501 [1502, n. st.] jusques aud. jour de fevrier 1502 [1503, n. st.], 36 £ 10 s.

MENTION N^o 451 (mars 1502) - Bénéficiaire seul

De l'offrande faicte à l'encontre de mon S^r l'audiencier, 40 s. p.

MENTION N° 453 (avril 1502) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu mon S^r M^e Jehan Budé, audiencier de France, pour 30 messes à 3 obits qu'il a laissé par son testament, 72 s. p.

MENTION N° 454 (avril 1502) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Desd. executeurs [de mon S^r l'audiencier] pour 30 messes dictes pour led. S^r, 44 s. p.

MENTION N° 455 (avril 1502) - Bénéficiaire *post mortem*

De mess. M^e Guillaume Budé, filz dud. S^r [l'audiencier] pour 15 messes pour son pere, 30 s. p.

MENTION N° 472 (juillet 1502) - Bénéficiaire *post mortem*

De M^e Guillaume Budé, secretaire, pour 15 messes pour l'ame de feu mons. l'audiencier, son pere, 30 s. p.

MENTION N° 490 (avril 1503) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des heritiers du testament de feu mon S^r M^e Jehan Budé, audiencier de la chancelleri,e pour 25 messes basses, 50 s. p., et pour ung obit du bout de l'an dud. S^r, 60 s. p., 110 s. p.



Figure 46 : Tombe de Jean Budé et Catherine Picard selon RAUNIÉ (Emile), *Épitaphier du Vieux Paris* (337), p. 326

NOTICE n° 85 : Budé / Picard, Catherine

- a. Femme
- b. † 1506
- c. Budé, Jean (84)
- d. Laïc - Inconnu - Épouse
- e. Enterré(e) au couvent
- f. Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs
- g. Beurrier (Histoire), Le Laboureur, Millin, Lebeuf, Bouchot, Épitaphier (p. 326)

MENTION N° 566 (août 1506) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

De l'offrande faicte es obseques de noble dame Katherine Picard, vefve de feu mon S^r maistre Jehan Budé, en son vivant conseiller du Roy notre S^r et audiencier de la chancellerie de France, qui est inhumé auprès dud. son mary, derriere le grant hostel de ceans, devant l'ostel de mess. les secretaires, 32 s. p.

MENTION N° 567 (août 1506) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de lad. vefve [Catherine Picard] pour deux messes haultes, cest ass. du S^r Esprit et de Requiem et pour vigilles, commandasses et douze basses messes par nous celebrees en l'ostel de ceans le jour de son trespas, qui fut le premier jour d'aoust, 4 £ 4 s. p.

MENTION N° 568 (août 1506) - Bénéficiaire *post mortem*

De maistre Dreu Budé, seigneur d'Yerre, pour unq obit sollempnel et six basses messes celebrees en l'ostel de ceans pour l'ame de sa feue mere, 60 s. p.

MENTION N° 585 (juillet 1507) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs de feue dame Katherine Picard, vefve de feu mon S^r maistre Jehan Budé, en son vivant audiencier de France, pour unq obit et douze basses messes par nous celebrees au bout de l'an du trespasement de lad. dame,

60 s. p.

NOTICE n° 86 : Budé, Guillaume

- a. Homme
- b. 1468 - 1540
- c. Fils de Budé, Jean (84) et Picard, Catherine (85), frère de Budé, Dreux (87)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Notaire et secrétaire
Humaniste, notaire et secrétaire du roi, maître de la Librairie, maître des requêtes, prévôt des marchands
- g. Manville (p. 122); Dictionnaire universel (p. 298), Autrand (p. 294, 295), Favier (A621), Lapeyre-Scheurer (notice 118)

MENTION N° 455 (avril 1502) - Donateur seul

De mess. M^e Guillaume Budé, filz dud. S^r [l'audiencier] pour 15 messes pour son pere, 30 s. p.

MENTION N° 472 (juillet 1502) - Donateur seul

De M^e Guillaume Budé, secretaire, pour 15 messes pour l'ame de feu mons. l'audiencier, son pere, 30 s. p.

NOTICE n° 87 : Budé, Dreux

- a. Homme
- b. (1506)
- c. Fils de Budé, Jean (84) et Picard, Catherine (85), frère de Budé, Guillaume (86)
- d. Laïc - Noble - Notaire et secrétaire

S^r d'Yerre, notaire et secrétaire de Charles VII, audiencier

g. Manville (p. 122), Autrand (p. 294, 295), Lapeyre-Scheurer (notice 116)

MENTION N° 568 (août 1506) - Donateur seul

De maistre Dreu Budé, seigneur d'Yerre, pour ung obit sollepnel et six basses messes celebrees en l'ostel de ceans pour l'ame de sa feue mere, 60 s. p.

NOTICE n° 88 : Buisson, Jean

a. Homme

b. (1466)

c. La Buissonne, Jeanne (89) - Beau-frère de Sablon, Thomas

d. Laïc - Monde des métiers - Marchand

Marchand charbonnier, Natif de Combeaux en Brie (auj. Pontault-Combault, dépt. Seine-et-Marne, arr. Torcy)

DOSSIER N° 54 (1466, 4 septembre.) - Donation actée

NOTICE n° 89 : Buisson / La Buissonne Jeanne

a. Femme

b. (1473)

c. Buisson, Jean (88) - Sœur de Sablon, Thomas

d. Laïc - Monde des métiers - Épouse

DOSSIER N° 60 (1473, 19 novembre.) - Donation actée

NOTICE n° 90 : Bureau, Jean

- a. Homme
- b. † 1490
- d. Clerc - Monde de l'Église - Dignitaire
Évêque de Béziers, conseiller du roi, trésorier de France
- e. Enterré(e) au couvent
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Nécrologe Ars. 930
- g. Gallia christiana (t. VI, p. 363), Beurrier (Histoire), Le Laboureur, Millin, Lebeuf, Bouchot, Épitaphier, Dupont-Ferrier : trésor (18)

DOSSIER N° 69 (1495, 23 avril.) - Donation actée

MENTION N° 68 (mai 1490) - Bénéficiaire *post mortem*

De 36 messes des trespasés par nous celebrées le jour de l'enterrement de feu mons. l'evesque de Beziers pour l'ame dud. defunct, 72 s. p.

MENTION N° 88 (mai 1491) - Bénéficiaire *post mortem*

De 30 messes dictes ceans le jour du bout de l'an du trespasé feu mons. l'evesque de Beziers, 60 s. p.

MENTION N° 91 (mai 1491) - Bénéficiaire *post mortem*

D'un annuel de messes et unq obit au bout de l'an par nous dictes et celebrees pour l'ame de feu mons. l'evesque de Beziers, receu par mons. de Montglat, 38 £ 4 s.

NOTICE n° 91 : Bureau, Pierre de

- a. Homme
- b. (1492)

c. Probablement Hesselin, Germaine (92) - Deuxième fils de Jean Bureau (chambellan de Louis XI), frère de Bureau, Jean (90)

d. Laïc - Noble - Officier autre

Seigneur de Montglat, trésorier de France pour l'Outre-Seine

g. Dupont-Ferrier : Trésor (19)

MENTION N° 91 (mai 1491) - Payeur physique

D'un annuel de messes et un obit au bout de l'an par nous dictes et celebrees pour l'ame de feu mons. l'evesque de Beziers, receu par mons. de Montglat, 38 £ 4 s.

MENTION N° 160 (septembre 1492) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu mess. Pierre Bureau en son vivant S^r de Montglat pour un obit et messes solennels et 25 basses messes par nous dictes pour l'ame dud. defunct, 6 £ p.

MENTION N° 199 (août 1493) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu mons. de Montglat par les mains de mess. Gilles, evesque de Monstreul, pour 18 messes basses, 36 s. p. payé pour 12 que nos freres de Castres ont dictes 24 s.

NOTICE n° 92 : Bureau (?) / Hesselin, Germaine

a. Femme

b. † 1493

c. Probablement Bureau, Pierre de (91)

d. Laïc - Noble - Inconnu

Dame de Montglat

1. PROSOPOGRAPHIE

MENTION N° 201 (septembre 1493) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu madame de Montglat pour 20 messes par nous celebrees pour l'ame de lad. defuncte, 40 s. p.

MENTION N° 208 (octobre 1493) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu madame Germaine Hesselin, en son vivant dame de Montglat, qui trespasa le 22^e de ce mois [octobre] pour 32 messes par nous pour elle celebrees led. jour [sans montant]

MENTION N° 161 (septembre 1492) - Donateur et bénéficiaire

De 30 messes par nous celebrees [passage entièrement effacé] dame de Montglat, 60 s. p.

NOTICE n° 93 : Calipel, Michel

- a. Homme
- b. (1501)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 438 (août 1501) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu Michel Calipel pour 40 messes, 4 £ p.

NOTICE n° 94 : Calleville, Collard de

- a. Homme
- b. † 1418
- c. Calleville / Bonneuil, Blanche de (95)
- d. Laïc - Noble - Officier autre

Bailli de Sens et d'Auxerre, conseiller et chambellan de Charles V puis Charles VI

- e. Enterré(e) au couvent
- f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs
- g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf, Cour Amoureuse

DOSSIER N° 88 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 95 : Calleville / Bonneuil, Blanche de

- a. Femme
- b. † 1418
- c. Calleville, Collard de (94)
- d. Laïc - Noble - Épouse
- e. Enterré(e) au couvent
- f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs
- g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf

DOSSIER N° 88 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 96 : Canard, Jean

- a. Homme
- b. † 1407
- c. Cousin de la famille de Dormans
- d. Laïc - Monde de l'Église - Dignitaire

D' dans les deux droits et en théologie, chanoine de Paris (1383), évêque d'Arras (1392), avocat du roi au Parlement (1380-1385), lieutenant de l'Amiral de France, conseiller de Charles VI (1380), conseiller puis chancelier de Philippe, duc de Bourgogne (1385-1404)

- e. Cœur

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs

g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf, Autrand (p. 60 et al.), Gallia Christiana (t. III, col. 341), Bartier (125), Cockshaw (p. 1 et al.), Gane (notice 121)

DOSSIER N° 107 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 97 : Canu, Etienne

a. Homme

b. (1367)

c. Canu, Isabelle (98)

d. Laïc - Bourgeois de Paris - Marchand

Marchand de vin

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 8 (1367, 26 juin.) - Donation actée

NOTICE n° 98 : Canu, Isabelle

a. Femme

b. (1367)

c. Canu, Etienne (97)

d. Laïc - Bourgeois de Paris - Épouse

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 8 (1367, 26 juin.) - Donation actée

NOTICE n° 99 : Caprain, Hugues

- a. Homme
- b. † 1408
- d. Clerc - Monde de l'Église - Chanoine
Chanoine de Saint-Denis

MENTION N° 1 (janvier 1409) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu maistre Hugues Caprain, jadix chanoine de Saint-Denis de Paris, le derrnier jour de janvier pour dire unes vigilles et une messe pour l'ame dud. deffunct, 10 £ p.

NOTICE n° 100 : Carmone, Christophe

- a. Homme
- b. † 1507
- c. Nanterre, Radeconde (probablement fille de Nanterre, Jean de (325)), puis Saveuses, Hélène de
- d. Laïc - Noble - Officier du Parlement
Seigneur de Mareuil-le-Guyon, conseiller au Parlement, puis procureur général, président de différents parlements dont celui de Paris
- g. Popoff (74), Dupont-Ferrier : Trésor (p. 93)

MENTION N° 521 (août 1504) - Donateur seul

De noble homme Christofle de Carmenne, president en la court de parlement, pour avoir dit vigilles, grant messe, avecques 20 messes basses, payé 72 s. p.

NOTICE n° 101 : Castille, Marie de

- a. Femme
- b. 1310 - 1379
- c. Valois, Charles de, comte d'Alençon - Mère de Évreux, Louis de (160) et Jean de (159)
- d. Laïc - Noble - Haute noblesse (prince, duc, etc.)
Comtesse d'Alençon, dame de Senonches
- e. Cœur
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs
- g. Beurrier (Histoire), Le Laboureur, Millin, Lebeuf, Ornato (p. 139)

DOSSIER N° 7 (1367 (n. st.), 10 mars) - Donation actée

NOTICE n° 102 : Castres, Pierre de

- a. Homme
- b. † 1395
- d. Clerc - Autre - Officier de la chambre des comptes
Prêtre, clerc de Robert de Jussy, secrétaire du roi, maître des comptes, conseiller du roi, archidiacre de Soissons, chanoine de Paris
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930
- g. Opération Charles VI

DOSSIER N° 105 ([s. d.]) - Donation inconnue

NOTICE n° 103 : Cerisay, Gilles de

a. Homme

b. † 1510

d. Clerc - Monde de l'Église - Notaire et secrétaire

*Doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, chanoine d'Angers, greffier civil au
Parlement de Paris, avocat du roi au Trésor, président à la cour des aides*

g. Dupont-Ferrier : Trésor (170), Lapeyre-Scheurer (notice 137)

MENTION N° 130 (avril 1492) - Bénéficiaire *post mortem*

*D'un obit et trois hautes messes par nous celebrees pour l'ame de feu
maistre Gilles de Serisay en son vivant conseiller de parlement, 4 £ 16 s. p.*

NOTICE n° 104 : Cerisay, Pierre de

a. Homme

b. (1504)

d. Clerc - Monde de l'Église - Chanoine

*Doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, chanoine d'Angers, conseiller au Parlement
de Paris, avocat du roi au Trésor*

g. Dupont-Ferrier : Trésor (170)

MENTION N° 510 (mai 1504) - Donateur seul

*De mon S^r M^e Pierre de Cerisay, doyen de Saint Germain l'Auxerrois
pour un obit et 6 messes basses, 8 £ 9 s. p.*

NOTICE n° 105 : Chabannes, Jean de

- a. Homme
- b. (1501)
- c. Calabre, Marguerite de ; Bourbon, Susanne de - Fils de Chabannes, Antoine de
- d. Laïc - Noble - Inconnu
Comte de Dampmartin
- g. La Chesnaye Des Bois (t. IV, col. 961; t. VI, col. 735)

MENTION N° 432 (juillet 1501) - Donateur seul

De mon S^r le comte de Dampmartin en don, 29 s. p.

NOTICE n° 106 : Chacerat, Pierre

- a. Homme
- b. (1501)
- d. Inconnu - Inconnu - Officier autre
Avocat à la cour du Trésor
- g. Dupont-Ferrier : avocats (109)

MENTION N° 435 (juillet 1501) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs de feu M^e Pierre Chacerat, pour le service de son enterrement et pour laiz à nous fait, 8 £ p.

MENTION N° 471 (juillet 1502) - Bénéficiaire *post mortem*

Du service fait au bout de l'an de Me Pierre Chaceraz, 56 s. p.

NOTICE n° 107 : Chambriquet, Caisot

- a. Homme
- b. (1430)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Inconnu

DOSSIER N° 35 (1439, 19 octobre.) - Donation actée

NOTICE n° 108 : Charles V

- a. Homme
- b. 1338 - 1380
- c. Bourbon, Jeanne de
- d. Laïc - Autre - Roi / reine
Roi de France
- f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs
- g. Lenoir, Inscriptions, Autrand (Charles V)

DOSSIER N° 9 (1368 (n. st.), 24 mars) - Donation actée

DOSSIER N° 13 (1378, 26 août.) - Donation actée

DOSSIER N° 135 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 109 : Charles VI

- a. Homme
- b. 1368 - 1422
- c. Bavière, Isabelle de (36) - Fils de Charles V (109) et Bourbon, Jeanne de ; frère de Orléans, Louis de (339)

d. Laïc - Autre - Roi / reine

Roi de France

e. Cœur

f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

g. Beurrier (Histoire, Sommaire), Le Laboureur, Millin, Lebeuf

DOSSIER N° 23 (1394 (n. st.), 13 mars) - Donation actée

DOSSIER N° 82 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 110 : Charles VIII

a. Homme

b. 1470 - 1498

c. Bretagne, Anne de - Fils de Louis XI et Savoie, Charlotte de

d. Laïc - Autre - Roi / reine

Roi de France

MENTION N° 25 (mars 1488) - Donateur seul

*D'un annuel de messes que le Roy nous a fait dire pour le feu duc
d'Albanie à 2 s. p. chacune, valent, 36 £ 10 s. p.*

MENTION N° 26 (mars 1488) - Donateur et bénéficiaire

*De cinquante autres messes dictes par le (sic) commande du Roy notred.
S^r, 100 s. p.*

MENTION N° 27 (mars 1488) - Donateur seul

*De l'offrande dud. S^r [Charles VIII] d'un jour qu'il vint oyr messe ceans,
28 s. p.*

MENTION N° 136 (avril 1492) - Donateur seul

De l'offrande du Roy notred. S^r du dimanche de quasimodo que frere Jehan Bourdais dit sa premiere messes. 10 ecus d'or dont ses [mot illisible] luy, pour ce 13 £ 12 s. p.

MENTION N° 141 (mai 1492) - Donateur seul

L'offrande du Roy notre S^r des 7, 8, 9, 12, 15, 16, 18, 22, 25 et 28 jours de mars, des 5, 15, 18, 26, 17, 29 et dernier jours d'avril et du 4^e jour de ce mois de may, pour ce chacun jour ung escu d'or pour, 25 £ 4 s. p.

MENTION N° 153 (août 1492) - Donateur seul

Des offrandes du Roy notres. pour sept jours qu'il a esté ceans à la messe au mois de juing dernier passe, 9 £ 16 s. p.

MENTION N° 334 (mai 1498) - Bénéficiaire *post mortem*

Du vidasme de Chartres pour ung obit et 30 messes, pour de bonne memoire le Roy Charles VIII^e, le corps duquel fut apperté dedans l'eglise Notre-Dame, le penultieme de may et le lendemain fut porté à Saint-Denis, à la conduite duquel estoient la cour de Parlement, vestus d'escarlate, le S^r de Tienville, le S^r de Montpencier, le grant escuier, le vidasme de Chartres (...). Et en avons receu, 4 £ 7 s. p.

NOTICE n° 111 : Charny, Beudoin de

- a. Homme
- b. (1376)
- c. Charny, Agnès de (112) - Frère de La Marquaise / Bigot, Marie (54)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Inconnu
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 12 (1376 (n. st.), 26 mars) - Donation actée

DOSSIER N° 79 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 112 : Charny, Agnès de

- a. Femme
- b. (1400)
- c. Charny, Beudoin de (111) - Belle-sœur de La Marquaise / Bigot, Marie (54)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Épouse

DOSSIER N° 12 (1376 (n. st.), 26 mars) - Donation actée

NOTICE n° 113 : Charon, Jean

- a. Homme
- b. (1499)
- c. Charon / La Charonne, ? (114)
- d. Laïc - Inconnu - Officier autre

Avocat des Célestins, avocat à la cour du Trésor

- g. Dupont-Ferrier : avocats (probablement 119) et trésor (probablement 282)

MENTION N° 213 (janvier 1494) - Donateur et bénéficiaire

*De M^e Jehan Charron, notre advocat, pour une messe que nous disons
chacune sepmaine pour une année escheue le premier jour de decembre 1493
dernier passé, 104 s. p.*

MENTION N° 241 (décembre 1494) - Donateur et bénéficiaire

*De mon S^r maistre Jehan Carron pour une messe dicte et celebrée ceans
chacune sepmaine de l'an une foiz à son intention, 100 s. p.*

MENTION N° 273 (janvier 1496) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r maistre Jehan Charron notre advocat en chastellet pour les messes ceans dictes et celebrees à son intention par l'espace d'ung an par chacune sepmaine une, fini le penultieme de novembre dernier, 4 £ 16 s. p.

MENTION N° 302 (janvier 1497) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r maistre Jehan Charron pour une messe dicte en notre eglise chascune sepmaine d'ung an à son intention, 4 £ 16 s. p.

MENTION N° 359 (janvier 1499) - Donateur et bénéficiaire

De M^e Jehan Charron pour une messe dicte ceans chacune sepmaine d'un an, 4 £ 16 s. p.

MENTION N° 379 (décembre 1499) - Donateur et bénéficiaire

De M^e Jehan Charron pour une messe dicte chacune sepmaine l'espace d'un an finy le penultieme jour de novembre dernier, 4 £ 16 s. p.

MENTION N° 405 (janvier 1501) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r M^e Jehan Charron pour une messe que avons dicte chacune sepmaine par 13 mois, 105 s. p.

NOTICE n° 114 : Charon / La Charonne, ?

- a. Femme
- b. (1505)
- c. Charon, Jean (113)
- d. Laïc - Inconnu - Épouse

MENTION N° 467 (juillet 1502) - Donateur et bénéficiaire

De madame la Charronne pour une messe dicte chacune sepmaine d'un an finy et includ le premier jour de juillet, 4 £ 18 s. p.

MENTION N° 540 (mai 1505) - Donateur et bénéficiaire

1. PROSOPOGRAPHIE

De la vefve maistre Jehan Charron pour une messe dicte chacune sepmaine l'espasse d'ung an escheu le quintiesme jour de may dernier, 4 £ 16 s. p.

MENTION N° 548 (juillet 1505) - Donateur et bénéficiaire

De la vefve mon S^r maistre Charron advocat en chastellet pour messes dictes ceans et celebrees par l'espasse de neuf moys ou environ chacune sepmaine une, 56 s. p.

NOTICE n° 115 : Chastel, Pierre du

a. Homme

b. † 1395

d. Laïc - Monde de l'Église - Notaire et secrétaire

Archidiacre de Soissons, chanoine de Notre-Dame, conseiller du roi, maître des Comptes

g. Jassemin, Courtemanche (p. 146 et 151)

DOSSIER N° 10 (1372, 20 septembre.) - Donation actée

NOTICE n° 116 : Chaurret, Jean

a. Homme

b. (1442)

d. Laïc - Bourgeois de Paris - Inconnu

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148

DOSSIER N° 38 (1442.) - Donation allusive

DOSSIER N° 80 ([s. d.]) - Donation inconnue

NOTICE n° 117 : Chevron, Stéphane

- a. Homme
- b. (1445)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Inconnu
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs

DOSSIER N° 84 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 118 : Chisse, ?, de

- a. Homme
- b. (1502)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 480 (octobre 1502) - Bénéficiaire *post mortem*

*De mon S^r M^e Guillaume de la Haye, president des requetes, pour unq
obit, grant messes et 16 basses messes dictes pour feu mon S^r de Chisse, 54 s. p.*

NOTICE n° 119 : Claree, ?

- a. Homme
- b. (1504)
- d. Clerc - Monde de l'Église - Inconnu

Confesseur du Roi

MENTION N° 531 (décembre 1504) - Donateur et bénéficiaire

De notre maistre Claree, confesseur du Roy notre S^r, en don fait pour prier Dieu pour luy, 28 s. p.

NOTICE n° 120 : Clérembault, ?

- a. Femme
- b. (1505)
- c. Mère de frère Clérembault - Peut-être lien avec Clérembault, ? (121)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 557 (décembre 1505) - Donateur seul

Du don fait par la mere de frere Clerambault, 36 s. p.

NOTICE n° 121 : Clérembault, ?

- a. Homme
- b. (1495)
- c. Peut-être lien avec Clérembault, ? (120)
- d. Inconnu - Inconnu - Officier autre

Secrétaire du Roi

MENTION N° 244 (janvier 1495) - Bénéficiaire *post mortem*

De maistre Bertran du Terme, secretaire du Roy, receveur du college des notaires et secretaires, pour un obit et messe solennels ceans dits et celebrés le 23^e jour de janvier pour le salut de l'ame de feu maistre Clerembault, en son vivant secretaire du Roy, 40 s. p.

NOTICE n° 122 : Cléret, Barthélémy

- a. Homme
- b. (1502)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 443 (janvier 1502) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*
Des executeurs du testament de Barthelemy Cleret pour une grant messe,
26 s. p.

NOTICE n° 123 : Closier, Pierre

- a. Homme
- b. (1503)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 408 (février 1501) - Donateur et bénéficiaire
De Pierre Closier pour demi annee pour une messe qu'il fait dire ceans
chacune sepmaine, 48 s. p.

MENTION N° 440 (octobre 1501) - Donateur et bénéficiaire
De Pierre Closier pour la parpaié d'une messe dicte ceans chacune
sepmaine, comprins le 28^e de novembre prochain, 48 s. p.

MENTION N° 475 (août 1502) - Donateur et bénéficiaire
De Pierre Closier pour demi annee d'une messe que l'on dit ceans par
chacune sepmaine, comprins le mois de may dernier, 48 s. p.

MENTION N° 491 (avril 1503) - Donateur et bénéficiaire
De Pierre Closier pour demye annee d'une messe dicte seans par chacune

1. PROSOPOGRAPHIE

semaine, compris le 28^e de may 1503, 48 s. p.

MENTION N° 504 (janvier 1504) - Donateur et bénéficiaire

De Pierre Closier pour une messe dicte seans chacune sepmaine durant les moys de juing, juillet, aoust, septembre, octobre et novembre derrnier, 48 s. p.

MENTION N° 517 (juillet 1504) - Donateur et bénéficiaire

De Pierre Closier pour demy annuel d'une messe chacune sepmaine, compris le mois de may dernier, 48 s. p.

MENTION N° 552 (octobre 1505) - Donateur et bénéficiaire

De Pierre Closier pour unq annuel de messes finissant au jour de la Toussain prochain venant par nous celebrees en l'eglise et monastere de ceans tous les vendredis de l'an, 4 £ 16 s. p.

MENTION N° 571 (décembre 1506) - Donateur et bénéficiaire

De Pierre Closier, pour une messe dicte seans toutes les sepmaines de l'an, compris et includ le moys de novembre dernier, 4 £ 16 s. p.

MENTION N° 583 (juillet 1507) - Donateur et bénéficiaire

De Pierre Closier, pour demye année, compris le mois de may dernier passé à cause d'une messe par nous celebrée par chacune sepmaine, 48 s. p.

NOTICE n° 124 : Coeffy, Jean de

a. Homme

b. † 1403

d. Clerc - Monde de l'Église - Notaire et secrétaire

Prêtre, chanoine de Reims, notaire et secrétaire, contrôleur de l'audience

e. Enterré(e) au couvent

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs

g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf, Épitaphier (p. 315), Courtemanche (p. 77 et al.)

DOSSIER N° 129 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 125 : Cœur, Jean

- a. Homme
- b. † 1483
- c. Fils de Cœur, Jacques
- d. Clerc - Monde de l'Église - Dignitaire
Archevêque de Bourges, abbé de Saint-Sulpice de Bourges
- e. Cœur
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs
- g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf, Gallia Christiana (t. II, p. 88)

DOSSIER N° 64 (1482, 15 juillet.) - Donation actée

NOTICE n° 126 : Coignet, Pierre

- a. Homme
- b. (1491)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 77 (janvier 1491) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs de feu Pierre Coignet pour messes par nous dictes et celebrees en notre eglise de ceans pour le salut de son ame, 8 £ p.

NOTICE n° 127 : Colaut, Guillaume

- a. Homme
- b. (1492)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 168 (octobre 1492) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu M^e Guillaume Colaut pour cent messes dictes pour le salut de l'ame dud. deffunct et qu'il avoit ordonné estre dites par son testament, 10 £ p.

NOTICE n° 128 : Collège des notaires et secrétaires

MENTION N° 99 (août 1490) - Donateur seul

Des services par nous faiz de par le colleige des secretares pour les ames de Maistre Jehan Mesmes et maistre Jehan Preau, en leurs vivant secretares du Roy notre S^r, et pour avoir fourny de l'encens, 8 £ p.

MENTION N° 151 (juillet 1492) - Donateur seul

Dud. procureur [du collège des secretares] pour quatre obitz par nous celebréz selon qu'il fut ordonné le jour de leur feste et n'y a eu que ung [un mot illisible], pour ce, 10 £ p.

MENTION N° 198 (août 1493) - Donateur seul

Du procureur du college de mess. les secretares pour ung obit et service solennel par nous à leur requete celebré pour l'ame du feu chancelier, 40 s. p.

MENTION N° 223 (juin 1494) - Donateur seul

Le 10^e jour de juing ensuivant, recepimus ab eodem magistro Bertrando du Terme ,procuratore prefato [notario ac secretario regis et procuratore collegii vel receptore], pro uno obitu intus eodem die celebrato pro Petro Symaret,

secretario defuncto, pro pictantia fratrum, 40 s. p.

MENTION N° 365 (mai 1499) - Donateur seul

De l'offrande de mess. les notaires et secretaires faicte le jour Saint-Jehan-Porte-Latine dernier, 40 s. p.

MENTION N° 460 (mai 1502) - Donateur seul

De l'offrande faicte par mess. les secretaires le jour Saint-Jehan à la messe de leur feste, 20 s. 10 d. p.

MENTION N° 485 (février 1503) - Donateur seul

De mess. les secretaires par mon S^r maistre Jehan Parey, procureur, receveur dud. college, pour sept obitz qu'ils ont faict dire seans, 14 £ p.

MENTION N° 506 (janvier 1504) - Donateur seul

De mess. les notaires et secretaires en aulmosne, 20 £ qui ont esté employées en une chasuble, tunique et dalmatique, 20 £ p.

MENTION N° 507 (mars 1504) - Donateur seul

Pour ung obit par nous celebré pour mon S^r de Saint Preaux par le commandement de mess. les secretaires du Roy notre S^r, 40 s. p.

MENTION N° 541 (mai 1505) - Donateur seul

De l'offrande faicte par les secretaires le jour de leur feste, 17 s. p.

NOTICE n° 129 : Colombel, Guillaume

- a. Homme
- b. † 1475
- c. Colombel / Cambrai, Isabelle de (130)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Officier autre

Conseiller du roi, S^r de Dampmartin, payeur des gages du Parlement

- e. Enterré(e) au couvent

- f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs
- g. Popoff, Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf, Bouchot, Épitaphier

DOSSIER N° 53 (1466, 9 juillet.) - Donation actée

NOTICE n° 130 : Colombel / Cambrai, Isabelle de

- a. Femme
- b. † 1482
- c. Colombel, Guillaume (129)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Épouse
- e. Enterré(e) au couvent
- f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs
- g. Popoff, Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf, Bouchot, Épitaphier (p. 334)

DOSSIER N° 53 (1466, 9 juillet.) - Donation actée

NOTICE n° 131 : Compagnon, Macé

- a. Homme
- b. (1498)
- c. Compagnon / Malleguerre, Jeanne (132)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Inconnu

DOSSIER N° 72 (1498, 12 novembre.) - Donation actée

NOTICE n° 132 : Compagnon / Malleguerre, Jeanne

- a. Femme
- b. (1400)
- c. Compagnon, Macé (131) - Mère de Claude Puyète, provincial des Célestins de France
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Inconnu

DOSSIER N° 72 (1498, 12 novembre.) - Donation actée

MENTION N° 384 (janvier 1500) - Donateur *post mortem*

*Des executeurs du testament de la femme Macé Compaignon, mere de
Beaupere superieur de ceans frere Claude Pluyete, 17 £ 12 s. p.*

NOTICE n° 133 : Coquelet, Pierre de

- a. Homme
- b. (1366)
- c. Coquelet, Marie de (134)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Inconnu
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 6 (1366, 11 juillet.) - Donation actée

NOTICE n° 134 : Coquelet, Marie de

- a. Femme
- b. (1366)
- c. Coquelet, Pierre de (133)

d. Laïc - Bourgeois de Paris - Épouse

DOSSIER N° 6 (1366, 11 juillet.) - Donation actée

NOTICE n° 135 : Cordelle, Etienne

a. Homme

b. (1495)

d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 43 (février 1489) - Donateur et bénéficiaire

De Estienne Cordelle pour une année de messe que lui disons par sepmaine et commençant le 13^e jour de fevrier, 100 s. p.

MENTION N° 69 (juin 1490) - Bénéficiaire *post mortem*

D'une messe que disons ceans par sepmaine pour l'ame de feu Estienne Cordelle pour quinze mois includ may dernier, 6 £ 12 d. p.

MENTION N° 80 (mars 1491) - Bénéficiaire *post mortem*

D'une messe que nous disons chacune sepmaine pour l'ame de feu Estienne Cordelle pour neuf mois includ le mois de fevrier dernier passé, 72 s. p.

MENTION N° 129 (avril 1492) - Bénéficiaire *post mortem*

D'une messe que disons chacune sepmaine pour l'ame feu Estienne Cordelle pour ce qui en estoit deu depuis le mois de fevrier 90, 100 s. p.

MENTION N° 181 (mars 1493) - Bénéficiaire *post mortem*

D'une messe que frere Henry dit par chacune sepmaine pour l'ame de feu Estienne Cordelle, receu le 16^e jour de mars pour ung an qui escheura à Pasques prochain venant, 100 s. p.

MENTION N° 228 (juillet 1494) - Bénéficiaire *post mortem*

*Pro una missa qualis ebdomada intus celebrate, spacio unius anni finiti
3^a februarii ultimi lapsi, per fratrem Henricum pro Stephano Cordelle, 100 s.
p.*

MENTION N° 258 (juin 1495) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

*De Estienne Cordelle pour les messes ceans dictes et celebrees chacune
sepmaine une de l'année finie le 13^e de fevrier dernier, 100 s. p.*

MENTION N° 305 (mars 1497) - Donateur et bénéficiaire

*De Estienne Cordelle pour avoir dit et célébré pour lui et à son intention
une messe chacune sepmaine d'ung an finy le 13^e de fevrier 1495, 100 s. p.*

MENTION N° 352 (octobre 1498) - Donateur et bénéficiaire

*De Estienne Cordelle sur ce qu'il doit à cause d'une messe qu'il fait dire
ceans chacune sepmaine, 104 s. p.*

NOTICE n° 136 : Courselles, Jean de

a. Homme

b. (1495)

d. Clerc - Monde de l'Église - Petit clerc (prêtre, diacre, etc.)

Archidiacre de Josas en l'église de Paris

MENTION N° 255 (mai 1495) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

*Des executeurs de feu honorable homme maistre Jehan de Courselles, en
son vivant archediacre de Josas en l'eglise de Paris, pour ung obit et service
solennel ceans fait et célébré pour le salut de son ame, 10 £ p.*

NOTICE n° 137 : Cousinot, Pierre (II)

- a. Homme
- b. 1380 - 1450
- c. ?, Marguerite - Père de Cousinot, Guillaume II (138)
- d. Laïc - Noble - Officier autre

Conseiller, procureur général du Roi au bailliage d'Auxerre, lieutenant du bailli de Sens (en activité de 1418 à 1447), anobli par lettres en 1406

- g. Autrand (p. 64 et al.), Gallia regia (t. I, p. 216), Cour amoureuse (896), Dupont-Ferrier : aides (105)

DOSSIER N° 40 (1443, 31 mai.) - Donation actée

NOTICE n° 138 : Cousinot, Guillaume (II)

- a. Homme
- b. 1400 - 1484
- c. Fils de Cousinot, Pierre II (137) et neveu de Cousinot, Guillaume I^{er}
- d. Laïc - Noble - Officier autre

Conseiller et chambellan du roi, gouverneur de Montpellier et seigneur de Montreuil sur le bois de Vincennes, magistrat, ambassadeur, poète et historien

- g. Gaussin (p. 114), Gallia regia (t. I, p. 216)

DOSSIER N° 61 (1473, 26 novembre.) - Donation actée

NOTICE n° 139 : Couterel, Roland

- a. Homme
- b. (1493)

d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

Écuyer

MENTION N° 180 (mars 1493) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

[ce passage est rayé] Des executeurs le testament de feu Rolant Couterel, en son vivant escuier de feu Chunelet, pour un service solempnel à 16 basses messes des trespaséz, aussi en consideration du lieu où il est ceans inhumé emprés sond. maistre, 12 £ 16 s. p.

NOTICE n° 140 : Cramette, Pierre

a. Homme

d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

f. Obituaire Maz. 3329

g. Fabris (p. 335-338 et 404)

DOSSIER N° 85 ([s. d.]) - Donation inconnue

NOTICE n° 141 : Creil, Eudes de

a. Homme

b. † 1465

c. Quornant, Marguerite de (peut-être)

d. Laïc - Inconnu - Universitaire

Médecin des Célestins, docteur régent de la faculté de médecine

e. Enterré(e) au couvent

f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs

g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf, Épitaphier, Dictionnaire des médecins

DOSSIER N° 57 (1470, 18 juillet.) - Donation actée

MENTION N° 21 (mai 1465) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Primo, de honorable homme et saige Maistre Odo de Creil, en son vivant docteur en medecine, qui estoit notre medecin, pour le grant amour que il avoit à l'ostel de ceans, ordonna par son testament que fust enterré en notre eglise, en la chapelle sainte Marguerite, et nous donna pour faire certain service et messes perpetuelles la somme de 1000 francs, sur laquelle somme j'ay receu par les mains de notre reverent pere prieur la somme de 604 £ 9 s. p.

NOTICE n° 142 : Culdoé, Jean

a. Homme

b. (1383)

c. Culdoé, Jeanne (143)

d. Laïc - Bourgeois de Paris - Officier autre

Général, maréchal des monnaies du roi

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

g. Bove

DOSSIER N° 16 (1383, 24 mars.) - Donation actée

NOTICE n° 143 : Culdoé, Jeanne

a. Femme

b. (1383)

c. Culdoé, Jean (142)

d. Laïc - Bourgeois de Paris - Épouse

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 16 (1383, 24 mars.) - Donation actée

NOTICE n° 144 : Cuyse, Anne de

- a. Femme
- b. (1498)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 353 (octobre 1498) - Bénéficiaire *post mortem*

*Des heritiers de damoiselle Anne de Cuyse, pour cinquante messes dites
ceans pour le salut de lad. deffuncte, 100 s. p.*

NOTICE n° 145 : Danguel, Mile de

- a. Homme
- b. † 1431
- c. Frère de Danguel, Robert de (146)
- d. Clerc - Noble - Officier de la chambre des comptes
*Chanoine de Notre-Dame de Paris, chanoine et doyen de Chartres, archidiacre de
Langres, conseiller et maître des comptes du Roi, membre du conseil de Charles VI*
- e. Enterré(e) au couvent
- f. Obituaire Ars. 1148 ; Liste Bienfaiteurs
- g. Opération Charles VI, Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf, Manville (p. 130),
Jassemin (p. 49), Gane (notice 199)

DOSSIER N° 33 (1426, 11 juin.) - Donation actée

DOSSIER N° 34 (1426, 31 juillet.) - Donation actée

NOTICE n° 146 : Danguel, Robert de

- a. Homme
- b. † 1430
- c. Frère de Danguel, Mile de (145)
- d. Clerc - Noble - Dignitaire

Maître en décret, chanoine de Paris et autres villes, évêque de Nevers (1401), participant au concile de Paris (1406) et au concile de Pise (1409), secrétaire de Philippe le Hardi, conseiller et aumônier de Charles VI

- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930
- g. Gallia Christiana, t. XII (652), Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf, Manville (p. 130), Cockshaw (p. 92 et al.), Gane (notice 201)

DOSSIER N° 33 (1426, 11 juin.) - Donation actée

DOSSIER N° 34 (1426, 31 juillet.) - Donation actée

NOTICE n° 147 : Deluier, Jean

- a. Homme
- b. (1501)
- d. Inconnu - Inconnu - Notaire et secrétaire

MENTION N° 412 (mars 1501) - Bénéficiaire *post mortem*

De maistre Jehan Parent pour un obitz ditz ceans pour maistres Jehan Menon, Audry Herlant, Thomas Grenier, Jehan Deluier, Jehan Villebresme, Raoul Bernyer et Jehan de Molins, en ce non compris 92 livres de cire, par nous receues, 14 £ p.

NOTICE n° 148 : Diguët, Marie

- a. Femme
- b. (1499)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 362 (mars 1499) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

*Des executeurs du testament de deffuncte Marie Diguët pour 15 messes
laissées ceans et dictes pour lad. deffuncte, 30 s. p.*

NOTICE n° 149 : Dormans, Jean de

- a. Homme
- b. 1325 - 1373
- c. Fils du chancelier Dormans, Guillaume de
- d. Clerc - Noble - Dignitaire

*Licencié dans les deux droits, fondateur du collège de Dormans à Paris, chanoine
dans plusieurs villes, évêque de Lisieux (1358) puis de Beauvais (1359), cardinal-
prêtre du titre des Quatre-Saints-Couronnés (1368), avocat au Parlement,
chancelier de Normandie puis de France, président de chambre au Parlement*

- e. Cœur
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930
- g. Beurrier (Histoire), Le Laboureur, Millin, Lebeuf, Dictionnaire universel
d'histoire et de géographie, Gorochov (274 et al.), Gane (notice 217)

DOSSIER N° 115 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 150 : Doyt, Guillaume de

- a. Homme
- b. (1500)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 399 (septembre 1500) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de M^e Guillaume de Doyt pour prier Dieu pour led. deffunct, 32 s. p.

NOTICE n° 151 : Durand, Guillaume

- a. Homme
- b. (1497)
- d. Inconnu - Inconnu - Officier autre

Secrétaire du Roi, grenetier de Lagny

MENTION N° 308 (avril 1497) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r maistre Guillaume Durand, secretaire du Roy notre S^r et grenetier de Laigny, pour une messe ceans dictes à son intention chacune sepmaine de trois ans qui finiront le dernier jour de may prouchain venant, 13 £ 8 s. p.

MENTION N° 523 (septembre 1504) - Donateur et bénéficiaire

De M^e Guillaume Durand, secretaire du Roy, pour quarante messes dictes ceans à sa devocion, 4 £ p.

NOTICE n° 152 : Épinay, André d'

a. Homme

b. † 1500

c. Frère de Épinay, Jean III (153), famille de Montauban

d. Clerc - Noble - Dignitaire

Cardinal (1489), archevêque de Bordeaux puis de Lyon

e. Enterré(e) au couvent

f. Liste Bienfaiteurs

g. Beurrier (Histoire), Le Laboureur, Millin, Lebeuf, Bouchot, Épitaphier, Gallia
(t. IV, p. 180)

DOSSIER N° 74 (1500, 12 décembre.) - Donation actée

MENTION N° 147 (juin 1492) - Donateur et bénéficiaire

*De mons. le cardinal de Lyon et de Bordeaux pour messes qu'il a fait dire
ceans à diverses foiz, 76 s. 8 d. p.*

MENTION N° 413 (mars 1501) - Bénéficiaire *post mortem*

*De mon S^r de Segré pour une grant messe dicte pour feu mon S^r le
cardinal, 32 s. p.*

MENTION N° 424 (mai 1501) - Bénéficiaire *post mortem*

*De mon S^r Jehan d'Espinay évesque de Nantes pour unq obit, 28 s., et
pour 30 messes à 3 d., 72 s. p., dictes pour feu mon S^r d'Espinay son frere qui
font en somme, 100 s. p.*

MENTION N° 436 (août 1501) - Bénéficiaire *post mortem*

*De nostre tres honoré S^r mon S^r Jehan d'Espinay, évesque de Nantes
pour 3 messes chacun jour de requiem, commençant le 16^e jour de ce present
mois jusques au 10^e jour dud. mois ensuivant 1502, et pour une messe et obit
dictes ced. jour d'aost 1501, receu, 132 £ 10 s. p.*

1. PROSOPOGRAPHIE

MENTION N° 442 (décembre 1501) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu mon S^r le cardinal de Lyon par les mains de Guillaume Laxite pour 30 messes basses dictes le jour du bout de l'an dud. S^r : 72 s. p., pour le service dud. bout de l'an pour led. S^r ouquel a esté dit ung obit et trois grandes messes solennelles : 100 s. p., et l'offrende desd. trois grandes messes dont la dernière fut dicte par mon S^r l'evesque de Paris : 11 £ 4 s. p., qui firent en somme, 19 £ 16 s. p.

MENTION N° 493 (juin 1503) - Bénéficiaire *post mortem*

De mon S^r de Segré pour une grand messe pour feu mon S^r le cardinal de Lyon, 32 s. p.

MENTION N° 497 (juillet 1503) - Bénéficiaire *post mortem*

De reverend pere en Dieu mon S^r Jehan d'Espinay, evesque de Nantes, par les mains de maistre Jehan Tarin, son aumonnier, pour ung annuel de messes de requiem que sommes tenuz dire depuis le 15^e jour d'aoust prochainement venant jusques includ le 16^e jour d'aoust 1504 à trois denierz chacune messe, 44 £ 3 s. 4 d. p.

MENTION N° 578 (mars 1507) - Bénéficiaire *post mortem*

De mons. de Segré pour une messe et ung obit solempnel celebré seans pour le salut de mon S^r le cardinal de Bourdeaulx le 25^e mars oud. an, 32 s. p.

MENTION N° 404 (décembre 1500) - Bénéficiaire *post mortem*

De mon S^r l'evesque de Nantes pour la parpaié des quatre annuels de messes de requiem, 87 £ 8 s. p.

MENTION N° 403 (septembre 1500) - Bénéficiaire *post mortem*

Dons faits à l'occasion de la mort du cardinal d'Épinay.

NOTICE n° 153 : Épinay, Jean III

- a. Homme
- b. † 1503
- c. Frère de Épinay, André d' (152)
- d. Clerc - Noble - Dignitaire
Évêque de Nantes (1494-1500), puis de Léon (1500-1503)
- g. Gallia Christiana (col. 832)

MENTION N° 372 (août 1499) - Donateur seul

De reverend pere en Dieu mon S^r Jehan d'Espinay, evesque de Nantes, pour cinq annuelz de messes que devons dire de requiem unq an durant, qui sont cinq pour chacun jour, depuis le 14^e de ce present mois d'aost jusques includ le 15^e dud. mois 1500 et pour une grand messe solennelle le 16^e dud. mois, 224 £ p.

MENTION N° 397 (septembre 1500) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r l'evesque de Nantes pour la moitié de 4 annuels de requiem durant unq an, 87 £ 8 s. p.

MENTION N° 424 (mai 1501) - Donateur seul

De mon S^r Jehan d'Espinay, evesque de Nantes, pour unq obit, 28 s., et pour 30 messes à 3 d., 72 s. p. , dictes pour feu mon S^r d'Espinay son frere qui font en somme, 100 s. p.

MENTION N° 436 (août 1501) - Donateur seul

De nostre très honoré S^r mon S^r Jehan d'Espinay, evesque de Nantes pour 3 messes chacun jour de requiem commençant le 16^e jour de ce present mois jusques au 10^e jour dud. mois ensuivant 1502 et pour une messe et obit dictes ced. jour d'aost 1501, receu, 132 £ 10 s. p.

MENTION N° 476 (août 1502) - Donateur et bénéficiaire

1. PROSOPOGRAPHIE

De mon S^r Jehan d'Espinay, evesque de Nantes, pour deux annuelz de messes que devons dire l'espace d'un an includ le 14^e jour d'aost 1503, 86 £ 2 s. 10 d. p.

MENTION N° 497 (juillet 1503) - Donateur seul

De reverend pere en Dieu mon S^r Jehan d'Espinay, evesque de Nantes, par les mains de maistre Jehan Tarin, son aumonnier, pour ung annuel de messes de requiem que sommes tenuz dire depuis le 15^e jour d'aoust prochainement venant jusques includ le 16^e jour d'aoust 1504 à trois denierz chacune messe, 44 £ 3 s. 4 d. p.

MENTION N° 404 (décembre 1500) - Donateur seul

De mon S^r l'evesque de Nantes pour la parpaié des quatre annuels de messes de requiem, 87 £ 8 s. p.

NOTICE n° 154 : Épinay, Jacques

- a. Homme
- b. (1501)
- c. Frère de Épinay, André d' (152)
- d. Laïc - Noble - Haute noblesse (prince, duc, etc.)

Chevalier, S^r de Segré

MENTION N° 413 (mars 1501) - Donateur seul

De mon S^r de Segré pour une grant messe dicte pour feu mon S^r le cardinal, 32 s. p.

MENTION N° 493 (juin 1503) - Donateur seul

De mon S^r de Segré pour une grand messe pour feu mon S^r le cardinal de Lyon, 32 s. p.

MENTION N° 578 (mars 1507) - Donateur seul

De mon S^r de Segré pour une messe et un obit solempnel celebré seans pour le salut de mon S^r le cardinal de Bourdeaulx le 25^e mars oud. an, 32 s. p.

NOTICE n° 155 : Erlant, Guillaume

- a. Homme
- b. (1493)
- c. Frère de Erlant, Jacques (156)
- d. Inconnu - Inconnu - Officier du Parlement

Conseiller au Parlement de Paris

- g. Lapeyre-Scheurer (pl. XXIII)

MENTION N° 210 (novembre 1493) - Bénéficiaire *post mortem*

De mons. maistre Jaques Erlant, recepveur des gaiges de messieurs de Parlement, pour 100 basses messes par nous celebrees pour l'ame de feu M^e Guillaume Erlant, en son vivant S^r en Parlement son frere, 10 £ p.

NOTICE n° 156 : Erlant, Jacques

- a. Homme
- b. (1493)
- c. Frère de Erlant, Guillaume (155) et de Erlant, André (157)
- d. Inconnu - Inconnu - Notaire et secrétaire

Receveur des gages des officiers de la Chambre des comptes puis du Parlement, huissier, général des finances en Bourgogne, général et maître des Comptes en Bourgogne

- g. Jassemin (p. 19 et 84), Lapeyre-Scheurer (notice 248)

MENTION N° 210 (novembre 1493) - Donateur seul

De mons. maistre Jaques Erlant, recepveur des gaiges de messieurs de Parlement pour 100 basses messes par nous celebrees pour l'ame de feu M^r Guillaume Erlant, en son vivant S^r en parlement son frere, 10 £ p.

NOTICE n° 157 : Erlant, André

- a. Homme
- b. (1501)
- c. Frère de Erlant, Guillaume (155) et de Erlant, Jacques (156)
- d. Inconnu - Inconnu - Notaire et secrétaire

Contrôleur général des finances en Normandie

MENTION N° 412 (mars 1501) - Bénéficiaire *post mortem*

De maistre Jehan Parent pour un obitz ditz ceans pour maistres Jehan Menon, Audry Herlant, Thomas Grenier, Jehan Deluier, Jehan Villebresme, Raoul Bernyer et Jehan de Molins en ce non compris 92 livres de cire, par nous receues, 14 £ p.

NOTICE n° 158 : Estelan, ?, de

- a. Femme
- b. (1503)
- c. Fille de Lhuillier, Philippe (272)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 495 (juillet 1503) - Donateur seul

De madame de Estelan, fille de feu Philippe Luillier, en son vivant

capitaine de la Bastille, pour un obit solennel et trente messes basses, 6 £ 8 s.

P.

NOTICE n° 159 : Évreux / Étampes, Jean

- a. Homme
- b. 1336 - 1373
- c. Fils de Étampes, Charles d' et Castille, Marie de (101), frère de Évreux / Étampes, Louis d' (160)
- d. Laïc - Noble - Inconnu
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 7 (1367 (n. st.), 10 mars) - Donation actée

NOTICE n° 160 : Évreux / Étampes, Louis d'

- a. Homme
- b. 1336 - 1400
- c. Brienne, Jeanne de - Fils de Castille, Marie de (101), frère de Évreux / Étampes, Jean (159)
- d. Laïc - Noble - Inconnu
Comte d'Étampes, seigneur de Lunel, pair de France
- e. Cœur
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930
- g. Beurrier (Histoire), Le Laboureur

DOSSIER N° 7 (1367 (n. st.), 10 mars) - Donation actée

NOTICE n° 161 : Fétigny, Pierre de

- a. Homme
- b. (1409)
- d. Clerc - Monde de l'Église - Dignitaire

Cardinal clémentin

MENTION N° 14 (novembre 1409) - Donateur et bénéficiaire post

Des executeurs de feu mons. le cardinal de Fetigny, par la main des heritiers de feu madame de Maligny pour estre es prieres de ceans, le VIII^e jour de novembre oud. an, 40 £ p.

NOTICE n° 162 : Flavy, ?

- a. Homme
- b. (1488)
- c. Lien de parenté avec Flavy, Jean de (163)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 39 (septembre 1488) - Donateur seul

De mons. de Flavy pour messes par nous dictes pour feu maistre Jehan de Flavy, en son vivant chanoine de Noyon, 7 £ 14 s. 6 d. p.

NOTICE n° 163 : Flavy, Jean de

- a. Homme
- b. (1488)
- d. Clerc - Monde de l'Église - Chanoine

Chanoine à Noyon

MENTION N° 39 (septembre 1488) - Bénéficiaire *post mortem*

*De mons. de Flavy pour messes par nous dictes pour feu maistre Jehan de
Flavy en son vivant chanoine de Noyon, 7 £ 14 s. 6 d. p.*

NOTICE n° 164 : Fleuret, Jeanne

- a. Femme
- b. (1448)
- c. Fleuret, Jean
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

DOSSIER N° 44 (1448, 22 juin.) - Donation actée

NOTICE n° 165 : Floriac, Marie

- a. Femme
- b. (1359)
- c. Floriac, Jean de
- d. Laïc - Noble - Inconnu
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 2 (1359 (n. st.), 8 janvier) - Donation actée

NOTICE n° 166 : Fournier, ?

- a. Homme

- b. (1502)
- c. Père de Fournier, René (167)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 470 (juillet 1502) - Bénéficiaire *post mortem*

De frere René Fournier, pour messes dictes pour l'ame de son pere à la requete de sa mere, 117 s. p.

NOTICE n° 167 : Fournier, René

- a. Homme
- b. (1502)
- c. Fils de Fournier, ? (166)
- d. Clerc - Monde de l'Église - Religieux

Peut-être Célestin

MENTION N° 470 (juillet 1502) - Donateur seul

De frere René Fournier, pour messes dictes pour l'ame de son pere à la requete de sa mere, 117 s. p.

NOTICE n° 168 : Freiguief, Catherine

- a. Femme
- b. (1505)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 555 (décembre 1505) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

*Des executeurs du testament de feu Catherine Freiguiet par les mains de
M^e Thomas Jordan, greffier des esleuz, pour 60 messes basses dictes seans, 6 £ p.*

NOTICE n° 169 : Fremmonde, Ysabeau

- a. Femme
- b. (1506)
- c. Pimelin, Pierre
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 569 (septembre 1506) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

*Des executeurs du testament de Ysabeau Fremmonde, en son vivant vefve
de feu maistre Pierre Pimelin, pour une messe la sepmaine, basse, finissant le 5^e
jour de septembre 1506, 104 s. p.*

NOTICE n° 170 : Frison, Pierre

- a. Homme
- d. Laïc - Inconnu - Universitaire
- Prêtre*
- f. Obituaire Maz. 3329

DOSSIER N° 87 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 171 : Galiot, Jacques

- a. Homme

b. † 1494

c. Galiot / Bruzac, ? (172) - Oncle de Galiot de Genouillac, Jacques (173)

d. Laïc - Inconnu - Officier autre

Maître, visiteur et réformateur de l'artillerie du Roi à partir de 1479

e. Enterré(e) au couvent

g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf

MENTION N° 182 (mars 1492) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu mess. Jaques Galiot en son vivant maistre de l'artillerie du Roy notre S^r pour cent messes basses par nous celebrées pour l'ame dud. defunct, 12 £ p.

MENTION N° 217 (avril 1494) - Bénéficiaire *post mortem*

Domina de Bruzac relictæ defuncti domini Jacobi Galiot, militis, eo quo dominus inhumatus est in capello nostro. Solvitur 17^e februarii pro eadem, 8 £ p.

MENTION N° 260 (juin 1495) - Bénéficiaire *post mortem*

De la vefve de feu Galliot pour messes ceans celebrées pour le salut dud. deffunct, 30 s. p.

MENTION N° 282 (avril 1496) - Bénéficiaire *post mortem*

De noble homme Jaques Dassur, dit Galliot, seneschal d'Armignac, pour deux grans messes et ung obit avec cinquante petites messes qu'il a fait ceans dire et celebrer pour le salut de l'ame de feu mon S^r Galliot son oncle en son vivant maistre de l'artillerie, enterré en notre chapitre, 8 £ p.

NOTICE n° 172 : Galiot / Bruzac, ?

a. Femme

b. (1495)

c. Galiot, Jacques (171)

d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 217 (avril 1494) - Donateur seul

Domina de Bruzac relictæ defuncti domini Jacobi Galiot militis eo quo dominus inhumatus est in capello nostro. Solvitur 17^e februarii pro eadem, 8 £ p.

MENTION N° 260 (juin 1495) - Donateur seul

De la vefve de feu Galliot pour messes ceans celebrées pour le salut dud. deffunct, 30 s. p.

NOTICE n° 173 : Galliot de Genouillac, Jacques

a. Homme

b. 1465 - 1546

c. Neveu de Galiot, Jacques (171)

d. Inconnu - Noble - Officier autre

Sénéchal d'Armagnac, chevalier, conseiller et chambellan du roi, maître de l'artillerie du roi

g. Gallia Regia (t. I, p. 133)

MENTION N° 282 (avril 1496) - Donateur seul

De noble homme Jaques Dassar, dit Galliot, seneschal d'Armignac, pour deux grans messes et unq obit avec cinquante petites messes qu'il a fait ceans dire et celebrer pour le salut de l'ame de feu mon S^r Galliot, son oncle, en son vivant maistre de l'artillerie, enterré en notre chapitre, 8 £ p.

NOTICE n° 174 : Gastart, ?

- a. Homme
- b. (1493)
- d. Inconnu - Inconnu - Officier autre

Greffier de l'auditoire du Châtellet

MENTION N° 178 (février 1493) - Donateur et bénéficiaire

*De Gastart, greffier de l'auditoire de Chastellet, pour une messe que
chacune sepmaine nous disons pour luy, 104 s. p.*

NOTICE n° 175 : Gautron, Jean

- a. Homme
- b. (1491)
- d. Laïc - Monde des campagnes - Paysan

Fermier des Célestins à Tournedos parti en pèlerinage

MENTION N° 104 (août 1491) - Donateur et bénéficiaire

*De Jehan Gautron, notre fermier de Tournedos, pour une messe qu'il nous
bailla à dire chaque sepmaine ung an durant, à commencer quant il partit pour
aller à Saint-Jacques, 4 £ 16 s.*

NOTICE n° 176 : Gireauville, Guillaume de

- a. Homme
- d. Inconnu - Inconnu - Notaire et secrétaire
- e. Enterré(e) au couvent

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 78 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 177 : Glenne, ?

- a. Femme
- b. (1489)
- c. Mère de frère Simon Glenne
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 45 (mars 1489) - Bénéficiaire *post mortem*

*Du service et messes que avons dictes pour l'ame de la feue mere frere
Symon Glenne, 100 s. p.*

NOTICE n° 178 : Goudrit, Eustache

- a. Homme
- d. Inconnu - Inconnu - Notaire et secrétaire
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 89 ([s. d.]) - Donation inconnue

NOTICE n° 179 : Grandmont, Clément de

- a. Homme
- b. † 1392
- d. Clerc - Noble - Dignitaire

Évêque de Lodève

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

g. Gallia Christiana (t. VI, col. 559)

DOSSIER N° 90 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 180 : Greffier, Pierre

a. Homme

b. (1500)

d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 395 (juin 1500) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

*Des executeurs du testament de feu M^e Pierre Greffier, par les mains de
Mess. Nicole Lemaistre, pour 10 messes de requiem, 20 s. p.*

NOTICE n° 181 : Grenier, Thomas

a. Homme

b. (1501)

d. Inconnu - Inconnu - Notaire et secrétaire

MENTION N° 412 (mars 1501) - Bénéficiaire *post mortem*

*De maistre Jehan Parent, pour un obitz ditz ceans pour maistres Jehan
Menon, Audry Herlant, Thomas Grenier, Jehan Deluier, Jehan Villebresme,
Raoul Bernyer et Jehan de Molins, en ce non compris 92 livres de cire, par nous
receues, 14 £ p.*

NOTICE n° 182 : Grevet, Adam

- a. Homme
- b. (1499)
- d. Clerc - Inconnu - Officier autre
Chaplain du palais

MENTION N° 374 (août 1499) - Donateur et bénéficiaire

*De M^e Adam Grevet, chapelain du palais, pour service fait ceans pour
luy, 20 s. p.*

NOTICE n° 183 : Guillaume, Louis de

- a. Homme
- b. (1502)
- d. Laïc - Noble - Officier autre
Amiral (peut-être)

MENTION N° 477 (août 1502) - Donateur seul

*De monss. Loys de Guillaume, ad[miral⁷⁷⁰] de France en aumosne,
56 s. p.*

NOTICE n° 184 : Guymier, Guillaume

- a. Homme
- b. (1513)
- c. Guymier / Parent, Catherine (185)

⁷⁷⁰ Feuillet dégradé

d. Laïc - Bourgeois de Paris - Marchand

Marchand drapier

DOSSIER N° 77 (1513, 2 février.) - Donation actée

NOTICE n° 185 : Guymier / Parent, Catherine

a. Femme

b. (1513)

c. Guymier, Guillaume (184)

d. Laïc - Bourgeois de Paris - Épouse

DOSSIER N° 77 (1513, 2 février.) - Donation actée

NOTICE n° 186 : Guynant, Jeanne

a. Femme

b. (1505)

c. Cane, ?

d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 537 (février 1505) - Donateur et bénéficiaire

*De Jehanne Guynant, femme de Cane, pour prier Dieu pour elle, baillé
en aumosne, 40 s. p.*

NOTICE n° 187 : Gybelin, Jean

a. Homme

b. (1490)

d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 51 (avril 1489) - Donateur et bénéficiaire

De messire Jehan Gybelin, pour deux basses messes par nous dictes par chacune sepmaine durant ung an, 11 £ 4 s. p.

MENTION N° 149 (juillet 1492) - Donateur seul

Des executeurs du testament de feu mess. Jehan Gebelin en pur don que led. defunct nous a laissé, 7 £ 5 s. p.

NOTICE n° 188 : Hacqueville, ?

a. Femme

b. (1495)

c. Mère de Hacqueville, Pierre de ? (189)

d. Laïc - Inconnu - Épouse

MENTION N° 263 (août 1495) - Bénéficiaire *post mortem*

De mon S^r le president Hacqueville pour messes ceans dictes et celebrees à son intention pour la santé et salut de sa feue mere, receu, 20 £ 16 s. p.

NOTICE n° 189 : Hacqueville, Pierre de (?)

a. Homme

b. (1495)

c. Fils de Hacqueville, ? (188)

d. Inconnu - Inconnu - Officier du Parlement

Président des enquêtes

g. Popoff (104)

MENTION N° 263 (août 1495) - Donateur seul

De mon S^r le president Hacqueville, pour messes ceans dictes et celebrees à son intention pour la santé et salut de sa feue mere. Receu 20 £ 16 s. p.

MENTION N° 407 (janvier 1501) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs de feu mon S^r Hacqueville, president des enquetes, pour 50 messes dictes ceans pour luy, 100 s. p.

MENTION N° 444 (janvier 1502) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu mon S^r le president Hacqueville pour 50 messes, 10 s. p.

NOTICE n° 190 : Harlay, Jean de

a. Homme

b. (1497)

c. Harlay / Lhuillier, Louise (191)

d. Laïc - Noble - Officier autre

S^r de Granvilliers, de Nogent et de Cési, écuyer, garde du guet de nuit à Paris, échevin de la ville de Paris (1464)

g. Gallia Regia (p. 386-387), Popoff (22)

DOSSIER N° 68 (1494 (n. st.), 15 mars) - Donation actée

MENTION N° 82 (mars 1491) - Donateur et bénéficiaire

De mons. le chevalier du guet pour une basse messe de la Croix qu'il fait dire ceans par sepmaine à sa coutume. Receu le 29^e jour de mars, 28 s. p.

MENTION N° 75 (décembre 1490) - Donateur seul

Le 24 de decembre, du chevalier du guet pour une messe qu'il fait dire ceans chacune sepmaine pour sa feue femme pour quatorze sepmaine, 28 s. p.

MENTION N° 113 (octobre 1491) - Donateur et bénéficiaire

De mons. le chevalier du guet pour la messe qu'il fait dire ceans par sepmaine. Receu le 5^e de ce mois, 28 s. p.

MENTION N° 117 (décembre 1491) - Donateur et bénéficiaire

De mess. le chevalier du guet pour la messe qu'il fait dire ceans par sepmaine, receu par maistre Jehan Quignet, le 29^e decembre, 29 s. p.

MENTION N° 133 (avril 1492) - Donateur et bénéficiaire

De mons. le chevalier du guet pour la messe que disons pour lui par sepmaine, receu le 16^e avril, 28 s. p.

MENTION N° 146 (juin 1492) - Donateur et bénéficiaire

De mons. le chevalier du guet pour la messe que disons pour lui chaque vendredi. Receu le 22^e de ce mois, 28 s.p.

MENTION N° 166 (octobre 1482) - Donateur seul

Du chevalier du guet pour les mois d'octobre, novembre et decembre à cause d'une messe que disons chacune sepmaine pour sa feue femme, 28 s. p.

MENTION N° 172 (décembre 1492) - Donateur seul

De mons. le chancelier du guet pour sa messe que disons chacune sepmaine. Receu le 20^e de ce mois, 28 s. p.

MENTION N° 188 (avril 1493) - Donateur seul

Du chevalier du guet pour la messe que disons chacune sepmaine pour sa feue femme pour les mois d'avril, may et juing, 28 s. p.

MENTION N° 191 (juin 1493) - Donateur seul

De maistre le chevalier du guet pour la messe que disons pour luy chacun vendredi. Receu le 22^e juing, 28 s. p.

1. PROSOPOGRAPHIE

MENTION N° 206 (octobre 1493) - Donateur seul

De mons. le chevalier du guet à cause de la messe que disons pour lui chacun vendredi. Receu le 9^e octobre, 28 s. p.

MENTION N° 212 (janvier 1494) - Donateur seul

De mons. le chevalier du guet à cause de la messe que disons pour lui chacune sepmaine. Receu le 2^e janvier, 28 s. p.

MENTION N° 222 (mai 1494) - Donateur seul

A domino Johanne de Harlay, milite du guet, pro tribus mensibus aprile, maio et junio pro missa quam consuemus dire qualis ebdomada semel pro defuncta uxore sua, summa 28 s. p.

MENTION N° 234 (septembre 1494) - Donateur seul

A domino Johannis de Herlay, milite du guet, pro una missa qualis ebdomada intus celebrata pro defuncta uxore sua in mensibus julii, augusti, septembris, octobris, novembris et decembris sequentibus, 56 s. p.

MENTION N° 243 (janvier 1495) - Donateur seul

De messire Jehan Herlay, chevalier du guet, pour les messes dictes et celebrees en notre eglise pour le salut de sa feue femme chacune sepmaine une es mois de janvier, fevrier et mars, 28 s. p.

MENTION N° 252 (mars 1495) - Donateur seul

De mess. Jehan de Herlay chevalier du guet pour la messe que chacune sepmaine des mois de avril, may, juing prochain venant devons dire et celebrer en notre eglise pour le salut de l'ame de sa feue femme, 28 s. p.

MENTION N° 257 (juillet 1495) - Donateur seul

De sire Jehan de Herlay, chevalier du guet, pour les messes ceans dictes et celebrées pour le salut de l'ame de sa feue femme es mois de juillet present, aoust et septembre à venir, 28 s. p.

MENTION N° 265 (octobre 1495) - Donateur seul

De sire Jehan de Harlay, chevalier du guet, pour dire et celebrer ceans une messe pour le salut de se feuie femme chacune sepmaine des mois d'octobre, novembre et decembre prochain venant, 28 s. p.

MENTION N° 271 (décembre 1495) - Donateur seul

De sire Jehan de Herlay, chevalier du guet, pour dire et celebrer messe pour le salut de sa feuie femme chacune sepmaine une, des mois de janvier, fevrier et mars, 28 s. p.

MENTION N° 281 (mars 1496) - Donateur seul

De sire Jehan de Harlay, chevalier du guet de Paris pour dire et celebrer des messes pour le salut de sa feuie femme chacune sepmaine une, des mois de avril, may et juing prochain venant, 28 s. p.

MENTION N° 290 (juillet 1496) - Donateur et bénéficiaire

De sire Jehan de Herlay, chevalier du guet de Paris, pour dire ceans une messe chacune sepmaine des mois de juillet present, aoust et septembre prouchain venant à son intention, 28 s. p.

MENTION N° 300 (novembre 1496) - Donateur et bénéficiaire

De sire Jehan de Herlay chevalier du guet pour les messes ceans dictes à son intention es mois d'octobre, novembre et decembre dernierz passéz, chacune sepmaine une, 28 s. p.

MENTION N° 307 (mars 1497) - Donateur et bénéficiaire

De sire Jehan de Herlay, chevalier du guet de nuyt de Paris, pour une messe ceans dicte et celebré pour sa feuie femme et pour lui chacune sepmaine des mois de janvier, fevrier et mars dernier passéz, 28 s. p.

MENTION N° 310 (juin 1497) - Donateur et bénéficiaire

De sire Jehan de Herlay, chevalier du guet, pour avoir ceans dit et celebré des messes, à l'intention de lui et de sa feuie femme, chacune sepmaine une des mois d'avril, may et juing dernier passéz, 28 s. p.

MENTION N° 316 (octobre 1497) - Donateur seul

De sire Jehan de Herlay chevalier du guet de ceste ville pour une messe dicte ceans pour le salut de l'ame de sa feue femme pour les mois de juillet, aoust et septembre dernier, 28 s. p.

MENTION N° 323 (janvier 1498) - Donateur et bénéficiaire

De sire Jehan de Herlay chevalier du guet pour une messe dicte ceans chacune sepmaine des mois d'octobre, novembre et decembre, 28 s. p.

NOTICE n° 191 : Harlay / Lhuillier, Louise

- a. Femme
- b. (1490)
- c. Harlay, Jean de (190)
- d. Laïc - Noble - Épouse
- g. Popoff (106)

DOSSIER N° 68 (1494 (n. st.), 15 mars) - Donation actée

MENTION N° 75 (décembre 1490) - Bénéficiaire *post mortem*

Le 24 de decembre, du chevalier du guet, pour une messe qu'il fait dire ceans chacune sepmaine pour sa feue femme pour quatorze sepmaine, 28 s. p.

MENTION N° 166 (octobre 1482) - Bénéficiaire *post mortem*

Du chevalier du guet, pour les mois d'octobre, novembre et decembre à cause d'une messe que disons chacune sepmaine pour sa feue femme, 28 s. p.

MENTION N° 172 (décembre 1492) - Bénéficiaire *post mortem*

De mons. le chancelier du guet pour sa messe que disons chacune sepmaine, receu le 20^e de ce mois, 28 s. p.

MENTION N° 188 (avril 1493) - Bénéficiaire *post mortem*

*Du chevalier du guet pour la messe que disons chacune sepmaine pour sa
feue femme pour les mois d'avril, may et juing, 28 s. p.*

MENTION N° 191 (juin 1493) - Bénéficiaire *post mortem*

*De maistre le chevalier du guet pour la messe que disons pour luy chacun
vendredi, receu le 22^e juing, 28 s. p.*

MENTION N° 206 (octobre 1493) - Bénéficiaire *post mortem*

*De mons. le chevalier du guet, à cause de la messe que disons pour lui
chacun vendredi, receu le 9^e octobre, 28 s. p.*

MENTION N° 212 (janvier 1494) - Bénéficiaire *post mortem*

*De mons. le chevalier du guet, à cause de la messe que disons pour lui
chacune sepmaine, receu le 2^e janvier, 28 s. p.*

MENTION N° 222 (mai 1494) - Bénéficiaire *post mortem*

*A domino Johanne de Harlay, milite du guet, pro tribus mensibus, aprile,
maio et junio, pro missa quam consuemus dire qualis ebdomada semel pro
defuncta uxore sua, summa 28 s. p.*

MENTION N° 234 (septembre 1494) - Bénéficiaire *post mortem*

*A domino Johannis de Herlay, milite du guet, pro una missa qualis
ebdomada intus celebrata pro defuncta uxore sua in mensibus julii, augusti,
septembris, octobris, novembris et decembris sequentibus, 56 s. p.*

MENTION N° 243 (janvier 1495) - Bénéficiaire *post mortem*

*De messire Jehan Herlay, chevalier du guet, pour les messes dictes et
celebrees en notre eglise pour le salut de sa feue femme chacune sepmaine une es
mois de janvier, fevrier et mars, 28 s. p.*

MENTION N° 252 (mars 1495) - Bénéficiaire *post mortem*

*De mess. Jehan de Herlay, chevalier du guet, pour la messe que chacune
sepmaine des mois de avril, may, juing prochain venant devons dire et celebrer
en notre eglise pour le salut de l'ame de sa feue femme, 28 s. p.*

1. PROSOPOGRAPHIE

MENTION N° 257 (juillet 1495) - Bénéficiaire *post mortem*

De sire Jehan de Herlay, chevalier du guet, pour les messes ceans dictes et celebrées pour le salut de l'ame de sa feue femme es mois de juillet present, aoust et septembre à venir, 28 s. p.

MENTION N° 265 (octobre 1495) - Bénéficiaire *post mortem*

De sire Jehan de Harlay, chevalier du guet pour dire et celebrer ceans une messe pour le salut de se feue femme chacune sepmaine des mois d'octobre, novembre et decembre prochain venant, 28 s. p.

MENTION N° 271 (décembre 1495) - Bénéficiaire *post mortem*

De sire Jehan de Herlay, chevalier du guet, pour dire et celebrer messe pour le salut de sa feue femme chacune sepmaine une, des mois de janvier, fevrier et mars, 28 s. p.

MENTION N° 281 (mars 1496) - Bénéficiaire *post mortem*

De sire Jehan de Harlay, chevalier du guet de Paris, pour dire et celebrer des messes pour le salut de sa feue femme chacune sepmaine une, des mois de avril, may et juing prochain venant, 28 s. p.

MENTION N° 307 (mars 1497) - Bénéficiaire *post mortem*

De sire Jehan de Herlay chevalier du guet de nuyt de Paris, pour une messe ceans dicte et celebré pour sa feue femme et pour lui chacune sepmaine des mois de janvier, fevrier et mars dernier passéz, 28 s. p.

MENTION N° 310 (juin 1497) - Bénéficiaire *post mortem*

De sire Jehan de Herlay, chevalier du guet, pour avoir ceans dit et celebré des messes à l'intention de lui et de sa feue femme chacune sepmaine une des mois d'avril, may et juing dernier passéz, 28 s. p.

MENTION N° 316 (octobre 1497) - Bénéficiaire *post mortem*

De sire Jehan de Herlay, chevalier du guet de ceste ville, pour une messe dicte ceans pour le salut de l'ame de sa feue femme pour les mois de juillet,

août et septembre dernier, 28 s. p.

NOTICE n° 192 : Horrys, Charles

- a. Homme
- b. (1504)
- d. Inconnu - Inconnu - Officier autre
Receveur du Roi à Reims
- e. Enterré(e) au couvent

MENTION N° 533 (décembre 1504) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament mon S^r maistre Charles Horrys, recepveur du Roy notre sire à Rains, lequel est inhumé en notre nef, pour l'enterrement d'icelluy et chacune sepmaine une messe basse de Notre-Dame que nous serons tenuz dire et celebrer jusques à ung an et pour trente messes par nous celebrées le jour de son trespas avecques ung obit et une grant messe. Receu vingt escus au soleil, valant 29 £ 4 s. p.

NOTICE n° 193 : Janvier, Jean

- a. Homme
- b. (1503)
- c. Janvier, ? (194)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 542 (mai 1505) - Bénéficiaire *post mortem*

De la vefve Jehan Janvier pour prier Dieu pour l'ame de son feu mary

sans autre charge, baillé en aumosne, 29 s. p.

NOTICE n° 194 : Janvier, ?

- a. Femme
- b. (1505)
- c. Janvier, Jean (193)
- d. Laïc - Inconnu - Épouse

MENTION N° 542 (mai 1505) - Donateur seul

*De la vefve Jehan Janvier pour prier Dieu pour l'ame de son feu mary
sans autre charge, baillé en aumosne, 29 s. p.*

NOTICE n° 195 : Jonglet, Jean

- a. Homme
- b. (1488)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 34 (juillet 1488) - Bénéficiaire *post mortem*

*De beau Père de Rouen pour messes que avons dictes pour feu maistre
Jehan Jonglet, 4 £ p.*

NOTICE n° 196 : Jonnelin, Pierre

- a. Homme
- b. (1493)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 189 (juin 1493) - Bénéficiaire *post mortem*

*Des deux messes la sepmaine dictes en notre eglise par l'espace de 6 moys
pour feu M^e Pierre Jonnelin, 6 £ 4 s. 10 d. p.*

NOTICE n° 197 : Jouvanel des Ursins, Jacques

a. Homme

b. 1410 - 1457

d. Clerc - Noble - Dignitaire

*Patriarche d'Antioche, archevêque de Reims, évêque de Poitiers, président cleric de
la chambre des comptes*

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148

g. Gallia Christiana (t. II, col. 1199), Gaussin (p. 118)

DOSSIER N° 91 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 198 : Junville, Simon de

a. Homme

d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

DOSSIER N° 98 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 199 : Jussy, Robert de

a. Homme

b. † 1363

d. Clerc - Noble - Notaire et secrétaire

1. PROSOPOGRAPHIE

Prêtre, secrétaire du roi, chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois

- e. Enterré(e) au couvent
- f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs
- g. Beurrier (Histoire), Lebeuf

DOSSIER N° 92 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 200 : "La Barthélémié", ?

- a. Femme
- b. (1498)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 342 (juin 1498) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

*Des exécuteurs du testament de la Barthelemie par les mains de Nicolas
Potier pour dix huit messes, 36 s. p.*

NOTICE n° 201 : "La Bigotte", ?

- a. Femme
- b. (1491)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 94 (juin 1491) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

*Des exécuteurs du testament de feu la Bigotte pour unq obit et 60 basses
messes de requiem, 7 £ p.*

NOTICE n° 202 : "La Bourrue", ?

- a. Femme
- b. (1492)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 165 (octobre 1492) - Donateur et bénéficiaire

*De madame la Bourrue à cause d'une messe que frere Henry dit pour elle
chacune sepmaine pour ce qu'elle en devoit includ la Saint-Remy, 52 s. p.*

NOTICE n° 203 : "La Bravedelle", ?

- a. Femme
- b. (1491)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 93 (juin 1491) - Bénéficiaire *post mortem*

*D'une messe que avons dicte par sepmaine ung an durant pour l'ame de
la feue Bravedelle, 104 s. p.*

NOTICE n° 204 : "La Bruyere", ?

- a. Femme
- b. (1496)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

" honorable et devote femme "

MENTION N° 274 (janvier 1496) - Donateur et bénéficiaire

De honorable et devote femme et damoiselle madame La Bruiere pour avoir dit et célébré ceans à son intention une messe chacune sepmaine de l'an finy en janvier 1495 [1496 (n. st.)], 103 s. p.

NOTICE n° 205 : La Charité, Etienne de

- a. Homme
- b. † 1424
- c. La Charité / La Paillarde, Marguerite (206) - Beau-frère de Paillard, Germain (345)
- d. Laïc - Inconnu - Notaire et secrétaire
- e. Enterré(e) au couvent
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs
- g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf, Épitaphier (p. 339), Autrand (p. 87), Fabris (p. 446), Favier (A 886, B 387, p. 80), Courtemanche (p. 108)

DOSSIER N° 81 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 206 : La Charité / La Paillarde, Marguerite

- a. Femme
- b. (1400)
- c. La Charité, Etienne (205) - Sœur de Paillard, Germain (345)
- d. Laïc - Inconnu - Épouse
- e. Enterré(e) au couvent
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930
- g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf, Épitaphier (p. 339), Autrand, Favier (probablement C 300), Courtemanche (p. 108)

DOSSIER N° 81 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 207 : La Cloche, Henri de

- a. Homme
- b. (1494)
- d. Laïc - Inconnu - Officier autre
Avocat à la cour du Trésor
- g. Dupont-Ferrier : avocats (141)

DOSSIER N° 68 (1494 (n. st.), 15 mars) - Donation actée

NOTICE n° 208 : La Cloche, Marguerite de

- a. Femme
- b. (1494)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

DOSSIER N° 68 (1494 (n. st.), 15 mars) - Donation actée

NOTICE n° 209 : "La Constantine", ?

- a. Femme
- b. (1499)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 123 (février 1492) - Donateur et bénéficiaire

D'une bonne vefve nommé la Constanterre pour une messe que frère

1. PROSOPOGRAPHIE

Henry dit pour elle tous les mercredis. Receu, 36 s. p.

MENTION N° 175 (décembre 1492) - Donateur et bénéficiaire

D'une bonne dame nommée la Constantine pour la parapayé d'une messe escheue le 14^e jour de ce mois de decembre à cause d'une messe que frere Henry dit pour elle chacune sepmaine [blanc]

MENTION N° 367 (juin 1499) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

De madame La Constantine qui trespasa en ce mois pour messes dictes, 11 £ 4 s. p.

NOTICE n° 210 : La Cornue, ?

- a. Femme
- b. (1488)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 36 (août 1488) - Donateur et bénéficiaire

De Madame La Cornue pour messes qu'elle nous a fait dire à sa devocion, 29 s. p.

NOTICE n° 211 : La Croix, Jean de

- a. Homme
- b. (1498)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 343 (juin 1498) - Donateur seul

De Jehan de la Croix en don et aumosne, 28 s. p.

NOTICE n° 212 : La Haye, Guillaume de

- a. Homme
- b. 1435 - ? ; (1505)
- c. La Haye / La Tillaye, Jeanne de (213)
- d. Laïc - Inconnu - Officier du Parlement

Conseiller du Roi, président de la chambre des requêtes sous Louis XI puis président à mortier extraordinaire en la Grand Chambre

- g. Popoff (1421), Dupont-Ferrier : trésor (124), Favier (probablement A 1046 et C 328)

MENTION N° 422 (mai 1501) - Donateur seul

De mon S^r le president M^e Gillet de la Haye pour unq obit dit pour feu Jehanne de la Tillaye sa femme, 40 s. p., et pour 18 messes dictes pour elle, 36 s. p. , somme, 76 s. p.

MENTION N° 473 (juillet 1502) - Donateur seul

De mon S^r M^e Guillaume de la Haye pour unq obit au bout de l'an pour sa femme et 20 messes basses, 4 £ p.

MENTION N° 480 (octobre 1502) - Donateur seul

De mon S^r M^e Guillaume de la Haye, president des requetes, pour unq obit, grant messes et 16 basses messes dictes pour feu mon S^r de Chisse, 54 s. p.

MENTION N° 550 (juillet 1505) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu honorable honneste et saige mon S^r maistre Guillaume de la Haye, en son vivant conseiller du Roy notre S^r et president es court de parlement et des requestes, pour trente messes par nous celebrées au jour de son trespas, receu par les mains de M^e Jehan le Moyne son chapellain, 60 s. p.

NOTICE n° 213 : La Haye / La Tillaye, Jeanne de

- a. Femme
- b. (1501)
- c. La Haye, Gillaume de (212)
- d. Laïc - Inconnu - Épouse

MENTION N° 422 (mai 1501) - Bénéficiaire *post mortem*

De mon S^r le president M^e Gillet de la Haye pour ung obit dit pour feu Jehanne de la Tillaye sa femme, 40 s. p. et pour 18 messes dictes pour elle 36 s. p. , somme, 76 s. p.

MENTION N° 473 (juillet 1502) - Bénéficiaire *post mortem*

De mon S^r M^e Guillaume de la Haye pour ung obit au bout de l'an pour sa femme et 20 messes basses, 4 £ p.

NOTICE n° 214 : "La Jacqueline", ?

- a. Femme
- b. (1499)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 361 (mars 1499) - Donateur et bénéficiaire

De la Jaqueline pour messes ceans dites par frere Jehan Renard jusques au 10^e de ce mois, 34 s. 5 d. p.

NOTICE n° 215 : La Mote, ?

- a. Femme

- b. (1502)
- c. Peut-être La Mothe, Raguier (216)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 450 (mars 1502) - Donateur et bénéficiaire

*De la vefve mon S^r de la Mote pour une messe chacune sepmaine l'espace
d'un an, 104 s. p.*

NOTICE n° 216 : La Mothe, Raguier de

- a. Homme
- b. (1499)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 376 (août 1499) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r Raguier de la Mothe en don, 28 s. p.

NOTICE n° 217 : La Pichonne, ?

- a. Femme
- b. (1501)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 421 (mai 1501) - Donateur et bénéficiaire

*Des executeurs du testament de feu madame la Pichonne pour unq obit et
grand messe dictes ceans pour elle, 48 s. p.*

NOTICE n° 218 : La Platane, ?

- a. Femme
- b. (1501)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

"une bonne femme"

MENTION N° 358 (janvier 1499) - Donateur et bénéficiaire

D'une bonne femme, nommée la Plastiere, sur ce qu'elle doit à cause d'une messe que nous disons ceans pour elle chacune sepmaine, 4 £ 7 s. p.

MENTION N° 400 (septembre 1500) - Donateur et bénéficiaire

D'une bonne femme, nommé La Plastane, sur ce qu'elle doit pour une messe que l'on dit chasque sepmaine ceans, 29 s. p.

MENTION N° 417 (avril 1501) - Donateur et bénéficiaire

D'une bonne femme, nommé la Platasne, pour la parpaié d'une messe dicte chacune sepmaine par l'espace d'ung an eschu à Pasques 1501, 67 s. p.

NOTICE n° 219 : La Ricouarde, Jeanne

- a. Femme
- d. Clerc - Monde de l'Église - Religieux

Ordre de Chelles-Sainte-Bathilde

- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 94 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 220 : La Trimouille, ?, de

- a. Homme
- c. Beaune, Carole de (38)?
- d. Laïc - Noble - Inconnu
Comte de Noirmoutier
- f. Obituaire Maz. 3329

DOSSIER N° 95 ([s. d.]) - Donation inconnue

NOTICE n° 221 : L'Allemand, Etienne

- a. Homme
- b. (1499)
- d. Inconnu - Inconnu - Officier autre
Avocat en la cour de Parlement, avocat à la cour du Trésor (peut-être)
- g. Dupont-Ferrier : avocats (probablement 298)

MENTION N° 589 (novembre 1507) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

De maistre Michel Chartier, executeur du testament de feu mon S^r maistre Estienne Lalemant, en son vivant advocat en la court de parlement, pour avoir ceans par nous dit et celebré 12 basses messes, unq obit et trois haultes messes, 76 s. p.

NOTICE n° 222 : L'amiralle, ?

- a. Femme
- b. (1501)

d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 418 (avril 1501) - Donateur seul

De mademoiselle L'Admiralle pour ung obit qu'elle a fait dire ceans pour feu R. P. frere Thibault Artaud, prieur de ceans, 28 s. p.

MENTION N° 522 (septembre 1504) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

De mon S^r l'admiral, par les mains de M^e Jaques Chaignon, son chapelain, pour ung obit et trente trois messes pour le laiz à nous fait par mademoiselle l'admirale en son testement, 7 £ 6 s. p.

NOTICE n° 223 : Landres, Jean de

a. Homme

b. (1492)

d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 79 (mars 1491) - Donateur et bénéficiaire

De Jehan de Landes pour 32 messes dictes à sa devocion, 64 s. p.

MENTION N° 139 (mai 1492) - Donateur et bénéficiaire

De sire Jehan de Landres pour deux messes dictes ceans par l'espace d'un an, 11 £ 4 s. p.

NOTICE n° 224 : Langée, Julien de

a. Homme

b. † 1399

d. Laïc - Monde des métiers - Autre

Libraire de l'Université

- e. Enterré(e) au couvent
- f. Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs
- g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf

DOSSIER N° 56 (1469, 6 juillet.) - Donation actée

NOTICE n° 225 : Langloys, Pierre

- a. Homme
- b. (1504)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 492 (avril 1503) - Donateur et bénéficiaire

De M^e Pierre Langloys pour une messe dicte seans l'espace d'un an finy le 4^e may 1503, 4 £ p.

MENTION N° 513 (mai 1504) - Donateur et bénéficiaire

De une messe dicte seans chacune sepmaine unq an durant, finye le 9^e jour de may dernier passé, a esté payé par M^e Pierre Langloys, 4 £ p.

MENTION N° 576 (février 1507) - Donateur et bénéficiaire

De maistre Pierre Langlois pour une basse messe par nous celebrée chacune sepmaine en l'eglise de ceans par l'espace de deux ans finissans le dernier jour de may 1505, 8 £ p.

NOTICE n° 226 : Languedoc, ?

- a. Femme

b. (1492)

d. Inconnu - Inconnu - Épouse

" Madame la générale "

MENTION N° 159 (août 1492) - Donateur et bénéficiaire

*Des executeurs du testament de feue madame la generale de Languedoc
pour unq obit et messe des trespaséz pour lad. dame, 4 £ p.*

NOTICE n° 227 : Lissanore (?), Jean (?)

a. Homme

b. (1490)

d. Inconnu - Inconnu - Officier autre

Receveur de Rouen

g. Gallia Regia (t. 5, p. 193)

MENTION N° 64 (avril 1490) - Donateur et bénéficiaire

*Du receveur de Rouen pour messes que avons dictes à sa devocion et qu'il
requiera à frere Eustace Precasel, 28 s. p.*

NOTICE n° 228 : Le Barbier, Geoffroy

a. Homme

b. (1507)

d. Clerc - Monde de l'Église - Petit clerc (prêtre, diacre, etc.)

Chapelain de la Sainte Chapelle

MENTION N° 586 (juillet 1507) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu maistre Goffroy le Barbier, en son vivant chapellain de la S^{te} Chapelle à Paris, pour messes et service faitz en l'eglise de ceans pour le salut de l'ame dud. deffunct, 16 s. p.

NOTICE n° 229 : Le Beste, Jean

- a. Homme
- b. (1501)
- c. Le Beste, ? (230)
- d. Laïc - Inconnu - Autre

Chevalier

MENTION N° 426 (mai 1501) - Bénéficiaire *post mortem*

De la vefve mess. Jehan le Beste, chevalier, pour le service fait au bout de l'an de l'enterrement dud. chevalier et pour 20 messes basses et pour la fosse, 103 s. p.

NOTICE n° 230 : Le Beste, ?

- a. Femme
- b. (1501)
- c. Le Beste, Jean (229)
- d. Laïc - Inconnu - Épouse

MENTION N° 426 (mai 1501) - Donateur seul

De la vefve mess. Jehan le Beste, chevalier, pour le service fait au bout de l'an de l'enterrement dud. chevalier et pour 20 messes basses et pour la fosse, 103 s. p.

NOTICE n° 231 : Le Blanc, Louis

- a. Homme
- b. (1508)
- c. Malingre, ? - Père de Le Blanc, ? (232)
- d. Laïc - Inconnu - Officier de la chambre des comptes

Argentier d'Isabeau de Bavière, argentier du duc de Guyenne, greffier des comptes

- g. Jassemin (p. 34, p. 241), Lapeyre (notice n° 379)

MENTION N° 40 (septembre 1488) - Donateur seul

De maistre Loys le Blanc en aulmosne [effacé] pour son filz malade, 28 s.

p.

MENTION N° 216 (mars 1494) - Donateur et bénéficiaire

De mons. maistre Loys le Blanc, greffier des comptes, à cause de la messe de madame sainte Anne qu'il fait dire ceans chacune sepmaine pour 3 mois, includ fevrier, 30 s. p.

MENTION N° 227 (juillet 1494) - Donateur et bénéficiaire

A magistro Ludovico Albi, greffario camere compotorum domini nostri regis pro 13 messis intus celebratis spacio trium mensium continentiam 13 ebdomadas, qualis ebdomada unam, 26 s. p.

MENTION N° 239 (décembre 1494) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r le greffier des comptes M^r Loys le Blanc pour les messes dictes et celebrées en notre eglise une fois la sepmaine, es mois juing, juillet, aoust, septembre, octobre et novembre, 52 s. p.

MENTION N° 253 (mars 1495) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r maistre Loys le Blanc, greffier des comptes, pour une messe ceans dicte et celebrée à son intention chacune sepmaine des mois de decembre, janvier et fevrier dernier passés, 24 s. p.

MENTION N° 269 (novembre 1495) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r maistre Loys le Blanc, greffier des comptes, pour les messes ceans dictes et celebrées à son intention chacune sepmaine une messe depuis fevrier dernier passé jusques includ le mois de novembre 1495, 52 s. p.

MENTION N° 279 (mars 1496) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r M^e Loys le Blanc, greffier des comptes, pour avoir ceans dit une messe à son intention chacune sepmaine des mois de decembre, janvier et fevrier derniers, 26 s. p.

MENTION N° 293 (juillet 1496) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r maistre Loys le Blanc, greffier des comptes, pour une messe dicte et celebrée ceans à son intention chacune sepmaine des mois de mars, avril et may dernier passéz, 28 s. p.

MENTION N° 301 (janvier 1497) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r maistre Loys le Blanc, greffier des comptes, pour les messes par nous dictes chacune sepmaine une des mois de juing, juillet, aoust, septembre, octobre et novembre dernier passés, 52 s. p.

MENTION N° 313 (juillet 1497) - Donateur et bénéficiaire

De maistre Loys le Blanc, pour 34 messes dictes par chacune sepmaine une durant les mois de decembre, janvier, fevrier, mars, avril, may, juing et juillet, 68 s. p.

MENTION N° 319 (novembre 1497) - Donateur et bénéficiaire

De maistre Loys le Blanc, pour une messe dicte chacune sepmaine durant les mois de aoust, septembre et octobre, 26 s. p.

MENTION N° 332 (avril 1497) - Donateur et bénéficiaire

De M^e Loys le Blanc pour une messe dicte ceans par chacune sepmaine durant les mois de novembre, decembre, janvier, fevrier et mars dernier, 44 s. p.

MENTION N° 348 (juillet 1498) - Donateur et bénéficiaire

1. PROSOPOGRAPHIE

De M^e Loys le Blanc pour une messe par chacune sepmaine durant les mois d'avril, may, juing et juillet derniers, 34 s. p.

MENTION N^o 357 (janvier 1499) - Donateur et bénéficiaire

De M^e Loys le Blanc pour 41 messes que nous avons dictes chacune sepmaine une durant les mois d'aost, septembre, octobre, novembre et decembre dernier, 42 s. p.

MENTION N^o 366 (juin 1499) - Donateur et bénéficiaire

De maistre Loys le Blanc pour une messe dicte chacune sepmaine pour 3 moys, 26 s. p.

MENTION N^o 377 (août 1499) - Donateur et bénéficiaire

De M^e Loys le Blanc pour 13 messes dictes chacune sepmaine une, es mois de juing, juillet et aoust, 26 s. p.

MENTION N^o 381 (janvier 1500) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r M^e Loys le Blanc pour 17 messes dictes chacune sepmaine une durant les mois de septembre, octobre, et decembre, 34 s. p.

MENTION N^o 398 (septembre 1500) - Donateur et bénéficiaire

De M^e Loys le Blanc pour une messe ceans dicte chacune sepmaine, durant les mois de janvier, fevrier, mars, avril, may, juing, juillet et aoust dernier, 68 s. p.

MENTION N^o 414 (avril 1501) - Donateur et bénéficiaire

De M^e Loys le Blanc pour 30 messes dictes chacune sepmaine une durant les mois de septembre, octobre, novembre, decembre, janvier, fevrier et mars dernier, 60 s. p.

MENTION N^o 441 (novembre 1501) - Donateur et bénéficiaire

De M^e Loys le Blanc pour 30 messes dictes ceans chacune sepmaine une, comprins le mois d'octobre dernier, 60 s. p.

MENTION N° 462 (mai 1502) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r M^e Loys le Blanc pour 25 messes dictes par chacune sepmaine durant les mois de novembre, decembre, janvier, fevrier, mars et avril 1502, 50 s. p.

MENTION N° 482 (décembre 1502) - Donateur et bénéficiaire

De M^e Loys le Blanc pour demi année comprins le moys de decembre dernier à cause d'une messe que nous disons chacune sepmaine pour luy, 70 s. p.

MENTION N° 498 (juillet 1503) - Donateur et bénéficiaire

Du don du greffier des requestes pour prier Dieu pour luy, 8 £ p.

MENTION N° 502 (novembre 1503) - Donateur et bénéficiaire

De maistre Loys le Blanc pour trente neuf messes par nous celebrées chacune sepmaine une, depuis le moys de janvier jusques au premier jour d'octobre exclud, 78 s. p.

MENTION N° 514 (juillet 1504) - Donateur et bénéficiaire

De M^e Loys le Blanc pour trente neuf messes dictes ceans, chacune sepmaine une messe, durant les mois d'octobre, novembre, decembre, janvier, fevrier, mars, avril, may et juing dernier, 78 s. p.

MENTION N° 525 (septembre 1504) - Bénéficiaire seul

De mon S^r maistre Loys le Blanc pour treize messes par nous celebrées es moys de juillet, aoust et septembre, 26 s. p.

MENTION N° 535 (décembre 1504) - Donateur et bénéficiaire

De la messe maistre Loys le Blanc pour les moys d'octobre, novembre et decembre 1504, 26 s. p.

MENTION N° 547 (juillet 1505) - Donateur seul

De maistre Loys le Blanc en don par luy fait en faveur de son filz, 5 s. p.

MENTION N° 553 (octobre 1505) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r maistre Loys le Blanc pour quarante quatre messes basses par

1. PROSOPOGRAPHIE

nous celebrées tous les vendredis depuis le mois de janvier dernier jusques includ le mois d'octobre ensuivant, 4 £ 8 s. p.

MENTION N° 564 (juin 1506) - Donateur et bénéficiaire

De maistre Loys le Blanc depuis le premier jour du mois de novembre jusques includ le mois de may 1506, montans à 30 messes basses valant 60 s. p.

MENTION N° 574 (janvier 1507) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r maistre Loys le Blanc, greffier des comptes, pour 35 messes par nous celebrées à son intention depuis le mois de juing jusques en janvier dernier passé includ, 70 s. p.

MENTION N° 581 (juin 1507) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r maistre Loys le Blanc pour les messes par nous celebrées en l'ostel de ceans par chacune sepmaine une, à son intencion, depuis le mois de fevrier jusques includ le mois de juing, 34 s. p.

MENTION N° 588 (novembre 1507) - Donateur et bénéficiaire

De maistre Loys le Blanc pour sa messe dicte chacune sepmaine pour les mois de juillet, aoust, septembre et octobre 1507, 34 s. p.

NOTICE n° 232 : Le Blanc, ?

- a. Homme
- b. (1488)
- c. Fils de Le Blanc, Louis (231)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 40 (septembre 1488) - Bénéficiaire seul

De maistre Loys le Blanc en aulmosne [effacé] pour son filz malade, 28

s. p.

NOTICE n° 233 : Le Blont, Gauthier

- a. Homme
- b. (1409)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 11 (août 1409) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

*Des exécuteurs du testament de feu Gaultier le Blont pour dire unes
vegies et une messe pour lui, 24 s. p.*

NOTICE n° 234 : Le Bossu, Jean

- a. Homme
- d. Laïc - Inconnu - Notaire et secrétaire
- f. Obituaire Maz. 3329

DOSSIER N° 112 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 235 : Le Bourguignon, Oudin

- a. Homme
- b. (1446)
- c. La Bourguignonne, Jeanne
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Officier autre
Maréchal
- e. Enterré(e) au couvent

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 43 (1446, 21 novembre.) - Donation actée

NOTICE n° 236 : Le Camus, Gervais

- a. Homme
- b. (1497)
- c. Père de Le Camus, Jean (237)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu
- g. Lapeyre-Scheurer (pl. LXII)

MENTION N° 303 (janvier 1497) - Bénéficiaire *post mortem*

De mon S^r maistre Jehan le Camus, notaire et secretaire du Roy et procureur du college pour ung obit solennel avec 12 petites messes qu'il a fait ceans dire et celebrer pour le salut de l'ame de son pere trespasé que Dieu pardonne. Sans le luminaire qu'il envoya, receu 64 s. p.

NOTICE n° 237 : Le Camus, Jean

- a. Homme
- b. (1497)
- c. Fils de Le Camus, Gervais (236)
- d. Inconnu - Inconnu - Notaire et secrétaire

Procureur du collègue des notaires et secrétaires, notaire du Parlement, conseiller de la ville de Paris

- g. Lapeyre-Scheurer (notice 382)

MENTION N° 303 (janvier 1497) - Donateur seul

De mon S^r maistre Jehan le Camus, notaire et secretaire du Roy et procureur du college pour ung obit solennel avec 12 petites messes qu'il a fait ceans dire et celebrer pour le salut de l'ame de son pere trespasé que Dieu pardonne. Sans le luminaire qu'il envoya, receu, 64 s. p.

NOTICE n° 238 : Le Charpentier, Arnoul

- a. Homme
- b. (1410)
- d. Laïc - Inconnu - Universitaire

Écolier de l'Université de Paris

DOSSIER N° 32 (1411, 2 avril.) - Donation actée

NOTICE n° 239 : Le Comte, Jean

- a. Homme
- b. (1498)
- c. Le Comte, ? (240) - Beau-frère de frère Claude Pluyète
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Marchand

Orfèvre

- g. Probablement Favier (B 73)

MENTION N° 254 (avril 1495) - Donateur et bénéficiaire

De Jehan Lecomte, depreteur d'or et marchand de Paris, pour les messes ceans dictes et celebrées à son intention par frere Claude Pinete, frere de sa femme, es mois de janvier, fevrier et mars dernier passéz, chacune sepmaine une

1. PROSOPOGRAPHIE

messe, 26 s. p.

MENTION N° 338 (juin 1498) - Donateur et bénéficiaire

De Jehan Le Comte pour une messe dicte ceans chacune sepmaine l'espace de six mois includ le mois de juing, 52 s. p.

MENTION N° 389 (mars 1500) - Donateur et bénéficiaire

De Jehan Le Comte pour une messe dicte ceans chacune sepmaine depuis la Saint-Denis jusques includ le jour de Pasques prochain, 78 s. p.

MENTION N° 411 (mars 1501) - Bénéficiaire *post mortem*

De la vefve Jehan Le Comte pour 13 messes dictes p[effacé] deffunct, 26 s. p.

MENTION N° 415 (avril 1501) - Bénéficiaire *post mortem*

De la vefve Jehan Le Comte pour une messe dicte ceans chacune sepmaine une l'espace d'un an finy à Pasqes dernier, 104 s. p.

NOTICE n° 240 : Le Comte, ?

- a. Femme
- b. (1501)
- c. Le Comte, Jean (239) - Sœur de Claude Pluyète
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Épouse

MENTION N° 364 (avril 1499) - Donateur et bénéficiaire

De la seur de beau pere superieur frere Claude Pluyete pour une messe ceans dicte par chacune sepmaine d'un an qui finira à la [Saint-] Jehan prochaine, 104 s. p.

MENTION N° 411 (mars 1501) - Donateur seul

De la vefve Jehan Le Comte pour 13 messes dictes p[effacé] deffunct, 26

s. p.

MENTION N° 415 (avril 1501) - Donateur et bénéficiaire

*De la vefve Jehan Le Comte pour une messe dicte ceans chacune sepmaine
une l'espace d'un an finy à Pasques dernier, 104 s. p.*

NOTICE n° 241 : Le Coq, Giraud

a. Homme

b. (1492)

d. Inconnu - Inconnu - Officier autre

Peut-être avocat au Parlement

g. Peut-être Favier (p. 322), peut-être Delachenal (p. 134, n.1)

MENTION N° 157 (août 1492) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

*Des executeurs du testament de feu maistre Giraud Le Coq pour trente
messes par nous celebrées. Receu par les mains de maistre Jehan Chauveau, 60 s.
p.*

NOTICE n° 242 : Le Cordelier, Pierre

a. Homme

b. † 1401

d. Laïc - Noble - Inconnu

Chevalier

e. Enterré(e) au couvent

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste
Bienfaiteurs

g. Millin, Lebeuf

DOSSIER N° 86 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 243 : Le Cornu, Robin

- a. Homme
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

DOSSIER N° 136 ([s. d.]) - Donation actée

NOTICE n° 244 : Le Diseur, Nicolas

- a. Homme
- b. † 1399
- d. Clerc - Monde de l'Église - Officier autre

Maître ès-art, chanoine de Laon puis de diverses villes, notaire pontifical, secrétaire de Grégoire XI, clerc du roi, trésorier général (1373), secrétaire du roi (1377)

- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930
- g. Fabris (p. 301, 430), Gane (notice 383), Gorochov (p. 439, 519, 659)

DOSSIER N° 127 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 245 : Le Duc, Guillaume

- a. Homme
- b. † 1453
- c. Le Duc / Porchier, Jeanne (246)
- d. Laïc - Noble - Officier du Parlement

Carrière au Parlement, premier président au Parlement, S^r de Villevaudé

e. Enterré(e) au couvent

g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf, Bouchot, Épitaphier, Popoff (91), Autrand (p. 84 et al.), Dupont-Ferrier : trésor (96), Favier (p. 80), Gorochov (p. 627-628)

DOSSIER N° 45 (1452, 12 mars.) - Donation actée

NOTICE n° 246 : Le Duc / Porchier, Jeanne

a. Femme

b. † 1466

c. Le Duc, Guillaume (245) - Parenté avec les Budé (?)

d. Laïc - Noble - Épouse

e. Enterré(e) au couvent

f. Nécrologe Ars. 930

g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf, Bouchot, Épitaphier (p. 337), Popoff (91), Manville (p. 143)

DOSSIER N° 45 (1452, 12 mars.) - Donation actée

NOTICE n° 247 : Le Fèvre, Etienne

a. Homme

b. (1376)

d. Clerc - Monde de l'Église - Petit clerc (prêtre, diacre, etc.)

Curé de la Celle-sous-Vernon

DOSSIER N° 11 (1376 (n. st.), 6 février) - Donation actée

NOTICE n° 248 : Le Grand, Hugues

- a. Homme
- b. † 1398
- c. Fils ou frère de Le Grand, Simon (249)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Officier autre
Avocat au Châtelet, secrétaire du roi
- e. Enterré(e) au couvent
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs
- g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf, Popoff (1341)

DOSSIER N° 27 (1397, 3 juillet.) - Donation actée

NOTICE n° 249 : Le Grand (dit d'Yenville), Simon

- a. Homme
- b. † 1343
- c. Le Grand / Cocatrix, Jeanne de (250) - Père ou frère de Le Grand, Hugues (248)
- d. Laïc - Noble - Officier autre
Docteur dans les deux droits, avocat du roi au parlement
- e. Enterré(e) au couvent
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930
- g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf, Popoff (1341), Bove (p. 112)

DOSSIER N° 140 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 250 : Le Grand / Cocatrix, Jeanne de

- a. Femme
- b. † 1350
- c. Le Grand, Simon (249)
- d. Laïc - Bourgeois - Inconnu
- e. Enterré(e) au couvent
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930
- g. Millin, Lebeuf, Popoff (1341)

DOSSIER N° 140 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 251 : Le Heme, Jean

- a. Homme
- b. (1490)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Marchand

MENTION N° 66 (avril 1490) - Donateur et bénéficiaire

De 26 messes par nous dictes à la devocion de Jehan le Heme marchant et bourgeois de Paris, 60 s. p.

NOTICE n° 252 : Le Lièvre, Jean

- a. Homme
- b. (1496)
- c. Le Lièvre, ? (253)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Marchand

MENTION N° 288 (juin 1496) - Donateur seul

De Jehan le Lievre, marchand bourgeois de Paris, pour ung obit solennel et trois haultes messes avec 30 basses qu'il a fait ceans dire et celebré pour le salut de l'ame de sa feuë femme, 9 £ 2 s. p.

NOTICE n° 253 : Le Lièvre, ?

- a. Femme
- b. (1496)
- c. Le Lievre, Jean (252)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Épouse

MENTION N° 288 (juin 1496) - Bénéficiaire *post mortem*

De Jehan le Lievre, marchand bourgeois de Paris, pour ung obit solennel et trois haultes messes avec 30 basses qu'il a fait ceans dire et celebré pour le salut de l'ame de sa feuë femme, 9 £ 2 s. p.

NOTICE n° 254 : Le Lionne, Jean

- a. Homme
- b. (1489)
- c. Le Lionne, ? (255)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 60 (décembre 1489) - Donateur et bénéficiaire

D'une haulte messe du Saint Esprit dicte ceans pour Jehan Le Lionne et sa femme etc., 28 s. p.

NOTICE n° 255 : Le Lionne, ?

- a. Femme
- b. (1489)
- c. Le Lionne, Jean (254)
- d. Laïc - Inconnu - Épouse

MENTION N° 60 (décembre 1489) - Donateur et bénéficiaire

D'une haulte messe du Saint Esprit dicte ceans pour Jehan Le Lionne et sa femme etc., 28 s. p.

NOTICE n° 256 : Le Mesureur, Colin

- a. Homme
- b. (1452)
- c. Frère de Le Mesureur, Pierre
- d. Laïc - Monde des métiers - Artisan

Maçon, proche du monastère

DOSSIER N° 46 (1452 (n. st.), 19 janvier) - Donation actée

NOTICE n° 257 : Le Myre, Nicolle

- a. Homme
- b. (1503)
- d. Clerc - Monde de l'Église - Chanoine

Chanoine de Saint-Honoré

1. PROSOPOGRAPHIE

MENTION N° 483 (janvier 1503) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*
*De Estienne Fromont, l'un des exécuteurs du testament de feu M^e Nicolle
le Myre, chanoine de S^t Honoré, pour un service, 4 £ p. , pour 30 messes
basses, 60 s. p., et en don par son testament, 16 s., qui est en somme, 7 £ 16 s.
p.*

NOTICE n° 258 : Le Prêtre, Jean

- a. Homme
- b. (1387)
- c. Le Prêtre, Denise (259)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Marchand

DOSSIER N° 17 (1387, 16 juin.) - Donation actée

NOTICE n° 259 : Le Prêtre, Denise

- a. Femme
- b. (1387)
- c. Le Prêtre, Jean (258)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Épouse

DOSSIER N° 17 (1387, 16 juin.) - Donation actée

NOTICE n° 260 : Le Prêtre, Jean

- a. Homme
- b. (1493)

- c. Le Prêtre, ? (261)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Marchand
Marchand épicier

MENTION N° 192 (juin 1493) - Bénéficiaire *post mortem*

De la vefve de feu Jehan le Pretre, en son vivant marchand espicier et bourgeois de Paris, pour cent basses messes par nous celebées pour l'ame dud. defunct, 10 £ p.

NOTICE n° 261 : Le Prêtre, ?

- a. Femme
- b. (1493)
- c. Le Prêtre, Jean (260)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Épouse

MENTION N° 192 (juin 1493) - Donateur seul

De la vefve de feu Jehan le Pretre, en son vivant marchand espicier et bourgeois de Paris, pour cent basses messes par nous celebrées pour l'ame dud. defunct, 10 £ p.

NOTICE n° 262 : Le Roux, Renaud

- a. Homme
- b. † 1418
- d. Clerc - Monde de l'Église - Chanoine
Secrétaire du roi, prêtre, chanoine de Saint-Médard
- e. Enterré(e) au couvent

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf, Épitaphier (p. 340), Fabris (p. 446) ?

DOSSIER N° 139 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 263 : Le Vasseur, Amelote

a. Femme

b. (1499)

c. Le Vasseur, Guillaume

d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 375 (août 1499) - Donateur et bénéficiaire

*De Amelote, vefve de feu Guillaume le Vasseur, pour messes que devons
dire pour elle, 4 £ 16 s. p.*

NOTICE n° 264 : Le Viste, Jean

a. Homme

b. † 1500

c. Le Viste / Nanterre, Marie de (265)

d. Laïc - Noble - Officier autre

S^r d'Arcy, conseiller du roi, président de la cour des Aides, président des généraux

e. Enterré(e) au couvent

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf, Bouchot, Épitaphier (p. 336), Popoff
(126, 162), Autrand (p. 70), Dupont-Ferrier : avocats (525)

DOSSIER N° 103 ([s. d.]) - Donation inconnue

MENTION N° 587 (novembre 1507) - Bénéficiaire *post mortem*

De mon S^r de Balsac pour ung obit solempnel par nous celebré en l'ostel de ceans pour les ames de mon S^r M^e Jehan le Viste, S^r d'Arcy et president en son vivant des generaulx, 4 £ p.



Figure 47 : Tombe de Jean Le Viste, selon RAUNIÉ (Emile), *Épitaphier du Vieux Paris* (337), p. 337

NOTICE n° 265 : Le Viste / Nanterre, Marie de (Geneviève ?)

- a. Femme
- b. (1507)
- c. Le Viste, Jean, S^r d'Arcy (264)
- d. Laïc - Noble - Épouse

MENTION N° 584 (juillet 1507) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de noble dame Marie de Nantere, vefve de feu mon S^r maistre Jehan le Viste, seigneur d'Arcy, en son vivant president des generaux à Paris, pour ung obit et vingt messes basses par nous celebrées en l'ostel de ceans, 6 £ p.

NOTICE n° 266 : Lendres, Jeanne de

- a. Femme
- b. (1446)
- c. Pré, Jean du - Mère de Pré, Liénarde du ; peut-être lien avec Paillard, Germain (345)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Épouse

Épouse d'un épicier

DOSSIER N° 42 (1446, 14 octobre.) - Donation actée

NOTICE n° 267 : Lescosse, Sainte

- a. Femme
- b. (1501)

d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 419 (avril 1501) - Donateur et bénéficiaire

Des executeurs du testament de feu Sainte Lescoffe pour ung obit dict par nous pour elle, 40 s. p.

NOTICE n° 268 : Lhuillier, Gilles

a. Homme

b. (1502)

d. Inconnu - Inconnu - Officier autre

Avocat au Parlement de Paris, avocat à la Cour des aides, substitut de l'avocat du roi au Trésor

g. Dupont-Ferrier : avocats (probablement 331)

MENTION N° 479 (septembre 1502) - Bénéficiaire *post mortem*

De M^e Gilles Martin pour 10 messes dictes pour M^e Gilles Luillier, 20 s. p.

NOTICE n° 269 : Lhuillier, Jean

a. Homme

b. (1498)

d. Laïc - Inconnu - Officier du Parlement

Procureur général du Roi à la cour des aides

g. Autrand (p. 70), Dupont-Ferrier : nouvelles études (p. 10), aides (193), Favier (A 972, C 508)

MENTION N° 341 (juin 1498) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

*Des executeurs du testament de feu M^e Jehan Luillier en son vivant
procureur general du Roy par les mains de maistre Gilles Martin pour soixante
douze messes dictes pour le salut de son ame, 7 £ 4 s. p.*

NOTICE n° 270 : Lhuillier, Jean

- a. Homme
- b. † 1373
- d. Clerc - Inconnu - Officier du Parlement
Clerc du roi, conseiller au parlement
- e. Enterré(e) au couvent
- f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs
- g. Probablement Popoff (1618), Fabris (p. 389), Autrand (p. 64)

DOSSIER N° 148 ([s. d.]) - Donation inconnue

NOTICE n° 271 : Lhuillier, Marie

- a. Femme
- b. (1502)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 458 (mars 1502) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

*Des executeurs du testament de feu Marie Luillier pour 11 messes, 22 s.
p.*

NOTICE n° 272 : Lhuillier, Philippe

1. PROSOPOGRAPHIE

- a. Homme
- b. (1492)
- c. Lhuillier / Morvilliers, Anne de (273) puis Villers, Gabrielle de (274) - Père de Estelan, ?
- d. Laïc - Inconnu - Officier autre
 - Capitaine de la Bastille, avocat au Parlement, avocat à la cour des aides*
- g. La La Chesnaye Des Bois (p. 619), Gallia Regia (t. 4, p. 378); Samaran (p. 234-235); Bournon (p. 82), Dupont-Ferrier : avocats (333)

MENTION N° 494 (juin 1503) - Bénéficiaire *post mortem*

De mademoiselle Gabrielle de Villers, vefve de feu Philippe Luillier en son vivant capitaine de la Bastille, pour ses obseques, funerailles, trois grans messes et unq obit, 105 messes basses, 19 £ 18 s. p.

MENTION N° 512 (mai 1504) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du capitaine de la Bastille pour trois haultes messes et 20 messes basses celebrees en l'église de seans, receu pour le bout de l'an, 110 s. p.

NOTICE n° 273 : Lhuillier / Morvilliers, Anne de (?)

- a. Femme
- b. (1498)
- c. Lhuillier, Philippe (272) - Fille de Boucher, Jeanne et Morvilliers, Pierre de
- d. Laïc - Noble - Inconnu
- g. La La Chesnaye Des Bois (p. 619)

MENTION N° 72 (juin 1490) - Donateur seul

D'un obit que madame de Morvillier nous a fait dire pour les ames de ses parents et amys trespassés, 29 s. p.

MENTION N° 102 (juillet 1491) - Donateur seul

*De madame la Morvilliers pour unq obit et haulte messe des trespassés,
30 s. p.*

MENTION N° 325 (janvier 1498) - Bénéficiaire *post mortem*

*De messire Robert Brucoste pour unq terme de deux messes ceans dictes
pour feu madame de Morvillier, 52 s. p.*

MENTION N° 335 (mai 1498) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

*Des executeurs du testament de feu madame de Morvilliers pour vingt six
messes dictes ceans chacune sepmaine deux messes durant les mois de janvier,
fevrier et mars, 52 s. p.*

NOTICE n° 274 : Lhuillier / Villers, Gabrielle de

- a. Femme
- b. (1503)
- c. Lhuillier, Philippe (272)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 494 (juin 1503) - Donateur seul

*De mademoiselle Gabrielle de Villers, vefve de feu Philippe Luillier, en
son vivant capitaine de la Bastille, pour ses obseques, funerailles, trois grans
messes et unq obit, 105 messes basses, 19 £ 18 s. p.*

NOTICE n° 275 : Lory, Pierre

- a. Homme
- b. (1503)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 488 (mars 1503) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*
*Des executeurs du testament de feu M^e Pierre Lory pour faire dire 2 grans
messes, 8 £ p.*

NOTICE n° 276 : Luxembourg, François de

- a. Homme
- c. Luxembourg / Solaringis, Marguerite de (277)
- d. Laïc - Noble - Haute noblesse (prince, duc, etc.)
Duc de Luxembourg
- f. Obituaire Maz. 3329

DOSSIER N° 141 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 277 : Luxembourg / Solaringis, Marguerite de

- a. Femme
- c. Luxembourg, François de (276)
- d. Laïc - Noble - Haute noblesse (prince, duc, etc.)
Duchesse de Luxembourg
- f. Obituaire Maz. 3329

DOSSIER N° 141 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 278 : Luzignan, Léon de

- a. Homme
- b. 1342 - 1393

c. Fils de Lusignan, Jean de ; frère de Luzignan, Richard (279)

d. Laïc - Noble - Roi / reine

Roi d'Arménie, sénéchal de Jérusalem

e. Enterré(e) au couvent

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

g. Beurrier (Histoire), Le Laboureur, Millin, Lebeuf, Bouchot, Épitaphier, Lenoir, Inscriptions, Ornato (p. 185)

DOSSIER N° 18 (1392, 20 juillet.) - Donation actée

DOSSIER N° 142 ([s. d.]) - Donation allusive



Figure 48 : Tombeau de Léon de Lusignan, selon LENOIR (Albert), *Statistique monumentale* (274), pl. XIV

NOTICE n° 279 : Luzignan, Richard de

- a. Homme
- b. (1350)
- c. Frère de Luzignan, Léon de (278)
- d. Laïc - Noble - Roi / reine
Roi d'Angleterre
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 142 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 280 : Lys, Guillaume de

- a. Homme
- b. † 1430
- d. Clerc - Noble - Dignitaire
Abbé du Jard, près de Melun
- e. Enterré(e) au couvent
- f. Obituaire Ars. 1148 ; Liste Bienfaiteurs

DOSSIER N° 143 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 281 : Machet, Gérard

- a. Homme
- b. 1380 - 1448
- d. Clerc - Monde de l'Église - Dignitaire
Docteur en théologie, évêque de Castres, confesseur du roi
- e. Enterré(e) au couvent

f. Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs

g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf, Gallia Christiana (vol. I, col. 73), Gaussin (p. 120), Gorochov (p. 662)

DOSSIER N° 138 ([s. d.]) - Donation inconnue

NOTICE n° 282 : Maillard, ?

a. Femme

b. (1442)

d. Laïc - Inconnu - Inconnu

DOSSIER N° 39 (1442, 28 mai.) - Donation actée

NOTICE n° 283 : Malherbe, Robert

a. Homme

b. † 1502

c. Malherbe / Fay, Jeanne du (284)

d. Laïc - Noble - Inconnu

Seigneur

f. Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 144 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 284 : Malherbe / Fay, Jeanne du

a. Femme

- b. (1400)
- c. Malherbe, Robert (283)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu
- f. Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 144 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 285 : Malingre, Antoine

- a. Homme
- b. (1501)
- d. Inconnu - Inconnu - Officier de la chambre des comptes
Receveur des gages à la Chambre des comptes
- g. Dupont-Ferrier : avocats (337)

MENTION N° 427 (mai 1501) - Donateur et bénéficiaire

*De M^e Anthoine Malingre pour une messe dicte ceans chacune sepmaine
l'espace de dix mois, 4 £ p.*

NOTICE n° 286 : Malingre, Jean

- a. Homme
- b. (1489)
- d. Laïc - Inconnu - Officier du Parlement
Conseiller au Parlement, avocat au Parlement
- g. Popoff (1645), Anselme (t. VIII, p. 240), Dupont-Ferrier : avocats (337)

MENTION N° 50 (avril 1489) - Donateur et bénéficiaire

De mons. maistre Jehan Malingre, conseiller en Parlement, sur ce qu'il nous doit d'une messe que lui disons par sepmaine : 2 ducaz et 1 ecu viel, valant 4 £ 12 s. p.

MENTION N° 81 (mars 1491) - Donateur et bénéficiaire

De maistre Jehan Malingre sur ce qu'il doit à cause d'une messe que disons par sepmaine. Receu 5 écus au soleil, valant 7 £ 5 s. p.

MENTION N° 245 (janvier 1495) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r maistre Jehan Malingre, conseiller du Roy en Parlement, sur les messes qui par frere Henry ont esté dictes et celebrées en notre eglise bien par longtemps chacune sepmaine une, 113 s. p.

MENTION N° 297 (août 1496) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r maistre Jehan Malingre, conseiller en Parlement, sur ce qu'il nous devoit à cause des messes qui pieça ont ceans esté dictes et se dient encores chacune sepmaine une à son intention, 14 £ p.

MENTION N° 351 (septembre 1498) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r Me Jehan Malingre pour la parpaié d'une messe que disons pour luy chacune sepmaine compris le mois de septembre, 20 £ 16 s. p.

MENTION N° 378 (septembre 1499) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r Malingre pour une messe dicte chacune sepmaine d'un an compris ce present mois de septembre, 4 £ 10 s. p.

MENTION N° 430 (juin 1501) - Donateur et bénéficiaire

De M^r Jehan Malingre pour une messe dicte ceans chacune sepmaine une durant 20 mois compris may dernier, 8 £ p.

NOTICE n° 287 : Malingre, Nicolas

a. Homme

- b. (1468)
- c. Malingre / Jouveline, Guillemette (288)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Officier de la chambre des comptes
Receveur et huissier de la Chambre des comptes
- f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930
- g. Jassemin (p. 19)

DOSSIER N° 49 (1459, 3 novembre.) - Donation actée

MENTION N° 18 (novembre 1459) - Donateur et bénéficiaire

Et premierement, le XX^{eme} jour de novembre 1459, honorable homme et saige Nicolas Malingre, recepveur de la chambre des comptes et huissier de lad. chambre pour une messe chacun vendredi de l'an, cest ass. de la croix ou il fault dire la passion S^t Johanne, se il n'y a empeschement. Paié en argent comptant 160 £ p.

NOTICE n° 288 : Malingre / Jouveline, Guillemette

- a. Femme
- b. (1459)
- c. Malingre, Nicolas (287)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Épouse
- f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 49 (1459, 3 novembre.) - Donation actée

NOTICE n° 289 : Mantenaul, Jean

- a. Homme

- b. (1506)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu
- g. Cazelles

MENTION N° 563 (avril 1506) - Donateur seul

*De Jehan Mantenault pour avoir dit ung obit et une grant messe et 16
messes basses celebrées seans pour les trespaséz, 48 s. p.*

NOTICE n° 290 : Marcel, Garnier

- a. Homme
- b. † 1352
- c. Marcel, Eudeline (291)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Marchand
Échevin
- e. Enterré(e) au couvent
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste
Bienfaiteurs
- g. Millin, Lebeuf, Épitaphier

DOSSIER N° 1 (1352, 10 novembre.) - Donation actée

NOTICE n° 291 : Marcel, Eudeline

- a. Femme
- b. † 1352
- c. Marcel, Garnier (290)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Marchand

1. PROSOPOGRAPHIE

e. Enterré(e) au couvent

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs

g. Lebeuf, Épitaphier, Cazelles

DOSSIER N° 1 (1352, 10 novembre.) - Donation actée

NOTICE n° 292 : Marcel, Jacques

a. Homme

b. † 1320

d. Laïc - Bourgeois de Paris - Inconnu

e. Enterré(e) au couvent

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs

g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf

DOSSIER N° 145 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 293 : Marcelle, Marie

a. Femme

d. Laïc - Bourgeois de Paris - Inconnu

f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 93 ([s. d.]) - Donation inconnue

NOTICE n° 294 : Marchant, Catherine

- a. Femme
- b. (1496)
- c. Loys, Jean
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Épouse

MENTION N° 250 (mars 1495) - Donateur et bénéficiaire

De la vefve feu Jehan Loys pour les messes ceans dictes et celebrées à son intention, cest assavoir deux la sepmaine par l'espace d'ung an fini le premier jour du mois d'avril, 9 £ 12 s. p.

MENTION N° 278 (mars 1496) - Donateur et bénéficiaire

De devote et honorable femme Katherine Marchant, vefve de feu Jehan Loys, en son vivant bourgeois marchant de Paris, pour avoir dit et celebré ceans à son intention deux messes chacune sepmaine de l'année passée finie le 4^e jour de mars, 9 £ 12 s. p.

MENTION N° 304 (mars 1497) - Donateur et bénéficiaire

De devote et honneste bourgeoise madame la Loyse pour les messes ceans dictes et celebrées à son intention par l'espace d'ung an finy, cest assavoir chacune sepmaine deux, 9 £ 12 s. p.

MENTION N° 315 (septembre 1497) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de deffuncte madame la Loyse pour deux messes dictes ceans par chacune sepmaine l'espace de sept mois compris ce present mois de septembre, 112 s. p.

NOTICE n° 295 : Maréchal, Jeanne

- a. Femme
- b. (1500)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 391 (avril 1500) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de honorable femme Jehanne Marescal qui nous avoit donné par son testament pour prier Dieu pour son ame, 20 s. p.

NOTICE n° 296 : Marigny, Alain de

- a. Homme
- b. (1393)
- c. Marigny / Roye, Jeanne de (297)
- d. Laïc - Noble - Inconnu
" célèbre chevalier "
- f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 156 ([s. d.]) - Donation inconnue

NOTICE n° 297 : Marigny / Roye, Jeanne de

- a. Femme
- b. (1393)
- c. Marigny, Alain de (296)
- d. Laïc - Noble - Inconnu
- f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 156 ([s. d.]) - Donation inconnue

NOTICE n° 298 : Martin, Gilles

- a. Homme
- b. (1504)
- d. Clerc - Monde de l'Église - Petit clerc (prêtre, diacre, etc.)

Curé de Montreuil

MENTION N° 341 (juin 1498) - Exécuteur testamentaire

Des exécuteurs du testament de feu M^e Jehan Luillier en son vivant procureur general du Roy par les mains de maistre Gilles Martin pour soixante douze messes dictes pour le salut de son ame, 7 £ 4 s. p.

MENTION N° 479 (septembre 1502) - Donateur seul

De M^e Gilles Martin pour 10 messes dictes pour M^e Gilles Luillier, 20 s. p.

MENTION N° 528 (septembre 1504) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des exécuteurs du testament de feu maistre Gilles Martin, curé de Monstreuil, par les mains de maistre Leon de Guetenile pour soixante messes par nous ceans célébrées, 6 £ p.

MENTION N° 530 (novembre 1504) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des exécuteurs de maistre Gilles Martin, curé de Montreuil, pour ung obit célébré seans, 40 s. p.

MENTION N° 554 (novembre 1505) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

De maistre Leon de Gueteville, exécuteur du testament de maistre Gilles Martin, curé de Monstreuil, pour 20 messes basses ceans par nous célébrées,

40 s. p.

NOTICE n° 299 : Martin, Pierre

- a. Homme
- d. Inconnu - Inconnu - Officier autre
Sénéchal
- f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 147 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 300 : Massue, Hugues

- a. Homme
- b. (1494)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

DOSSIER N° 68 (1494 (n. st.), 15 mars) - Donation actée

NOTICE n° 301 : Mauroy, François

- a. Homme
- b. (1497)
- d. Laïc - Noble - Inconnu
Seigneur

DOSSIER N° 71 (1497, 15 décembre.) - Donation actée

NOTICE n° 302 : Melun, Adam de

- a. Homme
- b. † 1362
- c. Frère de Melun, Guillaume de (303)
- d. Inconnu - Noble - Inconnu
Seigneur
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930
- g. Autrand (Charles V)

DOSSIER N° 149 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 303 : Melun, Guillaume de

- a. Homme
- b. † 1376
- c. Frère de Melun, Adam de (302)
- d. Clerc - Noble - Dignitaire
Archevêque de Sens, général conseiller sur le fait et gouvernement de la guerre
- e. Enterré(e) au couvent
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs
- g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf, Gallia Christiana (t. XII, col. 74), Autrand (Charles V), Autrand (p. 139), Millet (Laon) (p. 74 et 514),

DOSSIER N° 150 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 304 : Menon, Jean

- a. Homme
- b. (1501)
- d. Inconnu - Inconnu - Notaire et secrétaire

*Greffier du Grand Conseil, commis à la trésorerie de la sénéchaussée de Beaucaire
et de Nîmes*

- g. Lapeyre-Scheurer (notice 464)

MENTION N° 412 (mars 1501) - Bénéficiaire *post mortem*

*De maistre Jehan Parent pour un obitz ditz ceans pour maistres Jehan
Menon, Audry Herlant, Thomas Grenier, Jehan Deluier, Jehan Villebresme,
Raoul Bernyer et Jehan de Molins en ce non compris 92 livres de cire, par nous
receues, 14 £ p.*

NOTICE n° 305 : Mery, ?, de

- a. Homme
- b. (1503)
- c. Méry, ? de (306)
- d. Laïc - Noble - Inconnu

MENTION N° 499 (septembre 1503) - Bénéficiaire *post mortem*

*De madame de Mery pour unq obit et vingt messes des trespasés pour
mon S^r de Mery son mary, 61 s. p.*

NOTICE n° 306 : Mery, ?, de

- a. Femme
- b. (1503)
- c. Méry, ? de (305)
- d. Laïc - Noble - Épouse

MENTION N° 499 (septembre 1503) - Donateur seul

*De madame de Mery pour ung obit et vingt messes des trespasés pour
mon S^r de Mery son mary, 61 s. p.*

NOTICE n° 307 : Meschin, Pierre

- a. Homme
- b. (1490)
- c. Meschin, Pierrette (308)
- d. Laïc - Monde des campagnes - Paysan

Vigneron (peut-être)

DOSSIER N° 66 (1490 (n. st.), 6 février) - Donation actée

NOTICE n° 308 : Meschin, Pierrette

- a. Femme
- b. (1490)
- c. Meschin, Pierre (307)
- d. Laïc - Monde des campagnes - Épouse

DOSSIER N° 66 (1490 (n. st.), 6 février) - Donation actée

NOTICE n° 309 : Mesme, Jean

- a. Homme
- b. (1491)
- d. Laïc - Bourgeois - Notaire et secrétaire

Greffier du Conseil du Roi, receveur à Meaux, élu à Melun, cleric ordinaire de la chambre des Comptes

- g. Lapeyre-Scheurer (notice 468)

MENTION N° 99 (août 1490) - Bénéficiaire *post mortem*

Des services par nous faiz de par le colleige des secretaires pour les ames de Maistre Jehan Mesmes et maistre Jehan Preau en leurs vivant secretaires du Roy notre S^r et pour avoir fourny de l'encens, 8 £ p.

NOTICE n° 310 : Mesnart, Simon

- a. Homme
- b. (1505)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 545 (mai 1505) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu Simon Mesnart pour 20 messes basses dictes seans pour le salut de l'ame dud. deffunct, receu, 40 s. p.

NOTICE n° 311 : Mézières, Philippe de

a. Homme

b. 1327 - 1405

d. Clerc - Noble - Officier autre

*Chancelier du roi de Chypre, conseiller et familier du roi, entré en religion chez les
Célestins à partir de 1380*

e. Enterré(e) au couvent

f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs

g. Vauchez, Beurrier (Histoire), Le Laboureur, Lebeuf, Épitaphier

DOSSIER N° 15 (1380, 10 mai.) - Donation actée

DOSSIER N° 20 (1393, 9 mai.) - Donation actée

DOSSIER N° 99 ([s. d.]) - Donation actée

NOTICE n° 312 : Michon, Pierre

a. Homme

b. (1490)

c. Père de Michon, ? (313) et Michon, ? (314)

d. Laïc - Inconnu - Officier du Parlement

*Avocat au Parlement, avocat à la cour du Trésor, adjoint au conseil de la cour des
Aides*

g. Dupont-Ferrier : avocats (355), aides (214)

MENTION N° 58 (novembre 1489) - Donateur seul

*De maistre Pierre Michon, advocat en Parlement, pour unq service
solennel et plusieurs messes des trespasés par nous celebrées pour son fils
nouveau trespasé, 4 £ 4 s. p.*

1. PROSOPOGRAPHIE

MENTION N° 67 (avril 1490) - Donateur seul

*D'un service et plusieurs messes dictes ceans pour l'ame de la feue fille
maistre Pierre Michon, advocat en parlement, 4 £ 18 s. p.*

NOTICE n° 313 : Michon, ?

- a. Homme
- b. (1489)
- c. Fils de Michon, Pierre (312)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 58 (novembre 1489) - Bénéficiaire *post mortem*

*De maistre Pierre Michon, advocat en Parlement, pour ung service
solennel et plusieurs messes des trespasés par nous celebrées pour son fils
nouveau trespasé, 4 £ 4 s. p.*

NOTICE n° 314 : Michon, ?

- a. Femme
- b. (1490)
- c. Fille de Michon, Pierre (312)
- d. Inconnu - Inconnu - Épouse

MENTION N° 67 (avril 1490) - Bénéficiaire *post mortem*

*D'un service et plusieurs messes dictes ceans pour l'ame de la feue fille
maistre Pierre Michon, advocat en parlement, 4 £ 18 s. p.*

NOTICE n° 315 : Millet, Jean

a. Homme

b. † 1503

d. Clerc - Monde de l'Église - Dignitaire

Chanoine de Paris, Chartres, etc., évêque de Soissons, recteur de l'Université de Paris

e. Cœur

f. Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs

g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf, Gallia Christiana (t. IX, col. 374)

DOSSIER N° 151 ([s. d.]) - Donation allusive

MENTION N° 221 (mai 1494) - Donateur seul

A R[everendo] in Christo patre domino episcopo Suessionis ad sublevandum onus et expensas capelli nostri provincialis hoc anno intus celebrati. In pura caritate et elemosina recepimus summa, 80 £ p.

MENTION N° 489 (avril 1503) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu R. pere en Dieu [blanc] evesque de Soissons, singulier amy et zelateur, tant de ceans que de notre monastere estant en sond. evesché pour ung obit pour l'ame d'iceluy, 9 £ 12 s. p.

NOTICE n° 316 : Montaigu, François de

a. Homme

b. † 1372

d. Clerc - Monde de l'Église - Officier autre

Prêtre, secrétaire du roi, aumônier de Charles V

e. Enterré(e) au couvent

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs

g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf, Fabris (72 et al. identification incertaine)

DOSSIER N° 152 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 317 : Montauban, Artur de

a. Homme

b. † 1478

c. Fils de Milan, Bonne de et Montauban, Jean de

d. Clerc - Noble - Dignitaire

Profès aux Célestins, archevêque de Bordeaux

e. Enterré(e) au couvent

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs

g. Beurrier (Histoire), Beurrier (Sommaire), Le Laboureur, Millin, Lebeuf, Gallia Christiana (t. II, col. 844)

DOSSIER N° 111 ([s. d.]) - Donation inconnue

NOTICE n° 318 : Montmorency, ?

a. Femme

b. (1506)

c. Offémont, ? (335) ?

d. Laïc - Noble - Inconnu

MENTION N° 562 (mars 1506) - Donateur et bénéficiaire

De mademoiselle de Montmorancy pour 20 messes basses et deux petiz obitz cum oratione fidelibus [illisible] dictes seans à sa devocion pour le salut de feu mon S^r d'Offemont et pour la santé et prosperité d'elle et de Madame d'Offemont, 58 s. p.

NOTICE n° 319 : Morsant, Eustache de

a. Homme

b. †1373

d. Inconnu - Noble - Officier autre

Secrétaire et audiencier du roi

e. Enterré(e) au couvent

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs

g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf

DOSSIER N° 153 ([s. d.]) - Donation inconnue

NOTICE n° 320 : Mortis, Jean

a. Homme

b. † 1484

d. Clerc - Monde de l'Église - Chanoine

Conseiller du roi au Parlement (1446-1484), chantre et chanoine de la Sainte-Chapelle, curé de Saint-Denis de Châtre

e. Enterré(e) au couvent

f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs

g. Beurrier (Histoire), Lebeuf, Autrand (p. 177), Gorochov (p. 662)

DOSSIER N° 58 (1471, septembre.) - Donation actée

MENTION N° 24 (janvier 1471) - Donateur et bénéficiaire

De maistre Jehan Mortis, conseiller du Roy notre S^r en sa court de Parlement et chancre et chanoine de la Sainte Chapelle du Palais Royal à Paris, pour avoir une messe perpetuelle le premier jour de chacun mois et estre participant en tout les bienfaitz de notre religion, a baillié content, 66 £ p.

NOTICE n° 321 : Morvilliers, ?

- a. Homme
- b. (1497)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu
- g. Peut-être Fabris (p. 162)

MENTION N° 317 (octobre 1497) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de la vefve feu mon S^r de Morvillier pour ung obit, grant messe et seize basses messes, 60 s. p.

NOTICE n° 322 : Moulins, Jean de

- a. Homme
- b. (1501)
- d. Inconnu - Inconnu - Notaire et secrétaire

Greffier du grand Conseil, procureur du roi à la Cour du Trésor, avocat du roi en Poitou

- g. Lapeyre-Scheurer (notice 483)

MENTION N° 412 (mars 1501) - Bénéficiaire *post mortem*

De maistre Jehan Parent pour un obitz ditz ceans pour maistres Jehan Menon, Audry Herlant, Thomas Grenier, Jehan Deluier, Jehan Villebresme, Raoul Bernyer et Jehan de Molins, en ce non compris 92 livres de cire, par nous receues, 14 £ p.

NOTICE n° 323 : Moulins, Renaud de

- a. Homme
- b. † 1361
- c. Oncle de Moulins-Engilbert, Philippe (324)
- d. Clerc - Monde de l'Église - Chanoine
Chanoine de Paris, Laon, Chartres, évêque de Nevers, archidiacre de Sens, chapelain du pape, conseiller puis notaire du roi
- e. Enterré(e) au couvent
- f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs
- g. Fabris (446), Gane (notice 467)

DOSSIER N° 154 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 324 : Moulins-Engilbert, Philippe de

- a. Homme
- b. 1329 - 1409
- c. Neveu de Moulins, Renaud (323) ; oncle de Paillard, Germain (345) et Paillard, Philippe
- d. Clerc - Noble - Dignitaire
Maître ès art, licencié ès lois, chanoine dans de nombreuses villes, évêque d'Evreux puis de Noyon, chancelier du duc de Berry, conseiller de Jean II, Charles V et

Charles VI, conseiller au Parlement de 1364 à 1385, membre de la Chambre des Comptes, président de la cour des Aides

e. Enterré(e) au couvent

f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs

g. Beurrier (Histoire), Le Laboureur, Millin, Lebeuf, Bouchot, Épitaphier, Gallia (t. XI, p. 599), Manville, p. 112, 133, Fabris (p. 446), Autrand (p. 87 et al.), Dupont-Ferrier : aides (19, 226), Gane (notice 466)

DOSSIER N° 28 (1397, 30 novembre.) - Donation actée

DOSSIER N° 155 ([s. d.]) - Donation allusive

MENTION N° 5 (juillet 1409) - Donateur et bénéficiaire

De mons. l'evesque de Noyon pour dire cinq cens messes pour lui en son vivant, receu par frere Guy, 40 £ p.

MENTION N° 6 (août 1409) - Bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament dud. feu mons. de Noyon, le II^e jour d'aoust, pour dire XI messes de requiem pour lui, 22 s. p.

MENTION N° 7 (août 1409) - Bénéficiaire *post mortem*

Desdiz executeurs ledit jour pour celebrer 12 messes pour l'ame dud. deffunt, 24 s. p.

MENTION N° 8 (août 1409) - Bénéficiaire *post mortem*

Desdiz executeurs le V^e jour dud. moys pour celebrer XI messes pour l'ame dud. deffunt, 21 s. 4 d. p.



Figure 49 : Tombe de Philippe de Moulins, selon RAUNIÉ (Émile), *Épitaphier du Vieux Paris* (337),
 p. 324

NOTICE n° 325 : Nanterre, Jean de

a. Homme

b. (1491)

d. Laïc - Noble - Officier du Parlement

Conseiller du roi, avocat au Parlement, conseiller adjoint à la Cour des aides et procureur général du roi au Parlement de Paris

g. La Chesnaye Des Bois (col. 801), Dupont-Ferrier : avocats (276), nouvelles études (229), Trésor (131)

MENTION N° 110 (septembre 1491) - Donateur et bénéficiaire

Des exécuteurs du testament de feu maistre Jehan de Nanterre, 15 ecus d'or que led. defunct nous a laissés par son testament afin d'estre participant aux prieres et bienfaits du couvent. Pour ce, 56 £ p.

MENTION N° 111 (septembre 1491) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Desd. exécuteurs [de Jean de Nanterre] pour 20 messes de requiem par nous dites pour l'ame dud. defunt, 48 s. p.

NOTICE n° 326 : Néelles, Louis de

a. Homme

b. † 1427

c. Frère de Néelles, Guy (IV) de (327)

d. Inconnu - Noble - Inconnu

e. Enterré(e) au couvent

g. Beurrier (Histoire), Le Laboureur, Millin, Lebeuf, Épitaphier

DOSSIER N° 55 (1469, 4 janvier.) - Donation actée

NOTICE n° 327 : Néelles, Guy (IV) de

a. Homme

b. †1473

c. Saluces, Jeanne de - Père de Néelles, Blanche de (328)

d. Laïc - Noble - Officier autre

Seigneur d'Offémont et de Mello, conseiller et chambellan du roi, a lutté contre les anglais

g. Chenay-Desbois (p. 926-927), Gallia regia, t. IV, p. 465, Gorochov (p. 415)

DOSSIER N° 55 (1469, 4 janvier.) - Donation actée

NOTICE n° 328 : Néelles, Blanche de

a. Femme

b. (1469)

c. Valpergue, Louis de - Fille de Néelles, Guy (IV) de (327)

d. Laïc - Noble - Inconnu

g. La Chesnaye Des Bois (p. 927)

DOSSIER N° 55 (1469, 4 janvier.) - Donation actée

NOTICE n° 329 : Neufbourg, ?

a. Homme

b. (1489)

c. Neufbourg, ? (330)

d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 56 (septembre 1489) - Donateur seul

*De mons. Neufbourg pour deux messes par semaine dictes ceans pour sa
feue femme, 8 £ 12 s. p.*

NOTICE n° 330 : Neufbourg, ?

a. Femme

b. (1489)

c. Neufbourg, ? (329)

d. Laïc - Inconnu - Épouse

MENTION N° 56 (septembre 1489) - Bénéficiaire *post mortem*

*De mons. Neufbourg pour deux messes par semaine dictes ceans pour sa
feue femme, 8 £ 12 s. p.*

NOTICE n° 331 : Nicolle, François

a. Homme

b. (1499)

d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 363 (mars 1499) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

*Des executeurs du testament de feu M^e Nicolle François pour 10 messes
dictes ceans pour l'ame dud. deffunct, 20 s. p.*

NOTICE n° 332 : Nicot, Denysot

- a. Homme
- b. (1476)
- c. Nicot, Pierrette ou Jeanne (333)
- d. Laïc - Monde des campagnes - Paysan

DOSSIER N° 63 (1476, 7 mai.) - Donation actée

NOTICE n° 333 : Nicot, Pierrette

- a. Femme
- b. (1476)
- c. Nicot, Denysot (332)
- d. Laïc - Monde des campagnes - Épouse

DOSSIER N° 63 (1476, 7 mai.) - Donation actée

NOTICE n° 334 : Noviant, Jean de

- a. Homme
- b. (1390)
- d. Laïc - Noble - Inconnu
Chevalier
- f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 146 ([s. d.]) - Donation inconnue

NOTICE n° 335 : Offémont, ?

- a. Homme
- b. (1506)
- c. Parenté avec Montmorency, ? (318) ?
- d. Laïc - Noble - Inconnu

MENTION N° 562 (mars 1506) - Bénéficiaire *post mortem*

De mademoiselle de Montmorancy pour 20 messes basses et deux petiz obitz cum oratione fidelibus [illisible], dictes seans à sa devocion, pour le salut de feu mon S^r d'Offemont et pour la santé et prosperité d'elle et de Madame d'Offémont, 58 s. p.

NOTICE n° 336 : Oger, Philippe

- a. Homme
- b. (1393)
- d. Laïc - Inconnu - Notaire et secrétaire

Clerc du roi

- f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 126 ([s. d.]) - Donation inconnue

NOTICE n° 337 : Orgemont, Amaury d'

- a. Homme
- b. 1355 - 1402

c. Paillard, Marie - Deuxième fils du chancelier Pierre ; frère de Orgemont, Pierre d' (338)

d. Laïc - Noble - Officier autre

Chevalier, chanoine de Laon, doyen de Saint-Martin de Tours, chanoine de Paris (1378), maître des requêtes de l'hôtel, chambellan du duc de Bourgogne, conseiller de Charles VI, maître des comptes (1397-1402)

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

g. Dupont-Ferrier : nouvelles études (234), Gane (notice 488)

DOSSIER N° 118 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 338 : Orgemont, Pierre IV d'

a. Homme

b. 1343 - 1409

c. Frère d'Orgement, Amaury d' (337)

d. Clerc - Noble - Dignitaire

Licencié dans les deux droits, chanoine de Laon et de plusieurs villes, chapelain du pape, évêque de Thérouanne (1376) puis de Paris (1384), conseiller au Parlement, conseiller du roi, président de la Chambre des Comptes (1380)

g. Gallia Christiana (t. VII, col. 140), Jassemin (p. 330), Autrand (p. 62), Millet (Laon) (p. 408-409), Gane (p. 363)

MENTION N° 9 (août 1409) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs de feu mons. l'evesque de Paris pour faire un annuel pour l'ame dudit deffunct, 40 £ p.

NOTICE n° 339 : Orléans, Louis d'

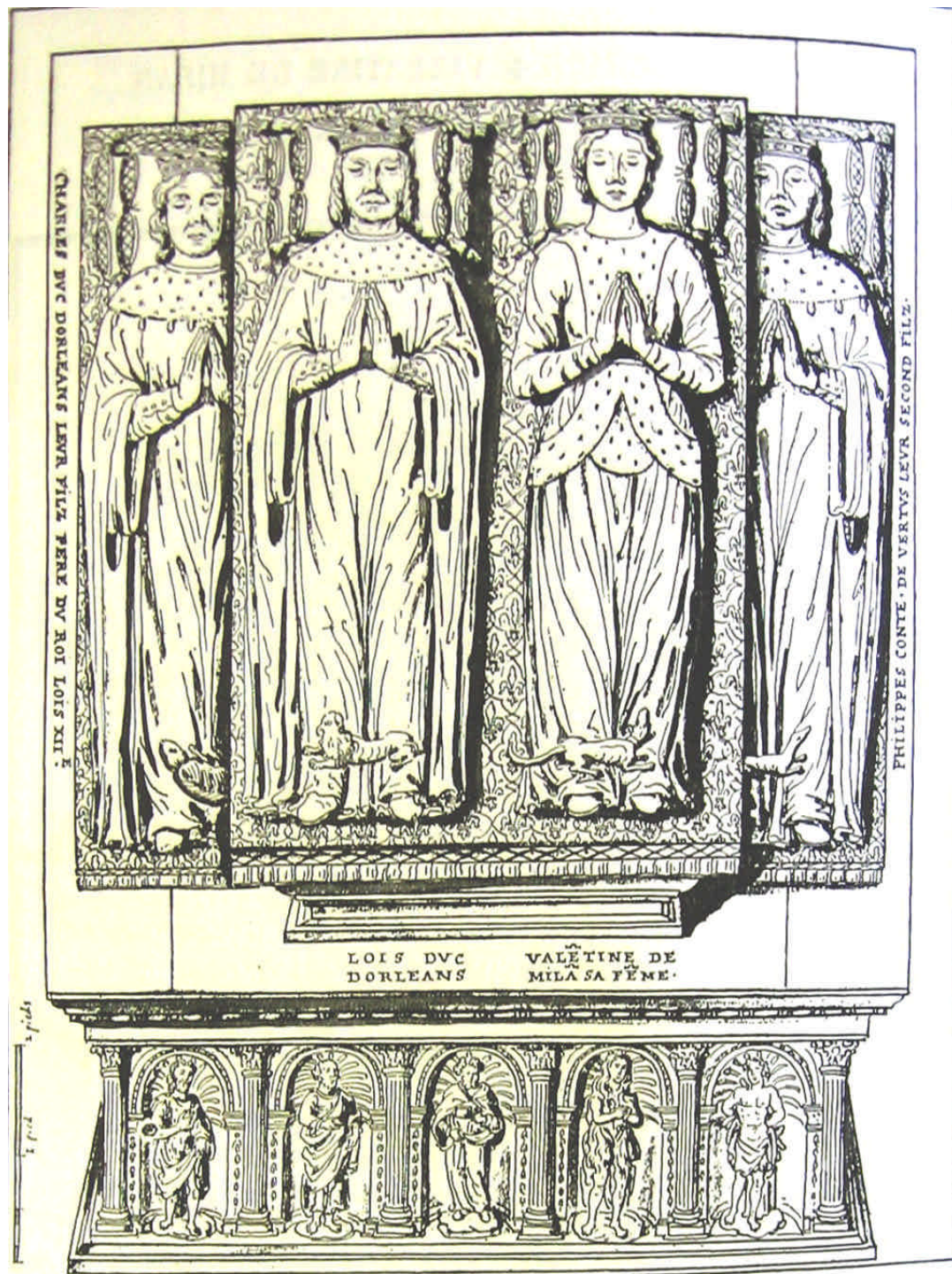
- a. Homme
- b. 1372 - 1407
- c. Visconti, Valentine - Fils de Charles V (108) et Bourbon, Jeanne de ; frère de Charles VI
- d. Laïc - Noble - Haute noblesse (prince, duc, etc.)
Duc d'Orléans, comte de Valois et de Beaumont
- e. Enterré(e) au couvent
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs
- g. Cocheris, Beurrier (Histoire, Sommaire), Le Laboureur, Épitaphier, Lenoir, Inscriptions

DOSSIER N° 22 (1394 (n. st.), 1^{er} février) - Donation actée

DOSSIER N° 30 (1401, 19 juillet.) - Donation actée

MENTION N° 15 (novembre 1409) - Bénéficiaire *post mortem*

De mons. d'Orleans pour dire une vigiles pour son feu pere et mere et ses autres amys oud. moys de novembre, 16 £ p.



Statues de Louis d'Orléans, de Valentine de Milan, de Charles et Philippe d'Orléans⁽¹⁾.

Figure 50 : Tombeau de la famille d'Orléans selon RAUNIÉ (Émile), *Épitaphier du Vieux Paris* (337), p. 376

NOTICE n° 340 : Orléans, Charles d'

- a. Homme
- b. 1394 - 1466
- c. Clèves, Marie de - Fils d'Orléans, Louis de (339) et Visconti, Valentine
- d. Laïc - Noble - Haute noblesse (prince, duc, etc.)

Duc d'Orléans, comte de Valois et de Blois

- e. Enterré(e) au couvent
- g. Beurrier (Histoire, Sommaire), Le Laboureur, Lebeuf, Épitaphier, Lenoir, Dictionnaire universel d'histoire et de géographie (p. 1399), Ornato (p. 201)

MENTION N° 15 (novembre 1409) - Donateur seul

De mons. d'Orleans pour dire une vigiles pour son feu pere et mere et ses autres amys oud. moys de novembre, 16 £ p.

MENTION N° 538 (février 1505) - Bénéficiaire *post mortem*

De 34 messes dictes en l'eglise de seans basses pour le salut de l'ame de tres hault et puissante personne Charles duc d'Orleans, lequel fut inhumé seans avecques ses peres et meres en leur sepulture de la chappelle d'Orleans, 4 £ 18 d. p.

NOTICE n° 341 : Louis XII

- a. Homme
- b. 1462 - 1514
- c. Bretagne, Anne de - Fils de Orléans, Charles de (340)
- d. Laïc - Autre - Roi / reine

Roi de France

- e. Cœur
- g. Ornato (p. 202), Beurrier (Histoire, Sommaire)

MENTION N° 122 (janvier 1492) - Donateur seul

De l'offrande de mons. d'Orleans du jour de la Purification, 28 s. p.

MENTION N° 183 (mars 1493) - Donateur seul

Des officiers de mons. le duc d'Orleans pour ung office solennel des trespaséz et 20 basses messes par nous celebrées pour l'ame de feu madame de Forez, seur de mond. S^r le duc, outre la toille noire dans [illisible] cueur et plus de 60 £ de cire en torche, chierge et poincts, 8 £ 8 s.

MENTION N° 347 (juillet 1498) - Donateur seul

De l'offrande du Roy pour les neuf, dix et unze jour de ce mois de juillet qu'il a esté ceans à la messe, 4 £ 4 s. p.

MENTION N° 369 (juin 1499) - Donateur seul

De l'offrende du Roy ou mois de juing, 28 s. p.

NOTICE n° 342 : Orléans, Marie d'

a. Femme

b. 1457 - 1493

c. Foix, Jean de - Fille de Orléans, Charles de (340) et Clèves, Marie de ; sœur de Louis XII

d. Laïc - Noble - Haute noblesse (prince, duc, etc.)

Vicomtesse de Narbonne, comtesse d'Étampes

g. Ornato (p. 203)

MENTION N° 183 (mars 1493) - Bénéficiaire *post mortem*

Des officiers de mons. le duc d'Orleans pour ung office solennel des trespaséz et 20 basses messes par nous celebrées pour l'ame de feu madame de Forez, seur de mond. S^r le duc, outre la toille noire dans [illisible] cueur et plus de 60 £ de cire en torche, chierge et poincts, 8 £ 8 s.

NOTICE n° 343 : Orsin, Jean

- a. Homme
- b. (1498)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 333 (avril 1498) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

De maistre Simon Jaquet executeur du testament de feu maistre Jehan Orcin pour unq obit et unq trente de messes, à nous laisséz par led. deffunct, 18 £ 8 s. p.

NOTICE n° 344 : Otun, Pierre d'

- a. Homme
- d. Inconnu - Bourgeois de Paris - Inconnu
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 119 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 345 : Paillard, Germain

- a. Homme
- b. † 1418
- c. Frère de La Charité / La Paillarde, Marguerite (206) ; neveu de Moulins-Engilbert, Philippe
- d. Clerc - Monde de l'Église - Dignitaire

Licencié ès lois, chanoine de Paris et Autun, évêque de Luçon (1408), conseiller du roi, secrétaire du roi, clerc à la chambre des enquêtes, clerc au Parlement

e. Enterré(e) au couvent

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs

g. Beurrier (Histoire), Le Laboureur, Millin, Lebeuf, Bouchot, Épitaphier (p. 324), Autrand (p. 87), Fabris (p. 446), Gane (notice 499)

DOSSIER N° 120 ([s. d.] - Donation allusive



Figure 51 : Tombe de Germain Paillard, selon RAUNIÉ (Émile), *Épitaphier du Vieux Paris* (337), p. 325

NOTICE n° 346 : Parey, Jean

- a. Homme
- b. (1503)
- d. Clerc - Monde de l'Église - Notaire et secrétaire
Procureur du collège des notaires et secrétaires
- g. Peut-être Lapeyre-Scheurer (notice 500)

MENTION N° 412 (mars 1501) - Donateur seul

De maistre Jehan Parent pour un obitz ditz ceans pour maistres Jehan Menon, Audry Herlant, Thomas Grenier, Jehan Deluier, Jehan Villebresme, Raoul Bernyer et Jehan de Molins, en ce non compris 92 livres de cire, par nous receues, 14 £ p.

MENTION N° 485 (février 1503) - Payeur physique

De mess. les secretaires, par mon S^r maistre Jehan Parey, procureur, receveur dud. college, pour sept obitz qu'ils ont faict dire seans, 14 £ p.

MENTION N° 501 (octobre 1503) - Payeur physique

De maistre Jehan Parent, procureur des secretaires, pour deux obitz de deux secretaires trespasés par nous celebrés, 4 £ p.

NOTICE n° 347 : Paris, ?

- a. Femme
- b. (1502)
- c. Mère de Paris, Jean de (348)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 464 (mai 1502) - Bénéficiaire *post mortem*

De Jehan de Paris pour 30 messes ceans dictes pour sa mere, 60 s. p.

NOTICE n° 348 : Paris, Jean de

- a. Homme
- b. (1502)
- c. Fils de Paris, ? (347)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu
- g. Gaussin (p. 122)

MENTION N° 464 (mai 1502) - Donateur seul

De Jehan de Paris pour 30 messes ceans dictes pour sa mere, 60 s. p.

NOTICE n° 349 : Paufrant, Rostang

- a. Homme
- b. (1507)
- d. Clerc - Monde de l'Église - Religieux

MENTION N° 575 (janvier 1507) - Donateur seul

Des tuteurs et curateurs des enfans maistre Jehan Paufrat, notaire, demurant à Villeneuve les Avignon, à cause de la donacion que nous a faicte frere Rostang Paufrant de ses biens meubles et immeubles à luy venuz et eschez par le trespas de sond. feu pere, sur 32 £ p. à quoy par accord fait avecques eulx, les avons quicté en faveur de plusieurs petis enfans orfelins. Pour toutes choses avons receu 22 £ 8 s. p. sur lesquelles a esté baillé pour acquiter aucunes debtes que devoit 6 £ 17 s. 4 d. p. et partant demeurent seulement en recepte, 15 £ 10 s. 8 d. p.

NOTICE n° 350 : Pavie, Geoffroy de

- a. Homme
- d. Inconnu - Noble - Inconnu
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 121 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 351 : Pernant, Jean

- a. Homme
- b. † 1421
- d. Clerc - Monde de l'Église - Officier autre
Prévôt de l'église de Poitiers, chapelain du roi
- e. Enterré(e) au couvent
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs
- g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf

DOSSIER N° 122 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 352 : Petit, Guillaume

- a. Homme
- b. (1502)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 465 (mai 1502) - Donateur et bénéficiaire

Des executeurs de mess. Guillaume Petit pour 5 messes et pour prier Dieu

pour luy, 20 s. p.

NOTICE n° 353 : Picard, Jean

- a. Homme
- b. (1504)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 508 (mai 1504) - Donateur et bénéficiaire

*De maistre Jehan Picart pour 30 messes basses par nous celebrées en notre
eglise, 60 s. p.*

NOTICE n° 354 : Pichon, Raoul

- a. Homme
- b. 1454 - 1491
- c. Pichon / Le Picart, Blanche (355) - Allié aux Vitry et aux Picart ; père de Pichon, Nicole
- d. Laïc - Noble - Officier autre

*Maître des requêtes du Palais, seigneur de La Roche-Baron, Saint-Valérian, Lagny
et Montaigu*

- g. Popoff (1979), Autrand (p. 78)

MENTION N° 86 (mars 1491) - Bénéficiaire *post mortem*

*De trois haultes messes et unq obit pour l'ame de feu maistre Raoul
Pichon en son vivant maitre des requetes du palais, 57 s. p.*

NOTICE n° 355 : Pichon / Le Picart, Blanche

- a. Femme
- b. (1502)
- c. Pichon, Raoul (354) - Mère de Pichon, Nicole (356) ; fille de Le Picart, Jean, notaire et secrétaire
- d. Laïc - Inconnu - Épouse
- g. Popoff (1979)

MENTION N° 463 (mai 1502) - Bénéficiaire *post mortem*

De M^e Nicolle Pichon, greffier de parlement, pour 3 grans messes et obit pour sa mere, 48 s. p.

NOTICE n° 356 : Pichon, Nicole

- a. Homme
- b. † 1518
- c. Thiboust, Marie - Fils de Pichon, Roul (354) et de Pichon / Le Picart, Blanche (355)
- d. Laïc - Inconnu - Officier du Parlement
Conseiller au Parlement à partir de 1491, greffier civil ecclésiastique du Parlement à partir de 1498
- g. Popoff (1979)

MENTION N° 463 (mai 1502) - Donateur seul

De M^e Nicolle Pichon, greffier de parlement, pour 3 grans messes et obit pour sa mere, 48 s. p.

NOTICE n° 357 : Plancy, Nicolas de

a. Homme

b. † 1392

d. Laïc - Inconnu - Notaire et secrétaire

Maître-lai de la chambre des comptes, notaire et secrétaire du roi Charles VI

f. Obituaire Ars. 1148

g. Jassemin, Manville (p. 159), Dupont-Ferrier : institutions (p. 261)

DOSSIER N° 21 (1393, 28 juillet.) - Donation actée

NOTICE n° 358 : Pluyete, Jean

a. Homme

b. (1503)

c. Parenté indéterminée avec frère Claude Pluyète, prieur du couvent de Paris

d. Clerc - Monde de l'Église - Autre

Grand maître du collège de Navarre

MENTION N° 486 (février 1503) - Donateur et bénéficiaire

De maistre Jehan Puielte, grant maistre du college de Navarre, pour ung service qu'il fait dire seans, 40 s. p.

NOTICE n° 359 : Pluyete, Nicole

a. Homme

b. (1504)

d. Clerc - Monde de l'Église - Autre

Principal du collège des Bons Enfants

MENTION N° 529 (novembre 1504) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu mon S^r maistre Nicole Pluiete en son vivant principal du college des bons enfans, pour unq annuel de messes basses commençant le 15^e jour de novembre 1504, 36 £ 8 s. p.

NOTICE n° 360 : Poissy, Jean de

- a. Homme
- b. (1409)
- c. Poissy, ? (361)
- d. Laïc - Noble - Inconnu
- f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

MENTION N° 16 (décembre 1409) - Bénéficiaire *post mortem*

De la femme feu Jehan de Poissy pour dire unes vigilles et une messe pour l'ame dud. deffunct, 24 s. p.

NOTICE n° 361 : Poissy, ?

- a. Femme
- b. (1409)
- c. Poissy, Jean de (360)
- d. Laïc - Noble - Épouse

MENTION N° 16 (décembre 1409) - Donateur seul

*De la femme feu Jehan de Poissy pour dire unes vigilles et une messe pour
l'ame dud. deffunct, 24 s. p.*

NOTICE n° 362 : Pont, Nicolas de

- a. Homme
- b. † 1416
- c. Pont, Jacqueline de (363)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Inconnu
- e. Enterré(e) au couvent
- f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930
- g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf

DOSSIER N° 123 ([s. d.]) - Donation inconnue

NOTICE n° 363 : Pont, Jacqueline de

- a. Femme
- b. (1400)
- c. Pont, Nicolas de (362)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Inconnu
- f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 123 ([s. d.]) - Donation inconnue

NOTICE n° 364 : Poteau, Pierre

- a. Homme

b. (1409)

d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 13 (octobre 1409) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

*Des exécuteurs de feu Pierre Poteau de Rueil en Parisy pour estre es prieres
de ceans le xxviii^e jour dud. moys d'octobre, 6 s. p.*

NOTICE n° 365 : Pré-Gilbert, Pierre de

a. Homme

d. Inconnu - Inconnu - Notaire et secrétaire

f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs

DOSSIER N° 124 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 366 : Prévôt, Jean

a. Homme

b. (1496)

c. Prévôt, ? (367) puis Prévôt / Sohier, Marie (368) - Beau-frère de Pierre
Sohier, Célestin

d. Laïc - Inconnu - Notaire et secrétaire

Clerc des comptes, auditeur des comptes, secrétaire des finances

g. Popoff (1998), Lapeyre-Scheurer (p. 129)

MENTION N° 49 (mars 1489) - Donateur seul

*De maistre Jehan Prevost pour une messe que avons dicte chacune
sepmaine par ung an entier pour sa feue femme, 104 s. p.*

MENTION N° 99 (août 1490) - Bénéficiaire *post mortem*

Des services par nous faiz de par le colleige des secretaires pour les ames de maistre Jehan Mesmes et maistre Jehan Preau en leurs vivant secretaires du Roy notre S^r et pour avoir fourny de l'encens, 8 £ p.

MENTION N° 291 (juillet 1496) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu maistre Jehan Prevost de Paris, en son vivant secretaire du Roy et cleric de ses comptes, pour prier Dieu pour l'ame du trespasé comme il avoit ordonné par son testament. Receu, 4 £ p.

MENTION N° 309 (juin 1497) - Bénéficiaire *post mortem*

De Marie Sohier, vefve de feu maistre Jehan Prevost, en son vivant notaire et secretaire du Roy, pour cent basses messes et unq obit ceans dictz et celebrés pour le salut de l'ame dud. deffunct. Receu par moy frere Pierre Sohier, son frere, 13 £ p.

MENTION N° 312 (juillet 1497) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu M^e Jehan Prevost par les mains de Estienne de Milly l'ung desd. executeurs pour une messe dicte ceans l'espace d'ung an par chacune sepmaine pour le salut de l'ame dud. deffunct, 104 s. p.

MENTION N° 337 (mai 1498) - Bénéficiaire *post mortem*

De la vefve feu maistre Jehan Prevost pour unq obit dit pour led. deffunct, 50 s. p.

NOTICE n° 367 : Prévôt, ?

- a. Femme
- c. Prévôt, Jean (366)
- d. Laïc - Inconnu - Épouse

MENTION N° 49 (mars 1489) - Bénéficiaire *post mortem*

*De maistre Jehan Prevost pour une messe que avons dicte chacune
sepmaine par ung an entier pour sa feue femme, 104 s. p.*

NOTICE n° 368 : Prévôt / Sohier, Marie

- a. Femme
- b. (1489)
- c. Prévôt, Jean (366) - Sœur de Pierre Sohier
- d. Laïc - Inconnu - Épouse
- g. Popoff (1998)

MENTION N° 59 (novembre 1489) - Donateur et bénéficiaire

*De la seur de frere Pierre Sohier pour messes qu'elle ordonna estre dictes
ceans, 9 £ 12 s. p.*

MENTION N° 309 (juin 1497) - Donateur seul

*De Marie Sohier, vefve de feu maistre Jehan Prevost en son vivant notaire
et secretaire du Roy pour cent basses messes et ung obit ceans dictes et celebrés
pour le salut de l'ame dud. deffunct. Receu par moy, frere Pierre Sohier, son
frere, 13 £ p.*

MENTION N° 337 (mai 1498) - Donateur seul

*De la vefve feu maistre Jehan Prevost pour ung obit dit pour led.
deffunct, 50 s. p.*

NOTICE n° 369 : Quentin, Jean

- a. Homme
- b. (1492)

c. Fils de Quentin, ? (370)

d. Laïc - Inconnu - Autre

Pénitancier de monseigneur de Paris

MENTION N° 140 (mai 1492) - Donateur seul

De mons. le penancier maistre Jehan Quentin pour soixante messes qu'il nous a fait dire pour une bonne dame trespassee, 116 s. p.

MENTION N° 142 (mai 1492) - Donateur et bénéficiaire

De maistre Jehan Quentin pour ung trente de messes, 60 s. p.

MENTION N° 155 (août 1492) - Donateur seul

De mons. le penancier pour cent treize messes qu'il a fait dire ceans a diverses fois pour sa feue mere que Dieu absoille, 11 £ 6 s. p.

MENTION N° 500 (octobre 1503) - Donateur et bénéficiaire

De messes dictes pour maistre Jehan Quentin, penanchier de mon S^r de Paris, 40 s. p.

NOTICE n° 370 : Quentin, ?

a. Femme

b. (1492)

c. Mère de Quentin, Jean (369)

d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 155 (août 1492) - Bénéficiaire *post mortem*

De mons. le penancier pour cent treize messes qu'il a fait dire ceans à diverses fois pour sa feue mere que Dieu absoille, 11 £ 6 s. p.

NOTICE n° 371 : Rabodanges, Claude de

- a. Homme
- b. (1497)
- c. Goulet, Catherine du (372)
- d. Laïc - Noble - Officier autre

Chevalier, S^r de Thuing, chambellan du Roi, conseiller d'État, gouverneur de Meulan

- g. La Chesnaye Des Bois (col. 673)

MENTION N° 320 (novembre 1497) - Donateur seul

De messire Claude de Rabodanges, chevalier, S^r de Thuing, pour demye année de messes pour deffuncte dame Katherine du Goulet sa feue femme, 18 £ 2 s. p.

NOTICE n° 372 : Rabodanges / Goulet, Catherine du

- a. Femme
- b. (1497)
- c. Rabodanges, Claude de (371)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 320 (novembre 1497) - Bénéficiaire *post mortem*

De messire Claude de Rabodanges, chevalier, S^r de Thuing, pour demye année de messes pour deffuncte dame Katherine

NOTICE n° 373 : Regnier / Voulant, Madeleine

- a. Femme
- b. (1505)
- c. Regnier, Jean, dit Maison
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 559 (décembre 1505) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament feue Magdalayne Voulant, en son vivant vefve de feu Jehan Regnier, dit Maison, pour dix messes par nous celebrées pour l'ame dicelle, 20 s. p.

NOTICE n° 374 : Rély, Jean IV de

- a. Homme
- b. 1430 - 1499
- d. Clerc - Noble - Dignitaire

Aumônier de Charles VIII, évêque d'Angers

- g. Gallia Christiana

MENTION N° 322 (décembre 1497) - Donateur et bénéficiaire

De R. Pere en Dieu mon S^r d'Angers lequel ordonna que on dye ceans une messe chacun jour pour luy le jour de s^{te} Luce, 12^e de decembre. Et le 13^e jour dud. moys, on commença lad. messe et lad. messe doit estre dicte jusques à ce qu'il die que l'on cesse de la dire et bailla led. 12^e jour ung esceu à la couronne, 28 s. p.

NOTICE n° 375 : Renaut, Antoine

- a. Homme
- b. (1504)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 532 (décembre 1504) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs de maistre Anthoine Regnault pour avoir celebré ung obit et grant messe en l'eglise de seans pour le salut de son ame, 30 s. p.

NOTICE n° 376 : Richer, Adam

- a. Homme
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu
- f. Obituaire Ars. 1148

DOSSIER N° 137 ([s. d.]) - Donation inconnue

NOTICE n° 377 : Rivière, Jean

- a. Homme
- b. † 1366
- c. Rivière, Burelle de (378)
- d. Laïc - Noble - Inconnu
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 128 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 378 : Rivière, Burelle de

- a. Femme
- b. † 1400
- c. Rivière, Jean de (377)
- d. Laïc - Noble - Épouse
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 128 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 379 : Robertet, Jean (?)

- a. Homme
- b. (1494)
- d. Inconnu - Inconnu - Notaire et secrétaire
Secrétaire du duc de Bourbon, greffier du Parlement de Dauphiné, greffier de l'Ordre de Saint-Michel
- g. Probablement Lapeyre-Scheurer (notice 591)

MENTION N° 225 (juin 1494) - Bénéficiaire *post mortem*

Item pro uno obitu Robertet secretarii regis intus celebrato 13^e junii, pro 40 s. p.

NOTICE n° 380 : Robillart, ?

- a. Femme
- b. (1498)
- c. Sœur de Robillart, Jacques

d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 327 (janvier 1498) - Donateur et bénéficiaire

De la seur frere Jacques Robillart pour ung Salve Regina chanté pour elle, 16 s. p.

NOTICE n° 381 : Rochefort, Guillaume de

a. Homme

b. 1433 - 1492

c. Rochefort / Vourrey, Guye de (382) - Frère de Rochefort, Guy de (383)

d. Laïc - Noble - Officier autre

Chancelier de France sous Louis XI et Charles VIII

f. Obituaire Maz. 3329 ; Nécrologe Ars. 930

g. Beurrier (Histoire), Le Laboureur, Millin, Lebeuf, Bouchot, Épitaphier (p. 351), Dictionnaire universel d'histoire et de géographie, 1878, La Chesnaye Des Bois, p. 315

DOSSIER N° 83 ([s. d.]) - Donation allusive

MENTION N° 33 (juin 1488) - Donateur seul

De mons. le chancelier de France pour le service que avons fait en ce mois pour sa feue femme, 4 £ p.

MENTION N° 48 (mars 1489) - Donateur seul

D'une aulmosne à nous faite par mons. le chancelier et que mons. l'audiencier nous a payée, 8 £ p.

MENTION N° 54 (août 1489) - Bénéficiaire *post mortem*

D'un obit dit ceans pour feue madame la Chancelliere, receu par les mains de mons. maistre Michel de Villechartre, 4 £ p.

MENTION N° 65 (avril 1490) - Donateur et bénéficiaire

De mons. le Chancelier afin de prier Dieu pour lui et à son entencion, 8 £ p.

MENTION N° 90 (mai 1491) - Donateur seul

De mons. le chancelier de France en aulmosne, 8 £ p.

MENTION N° 97 (décembre 1488) - Donateur seul

De mons. le chancelier pour ung obit et messe de trespas que avons celebré en ce mois pour sa feue femme, 4 £ p.

MENTION N° 98 (décembre 1488) - Donateur seul

De mond. S^r le Chancelier par les mains de mons. l'audiencier en aulmosne, 4 £ p.

MENTION N° 106 (août 1491) - Donateur seul

De mons. le chancelier pour l'obit et haulte messe qu'il a fait dire ceans à tel jour que sa feue femme trespasa, 4 £ p.

MENTION N° 131 (avril 1492) - Donateur seul

D'une aulmosne que mons. le chancelier a ordonner (sic) nous estre faicte, 8 £ 10 s. Par avant avons ja receu par ordre dud. S^r une autre telle aulmosne de 8 £ p. qui ait esté employéz en chasubles et autres ornament d'eglise tellement que nous ay rien receu.

MENTION N° 132 (avril 1492) - Donateur seul

De mons. le chancelier par les mains de Symon Boulart son clerc et secretaire pour ung obit et messes des trespaséz par nous celebrés ce mois de mars dernier passé pour l'ame de sa feue femme, 4 £ p.

MENTION N° 144 (juin 1492) - Donateur seul

De mons. le chancelier en aulmosne qu'il nous a fait delivrés par mons. l'audiencier, 8 £ p.

1. PROSOPOGRAPHIE

MENTION N° 154 (août 1492) - Donateur seul

De mons. le chancelier pour ung obit qu'il a fait dire ceans pour sa feu femme, 4 £ p.

MENTION N° 158 (août 1492) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu mess. Guillaume de Rochefort en son vivant chancelier de France pour la messe et office solennel par nous celebrés le jour de son trespas et pour ung obit et une autre messe et recommandates par nous aussi celebré le lundi dud. trespas et aussi pour ung annuel de messes que sommes tenu dyre, cest assavoir chacun jour une messe à l'autel des 10 000 martirs et à la fin de lad. messe Salve Regina et De Profundis, 68 £ p.

MENTION N° 173 (décembre 1492) - Bénéficiaire *post mortem*

De 20 messes par nous celebrées pour le salut et remede des ames de feuz mons. le chancelier et sa femme et leurs parents, 44 s. p.

MENTION N° 198 (août 1493) - Bénéficiaire *post mortem*

Du procureur du college de mess. les secretaires pour ung obit et service solennel par nous à leur requete celebré pour l'ame du feu chancellier, 40 s. p.

MENTION N° 237 (novembre 1494) - Bénéficiaire *post mortem*

De mess. [blanc] de Rochefort, president de Bourgogne et frere de feu mon S^r maistre Guillaume de Rochefort, en son vivant chancellier de France pour ung obit et grant messe haulte et [blanc] messes basses dictes et celebrés en notre eglise pour le salut des ames dud. deffunct et sa feu femme inhumés ceans en la chappelle des 10 000 martyrs, 4 £ 4 s. p.

MENTION N° 329 (mars 1498) - Bénéficiaire *post mortem*

[Cette mention est rayée] De mon S^r le chancellier pour ung obit dit ceans pour feu mon S^r le chancellier son frere, 4 £ 4 s. p.

NOTICE n° 382 : Rochefort / Vourrey, Guye de

- a. Femme
- b. (1488)
- c. Rochefort, Guillaume de (381)
- d. Laïc - Noble - Épouse
Dame de Fouchereau
- e. Enterré(e) au couvent
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs
- g. La Chesnaye Des Bois (p. 315)

DOSSIER N° 83 ([s. d.]) - Donation allusive

MENTION N° 35 (août 1488) - Bénéficiaire *post mortem*

D'un obit et messes dictes ceans pour feue Madame la Chancelliere de France que Dieu pardonne, 112 s. p.

MENTION N° 73 (août 1490) - Bénéficiaire *post mortem*

D'un office solennel et XXX messes des trespaséz par nous dictes pour l'ame de la feue Chancelliere à qui Dieu pardonne, 7 £ p.

MENTION N° 33 (juin 1488) - Bénéficiaire *post mortem*

De mons. le chancelier de France pour le service que avons fait en ce mois pour sa feue femme, 4 £ p.

MENTION N° 97 (décembre 1488) - Bénéficiaire *post mortem*

De mons. le chancelier pour un obit et messe de trespas que avons celebré en ce mois pour sa feue femme, 4 £ p.

MENTION N° 106 (août 1491) - Bénéficiaire seul

De mons. le chancelier pour l'obit et haulte messe qu'il a fait dire ceans à tel jour que sa feue femme trespassa, 4 £ p.

1. PROSOPOGRAPHIE

MENTION N° 132 (avril 1492) - Bénéficiaire *post mortem*

De mons. le chancelier par les mains de Symon Boulart, son clerc et secretaire, pour un obit et messes des trespasés par nous celebrés ce mois de mars dernier passé pour l'ame de sa feuë femme, 4 £ p.

MENTION N° 154 (août 1492) - Bénéficiaire *post mortem*

De mons. le chancelier pour un obit qu'il a fait dire ceans pour sa feuë femme, 4 £ p.

MENTION N° 173 (décembre 1492) - Bénéficiaire *post mortem*

De 20 messes par nous celebrées pour le salut et remede des ames de feuz mons. le chancelier et sa femme et leurs parents, 44 s. p.

MENTION N° 237 (novembre 1494) - Bénéficiaire *post mortem*

De mess. [blanc] de Rochefort, president de Bourgogne et frere de feu mon S^r maistre Guillaume de Rochefort, en son vivant chancelier de France, pour un obit et grant messe haulte et [blanc] messes basses dictes et celebrés en notre eglise pour le salut des ames dud. deffunct et sa feuë femme inhumés ceans en la chappelle des 10 000 martyrs, 4 £ 4 s. p.

NOTICE n° 383 : Rochefort, Guy de

a. Homme

b. † 1507

c. Frère de Rochefort, Guillaume (381)

d. Laïc - Noble - Officier autre

Président du parlement de Bourgogne, puis chancelier de France

e. Enterré(e) au couvent

g. Beurrier (Histoire), Le Laboureur, Épitaphier (p. 351), La Chesnaye Des Bois (p. 316)

MENTION N° 237 (novembre 1494) - Donateur seul

De mess. [blanc] de Rochefort, president de Bourgogne et frere de feu mon S^r maistre Guillaume de Rochefort, en son vivant chancelier de France, pour ung obit et grant messe haulte et [blanc] messes basses dictes et celebrés en notre eglise pour le salut des ames dud. deffunct et sa feu femme inhumés ceans en la chappelle des 10 000 martyrs, 4 £ 4 s. p.

MENTION N° 329 (mars 1498) - Donateur seul

[Cette mention est rayée] De mon S^r le chancelier pour ung obit dit ceans pour feu mon S^r le chancelier son frere, 4 £ 4 s. p.

MENTION N° 331 (mars 1498) - Donateur seul

D'une aumosne à nous donnée par mon S^r le chancelier, 8 £ p.

MENTION N° 336 (mai 1498) - Donateur seul

De mon S^r le chancelier de France en don et aumosne, 28 s. p.

MENTION N° 345 (juillet 1498) - Donateur seul

De mon S^r le chancelier en don et aumosne, 4 £ p.

MENTION N° 349 (août 1498) - Donateur seul

De mon S^r le chancelier en don et aumosne, 72 s. p.

MENTION N° 350 (septembre 1498) - Donateur seul

De mon S^r le chancelier en don et aumosne, 4 £ p.

MENTION N° 383 (janvier 1500) - Donateur seul

De mon S^r le chancelier de France en don et aumosne, 48 s. p.

MENTION N° 392 (mai 1500) - Donateur seul

De mon S^r le chancelier de France en don et aumosne, 24 £ p.

MENTION N° 446 (janvier 1502) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r le chancelier pour messes dictes ceans à sa devocion, 4 £ 19 s.

P.

1. PROSOPOGRAPHIE

MENTION N° 448 (janvier 1502) - Donateur seul

De mon S^r le chancelier en don, 4 £ p.

MENTION N° 449 (janvier 1502) - Donateur et bénéficiaire

De mond. S^r le chancelier pour messes, 4 £ 15 s. 2 d. p.

NOTICE n° 384 : Rode, Pierre

a. Homme

d. Inconnu - Bourgeois de Paris - Inconnu

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste
Bienfaiteurs

DOSSIER N° 125 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 385 : Romelin, Pierre

a. Homme

b. (1492)

c. Frère de frère Henri

d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 171 (décembre 1492) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

*Des executeurs du testament de feu maistre Pierre Romelin pour 7 basses
messes dictes par frere Henry pour l'ame dud. defunct son frere. 6 £ 4 s. 8 d. p.
2 t. (sic)*

NOTICE n° 386 : Rose, Guillaume

- a. Homme
- d. Inconnu - Bourgeois de Paris - Inconnu
Peut-être avocat au Parlement de Paris
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930
- g. Dupont-Ferrier : avocats (peut-être 446)

DOSSIER N° 117 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 387 : Roussel, Jean

- a. Homme
- b. (1456)
- c. Roussel, Thomasse (388) - Père de Etienne Roussel, sous-prieur
- d. Laïc - Inconnu - Officier autre
Maréchal (peut-être)

DOSSIER N° 47 (1456, 1er mai.) - Donation actée

NOTICE n° 388 : Roussel, Thomasse

- a. Femme
- b. (1456)
- c. Roussel, Jean (387) - Mère de Etienne Roussel, sous-prieur
- d. Laïc - Inconnu - Épouse

DOSSIER N° 47 (1456, 1er mai.) - Donation actée

NOTICE n° 389 : Ruzé, ?

- a. Homme
- b. (1496)
- d. Inconnu - Inconnu - Officier du Parlement

Président du Parlement

MENTION N° 295 (juillet 1496) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

De mon S^r maistre Estienne de Poncher, conseiller et president en parlement, executeur du testament feu mon S^r le president Ruze pour unq obit et service ceans fait et celebré pour led. deffunct, 4 £ p.

NOTICE n° 390 : Saint-Benoît, Guyon de

- a. Homme
- b. (1505)
- d. Laïc - Noble - Inconnu

Seigneur de Brétigny

MENTION N° 551 (octobre 1505) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de Guion de Saint-Benoist, seigneur de Bretigny pour avoir dit et celebré ceans unq obit et une messe solennelle pour le salut de son ame par les mains de Girard Tirant, 56 s. p.

MENTION N° 570 (septembre 1506) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu Simon de Saint-Benoist, S^r de Bretigny, pour unq service et messes dictes et celebrées en notre eglise pour le salut de son ame, 40 s. p.

NOTICE n° 391 : Saint-Préaux, ?, de

- a. Homme
- b. (1504)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 507 (mars 1504) - Bénéficiaire *post mortem*

Pour ung obit par nous celebré pour mon S^r de Saint Preaux par le commandement de mess. les secretaires du Roy notre S^r, 40 s. p.

NOTICE n° 392 : Saint-Quentin, Jean de

- a. Homme
- b. (1507)
- d. Clerc - Inconnu - Officier du Parlement

Maître clerc du greffe du Parlement

MENTION N° 572 (janvier 1506) - Donateur et bénéficiaire

De honorable homme Jehan de Saint Quentin, maistre clerc du greffe de parlement, pour une messe par nous celebrée chacune sepmaine à son intention et devotion et commancée le 26^e jour d'avril dernier passé, receu le premier jour de janvier dernier passé, 48 s. p.

MENTION N° 582 (juillet 1507) - Donateur et bénéficiaire

De maistre Jehan de Saint Quentin pour la parpaié de une messe toutes les sepmaines l'année escheue le 26^e jour de juillet, 58 s. p.

MENTION N° 591 (février 1508) - Donateur et bénéficiaire

De maistre Jehan de Saint-Quentin pour avoir dict et celebré ceans toutes les sepmaines une basse messe par l'espasse de six mois finissans et includ

le mois de janvier dernier, 56 s. p.

NOTICE n° 393 : Saint-Quentin, Jean de

a. Homme

d. Laïc - Inconnu - Officier autre

Capitaine de Millay

MENTION N° 466 (mai 1502) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r de Saint-Quentin pour messes, 54 s. p.

MENTION N° 468 (juillet 1502) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r Saint-Quentin pour 25 messes, 50 s. p.

MENTION N° 478 (août 1502) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

De 5 obit et 3 grans messes et 20 basses messes pour le S^r de Saint-Quentin, capitaine de Millay, 8 £ p.

NOTICE n° 394 : Saint-Yon, [blanc] peut-être Pierre

a. Homme

b. (1492)

c. Rubempré, Jeanne de

d. Laïc - Noble - Inconnu

Seigneur de Russy en Valois

g. La Chesnaye Des Bois (p. 167)

MENTION N° 137 (avril 1492) - Donateur seul

De maistre [blanc] de Saint Yon qui n'osa aller a l'offrande après led. S^r

[le roi] et bailla apres la messe, 28 s. p.

NOTICE n° 395 : Salins, Marie de

- a. Femme
- b. (1378)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Épouse
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 14 (1378, 27 septembre.) - Donation actée

NOTICE n° 396 : Sauguin, Louis

- a. Homme
- b. (1500)
- c. Sauguin, ? (397)
- d. Laïc - Noble - Inconnu

Chevalier

MENTION N° 390 (mars 1500) - Bénéficiaire *post mortem*

*De la vefve de feu mess. Loys Sauguin chevalier pour avoir dit ceans 30
messes pour l'ame dud. deffunct, 60 s. p.*

NOTICE n° 397 : Sauguin, ?

- a. Femme
- b. (1500)
- c. Sauguin, Louis (396)

d. Laïc - Noble - Épouse

MENTION N° 390 (mars 1500) - Donateur seul

*De la vefve de feu mess. Loys Sauguin, chevalier, pour avoir dit ceans 30
messes pour l'ame dud. deffunct, 60 s. p.*

NOTICE n° 398 : Sauvaget de Saint-Fale, Jean

a. Homme

b. (1392)

d. Clerc - Inconnu - Universitaire

Maître ès-arts, bachelier en décret

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 19 (1392, 8 novembre.) - Donation actée

NOTICE n° 399 : Savoye, Jean de

a. Homme

d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs

DOSSIER N° 130 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 400 : Simon, Jean

a. Homme

b. † 1502

d. Clerc - Monde de l'Église - Dignitaire

Conseiller du roi, chanoine, évêque de Paris

g. Gallia Christiana (t. VII, col. 156)

MENTION N° 484 (janvier 1503) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

*Des executeurs du testament de feu mon S^r Jehan Simon, evesque de Paris,
qui trespasa devant Noel dernier pour 12 messes, 24 s. p.*

NOTICE n° 401 : Sohier, Pierre

a. Homme

b. (1496)

c. Sohier, ? (402)

d. Laïc - Monde des métiers - Artisan

"faiseur de treillis dareschal ", " espinglier "

MENTION N° 29 (mai 1488) - Donateur et bénéficiaire

*De Pierre Sohier, faiseur de treilliz dareschal, à cause d'une messe que lui
disons chacune sepmaine pour deux annuées 9 £ 12 s. qui est pour chacun an 4
£ 16 s. Pour ce, 9 £ 12 s. p.*

MENTION N° 46 (mars 1489) - Donateur et bénéficiaire

*De Pierre Sohier, faiseur de treilliz dareschal, sur ce qu'il nous doit pour
la messe que disons pour lui chacune sepmaine. A esté mis par le pere de Chases
en la boete des messes, 44 s. p.*

MENTION N° 57 (septembre 1489) - Donateur et bénéficiaire

*De [blanc, i.e. Pierre] Soyer, faiseur de treilliz, pour la parpayée de 4 £
16 s. de la messe que disons pour lui chacune sepmaine pour l'année escheue en
may dernier passé, 52 s. p.*

1. PROSOPOGRAPHIE

MENTION N° 134 (avril 1492) - Donateur et bénéficiaire

De Pierre Sohier, ouvril de fil d'areschal, pour une messe escheue en may dernier passé a cause de la messe que fait dire ceans par sepmaine, 4 £ 16 s.

MENTION N° 186 (avril 1493) - Donateur et bénéficiaire

De Pierre Soyer, espinglier, pour une messe basse qu'il fait dire seans toutes les sepmaines de l'an pour l'année escheue le 10^{eme} may 1491. Receu, 4 £ 16 s. p.

MENTION N° 286 (mai 1496) - Donateur et bénéficiaire

De la vefve feu Pierre Soyer, espinglier, pour la moictié des messes ceans dictes pour led. deffunct en son vivant chacune sepmaine une par l'espace de deux ans et demi, desquelles messes pour sa part et moitié l'avons quictée en aulmosne pour 4 £ p.

NOTICE n° 402 : Sohier, ?

- a. Femme
- b. (1498)
- c. Sohier, Pierre (401) – Mère de frère Pierre Sohier
- d. Laïc - Monde des métiers - Épouse

MENTION N° 286 (mai 1496) - Payeur physique

De la vefve feu Pierre Soyer, espinglier, pour la moictié des messes ceans dictes pour led. deffunct en son vivant chacune sepmaine une par l'espace de deux ans et demi, desquelles messes pour sa part et moitié l'avons quictée en aulmosne pour 4 £ p.

MENTION N° 354 (novembre 1498) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de defuncte [blanc] Sohier de Tours, mere de

*frere Pierre Sohier, pour ung obit et 30 messes dictes ceans pour l'ame d'icelle, 6
£ 8 s. p.*

NOTICE n° 403 : Spifame / Lamy, Jeanne

- a. Femme
- b. (1489)
- c. Spifame, Jean
- d. Laïc - Inconnu - Épouse
- g. Lapeyre-Scheurer (planche LXXXIX)

MENTION N° 55 (septembre 1489) - Donateur et bénéficiaire post

*Des executeurs du testament de la vefve feu Jehan Spifame pour une messe
par sepmaine dicte ceans durant une année eschue en ce mois de septembre, 104
s. p.*

NOTICE n° 404 : Stuart, Alexandre

- a. Homme
- b. 1454 - 1485
- c. Fils de Jacques II d'Écosse et de Marie d'Egmont
- d. Laïc - Noble - Haute noblesse (prince, duc, etc.)
Duc d'Albany, réfugié en France
- e. Enterré(e) au couvent
- g. Beurrier (Histoire), Le Laboureur, Millin, Lebeuf,

MENTION N° 25 (mars 1488) - Bénéficiaire *post mortem*

D'un annuel de messes que le Roy nous a fait dire pour le feu duc

d'Albanie à 2 s. p. chacune, valent 36 £ 10 s. p.

NOTICE n° 405 : Symart, Pierre

- a. Homme
- b. (1494)
- c. Brachet, Jacqueline
- d. Laïc - Inconnu - Notaire et secrétaire

Receveur général des finances, receveur des aides, comptable de la chambre du roi

- g. Lapeyre-Scheurer (notice 631)

MENTION N° 223 (juin 1494) - Bénéficiaire *post mortem*

Le 10^e jour de juing ensuivant, recepimus ab eodem magistro Bertrando du Terme, procuratore prefato [notario ac secretario regis et procuratore collegii vel receptore] pro uno obitu intus eodem die celebrato pro Petro Symaret, secretario defuncto, pro pictantia fratrum, 40 s. p.

NOTICE n° 406 : Techaye, Yves de la

- a. Homme
- b. (1492)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 170 (novembre 1492) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu maistre Yves de la Techaye pour ung obit et service solennel des trespaséz pour l'ame dud. defunct, 60 s. p.

NOTICE n° 407 : Terme, Bertrand du

- a. Homme
- b. (1495)
- d. Inconnu - Inconnu - Notaire et secrétaire

Receveur du collège des notaires et secrétaires

MENTION N° 244 (janvier 1495) - Donateur seul

De maistre Bertran du Terme, secretaire du Roy, receveur du college des notaires et secretaires, pour un obit et messe solennels ceans dits et celebrés le 23^e jour de janvier pour le salut de l'ame de feu maistre Clerembault, en son vivant secretaire du Roy, 40 s. p.

NOTICE n° 408 : Thieuville, Germaine de

- a. Femme
- b. (1507)
- d. Laïc - Inconnu - Épouse

DOSSIER N° 76 (1507, 29 novembre.) - Donation actée

NOTICE n° 409 : Thieux, ?

- a. Femme
- b. (1498)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 202 (septembre 1493) - Donateur et bénéficiaire

1. PROSOPOGRAPHIE

De madame de Thieux pour 30 basses messes de Notre-Dame et de saint Jean par nous célébrées à sa devocion. Soit sceu qu'elles ont esté mises autrement, 60 s. p.

MENTION N° 318 (octobre 1497) - Donateur seul

De madame de Thieylx en don fait à notre eglise, 29 s. p.

MENTION N° 321 (novembre 1497) - Donateur et bénéficiaire

De madame de Thieux en don pour prier Dieu pour elle, 29 s. p.

MENTION N° 326 (janvier 1498) - Donateur et bénéficiaire

De madame de Thieux pour unq trentain de messes, 60 s. p.

MENTION N° 339 (juin 1498) - Donateur et bénéficiaire

De madame de Thieux en don pour prier pour elle, 28 s. p.

MENTION N° 373 (août 1499) - Donateur et bénéficiaire

De madame de Thieux en don et aumosne, 8 £ p.

MENTION N° 382 (janvier 1500) - Donateur et bénéficiaire

De madame de Thieux pour une messe dicte ceans l'espace d'un an chacune sepmaine une includ le 14^e jour de janvier, 4 £ 16 s. p.

MENTION N° 431 (juin 1501) - Donateur et bénéficiaire

De Madame de Thieux pour une messe dicte chacune sepmaine l'espace d'un an escheu le 14^e de janvier 1500 [1501 (n. st.)], 4 £ 16 s. p.

MENTION N° 433 (juillet 1501) - Donateur et bénéficiaire

De madame de Thieux en don et aumosne, pour estre participante des biensfaiz de ceans et de la religion, 110 écus soleil valant 80 £ 12 s. p., lesquelz 12 s. ont esté prins pour paier le cierge des 10 000 martyrs pour lad. dame, pour ce reste en recepte 80 £ p.

MENTION N° 434 (juillet 1501) - Donateur et bénéficiaire

De lad. dame [madame de Thieux] pour 2 haultes messes et 30 basses

dictes ceans pour elle, 112 s. p.

MENTION N° 457 (avril 1502) - Donateur et bénéficiaire

De madame de Thieux pour une messe dicte ceans par chacune sepmaine durant unq an finy le 13^e de janvier 1501 [1502 (n. st.)], 4 £ 16 s. p.

MENTION N° 481 (novembre 1502) - Donateur seul

De madame de Thieux 20 écus pour aider à faire une chappe, 28 £ p.

MENTION N° 534 (décembre 1504) - Donateur *post mortem*

Des executeurs du testament de madame de Thieulx sans charges, Dieu luy face mercy, 24 £ p.

NOTICE n° 410 : Thumery / Nanterre (?), Jeanne de (?)

- a. Femme
- b. (1489)
- c. Thumery, Denis
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 52 (mai 1489) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feue la vefve Denis Thumery pour messes par nous dictes pour lad. vefve, 40 s. p.

MENTION N° 74 (novembre 1490) - Bénéficiaire *post mortem*

De une messe des trespasés par nous dicte par chacune sepmaine unq an durant pour l'ame de la vefve de feu Denis Thumery, 104 s. p.

NOTICE n° 411 : Tiphaine, Gilles

- a. Homme

b. (1465)

c. Tiphaine, Agnès (412)

d. Laïc - Monde des campagnes - Paysan

" *paysan de la colonie d'Attainville* "

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 96 ([s. d.]) - Donation inconnue

MENTION N° 22 (mai 1465) - Bénéficiaire *post mortem*

De Agnesot, vefve de feu Gillet Tiphaine, demourant à Actainville en France, pour avoir une messe perpetuelle par chacune sepmaine pour led. feu Gillet et elle et pour leurs amis, ay receu par les mains de notre reverend Pere prieur, 132 £ p.

NOTICE n° 412 : Tiphaine, Agnès

a. Femme

b. (1465)

c. Tiphaine, Gilles (411)

d. Laïc - Monde des campagnes - Paysan

" *paysan de la colonie d'Attainville* "

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 96 ([s. d.]) - Donation inconnue

MENTION N° 22 (mai 1465) - Bénéficiaire *post mortem*

De Agnesot, vefve de feu Gillet Tiphaine, demourant à Actainville en France, pour avoir une messe perpetuelle par chacune sepmaine pour led. feu Gillet et elle et pour leurs amis, ay receu par les mains de notre reverend Pere prieur, 132 £ p.

NOTICE n° 413 : Tracy, Thibault de

- a. Homme
- b. (1488)
- c. Tracy / Desors, Catherine de (414)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Marchand

MENTION N° 38 (septembre 1488) - Donateur et bénéficiaire post

Des executeurs du testament de feu Thibault de Tracy en son vivant marchand et bourgeois de Paris pour messes que avons dictes pour led. defunt, 10 £ p.

MENTION N° 47 (mars 1489) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu Thibault de Tracy par les mains de sa vefve pour cent basses messes pour led. defunct, 10 £ p.

MENTION N° 85 (avril 1491) - Bénéficiaire *post mortem*

De la vefve de feu Thibault de Tracy pour cent basses messes dictes pour l'ame dud. defunct, 10 £ p.

MENTION N° 89 (mai 1491) - Bénéficiaire *post mortem*

De la vefve de feu Thibault de Tracy pour cent basses messes par nous celebrées pour l'ame dud. defunt, 10 £ p.

MENTION N° 148 (juin 1492) - Bénéficiaire *post mortem*

De madame la Trassie pour [illisible] basses messes des trespaséz pour l'ame de son feu mary et à la devocion delad. dame, 10 £ p.

MENTION N° 247 (février 1495) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs de la feue vefve de Thibault de Tracy pour la parpaié de 16 messes dictes et celebrées en notre eglise pour le salut des ames d'elle et de son feu mary. Receu le 10^e jour de fevrier dernier passé, 71 £ 8 s. p.

1. PROSOPOGRAPHIE

MENTION N° 262 (août 1495) - Bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs de la vefve feu Thibault de Tracy pour messes par nous dictes et celebrées pour le salut de lad. deffuncte, de son mary et des siens, receu le 14^e d'aoust, 16 £ 10 s. p.

MENTION N° 276 (février 1496) - Bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs de feue Katherine de la Desors, vefve de feu Thibault de Tracy, pour 300 messes que avons dictes et celebrées ceans pour le salut des ames desd. deffuncts par les mains Didier Beguin, 30 £ p.

MENTION N° 284 (avril 1496) - Bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feue Catherine Ladehors, vefve de feu Thibault de Tracy, pour messes ceans dictes et celebrées de pieça pour les ames desd. deffuncts par les mains de Didier Beguin. Receu la somme de 30 £ sur quoy, pour ses peines, lui avons donné 40 s. Pour ce, icy, 28 £ p.

MENTION N° 298 (octobre 1496) - Bénéficiaire *post mortem*

De Didier Beguiny sur les messes que pieça nous a fait dire et celebrer comme executeur du testament de la vefve feu Thibault de Tracy pour les ames d'iceulx deffuncts, 20 £ p., sur lesquels avons donné aud. Beguin 40 s. Pour ce, reste icy, 18 £ p.

NOTICE n° 414 : Tracy / Desors, Catherine de

- a. Femme
- b. (1496)
- c. Tracy, Thibault de (413)
- d. Laïc - Bourgeois de Paris - Épouse

MENTION N° 85 (avril 1491) - Donateur seul

De la vefve de feu Thibault de Tracy pour cent basses messes dictes pour

l'ame dud. defunct, 10 £ p.

MENTION N° 47 (mars 1489) - Exécuteur testamentaire

Des exécuteurs du testament de feu Thibault de Tracy par les mains de sa vefve pour cent basses messes pour led. defunct, 10 £ p.

MENTION N° 89 (mai 1491) - Donateur seul

De la vefve de feu Thibault de Tracy pour cent basses messes par nous célébrées pour l'ame dud. defunt, 10 £ p.

MENTION N° 116 (décembre 1491) - Donateur et bénéficiaire

De dame Katherine de la Desors, vefve de feu Thibault de Tracy, pour cent messes par nous célébrées en ce mois, 10 £ p.

MENTION N° 148 (juin 1492) - Donateur seul

De madame la Trassie pour [illisible] basses messes des trespasés pour l'ame de son feu mary et à la devocion delad. dame, 10 £ p.

MENTION N° 218 (avril 1494) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Executores testamenti defuncte La Tracye contemplatione quadringentas missas per nos ad intentionem dominae defunctae celebratas, 40 £ p. sed [illisible]. Reste, 15 £ p.

MENTION N° 247 (février 1495) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des exécuteurs de la vefve de feu Thibault de Tracy pour la parpaié de 16 messes dictes et célébrées en notre eglise pour le salut des ames d'elle et de son feu mary. Receu le 10^e jour de fevrier dernier passé, 71 £ 8 s. p.

MENTION N° 262 (août 1495) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des exécuteurs de la vefve feu Thibault de Tracy pour messes par nous dictes et célébrées pour le salut de lad. deffuncte, de son mary et des siens, receu le 14^e d'aoust, 16 £ 10 s. p.

MENTION N° 276 (février 1496) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

1. PROSOPOGRAPHIE

Des executeurs de feu Katherine de la Desors vefve de feu Thibault de Tracy pour 300 messes que avons dictes et celebrées ceans pour le salut des ames desd. deffuncts par les mains Didier Beguin, 30 £ p.

MENTION N° 284 (avril 1496) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu Catherine Ladehors, vefve de feu Thibault de Tracy pour messes ceans dictes et celebrées de pieça pour les ames desd. deffuncts par les mains de Didier Beguin. Receu la somme de 30 £ sur quoy pour ses peines lui avons donné 40 s. Pour ce, icy, 28 £ p.

MENTION N° 298 (octobre 1496) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

De Didier Beguiny sur les messes que pieça nous a fait dire et celebrer comme executeur du testament de la vefve feu Thibault de Tracy pour les ames d'iceulx deffuncts, 20 £ p., sur lesquels avons donné aud. Beguin 40 s. Pour ce reste icy, 18 £ p.

MENTION N° 387 (février 1500) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu madame la Tracye sur ce qu'ils doivent à cause des messes que avons dictes ceans pour icelle 60 £ p., desquelles a esté baillé 10 £ pour aider à paier le reliquaire et 10 £ p. pour don fait [illisible], 12 d. p.

MENTION N° 429 (juin 1501) - Donateur seul

Des executeurs de feu Katherine de la Dehors, vefve de feu Thibault Tracy, reçu 80 £ p. desquelles a esté donné à Beguin 112 s. p., et pour le deschet de l'or que l'on baille pour plus qu'il ne valoit 13 s. 4 d., ainsi reste 74 £ 14 s. 8 d. p.

MENTION N° 519 (juillet 1504) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu Katherine de la Dehors, vefve de feu Thibault de Tracy, par les mains de Jaques le Seneschal pour messes, 20 £ p.

MENTION N° 592 (février 1508) - Bénéficiaire *post mortem*

*De la vefve Didier Bequin pour messes basses par nous celebrées en l'ostel
de ceans le temps passé pour l'ame de la Tracye, 8 £ p.*

NOTICE n° 415 : Treille, Pierre de la

a. Homme

b. (1471)

d. Laïc - Inconnu - Officier du Parlement

*Conseiller du roi au Parlement (1442), docteur dans les deux droits, archidiaque
de l'évêque de Lodève*

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

g. Popoff (2378)

MENTION N° 23 (janvier 1471) - Donateur seul

*Primo mons. maistre Pierre de la Treille en son vivant conseiller du Roy
notre S^r en sa court de parlement, nous avoit laissé plusieurs petites besoignes
comme litz, utensiles de bois, d'arrain et d'estain qui estoient de petite valeur,
avec ce ung coupe dorée et six tasses d'argent et six cuilliers avec une esquiere
et deux [illisible], lesquelles vaisselles d'argent monte a la somme de 126 £ 6 s.
8 d. p.*

NOTICE n° 416 : Tremblay, Gilles de

a. Homme

b. (1360)

d. Laïc - Inconnu - Officier autre

Secrétaire du roi

f. Obituaire Maz. 3329 ; Liste Bienfaiteurs

DOSSIER N° 3 (1360 (n. st.), 2 février) - Donation actée

NOTICE n° 417 : Trigny, Oudard de

- a. Homme
- b. † 1407
- d. Laïc - Inconnu - Officier de la chambre des comptes
Secrétaire du roi, maître extraordinaire de la chambre des comptes
- e. Enterré(e) au couvent
- f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930
- g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf, Épitaphier (p. 338), Jassemin (p. 49, 76)

DOSSIER N° 131 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 418 : Tupain, Renaud

- a. Homme
- b. (1445)
- d. Laïc - Monde des campagnes - Paysan

DOSSIER N° 41 (1445, 19 octobre.) - Donation actée

NOTICE n° 419 : Turgis, Hector

- a. Homme
- b. (1492)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 163 (septembre 1492) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu M^e Hector Turgis pour ung obit par nous dit pour l'ame dud. defunct, 68 s. p.

NOTICE n° 420 : Vautrete, Pierre

- a. Homme
- d. Inconnu - Inconnu - Notaire et secrétaire
- f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

DOSSIER N° 132 ([s. d.]) - Donation inconnue

NOTICE n° 421 : Victor, Jean de

- a. Homme
- b. (1492)
- d. Clerc - Monde de l'Église - Religieux

Moine

MENTION N° 121 (janvier 1492) - Donateur et bénéficiaire

De messes dictes à la devocion de frere Jehan de Victor durant qu'il estoit moine, 4 £ 9 s. 6 d. p.

NOTICE n° 422 : Vignacourt, Jacques de

- a. Homme
- b. (1499)

d. Laïc - Noble - Notaire et secrétaire

S^r d'Averny, contrôleur de l'audience de la chancellerie de France

g. Michaud, Popoff (2460), Lapeyre-Scheurer (notice 668)

DOSSIER N° 73 (1499, 18 septembre.) - Donation actée

NOTICE n° 423 : Villebresme, Jean de

a. Homme

b. (1495)

d. Inconnu - Noble - Autre

Écuyer, maître d'hôtel du prévôt de Paris

g. Peut-être Manville

MENTION N° 267 (octobre 1495) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs de feu Jehan de Villebresme escuier en son vivant maistre d'ostel de mon S^r le prevost de Paris pour certain service ceans dict pour led. deffunct, 4 £ p.

MENTION N° 412 (mars 1501) - Bénéficiaire *post mortem*

De maistre Jehan Parent pour un obitz ditz ceans pour maistres Jehan Menon, Audry Herlant, Thomas Grenier, Jehan Deluier, Jehan Villebresme, Raoul Bernyer et Jehan de Molins en ce non compris 92 livres de cire, par nous receues, 14 £ p.

NOTICE n° 424 : Vincent, Jean

a. Homme

b. (1497)

d. Laïc - Monde des campagnes - Paysan

DOSSIER N° 70 (1497, 8 février.) - Donation actée

NOTICE n° 425 : Vitry, Guillaume de

a. Homme

b. (1492)

c. Vitry, ? (426)

d. Laïc - Inconnu - Officier du Parlement

Conseiller au Parlement, adjoint à la cour des aides

g. Manville (p. 136), Sauval (t. III, p. 366), Autrand (p. 77 et al.), Dupont-Ferrier : nouvelles institutions (309)

MENTION N° 135 (avril 1492) - Bénéficiaire *post mortem*

De la vefve de feu maistre Guillaume de Victry, en son vivant conseiller en Parlement, pour une messe et obit par nous celebréz a sa devocion, 6 £ 8 s.

p.

NOTICE n° 426 : Vitry, ?

a. Femme

b. (1492)

c. Vitry, Guillaume de (425)

d. Laïc - Inconnu - Épouse

MENTION N° 135 (avril 1492) - Donateur seul

De la vefve de feu maistre Guillaume de Victry en son vivant conseiller en

parlement pour une messes et obit par nous celebréz à sa devocion, 6 £ 8 s. p.

NOTICE n° 427 : Vitry, Guy de

- a. Homme
- b. (1493)
- d. Clerc - Monde de l'Église - Religieux
Bachelier en décret, novice chez les Célestins
- f. Liste Bienfaiteurs

DOSSIER N° 67 (1493 (n. st.), 4 février) - Donation actée

NOTICE n° 428 : Ysambert, Jean

- a. Homme
- b. (1433)
- d. Clerc - Monde de l'Église - Chanoine
Chanoine de Noyon, maître ès-art et étudiant à l'université de Paris

DOSSIER N° 36 (1433, 2 novembre.) - Donation actée

NOTICE n° 429 : Ysambert d'Auxerre, Jean

- a. Homme
- b. † 1419
- d. Clerc - Monde de l'Église - Universitaire
Prêtre, pédagogue solennel de Paris
- e. Enterré(e) au couvent

f. Obituaire Maz. 3329 ; Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930 ; Liste Bienfaiteurs

g. Beurrier (Histoire), Millin, Lebeuf

DOSSIER N° 133 ([s. d.]) - Donation allusive

NOTICE n° 430 : Ysbarre, Auguste

a. Homme

b. † 1425

c. D'une famille de Lucques

d. Laïc - Bourgeois de Paris - Artisan

Orfèvre et changeur (un des fournisseurs du roi et des ducs de Bourgogne), maître de la Monnaie à Paris, Tournai, Saint-Quentin, Bruges

f. Obituaire Ars. 1148 ; Nécrologe Ars. 930

g. Cour Amoureuse (577), Favier (p. 251)

DOSSIER N° 134 ([s. d.]) - Donation inconnue

NOTICE n° 431 : ?, Guillaume

a. Homme

b. (1493)

d. Inconnu - Autre - Artisan

" Portier du temple "

MENTION N° 209 (octobre 1493) - Donateur et bénéficiaire

De Guillaume, portier du temple à cause de la messe que disons pour lui

par semaine. Receu le jour S^t-Symon et S^t-Jude unq Lyon, 36 s. p.

NOTICE n° 432 : ?, Jean

- a. Homme
- b. (1502)
- d. Clerc - Monde de l'Église - Chanoine

Chanoine de Notre-Dame de Paris

MENTION N° 456 (avril 1502) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

De M^e Jehan [effacé], executeur du testament de feu M^e Jehan [effacé], chanoine de Notre-Dame de Paris, pour 20 messes pour l'ame dud. deffunct et pour trois grans messes et unq obit, 8 £ p.

NOTICE n° 433 : ?, Jeanne

- a. Femme
- b. (1501)
- d. Laïc - Monde des campagnes - Autre

MENTION N° 420 (avril 1501) - Donateur et bénéficiaire

De une bonne femme nommé Jehanne qui long temps a servy et trespasa en notre moustier de Porchefontaine qui nous laissa à son trespas pour dire messes pour son ame, 9 £ 12 s. p.

NOTICE n° 434 : ?, Thibault

- a. Homme

b. (1504)

d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

" *Président* "

MENTION N° 511 (mai 1504) - Bénéficiaire *post mortem*

*Des heritiers de feu mon S^r le president Thibault pour 20 messes basses
celebrées en notre eglise, receu, 40 s. p.*

NOTICE n° 435 : [blanc]

b. (1498)

d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 328 (janvier 1498) - Donateur et bénéficiaire

De messes dictes ceans pour [blanc], 116 s. p.

NOTICE n° 436 : [blanc]

a. Homme

b. (1502)

d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

Secrétaire

MENTION N° 469 (juillet 1502) - Donateur seul

*De [blanc], secrétaire, pour messes dictes ceans pour unq sien parent
trespassé, 58 s. p.*

NOTICE n° 437 : ?, ?

- a. Femme
- b. (1491)
- d. Laïc - Autre - Autre

MENTION N° 109 (septembre 1491) - Donateur et bénéficiaire

*D'une bonne damoiselle qui aultresfois a servi madame la regente pour
prier Dieu pour elle et son intencion, 12 £ p.*

NOTICE n° 438 : ?, ?

- a. Femme
- b. (1492)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

" Une bonne veuve "

MENTION N° 119 (janvier 1492) - Donateur seul

*D'une bonne vefve pour une messe des trespasés qu'elle fait dire ceans,
22 s. 4 d.*

NOTICE n° 439 : ?, ?

- b. (1400)
- c. Parent de 438
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

Parents de chapelain

MENTION N° 2 (janvier 1409) - Bénéficiaire seul

*D'un chappellain par frere Guy le XII^e jour de janvier pour prier pour lui
et ses parens, 100 s. p.*

NOTICE n° 440 : ?, ?

- a. Homme
- b. (1409)
- d. Clerc - Autre - Petit clerc (prêtre, diacre, etc.)
" *Un chapelain* "

MENTION N° 2 (janvier 1409) - Donateur et bénéficiaire

*D'un chappellain par frere Guy le XII^e jour de janvier pour prier pour lui
et ses parens, 100 s. p.*

NOTICE n° 441 : ?, ?

- a. Femme
- b. (1492)
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu
" *Une bonne dame trépassée* "

MENTION N° 140 (mai 1492) - Bénéficiaire *post mortem*

*De mons. le penancier maistre Jehan Quentin pour soixante messes qu'il
nous a fait dire pour une bonne dame trespasé, 116 s. p.*

NOTICE n° 442 : ?, ?

- a. Homme
- b. † 1408
- d. Clerc - Autre - Petit clerc (prêtre, diacre, etc.)

MENTION N° 3 (février 1409) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

D'un autre lais fait pour l'enterrement d'un chappellain du boys de Vincennes qui fut enterré en la nef le XI^e jour de fevrier. Pour ce, 8 £ p.

NOTICE n° 443 : ?, ?

- a. Homme
- b. (1493)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

Frère de l'écuyer du chancelier de France

MENTION N° 197 (août 1493) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des executeurs du testament de feu le frere du feu escuier du chancellier de France pour ung service des trespaséz pour l'ame dud. defunct, receu 7 ecus d'or sur quoy payé deulx qui ont fait sa fosse 8 s. p., reste 9 £ 8 s. p.

NOTICE n° 444 : ?, ?

- a. Homme
- b. (1409)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

"Monseigneur le Grand Maître"

MENTION N° 4 (avril 1409) - Donateur seul

*De mons. le grant maistre pour pitance donnée aux freres le III^e jour
d'avril avant Pasques, 108 s. p.*

MENTION N° 10 (août 1409) - Donateur seul

*De mons. le grant maistre pour la messe et service que l'on dit pour son
petit filz dernièrement trespasé, 4 £ 10 s. p.*

NOTICE n° 445 : ? , ?

- a. Femme
- b. (1493)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

" Une bonne dame "

MENTION N° 200 (septembre 1493) - Donateur et bénéficiaire

*D'une bonne dame [effacé] à cause de la messe que frere Henry dit pour
elle chacune sepmaine. Receu le 4^e septembre, 52 s. p.*

NOTICE n° 446 : ? , ?

- a. Homme
- b. (1508)
- d. Clerc - Monde de l'Église - Dignitaire

" Un bon abbé de Picardie "

MENTION N° 593 (mars 1508) - Donateur seul

*De unq bon abbé de Picardie qui meu de devocion a donné ceans en
aulmosne unq escu, 28 s. p.*

NOTICE n° 447 : ?, ?

- a. Femme
- b. (1490)
- d. Inconnu - Monde des métiers - Artisan

Fille de la broderesse

MENTION N° 63 (avril 1490) - Bénéficiaire *post mortem*

D'un obit et plusieurs messes des trespasés pour l'ame de la fille de la broderesse, 4 £ 16 s. p.

NOTICE n° 448 : ?, ?

- a. Homme
- b. (1506)
- d. Laïc - Noble - Inconnu

" Un bon et dévot seigneur de Gascogne "

MENTION N° 560 (février 1506) - Donateur seul

De ung bon et devot seigneur de Gascongne qui nous a donné en pur don pour prier Dieu pour luy et les siens, 29 s. p.

NOTICE n° 449 : ?, ?

- a. Homme
- b. (1492)
- c. Frère de frère Pierre Hémon
- d. Laïc - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 120 (janvier 1492) - Donateur et bénéficiaire

Du frere de frere Pierre Hamon pour messes dictes ceans à sa devocion, 28

s. p.

NOTICE n° 450 : ?, ?

- a. Homme
- b. (1503)
- d. Inconnu - Autre - Notaire et secrétaire

MENTION N° 501 (octobre 1503) - Bénéficiaire *post mortem*

De maistre Jehan Parent procureur des secretaires pour deux obitz de deux secretaires trespasés par nous celebrées, 4 £ p.

NOTICE n° 451 : ?, ?

- b. (1501)
- d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 409 (mars 1501) - Donateur et bénéficiaire

De 6 messes à nous lessées par testament, 12 s. p.

NOTICE n° 452 : ?, ?

- a. Homme
- b. (1504)
- d. Laïc - Inconnu - Officier autre

Monseigneur l'Amiral

1. PROSOPOGRAPHIE

MENTION N° 394 (juin 1500) - Donateur et bénéficiaire

De mon S^r l'admiral pour prier Dieu à son intention, 5 £ 12 s. p.

MENTION N° 522 (septembre 1504) - Exécuteur testamentaire

De mon S^r l'admiral par les mains de M^e Jaques Chaignon son chapelain pour un obit et trente trois messes pour le laiz à nous fait par mademoiselle l'admirale en son testament, 7 £ 6 s. p.

NOTICE n° 453 : ?, ?

a. Homme

b. (1503)

d. Clerc - Monde de l'Église - Petit clerc (prêtre, diacre, etc.)

Vicaire de Saint-Gervais

MENTION N° 487 (février 1503) - Donateur et bénéficiaire

Des exécuteurs de feu le vicaire de Saint-Gervais pour un obit et messe, 20 s. p.

NOTICE n° 454 : ?, ?

a. Homme

b. (1500)

d. Laïc - Inconnu - Officier autre

Le trésorier de Méry

MENTION N° 393 (juin 1500) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*

Des exécuteurs de feu mon S^r le trésorier de Méry pour un obit et messes ceans dictes pour luy, 6 £ p.

NOTICE n° 455 : ? , ?

- a. Femme
 - b. (1500)
 - d. Laïc - Inconnu - Inconnu
- " Une dévote femme "*

MENTION N° 386 (janvier 1500) - Donateur et bénéficiaire
D'une devote femme pour prier Dieu pour elle, 28 s. p.

NOTICE n° 456 : ? , ?

- a. Homme
 - b. (1499)
 - d. Laïc - Noble - Autre
- " Un gentilhomme "*

MENTION N° 368 (juin 1499) - Donateur seul
De unq gentil homme pour 17 messes et unq obit, 37 s. 7 d. p.

NOTICE n° 457 : ? , ?

- a. Homme
- b. (1503)
- d. Inconnu - Autre - Notaire et secrétaire

MENTION N° 501 (octobre 1503) - Bénéficiaire *post mortem*
De maistre Jehan Parent, procureur des secretaires, pour deux obitz de

deux secretares trespasés par nous celebrées, 4 £ p.

NOTICE n° 458 : ?, ?

b. (1505)

d. Laïc - Inconnu - Inconnu

" Quelque bonne et devote personne de la ville de Paris "

MENTION N° 556 (décembre 1505) - Donateur et bénéficiaire

De quelque bonne et devote personne de ceste ville de Paris qui a donné en pure aulmosne affin que l'on prie Dieu pour luy et pour les siens, 4 £ p.

NOTICE n° 459 : ?, ?

a. Femme

b. (1504)

d. Clerc - Inconnu - Inconnu

" La recluse de Saint-Innocent "

MENTION N° 516 (juillet 1504) - Donateur seul

De la recluse de Saint Innocent pour dire une grant messe, ung obit et deux basses messes, 28 s. p.

NOTICE n° 460 : ?, ?

a. Homme

b. (1504)

d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

" *Un homme* "

MENTION N° 518 (juillet 1504) - Donateur et bénéficiaire

D'ung homme pour prier pour luy et dire quatre messes basses, 12 s. p.

NOTICE n° 461 : ?, ?

- a. Homme
- b. (1498)
- d. Clerc - Autre - Autre

Confesseur de la reine Blanche

MENTION N° 340 (juin 1498) - Donateur seul

Du confesseur de la Royne Blanche en don et aumosne, 29 s. p.

NOTICE n° 462 : ?, ?

- a. Homme
- b. (1498)
- d. Clerc - Monde de l'Église - Petit clerc (prêtre, diacre, etc.)

Vidame de Chartres

MENTION N° 334 (mai 1498) - Donateur seul

Du vidame de Chartres pour un obit et 30 messes pour de bonne memoire le Roy Charles VIII^e, le corps duquel fut apperté dedans l'eglise Notre-Dame le penultieme de may et le lendemain fut porté a S^t-Denis, à la conduite duquel estoient la cour de Parlement, vestus d'escarlate, le S^r de Tienville, le S^r de Montpencier, le grant escuier, le vidame de Chartres (...). Et en avons

1. PROSOPOGRAPHIE

receu, 4 £ 7 s. p.

NOTICE n° 463 : ?, ?

b. (1497)

d. Inconnu - Inconnu - Inconnu

MENTION N° 314 (août 1497) - Donateur seul

Pour avoir dit ung obit, trois haultes messes et 27 basses, 7 £ 5 s. p.

2. LISTES NOMINATIVES DE QUELQUES CATÉGORIES DE DONATEURS SPÉCIFIQUES

LISTE NOMINATIVE DES ROIS ET PRINCES DONATEURS⁷⁷¹

Nom	Prénom	Notice	Précision
Charles V		109	Roi de France
Charles VI		110	Roi de France
Charles VIII		111	Roi de France
Louis XII		343	Roi de France
Bavière	Isabelle de	36	Reine de France
Luzignan	Léon de	280	Roi d'Arménie, sénéchal de Jérusalem
Luzignan	Richard de	281	

Armagnac	Jacques d'	14	Duc de Nemours
Bourbon	Louis (II) de	68	Comte de Clermont et de Forez, duc de Bourbon (1356), pair et chambrier de France. Prince du sang.
Bourgogne	Philippe de	72	Duc de Bourgogne
Bourgogne	Anne de	71	Régente de France
Castille	Marie de	101	Comtesse d'Alençon, dame de Senonches
Épinay	Jacques	154	Chevalier, S ^r de Segré
Luxembourg	François de	278	Duc de Luxembourg
Luxembourg / Solaringis	Marguerite de	279	Duchesse de Luxembourg
Orléans	Louis d'	341	Duc d'Orléans, comte de Valois et de Beaumont
Orléans	Charles d'	342	Duc d'Orléans, comte de Valois et de Blois
Orléans	Marie d'	344	Vicomtesse de Narbonne, comtesse d'Étampes
Stuart	Alexandre	405	Duc d'Albany, réfugié en France

⁷⁷¹ Les listes qui suivent sont présentées par ordre alphabétique.

LISTE NOMINATIVE DES DIGNITAIRES ECCLÉSIASTIQUES ET DES CHANOINES
DONATEURS

Nom	Prénom	Notice	Précision
?	?	447	" un bon abbé de Picardie "
Beaumont de la Forêt	Louis de	37	Évêque de Paris, conseiller de Charles VII et Louis XI
Bureau	Jean	90	Évêque de Béziers, conseiller du roi, Trésorier de France
Canard	Jean	96	Évêque d'Arras, religieux de Saint-Denis, chancelier de Philippe de Bourgogne
Cœur	Jean	126	Archevêque de Bourges, abbé de Saint-Sulpice de Bourges
Danguail	Robert de	146	Évêque de Nevers (1401-1430). A participé au concile de Paris en 1406 et au concile de Pise en 1409
Dormans	Jean de	149	Évêque de Beauvais puis cardinal, chancelier de Jean le Bon puis Charles V
Epinay	André d'	152	Cardinal (1489), archevêque de Bordeaux puis de Lyon
Epinay	Jean III	153	Évêque de Nantes (1494-1500), puis de Léon (1500-1503)
Fétigny	Pierre de	161	Cardinal clémentin
Grandmont	Clément de	179	Évêque de Lodève
Jouvenel des Ursins	Jacques	198	Patriarche d'Antioche, archevêque de Reims, évêque de Poitiers, président de la chambre des comptes
Lys	Guillaume de	282	Abbé du Jard, près de Melun
Machet	Gérard	283	Docteur en théologie, évêque de Castres, confesseur du roi
Melun	Guillaume de	305	Archevêque de Sens
Millet	Jean	317	Chanoine de Paris et de Chartres, évêque de Soissons, recteur de l'Université de Paris
Montauban	Artur de	319	Archevêque de Bordeaux
Moulins-Engilbert	Philippe de	326	Évêque d'Évreux puis de Noyon, chancelier du duc de Berry, conseiller de Jean II, Charles V et Charles VI, conseiller au Parlement de 1364 à 1385
Orgemont	Pierre IV d'	340	Évêque de Paris

2. LISTES NOMINATIVES

Paillard	Germain	347	Évêque de Luçon, conseiller du roi, secrétaire du roi, clerc à la chambre des enquêtes, clerc au Parlement
Rély	Jean IV de	375	Aumônier de Charles VIII, évêque d'Angers
Simon	Jean	401	Évêque de Paris, conseiller du roi, chanoine

?	Jean	433	Chanoine de Notre-Dame de Paris
Belin	Jean	42	Chanoine de Saint-Honoré
Boisseau	Jean	61	Chanoine
Caprain	Hugues	99	Chanoine de Saint-Denis
Cerisay	Pierre de	104	Doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, chanoine d'Angers, conseiller au Parlement de Paris, avocat du roi au Trésor
Flavy	Jean de	163	Chanoine de Noyon
Le Myre	Nicolle	259	Chanoine de Noyon, maître ès-art et étudiant à l'Université de Paris
Le Roux	Renaud	264	Chanoine de Noyon, maître ès-art et étudiant à l'Université de Paris
Mortis	Jean	322	Chanoine de Noyon, maître ès-art et étudiant à l'Université de Paris
Moulins	Renaud de	325	Chanoine de Noyon, maître ès-art et étudiant à l'Université de Paris
Ysambert	Jean	429	Chanoine de Noyon, maître ès-art et étudiant à l'Université de Paris

LISTE NOMINATIVE DES DÉTENTEURS D'OFFICES, SERVITEURS DE L'ÉTAT ET NOTAIRES
ET SECRÉTAIRES DONATEURS⁷⁷²

Nom	Prénom	Notice	Catégorie d'activité
?	?	455	Officier autre
?	?	453	Officier autre
Albéric	Pierre	2	Officier autre
Aussy	Mathieu (II) d'	19	Officier autre
Balsac	Robert de	24	Officier autre
Balsac	Pierre de	23	Officier autre
Boileau	Hugues	57	Officier autre
Boissay	Robert de	59	Officier autre
Budé	Jean	84	Officier autre
Bureau	Pierre de	91	Officier autre
Calleville	Collard, de	94	Officier autre
Chacerat	Pierre	107	Officier autre
Charon	Jean	114	Officier autre
Clérembault	?	122	Officier autre
Colombel	Guillaume	129	Officier autre
Cousinot	Pierre (II)	137	Officier autre
Cousinot	Guillaume (II)	138	Officier autre
Culdoé	Jean	142	Officier autre
Durang	Guillaume	151	Officier autre
Galiot	Jacques	171	Officier autre
Galliot de Genouillac	Jacques	173	Officier autre
Gastart	?	174	Officier autre
Grevet	Adam	182	Officier autre
Guillaume	Louis de	183	Officier autre
Harlay	Jean de	190	Officier autre
Horrays	Charles	193	Officier autre
La Cloche	Henri de	208	Officier autre
L'Allemand	Étienne	223	Officier autre
Lassanore (?)	Jean (?)	229	Officier autre
Le Bourguignon	Oudin	237	Officier autre
Le Diseur	Nicolas	246	Officier autre
Le Grand	Hugues	250	Officier autre

⁷⁷² Pour ne pas alourdir la liste, on s'est contenté ici de la liste des noms, pour les précisions sur ces individus, se reporter aux notices du volume II.

2. LISTES NOMINATIVES

Le Grand	Simon	251	Officier autre
Le Viste	Jean	266	Officier autre
Lhuillier	Gilles	270	Officier autre
Lhuillier	Philippe	274	Officier autre
Martin	Pierre	301	Officier autre
Mézières	Philippe de	313	Officier autre
Montaigu	François de	318	Officier autre
Morsant	Eustache de	321	Officier autre
Néelles	Guy (IV) de	329	Officier autre
Orgemont	Amalric d'	339	Officier autre
Pernant	Jean	353	Officier autre
Pichon	Raoul	356	Officier autre
Rabodanges	Claude de	372	Officier autre
Rochefort	Guillaume de	382	Officier autre
Rochefort	Guy de	384	Officier autre
Roussel	Jean	388	Officier autre
Saint-Quentin	Jean de	394	Officier autre
Tremblay	Gilles de	417	Officier autre

Accart	Jean	1	Officier du Parlement
Baury	?	35	Officier du Parlement
Brinon	Jean	75	Officier du Parlement
Brugnon	Maurice	78	Officier du Parlement
Brunart	Jean	79	Officier du Parlement
Brunart	?	80	Officier du Parlement
Carmone	Christophe	100	Officier du Parlement
Cerisay	Gilles de	103	Officier du Parlement
Erlant	Jacques	157	Officier du Parlement
Erlant	Guillaume	156	Officier du Parlement
Hacqueville	Pierre de ?	189	Officier du Parlement
La Haye	Guillaume de	213	Officier du Parlement
Le Duc	Guillaume	247	Officier du Parlement
Lhuillier	Jean	271	Officier du Parlement
Lhuillier	Jean	272	Officier du Parlement
Malingre	Jean	288	Officier du Parlement
Michon	Pierre	314	Officier du Parlement
Nanterre	Jean de	327	Officier du Parlement
Pichon	Nicole	358	Officier du Parlement
Ruzé	?	390	Officier du Parlement
Saint-Quentin	Jean de	393	Officier du Parlement
Treille	Pierre de la	416	Officier du Parlement

ANNEXES

Vitry	Guillaume de	426	Officier du Parlement
-------	--------------	-----	-----------------------

Castres	Pierre de	102	Officier de la chambre des comptes
Danguueil	Mile de	145	Officier de la chambre des comptes
Le Blanc	Louis	233	Officier de la chambre des comptes
Malingre	Nicolas	289	Officier de la chambre des comptes
Malingre	Antoine	287	Officier de la chambre des comptes
Trigny	Oudard de	418	Officier de la chambre des comptes

?	?	458	Notaire et secrétaire
?	?	451	Notaire et secrétaire
Amys	Jean	6	Notaire et secrétaire
Bernier	Raoul	44	Notaire et secrétaire
Bidant	Denis	51	Notaire et secrétaire
Budé	Guillaume	86	Notaire et secrétaire
Budé	Dreux	87	Notaire et secrétaire
Chastel	Pierre du	115	Notaire et secrétaire
Coeffy	Jean de	124	Notaire et secrétaire
Deluier	Jean	147	Notaire et secrétaire
Gireauville	Guillaume de	176	Notaire et secrétaire
Goudrit	Eustache	178	Notaire et secrétaire
Grenier	Thomas	181	Notaire et secrétaire
Herlant	Audry	192	Notaire et secrétaire
Jussy	Robert de	200	Notaire et secrétaire
La Charité	Etienne de	206	Notaire et secrétaire
Le Bossu	Jean	236	Notaire et secrétaire
Le Camus	Jean	239	Notaire et secrétaire
Menon	Jean	306	Notaire et secrétaire
Mesme	Jean	311	Notaire et secrétaire
Moulins	Jean de	324	Notaire et secrétaire
Oger	Philippe	338	Notaire et secrétaire
Parey	Jean	348	Notaire et secrétaire
Plancy	Nicolas de	359	Notaire et secrétaire
Pré-Gilbert	Pierre de	367	Notaire et secrétaire
Prévôt	Jean	368	Notaire et secrétaire
Robertet	?	380	Notaire et secrétaire

2. LISTES NOMINATIVES

Symaret	Pierre	406	Notaire et secrétaire
Terme	Bertrand du	408	Notaire et secrétaire
Vautrete	Pierre	421	Notaire et secrétaire
Vignacourt	Jacques de	423	Notaire et secrétaire

LISTE NOMINATIVE DES DONATEURS PRÉSENTS DANS LE LIVRE DES FONDATIONS

Nom	Prénom	Notice
Aussy	Mathieu (II) d'	19
Bourgogne	Anne de	71
Bourgogne	Philippe de	72
Budé	Jean	84
Bureau	Jean	90
Castille	Marie de	101
Chastel	Pierre du	115
Cœur	Jean	125
Colombel	Guillaume	129
Colombel / Cambrai	Isabelle de	130
Compagnon	Macé	131
Compagnon / Malleguerre	Jeanne	132
Coquelet	Pierre de	133
Coquelet	Marie de	134
Creil	Eudes de	141
Épinay	André d'	152
Évreux / Étampes	Jean	159
Évreux / Étampes	Louis d'	160
Guymier	Guillaume	184
Guymier / Parent	Catherine	185
Harlay	Jean de	190
Harlay / Lhuillier	Louise	191
La Cloche	Henri de	207
La Cloche	Marguerite de	208
Langée	Julien de	224
Le Bourguignon	Oudin	235
Le Duc	Guillaume	245
Le Duc / Porchier	Jeanne	246
Le Grand	Hugues	248
Luzignan	Léon de	278
Malingre	Nicolas	287
Malingre / Jouveline	Guillemette	288
Massue	Hugues	300

2. LISTES NOMINATIVES

Mortis	Jean	320
Plancy	Nicolas de	357
Thieuville	Germaine de	408
Vignacourt	Jacques de	422

LISTE DES PERSONNES INHUMÉES DANS L'ÉGLISE DES CÉLESTINS ET NON RÉPERTORIÉES
COMME DONATRICES

Nom	Prénom	Date mort	Sexe	Clerc_Laïc	Catégorie sociale	Activité catégorie
Ailly	Hue d'	1392	Homme	Clerc	Monde de l'Eglise	Chanoine
Ailly	Jean d'	1408	Homme	Laïc	Noble	Officier autre
Angoulême	Charles d'	1496	Homme	Laïc	Noble	Haute noblesse
Auvergne	Jeanne d'	1361	Femme	Laïc	Noble	Roi / reine
Bar	Henri de	1398	Homme	Laïc	Noble	Haute noblesse
Bochart	Madeleine	1506	Femme	Laïc	Inconnu	Épouse
Bourbon	Charles de	1488	Homme	Clerc	Noble	Dignitaire
Bourbon	Jeanne de	1377	Femme	Laïc	Noble	Roi / reine
Boyer	Jacques	1442	Homme	Inconnu	Inconnu	Officier autre
Bretagne	Anne de	1513	Femme	Laïc	Noble	Roi / reine
Bretagne	François II	1488	Homme	Laïc	Noble	Haute noblesse
Clèves	Marie de	1487	Femme	Laïc	Noble	Haute noblesse
Colombel	Jean	1417	Homme	Laïc	Inconnu	Officier autre
Colombel / Le Grand	Marie	1418	Femme	Laïc	Inconnu	Épouse
Corbon	Jean de	1475	Homme	Laïc	Inconnu	Officier autre
Cordelier	Pierre le	1401	Homme	Laïc	Noble	Officier autre
Coucy	Marguerite de	1427	Femme	Laïc	Noble	Haute noblesse
Cunet	Pierre	1373	Homme	Laïc	Noble	Officier autre
Flavy	Hector de	1468	Homme	Laïc	Noble	Haute noblesse
Foix	Marguerite de	1487	Femme	Laïc	Noble	Haute noblesse
Foix	Pierre de	1496	Homme	Clerc	Noble	Dignitaire
Fons	Guillaume de la	1397	Homme	Inconnu	Inconnu	Officier autre
France	Isabelle de	1409	Femme	Laïc	Noble	Haute noblesse
Handieu	Enguerrand de	1390	Homme	Laïc	Inconnu	Officier autre
Hennequin	Jean	1405	Homme	Laïc	Inconnu	Officier du Parlement

2. LISTES NOMINATIVES

Hennequin	?	1388	Homme	Laïc	Inconnu	Autre
Héron	Marc	1466	Homme	Inconnu	Inconnu	Artisan
Horris	Charles	1504	Homme	Inconnu	Inconnu	Officier autre
Jean le Bon (cœur)		1364	Homme	Laïc	Noble	Roi / reine
La Chapelle	Renaud de	1396	Homme	Laïc	Inconnu	Officier de la chambre des comptes
La Charité	Charles de	1424	Homme	Inconnu	Inconnu	Autre
La Charité	?	1433	Femme	Inconnu	Inconnu	Autre
La Charité / Paillard	Marguerite	1424	Femme	Inconnu	Inconnu	Épouse
Laval	Guillaume de	1478	Homme	Laïc	Noble	Autre
Laval	Guillaume de	1395	Homme	Laïc	Noble	Officier autre
Laval / Bounai	Colombe de	1480	Femme	Laïc	Noble	Épouse
Le Clerc	François	1386	Homme	Clerc	Monde de l'Eglise	Chanoine
Le Coq	Jean	1515	Homme	Laïc	Inconnu	Officier autre
Le Coq	Jean	1515	Homme	Inconnu	Inconnu	Officier autre
Le Grand	Guillaume	1404	Homme	Inconnu	Inconnu	Officier du Parlement
Le Grand	Jean	1432	Homme	Inconnu	Inconnu	Officier autre
Le Grand	Jean	1322	Homme	Inconnu	Inconnu	Officier autre
Marcel	Agnès	1340	Femme	Laïc	Bourgeois	Épouse
Marcel	Etienne	1319	Homme	Inconnu	Bourgeois	Autre
Marcel	Geoffroy	1397	Homme	Clerc	Bourgeois	Autre
Marcel	Marie		Femme	Laïc	Inconnu	Épouse
Milan	Bonne de	1408	Femme	Laïc	Noble	Haute noblesse
Milan	Jeanne de	1494	Femme	Laïc	Noble	Haute noblesse
Montauban	Jean de	1407	Homme	Laïc	Noble	Haute noblesse
Nanclé	Raimon de	1452	Homme	Inconnu	Inconnu	Officier autre
Neuville	Guillaume de	1373	Homme	Inconnu	Inconnu	Officier autre
Orgemont	Guillaume de	1422	Homme	Laïc	Noble	Officier autre
Orléans	Jean d'	1467	Homme	Laïc	Noble	Haute noblesse
Orléans	Philippe de	1420	Homme	Laïc	Noble	Haute noblesse

ANNEXES

Orléans	Philippe de	1391	Homme	Laïc	Noble	Haute noblesse
Orléans	Renée de	1525	Femme	Laïc	Noble	Haute noblesse
Paillard	Christophe	1442	Homme	Laïc	Inconnu	Officier autre
Paillard	Philippe	1418	Homme	Clerc	Monde de l'Eglise	Officier autre
Paillard	Jacqueline		Femme	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Plantes	Guillaume des	1395	Homme	Inconnu	Inconnu	Officier autre
Poissac	Louis de	1510	Homme	Laïc	Noble	Officier autre
Pont / Paillard	Marguerite	1400	Femme	Laïc	Inconnu	Épouse
Rochefort	Guillaume de	1478	Homme	Laïc	Noble	Officier autre
Rochefoucaut	Philippe de la	1416	Femme	Laïc	Noble	Épouse
Roussai	Jean de	1398	Homme	Laïc	Inconnu	Officier autre
Roussai	?		Femme	Laïc	Inconnu	Épouse
Roussy	Marguerite de		Femme	Laïc	Noble	Haute noblesse
Savigny	Guillaume de	1399	Homme	Inconnu	Inconnu	Officier autre
Selincourt	?	1390	Homme	Laïc	Inconnu	Officier autre
Stuart	Jean	1498	Homme	Laïc	Noble	Haute noblesse
Stuart	Louis	1513	Homme	Laïc	Noble	Haute noblesse
Toustain	Jacques de	1404	Homme	Laïc	Monde de l'Eglise	Chanoine
Trie	Pierre de	1433	Homme	Laïc	Noble	Officier autre
Turpain	Catherine	1478	Femme	Laïc	Noble	Haute noblesse
Tuscanus	Julius	1367	Homme	Clerc	Monde de l'Eglise	Dignitaire
Visconti	Jean Galéas	1402	Homme	Laïc	Noble	Haute noblesse
Visconti	Valentine	1408	Femme	Laïc	Noble	Haute noblesse

3. DOSSIERS DE DONATION

INTRODUCTION

Le lecteur trouvera ci-dessous les 156 dossiers de donations mises en acte qui ont pu être élaborés à partir des archives célestines. Les dossiers sont présentés par ordre chronologique, ceux qui ne sont pas datés se trouvent en fin de liste.

Chaque dossier fait ici l'objet d'une fiche présentée de la façon suivante :

- En gras et encadré, le numéro du dossier et le type de donation dont il s'agit (donation actée (un acte au moins documente le dossier), donation allusive (on connaît la donation en substance par une mention d'obituaire ou de nécrologe), donation inconnue (on connaît l'existence de la donation par une allusion dans un obituaire ou un inventaire) ;
- Date du dossier ;
- En italique, résumé du dossier sous forme de regeste ;
- a. Tableau de la tradition simplifié sous la forme « cote du document⁷⁷³ – Type du document – Original / copie – Langue du document » ;
- b. Donateurs sous la forme « Nom, Prénom (numéro de la notice prosopographique) – Place occupée par la personne dans l'acte » ;
- c. Fondation effectuée par le donateur sous la forme « Type de fondation – Durée de la fondation – Fréquence de la fondation » avec, le cas échéant, une mention précisant que la fondation a été réduite ;
- d. Don effectué par le donateur sous la forme « Type de don – Valeur – Localisation ».

⁷⁷³ Pour ne pas alourdir la présentation, je n'ai pas répété la mention « Arch. nat. » pour toutes les cotes commençant par S et LL mais elle est sous-entendue. Entre parenthèses après la cote, on trouvera le numéro de la liasse contenant le document et le numéro de ce document à l'intérieur de la liasse sous la forme « (numéro de la liasse, numéro de la pièce) ».

Les localisations géographiques ont été réalisées à partir de VILLE DE PARIS, *Nomenclature des voies publiques et privées*, Paris : Ville de Paris, 1972, 8^e édition, 836 p. et de GODEFROY (Frédéric), *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle [...]*, Paris : Vieweg, 1881-1902, 10 vol.

DOSSIERS DE DONATION (PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE)

DOSSIER N° 1 - Donation actée

1352, 10 novembre.

Don par Garnier Marcel et sa femme Eudeline, aux Célestins de Paris de tous leurs droits sur la maison des Barrés près de l'hôtel de l'archevêque de Sens, afin d'y faire célébrer le divin service à notes, perpétuellement, de jour comme de nuit, et pour le salut de leur âme, en exceptant un droit viager de Garnier sur le grand jardin, la salle et la chambre de l'hôtel. Ils cèdent également le droit de patronage et de collation qu'ils ont sur l'une des chapellenies fondées en ce lieu et assises sur des rentes à Boissise-la-Bertrand. Les rentes seront données aux Célestins après la mort des chapelains et à condition que l'évêque de Paris cède ses droits sur l'autre chapellenie.

- a. S 3743^A (3, 3) - Charte de donation - Original - Français
S 3743^A (1, 5) - Autre - Original - Latin
- b. Marcel, Garnier (290) - Donateur seul
Marcel, Eudeline (291) - Donateur seul
- c. Autre
Réduit en 1414/1436
- d. Immeuble
Paris ; rue des Barrés [act. quartier Saint-Gervais, rue de l'Hôtel de Ville, rue François Miron]

DOSSIER N° 2 - Donation actée

1359 (n. st.), 8 janvier.

Testament de Marie de Floriac léguant aux Célestins de Paris 6 £ p. de rente annuelle et perpétuelle à prendre à Paris, sur Guillaume de Tieux, rue de la Charonnerie.

- a. S 3754 (5, 1) - Testament - Original - Latin
S 3801 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Floriac, Marie (164) - Donateur et bénéficiaire
- d. Rente ; 6 £ p.
Paris ; rue de la Charonnerie (attestée dans Godeffroy)

DOSSIER N° 3 - Donation actée

1360 (n. st.), 2 février.

Don par Gilles de Tremblay de 35 s. p. sur une maison sise à Conflans.

- a. S 3801 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Tremblay, Gilles de (416) - Donateur seul
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
- d. Rente ; 35 s. p.
Conflans

DOSSIER N° 4 - Donation actée

1360, 10 avril.

Don par Jean Arode de 6 £ p. de rente sur six arpents des vignes basses des Célestins à Paris.

- a. S 3801 - Analyse d'inventaire - Copie - Français
- b. Arode, Jean (15) - Donateur seul
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414
- d. Rente ; 6 £ p.
Paris

DOSSIER N° 5 - Donation actée

1363, 24 décembre.

Jean et Jeanne Auclou lèguent par testament aux Célestins de Paris 61 £ 15 s. p. de rente annuelle et perpétuelle sur diverses maisons qu'ils ont à Paris, ainsi que deux muids de blé et 100 francs d'or pour les amortir, afin d'être enterrés dans l'église, d'y fonder une chapelle et d'y faire dire des messes.

- a. S 3754 (1, 6) - Testament - Original - Français
S 3801 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Auclou, Jean (17) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*
Auclou, Jeanne (18) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*
- c. Sépulture dans l'église

Chapelle

Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Quotidienne

Réduit en 1414/1436

Messe après la mort du donateur ; 1 an ; Quotidienne

Inscription au martyrologe

d. Rente ; 61 £ 15 s. p.

Paris ; une maison devant Notre-Dame, une maison rue Neuve-Notre-Dame [commençait place du Parvis et finissait rue du Marché Palu, aujourd'hui englobée dans la place du Parvis Notre-Dame], une maison rue de la Juiverie [act. rue de la Tacherie], une maison rue des Oblayers [ancienne ruelle de la Licorne, aujourd'hui supprimée, finissait rue de la Juiverie], une maison près de la Boucherie, en la Sauverie, une autre maison en la Sauverie, une maison rue Saint-Germain-l'Auxerrois, une maison rue Jean le Conte [ensuite rue d'Avignon, puis supprimée par la rue de Rivoli], cinq maisons rue de la Baillehoe [act. rues Brisemiche et Taillepain], une maison rue de la Vannerie [supprimée par l'avenue Victoria], une maison rue de la Tonnellerie [supprimée par la rue du Pont-Neuf], une maison Place aux chats, une maison en la rue de l'Abre [peut-être rue de l'Arbre sec, act. rues Saint-Germain-l'Auxerrois et Halles], une maison en dehors de la porte Saint-Honoré, rue Jehan-Saint-Denis [supprimée par la rue de Rivoli]

Autre

Espèces ; 300 écus d'or

DOSSIER N° 6 - Donation actée

1366, 11 juillet.

Don par Pierre de Coquelet, bourgeois de Paris, aux Célestins de Paris, d'une maison et de ses appartenances à Paris, sur la Seine, en face de l'église des Célestins, situées en la censive des religieux de Sainte-Geneviève et chargées envers ces derniers d'une maille tournois de fonds de terre annuelle, ainsi que de 80 francs d'or du coin du roi à convertir en rentes, pour la célébration perpétuelle de trois messes et son association à tous les bienfaits et prières du monastère pour le remède de son âme et celle de sa femme Marie.

3. DOSSIERS DE DONATION

- a. S 3755^B (1, 1) - Charte de donation - Original – Français

Édition n°1⁷⁷⁴

S 3743^B (6, 1) - Charte de donation - Copie - Français

LL 1505 - Charte de donation - Copie - Français

S 3801 - Analyse d'inventaire - Français

- b. Coquelet, Pierre de (133) - Donateur et bénéficiaire

Coquelet, Marie de (134) - Donateur et bénéficiaire

- c. Messe du vivant du donateur ; Perpétuelle ; Hebdomadaire

Réduit en 1436

Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Hebdomadaire

Réduit en 1436

Association aux prières/bienfaits

- d. Immeuble

Paris ; sur la Seine, en face de l'église des Barrés

Espèces ; 80 francs d'or du coin du roi

DOSSIER N° 7 - Donation actée

1367 (n. st.), 10 mars.

Don par Louis, comte d'Étampes et de Lunel, aux Célestins de Paris, de son hôtel et seigneurie de Montglat, en récompense de l'engagement des Célestins à commémorer sa mort et celle de son frère Jean, le tout confirmé par sa mère, Marie d'Espagne, comtesse d'Étampes.

- a. S 3776^A (1, 2) - Charte de donation - Original - Français

S 3817 (1) - Charte de donation - Copie - Français

LL 1505 - Charte de donation - Copie - Français

⁷⁷⁴ Cf. partie « 5. Éditions » infra.

- S 3815 - Analyse d'inventaire - Copie - Français
- b. Castille, Marie de (101) - Donateur et bénéficiaire
Évreux / Étampes, Jean (158) - Bénéficiaire *post mortem*
Évreux / Étampes, Louis d' (159) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Quotidienne
Réduit en 1414/1436
Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414/1436
- d. Terre
Seine-et-Marne ; Montglas (château, comm. de Cerneux, arr. Provins),
Auger-en-Brie (arr. Provins) ; Châtellenie de Provins

DOSSIER N° 8 - Donation actée

1367, 26 juin.

*Fondation par Isabelle et Étienne Canu d'une chapelle et d'une messe de requiem
quotidienne en l'église des Célestins de Paris contre plusieurs rentes pour asseoir cette fondation.*

- a. S 3747 (1, 17) - Testament - Original - Français
S 3801 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Canu, Étienne (97) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*
Canu, Isabelle (98) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Quotidienne
Réduit en 1414/1436
Chapelle
- d. Rente ; 24 £ p.
Paris ; Halles / rue de Sac / Petit Pont [act. Petit-Pont, rue de la Cité] /
rue de la Mortellerie [vers la place de Grève, aboutit aux Nonnains
d'Hyères, quartier Saint-Gervais]

DOSSIER N° 9 - Donation actée

1368 (n. st.), 24 mars.

Ordre de Charles V au receveur de Paris de donner aux Célestins de Paris 10 000 francs d'or pris sur les 15 000 francs d'or dus au Roi par les Juifs du royaume afin d'édifier, parfaire et achever leur église.

- a. S 3743^A (1, 4) - Autre - Original - Français
Édition n° 2
K 179 (n° 136) - Autre - Copie - Français
S 3808 (n° 6) - Autre - Copie - Français
S 3801 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Charles V, (108) - Donateur seul
- c. Autre
- d. Espèces

DOSSIER N° 10 - Donation actée

1372, 20 septembre.

Fondation de cinq messes hebdomadaires par Pierre du Chastel.

- a. LL 1505 - Charte de donation - Copie - Français
- b. Chastel, Pierre du (115) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe du vivant du donateur ; Perpétuelle ; Hebdomadaire

d. Immeuble

DOSSIER N° 11 - Donation actée

1376 (n. st.), 6 février.

Exécution du testament d'Étienne Le Fèvre, feu curé de la Celle-sous-Vernon, léguant aux Célestins de Paris cinq quartiers de vigne ou environ à la Celle-sous-Vernon.

- a. S 3764^A (1, 2) - Autre - Original - Français et latin
Édition n° 3
- b. Le Fèvre, Etienne (247) - Donateur *post mortem*
- c. Offrande/aumône
- d. Vigne
Seine-et-Marne ; La Celle sous Vernon (probablement Vernou-La-Celle-sur-Seine, arr. Fontainebleau, cant. Moret-sur-Loing)

DOSSIER N° 12 - Donation actée

1376 (n. st.), 26 mars.

Don par Simon Bigot et sa femme Marie de 10 £ p. de rente annuelle et perpétuelle aux Célestins de Paris à prendre sur la maison à l'enseigne de l'Ange, rue Geoffroy l'Aîné, pour obtenir plusieurs prières et messes à célébrer pour le frère de Marie et ses parents à l'autel Saint-Maurice.

- a. S 3752^B (2, 1) - Charte de donation - Original - Français
Édition n° 4
S 3801 - Analyse d'inventaire - Français

- b. Bigot, Simon (53) - Donateur et bénéficiaire
Bigot / La Marquaise, Marie (54) - Donateur et bénéficiaire
Charny, Beaudoin de (111) - Bénéficiaire seul
Charny, Agnès de (112) - Bénéficiaire *post mortem*
- c. Messe pour un parent/ami ; Perpétuelle ; Hebdomadaire
Messe pour un parent/ami ; Perpétuelle ; Hebdomadaire
Inscription au martyrologe ; Perpétuelle
- d. Rente ; 10 £ p.
Paris ; rue Geoffroy l'Aîné [quartier Saint-Gervais, act. quai de l'Hôtel de Ville, rue François Miron]

DOSSIER N° 13 - Donation actée

1378, 26 août.

Don par le roi de France Charles V aux Célestins de Paris d'une maison à Paris, chemin du Petit-Musc, qui a jadis appartenu à Robert Testard et qu'il a achetée par l'intermédiaire du cleric Gobin Culdoé, ainsi qu'un jardin et une pièce de terre proches de la maison, avec les arrérages et la totalité des autres droits, afin que les frères puissent s'y installer et pour qu'ils prient pour les parents défunts du roi et la félicité du règne.

- a. S 3743^A (1, 1) - Charte de donation - Original - Latin
S 3801 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Charles V (108) - Donateur et bénéficiaire
- c. Prières
- d. Immeuble
Paris ; rue du Petit-Musc [quartier de l'Arsenal, act. quai des Célestins, rue Saint-Antoine]

DOSSIER N° 14 - Donation actée

1378, 27 septembre.

Don par Marie de Salins de 8 £ p. de rente dont 7 sont à prendre sur l'hôtel du Molinet avec jouissance viagère pour elle ainsi que le versement, par les frères, d'une queue de vin annuelle et un demi muid de froment sa vie durant.

- a. S 3801 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Salins, Marie de (395) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414
- d. Rente ; 8 £ p.
Paris ; Halles / Failles ; place des Porets

DOSSIER N° 15 - Donation actée

1380, 10 mai.

Don par Philippe de Mézières de 12 £ p. de rente sises à Melun pour asseoir en partie la fondation d'une chapelle aux Célestins de Paris.

- a. S 3801 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Mézières, Philippe de (311) - Donateur et bénéficiaire
- c. Chapelle
Réduit en 1414 / 1436
- d. Rente ; 12 £ p.

Seine-et-Marne ; Melun (préf.)

DOSSIER N° 16 - Donation actée

1383, 24 mars.

Don par Jean Culdoé l'Aîné et sa femme Jeanne aux Célestins de Paris de toute la terre appartenant en propre à Jeanne au Pont-Perrin, à Paris, le long des murs de leurs vignes (avec clauses de réserve concernant l'entretien des murs), pour la célébration d'une messe du Saint-Esprit annuelle et leur association aux prières.

- a. S 3743^A (4, 7) - Charte de donation - Original - Français
Édition n° 5
S 3801 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Culdoé, Jean (142) - Donateur et bénéficiaire
Culdoé, Jeanne (143) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe du vivant du donateur ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414 / 1436
Association aux prières
Inscription au martyrologe
- d. Terre
Paris ; Pont-Perrin (près du couvent)

DOSSIER N° 17 - Donation actée

1387, 16 juin.

Don par Jean le Prêtre et sa femme Denise aux Célestins de Paris de 20 s. p. de rente annuelle et perpétuelle sur une maison rue de la Mortellerie, à l'enseigne Saint-Jacques, afin d'être associés aux prières.

- a. S 3754 (3, 1) - Charte de donation - Original - Français
S 3801 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Le Prêtre, Jean (258) - Donateur et bénéficiaire
Le Prêtre, Denise (259) - Donateur et bénéficiaire
- c. Association aux prières
- d. Rente ; 20 s. p.
Paris ; rue de la Mortellerie (act. rue de l'Hôtel de Ville)

DOSSIER N° 18 - Donation actée

1392, 20 juillet.

Testament de Léon, roi d'Arménie, contenant ses dernières volontés quant au lieu de son enterrement (en l'église des Célestins en priorité), à ses funérailles, au paiement de ses dettes, à ses dons à diverses églises et à la destination de ses biens qui seront répartis en quatre parts, dont la première sera vendue et l'argent donné aux pauvres, la seconde vendue pour acheter une rente perpétuelle qui sera donnée à l'église du lieu de sépulture pour la fondation d'une messe quotidienne perpétuelle, la troisième léguée à son fils Guiot, bâtard et non légitime, et la quatrième partagée entre ses serviteurs.

3. DOSSIERS DE DONATION

- a. LL 1505 (9, 2) - Testament - Copie - Français
- b. Luzignan, Léon de (278) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Quotidienne
Sépulture dans l'église
- d. Rente

DOSSIER N° 19 - Donation actée

1392, 8 novembre.

Don par Jean Sauvaget de Saint-Fale aux Célestins de Paris de son hôtel rue Sainte-Geneviève, d'un arpent de vigne au-dessus de Saint-Antoine, de sa maison des Commis et de sa maison de la Couronne, rue du Clos-Brunel, ainsi que de livres.

- a. S 3755^B (3, 9) - Charte de donation - Original - Français
- b. Sauvaget de Saint-Fale, Jean (398) - Donateur et bénéficiaire
- d. Immeuble
 - Paris ; rue de la Montagne Sainte-Geneviève [quart. Sorbonne, act. rue Monge, bvd Saint-Germain]
- Vigne
 - Paris ; faubourg Saint-Antoine, derrière la Bastille
- Immeuble
 - Paris ; rue du Clos Bruneau [act. quartier de la Sorbonne, rue des Écoles et rue des Carmes]
- Livres

DOSSIER N° 20 - Donation actée

1393, 9 mai.

Don par Philippe de Mézières aux Célestins de Paris de l'intégralité de ses droits et possessions sur les terres de Mimorant-en-Brie, Perthes et Escielles pour la dévotion qu'il a envers eux.

- a. S 3780 (1, 5) - Charte de donation - Original - Français
 - S 3822 (1, 0) - Analyse d'inventaire - Français
 - S 3823 (9, 0) - Analyse d'inventaire - Français
- b. Mézières, Philippe de (311) - Donateur et bénéficiaire
- c. Autre
- d. Terre
 - Seine-et-Marne ; pblt Chartrettes (arr. Melun, cant. du Châtelet-en-Brie)
; Mimorant-en-Brie (Mémorant, hameau, comm. Perthes)
 - Immeuble
 - Seine-et-Marne ; L'Echelles (moulin détruit, comm. de Pézarches)
 - Immeuble
 - Seine-et-Marne ; Perthes (arr. Melun)

DOSSIER N° 21 - Donation actée

1393, 28 juillet.

Fondation d'une messe anniversaire par Nicolas de Plancy.

- a. LL 1505 - Autre - Copie - Français

Édition n° 9

- b. Plancy, Nicolas de (357) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414/1436
- d. Espèces ; 30 francs d'or

DOSSIER N° 22 - Donation actée

1394 (n. st.), 1^{er} février.

Don par Louis d'Orléans aux Célestins de Paris de 100 £ p. de rente sur les maisons, hôtels et terres de Porchefontaine, Montreuil, Sartouris, Boullay, Villetain, Sévres, Châteaufort et Vauhallan, que lui a données le roi après les avoir confisquées à Pierre de Craon, pour la célébration d'une messe basse quotidienne en la chapelle d'Orléans et la fondation de deux frères afin de prier continuellement pour ses parents, sa femme et ses enfants défunts.

- a. S 3790^B (1, 6) - Charte de donation - Original - Français
Édition n° 6
S 3808 - Charte de donation - Copie - Français
S 3819 (14, 2) - Charte de donation - Copie - Français
K 179 (0, 141) - Charte de donation - copie - Français
S 3820 (9, 0) - Analyse d'inventaire - Copie – Français
- b. Orléans, Louis d' (339) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe du vivant du donateur ; Perpétuelle ; Quotidienne
Réduit en 1414 / 1436
Religieux ; Perpétuelle
- d. Rente ; 100 £ p.
Yvelines ; Porchefontaine (comm. Versailles), Montreuil, Sattoury
(peut-être Sartoris, comm. Sceaux), Boulye (peut-être Boullay-les-Trous,

arr. Palaiseau, cant. Limours), Villetain, Sèvres (arr. Boulogne-
Billancourt), Châteaufort (arr. Versailles, cant. Versailles Sud), Vauhallan
(arr. Palaiseau)

DOSSIER N° 23 - Donation actée

1394 (n. st.), 13 mars.

Don par le roi Charles VI, en considération de l'amour de son père pour les Célestins et des dons précédents de son frère Louis d'Orléans, aux Célestins de Paris de 200 £ p. de rente sur les terres de Porchefontaine, ainsi que leur amortissement et l'amortissement de cent autres livres de rente données par Louis d'Orléans.

- a. S 3790^B (1, 7) - Charte de donation - Original - Latin
S 3808 (n° 18) - Charte de donation - Copie - Latin
S 3819 (15, 1) - Charte de donation - Copie - Latin
- b. Charles VI (109) - Donateur seul
- c. Prières ; Perpétuelle
- d. Rente ; 200 £ p.
Yvelines ; Porchefontaine (comm. Versailles), Montereuil, Sattoury
(peut-être Sartoris, comm. Sceaux), Boulye (peut-être Boullay-les-Trous,
arr. Palaiseau, cant. Limours), Villetain, Sèvres (arr. Boulogne-
Billancourt), Châteaufort (arr. Versailles, cant. Versailles Sud), Vauhallan
(arr. Palaiseau)
Autre
Yvelines ; Porchefontaine (comm. Versailles), etc.

DOSSIER N° 24 - Donation actée

1394, 15 octobre.

Don par Pierre Bourgeois, seigneur d'armes du roi, marchand et bourgeois de Paris, aux Célestins de Paris de ses droits sur six arpents et demi de terre à Paris en la paroisse Saint-Paul, derrière le couvent, chargés de 8 d. de cens envers le S^r de Bourbon pour être associé, ainsi que ses parents et amis défunts aux bienfaits du couvent.

- a. S 3743^B (6, 1) - Charte de donation - Copie - Français
S 3801 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Bourgeois, Pierre (70) - Donateur et bénéficiaire
- c. Association aux prières/bienfaits
- d. Droits seigneuriaux
Paris ; derrière le couvent, depuis le fossé où les égouts de Paris s'écoulent dans la Seine, le long du chemin royal et de la Seine

DOSSIER N° 25 - Donation actée

1394, 15 décembre.

Don par Jean Acart, conseiller du roi, aux Célestins de Paris, de la moitié de six arpents et demi de terre issus de son héritage, situés à Paris entre la Seine et le grand chemin royal, afin d'être participant aux bienfaits du monastère.

- a. S 3743^B (6, 1) - Charte de donation - Copie - Français
S 3801 - Analyse d'inventaire - Français

- b. Accart, Jean (1) - Donateur et bénéficiaire
- c. Association aux prières
- d. Terre
Paris ; derrière le couvent, depuis le fossé où les égouts de Paris s'écoulent dans la Seine, le long du chemin royal et de la Seine

DOSSIER N° 26 - Donation actée

1394, 30 décembre.

Louis, duc de Bourbon, au vu de la donation par Jean Acart et Pierre Bourgeois de six arpents et demi de terre situés entre le chemin royal et la Seine aux Célestins de Paris, cède à ces derniers l'intégralité de ses droits sur cette terre, à savoir 8 d. annuels de cens et les arrérages qui pourraient lui être dus.

- a. S 3743^B (6, 1) - Charte de donation - Copie - Français
S 3801 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Bourbon, Louis (II) de (68) - Donateur seul
- d. Droits seigneuriaux ;
Paris ; derrière le couvent, depuis le fossé où les égouts de Paris s'écoulent dans la Seine, le long du chemin royal et de la Seine

DOSSIER N° 27 - Donation actée

1397, 3 juillet.

Don par Hugues le Grand de 500 £ t. pour être inhumé dans l'église et y fonder différents services.

3. DOSSIERS DE DONATION

- a. LL 1505 (65, 11) - Accord du couvent - Copie - Latin
Édition n° 8
- b. Le Grand, Hugues (248) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414/1436
Sépulture dans l'église
Inscription au martyrologe
Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Annuelle
- d. Espèces ; 500 £ t.
Essonne ; Bochet (?), Bouray-sur-Juine (arr. Étampes, cant. Étréchy),
Lardy (arr. Étampes, cant. Étréchy)

DOSSIER N° 28 - Donation actée

1397, 30 novembre.

Don par Philippe de Moulins de l'hôtel du Heaume pour asseoir « une certaine fondation ».

- a. S 3748^B (1, 8) - Autre - Original - Français
Édition n° 7
S 3801 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Moulins-Engilbert, Philippe de (324) - Donateur et bénéficiaire
- c. Inconnue
- d. Immeuble ; 850 £ t.
Paris ; rue de la Grande Truanderie [act. bvd Sébastopol, rue de la Réale
et rue de Turbigo, quartier des Halles]

DOSSIER N° 29 - Donation actée

1399 (n. st.), 15 février.

Don par Louis de Bourbon aux Célestins de Paris de tous ses droits sur les cens, rentes et héritages de feu Gérard de Beauparisi appartenant aux Célestins de Paris au terroir et finage d'Andely, Soissy-les-Montmorency, Tournedos et Mauregard.

- a. S 3777^B (4, 8) - Autre - Original - Français
S 3821 (2, 0) - Analyse d'inventaire - Français
- b. Bourbon, Louis (II) de (68) - Donateur seul
- d. Droits seigneuriaux
Seine-et-Marne ; Andely, Soissy-les-Montmorency, Tournedos (comm. de Mauregard), Mauregard (arr. Meaux)

DOSSIER N° 30 - Donation actée

1401, 19 juillet.

Les religieux de Sainte-Geneviève acceptent de céder aux Célestins de Paris une place « vuide et vague » entre les murs de la Seine et la chapelle d'Orléans aux Célestins contre une récompense offerte par le duc d'Orléans de 200 écus d'or du coin du roi à 22 s. 6 d. pièce et 20 £ de rentes amorties à acquérir par les religieux de Sainte-Geneviève.

- a. S 3743^B (6, 1) - Autre - Copie - Français
K 180 (n° 15) - Autre - Français
- b. Orléans, Louis d' (339) - Donateur seul

3. DOSSIERS DE DONATION

- d. Terre ; 200 écus et 20 £ de rente amortie
Paris ; entre les murs de la ville sur la Seine et la chapelle d'Orléans aux Célestins

DOSSIER N° 31 - Donation actée

1404 (n. st.), 9 janvier.

Don par Honorée, femme de Pierre Barbé, de l'hôtel de la Cage, rue Sacalie, pour être participante aux prières du monastère.

- a. S 3801 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Barbé, Honorée (29) - Donateur et bénéficiaire
- c. Association aux prières
- d. Immeuble
Paris ; rue Sacalie

DOSSIER N° 32 - Donation actée

1411, 2 avril.

Legs testamentaire par Arnoul le Charpentier du résidu de ses biens aux Célestins de Paris, soit 20 £ p. de rente sur ses propriétés à Gournay-sur-Marne.

- a. S 3787^B (3, 55) - Autre - Copie - Français
- b. Le Charpentier, Arnoul (238) - Donateur et bénéficiaire
- c. Association aux prières

d. Rente ; 20 £ p.

Seine-Saint-Denis ; Gournay-sur-Marne (arr. Le Raincy, comm. Noisy le Grand)

DOSSIER N° 33 - Donation actée

1426, 11 juin.

Don par Miles de Danguel aux Célestins de Paris de la maison de la Lande avec sa seigneurie et toutes ses dépendances à Ville d'Avray, Marne[-la-Coquette], Vaucresson et Clamart, pour remercier Dieu de ses bienfaits et que les Célestins prient pour lui et afin que son frère Robert de Danguel.

a. S 3795^B (1, 3) - Charte de donation - Original - Français

b. Danguel, Mile de (145) - Donateur et bénéficiaire

Danguel, Robert de (146) - Bénéficiaire seul

c. Prières

Réduit en 1436

d. Immeuble

Hauts-de-Seine ; Ville d'Avray (arr. Boulogne-Billancourt, cant. Chaville)

Autre

Hauts-de-Seine ; Ville d'Avray, Sèvres (arr. Boulogne-Billancourt),
Marne (Marne-La-Coquette, arr. Boulogne-Billancourt, cant. Chaville),
Vaucresson (arr. Boulogne-Billancourt, cant. Chaville) et Clamart (arr. Antony)

DOSSIER N° 34 - Donation actée

1426, 31 juillet.

Don par Robert de Danguel aux Célestins de Paris de toutes les rentes, terres, seigneuries, étangs, cens, fiefs, bois, rivières, prés et autres possessions appartenant à lui-même et à son frère, Miles de Danguel, à cause de l'hôtel de la Lande à Ville d'Avray, Sèvres, Marne[-la-Coquette] et Vaucresson.

- a. S 3795^B (1, 9) - Charte de donation - Original – Français
- b. Danguel, Mile de (145) - Bénéficiaire seul
Danguel, Robert de (146) - Donateur seul
- c. Prières
- d. Terre
Hauts-de-Seine ; Ville d'Avray, Sèvres (arr. Boulogne-Billancourt),
Marne (Marnes-la-Coquette, arr. Boulogne Billancourt, cant. Chaville),
Vaucresson (arr. Boulogne-Billancourt, cant. Chaville)

DOSSIER N° 35 - Donation actée

1439, 19 octobre.

Don par Caisot Chambriquet de la maison à l'enseigne du Mouton, au coin du Petit-Musc.

- a. S 3801 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Chambriquet, Caisot (107) - Donateur seul
- d. Immeuble
Paris ; rue du Petit-Musc (quartier de l'Arsenal, act. quai des Célestins,

rue Saint-Antoine)

DOSSIER N° 36 - Donation actée

1433, 2 novembre.

Don par Jean Ysambert aux Célestins de Paris de 25 £ p. de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur diverses maisons lui appartenant à Paris, pour être associé aux prières des frères et afin que ceux-ci prient pour lui.

- a. S 3754 (2, 4) - Charte de donation - Original - Français
S 3801 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Ysambert, Jean (428) - Donateur et bénéficiaire
- c. Association aux prières
Prières
- d. Rente ; 25 £ p. (au total)
Paris ; rue aux Anglais [quartier de la Sorbonne, act. rue Galande et rue Lagrange] / Petit-Pont [act. Petit-Pont]

DOSSIER N° 37 - Donation actée

1439, 11 octobre.

Jeanne Bounyer, considérant son âge et le mauvais état de ses propriétés dégradées par la guerre, se donne aux Célestins de Paris avec l'intégralité de ses biens (soit sa maison avec jardin et un quartier et demi de terre et plusieurs arpents de vigne à Champagne), pour être hébergée et entretenue dans un hôtel des Célestins, rue du Petit-Musc, à Paris, durant le restant de sa vie, qu'elle passera à servir les frères.

3. DOSSIERS DE DONATION

- a. S 3764^A (1, 12) - Charte de donation - Original - Français
- b. Bounyer, Jeanne (67) - Donateur et bénéficiaire
- c. Autre
- d. Immeuble
 - Seine-et-Marne ; Champagne (Champagne-sur-Seine, arr. Fontainebleau, cant. Moret-sur-Loing)
 - Vigne
 - Vers Champagne
 - Autre

DOSSIER N° 38 - Donation allusive

1442.

Honorabilis et discretus vir, Johannes Chaurret, quondam burgensis Parisiensis, pro fundatione duarum missarum qualibet septimana in hoc monasterio perpetuis temporibus celebrandarum, in sua ultima voluntate nobis dedit quadringenta scuta auri, que per manus venerabilium et discretorum virorum magistri Stephani Petit presbiteri, canonici Sancti Germani Autissiodorensis, et Robini Beguin, testamenti dicti defuncti executorum, realiter recepimus, anno Domini M^o CCCC^o XLII^o775.

- a. Réduction 1436 - Réduction - Original - Latin⁷⁷⁶
- b. Chaurret, Jean (116) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Bihebdomadaire
- d. Espèces ; 400 écus d'or

⁷⁷⁵ Transcription du passage de la réduction des messes de 1436, seul à documenter cette donation.

⁷⁷⁶ Cf. *supra*, chapitre II.

DOSSIER N° 39 - Donation actée

1442, 28 mai.

Don par les exécuteurs testamentaires de l'épouse Maillard de 60 s. p. de rente sur la maison à l'enseigne du Mouton (dit aussi hôtel Chambriquet) au coin du Petit-Musc.

- a. S 3801 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Maillard, ? (282) - Donateur seul
- d. Rente ; 60 s. p.
Paris ; rue du Petit-Musc [quartier de l'Arsenal, act. quai des Célestins, rue Saint-Antoine]

DOSSIER N° 40 - Donation actée

1443, 31 mai.

Don par Pierre Cousinot aux Célestins de Paris de 42 s. 8 d. p. de rente sur une maison à Paris, rue de la Chanvrerie, à l'enseigne du Fardeau, pour être associé aux prières des frères et obtenir des prières pour son âme, celle de sa femme et de leurs parents.

- a. S 3752^A (1, 4) - Charte de donation - Original - Français
Édition n° 11
S 3801 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Cousinot, Pierre (II) (137) - Donateur et bénéficiaire
- c. Association aux prières
Prières
- d. Rente ; 42 s. 8 d. plus les arrérages depuis Pâques 1418

Paris ; rue de la Chanvrerie [Chanvoirie, selon Godeffroy, vers rue Saint-Denis et fontaine Saints-Innocents]

DOSSIER N° 41 - Donation actée

1445, 19 octobre.

Don par Regnaut Tupain aux Célestins de Paris d'un demi arpent de vigne en friche qui lui a été baillé à cens par Jean de Craville au finage de Champagne au lieu-dit Le long des Morillons et tenant de toutes parts aux Célestins, afin d'être associé aux prières des frères.

- a. S 3764^A (1, 14) - Charte de donation - Original - Français
- b. Tupain, Renaud (418) - Donateur et bénéficiaire
- c. Association aux prières
- d. Vigne
Seine-et-Marne ; Champagne (probablement Champagne-sur-Seine, arr. Fontainebleau, cant. Moret-sur-Loing) ; lieu-dit le long des Morillons

DOSSIER N° 42 - Donation actée

1446, 14 octobre.

Don par les exécuteurs testamentaires de Jeanne de Lendres, de 40 s. p. de rente annuelle et perpétuelle aux Célestins de Paris à prendre sur la maison de l'Ange, à Paris, rue Geoffroy l'Aîné, pour fonder un service anniversaire solennel annuel chanté, transformé par les Célestins en cent messes et un obit solennel en une seule fois et association aux prières.

- a. S 3752^B (2, 8) - Autre - Original - Français et latin

Édition n° 12

S 3801 - Analyse d'inventaire - Français

- b. Lendres, Jeanne de (266) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*
- c. Service funèbre (le jour du décès) ; Ponctuelle
Association aux prières/bienfaits
- d. Rente ; 40 s. p.
Paris ; rue Geoffroy l'Aîné [quartier Saint-Gervais, act. quai de l'Hôtel de Ville, rue François Miron]

DOSSIER N° 43 - Donation actée

1446, 21 novembre.

Exécution du testament d'Oudin le Bourguignon par sa femme Jeanne, après un procès avec la confrérie de son mari, léguant aux Célestins de Paris un demi arpent de terre à Paris entre la bastille Saint-Antoine et la maison d'ardoise au clos Margot pour la fondation d'un service solennel anniversaire perpétuel le 27 avril, composé d'une haute messe de requiem avec vigile des morts en mémoire du défunt et de ses parents.

- a. LL 1505 - Testament - Copie - Français
S 3801 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Le Bourguignon, Oudin (235) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
- d. Terre
Paris ; rue Saint-Antoine [act. quart. Saint-Gervais, pl. de la Bastille, rue de Sévigné, rue de Fourcy], au Clos Margot

DOSSIER N° 44 - Donation actée

1448, 22 juin.

Legs testamentaire par Jeanne, veuve de Jean Fleuret, du résidu de tous ses biens, à savoir l'hôtel du Cheval Noir, à Paris, rue de la Vannerie, aux Célestins pour être associée aux prières.

- a. S 3801 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Fleuret, Jeanne (163) - Donateur et bénéficiaire
- c. Association aux prières
Réduit en 1414
- d. Rente
Paris ; rue de la Vannerie [disparue auj., commençait place de l'Hôtel de Ville et finissait rue Saint-Martin]

DOSSIER N° 45 - Donation actée

1452, 12 mars.

Don par Guillaume le Duc de 40 écus d'or pour la fondation d'un De profundis à l'issue de chaque grand-messe quotidienne.

- a. LL 1505 - Autre - Copie - Français
Réduction 1436 - Réduction - Original - Latin
- b. Le Duc, Guillaume (245) - Donateur et bénéficiaire
Le Duc / Porchier, Jeanne (246) - Donateur et bénéficiaire
- c. Sépulture dans l'église
Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Quotidienne

- d. Espèces ; 400 écus d'or pour acheter une rente
Yvelines ; Porchefontaine (comm. Versailles)

DOSSIER N° 46 - Donation actée

1452 (n. st.), 19 janvier.

Colin le Mesureur, sans héritier et vieillissant, cède l'intégralité de ses biens et se donne aux Célestins de Paris à condition qu'ils s'occupent de lui, subviennent à ses besoins jusqu'à sa mort et procèdent à son enterrement.

- a. S 3749^A (1, 7) - Autre - Original - Français
Édition n° 13
- b. Le Mesureur, Colin (256) - Donateur et bénéficiaire
- c. Association aux prières/bienfaits
Autre
Sépulture dans l'église
- d. Don personnel

DOSSIER N° 47 - Donation actée

1456, 1er mai.

Don par Jean Roussel et sa femme Thomasse aux Célestins de Paris de l'intégralité de leurs biens, à savoir la moitié du moulin de la Flache et de la maison du moulin et une maison, cour et jardin à Pontoise, en la grand rue, à l'enseigne du Gros Tournois, en se réservant un droit viager, pour être associés aux bienfaits et prières du monastère.

3. DOSSIERS DE DONATION

- a. S 3755^B (11, 3) - Charte de donation - Original - Français
S 3801 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Roussel, Jean (387) - Donateur et bénéficiaire
Roussel, Thomasse (388) - Donateur et bénéficiaire
- c. Association aux prières
- d. Immeuble
Val d'Oise ; Pontoise (préf.) ; en la grand rue principale

DOSSIER N° 48 - Donation actée

1457, 12 septembre.

Don de l'hôtel de Préaux par Jacques d'Armagnac.

- a. S 3801 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Armagnac, Jacques d' (14) - Donateur seul
- d. Immeuble
Paris

DOSSIER N° 49 - Donation actée

1459, 3 novembre.

En raison de la piété de Nicolas Malingre et de sa femme Guillemette, ainsi que d'un don de 160 £ p. qui a été employé à l'achat d'un fief au Plessis-Luzarches et à la réparation des dépendances de ce fief, les Célestins de Paris, réunis en chapitre, accordent au couple la célébration perpétuelle d'une messe basse de la Croix avec Passion selon saint Jean, hebdomadaire, le vendredi, en la chapelle saint André l'Apôtre.

- a. LL 1505 - Accord du couvent - Copie - Français
Édition n° 14
- b. Malingre, Nicolas (287) - Donateur et bénéficiaire
Malingre / Jouveline, Guillemette (288) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe du vivant du donateur ; Perpétuelle ; Hebdomadaire
Réduit en 1436
Inscription au martyrologe
- d. Espèces ; 80 £ p. converties en rente
Val d'Oise ; Plessis-sous-Luzarches (Le Plessis Luzarches, arr. Sarcelles,
cant. Luzarches)

DOSSIER N° 50 - Donation actée

1460, 10 octobre.

Don par Mathieu d'Aussy, écuyer, de 300 écus d'or à employer en rente perpétuelle, pour le bon accomplissement du service divin par les Célestins de Paris et la célébration de deux messes basses hebdomadaires perpétuelles, les mardi et jeudi, à l'autel Saint-Jean-Baptiste, pour le salut de son âme et de celle de ses parents.

- a. LL 1505 - Accord du couvent - Copie - Français
Édition n° 15
Réduction 1436 - Réduction - Original - Latin
- b. Aussy, Mathieu (II) d' (19) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Hebdomadaire
Inscription au martyrologe
- d. Espèces ; 300 écus d'or convertis en rentes
Phalles

DOSSIER N° 51 - Donation actée

1461, 3 octobre.

Don par Anne de Bourgogne de 1 200 écus pour la fondation d'une messe quotidienne suivie du De profundis et de l'oraison Pertinens ave fidelium entre 8h et 9h devant le grand autel, pour elle et pour son frère, et d'un obit solennel.

- a. LL 1505 - Accord du couvent - Copie - Français
Réduction 1436 - Réduction - Original - Latin
- b. Bourgogne, Anne de (71) - Donateur et bénéficiaire
Bourgogne, Philippe de (72) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
Messe du vivant du donateur ; Perpétuelle ; Quotidienne
- d. Espèces ; 1200 écus convertis en rente
Val d'Oise ; Plessis-sous-Luzarches (Le Plessis Luzarches, arr. Sarcelles, cant. Luzarches)

DOSSIER N° 52 - Donation actée

1463 (n. st.), 28 mars.

Don par Jean Bourdin, laboureur demeurant à Paris, aux Célestins de Paris de la propriété d'une maison et place à côté de la maison du carrefour des Barrés, chargée de 4 s. p. annuels de fonds de terre envers l'hôtel de la ville, afin d'être associé aux prières des frères, pour le salut de sa femme et pour être secouru par les Célestins en cas de maladie ou de nécessité.

- a. S 3743^A (2, 6) - Charte de donation - Original - Français
Édition n° 16
S 3801 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Bourdin, Jean (69) - Donateur et bénéficiaire
- c. Association aux prières
Autre
- d. Immeuble
Paris ; carrefour des Barrés, rue des Barrés [act. quartier St-Gervais, rue de l'Hôtel de Ville, rue François Miron]

DOSSIER N° 53 - Donation actée

1466, 9 juillet.

Don de rentes par Guillaume Colombel pour être inhumé dans l'église, fonder deux religieux au sein du couvent chargés de prier Dieu pour lui après sa mort et pour ses parents, fonder une messe basse quotidienne perpétuelle et être autorisé à graver ces fondations en épitaphe et dans les cellules des deux religieux à fonder.

- a. LL 1505 - Accord du couvent - Copie - Français
LL 1505 - Autre - Copie - Français
- b. Colombel, Guillaume (129) - Donateur et bénéficiaire
Colombel / Cambrai, Isabelle de (130) - Donateur et bénéficiaire
- c. Sépulture dans l'église
Religieux ; Perpétuelle
Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Quotidienne
Épitaphe
- d. Rente

DOSSIER N° 54 - Donation actée

1466, 4 septembre.

Testament de Jean Buisson par lequel il lègue la plus grande partie de ses biens aux Célestins de Paris afin d'y être enterré, d'être associé aux prières et que l'on lui célèbre un service solennel.

- a. S 3749^A (3, 4) - Testament - Original - Français
- b. Buisson, Jean (88) - Donateur et bénéficiaire
- c. Sépulture dans l'église
Association aux prières
Service funèbre (le jour du décès)
- d. Autre
Paris ; rue de la Verrerie [act. rue de la Vieille Draperie, act. rue de Lutèce et place Louis Lépine, commençait rue de la Juiverie et finissait place du Palais de Justice]

DOSSIER N° 55 - Donation actée

1469, 4 janvier.

Don par Guy de Néelles, seigneur d'Offémont et de Mello, aux Célestins de Paris, de toutes les possessions qu'il a héritées de sa tante Jeanne de Néelles situées en Brie, pour être associés lui, son frère Louis et sa fille Blanche aux prières du monastère, le tout contre le versement de 210 £ p. à sa fille Blanche.

- a. S 3761^A (1, 3) - Charte de donation - Original - Français

S 3782 - Autre - Français

S 3815 - Analyse d'inventaire - Français

b. Néelles, Louis de (326) - Bénéficiaire seul

Néelles, Guy (IV) de (327) - Donateur et bénéficiaire

Néelles, Blanche de (328) - Donateur et bénéficiaire

c. Association aux prières

d. Terre

Seine-et-Marne (Brie, nord-est du département) ; Orly-sur-Morin (arr. Meaux, comm. Rebais), Boulangy (comm. de Bassevelle), Les Bordes (probablement, cant. de la Ferté-Gaucher), Rebais (arr. Meaux), Bassevelle (cant. de la Ferté-sous-Jouarre, arr. Meaux)

DOSSIER N° 56 - Donation actée

1469, 6 juillet.

Don par Julien de Langlée de deux chandeliers d'argent, deux plats émaillés au fond, l'un à l'image Notre-Dame, l'autre à celle de saint Pierre Célestin, de deux burettes d'argent et d'une grande croix d'argent émaillée aux quatre coins avec des scènes de la Passion et pesant 28 marcs d'argent.

a. LL 1505 - Charte de donation - Copie - Français

Édition n° 17

LL 1505 - Autre - Copie - Latin

b. Langlée, Julien de (224) - Donateur seul

c. Inscription au martyrologe

d. Objet liturgique

DOSSIER N° 57 - Donation actée

1470, 18 juillet.

Legs testamentaire par Eudes de Creil de 1000 francs aux Célestins de Paris afin d'être inhumé dans leur église et d'y fonder plusieurs services.

- a. LL 1505 - Testament (et exécution du testament) - Copie - Français
Édition n° 18
- b. Creil, Eudes de (141) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Hebdomadaire
Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
Sépulture dans l'église
Association aux prières/bienfaits
- d. Espèces ; 1000 f.

DOSSIER N° 58 - Donation actée

1471, septembre.

Don par Jean Mortier de 60 écus d'or pour la fondation d'une messe basse mensuelle et son association aux prières.

- a. LL 1505 - Accord du couvent - Copie - Français
Édition n° 19
- b. Mortis, Jean (320) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Mensuelle
Association aux prières/bienfaits

Prières

d. Espèces ; 60 écus d'or valant 22 s. p. pièce

DOSSIER N° 59 - Donation actée

1472, 6 août.

Legs testamentaire par Renaude, veuve de Guillaume Belhomme, de 20 s. p. de rente sur une maison et jardin de trois arpents de terre sis à Montreuil, sous le bois de Vincennes.

- a. S 3801 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Belhomme, Renaude (41) - Donateur seul
- d. Rente ; 20 s. p.
Seine-Saint-Denis ; Montreuil (arr. Bobigny, cant. Montreuil) ; sous le bois de Vincennes

DOSSIER N° 60 - Donation actée

1473, 19 novembre.

Jeanne la Buissonne lègue la totalité de ce qui restera de ses biens après paiement de ses dettes et exécution de son testament aux Célestins de Paris pour être enterrée au monastère avec le même service funèbre que pour un frère.

- a. S 3749^A (3, 9) - Testament - Original - Français
S 3801 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Buisson / La Buissonne, Jeanne (89) - Donateur et bénéficiaire

3. DOSSIERS DE DONATION

- c. Sépulture dans l'église
Service funèbre (le jour du décès)
- d. Autre
Paris ; Hôtel de l'Ang(l)e, rue de la Verrerie / Vannerie

DOSSIER N° 61 - Donation actée

1473, 26 novembre.

Don par Guillaume Cousinot aux Célestins de Paris de cinq quartiers de terre sis au terroir d'Eaubonne-les-Bobigny pour être associé aux prières du monastère et contre un paiement annuel [non précisé].

- a. S 3773^B (1, 8) - Charte de donation - Original - Français
Édition n° 20
- b. Cousinot, Guillaume (II) (138) - Donateur et bénéficiaire
- c. Association aux prières
- d. Terre
Val d'Oise ; Euabonne (arr. Pontoise)

DOSSIER N° 63 - Donation actée

1476, 7 mai.

Don par Denysot Nicot et sa femme Pierrette d'un arpent de pré au Pré de Choppes, tenant aux frères de toutes parts pour être associés aux prières.

- a. S 3761^B (2, 8) - Charte de donation - Original - Français
S 3815 - Analyse d'inventaire - Copie - Français
- b. Nicot, Denysot (332) - Donateur et bénéficiaire
Nicot, Pierrette (333) - Donateur et bénéficiaire
- c. Association aux prières
- d. Terre
probablement Seine-et-Marne ; vers Coulommiers et Les Bordes (cant.
de la Ferté-Gaucher) ; Pré Choppes (lieu-dit)

DOSSIER N° 64 - Donation actée

1482, 15 juillet.

Legs testamentaire par Jean Cœur de 200 écus d'or aux Célestins de Paris afin d'y fonder un obit annuel.

- a. LL 1505 - Autre - Copie - Français
- b. Cœur, Jean (125) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Annuelle
Association aux prières
- d. Espèces ; 200 écus d'or convertis en rente
Bongny

DOSSIER N° 65 - Donation actée

vers 1485.

Don par Jean Bouton de divers héritages sis à Meudon, faisant environ trois quartiers et demi de vigne.

- a. S 3801 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Bouton, Jean (73) - Donateur seul
- d. Vigne
Hauts-de-Seine ; Meudon (arr. Boulogne-Billancourt, ch.-l. de cant.)

DOSSIER N° 66 - Donation actée

1490 (n. st.), 6 février.

Pierre Meschin et sa femme Pierrette se donnent au couvent des Célestins avec tous leurs biens meubles et immeubles afin d'être associés aux prières des frères et d'avoir un service funèbre identique à ceux des frères le jour de leur mort.

- a. S 3764^A (1, 24) - Charte de donation - Original - Français
S 3823 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Meschin, Pierre (307) - Donateur et bénéficiaire
Meschin, Pierrette (308) - Donateur et bénéficiaire
- c. Association aux prières
Autre
Service funèbre (le jour du décès) ; Ponctuelle

- d. Don personnel
Autre
Seine-et-Marne ; probablement aux alentours de Melun

DOSSIER N° 67 - Donation actée

1493 (n. st.), 4 février.

Don par Guy de Vitry, novice chez les Célestins de Paris, aux religieux du manoir, des terres et appartenances de Perthes qu'il vient d'acquérir de Jean Brisset pour 420 £ t., ainsi que 400 £ pour la chapelle des Onze mille vierges afin que les membres de sa famille soient associés aux prières des frères.

- a. S 3780 (1, 14) - Charte de donation - Original - Français
S 3823 - Charte de donation - Copie - Français
- b. Vitry, Guy de (427) - Donateur seul
- c. Association aux prières
- d. Espèces ; 400 £ t.
Immeuble ; 420 £ t.
Seine-et-Marne ; Perthes (arr. Melun)

DOSSIER N° 68 - Donation actée

1494 (n. st.), 15 mars.

Don par Jean de Harlay d'une rente de 7 £ t. pour la fondation d'une messe basse quotidienne.

3. DOSSIERS DE DONATION

- a. LL 1505 - Charte de donation - Copie - Français
Édition n° 21
- b. Harlay, Jean de (189) - Donateur et bénéficiaire
Harlay / Lhuillier, Louise (190) - Donateur et bénéficiaire
La Cloche, Henri de (207) - Bénéficiaire *post mortem*
La Cloche, Marguerite de (208) - Bénéficiaire *post mortem*
Massue, Hugues (300) - Bénéficiaire *post mortem*
- c. Messe du vivant du donateur ; Hebdomadaire
- d. Rente ; 7 £
Paris ; rue Saint-Antoine [act. quart. Saint-Gervais, pl. de la Bastille, rue de Sévigné, rue de Fourcy]

DOSSIER N° 69 - Donation actée

1495, 23 avril.

Don par les exécuteurs testamentaires de Jean Bureau de 1000 francs pour fonder un petit obit annuel et trois messes basses hebdomadaires.

- a. LL 1505 - Autre - Copie - Français
Édition n° 22
- b. Bureau, Jean (90) - Donateur et bénéficiaire *post mortem*
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
Messe du vivant du donateur ; Perpétuelle ; Hebdomadaire
Sépulture dans l'église
- d. Espèces ; 1000 francs

DOSSIER N° 70 - Donation actée

1497, 8 février.

Don par Jean Vincent l'Aîné aux Célestins de Paris, de 5 s. p. de rente annuelle et perpétuelle, à prendre après son trépas sur plusieurs de ses héritages afin d'être associé aux prières des frères.

- a. S 3796^A (2, 24) - Charte de donation - Original - Français
- b. Vincent, Jean (424) - Donateur et bénéficiaire
- c. Association aux prières
- d. Rente ; 5 s. p.
Hauts-de-Seine ; Sartoris (comm. Sceaux), Sabrevoies ; La Grange-l'Essart

DOSSIER N° 71 - Donation actée

1497, 15 décembre.

Don par François Mauroy aux Célestins de Paris de la ville, terre, justice, seigneurie, droits et appartenances de Flagny-le-Petit en Brie, afin d'être associé aux prières des frères.

- a. S 3772^A (2, 7) - Charte de donation - Original - Français
- b. Mauroy, François (301) - Donateur seul
- c. Association aux prières
- d. Terre
Seine-et-Marne ; Flagny le Petit (Flagny, hameau, commune de

Hondevilliers, arr. Meaux) ; près de Nogent l'Artault et Sablonnières
(arr. Meaux)

DOSSIER N° 72 - Donation actée

1498, 12 novembre.

Don par Macé Compagnon et Jeanne Malleguerre, sa femme, aux Célestins de Paris d'une rente annuelle et perpétuelle de 12 £ p. à prendre en partie sur l'héritage de Jeanne, en partie sur leurs conquêts, pour la fondation d'une messe hebdomadaire de requiem le mercredi après la mort de Jeanne.

- a. LL 1505 (491, 71) - Charte de donation - Copie - Français
- b. Compagnon, Macé (131) - Donateur et bénéficiaire
Compagnon / Malleguerre, Jeanne (132) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Hebdomadaire
- d. Rente ; 12 £ p.

DOSSIER N° 73 - Donation actée

1499, 18 septembre.

Legs testamentaire par Jacques de Vignacourt de 80 écus d'or pour fonder une messe quotidienne.

- a. LL 1505 (219, 37) - Autre - Copie - Français
- b. Vignacourt, Jacques de (422) - Donateur et bénéficiaire

- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Quotidienne
- d. Rente ; 80 écus d'or

DOSSIER N° 74 - Donation actée

1500, 12 décembre.

Legs testamentaire du cardinal André d'Épinay aux Célestins de Paris de 1000 £ t. pour que son corps soit inhumé aux Célestins de Paris sans faste, avec un office des morts et trois messes solennelles (de la Vierge, du Saint-Esprit et des morts) d'une part, et pour fonder d'autre part un service anniversaire solennel avec vigile des morts et messe haute. Il confirme en outre ses dons précédents.

- a. S 3750^A (3, 11) - Testament - Original - Français et latin
S 3755^B (6, 1) - Testament - Copie - Français et latin
LL 1505 - Testament - Copie - Français et latin
- b. Épinay, André d' (152) - Donateur et bénéficiaire
- c. Sépulture dans l'église
Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
- d. Autre
Espèces ; 1000 £ t.

DOSSIER N° 75 - Donation actée

1502, 12 février.

Don par Jean Budé de 1750 £ t. pour être inhumé en l'église, fonder une messe quotidienne et deux petits obits annuels.

3. DOSSIERS DE DONATION

- a. Arch. nat. MC, ét. XIX, 18 - Autre - Original - Français
LL 1505 - Charte de donation - Copie - Français
- b. Budé, Jean (84) - Donateur et bénéficiaire
- c. Sépulture dans l'église
Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Quotidienne
Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
Épitaphe
- d. Espèces ; 1750 £ t.

DOSSIER N° 76 - Donation actée

1507, 29 novembre.

Don par M^{lle} Germaine de Thieuville de divers immeubles.

- a. LL 1505 - Charte de donation - Copie - Français
S 3821 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Thieuville, Germaine de (408) - Donateur seul
- d. Immeuble
Seine-et-Marne ; Villeneuve-le-Comte (arr. Melun, cant. Rozay en Brie),
Creil, Crécy-en-Brie (arr. Meaux, ch.-l. cant.)

DOSSIER N° 77 - Donation actée

1513, 2 février.

Guillaume Guymier et son épouse Catherine Parent fondent une messe basse hebdomadaire tous les vendredis à la dévotion du célébrant, à l'intention des donateurs et de leurs parents et amis,

qu'ils paieront eux-mêmes de leur vivant à raison de 2 s. 6 d. la messe et qui sera payée, après leur mort, par une rente annuelle et perpétuelle de 8 £ t. à prendre sur tous leurs héritages et biens, et qui pourra être rachetée par leurs héritiers pour 200 £ t.

- a. LL 1505 (246, 43) - Charte de donation - Copie - Français
- b. Guymier, Guillaume (183) - Donateur et bénéficiaire
Guymier / Parent, Catherine (184) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe du vivant du donateur ; Perpétuelle ; Hebdomadaire
- d. Rente ; 8 £ t.

DOSSIER N° 78 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Guillaume de Gireauville du luminaire de la nef et de la terre du Tronquoy (depuis cédée aux Célestins de Rouen) et d'autres bienfaits pour la fondation d'un frère.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Gireauville, Guillaume de (175) - Donateur et bénéficiaire
- c. Religieux
Réduit en 1436
- d. Objet liturgique
Terre
Seine-et-Marne ; Tournedos (comm. de Mauregard) ; Normandie

DOSSIER N° 79 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Baudoin de Charny et Marie la Marquise, sa sœur, de quatre candélabres de cuivre et d'une rente de 10 £ pour fonder une messe hebdomadaire.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Bigot / La Marquise, Marie (54) - Donateur et bénéficiaire
Charny, Beaudoin de (111) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Hebdomadaire
Réduit en 1414
- d. Objet liturgique
Rente ; 10 £
Val-de-Marne ; Rungis (arr. L'Haÿ les Roses, cant. Chevilly Larue)

DOSSIER N° 80 - Donation inconnue

[s. d.]

Jean Chanvret est présent dans les obituaires.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Chaurret, Jean (116) - Donateur et bénéficiaire

DOSSIER N° 81 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Étienne de la Charité et son épouse Marguerite la Paillarde de 120 £ t. pour acheter une rente de 100 s. p. sur la maison de la Pomme Rouge à Phalles.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. La Charité, Étienne de (205) - Donateur et bénéficiaire
La Charité / La Paillarde, Marguerite (206) - Donateur et bénéficiaire
- d. Espèces ; 120 £ t.
Phalles

DOSSIER N° 82 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Charles VI et son épouse Isabelle de Bavière de 160 £ p. pour acheter 10 £ p. de rente sur la terre de Mauregard, près de Tournedos.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Bavière, Isabelle de (36) - Donateur et bénéficiaire
Charles VI (109) - Donateur et bénéficiaire
- d. Espèces ; 160 £ p.
Seine-et-Marne ; Tournedos (comm. de Mauregard), Mauregard (arr. Meaux)

DOSSIER N° 83 - Donation allusive

[s. d.]

Guillaume de Rochefort et son épouse Guye de Vourry ont donné 300 £ t. et favorisé l'ordre de leur vivant pour la fondation d'une messe hebdomadaire.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Rochefort, Guillaume de (381) - Donateur et bénéficiaire
Rochefort / Vourrey, Guye de (382) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Hebdomadaire
- d. Espèces ; 300 £ t.

DOSSIER N° 84 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Stéphane Chevron, bourgeois de Paris, de 10 s. p. de rente sur une maison sise rue de la Mortellerie, devant la chapelle Haudry, pour la fondation d'une messe annuelle.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Chevron, Stéphane (117) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414 / 1436
- d. Rente ; 10 s. p.
Paris ; rue de la Mortellerie [act. rue de l'Hôtel de Ville]

DOSSIER N° 85 - Donation inconnue

[s. d.]

Pierre Cramette est présent dans les obituaires.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Cramette, Pierre (140) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414/1436
Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Hebdomadaire
- d. Espèces ; 100 s.

DOSSIER N° 86 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Pierre le Cordelier de 100 fr. pour acheter 60 s. p. de rente sur les vignes de Tour pour avoir sa sépulture aux Célestins et fonder un obit.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Le Cordelier, Pierre (242) - Donateur et bénéficiaire
- c. Sépulture dans l'église
Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Annuelle
- d. Espèces ; 100 fr.

DOSSIER N° 87 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Pierre Frison, sans aucune charge, d'une solide chappe d'autel d'argent et d'or, sculptée et avec des pierres précieuses.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Frison, Pierre (170) - Donateur seul
- d. Objet liturgique

DOSSIER N° 88 - Donation allusive

[s. d.]

Fondation par Collard de Calleville et Blanche, son épouse, d'un frère pour dire une oraison perpétuelle.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Calleville, Collard, de (94) - Donateur et bénéficiaire
Calleville / Bonneuil, Blanche de (95) - Donateur et bénéficiaire
- c. Religieux

DOSSIER N° 89 - Donation inconnue

[s. d.]

Eustache Goudrit est présent dans les obituaires.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Goudrit, Eustache (178) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Hebdomadaire
Réduit en 1414/1436
Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
- d. Rente ; 60 s.
Paris ; rue aux Anglais [quartier de la Sorbonne, act. rue Galande et rue Lagrange]

DOSSIER N° 90 - Donation allusive

[s. d.]

Don par le P. Clément de Grandmont de livres de théologie et de 80 fr. p. qui ont servi à acheter 4 £ p. de rente sur la maison des Stuphes rue Jean de L'Épine.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Grandmont, Clément de (178) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414
- d. Livre
Espèces ; 80 fr. convertis en rente

Paris ; rue Jean de l'Épine [suppr. conduisait de la rue de la Vannerie à la rue de la Coutellerie, aussi appelée rue de la Tonnellerie]

DOSSIER N° 91 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Jacques Juvénal, patriarche d'Antioche et évêque de Poitiers, de 100 écus d'or à prendre sur son héritage et ses autres biens meubles attendant à l'église des Célestins pour fonder une messe du Saint-Esprit à notes et un anniversaire avec vigile des morts et messe des morts.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Jouvenel des Ursins, Jacques (197) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle
Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Annuelle
- d. Espèces ; 100 écus d'or

DOSSIER N° 92 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Robert de Jussy de 200 £ et 14 moutons d'or (équivalant à 274 £) pour l'acquisition du tiers de la grande dîme et du tiers des champarts de Dreux et Brie-lès-Provins, ainsi que 8 £ p. de rente sur deux maisons à Paris pour fonder un autel et deux messes hebdomadaires à y célébrer.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin

- b. Jussy, Robert de (199) - Donateur et bénéficiaire
- c. Autre
Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Bihebdomadaire
Réduit en 1414 / 1436
- d. Espèces ; 200 £ et 14 moutons d'or équivalant à 274 £
Rente ; 8 £ p.
Eure-et-Loir / Seine-et-Marne probablement.
Paris

DOSSIER N° 93 - Donation inconnue

[s. d.]

Marie La Marcelle est présente dans les obituaires.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Marcelle, Marie (293) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414

DOSSIER N° 94 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Jeanne La Ricouarde de 60 fr. qui ont servi à acheter 20 s. p. sur la maison des Bourses, porte Baudet.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin

3. DOSSIERS DE DONATION

- b. La Ricouarde, Jeanne (219) - Donateur seul
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414
- d. Espèces ; 60 fr.
Paris ; porte Baudet [act. place Baudoyer, quart. Saint-Gervais, entre la
rue François Miron et la rue de Rivoli, anc. porte de la ville]

DOSSIER N° 95 - Donation inconnue

[s. d.]

*Fondation par le sieur de la Trimouille d'un obit à trois leçons avec messe haute de
requiem.*

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. La Trimouille, ?, de (220) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Annuelle

DOSSIER N° 96 - Donation inconnue

[s. d.]

Gilles et Agnès Typhaine sont présents dans les obituaires.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Tiphaine, Gilles (411) - Donateur et bénéficiaire
Tiphaine, Agnès (412) - Donateur et bénéficiaire

DOSSIER N° 97 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Regnaud de Beauvais de 80 francs utilisés pour acheter 50 s. de rente sur le moulin de Trelles et sur la terre de Perthes.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Beauvais, Renaud de (39) - Donateur seul
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414
- d. Espèces ; 80 francs convertis en rente
Seine-et-Marne ; Perthes (arr. Melun)

DOSSIER N° 98 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Simon de Joinville aux Célestins de Paris d'une rente de 60 s. p. pour fonder une messe quotidienne perpétuelle.

- a. Réduction 1436 - Réduction - Original - Latin
- b. Joinville, Simon de (198) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Quotidienne
Réduit en 1414 / 1436
- d. Rente ; 60 s. p.
Essonne ; Corbeil-Essonnes (arr. Évry, ch. l. de canton)
Droits seigneuriaux

DOSSIER N° 99 - Donation actée

[s. d.]

Don par Philippe de Mézières de 13 £ de rente sur l'ancienne maison de Robert Testard (9 £ lui appartenant, les 4 autres rachetées à Geoffroy Marcel) données aux Célestins par Charles V, pour la fondation des cierges blancs devant le grand autel.

- a. S 3801 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Mézières, Philippe de (311) - Donateur seul
- c. Autre
- d. Rente ; 13 £
Paris ; rue du Petit-Musc [quartier de l'Arsenal, act. quai des Célestins, rue Saint-Antoine]

DOSSIER N° 100 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Pierre Albéric de 20 £ p. qui ont servi à acheter 20 s. p. de rente pour fonder un obit annuel.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Albéric, Pierre (2) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414
- d. Espèces ; 20 £ p.

DOSSIER N° 101 - Donation allusive

[s. d.]

Don par M^e Robert d'Allemagne, docteur en médecine, de 100 francs transformés en rente de 20 s. sur la terre du Petit-Plessier pour fonder 4 messes aux 4 temps de l'année.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Allemagne, Robert d' (5) - Donateur et bénéficiaire
Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414
- d. Espèces ; 100 francs
Val d'Oise ; Plessis-sous-Luzarches (Le Plessis Luzarches, arr. Sarcelles, cant. Luzarches)

DOSSIER N° 102 - Donation allusive

[s. d.]

Don par frère Pierre Aoulet, de l'ordre du Val-des-Écoliers, de 40 francs avec lesquels ont été achetés 30 s. p. de rente sur la maison de la Croix Blanche, rue des Prêcheurs.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Aoulet, Pierre (13) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414
- d. Espèces ; 40 f.
Paris ; Rue des Prêcheurs [act. quart. Halles, rue Saint-Denis, rue Pierre

Lescot]

DOSSIER N° 103 - Donation inconnue

[s. d.]

Jean d'Arcy est présent dans les obituaires.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Le Viste, Jean (264) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414

DOSSIER N° 105 - Donation inconnue

[s. d.]

Pierre de Castre est présent dans les obituaires.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Castres, Pierre de (102) - Donateur et bénéficiaire
- c. Inconnue
Réduit en 1414/1436
- d. Rente
Seine-et-Marne ; Chailly en Bière (arr. Melun, cant. Perthes)

DOSSIER N° 106 - Donation allusive

[s. d.]

Fondation par Carole de Beaune, épouse de François de la Trimouille, d'un obit à trois leçons avec une haute messe.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Beaune, Carole de (38) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle

DOSSIER N° 107 - Donation allusive

[s. d.]

Don de 80 francs par Jean Canard.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Canard, Jean (96) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414
- d. Espèces ; 80 francs

DOSSIER N° 108 - Donation allusive

[s. d.]

Don d'Alexandra de Besançon, femme d'Hugolin de Besançon, de 20 £ de rente sur deux maisons rue Saint-Denis, vendues depuis afin de fonder quatre messes hebdomadaires.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Besançon, Alexandra de (48) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Quadrihebdomadaire
Réduit en 1414/1436
- d. Rente ; 20 £
Paris [rue Saint-Denis, act. quart. St-Germain l'Auxerrois, Halles, Bonne Nouvelle, av. Victoria, bvd de Bonne-Nouvelle, bvd Saint-Denis] / Val-de-Marne ; Rungis (arr. L'Haÿ les Roses, cant. Chevilly Larue)

DOSSIER N° 109 - Donation inconnue

[s. d.]

Hugues Boileau est présent dans les obituaires.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Boileau, Hugues (57) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414
- d. Espèces ; 50 fr.

DOSSIER N° 110 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Robert de Boissay et son épouse Roberge de 1000 £ d'argent à convertir en rentes pour fonder une oraison perpétuelle et un frère pour assurer cette oraison.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Boissay, Robert de (59) - Donateur et bénéficiaire
Boissay / Calleville, Roberte de (60) - Donateur et bénéficiaire
- c. Religieux
Autre ; Perpétuelle
- d. Espèces ; 1000 £ d'argent

DOSSIER N° 111 - Donation inconnue

[s. d.]

Arthur de Montauban est présent dans les obituaires.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Montauban, Arthur de (317) - Donateur et bénéficiaire

DOSSIER N° 112 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Jean le Bossu de 2 200 £ t. qui ont été investies en terre sur le territoire de la forêt d'Attainville pour fonder trois messes avec oraison et un obit avec messe de requiem.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Le Bossu, Jean (234) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Trihebdomadaire
Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Annuelle
- d. Espèces ; 2 200 £ t.
Val d'Oise ; Attainville (arr. Sarcelles, cant. Domont)

DOSSIER N° 113 - Donation allusive

[s. d.]

Don par M^e Brandan de 100 écus pour fonder un obit à trois lectures avec une messe haute.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Brandan, ? (74) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Annuelle
- d. Espèces ; 100 écus

DOSSIER N° 114 - Donation inconnue

[s. d.]

Maurice Brugnon est présent dans les obituaires.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Brugnon, Maurice (78) - Donateur et bénéficiaire

DOSSIER N° 115 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Jean de Dormans de 200 £ p.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Dormans, Jean de (149) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414
- d. Espèces ; 200 £ p.
Seine-et-Marne ; Champagne (probablement Champagne-sur-Seine, arr.
Fontainebleau, cant. Moret-sur-Loing)

DOSSIER N° 116 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Pierre Barbou et son épouse Jeanne de 126 écus d'or pour acheter 6 £ de rente sur la maison des Bourses, porte Baudet, [qui ne valent plus rien] et une bible glosée en 14 volumes pour fonder deux obits annuels.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Barbou, Pierre (32) - Donateur et bénéficiaire
Barbou, Jeanne (33) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414
- d. Espèces ; 126 écus d'or convertis en rente
Paris [porte Baudet, act. place Baudoyer, quart. Saint-Gervais, entre la rue François Miron et la rue de Rivoli, anc. porte de la ville]
Livre

DOSSIER N° 117 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Guillaume Rose de 67 francs à convertir en rentes sur la terre de Perthes.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Rose, Guillaume (386) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414

- d. Espèces ; 67 francs
Seine-et-Marne ; Perthes (arr. Melun)

DOSSIER N° 118 - Donation allusive

[s. d.]

Amortissement de la terre de Tournedos par les héritiers d'Amalric d'Ordemont, fondation estimée à un prix de 100 francs.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Orgemont, Amalric d' (337) - Donateur et bénéficiaire
- d. Autre ; 100 fr.
Seine-et-Marne ; Tournedos (comm. de Mauregard)

DOSSIER N° 119 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Pierre d'Otun de 20 s. p. de rente dans la rue Saint-Denis.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Otun, Pierre d' (344) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414
- d. Rente ; 20 s. p.
Paris ; rue Saint-Denis [act. quart. Saint-Germain l'Auxerrois, Halles,
Bonne Nouvelle, av. Victoria, bvd de Bonne-Nouvelle, bvd Saint-Denis]

DOSSIER N° 120 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Germain Paillard de 500 £ pour acheter des rentes.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Paillard, Germain (345) - Donateur et bénéficiaire
- d. Espèces ; 500 £

DOSSIER N° 121 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Geoffroy de Pavie de 40 écus d'or pour acheter 40 s. p. de rente sur une grange, rue de la Mortellerie, qui appartient à Louis Blanchet.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Pavie, Geoffroy de (350) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414
- d. Espèces ; 40 écus d'or
Paris ; rue de la Mortellerie (act. rue de l'Hôtel de Ville)

DOSSIER N° 122 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Jean Pernant de subsides lors des temps de pénurie.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Pernant, Jean (351) - Donateur et bénéficiaire
- d. Espèces

DOSSIER N° 123 - Donation inconnue

[s. d.]

Nicolas de Pont et Jacqueline, son épouse, sont présents dans les obituaires

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Pont, Nicolas de (362) - Donateur et bénéficiaire
Pont, Jacqueline de (363) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Bihebdomadaire
Réduit en 1436
- d. Espèces ; 400 £ t.
Paris ; rue de la Chanvrerie [Chanvoirie, selon Godeffroy, vers rue Saint-Denis et fontaine Saints-Innocents]

DOSSIER N° 124 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Pierre de Pré-Gilbert de 30 écus pour contribuer à bâtir le monastère.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Pré-Gilbert, Pierre de (365) - Donateur et bénéficiaire
- c. Autre
Réduit en 1414
- d. Espèces ; 30 écus

DOSSIER N° 125 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Pierre Rode de 20 sous [l'acte est dit perdu] pour fonder un obit.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Rode, Pierre (384) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414
- d. Espèces ; 20 sous

DOSSIER N° 126 - Donation inconnue

[s. d.]

Philippe Oger est présent dans les obituaires.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Oger, Philippe (336) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414/1436
- d. Objet liturgique

DOSSIER N° 127 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Nicolas Le Diseur de 200 écus d'or pour acheter 8 £ p. de rente sur la terre de Tournedos.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Le Diseur, Nicolas (244) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414
- d. Espèces ; 200 écus
Seine-et-Marne ; Tournedos (comm. de Mauregard)

DOSSIER N° 128 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Jean et Burelle de Rivière des vignes et des jardins du monastère pour fonder une chapelle.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Rivière, Jean (377) - Donateur et bénéficiaire
Rivière, Burelle de (378) - Donateur et bénéficiaire
- c. Chapelle
Réduit en 1414 / 1436
- d. Vigne

DOSSIER N° 129 - Donation allusive

[s. d.]

Jean Coeffy a fait plusieurs bienfaits, notamment la rente d'Arques en Normandie et la fondation de deux frères.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Coeffy, Jean de (124) - Donateur et bénéficiaire
- c. Religieux
Réduit en 1414
- d. Autre
Hauts-de-Seine ; Vanves (arr. Antony) / Seine-Maritime Arques (Arques la Bataille, arr. Dieppe, cant. Offranville)

DOSSIER N° 130 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Jean de Savoye de 20 écus d'or qui ont servi à l'achat d'une grange avec ses dépendances où sont maintenant situés le cloître et les cellules, et 20 s. p. de rente pour l'amortissement, le tout afin de fonder un obit.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Savoye, Jean de (399) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414
- d. Espèces ; 20 écus d'or
Paris ; Célestins
Rente ; 20 s. p.

DOSSIER N° 131 - Donation allusive

[s. d.]

Fondation de deux frères par Oudard de Trigny, qui a en outre fait beaucoup de bienfaits dont le don du fief de Bourray.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Trigny, Oudard de (417) - Donateur et bénéficiaire
- c. Religieux
Réduit en 1414

d. Terre

Essonne ; probablement Bouray-sur-Juine (arr. Étampes, cant. Étréchy)

DOSSIER N° 132 - Donation inconnue

[s. d.]

Pierre Vautrete est présent dans les obituaires.

a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin

b. Vautrete, Pierre (420) - Donateur et bénéficiaire

DOSSIER N° 133 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Jean Ysambert d'Auxerre de 30 £ de rente, de livres, d'objets d'or et d'argent et de l'intégralité de ses biens en héritage, sans aucune charge, parce qu'il savait le monastère dans la difficulté.

a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin

b. Ysambert d'Auxerre, Jean (429) - Donateur seul

d. Rente ; 30 £

Objet liturgique

Livre

DOSSIER N° 134 - Donation inconnue

[s. d.]

Auguste Ysbarre est présent dans les obituaires.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Ysbarre, Auguste (430) - Donateur et bénéficiaire

DOSSIER N° 135 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Charles V aux Célestins de Paris de 200 £ de rente sur la terre de Porchefontaine et ses dépendances.

- a. Réduction 1436 - Réduction - Latin
- b. Charles V (108) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Quotidienne
Réduit en 1414/1436
- d. Rente ; 200 £ p.
Yvelines ; Porchefontaine (comm. Versailles)

DOSSIER N° 136 - Donation actée

[s. d.]

Don par Robin le Cornu d'une maison couverte de chaume au bout du monceau à Saint-Cloud, avec un jardin derrière et un quartier de vigne y tenant et cinq autres quartiers de vigne.

- a. S 3801 - Analyse d'inventaire - Français
- b. Le Cornu, Robin (243) - Donateur seul
- d. Immeuble
 - Hauts-de-Seine ; Saint-Cloud (arr. Boulogne-Billancourt, ch.-l. cant.) ;
derrière le monceau
 - Terre
 - Hauts-de-Seine ; Saint-Cloud (arr. Boulogne-Billancourt, ch.-l. cant.)

DOSSIER N° 137 - Donation inconnue

[s. d.]

Adam Richer est présent dans les obituaires.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Richer, Adam (376) - Donateur et bénéficiaire

DOSSIER N° 138 - Donation inconnue

[s. d.]

Gérard Mauchet est présent dans les obituaires.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Machet, Gérard (281) - Donateur et bénéficiaire

DOSSIER N° 139 - Donation allusive

[s. d.]

Fondation par Regnaud le Roux d'un frère et d'une messe quotidienne.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Le Roux, Renaud (262) - Donateur et bénéficiaire
- c. Religieux
 - Réduit en 1436
 - Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Quotidienne
 - Réduit en 1436
- d. Espèces
 - Paris ; Halles, près du Petit-Pont

DOSSIER N° 140 - Donation allusive

[s. d.]

Fondation par Simon Le Grand et Jeanne de Cocatrix, son épouse, d'une chapelle à Bondoufle, assise avant l'arrivée des Célestins sur 30 £ de rente annuelle et perpétuelle qui ont depuis été résignées aux religieux par François de Montaignu, prêtre.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Le Grand, Simon (249) - Donateur et bénéficiaire
Le Grand / Cocatrix, Jeanne de (250) - Donateur et bénéficiaire
- c. Chapelle
- d. Rente ; 30 £

DOSSIER N° 141 - Donation allusive

[s. d.]

Don par François de Luxembourg et son épouse Marguerite de Solaringis, de 300 £ t. de rente annuelle et perpétuelle sur leur domicile parisien, rue Dauphin, et de tous leurs biens pour fonder un obit à trois leçons avec une messe haute de requiem et une messe quotidienne avec De profundis et l'oraison Decenti.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Luxembourg, François de (276) - Donateur et bénéficiaire
Luxembourg / Solaringis, Marguerite de (277) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle

Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Quotidienne

d. Rente ; 300 £ t.

Paris ; Rue du Dauphin (act. rue Saint-Roch)

DOSSIER N° 142 - Donation allusive

[s. d.]

Fondation de trois frères pour une oraison perpétuelle par Léon et Richard de Luzignan.

a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin

b. Luzignan, Léon de (278) - Donateur et bénéficiaire

Luzignan, Richard de (279) - Donateur et bénéficiaire

c. Religieux

DOSSIER N° 143 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Guillaume de Lys, abbé du Jard, de 20 £ p. employées en 20 s. p. de rente pour fonder un obit annuel.

a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin

b. Lys, Guillaume de (280) - Donateur et bénéficiaire

c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414

d. Espèces ; 20 £ p.

DOSSIER N° 144 - Donation allusive

[s. d.]

Amortissement par Robert Malherbe et Jeanne du Fay de la maison et de quatre arpents de terre appartenant aux Célestins à Montalin et Ville d'Avray.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Malherbe, Robert (283) - Donateur et bénéficiaire
Malherbe / Fay, Jeanne du (284) - Donateur et bénéficiaire
- d. Autre
Hauts-de-Seine ; Montalin, Ville d'Avray (arr. Boulogne-Billancourt, cant. Chaville)

DOSSIER N° 145 - Donation allusive

[s. d.]

Fondations de chapelles par Jacques Marcel alors que le monastère était occupé par les Carmes.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Marcel, Jacques (292) - Donateur et bénéficiaire
- c. Chapelle
Réduit en 1414/1436
- d. Rente ; 20 £
Seine-et-Marne ; Melun (préf.), Le Larré (comm. de Boissise-la-Bertrand, arr. Melun, cant. La Mée sur Seine)

DOSSIER N° 146 - Donation inconnue

[s. d.]

Jean de Noviant est présent dans les obituaires.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Noviant, Jean de (334) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414/1436
- d. Espèces ; 20 fr.

DOSSIER N° 147 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Pierre Martin, sénéchal, de livres de droit.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Martin, Pierre (299) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414
- d. Livre ; 100 s.

DOSSIER N° 148 - Donation inconnue

[s. d.]

Jean Lhuillier est présent dans les obituaires.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Lhuillier, Jean (270) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Hebdomadaire
Réduit en 1414/1436
- d. Rente
Paris ; rue Vieille du Temple, rue de la Vannerie [disparue auj.,
commençait pl. de l'Hôtel de Ville et finissait rue Saint-Martin]

DOSSIER N° 149 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Adam de Melun des vignes et du jardin des Célestins.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Melun, Adam de (302) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Quotidienne
Réduit en 1414 / 1436
Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
- d. Vigne
Paris ; Célestins

DOSSIER N° 150 - Donation allusive

[s. d.]

Guillaume de Melun, dédicataire de l'église et bienfaiteur, est présent dans les obituaires.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Melun, Guillaume de (303) - Donateur et bénéficiaire

DOSSIER N° 151 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Jean Millet de 40 £ t. pour fonder un obit avec une messe haute.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Millet, Jean (315) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Annuelle
- d. Espèces ; 40 £ t.

DOSSIER N° 152 - Donation allusive

[s. d.]

François de Montaigne a résigné ses droits sur une chapelle fondée avant l'arrivée des Célestins, a donné une partie de la terre de Bondouffle et a fait plusieurs autres bienfaits, dont 6 £ p. sur l'hôtel de la Tournelle à Viry-les-Châtillons-sur-Seine pour fonder deux messes quotidiennes.

3. DOSSIERS DE DONATION

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Montaigu, François de (316) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Quotidienne
Réduit en 1414 / 1436
- d. Terre
Essonne ; Bondoufle (arr. Évry, cant.Évry sud) / probablement Viry
Châtillon (arr. Évry, ch.- l. de cant.)
Rente ; 6 £ p.

DOSSIER N° 153 - Donation inconnue

[s. d.]

Eustache de Morsant est présent dans les obituaires.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Morsant, Eustache de (319) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Hebdomadaire
Réduit en 1414/1436
- d. Espèces ; 200 fr. or

DOSSIER N° 154 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Regnaud de Moulins de 20 £ p. de rente sur une maison à Paris, rue des Prêcheurs, à l'enseigne des Quatre-Fils Aymon, pour des prières.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Moulins, Renaud de (323) - Donateur et bénéficiaire
- c. Prières
Réduit en 1414
- d. Rente ; 20 £ p.
Paris ; Rue des Prêcheurs [act. quart. Halles, rue Saint-Denis, rue Pierre Lescot]

DOSSIER N° 155 - Donation allusive

[s. d.]

Don par Philippe de Moulins de la maison à l'enseigne de la Gallé à Phalles pour la fondation d'un frère, il a aussi fait construire la plus grande partie de l'infirmerie du couvent, pour la fondation d'une messe haute de la Vierge à célébrer de façon perpétuelle au début de chaque mois.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Moulins-Engilbert, Philippe de (324) - Donateur et bénéficiaire
- c. Religieux
Messe après la mort du donateur ; Perpétuelle ; Mensuelle
Réduit en 1414
Messe après la mort du donateur ; Ponctuelle
- d. Immeuble ;
Phalles

DOSSIER N° 156 - Donation inconnue

[s. d.]

Alain de Mariny et Jeanne de Roye, son épouse, sont présents dans les obituaires.

- a. Obituaires - Obituaire / Nécrologe - Latin
- b. Marigny, Alain de (296) - Donateur et bénéficiaire
Mariny / Roye, Jeanne de (297) - Donateur et bénéficiaire
- c. Messe anniversaire ; Perpétuelle ; Annuelle
Réduit en 1414/1436
- d. Rente ; 10 £ p.
Oise ; Quiquempoix (arr. Clermont, cant. Saint Just en Chaussée)

4. PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE QUELQUES DOCUMENTS UTILISÉS POUR CETTE THÈSE

Ayant déjà largement insisté sur les aspects diplomatiques des documents les plus importants et les plus originaux qui ont servi de base à mon étude, je présenterai ici essentiellement des photographies et quelques compléments codicologiques pour trois types de documents : les obituaires et nécrologes, le livre des fondations et le registre des comptes *H⁵ 3936.

I. DOCUMENTS NÉCROLOGIQUES

La liste des documents nécrologiques conservés pour le couvent des Célestins de Paris a été présentée au chapitre II de cette thèse⁷⁷⁷. Tous ces documents se trouvant dans des bibliothèques parisiennes et étant, pour la plupart, reproduits sous forme de microfilms, je n'ai pu en obtenir de reproductions photographiques facilement. On se contentera donc ici, pour une description détaillée de ces documents, des notices codicologiques données par les catalogues de bibliothèques⁷⁷⁸ et par le *Répertoire des documents nécrologiques français* (272).

- Bibl. Mazarine, ms. 3329

Obituaire écrit v. 1460.

⁷⁷⁷ Cf. p. 54.

⁷⁷⁸ MOLINIER (Auguste), *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque Mazarine*, Paris : Plon-Nourrit, 1885, 3 vol. ; MARTIN (Henry), *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal*, Paris : Plon-Nourrit, 1886, 11 vol. en 9 t.

Manuscrit XV^e s., parchemin, 326 × 220 mm, 37 fol., incomplet au commencement (manque un fol.) ; lettres rouges et bleues à filigranes, rubriques. Demi-reliure truie XIX^e s.

Calendrier romain et lettres dominicales, 4 jours par page, très nombreux jours vacants. Incomplet au commencement : manquent Kal. Jan.-VI id. jan. (1-8 janvier).

Noms et qualité des défunts, avec assiette des fondations.

Additions deuxième moitié du XV^e-début XVII^e siècle (jusqu'en 1613).

ÉDITÉ : MOLINIER (Auguste), *Obituaires de la province de Sens*, t. I, Paris, 1902, p. 706-714.

INDIQUÉ : MOLINIER (Auguste), *Les obituaires français au Moyen Age* (178).

Catal. mss Bibl. Mazarine, t. III, 1890, p. 53 [A. MOLINIER].

DU BREUL (Jean), *Le théâtre des antiquités de Paris*, Paris, 1612, p. 915-917.

DUCHESNE (fr.), *Histoire de tous les cardinaux françois*, Paris, 1660, t. II, p. 428.

Gallia christiana, t. VI, 1739, col. 559.

- Bibl. de l'Arsenal, ms. 1148

Obituaire XV^e s.

Manuscrit XV^e siècle, parchemin, 178 × 108 mm, II + 110 fol., fol. I-II, 2 v^o, 97 v^o-98 v^o, 106 v^o, 107 v^o-110 v^o blancs. Initiales rouges et bleues, rubriques. Reliure XV^e-XVI^e s., basane retournée avec traces de fermoirs à lanières.

Fol. 1-2 : Prologue

Fol. 3-97 : Obituaire. Calendrier romain et lettres dominicales, principaux saints et fêtes, deux jours par page, nombreux jours vacants, chaque mois est précédé d'un distique rappelant les principaux progrès de l'ordre des Célestins.

Notices détaillées, donnant les noms et qualité des défunts, des bienfaiteurs de la communauté, les offices à célébrer à leur intention et leur lieu de sépulture.

Quelques additions XVII^e s., 1632-1651.

Fol. 99-103 : *Tabula missarum et obituum per totius anni circulum intus et extra monasterium hoc celebrandarum*

Fol. 103-106 : *Annotacio obituum anniversariorum hujus monasterii et missarum alta voce dicendarum per anni circulum...*-par mois. Une notice en janvier ; février-décembre n'ont pas été utilisés.

Fol. 107 : « Noms des prédicateurs qui ont presché le jour de saint Pierre Célestin en notre église », de 1637 à 1647, et add. de 1648 à 1654.

INDIQUÉ : MOLINIER (Auguste), *Les obituaires français* (178).

Catal. mss Bibl. de l'Arsenal, t. II, 1886, p. 309 [H. MARTIN]

- Bibl. de l'Arsenal, ms. 930

Nécrologe XVI^e s.

Manuscrit XVI^e s., papier, 178×128 mm, 88 fol. Reliure XVI^e s., parchemin blanc souple avec fermoir à lanières.

Fol. A : *Index nominum benefactorum nostrorum atque eorum qui in hoc venerabili Parisiensi monasterio sepulti sunt, secundum alphabeticum ordinem, quo facile cuncta presenti libello complexa reperiatur.*

Fol. A-G: Table alphabétique.

Fol. H r^o : *Prologus*

p. 1-50 : Nécrologe : *Commemoratio*. État par mois, le jour de célébration n'étant pas indiqué. Noms et qualité des défunts, pour la plupart des bienfaiteurs, avec mention du lieu de leur sépulture. Notices datées, 1300-1578.

p. 52-70 : Additions XVI^e-XVII^e s. (après suppression d'au moins 2 fol.), 1579-1636.

ÉDITÉ : MOLINIER (Auguste), *Obituaires de la province de Sens*, p. 714-729.

INDIQUÉ : MOLINIER (Auguste), *Les obituaires français* (178)

Catal. mss Bibl. de l'Arsenal, t. II, 1886, p. 173.

- Bibl. Mazarine, ms. 359, fol. II-VII.

Bréviaire à l'usage des Célestins de Paris, XIV^e s.

Manuscrit XIV^e s., parchemin, 135 × 95 mm, VIII + 391 fol., lettres ornées, rubriques.

Reliure XVI^e s., veau brun.

Fol. 390 : *Istud diurnale est monasterio beate Marie Celestinorum de Parisius*, add. XVI^e s.

Fol. II-VII : Calendrier avec quelques additions du XV^e s., à caractère nécrologique probable, occasionnelles :

III non. jun. h(obitus) Adimraldi.

XV kal. oct. ho(bitus) fratrum nostrorum

III id. nov. li cardina <l> d'Epinau

XVIII kal. dec. le regentis

VIII kal. dec. [ob.] ducis Aureli(anensis).

Fol. 1-385 : Bréviaire.

INDIQUÉ : MOLINIER (Auguste), *Les obituaires français* (178).

Catal. mss Bibl. Mazarine, t. I, 1885, p. 131 [A. Molinier]

LEROQUAIS (Victor), *Les bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. II, Paris, 1934, p. 391-392.

- Bibl. nat., Coll. Baluze, vol. 135, fol. 176-177 v^o.

Extraits provenant des papiers de Papire Masson (et autres érudits) achetés par Etienne Baluze, quai de la Tournelle, en juillet 1700.

XVII^e, papier, 240×150 mm, fol. 177 r^o blanc

« Célestins » : 17 extraits, d'une écriture très cursive, pour les mois de février, mai, juillet, octobre, décembre.

II. LIVRE DES FONDATIONS

1. *Présentation générale du registre*

Comme je l'ai déjà précisé, le livre des fondations Arch. nat. LL 1505 est un registre papier de 326 × 202 mm qui date du XVII^e ou du début du XVIII^e siècle. La reliure est aux armes des Célestins, ainsi qu'on le voit ci-dessous :



Figure 52 : Plat supérieur du registre Arch. nat. LL 1505, aux armes des Célestins de Paris

L'intégralité du registre est paginée. Chaque copie d'acte est précédée d'un titre individualisé du texte et mentionne, le plus souvent en haut à gauche de la page, la date de l'acte original. La page photographiée présentée ci-dessous est tout à fait typique. Les copies sont classées, à l'intérieur du registre, par ordre chronologique. Il est probable que plusieurs mains aient contribué à la confection de ce registre avec cependant une grande continuité dans la réalisation.

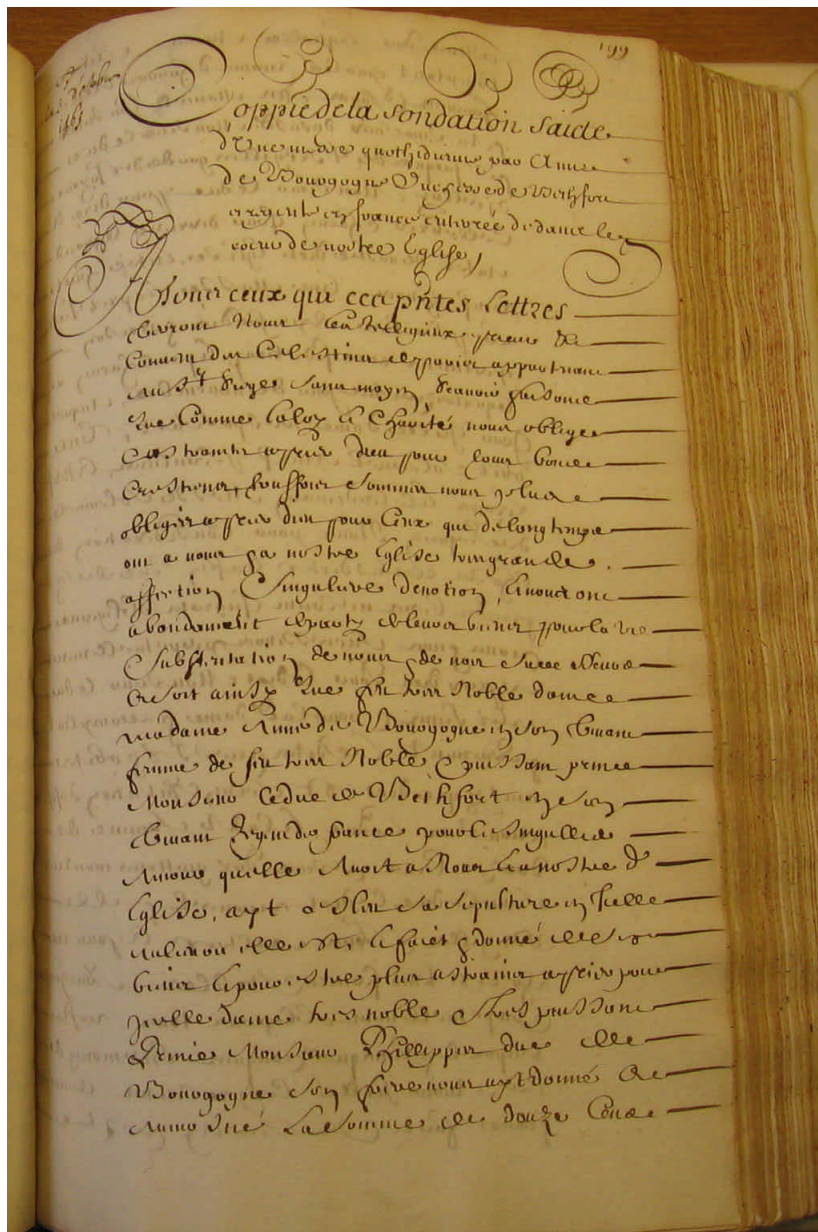


Figure 53 : Une page du registre LL 1505, copie de la fondation d'Anne de Bourgogne (p. 199)

4. DOCUMENTS

2. Contenu du registre

Pour mémoire, voici un tableau présentant en détail le contenu du registre LL 1505. Il s'agit d'un outil de travail et non d'une édition. La division en chapitres est arbitraire et permet uniquement de faciliter le repérage dans le manuscrit par un groupement thématique des actes. Les titres donnés ici résument les titres placés par le scribe en tête des actes copiés.

Titre de l'acte	Date	Page
CHAPITRE I : COPIES D'ACTES DE FONDATION, DE TESTAMENTS ET D'AUTRES ACTES DE NATURE VARIÉE		
Fondation par Louis d'Étampes de plusieurs messes et obits	10/03/1367 (n. st.)	1
Testament de Léon, roi d'Arménie	20/07/1392	9
Don par Oudin le Bourguignon, d'un demi arpent de terre	21/11/1446	21
Fondation par Nicolas Malingre et sa femme Guillemette d'une messe hebdomadaire de la Croix, le vendredi	3/11/1459	35
Fondation par Mathieu d'Aussy de deux messes basses hebdomadaires	10/10/1460	39
Don par Julien de Langlée d'objets liturgiques	6/07/1465	43
Fondation par M ^e Guillaume Colombel de deux religieux et d'une messe quotidienne	19/07/1466	45
Fondation d'une messe basse et autres services par Eudes de Creil	26/08/1466	51
Fondation d'un obit pour Jean Cœur	15/07/1482	59
Fondation par Pierre de Chastel de cinq messes hebdomadaires	20/09/1372	60
Fondation d'un obit et de quatre messes aux quatre temps de l'année par Hugues Le Grand	3/07/1397	65
Fondation d'une messe annuelle par Nicolas de Plancy	28/07/1393	67
<i>Plusieurs folios blancs</i>		72

CHAPITRE II : RÉDUCTIONS ET ACTES DE DÉCHARGE DE MESSES		
Réduction des messes et obits par les doyens et chancelier de l'église de Paris, commissaires députés à cet effet par le légat du pape <i>Manuscrit ancien intégré dans le manuscrit principal</i> a. Commission donnée aux doyens et chancelier b. <i>Modus foundationis</i> du couvent c. Liste des messes et obits fondés avec leur réduction, le cas échéant : - Missae bene fundatae - Aliae minus sufficientiae fundatae - Aliae missae non quoter sufficienter fundatae - Obitus (par mois)	1414	89
Remarques sur la fondation de M ^e Renaud le Roux, avec décharge de deux messes quotidiennes, l'une sur toute la Province, l'autre sur les monastères de Lyon et Sens	1417	119
Acte de décharge d'une messe hebdomadaire pour les bienfaiteurs du monastère de Paris aux religieux de Colombiers	14/03/1426 (n. st.)	127
Acte de décharge d'une messe basse hebdomadaire aux religieux de S ^{te} -Croix-les-Offémont contre 200 écus d'or	13/12/1425	128
Acte de décharge d'une messe basse hebdomadaire aux religieux de S ^t -Pierre de Chastres contre 200 écus d'or	14/12/1425	129
Acte de décharge d'une messe quotidienne pour feu Renaud le Roux, avec l'oraison <i>Inclina domine famulorum famularum tuarum</i> aux religieux de Soissons, en échange de la seigneurie de Bonnes avec toutes ses appartenances et 200 écus d'or à 22 sous la pièce pour réparer cette terre en grande ruine à cause des guerres	16/09/1462	130
Acte de décharge de deux messes hebdomadaires pour Louis d'Étampes et son frère Jean et leur mère Marie, avec une oraison <i>Inclina famulorum...</i> aux religieux de Colombiers, contre 30 £ t.	19/06/1469	132
Acte de cession de la terre de Tronquoy en la forêt de l'Yonne aux religieux de Rouen contre décharge de 4 messes hebdomadaires	23/07/1473	133
Ratification du R. P. Guillaume Romain, provincial, de l'acte précédent	02/08/1473	134

4. DOCUMENTS

Acte de décharge d'une messe hebdomadaire pour M ^e Maurice Buignon par les religieux de Sens	20/09/1485	135
Acte de décharge d'une messe quotidienne par les religieux de Sens	29/08/1477	136
Acte de décharge d'un obit annuel pour le R. P. Jacques Juvénal, feu évêque de Poitiers et patriarche d'Antioche par les religieux de Gentilly contre 100 réaux d'or d'une valeur de 200 fr.	25/07/1491	138
Acte de décharge d'une messe quotidienne pour Guillaume Colombel par les religieux de Mantes contre 1200 £ t.	8/08/1500	139
Ratification du R. P. Colin, provincial, de l'acte précédent	14/08/1500	142
Acte de décharge de trois messes hebdomadaires pour Mathieu d'Aussy, Eudes de Creil et Nicolas Malingre et sa femme, par les religieux de St-Pierre de Chastre contre 610 £ t.	01/05/1526	144
Acte de décharge de trois autres messes hebdomadaires par les religieux de S ^t -Pierre de Châtres pour 650 £ t.	8/05/1526	146
Réduction des messes fondées dans l'église par le commissaire député du pape Martin V	1436	147
Fondation par Jean Chauret de deux messes hebdomadaires pour 40 écus d'or	1442	182
Acte de décharge d'un obit annuel le 5 septembre à neuf leçons avec une messe haute pour M ^e Guernille, M ^e Eustache de Morsant, Eustache Bondrier, Pierre Vautrete et Gilles de Bagneux par les religieux de Marcoussis pour 300 £ t.	11/07/1613	183
Acte de décharge de trois obits à neuf leçons et neuf messes hautes pour Jean Arode, Renaud de Moulins, Hugues Boileau et Jean Lhuillier par les Célestins d'Ambert contre 900 £ t.	26/07/1613	184
Acte de décharge de sept obits à neuf leçons et neuf messes hautes par les religieux de Soissons contre 2100 £ t., avec ratification de cet acte	20/06/1614	187
CHAPITRE III : COPIES D'ACTES DE FONDATION ET TESTAMENTS, PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE :		
Fondation par Guillaume le Duc, du psaume <i>De profundis</i> avec des oraisons après chaque grand-messe de l'année	12/03/1453 (n. st.)	195
Fondation d'une messe quotidienne pour Anne de Bourgogne	3/10/1461	199
Fondation par M ^e Jean Martin d'une messe basse le premier jour de chaque mois	09/1471	203

Fondation par Me Jean de Harlay, chevalier du gué, d'une messe basse tous les vendredis	15/03/1495 (n. st.)	207
Fondation faite par Jean Bureau, évêque de Béziers, d'un petit obit annuel et de trois messes basses hebdomadaires	23/04/1495	215
Fondation par M ^c Jacques de Vignacourt d'une messe quotidienne	18/09/1499	219
Amortissement de la terre et seigneurie de Jarriel et de ses dépendances	4/03/1500	223
Testament et fondation d'André d'Espinay, cardinal et archevêque de Lyon et de Bordeaux	10/12/1500	231
Début de l'acte du 20/02/1516 (n. st.), ci-dessous, avec la mention « ces huit lignes sont inutiles et on ne doit y avoir égard, étant rapportées ci-après »		238
Fondation de Jean Budé d'une messe quotidienne et de deux petits obits annuels	12/02/1502 (n. st.)	239
Cession et transport de l'hôtel du Pré et de ses dépendances avec un moulin à vent par Germaine de Thienville	29/11/1507	243
Fondation par Guillaume Guymier et Catherine Parent, son épouse d'une messe hebdomadaire	20/02/1513 (n. st.)	246
Fondation par M ^c Philippe Chabot, amiral de France, d'une messe quotidienne et d'un obit annuel	27/06/1544	250
Don d'une somme très notable par François I ^{er}	25/02/1521	257
Fondation par Guillaume Sanson de deux messes par semaine et de deux petits obits annuels	4/04/1583	267
Transport de dix livres de rentes sur la ville par Catherine d'Orléans, épouse de Guillaume Sanson	30/07/1585	303
Testament de Jean Romain, mesureur de grain, qui lègue tous ses biens aux Célestins	1/02/1589	307
Transaction faite avec le seigneur de Graville et de Champagne à cause de vignes possédées par les Célestins qui les obligent à dire quatre messes basses annuelles pour ce seigneur	12/03/1597	311
Fondation par Bernard Prevost et Madeleine Pottiers son épouse de deux petits obits annuels	20/03/1601	315
Fondation par M ^{me} de Givry d'une messe quotidienne et d'un grand obit annuel	16/07/1601	323
Fondation par M ^r de S ^t -Luc d'un obit annuel	17/11/1601	331
Fondation par M ^c Brandon d'un obit annuel	12/08/1603	347
Fondation par M ^r le Bossu d'un obit annuel et trois messes hebdomadaires	1/05/1614	355

4. DOCUMENTS

Fondation par M ^c Imbert Boutet et Magdelaine Borand, son épouse d'une messe hebdomadaire et d'un obit annuel	7/12/1615	367
Fondation par M ^r et M ^{me} de Fresmes d'une messe quotidienne	28/02/1620	379
Fondation par M ^{me} Marguerite de Lorraine, duchesse de Luxembourg, d'une messe quotidienne et d'un obit annuel	7/05/1621	395
Fondation par Sébastien Zamet, évêque de Langres, d'un obit annuel	16/11/1634	407
Déclaration par M ^r Dreux de Landelle, procureur au Châtelet, sur la rente constituée par le P. Coquet	18/08/1635	419
Testament du P. Coquet, lors de son entrée au monastère	7/09/1635	423
Fondation par le duc de Noirmoutier de deux messes hebdomadaires et de deux obits annuels	27/01/1642	427
Donation par M ^r Jacques Danés, évêque de Toulon, d'un muid de froment de rente annuelle	14/08/1649	435
Testament de Mathieu Sugain par lequel est fondé un obit annuel	7/06/1658	439
Fondation par le marquis de Rostaing de deux messes hebdomadaires	28/04/1659	451
Testament de Paul Morel, léguant aux Célestins ses immeubles	10/11/1661	459
Testament de Jacques Bellot pour la fondation d'une messe hebdomadaire	09/12/1661	463
Fondation par le duc de Longueville de trois messes hebdomadaires et deux obits annuels	29/05/1664	
Fondation par Catherine Berger et Elizabeth Reverend, veuves (<i>sic</i>) de M ^r Hurlot, d'une messe quotidienne avec <i>De profundis</i>	31/12/1664	478
Fondation par Elizabeth Reverend, veuve de M ^r Hurlot, d'une messe quotidienne avec <i>De profundis</i>	6/02/1666	482
Fondation par Pierre Coquelet de trois messes hebdomadaires	11/07/1366	488
Fondation par Macé Compagnon et Jeanne Malleguerre son épouse d'une messe hebdomadaire	12/11/1498	491
Quittance du Duc de Gèsvres pour l'exécution de la fondation faite par ses parents et se trouvant p. 379	21/09/1682	497
<i>Folios blancs</i>		501
TABLES		
Table des messes à dire chaque jour de l'année selon l'ordre et le temps de la fondation, fondées par les principaux bienfaiteurs du monastère		545

Table des messes à dire chaque semaine		547
Table des messes mensuelles		549
Table des messes annuelles		550
Table générale		551
<i>Folios blancs</i>		

3. Transcription des tables du registre LL 1505

On trouvera ci-dessous une transcription sous forme de tableau des quatre tables de messes qui se trouvent à la fin du registre LL 1505. Celles-ci ont été très soigneusement confectionnées par les soins du scribe, ce qui laisse à penser que ce manuscrit avait une utilité liturgique.

- Table des messes que nous sommes tenus et obligés de dire et célébrer chaque jour de l'année, selon l'ordre et le temps de la fondation qui en a été faite, par les principaux bienfaiteurs de ce monastère

	<i>Date de la fondation</i>
La messe conventuelle, pour le roy Charles cinquième, nostre fondateur, et pour les premiers bienfaiteurs de ceste maison, à la fin de laquelle le prestre qui aura célébré lad. messe est tenu de dire le pseulme de <i>De profundis</i> avec les oraisons acoustumées pour M ^e Guillaume le Duc, président au Parlement, et Jeanne Porcher sa femme	1370 1320 Du 12 ^{eme} de mars 1452
Une messe quothidienne pour M ^{es} Charles, comte d'Estampes, Jean son frère, et dame Marie d'Alençon, leur mère	Au mois de febvrier 1369
Une messe quothidienne pour le venerable college des conseillers et secretaires du roy, maison et couronne de France	Du 23 ^{eme} de juing 1373
Une messe quothidienne pour M ^e Louys duc d'Orleans, avec le pseulme	Au mois de

4. DOCUMENTS

de <i>De profundis</i> à la fin et oraisons acoustumees	febvrier 1393
Une messe quothidienne pour icelle illustre dame Anne de Bourgogne, duchesse de Bethford, avec le pseaulme de <i>De profundis</i> à la fin et oraisons acoustumees	Du 3 ^{eme} d'octobre 1461
Une messe quotidienne pour M ^e Jacques de Vignacourt, secretaire du roy et controlleur de l'audiance de la chancellerie de France, avec une oraison pour le repos de son âme	Du 18 ^{eme} de septembre 1499
Une messe quothidienne pour M ^e Miles d'Angel, chanoine de l'esglise de Chartres et Robert d'Angel, son frere, evesque de Nevers ⁷⁷⁹	Du 2 ^{eme} de juing 1426
	<i>Annee de la fondation</i>
Une messe quothidienne pour M ^e Jehan Budé, audiancier de France, et dame Catherine Picard sa femme, avec le pseaulme de <i>De profundis</i> à la fin et oraisons acoustumees	Du 12 ^{eme} de febvrier 1501
Une messe quothidienne pour M ^e l'Admiral Chabot	Du 27 ^{eme} de juing 1544
Une messe quothidienne pour Madame de Givri, avec le pseaulme de <i>De profundis</i> à la fin et oraisons acoustumees	Du 16 ^{eme} de juillet 1601
Une messe quothidienne pour dame Marguerite de Lorraine, duchesse de Luxembourg, avec le pseaulme de <i>De profundis</i> à la fin et les oraisons acoustumees	Du 8 ^{eme} de juillet 1625
Une messe quothidienne pour M ^e Jacob et Jacques Hurlot, marchands et bourgeois de Paris, fondé par dame Catherine Berger et Elizabeth Reverend, leurs femmes, à la fin de laquelle messe on doibt dire le pseaulme de <i>De Profundis</i> avec les oraisons acoustumees	Du dernier de decembre 1664
Une messe quothidienne fondee par dame Elizabeth Reverend pour ses parents et amys à la fin de laquelle le celebrant est tenu de dire le pseaulme de <i>De profundis</i> avec les oraisons acoustummees	Du 6 ^e de febvrier 1666
Une messe quothidienne fondee par Messires René Potier, duc de Fresnes, et dame Marguerite de Luxembourg, son espouse, qui se doibt dire à dix heures du matin à l'autel de la Vierge	Du 28 ^e de febvrier 1620

⁷⁷⁹ Cette mention est précédée d'un signe de renvoi à l'addition marginale suivante : « Cest article doibt estre escrit devant celui qui fait mention de la messe fondee pour Mad. La Duchesse de Bethfort ».

- Table des messes qui se doivent dire et célébrer chaque semaine dans notre église selon l'ordre et le temps qu'elles ont été fondées par les bienfaiteurs de ce monastère

	Années de la fondation
Six messes par chaque semaine pour R. Père en Dieu M ^c Guillaume de Melun, archevêque de Sens, Adam de Melun, son frère, chevalier, M ^{es} Bureau et Jean de La Rivière, chevaliers, et M ^c Jean Lhuillier, conseiller du roy en son Parlement	Juillet 1364 Février 1366
Une messe par semaine pour M ^c Eustache Goindrier, prêtre et bénéficiaire dans l'église de Notre Dame de Paris, Pierre Coquelet et Pierre Crainette, bourgeois de Paris	Mars, juillet et août 1366
Deux messes, le vendredi et samedi de chaque semaine, pour Nicolas de Pont, bourgeois de Paris, et Jacqueline, sa femme	Septembre 1425
Trois messes par semaine pour Messires Arthur de Montaulban, archevêque de Bordeaux, et M ^c Jean Isambert, et autres	août 1486
Une messe le mardi de chaque semaine par dame Guillemette de Berry, femme de M ^c de Rochefort, chancelier de France	août 1486
Une messe le vendredi de chaque semaine pour M ^c Jean de Harlay, chevalier du gué et dame Louise Lhuillier sa femme	Du 15 ^{ème} de mars 1494
Trois messes par semaine pour messires Jean Bureau, évêque de Beziers, avec le psaume de <i>De Profundis</i> à la fin et les oraisons acoustumées	Du 23 ^{ème} d'août 1495
Une messe le mercredi de chaque semaine pour Macé Compagnon, marchand et bourgeois de Paris et Jeanne Maleguerre sa femme	Du 12 ^{ème} de novembre 1498
Trois messes par chaque semaine pour M ^c Jehan Le Viste d'Arcy, président des généraux sur le fait des aides	Du 8 ^{ème} d'août 1500
[Mention barrée précédée d'un signe de renvoi à la mention marginale suivante :] Nota que dans le contract de rachapt d'une rente de 9 £ par an pour dire lad. messe, il est dist que pour l'advenir [un mot illisible] la somme chargée	Du 20 ^{ème} de février 1515
Deux messes par semaine pour Guillaume Samson, marchand et bourgeois de Paris, et dame Catherine d'Orléans sa femme	Du 4 ^{ème} d'avril 1583

4. DOCUMENTS

Trois messes les mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine pour M ^e Jehan Le Bossu, secretaire du Roy	Du premier de may 1614
Une messe par semaine pour M ^e Imber Boutet, bourgeois de Paris	Du 7 ^{eme} de decembre 1615
Deux messes les lundy et mercredi de chaque semaine, fondee par Messire Charles, marquis et comte de Rostaing, pour ses parents et amys	Du 29 ^{eme} d'avril 1659
Trois messes les lundy, mardy et vendredi de chaque semaine pour hault et puissant seigneur monseigneur Henry d'Orleans, duc de Longueville etc.	Du 29 ^{eme} de may 1664

- Table des messes qui se doibvent dire et celebrer par chaque mois et annee dedans nostre esglise

	Annee de la fondation des messes
Une messe le premier de chaque mois pour M ^e Jean Mortier, chantre et chanoine de la Sainte Chapelle de Paris et conseiller en Parlement	Septembre 1471
[Mention rayée précédée d'un signe de renvoi à la mention marginale suivante :] La fondation portee par cest article est finie et ne subsiste plus	Du 4 ^e de mars 1500
Une messe chaque mois pour Estienne Chauveron, bourgeois de Paris	May 1405
Une messe chaque mois pour dame Jacqueline, vesve du S ^r Pinelle, bourgeois de Paris, et une messe les jours et festes de la Purification, Annonciation, Assomption, Nativité et Conception de la Vierge	Avril 1528
Quatre messes par an, aux jours des quatre temps, pour M ^e Hugues le Grand, avocat du roy en son Chastelet de Paris	Du 3 ^{eme} de juillet 1397
Quatre messes par an ausd. jours des quatre temps pour M ^e Robert	May 1390

d'Allemagne, medecin	
Quatre messes par an aux jours et festes de Pasques, Pentecoste, Noël et de l'Assomption de la Vierge pour M ^e Charles de Balsac, seigneur et baron de Dunel et de Graville	Du 12 ^{eme} de mars 1597
	Annee de la fondation desd. messes
Une messe par annee pour M ^e Philippes Ogier, secretaire du Roi	Du 28 ^{eme} de juillet 1393
Une messe par annee pour M ^e Nicolas de Plancy, conseiller du roy et M ^e des comptes	Du 28 ^e de juillet 1393
Une messe par annee pour sire Alain de Mariny, chevalier, et dame Marie de Roye, sa femme	Du 18 ^e de febvrier 1393
Une messe par annee pour Jehan de Novian, escuyer	Septembre 1390
Une messe par an le 29 ^e et penultiesme jour du mois d'avril pour M ^e Pierre de La Treille, archidiacre de Lodesve et conseiller en Parlement, ceste messe doibt estre chantee haulte selon qu'il est escrit dans un repertoire ⁷⁸⁰	Juillet 1470

- Table des messes qui se doivent dire et chanter par chasque annee dedans nostre esglise

	Annee de la fondation
Une messe de la Vierge chasque mois de l'annee pour R. Pere en Dieu Philippes de Moulins, evesque de Noyon	Du 30 ^{eme} de novembre 1397
Une messe des morts le lendemain des festes de Pasques, pour M ^e Jean Culdoe, général des monnoyes du roy et dame Jeanne, sa femme	Du 24 ^{eme} de mars 1383
Une messe des morts le seiziesme jour de juillet pour le repos de l'ame d'un bienfaiteur très signalé de ce monastere	Du 16 ^{eme} de juillet 1665

⁷⁸⁰ Cette mention est suivie d'une mention raturée.

Une messe solennelle de la dedicace que l'on doibt dire et chanter le jour et feste de S ^t Jehan l'Evangeliste, dedans la chapelle dite de Messire Philippes et qu'il a fondé pour prier Dieu pour luy, ses parents et amys	Du 20 ^{eme} de juillet 1380
[Une mention raturée] Depuis quelques annees, on a trouvé bon de chanter ceste messe du jour et feste de S ^t Jehan l'Evangeliste avec les oraisons acoustumees, dont la premiere est dusd. jour et feste, la seconde, <i>Inclina famuli</i> , et la troisesme <i>Pretende Domine</i>	

III. LIVRE DE COMPTES *H⁵ 3936

Le livre de comptes Arch. nat. *H⁵ 3936 est un registre papier de taille moyenne. Il est composé de plusieurs cahiers de taille inégale. Le registre a été intégralement folioté mais la partie supérieure du registre ayant été endommagée par l'humidité, la foliotation est effacée pour la plus grande part du registre, tout comme les premières lignes de la plupart des pages.

Le livre de comptes ne présentant aucune table des matières, j'ai divisé arbitrairement le registre en neuf parties afin de faciliter le repérage à l'intérieur du manuscrit. On trouvera ci-dessous un tableau récapitulatif de ce travail.

Le format des différents cahiers, ainsi que l'écriture et le soin apporté à la copie, semblent indiquer que les parties I à IX ont été rédigées (ou plus probablement recopiées d'un registre initial) en même temps que le début de la partie XVI (cf. ci-dessous photographie de la première page du registre). En effet, leur organisation est identique, alors que la partie IX (la plus importante) présente une toute autre organisation et se trouve sur des cahiers de format plus petit, les pages restantes de ces petits cahiers auraient été remplies à la suite (parties X à XV).

Enfin, il est clair que le registre, bien tenu de 1487 à 1559, présente, avant comme après cette date, des mentions bien plus laconiques et ne recouvrant probablement pas la totalité de la tenue des comptes des Célestins.

ANNEXES

Division arbitraire	Titre	Folio
<i>Partie I</i>	Recettes 20/11/1459 - Pâques 1465 (n. st.)	286, 287
<i>Partie II</i>	Dépense de l'argent précédemment reçu et autres dépenses	294, 295, 296 r.
<i>Partie III</i>	Recettes pour fondations 4/05/1465 (n. st.) - 20/11/1469	296 v.
<i>Partie IV</i>	Dépense de cet argent et autres dépenses	296 v., 297
<i>Partie V</i>	Recettes du 24/11/1469 au 23/11/1470	297 r.
<i>Partie VI</i>	Dépenses même période	298
<i>Partie VII</i>	Recettes 23/12/1470 – [blanc]	298 r.
<i>Partie VIII</i>	Dépenses même période	299
<i>Partie IX</i>	Recettes mensuelles avec parfois quelques dépenses intercalées (Pâques 1488 (n. st.) - Pâques 1508 (n. st.))	<i>effacé</i>
<i>Partie X</i>	Divers, mentions portées entre février 1488 (n. st.) et 1494	3 pages
<i>Partie XI</i>	Acquisitions et travaux faits dans les années 1490 -1495	3 pages
<i>Partie XII</i>	Calculs généraux	1 page
<i>Partie XIII</i>	Mises diverses [s. d.]	2 pages
<i>Partie XIV</i>	Recettes depuis le 10/04/1508 jusqu'au 26/01/1560 (n. st.) (en fait, quasi exclusivement recettes de rachats de rentes)	
<i>Partie XV</i>	Dépenses de cet argent, héritages et choses permanentes advenues au monastère, mai 1508 - 1559	
<i>Partie XVI</i>	Extrait des rentes, achats et héritages vendus, novembre 1559 -décembre 1572	
<i>Partie XVII</i>	Mémoire des acquisitions de l'argent des rentes rachetées, 1563 -1572	
<i>Partie XVIII</i>	Dénombrement et déclaration de plusieurs terres, fermes et héritages	

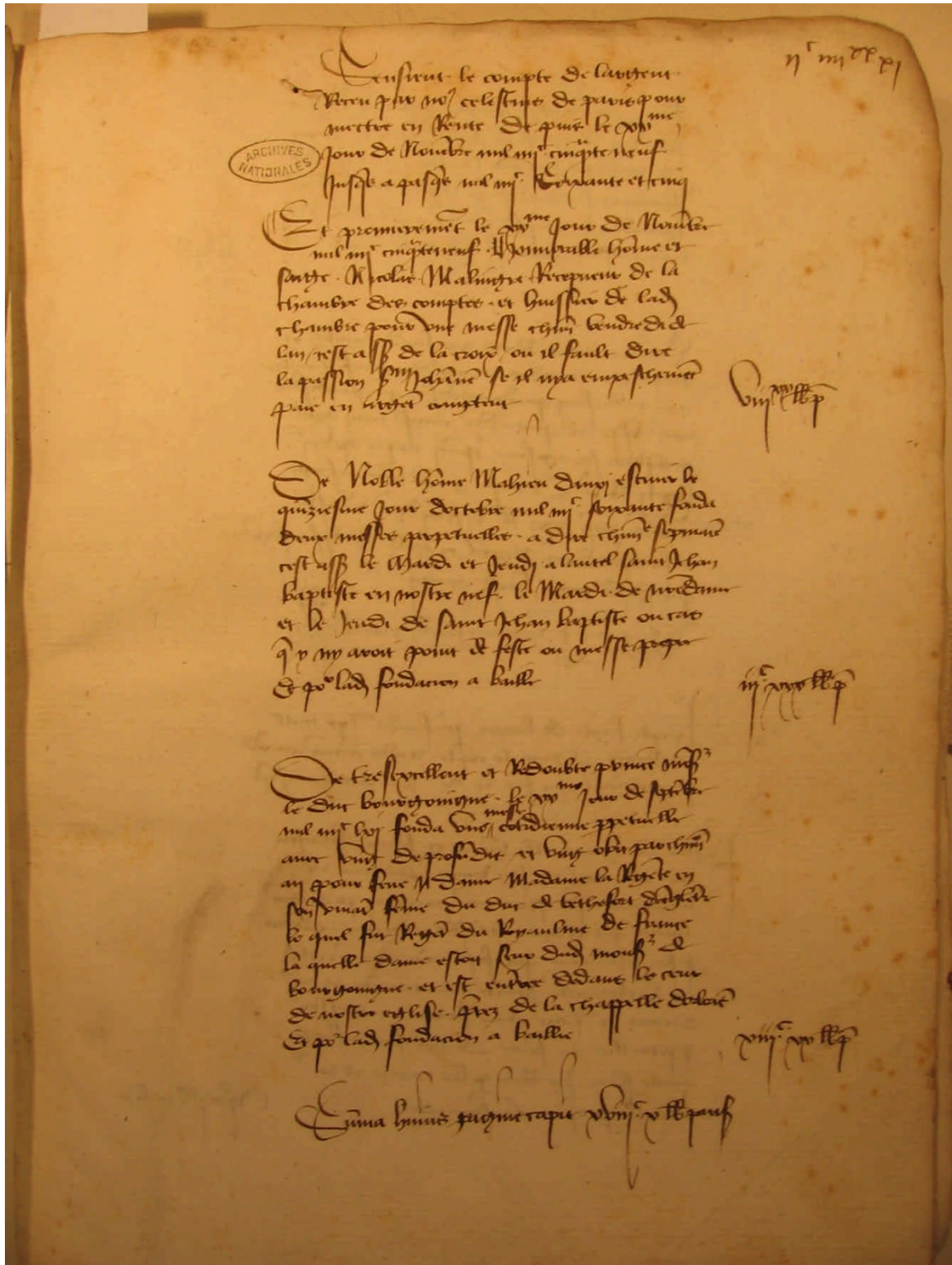


Figure 54 : Première page du livre de comptes *H5 3936 (partie I)

La présentation des comptes est extrêmement stéréotypée. La colonne de gauche récapitule en un mot le sujet de la mention (messe, vin, reliques, blé vendu, etc.) ou le nom de la personne concernée, ce qui permet de se repérer très facilement dans le registre et de retrouver rapidement telle ou telle mention. La colonne centrale, la plus large, contient les mentions comptables rédigées de façon très codifiée de sorte que l'objet de la mention et le payeur concerné apparaissent immédiatement. Enfin, la colonne de droite est destinée à la consignation de la somme reçue ou dépensée et permet de faire rapidement le calcul de la totalité des opérations de la page que l'on trouve en bas, après une mention du type « Summa hujus pagine ». Parfois, comme c'est le cas sur la photo ci-dessous, les totaux sont plus fréquents : on les trouve alors entre des groupes de plusieurs mentions. Les mentions comptables sont inscrites par ordre chronologique, vraisemblablement au fur et à mesure des événements. Lorsque le scribe y pense, il indique le changement de mois en inscrivant le nom du nouveau mois au centre de la ligne (sur la photo ci-dessous : mars, avril, pâques, mai et juin sont indiqués).

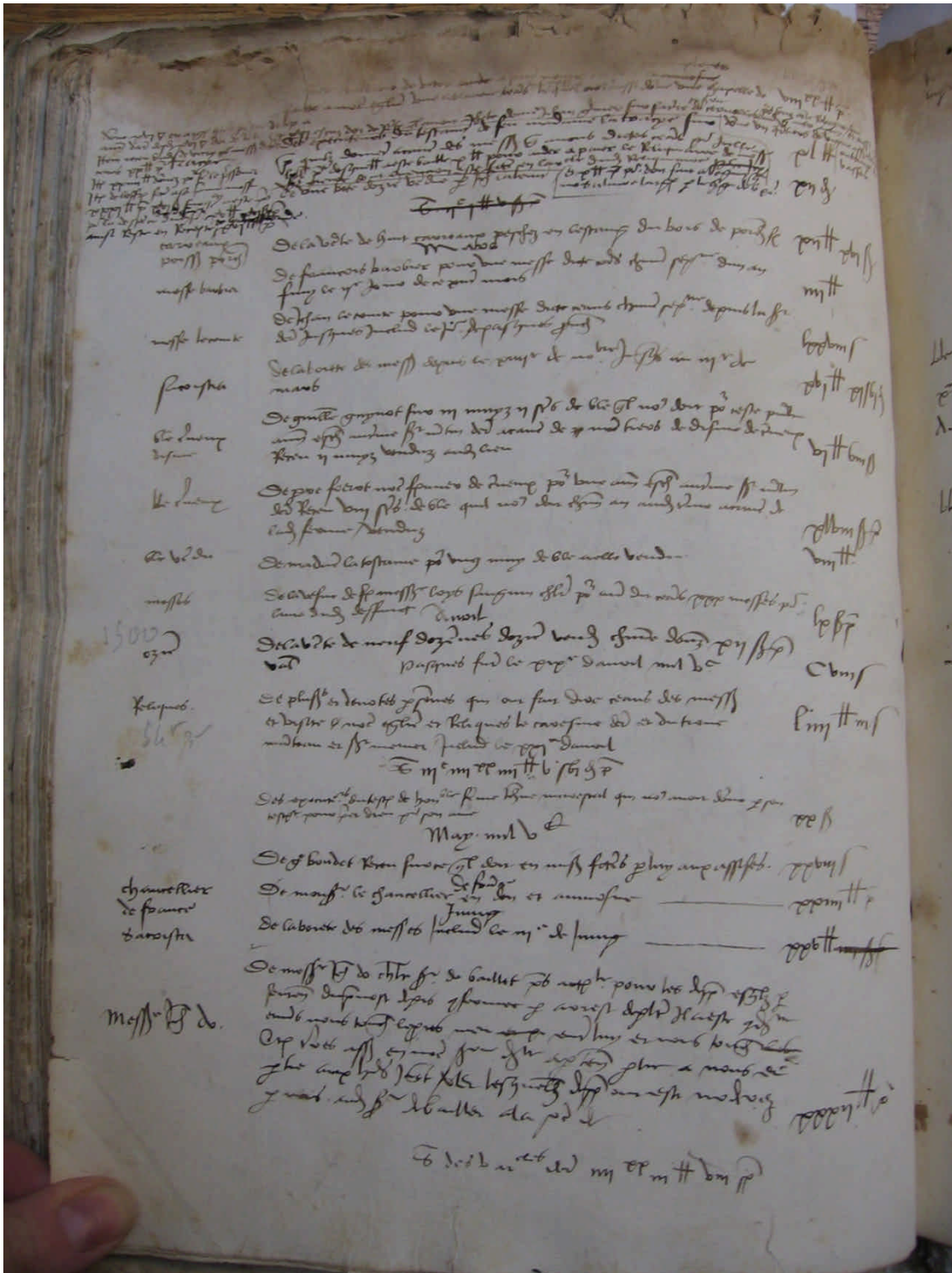


Figure 55 : Une page du registre *H5 3936 (partie IX)

5. ÉDITIONS

Parmi les nombreux documents qui ont servi de substrat à cette thèse, j'ai choisi d'en éditer vingt-deux que j'espère représentatifs de la diversité et de la richesse du corpus sur lequel j'ai travaillé. On trouvera donc aussi bien des chartes de donation que des exécutions testamentaires ou des actes d'accord du couvent.

L'apparat critique a volontairement été réduit à son minimum afin d'alléger la présentation. Concernant les identifications des lieux et des personnes, on se reportera à l'index (partie 6 des annexes), ou aux notices des dossiers correspondants (le numéro du dossier auquel se rapporte chaque édition est rappelé au début de chacune d'entre elle).

Les prévôts ont été identifiés en note grâce à DUPONT-FERRIER (Gustave), *Gallia Regia ou état des officiers royaux des baillages et des sénéchaussées de 1328 à 1515*, Paris : Imprimerie nationale, 1942-1961, 6 vol. Les quelques éclaircissements de vocabulaire ont été réalisés grâce à GODEFROY (Frédéric), *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle [...]*, Paris : Vieweg, 1881-1902, 10 vol.

ÉDITION N° 1 — DOSSIER N° 6

1366, 11 juillet. — Paris.

Don par Pierre de Coquelet, bourgeois de Paris, aux Célestins de Paris, d'une maison sise à Paris, sur la rivière de Seine, en la censive des religieux de Sainte-Geneviève, et de 80 francs d'or pour acheter des rentes, afin que les religieux célèbrent pour lui et son épouse Marie, trois messes [annuelles] perpétuelles et que les époux soient associés aux prières et bienfaits du couvent, il nomme pour ce comme procureurs Thomas de Buz, prêtre, et frère Raoul Bigot.

A. Original. Parchemin, larg. 462 x haut. 306 mm, autrefois scellé d'un sceau pendant. Arch. nat., S 3755^B, liasse 1, pièce 1.

B. Copie du XVI^e siècle, Arch. nat., S 3743^B, liasse 6, pièce 1, page 1, d'après A.
— C. Copie fin XVII^e siècle, Arch. nat., LL 1505, p. 488, titrée « Fondation de trois messes par semaine, faicte dedans nostre Eglise par Pierre de Coquelet, bourgeois de Paris », d'après A. ou B.

INDIQUÉ : Arch. nat. *S 3801

À tous ceuls qui ces lectres verront, Jehan Bernier⁷⁸¹, chevalier le Roy notre seigneur, garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que par devant nous vint en jugement Pierre de Coquelet, bourgeois de Paris, afferma en bonne verité par devant nous que tout comme raison, senz et entendement sont en luy et le compaignent, il avoit et a desir et affeccion de prouveoir au salut des ames de luy et de feu Marie sa femme. Pour ce il, eue consideracion à la grant affeccion et devocion qu'il a eues et

⁷⁸¹ Chevalier et garde de la prévôté de Paris de 1360 à 1367, *Gallia Regia*, t. IV, p. 304.

encores [a] à l'église Notre Dame des Barrez de Paris, de l'ordre des Celestins, et aus freres, prieur et convent d'iceluy lieu, desira en icelle eglise croistre le divin service de Dieu et estre dorenavant acompaigné aus prieres, bienfais et oroisons perpetuelment des diz religieux.

Pour ce il, de son bon gré, de sa bonne voullenté et de son propre mouvement, sanz force ou contraincte, recognut et confessa par devant nous, luy, sans fraude, avoir donné et encores en notre presence donna et en nom de pur, vray et perpetuel don, quicta, octroya, transporta, cessa et delessa du tout à touz jours desorendroit⁷⁸² perpetuelment, aus diz prieur et convent de la dicte eglise de Notre Dame des Barrez de Paris, pour eux et leurs successeurs, une maison toute ainsi comme elle se comporte en lonc, en lé, haut, bas, devant, derrieres, avecques toutes les appartenances et appendances d'icelle que le dit Pierre disoit avoir, tenir, possider et à luy appartenir de son conquest, paisiblement, sans empeschement, assise à Paris sur la riviere de Seine à l'opposite de la dicte eglise en la censive des religieux de Sainte Geneviève de Paris⁷⁸³, chargee en une maille tournois⁷⁸⁴ de fons de terre deue par an à iceuls religieux de Sainte Geneviève, sanz autre charge, parmi ce que, tant pour la dicte maison et ses appartenances, comme parmi la somme de quatre vinz frans d'or du coing du roy notre S^r que le dit bourgeois dist avoir bailliee audiz prieur et convent pour acheter rentes perpetuelles pour eux et leurs successeurs, iceuls prieur et convent, pour le salut et remede des ames de luy et de la dicte feu Marie sa femme, diront et seront tenuz de dire et celebrer perpetuelment doresnavant en leur dicte eglise trois messes dont, tant comme il vivra, l'une sera du Saint Esperit, et les deux des mors, et après son decez seront toutes icelles trois messes des morts, pour le salut comme dit est des ames de luy et de la dicte feu Marie sa femme et des ames de touz leurs devanciers, amis et bienfaiteurs. Avecques ce seront tenuz doresnavant iceuls prieur et convent d'accompaigner luy et sa dicte feu femme perpetuelment en toutes les oroisons, messes, vigilles, astinences, jeunes, suffrages et autres biens quelconques que par eux et leurs successeurs seront faiz en leur dicte eglise.

⁷⁸² Désormais (Godeffroy)

⁷⁸³ Sur la rive gauche de la Seine par conséquent

⁷⁸⁴ Petite monnaie de valeur variable (Godeffroy)

Cessant et transportant le dit Pierre des maintenant à tous jours aus diz prieur et convent pour eux et leurs successeurs, tous les droiz de propriété, saisine, seigneurie, possession et toutes accions reelles, personnelles, mixtes, directes, tenues, espresses et autres quelconques qu'il a et qui luy pevent et doivent appartenir en la dicte maison et envers quelconques personnes et biens pour raison d'icelle. Et d'icelle des maintenant les en fist et fait vrayz seigneurs et possesseurs, propriétaires, et quan que mieux estre peut, pour en joïr et faire leur volenté comme de leur chose. Et pour la dessaisine pour luy de la dicte maison es mains de celuy à qui il appartendra et à en faire saisir les diz religieux, il fist et constitua par devant nous sanz rappel ses propres et certains messagers especials messire Thomas de Buz, prestre, et frere Raoul Bigot, ausquels et à chascun de eux il donna et octroya plain pover et auctorité de ce et en ce faire tout autant comme il feroit se present y estoit. Laquelle maison et toutes ses appartenances le dit bourgeois promist par son serment et par sa foy garantir, delivrer et deffendre ausdiz prieur et convent et à leurs successeurs de toute eviccion, obligation et de tout empeschement quelconque, contre touz en jugement et hors, à ses couz, et le contenu de ces presentes tenir et acomplir fermement sans venir, faire venir ou dire encontre par luy ou par autres en aucune maniere jamais à nul jour. Et si promist encores rendre et paier touz couz, despens, dommages et interets qui fait ou soustenuz seroient en ce par son deffau. Et quant à ce fermement tenir et acomplir le dit bourgeois par devant nous oblige aus diz religieux et à leurs successeurs et souzmist soy, ses biens, ses hoirs et leurs biens, meubles et non meubles, presenz et à venir, où qu'il soient, à justice par nous et noz successeurs prevoz de Paris et par tous autres justiciers souz qui juridicion il seront trouvez pour ces lettres executer. Ce renonçant par ses diz serment et foy à toute fraude, erreur, ignorance, lesion, circonvention et decevance à toute aide de droit, à toutes coustumes et constitucions et à la dispensacion et absolucion de son serment à toutes cautelles, deffenses, raisons et allegacions et à toutes auctres choses quelconques qui valoir pourroient avenir contre ces lettres, au droit disant general renunciacion non valoir.

En tesmoing de ce nous avons mis à ces lettres le seel de la prevosté de Paris, l'an de grace mil trois cens soixante six, le samedi XI^e jour de juillet.

[Signé] P. de Montigny

ÉDITION N° 2 — DOSSIER N° 9

1368 (n. st.), 24 mars, vidimé 1397, 2 août. — Paris.

Vidimus de l'ordre donné par le roi de France Charles V au receveur de Paris commis à la perception des 15 000 francs d'or sur les juifs et juives de France, de donner aux Célestins de Paris 10 000 francs sur cette somme pour édifier et parfaire leur église.

- A. Original. Parchemin, larg. 292 x haut. 198 mm, autrefois scellé d'un sceau pendant. Arch. nat. S 3743^A, liasse 1, pièce 4.
- B. Copie du XVII^e siècle, Arch. nat. *S 3808, p. 6, titrée « Lettres du 24 mars 1367 portant don aux religieux Celestins de Paris de la somme de 10 000 f. d'or pour achever d'edifier leur eglise à laquelle sa Majesté a mis la premiere pierre, à prendre la dite somme sur les 15 000 f. d'or deus à sa dite Majesté par les juifs etant dans le Royaume », d'après A. — C. Copie XVIII^e siècle, Arch. nat. K 179^B, n° 136, d'après A.

INDIQUÉ : Arch. nat. *S 3801

À tous ceulx qui ces lettres verront, Audoin Chauveron⁷⁸⁵, chevalier, conseiller du Roy notre S^f, garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que nous, l'an de grace mil CCC IIII^{XX} et sept, le venredi second jour d'aoust, veïsmes unes lettres scellees du seel du roy Charles, notre S^f, dernièrement trespasé⁷⁸⁶, dont Dieu ait l'ame, contenant ceste forme :

⁷⁸⁵ Audouin Chaveron, docteur ès lois, prévôt de Paris du 30 ou 31 mai 1381 au 25 janvier 1389, *Gallia Regia*, t. IV, p. 305

⁷⁸⁶ Charles V est mort le 16 septembre 1380.

« Charles, par la grace de Dieu roy de France, au receveur de Paris commis et deputez par nous à recevoir la somme de quinze mille frans d'or à nous deue par certaine composition à nous faicte par les juifs et juyves estans en notre royaume pour certaine grace que nous leur avons faite, et à tous autres commis et deputez ou à deputez sur le dit fait, salut et dilection. Savoir vous faisons que nous, estans aujourd'hui en notre conseil en plaines requestes et remembrances par inspiration divine et grace du Saint Esprit du saint temps où nous sommes de la benoite passion notre S^r Jhesus Crist qu'il souffri aujourd'hui pour nous racheter tous de mort perdurable et de sa benoite annunciacion et de la benoite glorieuse vierge Marie sa mere, dont il sera demain la feste et le service fait en sainte eglise, de notre certaine science et propre mouvement, meuz de devocion, de et sur la somme dessus dicte, avons donné et donnons par ces presentes, de grace especial, à noz amez les religieux, prieur, freres et convent des Celestins de Paris prez de notre hostel de Saint Pol pour ediffier et parfere et achever leur eglise en laquelle nous avons mise et assise la premiere pierre⁷⁸⁷, la somme de dix mille frans d'or, à prendre sur la dicte somme, avant et pardessus tous autres.

Si vous mandons et à chacun de vous estroictement commandons que, de ce que vous aures receu ou recevrés de la dicte somme de quinze mille frans, vous paieez et delivrez, tantost ces lettres veues et sans contredit ou autre mandement attendu de nous et avant tous autres, audit prieur ou à son certain comandement la dicte somme de dix mille frans, en prouvant de li lettre de recepte d'icelle somme parmi laquelle rapportant avecques ces presentes nous voulons ycelle somme à li paiee estre alloe sans contredit es comptes de vous ou de celui ou ceuls à qui il appartendra, non obstant que nous vous avons mandé et en votre comission soit contenu que vous ne baillissiez riens de la dicte somme de quinze mille frans à quelque personne que ce feust sans propres mandement avoir de nous, autres dons fais par nous ou noz predecesseurs aus dis religieux ne quelconques autres dons ou assignacions par nous faictes ou à fere sur la somme de quinze mille frans dessus dicte, ordenan, mandements ou defenses faictes ou à faire par nous de bouche ou par lettres ad ce contraires. Donné à Paris en notre dit hostel de Saint

⁷⁸⁷ Voir à ce sujet le chapitre IV.

Pol le XXIII^e jour de mars l'an de grace mil trois cens soixante sept et de notre regne le quart ».

Ainsi signé « par le roy en son conseil auquel vous estiez. J. de Bernon ».

Et nous ad ce present transcript avons mis le seel de la dicte prevosté de Paris, l'an et venredi dessus dis.

[Signé :] Epieduy

EDITION N° 3 — DOSSIER N° 11

1376 (n. st.), 6 février. — Paris.

Jean Le Fèvre procède devant le prévôt de Paris à l'exécution du testament d'Étienne Le Fèvre, curé de La Celle sous Vernon, par lequel sont légués aux Célestins de Paris cinq quartiers de vigne ou environ sis au terroir de La Celle et achetés par le curé à Jean Regnaud et Étienne Neelin.

A. Original. Parchemin, larg. 185 x haut. 271 mm, restes d'un sceau de cire brune sur queue de parchemin. Arch. nat. S 3764^A, liasse 1, pièce 2⁷⁸⁸.

À tous ceulz qui ces lettres verront, Hugues Aubriot⁷⁸⁹, chevalier, garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que par devant nous vint en jugement Jehan le Fevre, executeur du testament ou ordenance de derreniere volenté de feu messire Estienne le Fevre, jadiz curé de la Celle seuz Vernon⁷⁹⁰ ou diocese de Sens, si comme il appert par le dit testement que nous monstra sain et entier, scellé si comme il apparoit du seel de l'eglise paroichial de Vernon sur Seine oudit diocese, par lequel testamen estoit un codicille annexé, scellé si comme il apparoit d'iceluy seel, et où quel codicille veismes une clause dont la teneur ensuit :

⁷⁸⁸ Mention sur le repli : « Collation est faite de la dicte clause ».

⁷⁸⁹ Hugues Aubriot, prévôt de Paris, du 3 septembre 1367 à 1381, *Gallia Regia*, t. IV, p. 304.

⁷⁹⁰ L'identification la plus probable est Vernou La Celle sur Seine (arr. Fontainebleau, cant. Moret sur Loing).

« Item legavit in perpetuam elemosinam religiosis viris fratribus celestinis parisiensibus⁷⁹¹ quinque quartena vinee vel circa sita in territorio de Cella que empta fuerunt per dictum curatum a Johanne Reginaldi et Stephano Neelin, volens idem testator quod omnia et singula in hoc suo presenci codicillo contenta integre persolventur et fideliter complentur per dictos executores suos in suo testamento nominatos ».

Lequel executeur dessus nommé où nom de la dicte execution et en accomplissant la dicte clause de sa certaine science en notre presence bailla, ceda, et delessa et par ces presentes baille, cede et delesse des maintenant à tous jours en aumosne perpetuelle à religieuses personnes et honnestes les prier et convent de l'eglise saint Pierre Celestin de Paris, pour eux et leurs successeur, les cinc quartiers de vigne à eux comme dit est lessiés par le dit feu mess. Estienne, pour en joir et user et faire leur pleine volenté comme de leur propre chose. Et d'iceuls cinc quartiers de vigne icelui Jehan le Fevre, comme executeur du dit testement, realment et de fait bailla aus dis religieux le possession et saisine, par la tradicion de ces presentes promist ou nom que dessus par son serement et sur l'obligacion des biens de la dicte execution ce tenir ferme et non venir ou dire contre jamés à nul jour.

En tesmoing de ce nous avons mis à ces lettres le seel de la prevosté de Paris, le mercredi six jours de fevrier, l'an de grace mil trois cens soixante quinze

[Signé] P. de Montigny

⁷⁹¹ Le mot est abrégé en « parisien. », alors que la version la plus logique serait Parisius. Faut-il y voir une erreur due à la contamination de l'abréviation monétaire ?

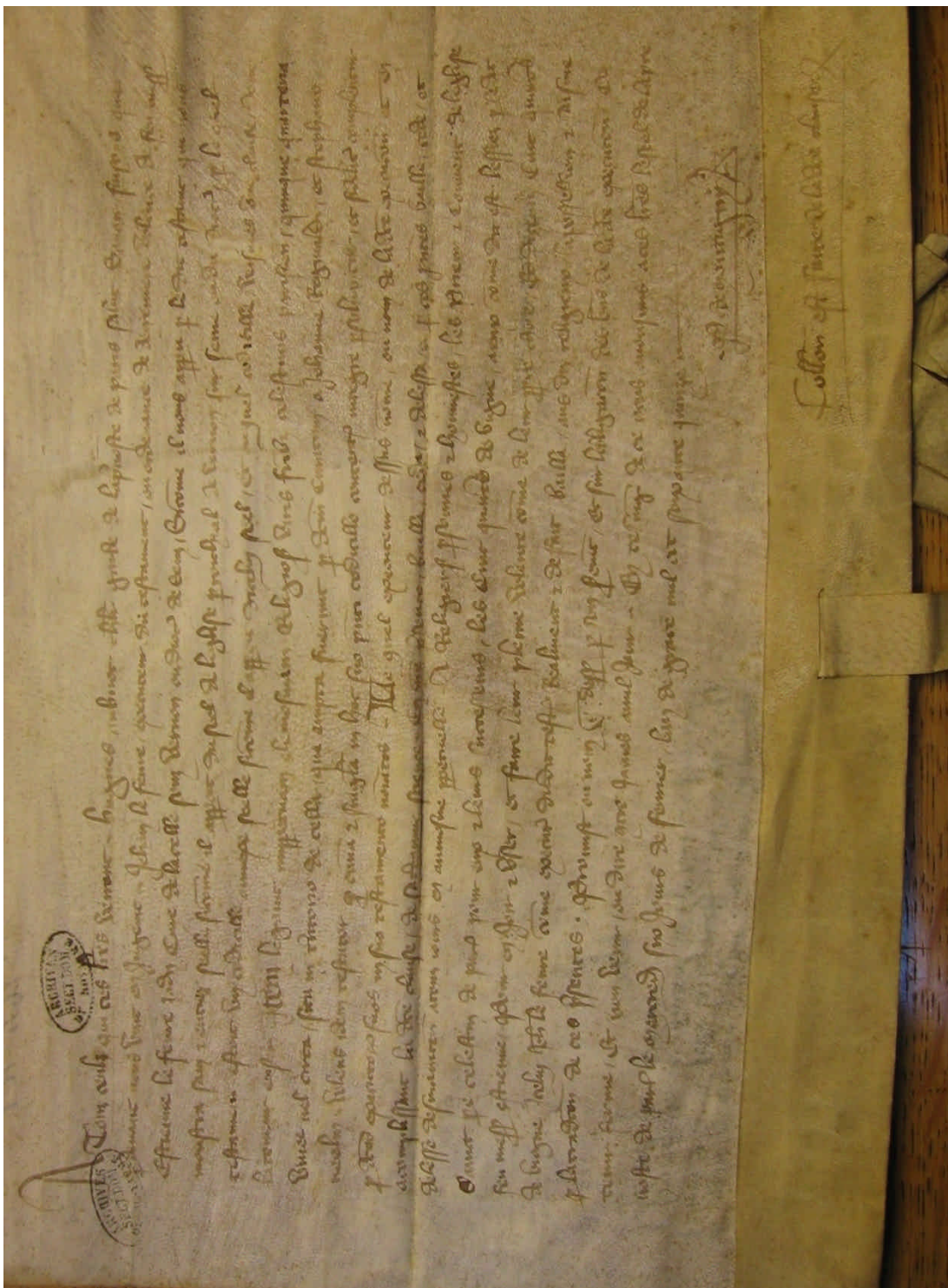


Figure 57 : Photographie – Arch. nat. S 3764A, liasse 1, pièce 2

ÉDITION N° 4 — DOSSIER N° 12

1376 (n. st.), 26 mars. — Paris.

Don par Simon Bigot, teinturier et bourgeois de Paris, et Marie de Charny, sa femme, aux Célestins de Paris, de 10 £ p. de crois de cens ou rente annuelle et perpétuelle à prendre, après le décès de Marie et de son frère Beudoin, sur une maison assise à Paris, à l'enseigne de l'Ange, rue Geoffroy l'Aîné, afin de fonder, outre quatre messes hebdomadaires pour Beudoin et Agnès, feu son épouse, fondées en d'autres lettres, trois messes hebdomadaires perpétuelles à l'autel Saint-Maurice pour Simon et Marie, Beudoin, les parents de Marie et de Beudoin et d'autres parents de Marie, cette fondation devant être inscrite au martyrologe des Célestins.

A. Original. Parchemin, larg. 511 x haut. 404 mm, scellé d'un sceau de cire brune sur queue de parchemin. Arch. nat., S 3752^B, liasse 2, pièce 1.

INDIQUÉ : Arch. nat., *S 3801, XVII^e siècle.

A tous ceuls qui ces lettres verront, Hugues Aubriot⁷⁹², chevalier, garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que, par devant Giles Blanchart et Jehan du Vivier, clers notaires jurez du Roy notre S^r où chastelet de Paris, furent presens Simon Bigot, tainturier, bourgeois de Paris, et Marie, sa femme, à laquele il donna et octroya et elle prinst et recupt en elle agreablement congié, licence et auctorité de passer et accorder avecques luy ce qui s'ensuit. Et recongnurent et confesserent par devant les dis notaires jurés comme par devant nous de leurs bons grés, bonnes volentés et certaines sciences euls, sens aucune fraude, force, erreur, contrainte ou decevance mais de leur propre mouvement, pour la très grant devocion que ils avoient et ont si comme ils

⁷⁹² Prévôt de Paris du 3 septembre 1367 à 1381.

disoient à l'église et aus religieux des Celestins du couvent de Paris et pour l'augmentacion et accroissement du divin service, avoir donné, cédé, transporté et par ces presentes donnent, cedent, transportent et delessent, du tout en tout desorendroit à tousjours, heritablement et perpetuellement aux dis eglise et religieux des Celestins pour euls, pour leurs successeurs et pour ceulx qui d'euls auront cause ou temps à venir, dix livres parisis de cres de cens ou rente annuel et perpetuel. Et les assisrent et assignerent, assient et assignent yceuls mariés aus dis eglise et religieux pour les avoir, prendre, lever, gaiger, percevoir et recevoir par les dis religieux, par leurs dis successeurs et aians d'euls cause, après le decez de la dicte Marie et de Baudouin de Charni, frere d'icelle, et du seurvivant d'euls à tousjours, chascun an perpetuellement, egalment par les quatre termes generalment à Paris acoustuméz, tantost après un denier tournois de fons de terre et quarante sols parisis de rente annuel et perpetuel en et sur une maison et ses appartenances, si comme tout se comporte et extent de toutes pars en lonc, en lé, en hault et en bas, que iceuls mariéz se disoient avoir, tenir et possider paisiblement et à la dicte Marie appartenir de son conquest par elle fait avant leur mariage, seant à Paris en la rue Frogier l'Asnier en la quele est l'enseigne de l'Angle⁷⁹³, tenant d'une part du costé devers la riviere de Sainne à une autre maison que ils ont de leur conquest où est leur ouvrouer de la tainture et d'autre part à une autre maison qui est aussi à icelle Marie de son dit conquest fait avant leur dit mariage, aboutissant par derreres à maistre Jean d'Ailly⁷⁹⁴, secretaire du roy notre dit seigneur en la censive d'iceli seigneur.

C'est assavoir ce present don fait comme dit est parmi ce que, avecques quatre messes que les dis religieux doivent et se sont chargés de chanter et celebrer en la dicte eglise à l'autel de Saint Morise chascune sepmaine perpetuellement pour le dit Baudouin de Charni et pour feu Agnes sa femme, si comme iceuls mariez disoient apparoir et estre contenu en certaines autres lettres⁷⁹⁵ sur ce faites, iceuls religieux seront tenus de chanter et celebrer par chascune sepmaine à tousjours perpetuellement après le

⁷⁹³ Les textes parlent indifféremment d'hôtel de l'Ange ou de l'Angle à propos de ce bâtiment.

⁷⁹⁴ Jean d'Ailly, conseiller du roi, n'est pas recensé comme donateur mais il est inhumé dans l'église des Célestins de Paris.

⁷⁹⁵ Probablement un accord du couvent réuni en chapitre comme on en connaît d'autres cas, ainsi que l'on l'a vu au chapitre VIII.

trespasement des dis Baudouin et Marie sa seur et du seurvivant trois messes audit autel de Saint Morise en la dicte eglise : l'une de requiem, une autre du Saint Esprit et l'autre de Notre Dame pour le salut et remede des dis mariez, dudit Baudouin, des ames de feus Jehan le Marquay, feu Marie, jadis sa femme, demourant à Charny, pere et mere d'iceuls Baudouin et Marie sa seur, de feu Jehan de Montarlier, jadis premier mari de la dicte Marie et de feu Thiphainne, mere de la devanciere d'icelle Marie, de feu Jehan le Marquays, tainturier et de feu Guillaume le Doyen, changeur, jadis maris aussi de la dicte Marie, de leurs autres parens, amis et bienfaiteurs et de tous ceuls à qui il povoient et pevent estre tenus. Et tout ce seront tenus iceuls religieux faire enregistrer en leur matrologe afin de memoire perpetuel.

Et pour ce chargerent et chargent des maintenant à tousjours iceuls Simon et sa femme la dicte maison de l'Angle envers les dis religieux, leurs successeurs et aians d'euls cause en la dicte eglise des dictes dix livres parisis de cres de cens ou rente annuel et perpetuel à les y avoir prendre et gaiger par la maniere dessus dicte. Et d'icelles se dessaisirent et desvestirent es mains des dis notaires comme en la notre pour le roy notre S^r et en vouldrent et consentirent les dis religieux pour euls, leurs successeurs et aians cause estre saisis et vestus par le bail et ostention de ces presentes lettres sauf toutevoies que ils ne les prendront que après le decez de la dicte Marie et dudit Baudouin et du seurvivant d'euls. Lesquels don, assiete, assignacion et toutes les choses contenues et exprimees en ces presentes lectres et chascunes d'icelles, les dis Simon Bigot et Marie sa femme promistrent par leurs seremens et par la foy de leurs corps, pour ce baillee corporelment es mains des dis notaires, avoir et tenir fermes, estables et agreables à tousjours, sens rappel, les enteriner et acomplir loyalment de point en point par la maniere dessus devisee et esclarcie et à non venir ne faire venir contre par euls ne par autres jamais, à nul jour ou temps à venir pour raison de decevance, dement, d'ignorance par aucun art, engin, cautelle, malice ne par quelconque autre cause, raison ou droit quel qu'il soit, general, commun ou especial, et à rendre et paier à plain et sens plait tous cous, dommaiges, despens, mises, journees, salaires et interez qui eus fais, soustenus ou encourus y seroient en aucune maniere en ceste partie par default aucunes des choses dessus dictes non acomplies.

Et pour tout ce que dit est enteriner, les dis mariez obligerent tous les biens d'euls et de leurs hoirs, meubles et immeubles, presens et à venir, quels et ou qu'ils soient ne comment que ils soient dis, nommés ou appelez et les sousmisrent du tout sens aucune excepcion ou division à la juridicion, cohercion et contiguité de la prevosté de Paris et de toutes autres justices tous pour prendre, vendre, saisir, arrester et explectier par nous, par nos successeurs prevos de Paris et par tous autres justiciers soubz qui ils seroient et pourroient estre trouvéz. Et renoncerent en ce fait expressement par leurs dis seremens et foy à tous droit, escript et non escript, canon et civil, à tous uz, coustumes et establissemens de villes, de lieux et de pays à accion en fait à convencion de lieu et de juge, à la dispensacion et absolucion de leur prelat et de tous autres, à toutes fraudes, barres⁷⁹⁶, malices, erreurs, cautelles, allegacions, cavillacions⁷⁹⁷, et decevances, et generalment à toutes autres choses quelconques qui tant de fait comme de droit, de us, de coustume ou autrement aidier et valoir leur pourroient ou à l'un d'euls, à dire ou faire venir dire contre ces lettres ou contre aucunes des choses dedens contenues et escriptes et mesmement au droit disant general renonciacion non valoir.

En tesmoing de ce, nous, à la relacion des dis notaires jurez, avons mis le seel de la dicte prevosté de Paris à ces lectres faites, passees et accordees le mercredi vint et six jours du mois mars, l'an de grace mil trois cens soixante et quinze.

[Signé :] Du Vivier

[Signé :] Blanchart

⁷⁹⁶ Pour barat, tromperie (Godefroy)

⁷⁹⁷ Pour cavillance, traité frauduleux (Godefroy)

ÉDITION N° 5 — DOSSIER N° 16

1383, 24 mars. — Paris.

Don par Jean Culdoé, maître des Monnaies du Roi et Jeanne, sa femme, de leur terre sise au Pont Perrin à Paris le long des murs de leurs vignes et joutant les vignes des Célestins, afin que leurs parents, enfants, amis et bienfaiteurs soient associés aux bienfaits du monastère et que les religieux célèbrent pour eux une messe à notes du Saint-Esprit, annuelle et perpétuelle, le mercredi après Pâques de leur vivant puis au jour anniversaire de leur mort après leur décès, le tout devant être inscrit au martyrologe.

A. Original. Parchemin, larg. 402 x haut. 340 mm, autrefois scellé d'un sceau pendant. Arch. nat. S 3743^A, liasse 4, pièce 7.

INDIQUÉ : Arch. nat., *S 3801, XVII^e siècle

À touz ceulx qui ces lettres verront, Audoyne Channeron⁷⁹⁸, docteur en loys, conseiller du Roy notre S^r, garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que par devant Pierre Paris et Jehan Loque, clers notaires jurés du Roy notredit seigneur de par lui establiz où chastellet de Paris, furent presens en leurs personnes honorable homme sire Jehan Culdoé l'Ainsné, general maistre des monnoies du Roy notredit seigneur, et Jehanne, sa femme, à laquele il donna et donne pover, auctorité et licence de faire, passer et consentir de elle avecques son dit mari les choses en ces lettres contenues.

Lesquielx mariez, pour la grand devocion que ilz avoient et ont envers les religieux prier et convent des Celestins de Paris, et afin que eulx, leurs parens, enfans, amis et bienfaiteurs feussent et soient receuz participans et acompaigniez

⁷⁹⁸ Docteur ès-lois, prévôt de Paris de 1381 à 1389.

perpetuellement es prieres, oroisons, messes, jeunes, aumosnes, euvres de charité et en touz les biensfaiz qui sont et seront faiz par les diz religieux et en leur eglise, recognurent et confesserent que, des le huitiesme jour de ce present mois derrenier passé, avoient donné et des maintenant pour lors donnent conjointement ensemble et d'un commun assentement en nom de pur et vray don irrevocable, transporté, quicté, cédé, octroié et delessié du tout en tout, des maintenant à tousjours, sanz aucun rappel, ausdiz religieux, prieur et convent pour eulx et pour leurs successeurs religieux de la dicte eglise des Celestins, toute la terre que les diz mariez, tant du propre de la dicte Jehanne comme de leur conquest et autrement, avoient, ont et pevent avoir et à eulx appartenir au pont Perin à Paris au long des murs de leurs vignes par dehors, devers les vignes des diz religieux et au tenant d'icelles.

Reservé aux diz mariez et à leurs aians cause que touteffoiz qu'il leur plaira faire faire pillers pour soustenir leurs diz murs, ilz les pourront faire en la dicte terre comme desja en y a de faiz, sans ce que les diz religieux le puissent contredire. Et touteffoiz que les diz murs d'iceulx mariez ou aucune partie d'iceulx cherront, et les diz mariés ou leurs aians cause ne les voudront faire relever en icellui cas, les diz religieux les pourront faire refaire et relever sur les fondemens d'iceulx murs aux propres couz et despens d'iceulx religieux, sanz ce toutevoies que pour cause de ce iceulx religieux ou leurs successeurs puissent ores ne ou temps à venir droit par quelque maniere en iceulx murs ne es diz fondemens acquerir ne avoir, ne contraindre ou faire contraindre les diz mariez ou leurs aians cause à eulx clore autrement que dessus est dit. Et par ainsi une petite huisserie qui a esté es diz murs est desja cloze et muree et ne pourront jamais les diz mariez ne leurs aians cause faire aucunes huisseries, veues ou fenestres es diz murs fors aux us et coustumes de la ville de Paris se ilz ne vouloient ediffier sur yceulx murs, ou quel cas ilz pourront aussi avoir simple agout sur la dicte terre se il leur plaist.

Ce present don fait jouxte les condicions dessus dictes et parmi ce que les diz religieux et leurs successeurs sont et seront tenuz et demeurent chargez des maintenant à tousjours perpetuellement de celebrer chascun an en leur dicte eglise pour les diz mariez, leurs parens, enfans, amis et bienfaiteurs, une messe du Saint Esprit à note au jour de mercredi prochain de apres Pasques, commenyans pour le bon estat des diz

mariez tant comme ilz vivront et après leur deccé de mors le dit jour. Et veulent que de ce que dit est soit faicte mencion ou matreloge de la dicte eglise à fin de memoire perpetuel.

Du quel don ainsi fait par la maniere que dit est, les diz mariez se dessaisirent et devestirent du tout et en saisirent, vestirent les diz religieux par la teneur de ces presentes en leur transportant touz les droiz qu'ilz y avoient et povoient avoir. Toutes lesquelles choses dessus dictes et chascune d'icelle iceulx mariez jurerent et promistrent, par leur foy pour ce donné es mains des diz notaires, avoir agreables, fermes et estables à tousjours et jamais non venir ou fere venir contre par euls ne par autres ou temps à venir, soubz l'obligacion de touz leurs biens et des biens de leurs hoirs, meubles et immeubles, presens et à venir, qu'ilz en ont pour ce du tout soubz mis quant ad ce à la juridicion, cohercion et contrainte de nous, de noz successeurs prevos de Paris et de touz autres juges et justices soubz qui juridicion ilz seront et pourront estre trouvez ; et renoncent quant ad ce et par leur dicte foy à toute accion, à toutes excepcions, decepcions de fait et de droit, à toutes leurs franchises, cavillances, allegacions, cautelles, defen, à toutes despensacions et absolucions, à tout droit escript et non escript, canon et civil, et generalment à tout ce que l'en pourroit dire ou opposé contre la teneur de ces lettres et au droit disant general renonciacion non valoir, mesmement la dicte Jehanne de l'auctorité que dessus au benefice du senat consule, velleian à l'espitre du divin Adrian⁷⁹⁹ et à tout autre droit fait et introduit pour les femmes et en la faveur d'icelles.

En tesmoing de ce, nous, à la relacion des diz notaires, avons mis à ces lettres, le seel de la prevosté de Paris, l'an de grace mil trois cenz quatre vins et trois, le mardi vint quatre jours du mois de mars apres Pasques.

[Signé :] J. Loque

[Signé :] P.Paris

⁷⁹⁹ Un sénatus-consulte de Velleius Tutor et de Silanus donnait à la femme droit sur les biens de son mari par privilège sur les autres créanciers ; le statut velleien fut d'un usage général en France jusqu'en 1606. (Godeffroy, t. VIII, p. 162).

ÉDITION N° 6 — DOSSIER N° 22

1394 (n. st.), février. — Paris.

Louis d'Orléans ayant reçu de son père, Charles V, 4000 £ t. de rente à prendre sur les terres confisquées à Pierre de Craon, donne aux Célestins de Paris 100 £ p. de rente annuelle et perpétuelle à percevoir sur certaines de ces terres, promet de faire amortir cette rente et autorise son frère, Charles VI, à donner aux Célestins le surplus des 4000 £ t. de rente qui pourrait être dégagé de cette confiscation, le tout afin de fonder une messe basse perpétuelle quotidienne en la chapelle qu'il a fait bâtir aux Célestins et de doter deux frères pour prier Dieu pour ses parents, lui-même, son épouse et ses enfants.

- A. Original. Parchemin, larg. 540 x haut. 302 mm, autrefois scellé d'un sceau pendant sur lacs de soie rouge et vert. Arch. nat. S 3790^B, liasse 1, pièce 6.
- B. Copie du XVII^e siècle, Arch. nat. *S 3808, p. 16, titrée « Lettres du duc d'Orléans du mois de février 1393 portant don aux religieux Celestins de Paris de 100 £ parisis de rente, etc. », d'après A. — C. Copie XVIII^e siècle, Arch. nat. K 179^B, n° 141, d'après A. — D. Copie non datée, Arch. nat. *S 3819, p. 14, d'après A.

INDIQUÉ : Arch. nat. *S 3820.

Loys, fils de roy de France, duc d'Orléans, conte de Valoiz et de Beaumont, savoir faisons à tous presens et a venir que, comme en ensuivant le bon propos et affection singuliere que eust à son vivant notre tres cher seigneur et pere, que Dieux absoille, à l'église de Notre Dame des Celestins de Paris et à la devocion des freres du convent d'icelle en laquelle il a fait sepulterer les entrailles de notre tres chiere dame et

mere dont Dieux ait l'ame, nous ayans en ycelle eglise fait sepulturer deux de noz enfans et joignant d'icelle fait faire et edifier une chappelle pour estre dediee en l'onneur de la sainte Trinite de la benoite vierge Marie de mon S^r saint Loys et de tous les benois sains de paradis, et il soit ainsi que, en acquit de deduction et rabat de quatre mille livres tournois de rente que mon S^r le roy nous a ordené entre les autres choses avoir et prendre pour accroissement de notre appanage sur les premieres forfaitures et confiscacions de son royaume, nous avons prins et accepté cent livres parisis de rente sur les maisons, hostels et terres de Porchefontaine, de Monstereul, de Sactoury, de la Boulye, de Villetain, du Mes, de Seure, de Chasteaufort et de Valhellant et leurs appartenances et appendances, venues et escheues à mondit seigneur, le tout par la forfaiture et confiscacion de mess. Pierre de Craon pour crime de leze magesté, nous, pour l'aumentacion du service divin qui continuellement est fait et celebré devotement en la dicte eglise et pour la fondacion d'une messe basse que les diz religieux et leurs successeurs seront tenuz dire et celebrer à tousjours mes par chascun jour en notre dicte chappelle et de deux freres religieux oudit lieu qui perpetuellement prieront Dieu pour noz ditz pere et mere, pour mondit seigneur, pour nous, notre tres chiere compaigne la duchesse, noz enfans et autres de notre sanc, avons à yceulx religieux, pour eulz et leurs diz successeurs, donné, octroyé, transporté, du tout en tout, delaisié, baillé et assigné, et de notre certaine science et grace especial donnons, octroyons, transportons, baillons, delaissons et assignons à tousjours mes perpetuellement les dictes cent livres parisis de rentes par an, à ycelles prendre, avoir et percevoir par lesdiz religieux et leurs successeurs en et sur les dictes maisons, hostels et terres dessus declairees. Et les cent livres parisis de rente dessus dictes, promectons faire admortir par mon S^r le Roy et partout ailleurs où il appartendra ou cas toutevoies que mondit seigneur ne le feroit, et ycelles garendir, delivrer et defendre aux diz religieux envers tous à noz propres couz, fraiz et despens, de tous empeschemens quelconques.

Et en oultre, pour ce que nous avons sceu de la conscience de mon S^r le Roy⁸⁰⁰ pour la nativité duquel notre dit feu seigneur et pere⁸⁰¹ fist edifier notablement la dicte

⁸⁰⁰ Charles VI.

⁸⁰¹ Charles V.

eglise, a tres grant affection de augmenter la fondacion d'iceulz religieux et de leur dicte eglise, sur le seurplus de la valeur des revenues des dictes terres, en oultre et par dessus les dictes cent livres parisis de rente que nous y baillons et assignons par ces presentes à yceulx religieux, laquelle chose mondit seigneur faire ne voudroit sanz notre consentement pour raison de l'assignacion que nous y avons comme dit est, nous, en faveur de la dicte eglise et de l'affection que mondit seigneur a à la devocion dudit convent, nous sommes consentiz et consentons par ces mesmes presentes que, nonobstant la dicte promesse, ordenance et assignacion avons faicte des dictes IIII^M £ t. de rente par mondit seigneur le Roy sur les dictes forfaitures et confiscations et que d'icelles ne soient encores contentes, mon dit seigneur puisse, s'il lui plaist, bailler, donner, transporter et assigner aux diz religieux et non autre part tele somme de rente annuele et perpetuele sur le seurplus ou demourant de la valeur des dictes terres et choses ou tout ledit seurplus et demourant que elles pourront valoir oultre et par dessus les dictes cent livres parisis de rente par an que nous y prenons et assignons aux diz religieux comme il lui plaira, desquelles cent livres de rente la prisee et assiete seront faictes bonnes et souffisans premierement et avant toute autre, et ne reclamerons ne pourrons reclamer, demander ne avoir nous, noz successeurs et aians cause pour raison des dictes IIII^M £ t. de rente à nous promises ainsi que dessus est dit ne autrement en quelconque maniere, ores ne autrefois ou temps à venir aucun droit ou dit seurplus ou demourant des dictes terres et choses se baillies sont aux diz religieux ou en ce qui baillé leur en sera.

Et afin que ce soit ferme chose et estable à tousjours nous avons fait mectre notre seel à ces lettres sauf en autres choses notre droit et l'autrui en toutes. Donn     Paris l'an de grance mil trois cens quatre vins et treize, o     moys de fevrier.

[Sur le revers]

Par mon S^r le duc en son conseil

[Sign    ] Guingant

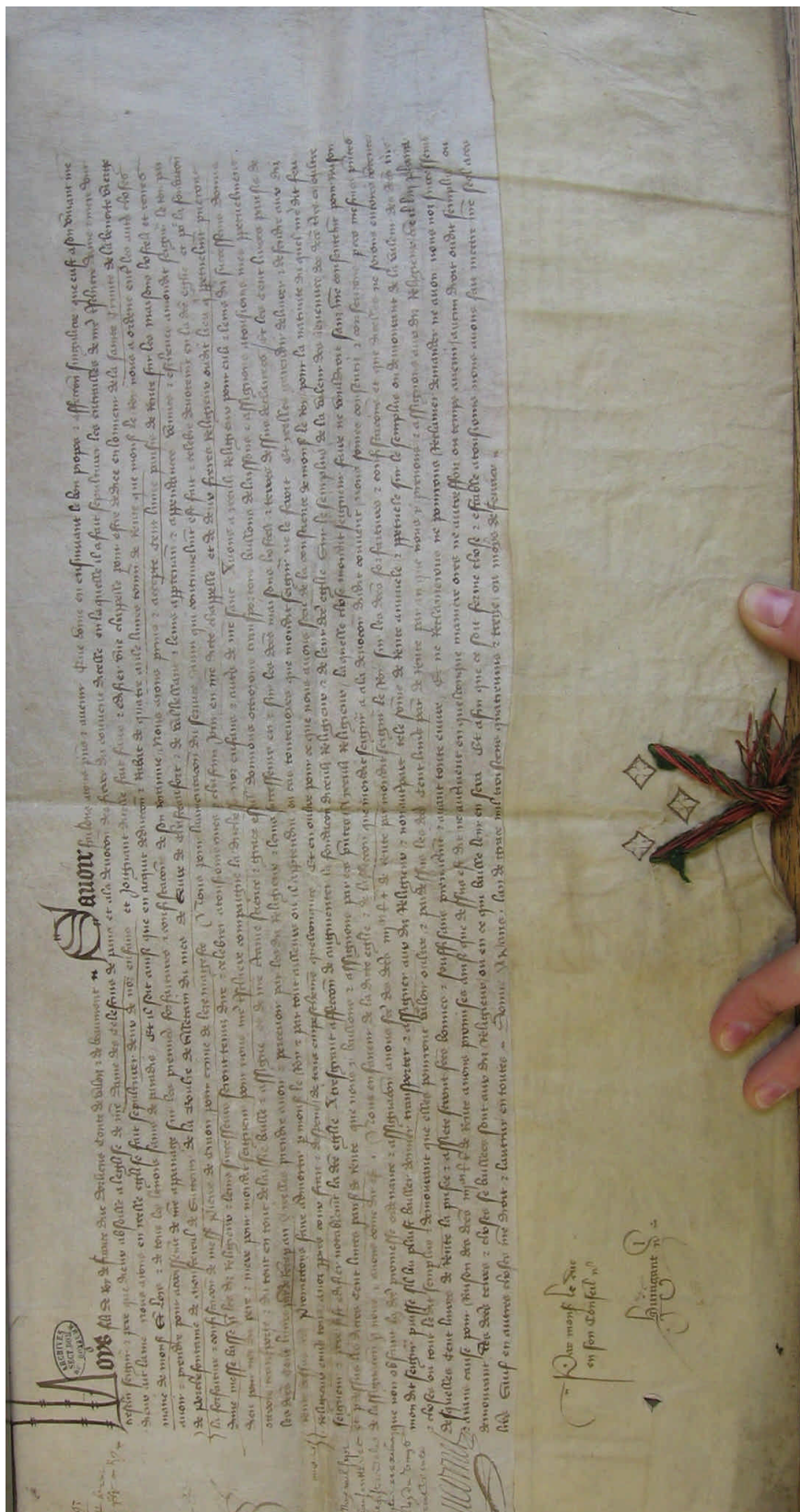


Figure 58 : Arch. nat., S 3790B, liasse 1, pièce 6

ÉDITION N° 7 — DOSSIER N° 28

1397, 30 novembre. — Paris.

Don par Philippe de Moulins, évêque de Noyons et conseiller du roi, aux Célestins de Paris, d'une maison sise à Paris, aux Halles, à l'enseigne du Heaume, achetée le 7 mars 1394 à Jean Olivier et Denise la Fontaine, sa femme, pour 850 £ t., afin d'asseoir une « certaine » fondation. — Acte notifié sous le sceau du Châtelet de Paris.

A. Original. Parchemin, larg. 277 x haut. 316 mm, jadis scellé sur queue de parchemin. Arch. nat., S 3748^B, liasse 1, pièce 8.

INDIQUÉ : Arch. nat. *S 3801 (inventaire).

À tous ceuls qui ces lettres verront, Jehan, seigneur de Foleville⁸⁰², chevalier, conseiller du roy notre sire et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que par devant Jehan Hure et Pierre le Blanc, clerks notaires du roy notredit seigneur ou chastellet de Paris, fu present Reverent Pere en Dieu monseigneur Philippe de Moulins, evesque de Noyon et conseiller du roy notredit seigneur et afferma pour verité en la presence des dis notaires, comme des le dymenche septe jours de mars mil trois cens quatre vins et quatorze⁸⁰³, noble homme Jehan Olivier dit Gorce, escuier, et damoiselle Denise de la Fontaine, sa femme, lui eussent vendu, transporté et delaissé à tous jours, pour et au prouffit de certaine fondacion de divin service par lui ordené ou qu'il entend faire et ordener en l'esglise des Celestins à Paris, une maison ainsi comme elle se comporte et extend de toutes pars, assise à Paris es Hales, en laquelle pent à present et

⁸⁰² Jean de Foleville fut prévôt de Paris de 1389 à 1401 (*Gallia Regia*, vol. 4, p. 306.)

⁸⁰³ 1395 (n. st.).

d'ancienneté l'enseigne du Heaume, tenant d'une part à Coipel Potier d'Estain et d'autre part à Regnault Barbin, mareschal, aboutissant par derrieres à Bernart de la Fontaine et aboutissant à la rue de la Grant Truanderie, avecques la court, estables, chambres, un demi puis. Item, une autre court et place et le droit et servitude des agoux des dittes cours et de la cuisine de la ditte maison et lieu, ensemble les veues, fenestres, edifices, drois et appendances d'icelle maison en la censive et fons du roi notre sire, chargee de huit livres par. de rente ou au dessouz pour toutes charges pour le pris de huit cens et cinquante livres tournois que les dis vendeurs en avoient euz et receuz dudit mons. l'evesque, et s'en estoient tenus à bien contens si comme toutes ces choses et autres ledit monseigneur l'evesque disoit plus à plain apparoir par les lettres de vendicion sur ce faites soubs le seel de la ditte prevosté de Paris parmy lesquelles ces presentes sont annexees.

Et pour ce, ycelui monseigneur l'evesque, de son bon gré, bonne volenté et certaine science, sans aucune force, erreur, contrainte ou decevance, recongnut et confessa par devant les dis notaires avoir transporté, cédé, quittié et delaissé, et par ces presentes quitte, cede, transporte et delaisse des maintenant à tous jours aus dis religieux celestins, pour eulx et leurs successeurs religieux dudit lieu, la ditte maison avecques la court, estables, chambres, demi puis, cours, place, drois et servitudes des agoux des dittes cours et cuisine d'icelle maison, ensemble les veues, fenestres, drois et appendances d'icelle maison cy dessus declairé pour la cause dessus ditte.

De laquelle maison, cours, place et autres edifices cy dessus declairez le dit monseigneur l'evesque se dessaisy et devesti es mains des dis notaires comme en la nostre souveraine pour le roy notre sire, voulant et consentant que les dis religieux en feussent et soient saisis et vestus et mis en bonne possession et saisine par ces presentes par tous ceulx à qui il appartendra. Promettant ledit monseigneur l'evesque par son serment fait en parole de prelat, avoir et tenir ferme à tous jours ce present transport et toutes les choses en ces lettres contenues sans aller dire ne venir contre, par luy ne par autres par voie d'erreur ne auctrement, et rendre et paier à plain tous couz, mises, despens, dommages et interests qui fais seront par son fait et coulpe, sur l'obligacion de tout son temporel et des biens de ses hoirs, meubles et immeubles, presents et à venir,

qu'il souzmiss pour ce du tout à justicier, vendre, et expletter par nous, nos successeurs prevosts de Paris et par toutes autres justices soubs qui ils seront trouvés. Et renonça en ce fait ledit monseigneur l'evesque par son dit serment et foy à toutes exceptions de deception, de mal, de fraude, d'erreur, d'ignorance, à toutes barres, cautelles, cavillacions, graces, franchises, dispensacions et absolicions donnees et à donner, à tout droit escript et non escript, canon et civil, à accion en fait, à condition, sans cause ou pour non juste et indeue cause, à tous us, coustumes, de lieux et de païs, et generalement à toutes autres choses quelconques qui tant de fait comme de droit aidier et valoir lui pourroient à dire ou venir contre ces lettres et les choses dedens contenues et au droit disant general renonciation non valoir.

En tesmoing de ce, nous, à la relacion des dis notaires, avons mis le scel de la ditte prevosté de Paris à ces lettres, qui furent faites et passees l'an de grace mil trois cens quatre vins et dix sept, le vendredi trente jours de novembre.

[signé :] Le Blont

[signé :] Hure

ÉDITION N° 8 — DOSSIER N° 27

1397, 3 juillet. — Paris.

Les Célestins de Paris, assemblés en chapitre, ont décidé qu'en reconnaissance du don de 50 £ t. fait par Hugues le Grand et de son élection de sépulture en leur église, ils célébreront chaque année le 3 juillet l'anniversaire de sa mort selon les habitudes du couvent, ainsi que quatre messes basses perpétuelles et privées aux quatre temps de l'année pour lui et les siens, le tout sera inscrit au martyrologe.

A. Original non retrouvé.

B. Copie fin XVII^e siècle au livre des fondations, Arch. nat. LL 1505, p. 65, titrée « Coppie de la fundation faite dans notre eglise d'un obit et de quatre messes aux quatres temps de l'année », la date de l'acte original est portée en marge à gauche du texte « Du 3^{ème} de juillet 1397 », vraisemblablement d'après une copie de A. dans un registre célestin aujourd'hui perdu.

Universis presentes litteras inspecturis, prior et conventus monasteri Beate Mariae Celestinorum de Parisus, salutem un Domino sempiternam.

Cum venerabilis et discretus vir magister Hugo Magni, quondam in Casteletto Parisiensi advocatus, nuper defunctus, apud nos in nostre ecclesia suam degerit sepulturam et in suo testamento nobis ob animae suae remedium quingentas libras turonensium legaverit, notum facimus quod nos, pie attendentes sincerum devotionis affectum quem ad nos et locum nostrum predictus magister Hugo a longinquis temporibus habebat et super unaque nobis et alias fecit dum vivebat, nolentes vitium ingratitude incurrere, nos, ad sonum campanae in capitulo nostro more solito

congregati, ordinavimus atque promisimus quod nos, successores nostri de coetero anno quolibet faciemus unum anniversarium in conventu nostro secundum morem ordinis nostri, videlicet tertia julii, qua die et mense praedictus magister Hugo obiit et apud nos sepultus fuit, ac etiam dicemus quatuor missas bassas et privatas, in quatuor hebdomadis quatuor temporum anno quolibet perpetuo pro dicti defuncti, animae suorumque omnium remedio et salute. Ad perpetuam rei memoriam habendam, haec in nostro martyrologio faciemus scribi et apponi.

Datum in dicto capitulo nostro praedicta tertia die mensis julii, anno Domini millesimo trecentesimo nonagesimo septimo.

ÉDITION N° 9 — DOSSIER N° 21

1393, 28 juillet. — Paris.

Les Célestins de Paris reconnaissent avoir reçu une lettre de Robert Le Febure et Macé Furon, notaires du roi, annonçant la décision du collège des notaires et secrétaires de transférer aux Célestins le legs testamentaire de 30 francs d'or fait par Nicolas de Plancy, maître de la chambre des comptes, pour fonder une messe basse de requiem annuelle et perpétuelle au jour anniversaire de sa mort afin que les frères se chargent de la fondation. Ces derniers certifient avoir reçu la somme et acceptent la fondation.

A. Original non retrouvé.

B. Copie fin XVII^e siècle dans le livre des fondations, Arch. nat. LL 1505, p. 67, titrée « Coppie de la fondation faite dans nostre eglise d'une messe par an pour le repos de l'ame de M^e Nicolas de Plancy », la date de l'original est notée dans la marge de gauche « Du 28^e de juillet 1393 », probablement d'après A.

À tous ceux qui ces presentes lettres verront, le prier et convent des Celestins de Notre Dame de Paris etans de l'ordre de saint Benoist, salut en notre seigneur Jesus Christ. Savoir faisons que nous avons reçu les lettres de venerables et discrettes personnes M^e Robert Le Febure et Macé Furon, clers nottaires du Roy notre sire et procureur de nos seigneurs les nottaires et secretaires d'iceluy seigneur :

« [...] Salut, sçavoir faisons que, comme feu M^e Nicolas de Plancy, jadis conseiller et M^e de la chambre des comptes du Roy nostred. seigneur, ait laissé en son testament et derniere volonté audit college trente francs d'or pour une fois pour faire

dire chacun an perpetuellement en l'eglise des Celestins de Paris une messe basse de requiem, à tel jour qu'il trepassat pour le remede et salut de son ame, au cas que de ce leddit college se voudroit charger, et ayans été requis par les executeurs dud. feu M^e Nicolas de nous charger au nom et comme procureurs du susdit college de faire dire laditte messe et d'accepter leddit legs, nous, euë meure deliberation et avis avec nos seigneurs et compagnons du susdit college pour ce assembler en l'eglise desd. Celestins, avons été conseillé de non accepter leddit legs et non charger iceluy college de la messe dessusditte, mais avons prié et requis les prier, religieux et freres desdits Celestins d'eux charger de la ditte messe, en prenant de la ditte execution les trente francs dessusdits, lesquels à notre requeste et priere nous ont promis eux en charger et ce certifions nous estre vray, par cette cedula signée de nos signes manuels, desquels nous usons. Fait à Paris le 9^e jour de juillet l'an mil trois cens quatre vingt seize », ainsy signé « Freton et R. Le Febure ».

Par vertu desquelles lettres et pour les causes contenues en icelles, nous confessons avoir eu et receu de nos seigneurs les executteurs du susdit M^e Nicolas de Plancy, jadis conseiller du Roy nostre dit seigneur et maistre de sa chambre des comptes, par les mains de venerable et discrete personne M^e Adam Crocheux, cleric du susdit seigneur en laditte chambre et l'un d'iceulx executeurs, la somme de trente francs d'or, desquels nous quittons lesdits sieurs executeurs, laditte execution et tous autres. Et nous sommes chargés et par ces presentes chargeons de la ditte fondation et de dire chacun an perpetuellement la ditte messe pour le salut et remede des ames du susdit M^e Nicolas et de ses parens et amys.

En temoing de ce, nous avons mis nos sceaux à ces lettres, qui furent données le vingt huictieme jour de juillet mil trois cens quatre vingt treize.

ÉDITION N° 10 — DOSSIER N° 33

1426, 11 juin. — Paris.

Miles de Danguel donne aux Célestins de Paris, afin qu'ils prient pour lui-même et pour son frère Robert de Danguel, la maison de la Lande, sise à Ville d'Avray, avec tous les droits de justice et de seigneurie qui en découlent sur les villes de Sèvre, Ville d'Avray, Marne[-la-Cqoquette], Vaucresson et Clamart.

A. Original. Parchemin, larg. 402 x haut. 322 mm, jadis scellé. Arch. nat. S 3795^B, liasse 1, pièce 3.

À tous ceulx qui ces lectres verront, Simon Morhier⁸⁰⁴ chevalier seigneur de Villiers, conseiller du Roy notre S^r et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que par devant Jehan de Saint Gile et Jehan Preudomme, clers notaires jurez du Roy notredit seigneur, de par lui establis en son chastellet de Paris, fut present venerable et discrete personne maistre Miles de Dangeul, doyen de Chartres, chanoine de l'église de Paris, conseiller et maistre des comptes du Roy notre S^r, lequel de son bon gré, propre mouvement et certaine science, considerant et aiant en memoire les tres grans graces, benefices et biens temporelz que Dieu notre createur lui a fais et donnez le temps passé, fait encores de jour en jour et les grans perils et fortunes desquelx, par sa douce misericorde, le a tousjours preservé, gardé et deffendu, non voulant encouure ou peché et vice de ingratitude qui de sa nature et propriété estoupe et seiche la fontaine de misericorde, mais par le contraire desirant des biens temporelz que notre S^r Jhesu Crist

⁸⁰⁴ Simon Morhier, S^r de Villiers (Villiers-le-Morhiers, Eure-et-Loir, arr. Dreux, c^{on} Nogent-le-Roi), fut prévôt de Paris de 1422 à 1436 et maître d'hôtel de la reine Isabeau de Bavière.

par sa douce grace et bonté lui a prestez et envoyez en cest siecle transitoire, aucune partie et porcion employer es œuvres de charité et de misericorde, pour ces causes, la grant, singuliere et parfaicte devocion que il avoit euz et encores a aux religieux, prieur et convent de l'eglise et monastere Notre Dame des Celestins de Paris, affin que ils et leurs successeurs soient plus tenus et abstrains prier Dieu pour ledit seigneur et aussi pour reverend Pere en Dieu mon S^r Robert de Dangeul, evesque de Nevers, son frere, leurs parents et amis et pour certaines autres causes et consideracions justes et raisonnables qui à ce l'avoient meü et mouvoient, si comme il disoit, recongnut et confessa par devant les dis notaires comme en droit par devant nous avoir donné, cédé, delaissé et transporté, et d'abondant par la teneur de ces presentes donne, cede, delaisse et transporte plainement et absolument, par don fait entre vifs, des maintenant à tousjours perpetuellement sens rappel, aus diz religieux, prieur et convent Celestins pour eulx, leurs successeurs et aians cause ou temps advenir, la maison de la Lande, qui audit seigneur, compettoit et appartenoit à certain et juste tiltre et dont il joïssoit paisiblement et sens debat comme il disoit, situee et assise à Ville d'Avray, ensemble et avecques toute la justice et seigneurie, cens, rentes, revenues, prez, boys, hommes, homaiges, drois et autres choses quelzconques, appartenans⁸⁰⁵, revenans et appendens en quelque maniere que ce soit à la dicte maison de la Lande quelz, de quelque pris, quel que part et où qu'ilz soient et s'estendent, tant es villes de Sevre, Ville d'Avray, de Marne, Vaucresson et Clamart que ailleurs et tous les drois de propriété, saisine, seigneurie, raisons, poursuites et accions que icellui seigneur a et pourroit avoir, demander et reclamer, comment que ce soit, en tout ce que dit est et ailleurs pour raison et à cause de ce deus y aucun droit ou chose retenir. Voulant et consentant par la teneur de ces presentes que des maintenant et doresnavant les dis relgieux, prieur, et convent Celestins par eulx, leurs successeurs et ayans cause en puissent joir, disposer, ordonner et faire, à tousjours, comme de leur heritaige et chose.

Et de la foy et homaige, saisine et possession, en quoy ledit seigneur en estoit, il se desmist, dessaisi et devesti à plain es mains desdis notaires comme en la notre souveraine pour le Roy notre S^r, pour et au prouffit d'iceulx religieux, prieur et

⁸⁰⁵ Lecture incertaine, le parchemin est effacé.

couvent, de leurs diz successeurs et aians cause ; et neantmoins pour en faire la desmission et dessaisine et les en faire mectre et recevoir en procureur pour eulx en foy, homaige, saisine et paisible possession, partout deument, presentement ou quant il leur plaira, icellui seigneur pour lui et en son nom constitua et fist son procureur irrevocable et messaige especial le porteur de ces lettres auquel il donna et donne plain povoir, auctorité et mandement especial de ce faire et de faire en oultre tout ce qui au caz appartendra, promectant ledit seigneur par sa foy et serment bailler es mains des diz notaires tout ce que dessus est dit, contenu et escript, tenir, garder, enteriner et accomplir fermement à tousjours, sens rappel et non contre venir aucunement, à moyns rendre, paier et restituer à plain et sens plait tous despens, domaiges et interestz qui fais et soustenus seroient en ce pourchassant ou deffaut de ce non accompli soubz l'obligacion de tous ses biens, revenues et temporel et des biens de ses hoirs, meubles et immeubles, presens et advenir que il soubzmist et soubzmect pour ce à toutes justices, en renonçant expressement par ses dis serment et foy quant à ce fait à toutes choses, drois et aides quelzconques que l'en pourroit ou voudroit dire, proposer et alleguer ores ou pour le temps advenir contre la teneur et effect de ces lettres et au droit discret, general renunciacion non valoir.

En tesmoing de ce, nous, à la relacion desdis notaires, avons mis le seel de la dicte [prevoté⁸⁰⁶] de Paris à ces lectres, qui furent passees, faictes et accordees l'an de grace mil CCCC vins six, jeudi XI^e jour de juing.

[signé :] De S^t Gile

[signé :] Preudome

⁸⁰⁶ Le mot est manquant.

ÉDITION N° 11 — DOSSIER N° 40

1443, 31 mai. — Paris.

Don par Pierre Cousinot aux Célestins de Paris d'une rente de 42 s. 8 d. p. sur une maison à l'enseigne du Fardeau, rue de la Chanvrerie, acquise de Nicolas Colin et Jeanne Lois, afin que les Célestins prient pour lui et ses parents et les associent aux prières du couvent.

A. Original. Parchemin, larg. 588 x haut. 486 mm, jadis scellé sur queue de parchemin. Arch. nat., S 3752^A, liasse 1, pièce 4.

INDIQUÉ : Arch. nat. *S 3801

À tous ceulx qui ces presentes lectres verront, Ambrois⁸⁰⁷, seigneur de Loré, baron d'Ivry, chevalier, conseiller chambellan du Roy notre S^r et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que, par devant Estienne Comtesse et Claude Gaucher, clers notaires jurés du Roy notredit S^r, de par luy establiz en son Chastellet à Paris, fut present et comparut personnellement honorable homme et saige maistre Pierre Cousinot, conseiller et procureur general du Roy notre S^r. Lequel, de sa bonne volenté, sans aucune force, fraude, erreur, deception, circonvention ou contraincte aucune, sur ce bien conseillé, pourveu et deliberé, si comme il disoit, recongnut et confessa en la presence et par devant lesdiz notaires avoir donné, cédé, transporté et delaissé du tout et des maintenant et à tousjours maiz perpetuelment et hereditablement, et encores donne, cede, transporte et delaisse, par don ou donnacion faiz entre vif et sans esperance de jamais rappeller ne venir à l'encontre, en pure

⁸⁰⁷ Ambrois de Loré fut prévôt de Paris de 1437 à 1446 (*Gallia Regia*, t. IV, p. 315).

aulmosne, à religieuses et honnestes personnes les prier, freres et convent de l'eglise Notre Dame⁸⁰⁸ des Celestins fondez a Paris, pour eulx et leurs successeurs prier et freres en icelle eglise ou temps à venir, quarante deux solz huit deniers parisis de rente annuelle et perpetuelle que ledit maistre Pierre Cousinot disoit avoir droit de prendre, quicter, demander, percevoir, cueillir et recevoir par chacun an, aux et par les quatre termes en l'an à Paris accoustumez, en et sur une maison appartenant et appendant d'icelle quelxconques si comme elle se comporte et extend de toutes pars et de tous coustez, estant situee et assise en la rue de la Chanverie à Paris et en laquelle maison pendoit et pend l'enseigne du Fardel, tenant d'une part à Audry de Savoye et d'autre part à Jehan Guerin, abotissant par derriere à l'ostel des deux anges, estant en la grant rue Saint Denis en la censive et seigneurie du Roy notre S^r, ensemble et avecques ce tous les arreraiges à lui deuz et eschez d'iceulx quarante deux solz huit deniers parisis de rente depuis le terme de Pasques l'an mil quatre cens dix huit que icelui maistre Pierre à l'occasion des divisions qui lors survindrent se party de Paris jusques à present.

Et laquelle maison du Fardel jadiz fu et appartient a feux Nicolas Colin dit d'Aucquaigne, jadiz hostellier bourgeois de Paris, et à Jeanne Lois sa femme. Lesquelz feuz mariez sur icelle maison du Fardel et appartenances, vendirent, assirent, constituerent et assignerent iceulx quarante deux solz huit deniers parisis de rente à les avoir et prendre par chacun an et comme dit est aux quatre termes en l'an generalment accoustumez et après les charges à plain contenues et declairees es lettres de vendicion et constitution faictes et passees soubz le seel de ladicte prevosté de Paris le jeudi 23^e jour du mois de septembre l'an mil quatre cens et six.

Pour et en seurté de laquelle rente de quarante deux solz huit deniers parisis avoir et prendre aux termes et par la maniere dessusd., iceulx feuz mariez, vendeurs d'abondant, pour et en maniere de contre pleige, baillerent soixante solz parisis de rente que ilz avoient alors droit de prendre, demander, percevoir, gaiger et recevoir par chacun an par lesd. quatre termes de leur conquest en et sur une maison estant situee et assise en icelle rue de la Chanverie, dont et de laquelle estoit alors propriétaire Jehan Humbert, tenant lors d'une part à feu Jehan Guerin et d'autre part à l'ostel du Mouton

⁸⁰⁸ Ce mot est suivi de points de suspension.

qui estoit ou fu à Jehan le Fevre pour quarante deuls solz huit deniers parisis. Promistrent iceulx feux mariez personnelment et chacun pour le tout fournir et faire valoir bons solvables et bien paiables à tousjours sans dechiez ou diminucion tout en et sur ce que dit est, comme generalment en et sur tous leurs autres heritaiges, possessions, revenues et biens quelxconques et de leurs biens meubles et immeubles lors presens et à venir quelz et où qu'ilz feussent, qu'ilz en chargerent du tout par icelles lectres, sauf et reservé leurs heritaiges et possessions qu'ilz avoient alors en la ville, terroier et appartenances du Pré Saint Gervays qui en icelle vendicion en la fourniture ne garandie d'icelle n'estoient et ne seroient aucunement comprins ou chargiez ainsi que tout ce povoit et peut plus à plain apparoir et est apparu ausd. notaires par icelles lettres de vendicion, assiete et constitucion cy dessus datees l'an et jour dessusd.

Pour tout ce que dit est joyr et user par iceulx prieur, freres et convent d'icelle eglise des Celestins de Paris et par lesd. successeurs prieur et freres en icelle et d'iceulx arreraiges à lui deuz et escheuz du temps dessusd. jusques à present les fist et fait vraiz acteurs, demandeurs, procureurs, receveurs et quicteurs et les en mist et subroguia, met et subroguie par ces presentes du tout en son lieu pour iceulx avoir prendre, recouvrer, demander, cueillir, requerir, pouchasser, percevoir, recevoir et faire venir cens d'iceulx et se mestier est faire mouvoir et intenter actions, demandes et poursuites contre qui ainsi et comme il appartendra et de tout ce faire ordonner et disposer à leur pure et plaine volenté et comme de la chose et vray conquest appartenant à icelle eglise ou prioré.

Cestz presens don, cession, transport et delaissement ainsi faiz d'iceulx quarante deux solz huit deniers parisis de rente et arreraiges dessusd. et declairez à icelle eglise ou prioré desd. Celestins de Paris tant pour et afin que iceulx religieux, prieur et freres et leursd. prieurs et freres en icelle fuissent et soient astrains et tenuz prier Dieu pour le remede de l'ame d'icelui maistre Pierre et de Marguerite sa femme, de leurs peres, meres et enfans, heritiers, successeurs et bienffaicteurs comme afin aussi d'estre desmaintenant acueilliz, associez et acompaignez à perpetuité es prieres, oroisons et bienffaiiz d'icelle eglise et religieux desd. Celestins et de leurs societiez en leur cedant outre et transportant tous les droiz de gaigerie, percepcion, possession, saisine,

seigneurie, noms, causes, demandes, raisons, poursuietes, accions et autres droiz et choses quelxconques sans riens excepter ne reserver que icelui maistre Pierre Cousinot avoit et peut et pourroit avoir, pretendre, demander et reclamer en iceulx quarante deux solz huit deniers parisis de rente et arreraiges dessusd. et envers quelxconques personnes et biens a, et pour ce affectz, obligiez et ypothequez, et d'iceulx se desmist, dessaisy, et devesty es mains desd. notaires comme en la notre souveraine pour le Roy notre S^r voulant, consentant et expressement accordant que iceulx religieux et freres pour eulx et leurd. eglise ou priere en feussent et soient prins, mis et receuz en bonne et souffisante saisine et possession partout de ceulx ou ainsi et comme il appartendra.

Et pour ce faire, requerer et consentir estre fait par tout deument, fist icelui maistre Pierre et constitua, nomma, ordonna et establisset et par ces mesmes presentes fait, constitue, nomme, ordonne et establisset son procureur irrevocable et certain messaige especial le pourteur de ces presentes auquel par expres il donna et octroya, donne et octroye plain povoir, auctorité et mandement especial de ce faire et de faire en oultre tout ce que au cas et à la matiere dessusd. appartendra, pourra et devra compecter et appartenir pour plus grant seurté et fermeté d'avoir prendre icelle rente de quarante deux solz huit deniers paris. sur l'ostel par la maniere et ainsi que dessus est dit, declairé et devisé icelui maistre Pierre leur avoit et a baillé reaulment et de fait presens iceulx ensemble les lettres de saisine scellees comme il apparroit en double queue et cire vermeille et signé du seing manuel de feu maistre Guillaume Toreau, en son vivant et jadis secretaire du Roy notred. S^r et receveur de Paris, annexees parmy icelles lettres de ventes et constitution donnees en date le vint septiesme jour dud. mois de septembre et ensuivant l'an dessusdit mil quatre cens et six.

Promectant icelui maistre Pierre Cousinot par la foy et serment de son corps pour ce par lui donnee et baillee corporelment es mains desd. notaires. cest presens don, cession, transport, delaissement, dessaisine et toutes et chacunes les choses dessusd. et en ces presentes lettres contenues et escriptes avoir et tenir pour bien agreables, servies et establies à tousjours sans jamais aller, venir, faire venir ou dire contre soit par voys d'erreur, d'ignorance, pour raison de decevance ne autrement en quelque maniere ne pour quelconque cause, raison ou occasion que ce soit ou puist

estre, et rendre, paier et restituer à pur et à plain et sans aucun plait, debat ou procès tout coustz, fraiz, missions, despens, dommaiges, journees, salaires et interests qui faiz, euz, souffers, soustenus et encouruz seroient en default des choses dessusd. ou d'aucunes d'icelles non faictes, tenues et non accomplies, obligant quant à ce que dit est faire, parfaire, enterriner et acomplir icelui maistre Pierre et luy tous ses biens, ses hoirs et ceulx de sesd. hoirs, successeurs et ayans cause qu'il soubzmist et soubzmet pour ce du tout à justicier, vendre et exploicter par nous et noz successeurs, prevostz de Paris et par tous autres justiciers, justices et jurisdictions soubz qui pover et jurisdiction ilz sont, feront et pourront estre sceuz ou trouvez pour le contenu cy dessus du tout enteriner et loyaulment accomplir. En renonçant par luy en ce faisant expressement par sesd. serement et foy de son corps à toutes excepcions, decepcions, fraudes, barres, cautelles, cavillacions, raisons, defenses et oppositions à toutes lettres d'estat de respit et de grace, dispensacions et absolucions donner et adonner et generalment à toutes autres choses et aides quelxconques que l'en pourroit dire, proposer et alleguer contre ces lettres, leursd. contenu et effect et au droit disant general renonciacion non valoir.

En tesmoing de ce à la relacion desdiz notaires jurez avons mis à ces presentes lettres le seel de lad. prevosté de Paris, lesquelles furent faictes et passees le vendredi trente et ung et derrenier jours du mois de may l'an de grace mil quatre cens quarante et trois.

[Signé :] E. Contesse

[Signé :] Gaucher

ÉDITION N° 12 — DOSSIER N° 42

1446, 14 octobre. — Paris.

Don par les exécuteurs testamentaires de Jeanne de Lendres, de 40 s.p. de rente annuelle et perpétuelle aux Célestins de Paris à prendre sur la maison de l'Angle, rue Geoffroy l'Aîné, pour fonder un service anniversaire solennel annuel chanté, transformé par les Célestins en 100 messes et un obit solennel à dire en une fois avec association de la défunte aux prières.

A. Original. Parchemin, larg. 480 x haut. 428 mm, autrefois scellé d'un sceau pendant sur queue de parchemin. Arch. nat., S 3752^B, liasse 2, pièce 8.

INDIQUÉ : Arch. nat., *S 3801

À tous ceuls qui ces presentes lectres verront, Ambrois⁸⁰⁹, seigneur de Loré, baron d'Ivry, chevalier, conseiller, chambellan du Roy notre sire et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que par devant Guillaume Henconnet et Pierre Jaquet, clers notaires jurez du Roy notred. seigneur, de par lui establis où Chastellet de Paris, furent presens en leurs personnes Germain Paillart, bourgeois de Paris, et damoiselle Lienarde du Pré, sa femme, auctorisee souffisamment en ceste partie dud. Germain son mary es noms et comme executeurs du testament ou ordonnance de derreniere voulté de feu Jehanne de Lendres, jadis femme de feu Jehan du Pré, en son vivant espicier et bourgeois de Paris, pere et mere de lad. Lienarde, fondez executeurs par lectres testamentaires faictes et passees par devant le curé ou recteur de l'église parrochial de Saint Jaques de la Boucherie à Paris et scellees du seel dudit curé en cire vert, saines et

⁸⁰⁹ Ambrois de Loré fut prévôt de Paris de 1437 à 1446 (*Gallia Regia*, t. IV, p. 315).

entieres, si comme il apparu ausd. notaires par icelles lettres desqueles le commencement estoit tel qu'il s'ensuit :

« In nomine Domini, amen. Universis presentes litteras inspecturis, curatus ecclesie parochialis sancti Jacobi de Carnificeria Parisiensis salutem in Domino. Notum facimus ex anno ejusdem Domini millesimo quadringento quadragesimo secundo, mensis vero junii die quarta, in presencia domini Ricardi Abessore⁸¹⁰ presbiteri capellani nostri, a nobis et loco nostri quo ad infrascripta audienda et nobis fidelibus referenda specialiter commissi et ordinati, cui in hiis et majoribus fidem indubiam adhibemus, personaliter constituta proinde ac nobilis mulier Johanna de Lendes, relicta deffuncti Johannis de Prato, burgensis Parisiensis dum vivebat, sana mente et intellectu, infirmitate tum corporis sui aliqualer detenta ut prima facie apparebat, considerans et attendans quod nichil est certius morte et nichilque incertius ejus hora, nolens ab isto seculo intestata decedere, ymo prius anime sue saluti pro posse providere, volens de rebus et bonis suis sibi a Deo sanctissimo largitore concessis et largitis causa sue voluntatis extreme disponere et ordinare, Dei nomine primitus invocato, suum fecit nominavit et ordinavit testamentum seu ordinationem sue voluntatis extreme ; in primo cum animam suam dum de corpore exire contigerit altissimo Jehsu Christo *etc.* »

Et la fin dudit testament est tele :

« Acta fuerunt hec Parisius coram capellano nostro predicto, presentibus fratre Petro Laborable, domicella Katherina de Bethisi, Mathea La Pinarde, cum pluribus aliis testibus fide dignis ad hec vocatis specialiter et rogatis prout idem cappellanus noster nobis retulit, ad cujus fidem et relacionem sigillum nostre ecclesie predictae hiis presentibus litteris in testimonium veritatis duximus apponendum ».

Entre lesquelz commencement et fin est escripte la clause par laquele ladicte deffuncte avoit nommez et esleuz les diz mariez ses executeurs, de laquele la teneur ensuit :

⁸¹⁰ Lecture incertaine.

« Pro quibus omnibus et singulis predictus executioni debite demendandi dicta testatrix fecit, nominavit et ordinavit suos executores videlicet Germanium Paillart, suum generum, Leonardam predictam uxorem dicti Germani et filiam ipsius testatricis, Johannem Asselin et Petrum de Landes, fratrem suum, quibus dedit plenariam potestatem premissa adimplendi de bonis suis que sibi obligavit et obligata reliquit ita quod nil in dicta executione possit fieri seu executione demendari dictis Germano et eius uxore minime vocatis ».

Et affermerent lesdiz Germain Paillart et damoiselle Lyenarde sa femme où dit nom executoire que icelle deffuncte Jehanne de Lendres par son dit testament avoit et a donné et laissé aux religieux, prieur et convent des Celestins de Paris, pour la devocion qu'elle avoit à leur eglise, quarante solz parisis de rente annuele et perpetuele que icelle deffuncte avoit droit de prendre et percevoir par chacun an aux quatre termes acoustumez en et sur une maison assise à Paris en la rue Frogier l'Asnier, à l'enseigne de l'Angle, moiennant et parmi ce que lesd. religieux seroient tenus dire et chanter chacun an ung service solempnel en leur dite eglise. Et se lesdiz religieux n'estoient contens de accepter led. laiz à la dicte charge, la dicte deffuncte avoit voulu et ordonné que par sesd. executeurs feust mue et changié led. service selon leur discrecion ainsi que plus à plain estoit contenu et déclaré en l'article ou clause dudit testament de laquelle la teneur s'ensuit :

« Item predicta testatrix legavit ecclesie Celestinorum Parisius, propter devocionem quam ipsa habet ad dictam ecclesiam et propter aliquas curialitates quas ipsa recepit temporibus retroactis a religiosis dicte ecclesie, quadraginta solidos parisiensium annui et perpetui redditus capiendi super quadam domo sita Parisio in vico Forgier l'Asnier ad intersignum de l'Angle, super qua domo dicti religiosi etiam habent aliquos redditus, hoc mediante quod dicti religiosi tenebuntur dicere et cantare quolibet anno in perpetuum unum servicium solenne in dicta ecclesia ob remedium anime dicte testatricis tali die qua obibit seu decedet de vigiliis missaque solenni ; et si dicti religiosi nollent accipere dictum legatum cum honore predicto, dicta testatrix commisit prout commictit

discretioni suorum executorum ordinandi aliud servicium secundum beneplacitum suum in dicta ecclesia Celestinorum ».

Affermerent oultre lesd. mariez executeurs que, apres le decés d'icelle vesve, ils avoient monstré lad. clause dud. testament aux prieur et religieux des Celestins de Paris pour savoir se ilz vouldroient prendre et accepter ledit laiz à ladicte charge. Lesquelz, après veue faicte d'icelle clause et de la maison sur laquelle lesd. quarante solz parisis de rente sont assis qui est vielle et ruyneuse en partie, leur avoient repondu que de si grant charge ne se pouvoient chargiez mais volentiers feroient dire cent messes et ung obit solempnel pour une foiz en leur dicte eglise et si seroit ladicte deffuncte et demouroit à tousjours es prieres, oroisons et bienfaiz de leur dicte eglise. De laquele charge lesd. executeurs furent et sont contens si comme iceulx Germain et sa femme disoient. Et pour ce, iceulx mariez oud. nom, voulans enterriner led. testament et la volenté d'icelle deffuncte, de leurs bons grez, sans contrainte, recongnurent et confesserent par devant lesdiz notaires comme par devant nous en droit avoir cedé, transporté et delaissié et par ces presentes cedent, transportent, quicent et delaissent à tousjours perpetuellement ausdiz religieux Celestins de Paris, pour eulx et leurs successeurs et aians cause, lesd. quarante solz parisis de rente pour les avoir prendre, lever, gaiger, recevoir et percevoir sur ladicte maison de l'Angle cy dessus declaiee, tout ainsi et par la forme et maniere que ladicte deffuncte les avoit et prenoit en son vivant, en leur cedant et transportant avec ce tous les droiz de gaigeire, percepcion, saisine, possession, accions, demandes et poursuites quelzconques que ladicte deffuncte et ladicte execucion avoient et povoient avoir requerir et demander es diz quarante solz parisis de rente en ladicte maison et à l'encontre de quelzconques personnes et biens à cause de ce.

Et d'icelle rente se dessaisirent et devestirent lesd. exectueurs es mains desdiz notaires comme en la notre souveraine pour le Roy notred. seigneur pour et au prouffit desd. religieux et leurs successeurs en lad. eglise, voulans et accordans expressement que iceulx religieux en feussent et soient saisiz, vestus, mis et receuz en bonne et souffisant saisine et possession et d'abondant pour ce requerir et consentir se mestier est ; et firent et constituerent leur procureur et message especial le porteur de ces

lettres auquel ilz, oud. nom executoire, donnerent et donnent par ces presentes plain povoir de ce faire et tout ce que au cas appartenir devra, moyennant et parmi ce que lesd. religieux Celestins seront tenus se fait ne l'ont de dire, chanter et celebrer en leur dicte eglise lesd. cent messes par cinquante jours et ung obit pour le salut et remede d'icelle deffuncte, et de la mettre et acompaigner es prieres et oroisons et es bienfaiz d'icelle eglise à tousjours.

Promectans lesdiz mariez executeurs oudit nom executoire par leurs sermens et foy ce present transport, delivrance et delaissement ensemble toutes et chacunes les choses en ces presentes lettres contenues et escriptes avoir agreables, fermes et estables, icelles tenir, garder et enterriner loyaulment à tousjours sans contrevénir et rendre, paier, restituer à plain, sans aucun plait ou procès, tous despens, dommages et interestz qui faiz et soustenus seront ou default de ce non acompli soubz l'obligacion de tous les biens de la dicte execucion, meubles et immeubles, presens et à venir que lesd. executeurs en soubzmisrent et soubzmettent pour ce du tout à toutes justices soubz qui povoir et juridicion trouvez seront. En renonçant ou nom que dessus à tout ce generalment que l'en pourroit dire et proposer contre ces lectres leur contenu et effect et au droit disant generale renonciation non valoir.

En tesmoing de ce nous, à la relacion desdiz notaires, avons mis le seel de la dicte prevosté de Paris à ces presentes lectres, qui faictes et passees furent l'an de grace mil quatre cens quarante six, le venredi quatorze jours du mois d'octobre.

[Signé :] Jacquet

[Signé :] Hemmonet

[Sur le repli :] Collation faicte des commencement, fin et clauses dessus incorporees aux lettres testamentaires.

ÉDITION N° 13 — DOSSIER N° 46

1451, 19 janvier.

Colin le Mesureur, sans héritier et vieillissant, se donne aux Célestins de Paris et cède l'intégralité de ses biens à condition que les frères s'occupent de lui, subviennent à ses besoins jusqu'à sa mort et assurent son enterrement. — Probablement brevet du Châtelet de Paris⁸¹¹.

A. Original. Parchemin, larg. 306 x haut. 132 mm. Arch. nat., S 3749^A, liasse 1, pièce 7.

Fut present Colin le Mesureur, maçon, demourant à Paris, considerant qu'il estoit feible et ancien, sans avoir femme ne enfant qui lui peust secourir et aider durant sa viellesse, voulant pourveoir à avoir sa vie sans cheoir en mendicité et especialment au salut de son ame, lui, meu de devocion, de son bon gré etc., confessa soy estre rendu et donné de sa pieca avecques tous ses biens et encores, par ces presentes, se rend et donne son corps, ensemble tous sesdiz biens tant meubles que immeubles, quelz et où qu'ilz soient qui lui pevent et pourront appartenir à quelque cause ou moien que ce soit ou peust estre aux religieux, prier et convent des Celestins de Paris pour eulx et leur eglise à tousjours perpetuellement, pour en joïr et possider par lesd. religieux et leurs successeurs et aians cause comme de leur chose et loyal acquest aux charges foncieres que ses heritaiges pevent devoir.

Ce don et transport faiz à ce que l'ame dud. Colin soit participant es prieres et oroisons d'iceulx religieux et parmi ce que lesdiz religieux seront tenus nourrir et

⁸¹¹ Le formulaire est en effet très allégé, ce qui rend difficile l'identification précise de cet acte.

5. ÉDITIONS

gouverner icellui Colin le Mesureur en leur hostel à Paris et lui querir toutes ses necessitez souffisamment selon son estat durant sa vie, et à la fin de sad. vie lui faire son service et enterrement comme ils ont acoustumé de faire en cas semblable.

Donnant etc., transportant etc., dessaisissant etc., procurant le porteur etc., donnant pover etc., promectant etc., obligeant etc.

Fait l'an mil CCCC cinquante et ung, le mercredi XIX^e jour de janvier

[Signé :] F. Quatrelivres

[Signé :] Jaquet

[En bas à droite :] 2 s. p.

1459, 3 novembre. — Paris.

En raison de la piété de Nicolas Malingre et de sa femme Guillemette, ainsi que d'un don de 160 £ p. qui a été employé à l'achat d'un fief au Plessis-Luzarches et à la réparation des dépendances de ce fief, les Célestins de Paris, réunis en chapitre, accordent au couple la célébration perpétuelle d'une messe basse de la Croix avec Passion selon saint Jean, hebdomadaire, le vendredi, en la chapelle saint André l'Apôtre et promettent de faire ratifier cette décision par le prieur provincial et de l'inscrire au martyrologe.

A. Original non retrouvé.

B. Copie fin XVII^e siècle au livre des fondations, Arch. nat. LL 1505, p. 36, titrée « La copie de la fondation de Nicolas Malingre et de Guillemette sa femme », la date de l'acte original est portée en marge à gauche du texte « Du 3^{ème} de novembre 1459 », vraisemblablement d'après une copie de A. dans un registre célestin aujourd'hui perdu.

À tous ceux qui ces presentes lettres verront, les relligieux prieur et convent des Celestins de Paris appartenans au saint siège de Rome, sans moyen, salut en nostre seigneur Jesus Christ. Comme honorable homme et sage Nicolas Malingre, receveur et huissier de la Chambre des comptes, et Guillemette, sa femme, pour la grand amour et affection et devotion qu'ils ont à nous et à nostre eglise, nous ayant fait et faient de jour en jour plusieurs plaisirs et gratuités, et de nouvel nous ayans donné, et (*sic*) dont nous nous tenons pour contens, la somme de huict vingt livres parisis pour employer en rente, de laquelle somme nous avons employé cinquante escus d'or en ung fief tenu de nous, assis au Plessis sous Luzarches, et le residu de laditte somme avons intention

d'employer es reparations des appartenances d'iceluy fief, savoir faisons que nous, considerans la bon amour et singuliere devotion que lesdits Nicolas Malingre et saditte femme ont à nous et à notreditte eglise, à iceux avons concedé, promis et accordé, et par ces presantes concedons, promettons et accordons, dire et celebrer perpetuellement chacune semaine le jour du vendredy, une messe basse de la Croix, en disant pour evangile la Passion selon monsieur s^t Jean Evangeliste et laquelle messe basse sera dite par nous et nos successeurs et en la chappelle monsieur saint André apostre estant dans la nef de nostre ditte eglise, pour le remede et salut des ames du roy nostre sire qui à present est, desdits Malingre et saditte femme, de leurs enfans et autres amys vifs et trepassés et le contenu en ces presentes faire rattifier et approuver par nostre Reverend Pere en Jesus Christ le Provincial de nostre ordre et icelle fondation enregistrer en nostre martyrologe avec nos autres fondations. En tesmoing de ce, nous avons fait sceller ces presentes des sceaux desdits prioré et convent, qui furent ainsy passees et accordees en nostre chapitre les samedi troisieme jour de novembre l'an mil quatre cent cinquante neuf.

ÉDITION N° 15 – DOSSIER N° 50

1460, 10 octobre. — Paris.

Don par Mathieu d'Aussy, écuyer, de 300 écus d'or à employer en rente perpétuelle, pour le bon accomplissement du service divin par les Célestins de Paris et la célébration perpétuelle de deux messes basses hebdomadaires, les mardi et jeudi, à l'autel saint Jean-Baptiste pour le salut de son âme et de celle de ses parents.

A. Original non retrouvé.

B. Copie fin XVII^e siècle au livre des fondations, Arch. nat. LL 1505, p. 39, titrée « Copie de la fondation de Mathieu Daucy de deux messes basses chacune semaine », la date de l'acte original est portée en marge à gauche du texte « Du 10^{ème} d'ottobre 1460 », vraisemblablement d'après une copie de A. dans un registre célestin aujourd'hui perdu.

À tous ceux qui ces presentes lettres verront, les religieux etc., salut en nostre seigneur Jesus Christ. Comme noble homme Mathieu Daucy, escuyer, pour la grande amour et affection que de long tems il a euë et a pour nous et à nostre ditte eglise et nous ait fait en tems passé plusieurs biens, plaisirs et services et esperons que encore fera où tems à venir et de nouvel nous ait baillé et delivré comptant, pour employer en rente perpetuelle au proffit de nous et de nostre ditte eglise la somme de trois cens escus d'or à la couronne pour toujours augmenter et accroistre le service divin et que serons toujours de plus en plus affermis à prier Dieu pour luy et ses amis, parens et bienfaiteurs, vifs et trepassés, pour ce est il que nous, voulans connoitre la grande et bonne amour et charité que iceluy Mathieu nous a toujours montré et montre de present

et afin que nous ne soions ingrats à iceluy, avons donné et octroyé et par ces presentes, donnons et octroyons notre fraternité et plaine participation en tout le service divin, en toutes nos messes, oraisons, jeunes, vigilles et autres biens spirituels qui, par nous et nos successeurs, seront faites en nostre dicte eglise, tout par la meilleure forme et maniere que faire le pouvons et qu'il sera plaisant et agreable à la divine majesté.

Et avecques ce, à iceluy Mathieu, par grande et meure delibertation du conseil, avons concedé, promis et accordé et par ces presentes concedons, promettons et accordons dire et celebrer à tousjours mais perpetuellement par nous, par nos successeurs au tems à venir, deux basses messes chacunes semaine de l'an à l'autel et chappelle de saint Jean Baptiste en la nef de nostre ditte eglise, pour le salut et remede des ames de luy, sa femme et de tous ses parens et amis et bienfaiteurs tant vifs que trepassés, par un de nos religieux qui par nous sera ordonné à les dire aus jours de mardy et jeudy, c'est assavoir ledit mardy de Nostre Dame et ledit jeudy de saint Jean Baptiste, au cas touctesfois que ausdits jours il ne seroit point de fettes et n'y auroit point messes propres ausdits jours, comme en Caresme et en l'Advent, auquel cas leudit (*sic*) religieux qui aura à dire lesdittes messes pourra dire messe de la feste ou la messe propre de la journee en faisant commemoration audits jour de mardy de Nostre Dame et audit jour de jeudy de saint Jean Baptiste, et promettans icelle somme de trois cens escus d'or employer bien et layaument en rente perpetuelle pour la continuation d'icelles deux basses messes et pour ces choses tenir fermes à toujours mais perpetuellement, nous le ferons enregistrer en notre martirologe avec nos autres fondations.

En temoin de ce, nous avons mis nos seaux à ces presentes qui furent passees et accordees en nostre chapitre le vendredy dixieme jour d'octobre l'an mil quatre cens soixante.

ÉDITION N° 16 — DOSSIER N° 52

1463 (n. st.), 28 mars. — Paris.

Jean Bourdin donne aux Célestins de Paris une maison sise à Paris, au carrefour des Barrés, à condition qu'il puisse continuer à jouir de ce bien sa vie durant, qu'il soit participant aux prières des frères et que ceux-ci s'occupent de lui si nécessaire. — Brevet passé sous l'autorité du Châtelet de Paris.

A. Original. Parchemin, larg. 285 mm x haut. 138 mm, attaché et scellé avec l'acte suivant. Arch. nat., S 3743^A, liasse 2, pièce 6.

INDIQUÉ : Arch. nat. *S 3801

Jehan Bourdin, laboureur, demourant à Paris où carrefour des Barrez devant l'église des Celestins de Paris, pour la bonne devocion qu'il a à lad. eglise, de son bon gré a confessé avoir donné, cédé, transporté et delaissié, donne, cede, transporte et delaisse des maintenant à tous jours perpetuellement, par don irrevocable fait entre vifs et sans esperance d'aucun rappel aux religieux, prieur et convent desdiz Celestins de Paris pour eulx et leurd. eglise, la propriété d'une maison et place à costé joignant de ladicte maison, assis oudit carrefour des Barrez, à l'opposite de l'ostel qui fut de Preaulx et près de la porte du Pont des Barrez, tenant d'une part à une autre maison qui est joignant d'icelle porte des Barrez et d'autre part audit carrefour, aboutissant par derriere à une petite ruelle qui est joignant des murs de la fermeté de lad. ville de Paris, laquelle maison et place, ledit Bourdin dit à lui appartenir de son conquest, à la charge de quatre solz parisis par an sans quelque autre charge, pour d'iceulx maison et place et leurs appartenances, dont icellui Bourdin a reservé et retenu à luy joissance sa vie durant, joir

et possider par lesd. religieux Celestins et leurs successeurs etc. incontinant après le trespas dud. Jehan Bourdin et en disposer comme à leur chose.

Ce don et transport faiz pour estre acompagné es prieres et oroisons d'icelle eglise des Celestins au salut des ames de lui, sa femme, amis et bienfaicteurs et aussi s'il advenoit que ledit Bourdin cheust en maladie et en nécessité, qu'il n'eust de quoy vivre, lesd. religieux seront tenus lui secourir et aider en bonne equité.

Transportent etc., dessaisissent etc., procurent le porteur etc., donnent pouvoir etc., promectent etc., obligent etc., recoivent etc. Fait l'an mil CCCC soixante deux le lundi XXVIII^e jour de mars.

[signé :] Quatrelivres

[signé :] Jacquet

1472, 3 mars. — Paris.

Les Célestins de Paris sont mis en saisine par le prévôt des marchands de Paris de la maison à eux donnée par Jean Bourdin et dont ils ont payé les arrérages pour les cinq dernières années.

A. Original attaché à l'acte précédent. Parchemin, larg. 152 x haut. 271 mm, scellé d'un sceau de cire rouge (petit sceau de la prévôté des marchands de Paris) sur queue de parchemin avec l'acte précédent. Arch. nat., S 3743^A, liasse 2, pièce 7.

À tous ceulx qui ces presentes lettres verront, Denis Hesselin, escuier, panetier du Roy notre S^r, prevost des marchans et les eschevins de la ville de Paris, salut. Veu le brevet fait et passé par devans deux notaires du Roy notredit S^r où chastellet de Paris l'an mil CCCC soixante et deux le lundi XXVIII^e jour de mars, auquel ces presentes sont annexees et par lequel nous est apparu Jehan Bourdin, laboureur, demourant pour lors à

Paris où carrefoure des Barrés devant l'église des Celestins de Paris, avoir donné, cédé, transporté et delaissé par don irrevocable fait entre vifs et sans esperance d'aucun rappel aux religieux, prieur et convent desdiz Celestins de Paris, pour eulx et leurd. eglise la propriété d'une maison et place assise oudit carrefour des Barrez plus au long declairee oudit brevet, estan en la censive et seigneurie fonciere de ladicte ville et chargee envers elle par chacun an au jour Saint Remy en quatre solz parisis de fons de terre et apres ce que iceulx religieux, prieur et convent des diz Celestins comme propreitaires d'icelle maison et place nous ont paié les arreraiges dudit fons de terre pour cinq annees escheues à la Saint Remy derrniere passee montant vint solz parisis dont nous nous tenons pour contens et les en quictons, nous les avons mis et par ces presentes mectons en saisine et possession d'icelles maison et place saufz tous droiz et le notre. Donné soubz le petit seel de la dicte prevosté des marchans, l'an de grace mil CCCC soixante et douze, le mercredi trois jour du moys de mars.

[signé :] Luillier

ÉDITION N° 17 – DOSSIER N° 56

1465, 6 juillet. — Paris.

Don par Julien de Langlée, libraire de l'Université de Paris, aux Célestins de Paris de plusieurs objets liturgiques en argent pour l'augmentation du service divin. Il a vécu au couvent un certain temps et y est inhumé.

A. Original non retrouvé.

B. Copie fin XVII^e siècle au livre des fondations, Arch. nat. LL 1505, p. 43, titrée « Coppie du don fait à nostre esglise par Julien de Langlee, libraire de l'Université de Paris, d'une grande croix d'argent doré, burette, chandelier et plats d'argent », la date de l'acte original est portée en marge à gauche du texte « Du 6^{ème} de juillet 1469 », vraisemblablement d'après une copie de A. dans un registre célestin aujourd'hui perdu.

Honorable homme maistre Julien de Langlee, l'un des quatres principaux libraires de l'Université de Paris, afferma pour verité que despieça et pour la bonne devotion qu'il avoit à l'eglise desdits Celestins et pour le bien et augmentation d'icelle eglise et à la reverence de nostre seigneur Jesus Christ et de sa benoiste chere mere, il a donné à toujours à la dicte eglise deux chandeliers, deux plats esmaillés au fonds, l'un à l'image Nostre Dame, et l'autre de saint Pierre Celestin, et deux burette tout d'argent à façon d'eglise pour servir au service divin en la ditte eglise. Et depuis ce, a semblablement donné à icelle eglise une grande croix d'argent doré avec ledit pied de la ditte croix esmaillé aux quatres coins à la Passion nostredit seigneur Jesus Christ, pezant icelle croix et pied vingt huit mars d'argent ou environ, lesquels chandeliers, plas,

burettes et croix dessus declarés, ledit Julien a ferme avoir fait faire et païé de ses deniers, et iceux avoir donnés, baillés et delivrés à laditte eglise desdits Celestins pour illec servir audit service divin, lesquels dons et choses dessus dites, iceluy Julien de Lenglee rattifie, conferme et approuve par ces presentes, promettant par sa foy et serment non contrariés, et obligeant etc.

Fait l'an mil quatre cens soixante et cinq, le samedy sixième jour de juillet.

Extrait du necrologe des Celestins de Paris⁸¹²

Circonspecti viri Julini de Langlee, quondam Universitatis Parisiensis librarii famosi, qui ferme viginti quinque annis intus nobiscum degens, familiaris admodum et beneficus semper extitit, cujus corpus ante crucem lapideam, que prato claustrum supereminet quam dudum construxerat conditum requiescit.

Extrait du livre de la recepte extraordinaire du depositaire, en l'annee 1455, durant laquelle le R. P. Pierre L'Espee estoit prieur de la maison⁸¹³

Item, le 28^{ème} jour de juing 1455, Julien de Langlee pour le reste de trois cent escus d'or qu'il nous devoit pour l'achapt de deux portions de frere chascun jour ceans et son logis auquel il demeure sa vie durant, de laquelle somme de trois cent escus d'or, il en payast comptant quant il entrast ceans environ la Toussaints 1453, deux cent escus d'or, et les autres cent escus, lesquels il ne devoit bailler, s'il ne vouloit jusque à la fin, il a aujourd'huy baillé au beau pere le prieur pour ce... 120 £ p.

⁸¹² Cette mention est portée en marge du texte qui suit.

⁸¹³ Cette mention est portée en marge du texte qui suit.

ÉDITION N° 18 – DOSSIER N° 57

1466, 25 août ; 1467 (n. st.), 26 février ; 1470, 18 juillet. — Paris.

Compilation d'extraits de différents actes relatifs à l'exécution du testament d'Eudes de Creil ayant abouti au don de 1000 £ t., à l'association aux prières du défunt et à la fondation de quatre obits avec haute messe de requiem de trois mois en trois mois et d'une messe basse hebdomadaire le jeudi en la chapelle Sainte-Marquerite.

A. Original non retrouvé.

B. Copie fin XVII^e siècle au livre des fondations, Arch. nat. LL 1505, p. 36, titrée « Fondation faicte dans nostre esglise par M^e Odo de Creil, docteur en medecine, etc. », vraisemblablement d'après une copie de A. dans un registre aujourd'hui perdu.

Ensuict la clause contenuë au testament de feu maistre Odo de Creil, en son vivant docteur en medecine et medecin de ceans, lequel nous a laissé par sondit testament mil francs pour les clauses contenuës audit testament duquel laditte clause s'ensuit :

« Item⁸¹⁴ donna et donne aux relligieux, prieur et convent des Celestins de Paris la somme de mil livres tournois, tant pour avoir sa sepulture en leur eglise, son service estre fait bien et solennellement en icelle eglise, comme pour faire aucuns suffrages et fondations perpetuelles pour le salut et remede de l'ame dudit testateur et de ses parents et amys, dont et desquels suffrages et fondations perpetuelles pour le salut et remede de

⁸¹⁴ En marge est portée la date de cet acte : « Du 25^e d'aoust 1466 ».

l'ame dudit testateur et de ses parents et amys, iceluy testateur se rapporte au dire et ordonnance de discrettes personnes maistre Pierre de Vaussel et frere Guillaume Romain, provincial de laditte eglise des Celestins. Et fut fait et passé ledit testament le lundy vingt cinquieme jour d'aoust mil quatre cens soixante six en sa chambre plain d'epidimie, dont il mourut par devant deux notaires du Chastelet l'un nommé Hugues de Combes et Regnaut Chasteau ».

Ensuit la clause de l'arbitrage desdits maistre Pierre de Vaussel et frere Guillaume Romain, provincial, faite le vingt sixieme jour de febvrier l'an mil quatre cens soixante six :

« En ensuivant le contenu dudit article, lesdits maitre Pierre de Vaussel et frere Guillaume Romain, lors provincial, ont declaré par devant deux notaires du Chastellet, l'un nommé Guillaume du Moustier et l'autre Jean de la Varene, le sixieme jour de febvrier l'an mil quatre cens soixante six, que ledit deffunt sera compris et participant en toutes les messes, services, prieres, oraisons, vigiles, jeunes et autres bienfaits qui sont et seront faits en toutes les eglises et monasteres dudit ordre par les religieux estans en iceux et par leurs successeurs. Item que les religieux, prieur et convent du monastere des Celestins de Paris, par eux et leurs successeurs perpetuellement et à toujours seront tenus de dire, faire et celebrer en laditte eglise des Celestins à Paris chacun an quatre obits chacun à neuf psaumes et neuf leçons, vigilles, laudes et une haute messe de requiem egalement de trois mois en trois mois, dont l'un sera dit au plus près que l'on pourra du jour de son trespas, qui fut le jour de saint Augustin du mois d'aoust. Item seront tenus lesd. religieux, prieur et convent des Celestins de Paris de dire et celebrer chacune semaine de l'an au jour de jedy si faire se peut ou autre jour convenable de la semaine en la chappelle Sainte Margueritte en laquelle le corps dudit deffunct repose, une messe basse de requiem pour lesdits salut et remede de l'ame dudit deffunt et de ses parens et amys. Et à ce faire se obligeront lesd. prieur et convent de accomplir ce que dit est, de point en point, si avant que l'on peut et doit faire en tel cas en recevant

touttesfois par eux preallablement la ditte somme de mil livres tournoises contenuës en l'article precedent ».

Item est à scavoir que laditte somme de mil livres tournois n'a pas été reçue toute à une fois, mais à diverses fois et diverses payemens et nous en a fallu plaider contre les executeurs dud. maistre Odo contre maistre Mathurin Berton et plusieurs autres et en fut payé le dernier paiement le vendredy⁸¹⁵ dix huictieme jour de juillet l'an mil quatre cens soixante dix. Et à cette heure nous convient passer en chapitre la quittance generale de toute la ditte somme de mil livres tournoises et aussy promettre par nostre ditte quittance entretenir à toujours perpetuellement la ditte fondation, laquelle fut fort debattuë en chapitre, à l'occasion desdits quatres obits. Et fut dit et déclaré par nostre beau pere, frere Guillaume Romain, que onques son intention n'avoit esté ne n'estoit de se charger de la fondation sinon que lesdits obits fussent joints avec des autres, et aussy fut debattu d'aucuns qui faisoient scrupule de dire la messe du jeudy de requiem et en la chappelle Sainte Margueritte. Et pour ce, pour oster tout scrupulle, fut passee lad. quittance selon la forme qui s'ensuit :

Le double de la lettre baillee à la veufve et executrice dudit deffunt M^e Odo de Creil

« Nous⁸¹⁶ les relligieux, prieur et convent des Celestins de Paris, confessons avoir eü et reçu des executeurs de feu honorable homme et sage maistre Odo de Creil, en son vivant docteur en medecine, par les mains d'honorable damoiselle Margueritte de Quornant, veufve dudit deffunt, la somme de milles livres tournois, laquelle somme ledit deffunt nous avoit laissee en son testament de derniere volonté, tant pour avoir sa sepulture en notre eglise et luy faire son service de son trepas bien et solennellement, comme aussy afin que fussions tenus de faire aucuns suffrages et fondations perpetuelles pour le salut et remede de son ame et de ses parens et amys, de laquelle fondation par

⁸¹⁵ En marge de ce passage : « Du 18^{eme} de juillet 1470 ».

⁸¹⁶ En marge de ce passage : « Du 18^{eme} de juillet 1470 ».

sondit testament, il estoit rapporté au dire et ordonnance de discrettes personnes maistre Pierre du Vaussel, et frere Guillaume Romain, notre pere provincial. Lesquels en ont ordonné en la maniere que s'ensuit :

“ Cest assavoir que ledit deffunt sera à toujours et perpetuellement compris et participant en toutes les messes, services, prieres, oraisons, vigiles, jeunes et autres bienfaits qui sont et seront faits en toutes les eglises et monasteres de nostredit ordre par les religieux estans en iceux et par leurs successeurs. Item que nous, religieux, prieur et convent dessusdits et nos successeurs à toujours perpetuellement, seront tenus de dire et celebrer en nostre eglise par chacun an quatres obits et une haute messe de requiem à chacun desdits obits egalement de trois mois en trois mois, à les joindre selon la coutume des eglises de France. Item que nous serons tenus aussy perpetuellement de dire et celebrer chacune semaine de l'an en nostre eglise, en laquelle ledit deffunct repose, une basse messe pour le salut et remede de son ame et de tous ses parens et amys, tant vifs que trepassés. ”

Et laquelle fondation nous avons acceptee et par ces presentes acceptons en la forme et maniere que dessus est dit, et promettons en bonne foy et sous l'obligation de nostre temporel l'entretenir de point en point à toujours mais perpetuellement. Et avec ce quittons lesd. executeurs, laditte veufve et tous autres de la susditte somme de milles livres tournois, laquelle nous avons euë et receuë. En temoing de ce, nous avons fait sceller ces presentes de nos seaux, lesquelles ont été passees en nostre chapitre deüement assemblé à son de cloche en la maniere accoustumee, le vendredy dix huictieme jour de juillet l'an mil quatre cens soixante dix ».

ÉDITION N° 19 – DOSSIER N° 58

1471, septembre. — Paris.

En échange d'un don de 60 écus d'or valant 22 s. p. pièce destiné à acheter des rentes et fait par Jean Mortier, les Célestins accordent à ce donateur l'association à toutes leurs prières et messes ainsi que la fondation d'une messe basse de requiem le 1^{er} jour de chaque mois en la chapelle Sainte-Marguerite.

A. Original non retrouvé.

B. Copie fin XVII^e siècle au livre des fondations, Arch. nat. LL 1505, p. 203, titrée « Coppie de la fondation faicte par messire Jean Mortier, chantre de la sainte chappelle à Paris, d'une messe basse au premier jour de chaque mois de l'annee », la date de l'acte original est portée en marge à gauche du texte « Du [blanc] septembre 1471 », vraisemblablement d'après une copie de A. dans un registre célestin aujourd'hui perdu.

À tous ceux qui ces presentes lettres verront, les relligieux, prieur et convent des Celestins de Paris appartenant au Sainct Siege de Rome sans moyen, salut en nostre seigneur Jesus Christ. Comme venerable et discrete personne M^e Jean Mortier, conseiller du roy en sa cour de Parlement, chantre et chanoine de la sainte chapelle du palais royal à Paris, nous avoit donné et baillé et dellivré comptant, pour employer en rente perpetuelle au proffit de nostredicte eglise et de nous et de nos successeurs, la somme de soixante escus d'or ayant cours à present et à Paris pour vingt deux solz parisis piece, pour l'augmentation du divin service en icelle notre eglise et afin que nous et nosd. successeurs soyons plus enclins et astrains à prier Dieu nostre createur et

redempteur pour le salut et remede de son ame et des ames de ses pere, mere, freres et bienfaiteurs, nous, ayans agreable sa devotion et bonne affection envers nostred. eglise, à nous et à nosd. successeurs, voulans aussy et desirans comme raison est de recognoistre de nostre pouvoir ledict don et bienfaict à nostred. eglise, à nous et nos successeurs par led. M^e Jean Mortier, avons donné et octroyé et par ces presentes donnons et octroyons nostre fraternité et pleine participation en tout le service divin, messes, oraisons, jeusnes, vigilles et autres suffrages spiritueles qui par nous et nos dits successeurs seront faits à perpetuité en nostre dicte eglise, et le tout par la meilleure forme et maniere que faire ce pourra et qu'il sera plaisant et agreable à la divine majesté.

Et avec, à icelluy M^e Jean Mortier, par grande et mesme deliberation et conseil euë entre nous et nostre chapitre en la presence de nostre Reverend Pere Provincial frere Guillaume Romain, auctorisant le contenu en lesdictes presentes lettres, avons conceddé, octroyé, promis et accordé, et par ces presentes concedons et octroyons, promettons et accordons dire et celebrer ou faire dire et celebrer par nous, par nos freres successeurs doresnavant chacun premier jour de chacun mois de chacun an perpetuellement en nostre dicte eglise en la chapelle de sainte Margueritte, à l'entree d'icelle nostre eglise, du costé dextre, auprès du benestier, une basse messe de requiem pour le salut et remede de l'ame dudict M^e Jean Mortier et des ames de feu ses pere, mere et bienflecteurs. Et en cas que led. premier jour du mois escherroit un dimenche ou qu'il seroit occupé de feste solennelle, en ce cas ladicte messe de requiem sera dicte le plus prochain et convenable jour de prés ensuivant ainsy que dict est. Et durant la vie dudict M^e Jean le Mortier, le celebrant lad. messe sera tenu dire pour luy en icelle messe l'oraison *Deus qui justificat impium* et après son trepas, l'oraison *Inclina famuli tui sacerdotis et famuloru^m*.

Et promettons de bonne foy icelle somme de soixante escus d'or loyaument employer et convertir en rente perpetuelle pour la continuation et entretenement perpetuel de la dicte messe et afin de ces choses entretenir et les avoir fermes, stables perpetuellement, nous les ferons enregistrer en nostre marterologe avec les autres fondations perpetuelles faictes en nostre dicte eglise.

En temoing à ce nous avons fait mettre nos scellés à ces presentes qui furent faictes et passees en nostre dict chapitre le [blanc] du mois de septembre l'an de grace mil quatre cens soixante et onze.

ÉDITION N° 20 – DOSSIER N° 61

1473, 26 novembre.

Don par Guillaume Cousinot aux Célestins de Paris de cinq quartiers de terre sis au terroir d'Eaubonne-les-Bobigny pour être associé aux prières du monastère et contre un paiement annuel [non précisé] par les frères.

- A. Original. Parchemin, scellé d'un sceau équestre aux armes de Guillaume Cousinot de cire rouge sur queue de parchemin. Arch. nat., S 3773^B, liasse 1, pièce 8.

Nous, Guillaume Cousinot, chevalier, conseiller, chambellan du Roy notre S^r, gouverneur de Montpellier et seigneur de Monstereul sur le boys de Vinciennes, pour la grant amour et affecion que avons à devotes et religieuses personnes les religieux, prieur et convent des Celestins de Paris, et pour estre acompaigné et associé en toutes les messes, prieres et oroisons qui jour et nuyt se font en leur eglise et feront où temps advenir, à iceulx religieux et à leurs successeurs à tousjours avons transporté et par ces presentes transportons cinq quartiers de terre ou environ la piece ainsi qu'elle se comporte, assis où terrouer d'Eaubonne lez Baubigny, à nous appartenant de notre propre, tenans d'une part au chemin de Haubervillers et d'autre part à maistre Guillaume Repault, aboutissant d'un bout ausd. Celestins de Paris et d'autre bout au chemin de Dampmartin, pour en joyr par iceulx Celestins à tousjours par les moyens dessusd. et aussi qu'ilz nous seront tenuz paier par chascun an ou à nostre procureur Michel [blanc].

En tesmoing de ce, nous avons scellé ces presentes du seel de noz armes le XXVI^e
jour de novembre mil CCC soixante et treize.

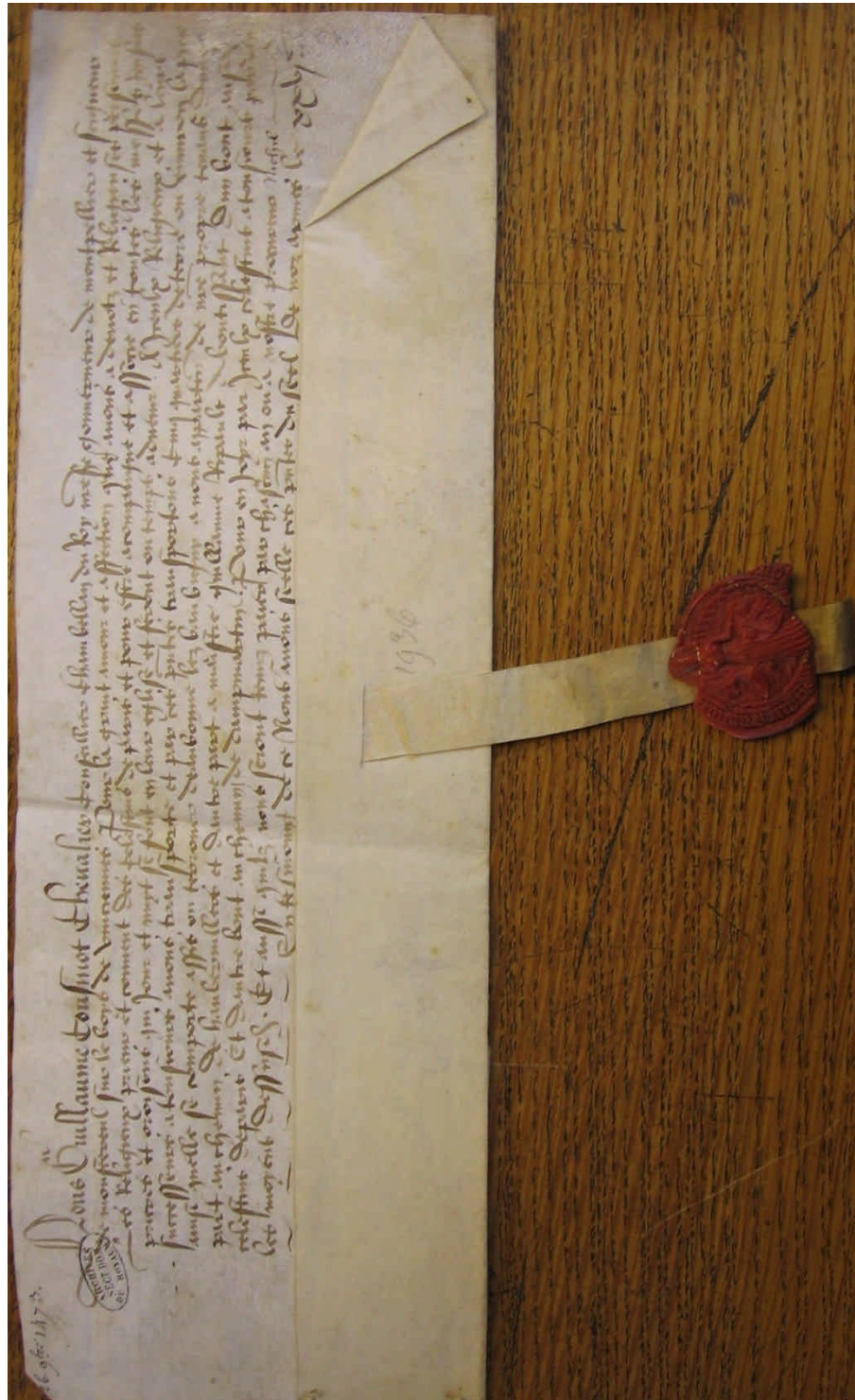


Figure 60 : Arch. nat. S 3773^B, liasse 1, pièce 8

ÉDITION N° 21 – DOSSIER N° 68

1494, 15 mars. — Paris.

Don de Jean de Harlay aux Célestins de Paris d'une rente de 7 £ t. à prendre sur une rente annuelle de 17 £ t. que celui-ci possède sur un pressoir, cour et maison sis à Paris, au coin de la rue Saint-Antoine, afin de fonder une messe basse de la Passion pour lui, sa feue femme, Louise Luillier, et d'autres parents, avec De profundis, Incline et Fidelium à la fin, tous les vendredis entre 9 et 10h, le tout suivant la volonté testamentaire de son épouse.

A. Original non retrouvé.

B. Copie fin XVII^e siècle au livre des fondations, Arch. nat. LL 1505, p. 207, titrée « Coppie de la fondation faicte dedans nostre eglise par Messire Jean de Harlay, chevalier du guet, d'une messe basse tous les vendredy de l'année », la date de l'acte original est portée en marge à gauche du texte « Du vendredi 15^{ème} de mars 1494 », vraisemblablement d'après une copie de A. dans un registre célestin aujourd'hui perdu.

« À tous ceux qui ces presentes lettres verront, Jacques d'Estouteville⁸¹⁷, chevalier, seigneur de Baus, baron d'Ivry et de Saint Audry en la Marche, conseiller chambellan du roy nostre sire et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que par devant Dreux Contesse et Nicolas Contesse, notaires du roy nostredict seigneur de par luy estably (*sic*) en son Chastelet de Paris, fut present en sa personne noble homme sire Jean de Harlay, chevalier du guet de nuict en cette ville de Paris. De son bon gré,

⁸¹⁷ Jacques d'Estouteville, prévôt de Paris, de 1479 à 1509 (*Gallia Regia*, t. IV, p. 320).

pure, franche et liberale volonté, sans aucune contraincte, recognut et confessa en la presence desd. notaires comme en droict jugement par devant nous avoir cédé, transporté et delaisé du tout, dés maintenant et à toujours, aux relligieux, prieur et convent des Celestins de Paris sept livres tournois de rente, les premiers prins en dix sept livres tournois annuelle et perpetuelle que ledict sire Jean de Harlay a droict de prendre et percevoir par chacun an, aux quatre termes en l'an à Paris accoustumés, sur ung pressouer, court, maison, avecques tous les ustancilles d'icelluy et autres choses appartenans à ladicte maison assise à Paris au coing d'une petite rue qui est joignant la maison du beauteillier de la rue Saint Anthoine que tien à present à rente Maistre Estienne de Paris, tresorier du bois de Vincennes, à dix sept livres tournois de rente racheptables pour le prix de deux cent quarante huict livres tournois, pour, desdictes sept livres tournois de rente prins esdicte dix sept livres tournois de rente, jouir, user et paisiblement posseder par lesdicts relligieux, prieur et convent desdicts Celestins de Paris et leurs successeurs à tousjours, et en servir et disposer comme de leur chose à eulx appartenans.

Ces presans cession, transport et delaisement dessus dicts faicts moyennant ce que les dicts relligieux, prieur et convent des Celestins seront tenus de chanter et celebrer par chacun jour de vendredy de l'an à tousjours perpetuellement en ladicte eglise des Celestins une messe basse à l'intention dudict Harlay et de feu damoiselle Louise Luillier, sa femme, et en ensuivant son ordonnance en l'honneur et reverence de la Passion nostre seigneur Jesus Christ. En la fin de laquelle messe sera dict *De profundis*, *Inclina* et *Fidelium*, pour les ames tant dudict de Harlay, d'icelle feu damoiselle Louise Luillier sa femme, leurs peres et meres et de leurs enfans, comme de feus Maistre Hugues Massue, Maistre Henry de la Cloche, damoiselle Margueritte de la Cloche sa sœur, leurs parens et amis, tant vivans que trepassez.

Et, où cas que ladicte rente de dix sept livres tournois soit racheptee, ledict sire Jean de Harlay veult par exprés que ses heritiers ou executeurs payent, continuent et assignent ladicte rente sur tous ses heritages et biens ou payent à iceux relligieux les deniers de quoy pourra monter le rachapt d'iceux sept livres tournois de rente, pour estre convertis et employés en heritage ou rente sortissant pareille nature et condition

que ladicte rente et pour la celebration d'icelle messe, laquelle messe sera dicte et celebree chacun an, audict jour de vendredy à neuf ou dix heures du matin. Et pour ce que le vendredy saint, on ne celebre aucuns messes, ladicte messe sera dicte le mardy devant Pasques ensuivant.

Car tous ainsy l'a voulu et consenty ledict sire Jean de Harlay, le tout ensuivant la volonté testamentaire de ladicte feue damoiselle Louise Luillier, femme dudict sire Jean de Harlay, en ceddant et transportant par icelluy Jean de Harlay ausdicts relligieux, prieur et convent desdicts Celestins de Paris, tous les droicts, depossession, saisine, seigneurie, noms, causes, demandes, raisons, poursuietes, et actions, fussent icelles personnelles, mixtes, directes, expresses et autres quelsconques qu'il avoit et pouvoit avoir esdicts sept livres tournois de rente, les premiers prins comme dict est esdictes dix sept livres de rente, et s'en dessaisit, desmist et desvestit du tout es mains desdicts notaires, comme en la nostre souveraine pour le roy nostre dict seigneur, où nom et au proffict desdicts relligieux, prieur et convent, voulant et consentant que par le bail et obtention de ces presentes, ils en fussent et sont saisis, vestus, mis et receus en bonne et suffisant saisine et possession par celuy ou ceux et ainsy qu'il appartiendra et d'abondant.

Pour le faire vouloir requérir et consentir estre faict par tout deuement comme il appartient, ledict sire Jean de Harlay, fist, nomma, ordonna, constitua et establit son procureur general et sepecial le porteur de ces presentes lettres auquel, seul et pour le tout portant ces lettres, ledict de Harley donna et donne plain pouvoir, auctorité et mandement special de ce faire en outre tout ce que au cas appartiendra sera requis convenable et necessaire, promettant ledict sire de Harlay etc., renonçant et obligant etc., fait et passé l'an de grace mil quatre cent quatre vingt quatorze, le vendredy quinzieme jour de mars ». Ainsy signé « D. Contesse et N. Contesse ».

ÉDITION N° 22 – DOSSIER N° 69

1495, 23 avril. — Paris.

Exécution du testament de Jean Bureau après son inhumation aux Célestins de Paris, aboutissant à l'acceptation par le chapitre d'un don de 1000 £ t. à convertir en rentes afin que soient fondées trois messes hebdomadaires et un obit annuel en mémoire du défunt, avec promesse d'inscrire cette fondation au martyrologe.

A. Original non retrouvé.

B. Copie fin XVII^e siècle au livre des fondations, Arch. nat. LL 1505, p. 215, titrée « Coppie de la fondation faicte par messire Jean Bureau, evesque de Beziers, d'un petit obit par chaque annee et de trois messes basses par chaque sepmaine », la date de l'acte original est portée en marge à gauche du texte « Du 23^{ème} d'avril 1495 », vraisemblablement d'après une copie de A. dans un registre célestin aujourd'hui perdu.

« À tous ceux qui ces presentes lettres verront, nous les religieux prieur et convent des Celestins de Paris de l'ordre de S^t Benoît, appartenans à l'église de Rome sans moyen, salut. Scavoir faisons que comme despicea feu R^d Pere en Dieu, M^e Jean Bureau, en son vivant evesque de Beziers, par son testament et ordonnance de derniere volonté eust entre autre choses deu son corps estre inhumé et enterré en notre eglise et ordonné la somme de mil frans ou livres y estre baillees pour convertir et employer à la fondation d'aucun service tel et en tel lieu que par les executeurs de sond. testament seroit advisé et nous eust esté requis par iceux executeurs que voulissions recevoir le corps dud. deffunt en notred. eglise ainsy que par luy avoit esté ordonné, ce que

volontiers nous leur eussions octroyé et baillé place pour inhumer led. corps devant le M^e autel de notred. eglise. Et depuis venerables et discrettes personnes M^{es} M^e Guillaume l'Amy et Jean Bureau, archidiacre de Constance, executeurs dud. testament, nous eussent exposé que combien que led. deffunt n'eust par iceluy son testament specifié ny declaré le lieu et eglise où il vouloit estre baillé lad. somme de 1000 £ et faite lad. fondation mais eust ce laissé à l'ordonnance et discretion desd. executeurs, toutefois s'ils avoient avis deliberé et conclud entre eux que selon la raison plus convenablement le service ne pourroit estre fondé, dit et celebré ailleurs qu'en notred. eglise parce qu'en icelle le corps dud. deffunt y estoit enterré, et à cette cause estoient deliberez nous bailler et delivrer lad. somme de 1000 £ t., nous, requerans tres instamment au nom que dessus que lad. somme nous voulussions prendre et accepter et ordonner pour le salut de l'ame dudict deffunct aucun servie divin tel que verrions estre à ce par raison.

Pourquoy nous, pour ce assemblez en notre chapitre, considerant la bonne affection et singuliere devotion qu'avoit et a tousjours en son vivant monstré à nous et à notred. eglise, inclinans favorablement à la resqueste desd. executeurs d'un commun accord et consentement, avons voulu, consenty et octroyé et accordé et par ces presentes, voulons, consentons, octroyons et accordons que dorenavant à tousjours par nous et nos successeurs, seront dites et celebrees pour le salut de l'ame dudict deffunt, trois messes basses par chacune semaine de l'an à la devocion du celebrant en prenant toutefois une oraison propre et à la fin d'icelle le pseame *De profundis*. Et par chacun le jour Saint Croix, troisieme jour de may, que fut inhumé led. deffunct en notred. eglise sera dit aussy et celebré un obit bas à trois pseames et trois leçons, selon la maniere accoutumee es convents et monasteres de nostre religion et le lendemain une haute messe de requiem avec oraison propre.

Et afin que led. service soit à tousjours perpetuellement entretenu et continué par nous par nosd. successeurs, nous avons promis et promettons que lad. somme de 1000 £ t. ainsi par nous eue et receue desd. executeurs et dont nous nous tenons pour contens et les en quittons et tous autre. Nous icelle la convertirons et emploiront en rentes et revenus perpetuels le plus tost que faire le pourront, et mettrons et escrirons lesd. messes et obit en notre mortuologe et en perpetuelle memoire dud. deffunt entre

nos especiaux fondateurs et bienfaiteurs et promettons les choses dessusd. et chacune d'icelles tenir, entretenir et du tout accomplir de point en point selon leur forme et teneur. En tesmoin desquelles choses nous avons fait sceller lesd. presentes de nos sceaux et signer par R. P. F. Jean Robert, prieur et freres Pierre Faure, et Pierre Sohier, nos procureurs l'an 1495, le XXIII^e jour d'avril après Pasques ». Signé « F. Jean Roberti, prior, P. Faure, P. Sohier ».

6. INDEX

L'index qui suit recense les noms de lieux (en petites capitales) et les noms de personnes sous la forme « nom, prénom (numéro de la notice prosopographique le cas échéant) ». Comme pour les notices prosopographiques, la particule « de / d' » est rejetée après le prénom. Les noms comportant un article défini sont en revanche classés à la lettre L. Les rois et papes sont quant à eux classés à leur prénom (Philippe le Bel classé à la lettre P). Les identifications des noms de lieux se trouvent au numéro de page mis en caractères gras ou à la première occurrence.

A

ABRUZZES (LES).....12, 16, 19, 94
Accart, Jean (1).... 238, 248, 339, 342,
399, 508, 771, 797, 798
Ailly, Hue d'.....776
Ailly, Jean d'.....776
Albéric, Pierre (2)...272, 508, 770, 839
Aligret, Denis (3)..... 508, 509
Aligret, Nicole (4)..... 508, 509
Allemagne, Robert d' (5)214, 240, 270,
509, 840, 883
AMBERT 17, 18, 19, 36, 166, 182, 308,
437, 441
AMIENS . 18, 21, 37, 237, 422, 438, 441
Amys, ? (7) 510, 512
Amys, ? (8) 510, 511
Amys, Jean (6)..... 510, 512, 772
ANDELY (LES) 381, **800**
Angennes, Charles d' (9) 512
ANGLETERRE ...18, 103, 116, 154, 187,
239, 545
Angoulême, Charles d' 776

Angoulême, Jean d'177, 184
Anjou, Louise d' 514
Annet, ? (11)512, 513
Annet, Guillaume d' (10)512, 513
Anthouart, Anthoine (12)..... 513
Aoulet, Pierre (13)..... 432, 513, 840
Arcy, Jean 437
Armagnac, Jacques d' (14)514, 767, 811
Armagnac, Jean d' 402
Arménie, Zabel de 188
Arode, Jean (15) ...272, 410, 437, 514,
783, 877
Artaud, Thibault (16)..... 514
ATTAINVILLE29, 215, 381, 741, **845**
Atti, François degli.....19
Aubriot, Hugues..... 348, 900, 903
Auclou (couple) 265, 289, 291
Auclou, Jean (17) ... 39, 272, 435, 440,
515, 516, 783
Auclou, Jeanne (18) 272, 515, 516, 783
AUGER-EN-BRIE.....381, **786**
Aussoul, Laurent 424

- Aussy / Béthisy, Marie de (20) 272,
516, 517
- Aussy, Mathieu (II) d' (19).... 269, 272,
436, 466, 478, 516, 517, 770, 774,
812, 875, 877, 939
- Auton, Jean d' 176
- Auvergne, Anne d' 542
- Auvergne, Jeanne d' (21). 471, 518, 776
- Auxerre, ? (22) 518
- AVIGNON.... 15, 19, 20, 21, 22, 35, 37,
125, 182, 214, 236, 237, 308, 441,
452, 489, 706
- B**
- Bagneux, Gilles de 436, 877
- Balsac / Castelnau, Antoinette de (25)
..... 519, 520
- Balsac, ? de 249
- Balsac, Charles de 884
- Balsac, Pierre de (23)..... 519, 770
- Balsac, Robert de (24).... 519, 520, 770
- Bandoche, Nicolas de (26) 520
- Bar, Henri de..... 776
- Barbazan, Arnaud Guillaume de 239
- Barbe, ? (28)..... 521
- Barbé, Honorée (29)..... 521, 801
- Barbé, Jean 522
- Barbe, Jeanne (27) 521
- Barbe, Thomas 521
- Barbier, ? (31)..... 522, 525
- Barbier, François (30) ... 216, 217, 244,
462, 466, 470, 522, 523, 524, 525,
526
- Barbou, Jeanne (33)..... 526, 847
- Barbou, Pierre (32) 272, 526, 847
- Bard, Pierre 31
- Bassand, Jean 423, 428
- BASSEVELLE 381, **816**
- Bataille, Jean (34) 527
- Bauduy, le P. 91
- Baury, ? (35) 527, 771
- Bavière, Isabelle de (36)...21, 174, 184,
527, 574, 641, 767, 830, 921
- Bavière, Marguerite de 185
- Beaumont de la Forêt, Louis de (37)
..... 528, 768
- Beaune, Carole de (38)... 528, 636, 842
- Beauvais, Renaud de (39) 529, 838
- Becquet (Le P.) 32, 90, 91
- Bedford, Jean duc de 104, 137, 185,
187, 442, 543
- Bégin, Dominique (40)..... 529
- Belhomme, Guillaume 529
- Belhomme, Renaude (41) 398, 529, 818
- Belin, Jean (42) 203, 530, 769
- Berchier (le P.) 90
- Bergoet, Yves (43) 530
- Bernard, Nicolas (le P.) 90
- Bernier, Raoul (44) 531, 772
- Berry, Jean de..... 44
- Bertier, ? (46)..... 531, 532
- Bertier, Jean (45)..... 531, 532
- Besançon, ? (47) 532
- Besançon, Alexandra de (48). 272, 435,
440, 532, 843
- Besançon, François de 532
- Besançon, Guillaume de..... 532
- Besançon, Hugolin de 532
- Beurrier, Louis (le P.)...27, 57, 90, 91,
169, 170, 175, 180, 184, 190, 224,
274, 277, 278, 279, 281, 283, 301,
364
- Bidant / Viaud, Jeanne (49) ... 533, 534
- Bidant, Charles (50) 533, 534
- Bidant, Denis (51)..233, 533, 534, 535,
772

- Bidant, Jean (52) 535
 Bigot (couple)..... 266, 353, 383
 Bigot / La Marquaise, Marie (54) .. 246,
 350, 383, 535, 789, 829
 Bigot, Simon (53) . 212, 245, 349, 350,
 393, 535, 788, 789, 903, 905
 Biloard, Isabelle..... 21
 Bimon, ? (55) 536
 Blaier, Jean (56) 536
 Bochart, Madeleine 776
 BOCHET 380, 799
 Boileau, Hugues (57) 437, 537, 770,
 843, 877
 Bois, ? (58) 537
 Bois, Jean 537
 Boislève, Marguerite..... 546
 Boissay (couple) 265
 Boissay / Calleville, Roberte de (60)
 537, 538, 844
 Boissay, Robert de (59) . 201, 537, 538,
 770, 844
 Boisseau, Jean 203, 538, 769
 Boiteauville, Jean de (62) 539
 BOLOGNE 15
 BONDOUFLE 380, 400, **859**, 865
 Bondrier, Eustache 877
 Boniface VIII 15, 16, 18, 166
 BORDES (LES)..... 381, 400, **816**, 820
 Boucher, ? (64) 540
 Boucher, Adam (63) 540
 Boucher, Jeanne (65) 541, 665
 BOULANGY 381, 400, **816**
 Boulain, Jacques (66) 541
 BOULLAY-LES-TROUS 382, **795**, 796
 Boulogne, Guy de 19
 Boulogne, Jeanne de 278
 Bounyer, Colin 541
 Bounyer, Jeanne (67).... 214, 215, 216,
 371, 401, 403, 405, 406, 541, 804,
 805
 BOURAY-SUR-JUINE 380, **799**, 855
 Bourbon, Charles de 776
 Bourbon, Éléonore..... 514
 Bourbon, Jacques II de 514
 Bourbon, Jeanne de . 25, 168, 172, 178,
 179, 184, 574, 699, 776
 Bourbon, Louis (II) de (68)..... 21, 238,
 342, 399, 542, 767, 798, 800
 Bourbon, Susanne de 573
 Bourdan, Claude 31
 Bourdin, Jean (69) . 212, 214, 215, 402,
 542, 813, 814, 941, 942
 Bourgeois, Pierre (70)... 339, 342, 399,
 542, 797, 798
 Bourgogne, Anne de (71)137, 185, 186,
 188, 209, 241, 269, 270, 271, 272,
 273, 373, 393, 543, 544, 767, 774,
 813, 874, 877, 881
 Bourgogne, ducs de 104, 111, 120, 131,
 179, 185, 187, 199, 240, 245, 310
 Bourgogne, Philippe de (72) ..272, 543,
 544, 767, 774, 813
 Bourguignon (parti)..... 154, 187
 BOURRAY 29, 400, **854**
 Bouton, Jean (73) 545, 821
 Boyer, Jacques 776
 Brachet, Jacqueline..... 737
 Brandan, ? (74) 545, 845
 Bretagne, Anne de ..184, 575, 701, 776
 Bretagne, François II..... 776
 Briçonnet, Guillaume..... 31
 BRIE-LÈS-PROVINS 225
 Brienne, Jeanne de 604
 Brinon / Milet, Geneviève ou Anne
 (76)..... 546, 547

- Brinon, Jean (75) 545, 547, 771
 Brucoste, Robert (77) 547
 Brugnion, Maurice (78) .. 436, 548, 771,
 846, 877
 Brunart / Orléans, Isabelle (80) 548
 Brunart, ? 771
 Brunart, Jean (79) .. 201, 548, 549, 771
 Brunit, Nicole (81) 549
 Bryat, ? (82) 549, 550
 Bryat, ? (83) 549, 550
 Bryat, Pierre 549
 Budé (famille) 195, 271
 Budé / Picard, Catherine (85) 272, 550,
 562
 Budé, Dreux (87) . 196, 198, 550, 563,
 772
 Budé, Guillaume (86).... 195, 196, 198,
 550, 560, 563, 772
 Budé, Jean (84) 192, 195, 196, 197,
 198, 200, 216, 230, 232, 234, 244,
 269, 270, 272, 284, 292, 300, 312,
 338, 339, 340, 343, 386, 389, 397,
 413, 460, 466, 550, 556, 557, 558,
 559, 560, 561, 562, 563, 770, 774,
 826, 827, 878, 881
 Buisson (couple) 285, 287, 302
 Buisson / La Buissonne, Jeanne (89)
 212, 285, 564, 818
 Buisson, Jean (88) . 212, 285, 287, 339,
 384, 564, 815
 Bureau, Jean (90) .. 202, 270, 271, 290,
 291, 299, 565, 566, 768, 774, 823,
 878, 882, 958, 959
 Bureau, Pierre de (91).... 565, 566, 770
- C
- Caillé d'Ivry, Pierre 361
 Calabre, Marguerite de 573
 Calipel, Michel (93) 567
 Calleville / Bonneuil, Blanche de (95)
 567, 568, 833
 Calleville, Collard de (94) 272, 567,
 568, 770, 833
 Campigny, Charles (le P.) 46
 Canard, Jean (96) .. 202, 208, 209, 240,
 272, 568, 768, 842
 Cane, ? 615
 Canu (couple) 291
 Canu Étienne (97) .. 212, 289, 391, 435,
 440, 569, 786
 Canu, Isabelle (98) .. 289, 391, 440, 569,
 786
 Caprain, Hugues (99).... 203, 332, 570,
 769
 Carmone, Christophe (100) .. 249, 570,
 771
 Castille, Marie de (101) . 243, 269, 270,
 271, 272, 342, 400, 435, 571, 604,
 767, 774, 786, 876, 880
 Castres, Pierre de (102) . 430, 432, 571,
 772, 841
 Ceccano, Annibal de 19
 Célestin V .. 12, 14, 15, 16, 33, 34, 35,
 38, 94, 166, 297, 308
 Cerisay, Gilles de (103) 572, 771
 Cerisay, Pierre de (104) .. 203, 572, 769
 CERNEUX 29, 381, 430, **786**
 Chabannes, Antoine de 573
 Chabannes, Jean de (105) 573
 Chabot, Philippe 878
 Chacemat, Pierre (106) 573, 770
 CHAILLY EN BIÈRE 381, **841**
 Chambriquet, Caisot (107) ... 402, 574,
 803
 CHAMPAGNE-LES-MORETS 215, 405,
 406

- CHAMPAGNE-SUR-SEINE . 215, 381, 384,
401, 405, **805**, 807, 846
- CHANTEAU 18
- Chaptal 47
- Charles le Téméraire 104, 501, 544
- Charles V 5, 19, 20, 23, 25, 27, 39,
147, 149, 166, 167, 168, 169, 170,
171, 172, 173, 174, 175, 177, 178,
179, 190, 192, 193, 195, 201, 202,
205, 209, 227, 235, 236, 237, 260,
270, 271, 272, 273, 290, 295, 313,
317, 335, 348, 374, 375, 398, 416,
489, 574, 686, 699, 767, 768, 787,
789, 839, 856, 880, 896, 910
- Charles VI .. 20, 21, 25, 153, 171, 173,
174, 178, 189, 193, 196, 201, 202,
205, 208, 231, 236, 237, 241, 335,
348, 364, 416, 506, 527, 574, 594,
699, 767, 768, 796, 830, 910
- Charles VII.... 120, 174, 196, 528, 563,
768
- Charles VIII... 124, 127, 174, 175, 178,
190, 232, 452, 519, 575, 721, 767,
769
- Charny, Agnès de (112) . 246, 576, 577,
789
- Charny, Beaudoin de (111) ... 245, 246,
404, 535, 576, 577, 789, 829
- Charny, Marie de 903
- Charon / La Charonne, ? (114) 577, 578
- Charon, Jean (113) 577, 578, 770
- CHARTRETTES 381, **794**
- Chastel, Pierre du (115) 232, 247, 579,
772, 774, 787, 875
- CHÂTEAUFORT 382, **795**, 796
- CHÂTRES . 17, 18, 19, 23, 36, 224, 308,
435, 436, 441, 877
- Chaurret, Jean (116)..... 436, 579, 805,
829, 877
- Chevron, Stéphane .270, 272, 580, 831,
883
- Chisse, ?, de (118) 580
- CLAMART 380, **802**, 921, 922
- Claree, ? (119)..... 580
- Clément VII 22
- Clérembault, ? (120) 581, 770
- Clérembault, ? (121) 581
- Cléret, Barthélémy (122) 582
- Clèves, Marie de 184, 701, 702, 776
- Clisson, Olivier de 174, 238
- Closier, Pierre (123) 582
- Coeffy, Jean de (124).... 230, 273, 583,
772, 853
- Cœur, Jacques 584
- Cœur, Jean (125) .. 269, 273, 437, 584,
768, 774, 820, 875
- Coignet, Pierre (126)..... 584
- Colaut, Guillaume (127)..... 585
- Colombel / Cambrai, Isabelle de (130)
..... 273, 586, 587, 774, 814
- Colombel / Le Grand, Marie 776
- Colombel, Guillaume (129)... 269, 273,
294, 300, 312, 436, 442, 586, 587,
770, 774, 814, 875, 877
- Colombel, Jean 776
- Colombiers, Pierre du 19
- COMBEAUX-EN-BRIE 285
- Compagnon / Malleguerre, Jeanne
(132) .266, 270, 587, 588, 774, 825,
879, 882
- Compagnon, Macé (131) 266, 270, 587,
588, 774, 825, 879, 882
- COMTAT VENAISIN 21, 222, 412
- CONFLANS 380, **782**
- Coquelet (couple) 269

Coquelet, Marie de (134) 588, 774, 785
 Coquelet, Pierre de (133) 270, 397,
 402, 430, 431, 435, 588, 774, 784,
 785, 882, 892
 CORBEIL..... 29, 380, 399, **838**
 Corbon, Jean de 776
 Cordelier, Pierre le 776
 Cordelle, Etienne (135)..... 589
 Corroy, Simon du 31
 Coucy, Enguerrand de..... 21
 Coucy, Marguerite de 776
 Courselles, Jean de (136) 590
 Cousinot (famille) 239
 Cousinot, Guillaume II (138). 239, 244,
 337, 349, 390, 591, 770, 819, 953
 Cousinot, Guillaume I^{er} 591
 Cousinot, Pierre ... 244, 351, 393, 806,
 924, 925, 927
 Cousinot, Pierre (II) (137).... 239, 591,
 770, 806
 Couterel, Roland (139) 591
 Cramette, Pierre (140).. 270, 431, 435,
 592, 832, 882
 Craon, Pierre de... 173, 180, 795, 910,
 911
 CRÉCY-EN-BRIE 381, **827**
 CREIL 285, 381, 436, **827**
 Creil, Eudes de (141).... 214, 219, 269,
 273, 387, 388, 389, 390, 394, 395,
 397, 436, 592, 774, 817, 875, 877,
 946
 Crespet, Pierre 31
 Culdoé, Gobin 171, 789
 Culdoé, Jean (142).. 77, 270, 593, 770,
 791, 884, 907
 Culdoé, Jeanne (143)..... 77, 270, 593,
 791, 907
 Cunet, Pierre 776

Cuyse, Anne de (144) 594

D

Danguel (frères de) 240, 244, 245, 271,
 342, 416
 Danguel, Mile de (145). 245, 270, 273,
 349, 350, 594, 595, 772, 802, 803,
 881, 921
 Danguel, Robert de (146).... 245, 270,
 594, 595, 768, 802, 803, 881
 Delebreast, Jean 60
 Delleville, (le P)..... 91
 Deluier, Jean (147) 595, 772
 Diguët, Marie (148) 596
 Dormans (famille de) 250, 568
 Dormans, Guillaume de..... 234, 596
 Dormans, Jean de (149). 202, 208, 234,
 596, 768, 846
 Doyt, Guillaume de (150) 597
 Dur, Blanchet 423
 Durand, Guillaume (151) 460, 597, 770

E

EAUBONNE..... 337, 382, **819**, 953
 Épinay
 Épinay, André d' (152) 60, 195, 202,
 206, 207, 264, 269, 273, 295, 302,
 305, 310, 318, 348, 373, 489, 598,
 600, 601, 768, 774, 826, 878
 Épinay, Jacques d' (154). 208, 303, 598,
 599, 601, 767
 Épinay, Jean III d' (153).. 208, 598, 600,
 768
 Erlant, André (157)..... 602, 603
 Erlant, Guillaume (155).. 602, 603, 771
 Erlant, Jacques (156) 602, 603, 771
 Estelan, ?..... 665
 Estelan, ?, de (158) 603

Étampes / Évreux, Jean..... 371
 Étampes / Évreux, Louis 435
 Étampes / Évreux, Louis de... 269, 880
 Étampes, Charles d' 604
 Étampes, Louis d'.... 39, 341, 342, 371,
 410, 414, 875, 876
 Etaples, Lefèvre d'..... 31
 Évreux (famille d') 400
 Étampes / Évreux, Jean de (159)... 269,
 270, 271, 571, 604, 774, 786, 876,
 880
 Évreux, Louis de (160).. 243, 270, 271,
 400, 571, 604, 774, 786

F

FAILLES **790**
 Fétigny, Pierre de (161)..... 605, 768
 Firmin, Claude (le P.) 31, 90
 FLAGNY-LE-PETIT.... 345, 381, 400, **824**
 Flavy, ? (162)..... 605
 Flavy, Hector de 776
 Flavy, Jean de (163)..... 203, 605, 769
 Fleuret, Jean 606
 Fleuret, Jeanne (164)..... 606, 809
 FLORENCE 15, 17, 47, 308
 Floriac, Jean de 606
 Floriac, Marie (165) 348, 606, 782
 Foix, Jean de 702
 Foix, Marguerite de..... 776
 Foix, Pierre de 776
 Fons, Guillaume de la 776
 Fournier, ? (166) 606, 607
 Fournier, René (167) 607
 France, Isabelle de..... 184, 776
 François I^{er} 128, 878
 François II..... 45
 Freiguief, Catherine (168) 607
 Fremmonde, Ysabeau (169) 608

Frison, Pierre (170). 214, 404, 608, 833

G

Galiot / Bruzac, ? (172)..... 609
 Galiot de Genouillac, Jacques (173) 244,
 609, 610, 770
 Galiot, Jacques (171) 244, 608, 610,
 770
 Gastart, ? (174)..... 611, 770
 Gautron, Jean (175) 212, 214, 215, 216,
 611
 GENTILLY 19, 20, 436, 441, 877
 Gerson, Jean 44
 Gireauville, Guillaume de (176).... 400,
 404, 611, 772, 828
 Glenne, ? (177) 612
 Glenne, Simon 612
 Gondrit, Eustache (178) 270, 431, 435,
 436, 612, 772, 834, 882
 Goulet, Catherine du (372) 717
 GOURNAY-SUR-MARNE . 361, 381, **801**,
 802
 Goussencourt, Mathieu (le P.)..... 90
 Grandmont, Clément de (179) 612,
 768, 834
 Grasset, le P..... 90
 Greffier, Pierre (180) 613
 Grégoire X 13
 Grenier, Thomas (181) 613, 772
 Grevet, Adam (182) 614, 770
 Guernot, Innocent 31
 ?, Guillaume (431) 752
 Guillaume, Louis de (183)..... 614, 770
 Guymier / Parent, Catherine (185) 614,
 615, 774, 828
 Guymier, Guillaume (184) 614, 615,
 774, 827, 828, 878
 Guynant, Jeanne (186) 615

Gybelin, Jean (187) 615

h

Hacqueville, ? (188)..... 616

Hacqueville, Pierre de (189) .. 616, 771

Handieu, Enguerrand de 776

Hanon, Jean 423

Hanon, Pierre 33

Harlay / Lhuillier, Louise (191) 270,
617, 621, 774, 823

Harlay, Jean de (190) 270, 460, 466,
617, 621, 770, 774, 822, 823, 878,
882, 955, 956, 957

Hennequin, ? 777

Hennequin, Jean 776

Henri II..... 45, 190

Henri IV..... 46, 172, 278

Herlant, Audry 772

Héron, Marc 777

Hesselin, Germaine (92) 566

HONDEVILLIERS..... 29, 381, **825**

Horrays, Charles (192) 624, 770, 777

Hugonnet, (le P.)..... 91

I

Invent, Simon 423

ITALIE 5, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 21, 22,
34, 44, 45, 46, 94, 178, 190, 308

J

Jacques II d'Écosse 190

Jacques III d'Écosse..... 190

Jacques IV d'Écosse..... 190

Janvier, ? (194) 624, 625

Janvier, Jean (193) 624, 625

JARRIEL..... 29, 878

?, Jean (432)..... 753

Jean le Bon 23, 25, 167, 170, 202, 223,
224, 768, 777

Jean sans Peur. 179, 185, 238, 240, 544

Jean sans Terre..... 189

?, Jeanne (433)..... 753

Joinville, Simon de (198) 838

Jonglet, Jean (195)..... 625

Jonnelin, Pierre (196) 625

Jouvenel des Ursins, Jacques (197). 436,
626, 768, 835, 877

Junville, Simon de (198) 626

Jussy, Robert de (199) 20, 23, 25, 167,
223, 224, 225, 232, 247, 273, 290,
291, 430, 431, 432, 443, 571, 626,
772, 835, 836

LI

L'Huillier, Jean 249

L'Orfèvre, Pierre 361

La Barthélemie, ? (200) 627

La Bigotte, ? (201) 627

LA BOULIE 382

La Bourguignonne, Jeanne..... 646

La Bourrue, ? (202) 211, 628

La Bravedelle, ? (203) 628

La Bruyère, ? (204) 628

LA CELLE SOUS VERNON . 381, **788**, 900

La Chapelle, Renaud de 777

La Charité / La Paillarde, Marguerite
(206) 629, 703, 777, 830

La Charité, ?..... 777

La Charité, Charles de..... 777

La Charité, Etienne (205)..... 230, 250,
273, 357, 629, 772, 830

La Cloche, Henri de (207).... 630, 770,
774, 823

La Cloche, Marguerite de (208) 630,
774, 823

- La Constantine, ? (209) .. 211, 630, 631
 La Cornue, ? (210) 450, 631
 La Croix, Jean de (211) 631
 La Flache 403
 La Grange, Jean de 237
 La Haye / La Tillaye, Jeanne de (213)
 632, 633
 La Haye, Guillaume de (212) .. 632, 633,
 771
 La Jacqueline, ? (214)..... 211, 633
 LA LANDE (hôtel de) 245, 802, 803,
 921, 922
 La Marquaise / Bigot, Marie (54) .. 245,
 404, 576, 577, 829
 La Mote, ? (215)..... 633
 La Mothe, Raguier de (216) 634
 La Pichonne, ? (217) 634
 La Platane, ? (218) 635
 La Ricouarde, Jeanne (219) ... 635, 837
 La Rivière, Bureau de..... 238
 La Rivière, Jean de 882
 La Tour d'Auvergne, Anne 190
 La Treille, Pierre de 271, 884
 La Trimouille, ? de (220) 636, 837
 L'Allemand, Etienne (221) 636, 770
 L'Amiralle, ? (222) 636
 Landres, Jean de (223) 637
 Langée, Julien de (224) . 273, 404, 637,
 774, 816, 875, 944
 Langlois, Pierre (225)..... 638
 Languedoc, ? (226)..... 638
 LARDY 380, **799**
 Lassanore, Jean (227)..... 639, 770
 Laval / Bounai, Colombe de 777
 Laval, Guillaume de..... 777
 Le Barbier, Geoffroy (228) 639
 Le Bègue, Denisetta 508
 Le Beste, ? (230)..... 640
 Le Beste, Jean (229) 640
 Le Blanc, ? (232) 641, 645
 Le Blanc, Louis (231).... 201, 232, 460,
 641, 645, 772
 Le Blanc, Michel..... 31
 Le Blont, Gauthier (233)..... 646
 Le Bossu, Jean (234)..... 646, 772, 845
 Le Bourguignon, Oudin (235) 339, 411,
 646, 770, 774, 808, 875
 Le Camus, Gervais (236) 647
 Le Camus, Jean (237) 647, 772
 Le Charpentier, Arnoul (238). 213, 213,
 648, 801
 Le Clerc, François..... 777
 Le Comte (couple)..... 217, 218
 Le Comte, ? (240)..... 648, 649
 Le Comte, Jean (239) ... 217, 218, 460,
 648, 649
 Le Coq, Giraud (241) 248, 650
 Le Coq, Jean 777
 Le Cordelier, Pierre (242)..... 273, 650,
 832
 Le Cornu, Robin (243)..... 651, 857
 Le Diseur, Nicolas (244) 265, 651, 770,
 852
 Le Duc (couple) 271
 Le Duc / Porchier, Jeanne (246)... 270,
 651, 652, 774, 809
 Le Duc, Guillaume (245) 240, 270, 292,
 651, 652, 771, 774, 809, 877, 880
 Le Fèvre, Etienne (247).. 652, 788, 900
 Le Fèvre, Jean 900
 Le Fort, Robert..... 19
 Le Grand / Cocatrix, Jeanne de (250)
 653, 654, 859
 Le Grand, Guillaume 777

- Le Grand, Hugues (248) 269, 270, 271,
273, 437, 653, 770, 774, 798, 799,
875, 883, 917
- Le Grand, Jean.....777
- Le Grand, Simon (249).. 653, 654, 771,
859
- Le Heme, Jean (251) 654
- LE LARRÉ..... 381, 861
- Le Lièvre, ? (253)..... 654, 655
- Le Lièvre, Jean (252) 654, 655
- Le Lionne, ? (255)..... 655, 656
- Le Lionne, Jean (254) 655, 656
- Le Mercier, Jean.....238
- Le Mesureur, Colin (256)..... 285, 286,
287, 405, 406, 407, 656, 810, 934,
935
- Le Myre, Nicolle (257)... 203, 656, 769
- Le Picart, Jean 709
- Le Prêtre (couple).....212
- Le Prêtre, ? (261) 658
- Le Prêtre, Denise (259)..... 657, 792
- Le Prêtre, Jean (258) 657, 792
- Le Prêtre, Jean (260) 657, 658
- Le Roi, Eudes 423
- Le Roux, Renaud (262) . 203, 435, 438,
439, 440, 658, 769, 858, 876
- Le Vasseur, Amelote (263) 659
- Le Vasseur, Guillaume 659
- Le Viste / Nanterre, Marie de (265)
..... 659, 662
- Le Viste, Jean (264)..... 248, 249, 270,
297, 659, 661, 662, 771, 841, 882
- L'ÉCHELLES 381, **794**
- Lefèvre, Denis 31
- Lefranc, Jean 31
- Lendres, Jeanne de (266) 383, 385,
417, 662, 807, 808, 929
- Lescosse, Sainte (267) 662
- Lhuillier / Morvilliers, Anne de (273)
..... 665
- Lhuillier / Villers, Gabrielle de (274)
..... 666
- Lhuillier, Gilles (268) 663, 771
- Lhuillier, Jean 273, 431, 437, 771, 863,
877, 882
- Lhuillier, Jean (269) 663, 863
- Lhuillier, Jean (270) 664
- Lhuillier, Louise 882
- Lhuillier, Marie (271) 664, 956
- Lhuillier, Philippe (272) 603, 664, 665,
666, 771
- Louis I^{er} de Bourbon-Vendôme 239
- Louis XI32, 174, 178, 187, 199, 232,
240, 528, 566, 575, 632, 721, 768
- Louis XII124, 127, 166, 167, 174, 176,
177, 178, 184, 185, 284, 317, 452,
489, 701, 702, 767
- Lusignan (famille) 188
- Lusignan, Amaury de 188
- Lusignan, Jean de..... 188, 668
- Lusignan, Léon de..186, 188, 189, 191,
193, 269, 668
- Lusignan, Richard de 189
- Luxembourg / Solaringis, Marguerite
de (277) 667, 767, 859
- Luxembourg, François de (276) 667,
767, 859
- Luxembourg, Pierre de 20, 21, 44,
237, 452
- Luzignan, Léon de (278) 667, 669,
767, 774, 793, 860, 875
- Luzignan, Richard (279) 668, 669,
767, 860
- LYON 13, 20, 21, 37, 90, 206, 302,
308, 435, 440, 441, 454, 768, 876,
878

Lys, Guillaume de (280) 273, 432, 669,
768, 860

M

Machet, Gérard (281) ... 202, 273, 669,
768, 858

Maillard, ? (282)..... 670, 806

Malet (le P.)..... 91

Malherbe / Fay, Jeanne du (284)... 670,
861

Malherbe, Robert (283).. 670, 671, 861

Malingre / Jouveline, Guillemette (288)
..... 673, 774, 812

Malingre, Antoine (285) 671, 772

Malingre, Guillemette 875

Malingre, Jean (286)..... 671, 771

Malingre, Jeanne 548

Malingre, Nicolas (287) . 436, 478, 672,
673, 772, 774, 811, 812, 875, 877,
937, 938

Mallet, Anne 519

Mantenaul, Jean (289)..... 673

MANTES 20, 36, 43, 423, 436, 441,
442, 877

Marcel (famille)..... 443

Marcel, Agnès..... 777

Marcel, Étienne..... 23, 777

Marcel, Eudeline (291)... 273, 674, 781

Marcel, Garnier (290) 23, 224, 273,
674, 781

Marcel, Geoffroy 777

Marcel, Jacques (292) ... 224, 273, 289,
675, 861

Marcel, Marie (293) 675, 777, 836

Marchant, Catherine (294) 676

MARCOUSSIS 21, 37, 95, 308, 423, 436,
441, 877

Maréchal, Jeanne (295)..... 677

Marigny / Roye, Jeanne de (297) .. 271,
677, 867

Marigny, Alain de (296). 270, 677, 867,
884

Marmousets (Les) .. 153, 193, 204, 236,
237, 238, 239, 241, 317

MARNES-LA-COQUETTE .. 380, **803**, 921

Martin V 22, 423, 428, 877

Martin, Gilles (298) 678

Martin, Jean 877

Martin, Pierre (299) 679, 771, 862

Massue, Hugues (300).... 679, 774, 823

MAUREGARD . 174, 381, **800**, 828, 830,
848, 852

Mauroy, François (301) . 345, 400, 679,
824

Médicis, Catherine de 190

Médicis, Marie de 278

MELUN ... 29, 194, 216, 381, 431, 683,
768, 790, 791, 794, 822, 827, 838,
841, 848, 861

Melun, Adam de (302) .. 271, 680, 863,
882

Melun, Guillaume de (303) ... 171, 202,
273, 680, 768, 864, 882

Menon, Jean (304) 681, 772

Méry, ? de (305)..... 681, 682

Mery, ?, de (306)) 681, 682

Meschin (couple) 406

Meschin, Pierre (307) ... 214, 216, 682,
821

Meschin, Pierrette (308) 214, 216, 405,
682, 821

Mesme, Jean (309)..... 683, 772

Mesnart, Simon (310) 683

METZ 21, 90

MEUDON..... 380, **821**

Mézières, Jean de 21

- Mézières, Philippe de (311) 27, 44, 124, 179, 180, 192, 193, 194, 195, 200, 205, 207, 235, 237, 238, 241, 263, 271, 273, 290, 297, 298, 299, 313, 317, 345, 373, 374, 401, 403, 489, 684, 771, 790, 794, 839
- Michon, ? (313)..... 684, 685
- Michon, ? (314)..... 684, 685
- Michon, Pierre (312) 684, 685, 771
- MILAN 111, 177, 178
- Milan, Bonne de 206, 687, 777
- Milan, Jeanne de..... 515, 777
- Millet, Jean (315) . 239, 273, 437, 686, 768, 864
- MIMORANT-EN-BRIE 194, **794**
- Montaigu, François de (316) . 273, 400, 431, 686, 771, 859, 864, 865
- Montaigu, Gérard de 230
- Montaigu, Jean de 21, 238
- MONTALIN..... 381, **861**
- Montauban, Arthur de (317) . 202, 206, 273, 515, 687, 768, 844, 882
- Montauban, Jean de..... 206, 687, 777
- MONTEREUIL **795**, 796
- MONTGLAT 341, 381, 400, **785**, 786
- Montmorency, ? (318) 687, 697
- MONTREUIL .. 381, 382, 398, 678, **795**, 818
- MORONE..... 5, 12, 13, 22
- Morone, Pierre de..... Voir Célestin V
- Morsant, Eustache de (319) .. 273, 436, 688, 771, 865, 877
- Mortier, Jean (320) 203, 271, 273, 387, 413, 414, 466, 688, 769, 775, 817, 883, 950, 951
- Morvilliers, ? (321) 689
- Morvilliers, Pierre de..... 665
- Moulins (famille de) 244, 250, 490
- Moulins, Jean de..... 772
- Moulins, Philippe de..... 202, 204, 205, 238, 244, 250, 251, 264, 271, 273, 318, 357, 402, 489, 692, 799, 866, 914
- Moulins, Renaud de (323) 203, 205, 244, 250, 273, 437, 690, 769, 866, 877
- Moulins-Engilbert, Philippe (324) . 273, 690, 703, 768, 799, 866

Ω

- Nanclé, Raimond de 777
- Nanterre (famille de) 247, 248, 249, 250
- Nanterre, Jean de (325). 247, 248, 570, 693, 771
- Nanterre, Jeanne de 249
- Nanterre, Philipotte de..... 248
- Nanterre, Philippe de..... 248
- Nanterre, Radegonde..... 570
- Nanterre, Simon de 247, 248
- NAPLES 15, 16, 308
- Néelles (famille de) 239, 357, 400
- Néelles, Blanche de (328)..... 243, 342, 356, 694, 816
- Néelles, Guy (IV) de (327) ... 239, 243, 341, 356, 390, 400, 693, 694, 771, 815, 816
- Néelles, Jeanne de 356, 815
- Néelles, Louis de (326) .. 356, 693, 816
- Nesle, Jean de..... 19
- Neufbourg, ? (329)..... 694, 695
- Neufbourg, ? (330)..... 695
- Neuville, Guillaume de..... 777
- Nicolle, François (331)..... 695
- Nicot (couple) 384
- Nicot, Denisetta 214, 215

Nicot, Denysot (332).... 214, 215, 696,
820
Nicot, Pierrette ou Jeanne (333) ... 696,
820
Noviant, Jean de (334) .. 271, 696, 862,
884

O

OFFÉMONT19, 390, 435, 441, 697,
815, 876
Offémont, ? (335)..... 687, 697
Oger, Philippe (336) 271, 697, 772,
852, 884
Orgemont (famille d') 250
Orgemont, Amaury d' (337) . 697, 698,
771, 848
Orgemont, Guillaume d'..... 234, 777
Orgemont, Pierre IV d' (338) 234, 698,
768
Orléans (chapelle d') 172, 180, 181,
184, 186, 274, 290, 294, 295, 801
Orléans (famille d') 178, 180, 183, 184,
185, 191, 274, 277, 278, 291, 310,
317
Orléans (parti) 187
Orléans, Catherine d' 878
Orléans, Charles d' (340)176, 184, 238,
701, 702, 767
Orléans, Jean d'..... 777
Orléans, Louis d'173, 238, 767, 880
Orléans, Louis d' (339) . 27, 29, 39, 44,
153, 173, 176, 177, 178, 179, 180,
181, 182, 184, 185, 193, 195, 205,
208, 227, 235, 236, 237, 238, 241,
242, 263, 271, 273, 284, 290, 302,
313, 317, 335, 363, 373, 374, 489,
574, 699, 701, 795, 796, 800, 910
Orléans, Marie d' (342) 702, 767

Orléans, Philippe de777, 778
Orléans, Renée de 778
ORLY 341, 381, 400
ORLY-SUR-MORIN.....381, **816**
Orsin, Jean (343)..... 703
Otun, Pierre d' (344).....703, 848

P

Paillard (famille)..... 244, 250, 490
Paillard, Charles 250
Paillard, Christophe..... 250, 251, 778
Paillard, Germain (345). 205, 244, 250,
251, 273, 357, 629, 662, 690, 703,
704, 769, 849
Paillard, Jacqueline 778
Paillard, Marguerite . 59, 250, 357, 358
Paillard, Marie 698
Paillard, Philippe250, 251, 690, 778
PALERME15
Parent, Catherine827, 878
Parey, Jean 772
Parey, Jean (346)..... 705
PARIS 1, 3, 4, 5, 11, 17, 20, 21, 22, 23,
25, 27, 29, 30, 33, 35, 37, 39, 43,
47, 56, 57, 58, 90, 105, 111, 133,
154, 167, 168, 169, 170, 171, 175,
182, 185, 186, 187, 189, 190, 192,
202, 206, 208, 210, 211, 212, 213,
214, 215, 217, 219, 224, 225, 229,
238, 240, 242, 244, 245, 246, 248,
249, 250, 256, 262, 263, 271, 275,
277, 279, 285, 286, 289, 290, 296,
303, 304, 308, 309, 317, 319, 324,
325, 335, 338, 339, 346, 348, 349,
351, 353, 357, 364, 365, 368, 369,
371, 375, 376, 377, 378, 380, 382,
384, 388, 389, 390, 391, 398, 401,
402, 404, 405, 407, 421, 423, 435,

- 438, 439, 440, 441, 442, 444, 478, 503, 563, 589, 599, 620, 623, 640, 655, 662, 686, 689, 698, 706, 749, 752, 753, 763, 768, 769, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 789, 790, 791, 792, 793, 797, 798, 799, 801, 803, 804, 806, 807, 808, 809, 811, 813, 814, 815, 819, 823, 831, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 843, 847, 848, 849, 850, 854, 858, 860, 863, 865, 866, 869, 870, 872, 876, 881, 882, 883, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 900, 901, 903, 906, 907, 908, 909, 910, 912, 914, 916, 917, 919, 921, 923, 924, 927, 928, 929, 934, 935, 937, 939, 941, 942, 944, 946, 950, 955, 958
- Ange (hôtel de l') .. 212, 245, 382, 384, 385, 819
- Anglais (rue aux)..... 804, 834
- Arbre (rue de l') 784
- Baillehoe (rue de la) 784
- Barrés 23, 224, 402, 443, 781, 785, 813, 814, 941, 943
- Chanvrière (rue de la) .. 806, 807, 850, 924, 925
- Charonnerie (rue de la)..... 782
- Cimetière des Saints-Innocents 380, 807, 850
- Clos Bruneau (rue du) 793
- Cornet (hôtel du)..... 439
- Dauphin (rue du) 859, 860
- Geoffroy l'Aîné (rue).... 245, 351, 383, 788, 789, 807, 808, 903, 929
- Grande Truanderie (rue de la) 799
- Halles 28, 29, 380, 402, 478, 784, 786, 790, 799, 840, 843, 848, 858, 866, 914
- Heaume (hôtel du) 205, 402, 799, 914, 915
- Jean de l'Épine (rue) 835
- Jean le Conte (rue)..... 784
- Jean-Saint-Denis (rue)..... 784
- Juiverie (rue de la) 784
- Montagne Sainte-Geneviève (rue de la)..... 793
- Mortellerie (rue de la).... 29, 212, 786, 792, 831, 849
- Mouton (hôtel du)..... 402
- Neuve-Notre-Dame (rue)..... 784
- Oblayers (rue des)..... 784
- Petit-Musc (rue du) 171, 402, 406, 789, 803, 804, 806, 839
- Petit-Pont..... 439, 786, 804, 858
- Place aux chats 784
- Pont-Perrin 791
- Porte Baudet 836, 837, 847
- Préaux (hôtel de) 402, 811
- Prêcheurs (rue des) 250, 840, 865, 866
- Sac (rue de) 786
- Sacalie (rue) 801
- Saint-Antoine (faubourg)..... 793
- Saint-Antoine (rue).. 29, 789, 804, 806, 808, 823, 839, 955
- Saint-Germain-l'Auxerrois 784
- Saint-Gervais-Saint-Protais (paroisse)..... 212
- Saint-Ouen (hôtel de)..... 189
- Saint-Paul (église) . 171, 304, 309, 310
- Saint-Paul (hôtel) 23, 167, 168, 172

- Saint-Paul (paroisse) 212, 289, 365, 797
- Sans-Chef (rue) 286, 407
- Sauverie 784
- Tonnellerie (rue de la)..... 784
- Vannerie (rue de la) .29, 784, 809, 819, 835, 863
- Verrerie (rue de la)..29, 212, 815, 819
- Vieille Pelleterie (rue de la) ... 213
- Paris, ? (347) 705, 706
- Paris, Jean de (348) 705, 706
- Paris, Pierre 391, 455, 907
- Paufrant, Rostang (349)..... 706
- Pavie, Geoffroy de (350)..... 707, 849
- Pernant, Jean (351) .273, 707, 771, 850
- PERTHES. 194, 381, 403, 794, 822, 838, 841, 847, 848
- Petit, Guillaume (352) 707
- PHALLES..205, 250, 380, **812**, 830, 866
- Pomme Rouge (maison de la) 250, 830
- Philippe Auguste..... 109, 189
- Philippe le Bel.....15, 18, 115, 166
- Philippe le Bon 104, 185, 186, 187, 241
- Philippe le Hardi..... 188, 209, 240
- Picard, Catherine.. 196, 198, 270, 284, 561, 562, 881
- Picard, Jean (353) 708
- Pichon / Le Picart, Blanche (355).. 708, 709
- Pichon, Nicole (356)..... 708, 709, 771
- Pichon, Raoul (354) 708, 709, 771
- Pilon, Germain 32
- Pimelin, Pierre..... 608
- Pisan, Christine de 167, 179
- Plancy, Nicolas de (357) 231, 710, 772, 775, 794, 795, 875, 884, 919
- Plantes, Guillaume de 778
- PLESSIS-SOUS-LUZARCHES (LE)382, **812**, 813, 840
- Pluyète, Claude (le P.)34, 218, 455, 588, 648, 649, 710
- Pluyète, Jean (358) 710
- Pluyète, Nicole (359)..... 710
- Pocquet, Antoine.....31
- Pocquet, Pierre43, 44
- Poissac, Louis de 778
- Poissy, ? (361) 711
- Poissy, Jean de (360) 711
- Pont / Paillard, Marguerite 778
- Pont, Jacqueline de (363).....271, 712, 850, 882
- Pont de (couple).....271
- Pont, Nicolas de (362) .. 271, 712, 850, 882
- PONTOISE..... 130, 382, **810**, 811, 819
- PORCHEFONTAINE... 30, 171, 174, 180, 215, 382, 753, **795**, 796, 810, 856, 911
- Porcher, Jeanne 880
- Poteau, Pierre (364)..... 472, 712, 713
- Potier, Perrine 384
- Pottiers, Madeleine 878
- Pré, Jean du 662
- Pré, Liénarde du..... 662
- Pré-Gilbert, Pierre de (365) ..273, 713, 772, 851
- Pré-Gilbert, Renaud de 432
- Prevost, Bernard 878
- Prévôt / Sohier, Marie (368) ..713, 715
- Prévôt, ? (367).....713, 714
- Prévôt, Jean (366) ..713, 714, 715, 772
- Q
- Quentin, ? (370)..... 716

Quentin, Jean (369)..... 715, 716
 QUINQUEMPOIX 381, **867**
 Quornant, Marguerite de 219, 592

R

Rabodanges, Claude de (371) . 717, 771
 Rapine (le P.) 56, 86, 445, 446, 493
 REBAIS 381, 816
 Regnier / Voulant, Madeleine (373) 718
 Regnier, Jean..... 718
 Rély, Jean IV de (374)..... 718, 769
 Renaut, Antoine (375) 719
 Richer, Adam (376)..... 719, 857
 Rivière (couple) 291
 Rivière, Burelle de (378) 271, 431, 719,
 720, 853
 Rivière, Jean (377) 271, 290, 431, 719,
 720, 853
 Robert, Antoine 373
 Robertet, ?..... 772
 Robertet, Jean (379)..... 720
 Robillart, ? (380) 720
 Robillart, Jacques..... 720
 Rochefort (famille de) ... 192, 198, 199,
 227, 234, 240
 Rochefort / Vourrey, Guye de (382)
 .. 199, 271, 273, 721, 724, 831, 882
 Rochefort, Guillaume de (381) 199,
 200, 228, 240, 284, 721, 723, 724,
 725, 726, 771, 778, 831
 Rochefort, Guy de (383) 199, 200, 234,
 240, 721, 725, 771
 Rochefoucaut, Philippe de la 778
 Rode, Pierre (384) 273, 727, 851
 Romain, Guillaume . 31, 387, 388, 876,
 947, 948, 949, 951
 Romain, Jean..... 878
 ROME 12, 15, 937, 950, 958

Romelin, Pierre (385)..... 727
 Rose, Guillaume (386) 728, 847
 ROUEN 20, 37, 91, 308, 371, 435, 438,
 441, 442, 625, 639, 828, 876
 Roussai, ? 778
 Roussai, Jean de 778
 Roussel (couple)..... 403
 Roussel, Étienne..... 728
 Roussel, Jean (387) 728, 771, 811
 Roussel, Thomasse (388) 728, 811
 Roussy, Marguerite de 778
 Roye, Marie de 884
 Rubempré, Jeanne de..... 731
 RUNGIS 245, 382, 829, 843
 Ruzé, ? (389)..... 729, 771

S

Sablon, Thomas..... 285, 564
 SABREVOIES..... 381, **824**
 Saint-Benoît, Guyon de (390)..... 729
 SAINT-CLOUD 381, **857**
 Saint-Mont, Bernard de 239
 Saint-Préaux, ? de (391)..... 228, 730
 Saint-Quentin, Jean de (392).. 730, 771
 Saint-Quentin, Jean de (393)..... 731
 Saint-Yon, [blanc] (394)..... 731
 Salins, Marie de (395) 732, 790
 Salle, Robert de..... 16
 Saluces, Jeanne de 694
 Sanson, Guillaume 878
 SARTORIS 215, 381, 382, **795**, 796, 824
 Sauguin, ? (397) 732
 Sauguin, Louis (396)..... 732
 Sauvaget de Saint-Fale, Jean (398) . 402,
 437, 733, 793
 Saveuses, Hélène de..... 570
 Savigny, Guillaume de..... 778
 Savoie, Amédée de 21

Savoie, Charlotte de 575
 Savoye, Jean de (399)..... 273, 733, 854
 Selincourt, ? 778
 SENS..... 440
 Sens, Guillaume de..... 431
 Sens, Jeanne de 361, 362
 SÈVRES.... 381, 382, **796**, 802, 803, 921
 Simon, Jean (400)..... 733, 769
 Sohier, ? (402) 734, 735
 Sohier, Pierre (401)466, 713, 714, 715,
 734, 735, 736, 960
 SOISSY-LES-MONTMORENCY... 381, **800**
 Sornac, Pierre de 18
 Spifame / Lamy, Jeanne (403)..... 736
 Spifame, Jean..... 736
 Stuart (famille)..... 189, 190, 191
 Stuart, Alexandre (404) . 189, 190, 736,
 767
 Stuart, Jean 189, 778
 Stuart, Louis..... 189, 190, 778
 SULMONE 12, 14, 18, 35, 60
 Symart, Pierre (405)..... 737, 773

T

Tavernier, Gilbert..... 31
 Techaye, Yves de la (406)..... 737
 Terme, Bertrand du (407) 738, 773
 Testard, Robert.....171, 194, 789, 839
 Thibault (434) 753
 Thiboust, Marie..... 709
 Thieuville, Germaine de (408)403, 738,
 775, 827, 878
 Thieux, ? (409) 738
 Thieux, Germaine de 472, 473
 Thumery (couple)..... 248
 Thumery / Nanterre (?), Jeanne de (?)
 (410) 740
 Thumery, Denis de 248, 740

Thumery, Jeanne 248
 Tiphaine, Agnès (412)... 214, 215, 216,
 741, 837
 Tiphaine, Gilles (411) ... 214, 215, 436,
 740, 741, 837
 TOURNEDOS.. 174, 381, 466, 611, **800**,
 828, 830, 848, 852
 TOURS..... 21, **735**
 Toustain, Jacques de 778
 Tracy (couple) 469
 Tracy / Desors, Catherine de (414)742,
 743
 Tracy, Thibault de (413) . 469, 742, 743
 Treille, Pierre de la (415) 271, 746, 771
 Tremblay, Gilles de (416)273, 746,
 771, 782
 Trie, Pierre de234, 778
 Trigny, Oudard de (417)400, 747, 772,
 854
 TRONQUOY (LE).... 400, 435, **828**, 876
 Tupain, Renaud (418) ... 215, 369, 384,
 747, 807
 Turgis, Hector (419) 747
 Turpain, Catherine..... 778
 Tuscanus, Julius 778

U

Urbain IV 13

V

Valois, Charles de 571
 Valois, Jeanne de 184
 Valois, Philippe de 135, 224
 Valpergue, Louis de..... 694
 VANVES..... 381, **853**
 VAUCRESSON.. 381, **802**, 803, 921, 922
 VAUHALLAN 382, **795**, 796
 Vaussel, Pierre de 388, 947

- Vautrete, Pierre (420)... 436, 748, 773,
855, 877
- VERNO 29
- VERSAILLES30, 174, 215, 382, **795**,
796, 810, 856
- Vertus, Philippe de..... 177, 184
- VICHY..... 21, 441
- Victor, Jean de (421) 748
- Vignacourt, Jacques de (422). 234, 271,
748, 773, 775, 825, 878, 881
- VILLE D'AVRAY 240, 245, 381, **802**,
803, 861, 921, 922
- Villebresme, Jean de (423) 749
- VILLENEUVE-LE-COMTE .. 381, 403, **827**
- Villers, Gabrielle de (274) 665
- VILLETAIN..... 382, **795**, 796, 911
- VILLIERS **196**
- Vincent, Jean (424) .215, 336, 749, 824
- Viry-Châtillon 380, 865
- Visconti, Jean Galéas 778
- Visconti, Valentine.122, 177, 178, 179,
184, 206, 699, 701, 778
- Vitry, ? (426)..... 750
- Vitry, Guillaume de (425) 750, 772
- Vitry, Guy de (427)273, 403, 455, 751,
822

Y

- Ysambert d'Auxerre, Jean (429).... 273,
751, 855
- Ysambert, Jean (428) 203, 214, 338,
398, 751, 769, 804, 855, 882
- Ysbarre, Auguste (430) .. 240, 752, 856

SOMMAIRE

Introduction -----	3
Abréviations -----	7
PREMIÈRE PARTIE : LE SUBSTRAT -----	9
<i>Chapitre premier : Quelques repères historiques sur Les Célestins de Paris.....</i>	11
I. Les Célestins, une création italienne-----	12
1. Le fondateur-----	12
2. La naissance d'un ordre -----	13
3. Une première expansion italienne -----	13
4. Devenir de la communauté italienne -----	16
II. Les Célestins de France -----	18
1. L'arrivée des Célestins : Philippe le Bel contre Boniface VIII ? -----	18
2. L'apogée à la faveur du Schisme et l'indépendance de la province de France	19
III. L'implantation parisienne -----	22
1. Une double fondation réussie-----	23
2. Vie matérielle du couvent -----	27
3. Rayonnement intellectuel du couvent de Paris -----	30
4. Le couvent : quelques considérations archéologiques et d'histoire de l'art--	32
IV. La vie des Célestins-----	33
1. Règles et constitutions de l'ordre -----	33
2. Le quotidien des Célestins -----	38
V. Les Célestins à l'époque moderne -----	45
1. Un ordre dynamique au XVI ^e siècle -----	45
2. La réforme manquée du XVII ^e siècle-----	45
3. Le XVIII ^e siècle : vers la suppression-----	46
<i>Chapitre II : Le corpus et son exploitation.....</i>	49
I. État des sources -----	50
1. Corpus « Donations actées »-----	50
2. Corpus « Mentions comptables » -----	53
3. Corpus « Mémoire » -----	54
4. Corpus « Sépultures »-----	57
5. Corpus « Cas particuliers » -----	58
II. Méthodologie et stratégie documentaire : une base de données heuristique ---	60
1. Une base de données relationnelle : le pour et le contre -----	61

2. Structure de la base de données « Donations » -----	66
3. Formulaire de dépouillement et exemples -----	75
4. Exploitation-----	82
5. En dehors de la base de données et des statistiques -----	86
<i>Chapitre III : Bibliographie commentée</i> -----	89
I. Les Célestins : une historiographie en pointillés mais pas totalement inexistante -----	89
1. Les historiographes célestins (XVI ^e -XVIII ^e siècles)-----	89
2. Au XIX ^e siècle, un ordre oublié-----	91
3. Au XX ^e siècle, un sujet d'histoire locale-----	92
4. Vers une réhabilitation-----	93
II. Le don : une bibliographie riche mais éclatée -----	96
1. Aux origines, l'anthropologie-----	96
2. Chez les historiens, une problématique qui ne dépasse pas le XIII ^e siècle ----	97
3. À la fin du Moyen Âge, un thème peu abordé pour lui-même-----	98
III. La mort, une bibliographie riche mais difficile à appréhender -----	99
IV. Bibliographie numérotée par ordre alphabétique d'auteur-----	102
 DEUXIÈME PARTIE : LES DONATEURS -----	145
 <i>Chapitre IV : Les donateurs des Célestins de Paris (1350 – 1520), profil</i> -----	149
I. Caractères généraux -----	150
1. Répartition numérique et chronologique -----	150
2. Répartition des donateurs par sexe -----	155
3. Étude sociologique -----	157
II. Les groupes sociaux dominants -----	165
1. Un modèle royal et princier : la faveur de donateurs prestigieux -----	166
2. Le monde de l'office et des serviteurs de l'État -----	191
3. Les clercs, des donateurs assidus-----	202
III. Les autres donateurs : une population hétéroclite -----	210
1. Éclairages-----	210
2. Quelques figures -----	216
 <i>Chapitre V : Des réseaux de donateurs</i> -----	221
I. Le réseau confraternel : les Célestins et la confrérie des notaires et secrétaires du roi -----	222
1. Les notaires et secrétaires du roi-----	222
2. Une naissance symbiotique -----	224
3. Les fondations des notaires et secrétaires -----	230
II. Des réseaux politiques -----	235

1. Les Marmousets-----	236
2. Le clan armagnac-----	238
3. Le clan bourguignon-----	239
4. Célestins et politique : quel bilan ?-----	241
III. D'autres réseaux : familles, amis, collègues-----	242
1. Collègues, amis et famille-----	243
2. Un exemple de famille parlementaire : les Nanterre -----	247
3. Un réseau familial implanté sur plusieurs générations : les Moulins – Paillard -----	250
<i>Chapitre VI : Conserver la mémoire : une sélection</i> -----	253
I. Mémoire écrite -----	254
1. Exploiter les documents nécrologiques-----	254
2. La sélection mémorielle dans les documents nécrologiques-----	263
3. La construction d'un discours a posteriori: le XVII ^e siècle -----	267
II. Mémoire monumentale -----	275
1. Une église réputée pour le nombre de ses tombeaux -----	277
2. L'enterrement dans l'église, un privilège et une vitrine -----	282
3. Des stratégies pour assurer son salut et lutter contre l'oubli-----	288
III. Les Célestins, les morts et la mémoire -----	301
1. Les Célestins et la liturgie de la mort-----	301
2. Les Célestins et la prière pour les morts -----	307
3. Les Célestins et leurs morts : osmose ou système mémoriel ? -----	311
TROISIÈME PARTIE : LES DONATIONS-----	321
<i>Chapitre VII : La donation en acte, débroussaillage documentaire</i> -----	329
I. Automne de la charte de donation, printemps du testament ?-----	330
1. Concurrence... -----	330
2. ... ou cohabitation ? -----	335
II. Qu'est-ce qu'une charte de donation aux XIV ^e -XV ^e siècles ?-----	344
1. Désigner l'acte : le vocabulaire des donateurs -----	344
2. Le formulaire de la charte de donation -----	346
III. Où commence et où s'arrête la donation ?-----	354
1. Donation et vente-----	355
2. Donation et amortissement-----	360
3. Bienfaits royaux et princiers -----	363
<i>Chapitre VIII : Donation perpétuelle</i> -----	367
I. De la décision à l'acte -----	368
1. Pourquoi donner ?-----	368

2. Le don négocié -----	376
3. Le don accepté-----	386
4. Le don mis en acte -----	389
5. Le don effectué -----	394
II. Que donne-t-on pour fonder quoi ?-----	395
1. <i>Temporalia</i> -----	396
2. <i>Coelestia</i> -----	408
3. Les bénéficiaires des donations-----	418
III. Entre mémoire et économie : ce qu'il advient de la donation -----	419
1. Réduire les messes : procédures et documents-----	420
2. Redistribuer les messes : le couvent parisien et la province de France -----	433
3. Réductions et redistributions : bilan -----	443
<i>Chapitre IX : Donation éphémère</i> -----	449
I. Les comptes : des révélateurs de pratiques multiformes -----	450
1. Des donations variées -----	451
2. Répartition temporelle -----	457
3. Des donations ponctuelles-----	459
II. Les termes de la donation -----	462
1. Ce que l'on donne-----	462
2. Ce que l'on demande -----	463
3. Pour qui l'on donne-----	474
III. Une économie du spirituel -----	477
En guise de conclusion : Les donations pieuses à la fin du moyen Âge : une tentative de synthèse -----	483
1. Modèles existants-----	484
2. La donation aux Célestins de Paris (XIV ^e -XV ^e siècles) -----	487
<i>Conclusion générale et perspectives</i> -----	491
ANNEXES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES -----	497
1. <i>Prosopographie</i> -----	501
Introduction-----	501
Liste des abréviations employées pour la rubrique « g. sources » :-----	503
Notices prosopographiques (par ordre alphabétique)-----	510
2. <i>Listes nominatives de quelques catégories de donateurs spécifiques</i> -----	769
Liste nominative des rois et princes donateurs -----	769
Liste nominative des dignitaires ecclésiastiques et des chanoines donateurs -----	770

Liste nominative des détenteurs d'offices, serviteurs de l'État et notaires et secrétaires donateurs-----	772
Liste nominative des donateurs présents dans le livre des fondations-----	776
Liste des personnes inhumées dans l'église des Célestins et non répertoriées comme donatrices-----	778
3. <i>Dossiers de donation</i> -----	781
Introduction -----	781
Dossiers de donation (par ordre chronologique)-----	783
4. <i>Présentation détaillée de quelques documents utilisés pour cette thèse</i> -----	871
I. Documents nécrologiques -----	871
II. Livre des fondations -----	875
1. Présentation générale du registre -----	875
2. Contenu du registre -----	877
3. Transcription des tables du registre LL 1505 -----	882
III. Livre de comptes *H ⁵ 3936-----	887
5. <i>Éditions</i> -----	893
Édition n° 1 — Dossier n° 6-----	894
Édition n° 2 — Dossier n° 9-----	898
Édition n° 3 — Dossier n° 11 -----	902
Édition n° 4 — Dossier n° 12 -----	905
Édition n° 5 — Dossier n° 16 -----	909
Édition n° 6 — Dossier n° 22 -----	912
Édition n° 7 — Dossier n° 28 -----	916
Édition n° 8 — Dossier n° 27 -----	919
Édition n° 9 — Dossier n° 21 -----	921
Édition n° 10 — Dossier n° 33-----	923
Édition n° 11 — Dossier n° 40-----	926
Édition n° 12 — Dossier n° 42-----	931
Édition n° 13 — Dossier n° 46-----	936
Édition n° 14 — Dossier n° 49 -----	939
Édition n° 15 — Dossier n° 50-----	941
Édition n° 16 — Dossier n° 52-----	943
Édition n° 17 — Dossier n° 56-----	946
Édition n° 18 — Dossier n° 57-----	948
Édition n° 19 — Dossier n° 58-----	952
Édition n° 20 — Dossier n° 61-----	955
Édition n° 21 — Dossier n° 68-----	957

SOMMAIRE

Édition n° 22 — Dossier n° 69 -----	960
6. <i>Index</i> -----	963
Sommaire -----	981
Table des illustrations -----	987

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Plan figuré du monastère des Célestins de Paris	24
Figure 2 : Portail de l'église de Célestins selon A. L. Millin.....	26
Figure 3 : Costume des Célestins (selon A. L. Millin)	41
Figure 4 : Table des relations de la base de données (copie d'écran)	67
Figure 5 : Formulaire général de la base de données (copie d'écran).....	76
Figure 6 : Saisie des données (I) – Fiche dossier.....	77
Figure 7 : Saisie des données (II) – Fiche « Document » n° 1	78
Figure 8 : Saisie des données (III) – Fiche « Document » n° 2	78
Figure 9 : Saisie des données (IV) – Fiche « Personne » n° 1	79
Figure 10 : Saisie des données (V) – Fiche « Personne » n° 2.....	79
Figure 11 : Saisie des données (VI) – Fiches « Fondation » n° 1, 2 et 3	80
Figure 12 : Saisie des données (VIII) – Fiche « Don » n° 1	81
Figure 13 : Interrogation de la base de données (I) – Requête.....	83
Figure 14 : Interrogation de la base de données (II) – Résultat de la requête	84
Figure 15 : Répartition chronologique des donations actées par tranche de cinq ans (1350 - 1520)	153
Figure 16 : Répartition annuelle des mentions comptables du registre *H ⁵ 3936.....	154
Figure 17 : Répartition des donateurs par sexe (toutes donations confondues).....	156
Figure 18 : Répartition clercs / laïcs (toutes donations confondues)	160
Figure 19 : Répartition des donateurs par catégories sociales (toutes donations confondues)	161
Figure 20 : Répartition des donateurs par catégorie d'activité	164
Figure 21 : La famille d'Orléans et les Célestins de Paris (généalogie simplifiée)	183
Figure 22 : Répartition chronologique des documents nécrologiques et des personnes y figurant.....	259
Figure 23 : Liste des donateurs dont la fondation existe toujours à la fin du XVII ^e siècle	271
Figure 24 : Donateurs figurant dans la liste des bienfaiteurs	273
Figure 25 : Tombeaux de l'église des Célestins d'après A. Lenoir	293
Figure 26 : Tombeau du cardinal d'Épinay	296
Figure 27 : Tombeau de Philippe de Mézières.....	298
Figure 28 : Répartition typologique des documents étudiés	331
Figure 29 : Répartition chronologique chartes de donation / testaments.....	334
Figure 30 : Photographie d'une charte de donation	347
Figure 31 : Localisation des donations à Paris	378

Figure 32 : Détail de la carte précédente	379
Figure 33 : Localisation des donations hors de Paris	382
Figure 34 : Répartition typologique des dons faits aux Célestins	396
Figure 35 : Répartition typologique des fondations	409
Figure 36 : Répartition des fondations de messes selon la fréquence des messes	412
Figure 37 : Réduction des messes de 1414 (Arch. nat. S 3743 ^B)	425
Figure 38 : Réduction des messes de 1414 (Arch. nat. S 3743 ^B), une page de la réduction des obits	426
Figure 39 : Répartition mensuelle du nombre de donations (livres de comptes)	458
Figure 40 : Répartition des donateurs selon le nombre d'occurrences qui les concerne	460
Figure 41 : Répartition typologique des fondations de mentions comptables	464
Figure 42 : Répartition des fondations de messes en fonction de leur durée	466
Figure 43 : Tableau des bénéficiaires des dons des mentions comptables	475
Figure 44 : Place des donateurs et bénéficiaires de dons	476
Figure 45 : Sépulture d'Anne de Bourgogne selon LENOIR (Albert), <i>Statistique monumentale</i> (274), pl. VI	546
Figure 46 : Tombe de Jean Budé et Catherine Picard selon RAUNIE (Emile), <i>Épitaphier du Vieux Paris</i> (337), p. 326	563
Figure 47 : Tombe de Jean Le Viste, selon RAUNIE (Emile), <i>Épitaphier du Vieux Paris (337)</i> , p. 337	663
Figure 48 : Tombeau de Léon de Lusignan, selon LENOIR (Albert), <i>Statistique monumentale</i> (274), pl. XIV	670
Figure 49 : Tombe de Philippe de Moulins, selon RAUNIE (Émile), <i>Épitaphier du Vieux Paris</i> (337), p. 324	694
Figure 50 : Tombeau de la famille d'Orléans selon RAUNIE (Émile), <i>Épitaphier du Vieux Paris</i> (337), p. 376	702
Figure 51 : Tombe de Germain Paillard, selon RAUNIE (Émile), <i>Épitaphier du Vieux Paris (337)</i> , p. 325	706
Figure 52 : Plat supérieur du registre Arch. nat. LL 1505, aux armes des Célestins de Paris	875
Figure 53 : Une page du registre LL 1505, copie de la fondation d'Anne de Bourgogne (p. 199)	876
Figure 54 : Première page du livre de comptes *H ⁵ 3936 (partie I)	889
Figure 55 : Une page du registre *H ⁵ 3936 (partie IX)	891
Figure 56 : Arch. nat., S 3743 ^A , liasse 1, pièce 4	901
Figure 57 : Photographie – Arch. nat. S 3764 ^A , liasse 1, pièce 2	904
Figure 58 : Arch. nat., S 3790 ^B , liasse 1, pièce 6	915

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 59 : Arch. nat., S 3749 ^A , liasse 1, pièce 7	938
Figure 60 : Arch. nat. S 3773 ^B , liasse 1, pièce 8.....	956

Stéphanie ROUSSEL

« En pur et vray don »

Donateurs et donations pieuses aux Célestins de Paris à la fin du Moyen

Âge

Errata

<i>Page</i>	<i>A la place de :</i>	<i>Lisez :</i>
18, note 14	Aubrais.	Aubrais).
18, l. 17	Châtre ^s	Châtres
23, l. 2	Roi	roi
25, l. 1	Un	Une
25, l. 5	reculés loin de la capitale	éloignés de la capitale
31, l. 3	Lefranc	Lefranc,
31, l. 20	par le droit	pas le droit
36, l. 20	autre	autres
37, l. 6	clercs et laïcs	prêtres et non prêtres
39, l. 3	Roi	roi
47, l. 6	et âge	cet âge
47, l. 15	rasés	rasé
50, l. 17	qu'on	que l'on
50, l. 22	numéro	du numéro
50, l. 22	précédé	précédés
51, l. 3	acte	actes
54, note 66	869-872	871-874
55, l. 12	Listes	Liste
57, n. 69	415-417	435-437
60, l. 21	dont	donc
67	Table	Schéma
69, l. 13	messes_nombres	messes_nombre
70, l. 26	et	. Il
71, l. 25	au format jj/mm/aaaa en texte libre	en texte libre au format jj/mm/aaaa

84, l. 12	une série tris simples	une série de tris simples	151, n. 88	prosopographiques	biographiques
92, l. 25	attaques	attaque	165, l. 1	presque	presqu'
93, l. 5	<i>instituti</i>	<i>istituti</i>	165, l. 25	titres	titre
95, n. 77	déposée	soutenue	174, l. 14	quoiqu'il	quoi qu'il
98, l. 24	XIV ^e -XV ^e siècles	X ^e -XIII ^e siècles	175, l. 20	estessoise	escossoise
99, l. 2	bourgeoisie B. Bove	bourgeoisie (B. Bove	175, l. 22	perpetpetuel	perpetuel
114		112. DE FONETTE (F.), <i>Recherches sur la pratique de la vente immobilière dans la région parisienne au Moyen Âge</i> , Paris, 1957.	176, l. 1	et, celui-ci	et celui-ci
114		113. DELACHENAL (Roland), <i>Histoire de Charles V</i> , Paris, 1909-1931, 5 vol.	184, l. 9	autres ses enfants	autres de ses enfants
118		156. Félibien (Michel), <i>Histoire de la ville de Paris</i> , Paris : G. Desprez et J. Desessartz, 1725, vol. 3, p. 479-480.	184, l. 15	royales	royale
120		176. GAUVARD (Claude) (dir.), LIBERA (Alain de) (dir.), ZINK (Michel) (dir.), <i>Dictionnaire du Moyen Âge</i> , Paris : PUF, 2002, L-1548 p. (« Quadrige », 386).	184, l. 20	pouvait	pouvaient
134		306. MILLET (Hélène), <i>Les chanoines du chapitre cathédral de Laon : 1272-1412</i> , Rome : Ecole française de Rome, 1982, 548 p. (« Collection de l'Ecole française de Rome », 56).	187, l. 11	la quittance	la « quittance
140		355. SAUVAL (Henri), <i>Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris</i> , Paris : C. Moette, 1724, t. I, p. 457-462.	192, l. 6	ceux	les officiers
			197, l. 2	passion	Passion
			205, l. 11	fondé un frère	doté un frère et fondé
			206, n. 243	souligné	soulignée
			207, l. 13	ne sont pas respectées	n'est respectée
			213, l. 6	de vraiment	vraiment
			216, l. 16	quelque messe	quelques messes
			218, l. 11	fait	font
			219, l. 10	:	à savoir
			222, l. 7	notre	mon
			222, l. 8	notre	m'
			228, l. 15	versés	versées
			228, l. 21	à	de
			233, l. 8-9	leur circonstance	leurs circonstances
			233, l. 42	:	-

236, l. 8		ainsi déterminer si les donateurs des Célestins sont ou non des bourgeois	305, l. 8	biens : les	biens. Les
			408, l. 6	effectués	effectuées
247, l. 19	dès pour la première fois	pour la première fois	411, l. 15	des morts.	des morts ».
251, l. 18	enserré	inséré	415, l. 13	couvent d'autre part	couvent, d'autre part
254, l. 3	d'une de l'élaboration	de l'élaboration	426, l. 3		la réduction des messes de 1414
257, l. 17	plus anciens relevé comme	plus anciens comme	436, l. 8	ridas	réaux
265, l. 13	simple	semble	438, l. 22	un-demi	un demi
270, n. 411	880-885	882-887	441, l. 23	donation	donations
273, l. 3	en	par	443, l. 12	à caractères historiques	à caractère historique
275, l. 3	comme	comment	455, l. 22	parish ⁷¹⁵	parish ⁷¹⁵
280, l. 5	que l'ont	qu'ont	468, l. 5	le graphique 35 p. 393	le graphique 41 p. 464
283, l. 29	malgré la une	malgré une	472, l. 9	n° 35 page 409	n° 41 page 464
284, l. 24	que l'ont	qu'ont	489, l. 19	abordable	accessible
284, l. 25	laquelle	lesquels			
289, l. 26	fondé	fondée			
291, l. 7	fondation	dotation			
300, l. 3	fonde	dote			
307, l. 9	pères	Pères			
309, l. 17	du	au			
310, l. 18	réformatrice	réformatrices			
313, l. 2	de	des			
332, l.11	disposition	dispositions			
341, l. 6-7	dans nos documents	dans mes documents,			
363, l. 21	il parfois	il est parfois			
375, l. 19	avoués	avouées			
386, l. 22	mure	mûre			
403, l. 15	livre	livres			